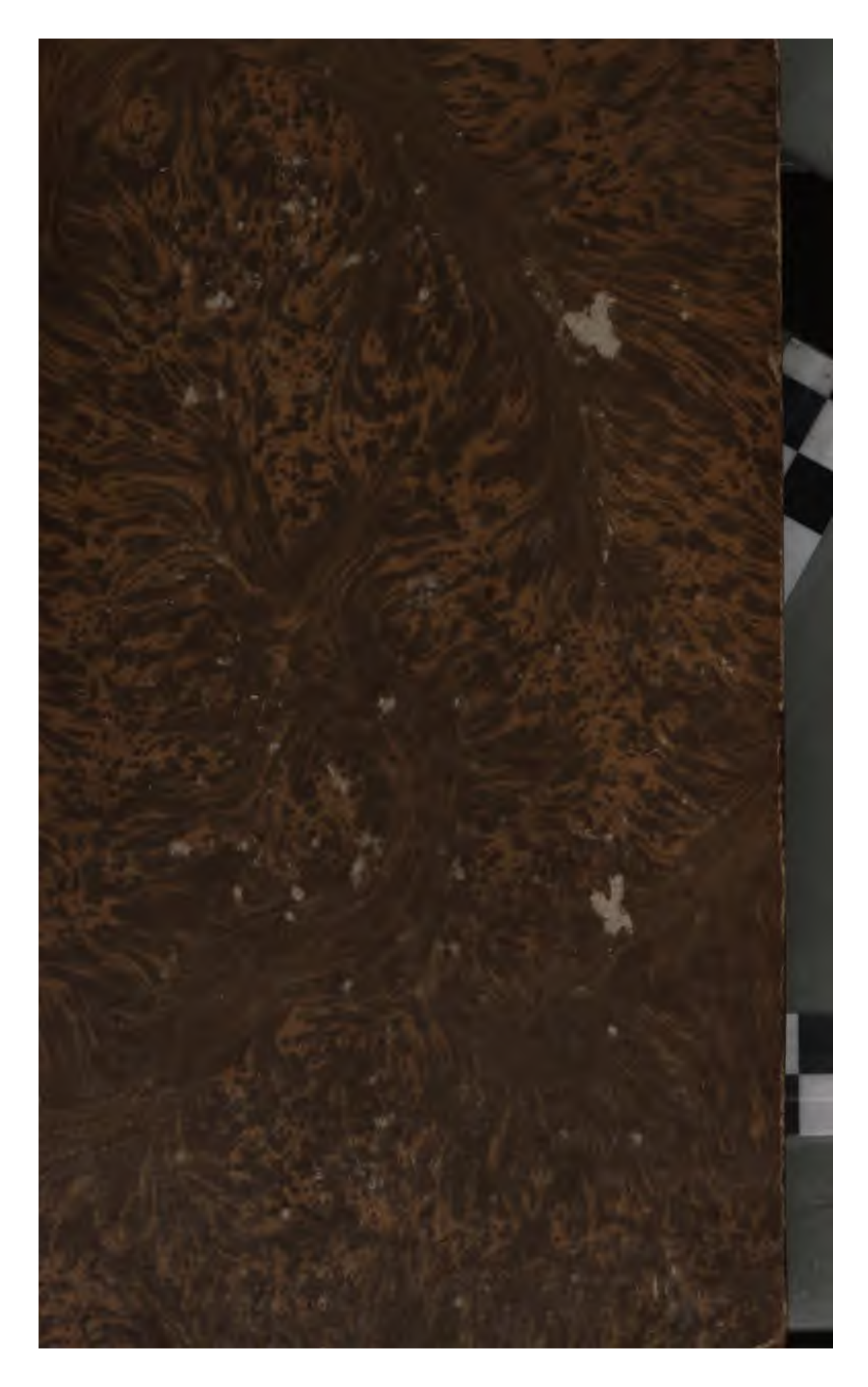




HISTOIRE POPULAIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

DE 1789 A 1830

II.

IMPRIMERIE PORTHMANN,
Rue du Hasard-Richelieu, 8.

HISTOIRE POPULAIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

DE 1789 A 1830

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

CONTENANT

LE PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES FRANÇAIS

DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

PAR

M. CABET

EX-PROCUREUR-GÉNÉRAL ET DÉPUTÉ

TOME II

PARIS

PAGNERRE, ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 14 BIS

—

1839

HISTOIRE POPULAIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

DE 1789 A 1830

CHAPITRE IX.

PROCÉDURE CONTRE D'ORLÉANS ET MIRABEAU. — IMPOPULARITÉ CROISSANTE DE LAFAYETTE. — RAPPROCHEMENT ENTRE LES DEUX CLUBS. — AUTRE DÉNONCIATION CONTRE MIRABEAU. — CRÉATION D'UN MILLIARD D'ASSIGNATS. — CHARGES CONTRE D'ORLÉANS ET MIRABEAU. — DÉCRET DE NON-ACCUSATION. — NOUVELLES MANOEUVRES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES. — INSURRECTION DES PARLEMENTS ; NOUVEAUX JUGES ÉLUS. — INSURRECTION A BREST. — RENVOI DES MINISTRES. — VIOLENTS DÉBATS SUR LE PAVILLON BLANC. — DUEL DE CH. LAMETH AVEC DE CASTRIE : ÉMEUTE : ADMIRABLE DISCOURS DE MIRABEAU.

Nous l'avons vu et nous le verrons toujours davantage, Louis XVI et la Reine, la Cour et les Ministres, l'Aristocratie et la Droite, conspirent la contre-révolution, aidés par le Club de 1789 composé d'une partie du Centre et même de la Gauche séduite ou achetée ; et l'horrible massacre de Nancy est le premier acte éclatant de cette conspiration et de cette alliance contre-révolutionnaire. La Contre-révolution est si présomptueuse et se croit si sûre de la victoire qu'elle parle hautement de vengeance, qu'elle

menace non-seulement la Gauche et la Révolution mais même ses alliés, Mirabeau, Lafayette et Bailly : nous allons la voir demander la tête du Duc d'Orléans.

§ 1. — Procédure contre d'Orléans et Mirabeau.

Nous savons que, dès novembre 1789 (t. 1, p. 359 et 360), la Municipalité a dénoncé les *crimes du 6 octobre*. — Mais le Châtelet a dirigé son information contre les événements du 5 comme contre ceux du 6; et sur quatre cents témoins, presque tous choisis parmi les Dames de la Reine, les domestiques du Roi, les Gardes-du-corps, le régiment de Flandre et les partisans de la Cour, il a appelé *soixante-quatre Députés*, les plus exaltés de la Droite. Sur les réclamations unanimes du Peuple et de la Presse populaire, le Comité municipal des recherches, effrayé de cette réprobation universelle, a fait afficher la déclaration qu'il n'avait dénoncé que les événements du 6; et le Châtelet, effrayé lui-même, a appelé quelques témoins patriotes. Cependant il a demandé au Comité national des recherches et au Comité municipal toutes les pièces et tous les renseignements qu'ils pouvaient avoir; et le premier les a livrés, mais le second les a refusés par le motif qu'ils ne concernaient que les événements du 5.

Avant de revenir de Londres, en juillet, le Duc d'Orléans a publié une *apologie* dans laquelle, avouant qu'il se rendit à Versailles et au château le 6 octobre, il affirme que ce n'est que vers les huit heures, après avoir quitté Paris.

On croit enfin la poursuite abandonnée lorsque, tout-à-coup, le 5 août, les quarante Juges du Châtelet rendent secrètement, à l'unanimité, l'arrêt suivant :

« Attendu que L.-P.-J. d'Orléans et Mirabeau, Députés, *paraissent* être dans le cas d'être *décrétés* (de prise de corps), nous disons que

les expéditions de la présente information seront portées à l'Assemblée Nationale, conformément à son décret du 26 juin. »

Et le 7, chacun est surpris de voir se présenter à la barre de l'Assemblée Nationale une députation du Châtelet :

« Nous venons enfin, dit le Procureur du Roi (Boucher d'Argis), *déchirer le voile* qui couvrait une procédure malheureusement trop célèbre... Ils vont être connus ces *secrets pleins d'horreur*... Dans une procédure à laquelle nous avons été provoqués par la Commune de Paris, nous n'avons jamais oublié qu'il fallait distinguer les citoyens armés pour la liberté par le plus pur patriotisme de ces hommes *coupables* qui n'ont pris le masque du civisme que pour tromper la multitude et la rendre complice de leurs *forfaits*. Mais quelle a été notre douleur quand nous avons vu les dépositions impliquer *deux membres* de l'Assemblée Nattionale dans cette procédure !... Vous allez devenir les *garants de la vengeance publique*... Vous nous direz quels forfaits le glaive des lois doit venger, quels coupables il doit punir..... Vos noms *ne doivent plus* être séparés de celui du Restaurateur de la liberté française... Nous venons *déposer* sur le bureau *toute la procédure* instruite dans l'affaire de la matinée du 6 octobre, ensemble les pièces dont nous sommes redevables à votre Comité national des recherches... Nous n'avons pas obtenu la même justice du Comité municipal..... C'est l'objet d'un *arrêté* que nous vous soumettons..... »

Et la Droite, d'accord avec le Châtelet et *conspirant* réellement avec lui, demande aussitôt que le Comité municipal soit mandé sur-le-champ pour recevoir l'ordre de remettre toutes ses pièces au Châtelet. — Et tandis que *l'abbé Goutes* demande qu'un *Comité* soit préalablement nommé pour *examiner* l'affaire, la Droite s'agite et murmure avec violence.

« Une seule chose concerne l'Assemblée, dit *Mirabeau;* c'est de *connaître les charges* qui, après dix mois, conduisent à inculper deux de ses membres... On insinue le renvoi à un *autre tribunal !* Certes il serait commode que, après dix mois de procédure secrète, après avoir employé dix mois à multiplier, à répandre les soupçons, les inquiétudes, les alarmes, les terreurs, le tribunal *dont l'histoire* sera peut-être nécessaire à la parfaite instruction de cette affaire

cessât d'être en cause et rentrât dans une modeste obscurité... Le droit et le désir des membres inculpés sont que *tout soit connu*... Je propose de décréter que le Comité des recherches fera un *rapport des charges* sur lequel l'Assemblée décidera s'*il y a lieu à accusation.* »

« — Il est vrai, répond l'abbé *Maury*, qu'un précédent décret l'a décidé en faveur de *M. de Lautrec* (t. I, p. 458) : mais c'est un décret de circonstance et non un décret *constitutionnel*... Nous avons parlé *d'égalité :* c'est devant la loi que cette *égalité* doit exister ; il ne faut pas de privilége pour les Députés... Toute précaution serait *injurieuse* aux accusés, qui doivent désirer que les motifs de l'accusation paraissent au grand jour et qu'un torrent de lumière se répande sur cette affaire, afin qu'ils sortent de l'épreuve *dignes d'estime*... Je demande donc que l'affaire soit renvoyée au Châtelet. »

« — Je n'examinerai pas, dit *Pétion*, dans quelles circonstances le Châtelet vient donner le plus grand éclat à une affaire que l'Assemblée, que le Public, pouvaient croire entièrement *assoupie :* mais le décret rendu en faveur de M. Lautrec, accusé de conspiration et de haute trahison, est un décret *constitutionnel* qui trace la marche à suivre : c'est à vous à décider d'abord s'il y a lieu à accusation. »

« — En votant le décret-Lautrec, dit *Cazalès*, personne n'a pensé soustraire aux lois les auteurs et les complices d'un attentat déplorable qui a souillé la Révolution, qui pèse sur la Nation française, qui sera son *éternel déshonneur* (La Gauche murmure, la Droite applaudit....) Oui, sur la Nation... Si les auteurs d'un *forfait abominable*, dont il n'est pas au pouvoir des hommes d'accorder le pardon, ne sont pas découverts et punis, que dira la France ? que dira l'Europe ? L'asile des Rois a été violé, les marches du trône ensanglantées, ses défenseurs égorgés ; d'infâmes assassins ont mis en péril les jours de la fille de Marie-Thérèse (Murmures), de la reine des Français (Murmures), de la fille de Marie-Thérèse, de cette femme dont le nom célèbre sur nagera sur l'oubli auquel vous avez dévoué les noms obscurs des victimes et des agents de la Révolution. Ils étaient *Députés*, ils étaient Français, ils étaient hommes, et ils se sont *souillés de ces attentats odieux*... Si vous débattiez publiquement la procédure, vous verriez disparaître *les coupables* et les preuves... Quel étrange *privilége* s'arrogeraient donc les Représentants de la Nation !... C'est donc au nom de la justice, de l'honneur, de la liberté, que je vous engage, vous presse et vous conjure, de décréter que les Députés n'ont aucun privilége devant la justice, et que *le coupable* ne sera pas dérobé à

l'équité, à la sévérité, d'un Tribunal qui a mérité *votre confiance*. Je demande qu'il soit *enjoint* au Châtelet de poursuivre, en lui prescrivant ce *courage*, cette *activité*, qui doivent le rendre à jamais célèbre. »

Malouet et six autres parlent dans le même sens ; mais *Chapellier*, *Duport*, *Rœderer*, *Chabroud* et trois autres, parlent en sens contraire ; et l'Assemblée, confirmant son décret-Lautrec, ordonne que son Comité des recherches lui fera un *rapport des charges* dans les événements du 6 octobre ; qu'elle décidera ensuite s'il y a lieu à accusation ; et que le Comité municipal remettra sans délai ses pièces au Châtelet.

Aussitôt, le District des *Cordeliers*, partisan du Duc, adopte l'*adresse* suivante à l'Assemblée Nationale :

« Comment se souvenir des excès antérieurs à l'*amnistie* universelle accordée dans la mémorable séance du 4 février (t. I, p. 361.)? De part et d'autre elle était à désirer, cette amnistie ; car enfin, si la nuit du 5 au 6 octobre avait été pour la Cour une nuit de *terreur*, un des jours précédents (1er octobre) n'avait-il pas été pour la ville, pour la France, un jour de *scandale ?* Si des inconnus, à l'époque dont le Châtelet veut si obstinément constater les délits, des malheureux excédés d'une marche pénible, périssant de besoin, à qui on avait refusé un abri contre les injures de l'air au milieu d'une nuit orageuse, ont violé, le 6, un asile respectable, des personnages reconnus redoutables n'avaient-ils pas insulté les couleurs sacrées de la liberté, dans cette même enceinte, au milieu du tumulte d'une orgie préméditée, dans le fracas d'une espèce de bacchanale, où la bonne chère et les espérances, également prodiguées, avaient produit pour les acteurs une double ivresse, et pour le royaume un double péril? Et c'est quand la Nation et son chef se sont mutuellement juré d'oublier, de pardonner tout le passé ; c'est quand on est convenu de part et d'autre de laisser sous le même voile et les prévarications de toute espèce, *cause* de tant de maux, et les détails affligeants de quelques-uns des efforts populaires, qui en étaient le *seul remède ;* c'est alors que le Châtelet a l'*audace impie* de lever un voile aussi sacré que celui qui couvre le visage des morts ! ! »

Et quarante-deux Districts adoptent la même adresse, tant le procès est anti-populaire !

Le Comité municipal réclame, à son tour, contre l'ordre à lui donné de remettre les pièces au Châtelet, et envoie une Députation qui se présente à l'Assemblée le 10, au moment où règne un épouvantable tumulte à l'occasion d'un discours prononcé par une Députation du régiment de Languedoc, en garnison à Montauban, contenant une protestation énergique de son patriotisme (t. 1, p. 388).

« Cette affaire du régiment de Languedoc a été renvoyée au Comité des rapports, dit le journal *le Point du jour;* et aussitôt *Cazalès* s'est élancé à la tribune pour demander (on ne sait dans quel but caché) l'*impression du discours* de la Députation : mais, sur la réclamation de la Gauche, l'ordre du jour a été décidé. Le décret est à peine rendu que M. Foucaut parvient, malgré les plus *bruyantes oppositions*, à présenter les motifs qui, selon lui, doivent faire ordonner l'impression... Le *tumulte* recommence avec plus de force, et la Droite insiste avec *violence* pour faire remettre aux voix cette impression. La Gauche réclame avec chaleur l'exécution du décret décidant qu'on passera à l'ordre du jour... C'est alors qu'il s'est élevé, dans la Droite, des *cris* et un si *effroyable tumulte* qu'on n'en avait point encore entendu de semblable : il a duré près d'*une heure*... On ne peut imaginer la *violence* avec laquelle la Droite a persisté... Ce *trouble horrible*, dont on nè pouvait calculer *les causes*, n'a cessé qu'à l'arrivée du Comité municipal à la barre. »

« Messieurs, dit l'orateur de la Municipalité, l'Assemblée Nationale a été induite en erreur par le Procureur du Roi... En novembre, le Comité a dénoncé au Châtelet les délits commis le 6 octobre, dans l'intérieur du château de Versailles... Quelques mois après, le Procureur du Roi et trois juges sont venus nous proposer d'ajouter plusieurs autres faits, dont quelques-uns nous semblent plutôt *dignes de la reconnaissance publique*... Nous avons refusé... Bientôt il se répandit que le Châtelet faisait le *procès à la Révolution et au Peuple de Paris* que cette Révolution honore... Le Châtelet fut même dénoncé à l'Assemblée Nationale par la *très-grande majorité des Districts;* mais ces dénonciations, remises au Comité des rapports, sont restées sans suite... Nous déclarâmes publiquement alors que nous étions étrangers à toute information qui n'aurait pas pour but *unique* les *délits commis dans la matinée du* 6 *au château*... Cependant un jugement du Châtelet, récemment publié, qualifie sa procédure

l'affaire des 5 et 6 octobre... Le Châtelet nous a demandé nos pièces : nous avons répondu que nous n'en avions pas pour le 6, et que nous ne voulions pas donner celles qui ne concernent que le 5... Dans ces circonstances, que devons-nous faire? »

On demande le renvoi au Comité des rapports.

« — Il n'appartient, dit l'abbé *Maury*, ni à mon caractère de Ministre des autels... » — Quelques éclats de rire partent de la Gauche... — L'abbé Maury descend, comme s'il n'avait pas la liberté de la tribune... — Le tumulte recommence à la Droite... On y crie à l'impiété... L'Evèque de Nîmes montre le poing au Président. — Nous respectons le *ministère*, crie-t-on dans la Gauche; c'est du *Ministre* qu'on rit. — Le Président l'invite à remonter. — Il remonte. — Nouveaux éclats de rire... — « Je demande, s'écrie *Pétion*, qu'on improuve les interrupteurs! » — « Et moi, s'écrie *Dubois-Crancé*, je demande qu'on improuve ceux qui, par une *marche combinée*, troublent toutes nos délibérations! »

« Les *Noirs* étaient hors d'eux-mêmes, dit *C. Desmoulins*; c'était comme si un exorciste eût jeté un seau d'eau bénite sur la tête d'un Diable sans perruque. Le Noir *Cazalès* s'écria que tous les membres de la Gauche étaient *des brigands*. Ce mot, qu'il adressait à tous les patriotes, il le faisait sonner si fortement à l'oreille de *Barnave*, en le regardant de travers, que celui-ci ne put s'empêcher de dire au *Nègre* : Parlez-vous collectivement? C'est une sottise à laquelle je ne dois pas prendre garde. Voulez-vous m'insulter personnellement? C'est ce que je ne souffrirai pas. — Ce que j'ai dit est *pour vous*, répond Cazalès. — Le bouillant patriote ne se possède plus, et lui riposte par le mot le plus énergique dans ses deux sens. »

Le lendemain, au bois de Boulogne, *Barnave*, favorisé par le sort et tirant deux fois le premier, frappe au front *Cazalès*, à qui la corne de son chapeau sauve la vie en amortissant le coup. — La Cour envoie deux fois par jour demander le bulletin du blessé, tandis que les Jacobins célèbrent la victoire de son adversaire.

C'est la seconde fois que *Barnave* accepte un duel politique : déjà, à l'occasion de la discussion sur le droit de

guerre et de paix, il est allé sur le terrain avec *de Noailles*. Mais tous les écrivains patriotes s'accordent pour flétrir *le duel* comme un vice aristocratique, sorti de la féodalité. Les Jacobins, où se réunissent tous les écrivains les plus distingués, le condamnent énergiquement, et envoient à toutes les sociétés correspondantes un ouvrage d'*A. Grouvel* tendant à le faire proscrire. Et, à ce sujet, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que les écrivains les plus démocrates, Loustalot, Carra, Robespierre, Marat, prêchent ardemment la morale, les bonnes mœurs, la fraternité et le dévouement. « C'est « l'Aristocratie qui est *égoïste*, s'écrie *C. Desmoulins;* « car *aristocrate* et *égoïste* sont synonymes. » Mais ce sont les *Impartiaux* qui prêchent l'*égoïsme,* tandis que les Aristocrates déclarés s'abandonnent, dans leur langage et leurs écrits, à tout le cynisme imaginable de l'impiété, de l'indécence et de l'immoralité ; ce sont eux qui introduisent l'usage du style poissard et du style évangélique parodié ; ce sont eux qui préparent le *Père Duchesne*.

Mais revenons à l'affaire des 5 et 6 octobre. Le 14, le Procureur du Roi adresse à l'Assemblée une justification de la conduite du Châtelet : on la renvoie au Comité sans la lire. — Néanmoins la Droite est tellement hors d'elle-même contre Mirabeau et surtout contre le Duc d'Orléans que, le 18, dans une discussion étrangère, un de ses membres, *Lambert de Frondeville,* a la hardiesse de dire :

« Depuis dix mois, les *assassins* de nos Princes parcourent librement cette capitale... Ils sont peut-être *assis parmi nous...* »

A ces mots, la grande majorité de l'Assemblée se lève et demande le *rappel à l'ordre*... On crie même à Lambert de descendre à la barre... L'agitation est longtemps

si tumultueuse que le Président est obligé de se couvrir... Lambert descend à la barre, puis il remonte à la tribune.

« — La procédure *appuie* l'assertion, » s'écrie *Custine*.

« — Votons même des *remerciements* à M. Lambert, » dit un autre.

« — La Droite applaudit.

« — Je demande, dit un troisième, que le Comité fasse sur-le-champ son rapport sur les charges. »

Cependant Lambert est *censuré* par un décrèt et condamné à déposer son discours écrit. — Mais, le lendemain, Lambert fait une brochure dans laquelle il se fait honneur d'avoir été censuré; il injurie même l'Assemblée. Dénoncé pour cette brochure le 21, on demande qu'il soit condamné à la *prison* ou aux *arrêts*; et la discussion est très-animée quand un membre de la Droite, M. *de Faussigny*, descend dans la salle et dit à ses amis :

« Ceci m'a l'air d'une *guerre ouverte* de la Majorité contre la Minorité ; et, pour la faire cesser, il n'y a qu'un moyen ; c'est de tomber le *sabre à la main* sur ces *gaillards-là* (en se tournant vers la Gauche).

Quelques membres de la Droite font un mouvement comme pour descendre aussi; mais la Gauche se lève en masse et demande l'*arrestation* de Faussigny. Alors Lambert s'avoue coupable et demande à être seul puni... On le condamne à huit jours d'arrêts chez lui. Quant à Faussigny, il s'excuse, se repent; et, sur la proposition de *Dubois-Crancé*, l'Assemblée ne prononce aucune condamnation.

Et quand une Assemblée de Représentants de la Nation, qui se prétend la fleur du pays, s'oublie jusqu'à des violences, des fureurs, des scandales si monstrueux et si fréquents, comment s'étonner qu'un écrivain populaire dise le lendemain, à l'occasion d'une dangereuse proposition faite par Mirabeau de licencier l'armée :

« Ici, je vois la Nation entière se soulever contre cet infernal projet... Si les *Noirs* et les Ministres, gangrenés et archi-gangrenés,

sont assez hardis pour le faire passer, citoyens, élevez *huit cents potences !* Pendez-y *tous ces traîtres*, et à leur tête *l'infâme Riquetti* (Mirabeau) !..... Signé *Marat.* »

Mais *Malouet*, qui suppose apparemment que l'Assemblée ne donne que des exemples de modération, de sagesse et d'humanité, dénonce encore, le 21, l'*incorrigible et l'inexcusable* Marat, en demandant qu'il soit arrêté.

« — Mais on ne sait pas, dit *Regnault*, si Marat est véritablement l'auteur du libelle ! »

« — Parmi les libelles les plus fameux, dit *Mirabeau*, il en est un plus fameux encore ; ce fameux libelle est *de l'homme* à qui M. Malouet veut faire renvoyer le libelle qu'il dénonce ; et cet homme, c'est le *Procureur du Roi !...* Eh ! passons à l'ordre du jour sur les extravagances de Marat ! »

Et l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Mais, nous le demandons encore, quand le Procureur du Roi, le Châtelet et la Droite, accusent publiquement, à la tribune, Mirabeau et le Duc d'Orléans d'être des assassins ; quand Mirabeau accuse le Procureur du Roi, le Châtelet, la Droite, d'être les plus odieux des libellistes et des calomniateurs ; quand la Droite veut *sabrer* les *gaillards* et les *brigands* de la Gauche ; comment peut-on s'étonner que Marat veuille *pendre* la Droite et Mirabeau à sa tête, coupables à ses yeux de vouloir livrer à l'étranger la France désarmée ! Malheureux Peuple, dans quel chaos, dans quelle confusion de sentiments et d'idées ne te jettent pas tes prétendus représentants, tes prétendus hommes d'élite !

« Je supplie, s'écrie *Mirabeau* le 23, je conjure le Comité de hâter son travail sur la procédure du 6 octobre (Murmures, cris, interruptions de la Droite.)... Je le conjure de rendre *publiques* ces terribles procédures du Châtelet, dont le secret divulgué élèvera une barrière qui mettra un terme à *tant d'insolences !* (Applaudissements, bravos répétés dans la Gauche.)

Mais le rapport ne sera fait que le 1er octobre : voyons

auparavant des faits qui ne seront pas sans influence sur le jugement du procès et les événements qui suivront.

§ 2. — Impopularité croissante de Lafayette.

Personne, dans le parti populaire, ne doutant que la Reine, les Ministres, Bouillé, ne travaillent à la contre-révolution, les relations de Lafayette avec eux et sa coopération indirecte au massacre de Nancy le rendent chaque jour plus impopulaire sans altérer néanmoins le dévouement qu'il inspire à une grande partie de la Garde nationale et de la population. Ce sera toujours avec une profonde douleur, nous le répétons, que nous écrirons le nom de Lafayette avec des faits qui l'attaquent : mais, nous le répétons aussi et pour la dernière fois, il faut *supprimer l'histoire* et ses leçons, ou bien *écrire l'histoire,* c'est-à-dire raconter les faits tels qu'ils sont; il faut dire la vérité sur tous également, ou ne la dire sur personne.

« Demandez au *sieur Mottié,* dit Marat, d'où lui vient la tendresse qu'il a pour un nommé *Someville*, parent du sieur *Talon*, Lieutenant civil au Châtelet? Il est certain que ce Someville est un *émissaire* affidé du Général. Il y a quelque temps qu'il l'envoya à Bruxelles intriguer pour la maison d'Autriche; les Députés Brabançons actuellement à Paris sont prêts à attester le fait. Aujourd'hui le sieur *Mottié* sollicite le sieur Montmorin de procurer à Someville la place de Ministre du Roi à la cour de Berlin, la seule qui nous reste attachée en Allemagne. Que dira le Général *Patelin* pour colorer cette perfidie, dont je lui offre la preuve?..... Est-ce encore pour savoir ce qui se passe à Saint-Cloud qu'il est si souvent *aux pieds de l'Autrichienne?* »

Marat dénonce ensuite une *assemblée nocturne*, qui se tient avec beaucoup de mystère à l'Hôtel-des-Invalides, et où *Lafayette* et *Mirabeau* se trouvent avec les Ministres *Saint-Priest* et *Latour-du-Pin*, généralement accusés de conspiration, et que nous verrons bientôt dénoncés

par la Représentation nationale elle-même. — Puis *l'Ami du Peuple* ajoute, sous le titre *Affiche* :

« Le ***sieur Mottié***, par ***la grâce de la Renommée*** et la ***bêtise du Peuple*** Général de la milice Parisienne, se voyant enfin ***démasqué*** et redoutant les suites de l'indignation publique, est déterminé à être moins assidu à Saint-Cloud et à venir quelquefois chercher la lumière au ***Club des Jacobins***. En conséquence, il supplie très-humblement le ***public hébété*** de croire à son repentir, de lui rendre ses bonnes grâces, et de ***le laisser faire***... Voilà donc ***le Diable*** qui se cache dans un bénitier ! Encore un ***flacon d'encre***, sieur Lafayette, et tu n'oseras plus te montrer : souviens-toi du ***sieur Necker !*** »

Mais Lafayette, informé que cet article est sous presse, veut faire saisir le numéro du journal qui le contient. Les presses sont brisées à coups de haches, les bureaux sont forcés, les armoires fouillées, les paillasses mêmes visitées à coups de bayonnettes, tous les imprimés enlevés, ce qui n'empêche pas le redoutable article de paraître le lendemain, et Marat d'ajouter :

« Le digne émule de Washington, le héros Américain, le grand Général, l'immortel Restaurateur de la liberté française, fait endosser l'habit national à 300 pousse-culs, infanterie et cavalerie, met à leur tête un Commissaire du Châtelet, et les charge de l'expédition patriotique de violer un domicile et de dévaliser une imprimerie. »

Lafayette n'envoie pas seulement, comme nous l'avons vu, ses Aides-de-camp à *Metz*, à *Nancy*, à *Londres* : après avoir donné aux Fédérés un dîner de 15,000 couverts à *la Muette*, le jour de la fête de la Fédération, après avoir tenu table ouverte pendant quinze jours à cette époque, il a retenu à Paris un grand nombre de Fédérés appartenant à tous les départements, les a sans doute soldés ou fait solder on ne sait avec quel argent, les a organisés en *société* délibérante qui se réunit aux *Petits-Pères*, les a fait présider par des Aristocrates, et leur a fait ou laissé prendre cette monstrueuse délibération : « Il sera

« fait un *service* auprès de la personne du Roi et du *Gé-*
« *néral Lafayette*, composé d'une garde de deux *Dé*
« *putés fédérés* qui auront le nom et la qualité *d'Aides-*
« *de-camp du Général;* ces Aides-de-camp pren-
« dront les *ordres immédiats* du Roi et du Général
« pour les *faire passer* dans les départements. « C'est-à-dire que Lafayette et le Roi se trouvent avoir une garde départementale, inconstitutionnelle et illégale, composée de patriotes crédules et confiants, séduits par des caresses et par le titre d'Aides-de-camp de Lafayette, secrètement entretenus et payés, par l'intermédiaire desquels Lafayette et le Roi peuvent transmettre tous les conseils bons ou mauvais qui leur conviennent. C'est ainsi que les Gardes nationales ont été fraternellement invitées, au nom du général, à marcher contre Nancy; et c'est pourquoi la Presse appelle dérisoirement Lafayette *le Dictateur*.

« On voyait au quartier-général de Saint-Merry (dit *Marat*, dans un article sur le *Dictateur Mottié*), un *canon de fonte* se chargeant par la culasse : l'héroïque Mottié, ainsi que le divin Bailly, l'avaient fait demander plusieurs fois, et toujours le Bataillon avait refusé de s'en dessaisir. Que fit le petit intrigant! Il capta les chefs, et chargea des chenapans d'enlever le canon pendant la nuit. Le lendemain, l'Officier de garde annonça qu'il était venu des ordres supérieurs, et que le Général en enverrait un autre le lendemain. On conçoit bien que dès-lors le Bataillon n'a entendu parler ni du canon ni du Général, et se l'est tenu pour dit : les bonnes gens! — C'est un fait donné pour certain que le héros des Deux-Mondes, naguère adoré par les idolâtres Parisiens, voyant son *culte abandonné* et craignant de trouver sous peu beaucoup de résistance à ses ordres arbitraires de la part des soldats-citoyens d'un âge mur, a formé des *bataillons de jeunes gens au-dessous de vingt ans*, qu'il s'appliquera à plier à ses volontés sous prétexte de les instruire. »

« Mardi dernier, à huit heures du soir, dit *Camille Desmoulins*, le *Dictateur* de l'Armée parisienne est entré au château de Saint-Cloud par le petit escalier en face du grand escalier de marbre. Le Roi était

au Conseil : le Général ne l'a point vu ; mais il a eu une conférence de sept quarts-d'heure avec la *maîtresse du logis*. Citoyens, bénissez, adorez plus que jamais le patriotisme ingénieux de M. Mottié ! Voyez comme la pureté de sa conscience et de ses motifs lui fait braver jusqu'à *vos soupçons !* Pourquoi est-il si assidu auprès des Ministres ? C'est pour mieux démêler leurs complots afin de nous en garantir ! Pourquoi rend-il de fréquentes visites à la *sœur de Léopold ?* Ingrats que vous êtes, c'est pour vous servir encore, en la détournant de tous les projets qu'on cherche à lui inspirer contre votre liberté ! Ne vous formalisez donc pas de son dernier voyage à Saint-Cloud ; au contraire, réunissez-vous pour supplier le *modeste héros des Deux-Mondes* d'y retourner le plus souvent qu'il sera possible, puisqu'il peut, par son éloquence, transformer la Reine en citoyenne et opérer ainsi la plus heureuse comme la plus difficile conversion ! »

Le dévouement de Lafayette à la Cour est si notoire, comme celui de Bailly et de la Municipalité, tant de bruits circulent à ce sujet, que l'Assemblée générale des Représentants de la Commune arrête :

« Tous les membres *affirment* n'avoir rien reçu du Pouvoir exécutif. — Bailly sera invité à affirmer qu'il n'a rien reçu outre son traitement. — Lafayette sera pareillement invité d'une manière spéciale à affirmer sur son honneur que, « n'ayant pas voulu, malgré les vives instances de la Commune, accepter jusqu'à présent les indemnités qui lui sont nécessairement et indispensablement dues pour les *dépenses immenses* qu'il a été dans le cas de faire, il *n'a rien reçu d'ailleurs* ni directement ni indirectement pour ses fonctions. »

« Mais, dit *Marat*, comment s'en rapporter à la parole des gens du monde et des gens d'affaires, les deux classes les plus dépravées de la société ! Imaginez-vous qu'un homme sans foi et sans loi, sans honneur et sans pudeur, qui a vendu sa conscience et souillé ses mains, aura la bêtise d'avouer hautement sa turpitude en montrant le prix de ses trahisons ? Pensez-vous que les hommes qui ont violé cent fois leur serment civique et qui le violeraient cent fois par jour pour en venir à leurs fins craindront un instant de fausser leur parole ?... Cette convocation solennelle de tous les Agents de la Commune n'est donc qu'une *farce municipale* ajoutée à tant d'autres, pour amuser le Peuple et en *imposer aux sots...* »

Néanmoins ce dévouement de Lafayette à Louis XVI, qui le rend impopulaire, ne lui gagnera jamais ni la confiance entière du Roi, ni surtout celle de la Reine et de sa Cour; ils ne lui pardonneront jamais au contraire sa première opposition; la haute Aristocratie lui gardera autant de rancune qu'aux révolutionnaires les plus constants; et les ultrà-Aristocrates, qui se croient déjà vainqueurs, menacent Lafayette lui-même et Bailly de les enfermer dans des *cages de fer*. De là peut-être les négociations qui vont s'ouvrir entre le Club de 1789 et les Jacobins.

§ 3. — Rapprochement entre les deux Clubs.

D'un côté, tout le parti révolutionnaire maudit le Club de 1789 et ses chefs, Lafayette, Mirabeau, etc., qu'il accuse d'être des renégats, des corrompus, des traîtres, auxquels il attribue le massacre de Nancy, tout le mal et tous les dangers de contre-révolution. — D'un autre côté, le Club de 1789, qui ne voudrait généralement qu'un système de juste-milieu, s'effraie de l'ascendant que prend la Droite et de l'audace des contre-révolutionnaires. Peut-être aussi craint-il que la Gauche ne veuille abandonner Mirabeau et le Duc d'Orléans, que la Droite poursuit avec fureur, et que le Châtelet condamnerait infailliblement. — Quoi qu'il en soit, *Mirabeau* se présente encore au Club des Jacobins, où A. Lameth lui fait de vifs reproches; des *conférences* ont lieu, dans le courant de septembre, entre *Lafayette* d'une part, *Duport*, *Lameth*, *Barnave*, *Danton*, d'autre part, pour faire cesser la scission du Club de 1789 en le réunissant de nouveau aux Jacobins; et la réunion est décidée.

Ce retour des chefs du Club de 1789 aux Jacobins excite la joie et les félicitations de la masse des écrivains pa-

triotes; mais *Marat*, dont nous verrons presque toutes les sinistres prévisions réalisées, n'en conserve pas moins ses défiances et ses sévérités.

Nous avons déjà vu tout-à-l'heure (page 16) son *affiche* contre Lafayette : voici ce qu'il ajoutera bientôt :

« Les Aristocrates déclarés, la Noblesse et le Clergé, ne sont pas nos ennemis les plus dangereux... Ce sont les Députés du Peuple séduits par des promesses ou corrompus par des présents, les Mirabeau, les Montmorency, les Clermont-Tonnerre, les Lanjuinais, les Sieyes, les Emmery, les Perugnon (de Nancy), etc., lâches déserteurs de la Patrie ; ce sont ceux qui se sont *alliés* avec les Courtisans, avec Bailly et la Municipalité, avec Lafayette et l'État-major parisien, pour faire triompher le Monarque et lui sacrifier la Nation... Aujourd'hui que *le sacrifice est consommé*, ces indignes mandataires sont rentrés dans le Club des Jacobins ; et d'imprudents journalistes s'empressent de célébrer ce *retour ;* ils se félicitent du *renfort* que va recevoir le parti patriote et de la puissante influence qu'il aura désormais sur la tranquillité publique, sur le couronnement du grand œuvre de la Constitution. Mais à quoi, je vous prie, des hommes sans vertus, sans honneur, sans pudeur, seraient-ils bons ? Et pourquoi des fripons, qui ont une fois vendu les intérêts de la Patrie, ne les vendraient-ils pas toujours ? C'est en vain que le Ciel ferait un miracle en leur faveur ; le mal est fait ; *la Constitution est complètement manquée ;* à part le décret sur la Déclaration des droits et quelques autres que le Peuple leur arracha dans des moments de crise, il n'en est aucun qui ne doive être annulé par la prochaine Législature, si l'on veut que la liberté soit établie sur les lois ; les municipalités, les tribunaux, la flotte, l'armée, sont plus que jamais au pouvoir du Prince ; tous les ressorts de l'État sont dans ses mains : or, la machine ne marchera point, ou elle marchera à ses ordres, si le Peuple ne se hâte d'en couper tous les liens... Comment donc envisager le retour de ces vils déserteurs au Club patriotique ? comme le refuge d'une femme galante au couvent ; ils ont à se réhabiliter dans l'esprit public ; après avoir passé leur *vie dans la honte*, ils veulent enfin mourir au champ d'honneur ! »

Néanmoins, *Mirabeau* viendra présider le Club des

Jacobins (se séparera même plus tard de Lafayette; *Barrère* et d'autres quitteront définitivement le Club de 1789 pour redevenir exclusivement Jacobins; le Club ministériel finira par se dissoudre, tandis que son rival prendra chaque jour un accroissement nouveau; et la réconciliation d'aujourd'hui est un événement heureux à-la-fois pour la Révolution et pour Mirabeau.

§ 4. — Autre dénonciation contre Mirabeau.

M. *de Riolle* est arrêté à Bourgoin en Dauphiné, prêt à passer en Savoie, porteur de beaucoup de papiers écrits en chiffres, dont on découvre la clé, qui dévoilent une conspiration contre-révolutionnaire, et parmi lesquels se trouve une lettre à lui adressée par *Mirabeau*, quoique écrite d'une autre main, ce qui fait soupçonner Mirabeau d'être l'un de ses directeurs et de ses complices.

« — Pour ne pas donner à la correspondance prétendue de ce Député avec l'accusé plus de confiance qu'elle ne mérite, je vais, dit le Rapporteur (***Rousselet***), vous donner lecture d'un autre papier saisi sur M. de Riolle, dans l'endroit où l'on aurait dû le moins en chercher : « Mirabeau est un ***scélérat prêt à se vendre à tous les partis...*** »

« — Ne me flattez-vous pas? s'écrie *Mirabeau* en s'adressant au Rapporteur. Vous avez eu la bonté de me communiquer les pièces, et je crois avoir lu : Mirabeau est un ***infâme*** scélérat... Il est bon de montrer sous ses véritables couleurs le portrait que mon ***fidèle agent*** voulait bien tracer de moi. »

« — Je lis comme il y a, répond le *Rapporteur*, et je continue : « Mirabeau a peu de logique, peu de connaissances foncières; mais il « a cet ***ascendant*** qu'il faut pour ***dominer*** des hommes ordinaires, tels « que ***la majorité*** de l'Assemblée... (Le papier contient aussi le por- « trait de beaucoup d'autres personnages.) »

« — Je ne monte point à cette tribune, dit *Mirabeau*, pour éclaircir les ***confabulations*** qu'on vient de vous présenter : je viens seulement vous apprendre comment j'ai connu M. de Riolle... Je l'ai vu

comme cinq ou six cents d'entre nous, à Versailles, à Paris, partout; mais je n'ai jamais eu avec lui de *relations particulières*... C'était une espèce de *fou de cour*, tantôt Aristocrate comme autrefois, tantôt Démocrate; aujourd'hui enragé dans un sens, demain dans un autre. Jugez si tout cela pouvait me donner beaucoup de *confiance en lui*.. Il prétend m'avoir adressé des *mémoires :* je ne dirai ni oui ni non; je reçois à-peu-près *cent lettres* par jour; il m'est parvenu des *milliers de mémoires ;* il y en a beaucoup que je n'ai pas lus... Il est possible que ceux de M. de Riolle se trouvent parmi ceux-là... Depuis long temps mes torts et mes services, mes malheurs et mes succès, m'ont également appelé à *la cause de la liberté.* Depuis le donjon de Vincennes et les différents forts du royaume, où je n'avais pas élu domicile, mais où j'ai été arrêté pour différents motifs, il serait difficile de citer de moi un écrit, un fait, un discours, qui ne montrât pas un grand et énergique *amour de la liberté*... J'ai vu cinquante-quatre lettres de cachet dans ma famille, et j'en ai eu dix-sept pour ma part. Si cet amour de la liberté m'a procuré de grandes jouissances, il m'a donné aussi de grandes peines et de grands tourments... Quoi qu'il en soit, ma position est assez singulière : bientôt on fera le rapport d'une affaire où je joue le rôle d'un conspirateur sérieux; aujourd'hui on m'accuse comme un *conspirateur contre-révolutionnaire !* Permettez que je demande la division : conspiration pour conspiration, procédure pour procédure, s'il le faut même supplice pour supplice, permettez que je sois un *martyr révolutionnaire!* »

Mirabeau descend de la tribune au milieu des applaudissements d'une grande partie de l'Assemblée et de toutes les galeries : mais tout cela n'empêche pas qu'il soit aujourd'hui vendu, traître et conspirateur contre-révolutionnaire, après avoir été Orléaniste et révolutionnaire. Cependant nous allons le voir forcé de servir encore la Révolution.

§ 5. — Création d'un milliard d'assignats.

Après une ongue discussion sur les moyens de liquider la dette exigible, *Mirabeau* résume le débat (29 septembre) et repousse les objections contre les assignats.

« La Constitution est renversée, dit-il, le désastre inévitable, et la

France en dissolution, si la *vente des biens nationaux* ne s'effectue pas immanquablement, si elle n'est pas partout protégée, encouragée... C'est la persuasion de la vente certaine et instante des biens nationaux qui peut seule assurer le succès de notre projet de liquidation par les assignats, comme il n'y a que cette vente effective qui puisse *sauver la chose publique*. Aussi je mets au nombre des *ennemis de l'Etat*, je regarde comme *criminel envers la Nation*, quiconque cherche à ébranler cette base sacrée de tous nos progrès régénérateurs... Que la vente des biens nationaux s'effectue, et la France est sauvée... (Applaudissements.) Des inconvénients prévus ou imprévus viennent-ils ensuite à se déclarer? Hé bien, chaque jour n'apporte pas avec lui seulement ses ombres, il apporte aussi sa lumière; nous travaillerons à réparer ces inconvénients; les circonstances nous trouveront prêts à leur faire face; et tous les citoyens, si éminemment intéressés au succès de notre mesure, formeront une fédération patriotique pour la soutenir. (La salle retentit d'applaudissements.) »

Puis Mirabeau propose de créer des assignats sans intérêts, jusqu'à la concurrence d'*un milliard*, pour l'extinction de la dette exigible, et d'ordonner *la vente* des biens nationaux.

C'est en vain que la Cour, le Clergé, la Droite, réunissent tous leurs efforts contre cette création d'assignats et cette vente de biens nationaux; le décret proposé par Mirabeau est voté par 508 contre 423.

Et nous n'examinerons ni s'il n'y avait pas quelque système d'économie politique ou de crédit meilleur encore que le système adopté, ni si Mirabeau n'a pas été entraîné par le besoin de se concilier la Gauche, à cause de son grand procès qui devait se décider deux ou trois jours après; mais ce décret est une véritable victoire pour la Révolution et pour lui. Malheureusement nous le verrons en abuser pour trahir plus facilement la Gauche et la Révolution.

La victoire est d'autant plus éclatante que le Parlementaire *Desprémenils*, appuyé par la Droite, et ne doutant pas du prochain triomphe de l'Aristocratie, a osé présenter

un plan de finances qui renversait tous les décrets précédents, et déclarer formellement à la tribune qu'il ne parlerait plus que pour proclamer la *contre-révolution*. La Gauche et le Club de 1789 réunis n'ont accueilli cette déclaration et ce plan qu'avec des éclats de rire, et Lameth n'a demandé pour punition que l'envoi du contre-révolutionnaire dans la maison de santé à Charenton.

§ 6. — Charges contre d'Orléans et Mirabeau.

Chabroud fait enfin son fameux rapport, dont la lecture absorbe les deux séances des 30 septembre et 1er octobre.

« La conscience des Juges, dit-il, leur désigne deux de vos membres comme *coupables*. Les Juges ont érigé en *certitude* ce qui pouvait n'être qu'un *soupçon :* je serai moins hardi, et je me demanderai si l'affaire du 6 n'est pas un de ces événements où le sort se plaît à confondre la prévoyance humaine..... Voici *le plan* que je me suis tracé. J'examinerai *les causes* éloignées ou prochaines de l'insurrection et des excès qui l'ont suivie ; je résumerai *les preuves* pour poser les principes ; et je *conclurai*. — CAUSES : On a dit que le Peuple fut conduit à Versailles par les *agents d'une intrigue ;* on a dit, d'un autre côté, que *l'intérêt de sa cause* était son seul mobile ; tantôt c'est le hasard, tantôt c'est un complot. D'abord y a-t-il *complot ?*

Ici le Rapporteur cite beaucoup de témoins qui parlent d'un projet de nommer le Duc d'Orléans Lieutenant-général du Royaume, ou Protecteur, ou Régent, ou Roi ; il cite tous ceux qui parlent d'argent distribué au Peuple et au régiment de Flandre, de filles de joie envoyées à ce régiment pour le débaucher ; mais toutes ces dépositions reposent sur des ouï-dire vagues, sur des bruits, ou sur des témoignages indignes de confiance..... Il cherche ensuite les *autres causes :* Il cite beaucoup de témoins qui signalent : le repas des Gardes-du-corps ; l'insulte à la cocarde nationale ; le cri proféré dans le palais, *Vive le Roi et la Reine ! F... de l'Assemblée Nationale et du Duc d'Orléans ;* ce propos de la Reine, *J'ai été enchantée de la journée du jeudi ;* l'opinion d'un complot pour emmener le Roi à Metz ; la crainte de la guerre civile ; le manque de pain ; la pensée que le séjour du Roi à Paris y ramènerait l'abondance ; le désir d'amener

le boulanger et la boulangère... Il se plaît à rendre hommage au courage de *Maillard*, à sa présence d'esprit, à sa conduite; et la Gauche applaudit... Il cite une lettre de Lafayette invoquée par le Comte d'Estaing pour obtenir de la Municipalité l'appel du régiment de Flandre auquel s'opposaient vingt-huit compagnies de la Garde nationale de Versailles sur quarante-deux, lettre dans laquelle Lafayette annonçait qu'*il ne pouvait plus empêcher les Gardes-françaises d'aller reprendre leur poste à Versailles*... Le Rapporteur cite ensuite les témoins qui établissent que les premiers coups, le 5 et le 6, sont partis des Gardes-du-corps. « Il paraît, dit-il, que le Peuple n'a commis un meurtre que pour en *venger un autre*, et que la *même chose* est arrivée dans le grand escalier, où plusieurs hommes ont été tués par les Gardes-du-corps avant que ceux-ci aient été écrasés par le nombre... » Il cite un Député de la Droite qui prétend que *le lit de la Reine a été bouleversé;* mais il oppose d'autres témoins qui indiquent que la chambre de la Reine n'a point été envahie... Il cite une lettre du *Comte d'Estaing* à la Reine, dans laquelle on lit : « Il faut un autre « enthousiasme : la Reine seule a le pouvoir de le faire naître ; avec « quelques soins, elle sera *adorée*... Ah ! Madame, soyez notre *pre*« *mière citoyenne !* Vous serez tout, si vos principes vous permettent « de le vouloir... Le Clergé et la Noblesse n'ont que le Roi pour les « sauver... M. de Lafayette m'a *juré* que les événements en avaient « fait *un royaliste*. »

Le Rapporteur examine ensuite les *charges particulières à Mirabeau*. Il cite les témoins qui disent : que le 5 au soir, on *l'a vu* dans les rangs du régiment de Flandre ou derrière le régiment, portant un *sabre nu* et parlant aux soldats; qu'on l'a vu, avec d'autres Députés, aller au-devant des femmes qui sortaient de chez le Roi et leur crier *courage et liberté;* qu'on a entendu des femmes crier *où est notre Comte de Mirabeau;* qu'il a dit lui-même *le Peuple a besoin quelquefois qu'on lui fasse faire le saut du tremplin;* qu'il a dit à Mounier : « Et qui vous dit que nous ne voulons pas *un Roi !* Mais « qu'importe que ce soit *Louis XVI ou Louis XVII?* Qu'avons- « nous besoin de ce *bambin* pour nous gouverner? » qu'il a conseillé au Duc d'Orléans de ne pas aller à Londres, dans la crainte que ce départ ne changeât en *preuves* les *indices* qui pouvaient exister, et qu'il s'est même chargé de dénoncer le départ à la tribune pour l'empêcher ou l'expliquer : mais il détruit ces témoignages par d'autres témoignages ; il parle d'un sieur *Gamache* qui ressemble à Mirabeau

et qui se trouvait là ; il soutient que ces charges sont *très-légères*, en avouant que la promenade avec un sabre nu peut être un *indice*.

Le Rapporteur examine ensuite les *charges contre le Duc d'Orléans*. Il cite : beaucoup de témoins qui parlent de distributions d'argent au Peuple et aux soldats ; mais il parle aussi d'une faction étrangère qui, disait-on, pouvait dépenser 3 millions par mois. Il cite : *Raigecourt* qui, quoique sourd, déclare, ainsi que M. *Beauharnais*, avoir entendu le Duc de Chartres dire et répéter, le 5, dans la tribune de l'Assemblée Nationale, *qu'il fallait encore des lanternes ;* un témoin qui dépose avoir entendu, au château, un chasseur désespéré déclarer que *d'Orléans l'avait payé pour assassiner la Reine ;* plusieurs témoins qui, tandis que le Duc d'Orléans a déclaré dans un de ses écrits qu'il n'est parti de Paris pour Versailles que le 6 à huit heures, soutiennent qu'on l'a vu au château à minuit et à six heures du matin ; d'autres qui disent l'avoir vu dans la cour souffrant que le Peuple criât *Vive le Roi d'Orléans !* un sieur *Lasserre* qui dépose avoir vu le Peuple escalader le grand escalier vers les six heures et demie, l'avoir entendu crier *Notre père est avec nous, marchons !* et avoir vu le Duc d'Orléans à la tête d'une bande et leur indiquant la salle des Gardes-du-corps et la chambre de la Reine ; d'autres témoins qui déposent qu'on l'a vu, à cette heure, au milieu des brigands, sur le grand escalier : mais il repousse toutes ces dépositions comme absurdes, ou comme démenties par d'autres, et celle de Lasserre comme une horrible *imposture*.

« Après tout cela, dit-il, y a-t-il *lieu à accusation* contre M. Mirabeau et M. d'Orléans ? J'avoue que les Juges du Châtelet n'ont *pas douté ;* et si MM. Mirabeau et d'Orléans n'étaient pas Députés, déjà *l'accusation* existerait... Mais la procédure que nous avons examinée n'est-elle pas elle-même un *complot ?* N'est-ce pas un procès fait *à la Révolution ?*... Je vais vous exposer mes griefs, et vous les jugerez... D'abord le Châtelet a fait remonter l'instruction jusqu'au 14 juillet ; il semble que c'est en haine de la Révolution qu'on remonte jusqu'à son berceau, pour le briser... Le Châtelet n'a pas entendu tous les témoins indiqués par le Comité municipal dans sa dénonciation, ni une foule d'individus que l'information elle-même indiquait comme pouvant faire connaître la vérité ; il n'a pas même appelé le *Comte d'Estaing* ni *Lecointre*, qui pouvaient tout connaître, tandis qu'il a eu grand soin d'appeler trois témoins pour démentir un propos attribué au Ministre Saint-Priest (t. I, p. 316), qui n'était pas impliqué dans

l'accusation...—Quant aux *témoins*, ils ne déguisent pas leur haine de la Révolution. Que signifient ces douze pages remplies du fiel antipatriotique de *M. Pelletier*, qui a tout *ouï dire* et rien vu ; la longue glose amère du Député *Mounier*, qui présente Duport haranguant le régiment de Flandre, les Députés patriotes stimulant le Peuple, Barnave, Chapellier, d'Aiguillon, Lameth, *déguisés en femmes*, Mirabeau déguisé en ouvrier, tous derrière le régiment de Flandre, dans la matinée du 6 ?... Ce que tout cela signifie...? Ouvrez l'information ; voyez comme ces *atroces suppositions* sont vagues, afin que la *calomnie* échappe à toutes les lumières !... Voyez les noms qui sont proférés, choisis sur la liste des amis de la liberté et des coopérateurs de la Constitution, noms chers aux citoyens et odieux aux ennemis du Peuple ! Ne vous est-il pas démontré que la *Constitution* est le but de tous les traits aiguisés en secret ?... Entendez le Député Lambert de Frondeville déposer *qu'une grande partie de l'Assemblée était dans le secret, le* 5, *de ce qui allait arriver...* Sera-t-il en vous une force d'indignation qui réponde à cet outrage ? Ecoutez ce même témoin raconter que *les forçats de Toulon offraient leurs bras et leurs services à l'Assemblée pour le maintien de la Constitution*, et que c'est la Députation des femmes, le 5, qui a demandé et arraché *l'acceptation* du Roi pour les décrets constitutionnels.., Alors, Messieurs, vous concevez tout ; vous concevez *l'atroce imposture* de Lasserre ; vous concevez même la *Sainte-Vierge* intervenant et faisant un *miracle...* Pour moi, je ne vois plus qu'une conspiration, celle qui a été ourdie *contre la Constitution :* elle avait appelé cette armée qui devait envahir Paris et la liberté naissante ; elle a *suscité*, elle a *nourri cette procédure monstrueuse*, cette guerre de greffe...; je l'accuse de tout, je l'accuse de la *division cruelle* qui se propage dans le sein de l'Assemblée... On nous divise pour nous vaincre ; et lorsque nous allons échapper à une embûche, d'autres plus dangereuses peut-être *sont dressées* où nous sommes attendus, que dis-je ?... où nous semblons courir de nous-mêmes !... Citoyens, abjurez de funestes débats ! la Patrie *est toujours menacée !*

« Et quant aux *malheurs du* 6 *octobre*, car il faut enfin ne plus voir que *d'horribles malheurs* dans cette journée fatale, nous les livrerons à l'histoire éclairée, pour l'instruction des races futures ; le tableau fidèle qu'elle en conservera fournira une leçon utile aux Rois, aux Courtisans et aux Peuples.

« Le Comité vous propose de décréter qu'il n'y a *pas lieu à accusation* contre MM. Mirabeau et d'Orléans. »

Mirabeau demande la distribution de ce rapport, afin que l'affaire puisse être profondément discutée.

Et *Lafayette* complète l'information en adressant au Président copie de la lettre dont a parlé le Rapporteur et dont s'était servi le comte d'Estaing pour obtenir de la Municipalité l'appel du régiment de Flandre; cette lettre est écrite au Ministre Saint-Priest:

« M. Larochefoucault vous aura dit l'idée qu'on avait mise dans la tête des grenadiers, *d'aller cette nuit à Versailles*. Je vous ai mandé de n'être pas inquiet, parce que je comptais sur leur *confiance en moi* pour détruire ce projet; et je leur dois la justice de dire qu'ils avaient compté me demander la *permission*, et que plusieurs croyaient faire une démarche très-simple qui serait *ordonnée par moi*. Cette velléité est entièrement détruite par les quatre mots que je leur ai dits, et il ne m'en est resté que l'idée des ressources inépuisables des *cabaleurs*. Vous ne devez regarder cette circonstance que comme une nouvelle indication de *mauvais desseins*, mais en aucune manière comme un danger... »

§ 7. — Décret de non-accusation.

L'ex-marquis de *Bonnay*, Garde-du-corps, ouvre la discussion en justifiant le repas du 1er octobre, en faisant l'apologie des Gardes du Roi et en *protestant* contre le rapport. — Le 2, *Mirabeau* déclare qu'il se porte accusateur du Châtelet; qu'il le prend à partie; et qu'il le poursuivra jusqu'au tombeau. — L'Assemblée décrète que les Députés qui ont déposé comme témoins ne prendront aucune part à la délibération. — *Maury* prononce un long discours dans lequel il attaque les 5 et 6 octobre, prétend que le *déguisement* de beaucoup d'hommes en femmes prouve un *complot*, et soutient que l'honneur de l'Assemblée exige un jugement. — *A. Lameth* le somme de s'expliquer plus nettement et de déclarer s'il croit, oui ou non, qu'il y a lieu à accusation contre Mirabeau et le duc d'Orléans. — *Rœderer* le somme de *prouver* que les 5 et 6

sont le résultat d'un *complot dont* Mirabeau et le Duc seraient auteurs ou complices. — *Maury* consent à écarter Mirabeau ; mais il soutient qu'il y a lieu à accusation contre le Duc. — *Mirabeau* prononce son *apologie* et se fait couvrir d'applaudissements. « Quand même toutes les « inculpations dont je suis frappé seraient *prouvées,* dit-il, « elles n'établiraient *rien contre moi;* mais je ne me re- « garde point comme accusé... Oui, le secret de cette in- « fernale procédure est enfin découvert, ajoute-t-il en ter- « minant; il *est là* tout entier (en montrant la Droite); « il est dans l'intérêt de ceux dont les témoignages et les « calomnies en ont formé le tissu; il est dans les ressources « qu'elle a fournies aux ennemis de la Révolution; il est... « il est dans le cœur des Juges, tel qu'il sera bientôt bu- « riné dans l'histoire par la plus juste et la plus impla- « cable vengeance. » (Et les applaudissements l'accompagnent jusqu'à sa place.)

L'ex-duc de *Biron* prend chaudement la défense du duc d'Orléans, et ne lui reproche que d'avoir trop souvent *négligé la popularité*... Il s'engage, en son nom, à ce qu'il donne lui-même tous les renseignements qui ne laissent aucun doute sur sa pureté. — *Rœderer* soutient que l'innocence du Duc n'est plus un problème, et demande qu'il soit *entendu* à la prochaine séance. — *Montlausier* demande trois jours pour examiner la procédure. — *Barnave* demande l'adoption immédiate du décret proposé par le Rapporteur. — *Maury* et *Montlausier* déclarent que leurs amis et eux ne peuvent participer à la délibération. — Plusieurs Députés de la Droite sortent pour protester par leur absence. — *Murinais* demande la *division* contre le Duc. — Mais l'Assemblée repousse la division et décrète, à une *grande majorité,* qu'il n'y a lieu à accusation ni contre l'un ni contre l'autre.

« Vous avez déclaré, dit le lendemain le duc d'Orléans, à la tribune, que je n'étais pas dans le cas d'être *accusé;* il me reste à prouver que je n'étais pas même dans le cas d'être *soupçonné;* il me reste à détruire ces indices menteurs, ces présomptions incertaines et répandues avec tant de confiance par la calomnie, recueillies avec tant d'avidité par la malveillance... Mais, Messieurs, ces éclaircissements nécessaires doivent être donnés *en présence* de tous ceux qui auront intérêt de les *contredire* et devant ceux qui ont été chargés d'en connaître... Telles sont les obligations que je viens contracter en ce moment. Je me dois de les remplir; je le dois à cette Assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre, je le dois à la Nation entière... Il est temps de prouver que ceux qui ont soutenu la cause du Peuple et de la liberté, qui se sont élevés contre tous les abus, qui ont concouru de tout leur pouvoir à la régénération de la France, ont été dirigés par le sentiment de la justice et non par les motifs odieux et vils de l'ambition et de la vengeance. »

Cependant, au lieu de preuves contradictoires, le Duc fait paraître un écrit sous le titre *Mémoire à Consulter et Consultation pour le duc d'Orléans* signé par trois avocats inconnus, puis une brochure sous le titre *Le duc d'Orléans traité comme il le mérite,* auxquels Malouet répond par deux pages intitulées *Mémoire à consulter chez les Nations étrangères.*

La Droite signe en outre une *protestation* contre le décret qui défend les poursuites du Châtelet, tandis que *Luillier,* maréchal-des-logis des Gardes-du-corps, proteste dans une lettre publiée par tous les journaux aristocrates.

Tel est le fameux procès contre les 5 et 6 octobre : quel spectacle donné au Peuple par cette Aristocratie qui se dit si bien élevée, si vertueuse, et qui se montre si impitoyable et si inexorable pour les moindres fautes de ces masses qu'elle prive de toute éducation ! Si le Prince du sang et ses partisans accusés par la Noblesse sont vraiment coupables d'assassinat, que d'horreurs dans cette Aristocratie... ! Et si la Noblesse qui les accuse les ca-

lomnie pour déshonorer et faire périr des innocents, que d'infamies encore dans l'Aristocratie... ! Et l'on poursuit sans pitié des paysans, des ouvriers, des écrivains... !

Mais hélas ! il s'agit bien *de justice* dans les temps de discorde et de partis ! Car si les partis n'osent pas dire la vérité, l'Histoire, plus indépendante, doit être plus hardie. Hé bien, la vérité, c'est que la Révolution condamne la Contre-révolution dès ses premières hostilités et approuve aveuglément tout ce que les Mirabeau et les d'Orléans ont pu faire contre elle ; s'ils s'étaient mis publiquement, eux, les Barnave, les Lameth, les d'Aiguillon, les Biron, les Rœderer, la Gauche, à la tête du Peuple pour attaquer le Château les 5 et 6, elle les aurait encore approuvés : et, de son côté, la Contre-révolution condamne tout ce qu'a fait la Révolution, le 17 juin, le 20 juin, le 23 juin, le 14 juillet et le 5 octobre, tout aussi bien que le 6 octobre ; tous les révolutionnaires, toute la Gauche, Mirabeau et d'Orléans, sont à ses yeux des révoltés, des brigands, des scélérats ; elle les ferait périr sur l'échafaud si la victoire couronnait enfin sa permanente conspiration, comme nous l'avons vue tuer à Nancy des milliers de patriotes momentanément vaincus.

Nous ne terminerons pas sur ce procès fameux sans ajouter que bientôt (en novembre), tandis que la tragédie républicaine de *Brutus* excitera l'ivresse des patriotes et la terreur des Aristocrates, *Collot-d'Herbois* fera jouer une pièce nouvelle qui ne contrariera pas moins l'Aristocratie, en représentant les journées d'octobre et le procès du Duc d'Orléans sous le titre de *Procès de Socrate*.

Néanmoins tous ces échecs n'empêcheront pas la Cour de continuer ses complots et ses attaques.

§ 8. — Nouvelles manœuvres Contre-révolutionnaires.

Nous ne parlerons pas de *Mirabeau cadet*, qui émigre pour commencer la guerre civile ; qui écrit à l'Assemblée pour protester contre ses décrets ; et qui, dans une orgie avec des émigrés, à Francfort, à l'occasion du couronnement de l'empereur Léopold (successeur de Joseph II, mort le 16 février 1790), boit à la prochaine *invasion*, et renverse les bouteilles et les verres avec la pointe de son épée en criant : Tue ! tue Barnave ! tue Lameth ! tue toute le Gauche !

Nous ne dirons qu'un mot du Commandant de la Garde nationale de Marseille, *Lieutaud*, qui conspire avec les contre-révolutionnaires du pays et avec les émigrés de Turin ; qui méconnaît l'autorité de la Municipalité patriote pour usurper une espèce de dictature militaire ; qui, prôné par ses aides-de-camp, suivant lesquels il est un *Scipion* et un *Turenne*, entouré d'une troupe soldée et trompée, menace le club Marseillais des Amis de la Constitution et la Municipalité ; que la Municipalité destitue ; et dont 22 sections sur 24 confirment la destitution en élisant un autre Commandant (Cabrol de Montcousson), déjà président du Club patriotique.

Nous ne dirons encore qu'un mot des relations que plusieurs garnisons des villes frontières entretiennent avec l'étranger, des alarmes qu'elles excitent, des réclamations des villes d'Alsace pour être débarrassées des troupes suspectes, et des défiances manifestées dans l'Assemblée même contre son Comité militaire par un membre de son Comité diplomatique.

Mais l'audace contre-révolutionnaire du régiment *Royal-Liégeois* et du régiment *Hussards-Lauzun*, tous deux exécuteurs du massacre de Nancy et tous deux récemment arrivés à *Bedfort*, mérite d'être signalée.

Dès leur arrivée, les habitants leur reprochent leur expédition de Nancy, tant cette expédition est impopulaire ! Le 21 octobre, les officiers de *Royal-Liégeois* donnent un repas aux officiers des *Hussards-Lauzun*. Au sortir de table, le *Major* du premier s'écrie : « Nous sommes les maîtres, nous avons des sabres, hachons les « bourgeois ! » Les officiers répondent : « *Vive le Roi ! vive la joie !* » Le *Colonel*, M. de Latour, crie lui-même : « *Vive le Roi ! au diable la Nation !* » On tire alors les épées et les sabres ; ont y met des

mouchoirs *blancs* en guise de drapeaux ; on parcourt les rues en insultant la Constitution, en criant : *Vive l'Aristocratie! au f..... l'Assemblée Nationale!* on va soulever les soldats dans les casernes ; puis on entre dans les maisons, on frappe les citoyens, on les force à crier *au diable la Nation;* on se rend à l'Hôtel-de-Ville ; les portes sont enfoncées ; les chefs insultent et menacent la Municipalité ; et le Colonel donne l'exemple de toutes les violences ! — Le lendemain, Bouillé, arrivant d'une tournée d'inspection, ne peut s'empêcher de punir le Colonel, le Major et trois officiers ; mais, pour les excuser autant que possible, il écrit au Ministre que les habitants ont provoqué le désordre en reprochant aux régiments leur conduite à Nancy, et que lui-même en descendant de voiture a reçu une lettre anonyme qui lui reprochait le massacre. — Quant au Ministre de la guerre, que nous avons vu si prompt à dénoncer les *soldats* de Nancy, il cache pendant trois jours l'inexcusable révolte des *officiers* de Bedfort contre la Constitution, la Nation et la Représentation nationale ! Le Rapporteur (*Mugnet*) l'en accusera devant l'Assemblée (29 octobre). Mais tandis que Bouillé et ces mêmes officiers contre-révolutionnaires ont massacré, pendu, roué, les innocents soldats de Nancy, ce coupable Colonel et ces coupables officiers de Bedfort en seront quittes pour la condamnation à quelques jours de prison !... Au lieu de les faire arrêter, Bouillé les laissera même déserter et émigrer !

Nous ne nous arrêtons pas à une manœuvre machiavélique du Ministère, qui se plaint continuellement que le Peuple ne veut ni payer les *impôts*, ni recevoir les *assignats*, et qui ordonne secrètement à ses Receveurs généraux et particuliers de ne pas presser le paiement des impôts, de ne pas les recevoir, de refuser les assignats, afin de tout paralyser et d'avoir un prétexte de crier à l'anarchie.

Mais la manœuvre contre-révolutionnaire la plus horrible est celle à l'égard des *vivres*. — Invoquant un des grands principes des *Economistes*, la *liberté du commerce* et la libre circulation des grains, abusant perfidement de ce principe, d'accord avec les Puissances étrangères ennemies de la France et avec tous les capitalistes ennemis de la Révolution, servis par le parti ministériel dans l'Assemblée et par beaucoup de Municipalités aristo-

crates ou gagnées, les Ministres exécutent pour ainsi dire l'ancien *pacte de famine* (tom. 1, pag. 280), et font *accaparer* partout les blés pour les transporter à l'étranger ou les tenir en dépôt en n'en revendant qu'une partie à très-haut prix. Les Ministres et leurs partisans y trouvent l'immense avantage de s'enrichir, d'affamer ou ruiner le Peuple, de faire détester la Révolution dont ils disent que la misère est la conséquence, d'exciter la jalousie et la haine des campagnes contre les villes et des pauvres contre les riches, dans l'espérance que la discorde ne peut être que funeste à la Démocratie, de pousser indirectement le Peuple à l'insurrection et même de pouvoir l'y provoquer directement en soudoyant quelques meneurs qui le trompent et l'entraînent, de l'écraser ensuite avec la loi martiale ou avec les tribunaux, et d'amener la contre-révolution par la terreur. — Presque partout, en effet, les agents Ministériels accaparent les grains; dans beaucoup d'endroits, les Autorités protégent l'accaparement sous prétexte de la liberté du commerce; dans beaucoup de départements (à Saint-Étienne, à Angers, à Orléans, à Castelnaudary, dans le Languedoc, à Niort, etc., etc.), des émeutes éclatent, spontanément ou provoquées, à cause des accaparements, de l'enlèvement ou de la cherté des grains; dans quelques endroits, le Peuple commet quelques violences; le plus souvent, les Municipalités, proclamant la loi martiale et requérant la Garde nationale et la garnison, font faire feu sur de malheureux ouvriers affamés et désarmés, tuent, blessent, arrêtent, font condamner et exécuter en quelques heures, et donnent toujours tort au Peuple dans leurs rapports au Ministre. A Orléans, un riche marchand vinaigrier (Rimbert), vénéré des ouvriers, est arrêté pendant la nuit, jugé et pendu en deux heures; et, sur le refus du bourreau de faire une exécution illégale, cinq bour-

geois se disputent l'honneur de le remplacer... Partout ce sont de petits massacres de Nancy... Et, chaque fois, le Ministre rend compte de l'affaire à l'Assemblée; chaque fois, la Droite et les Ministériels approuvent la *fidèle exécution de la loi*, louent le zèle des Municipalités, des Gardes nationales et des régiments qui tirent sur un Peuple que le désespoir ou le Ministère pousse à l'émeute, prescrivent des poursuites rigoureuses contre ceux que la fusillade a épargnés, et blâment les Municipalités assez humaines pour céder aux vœux du Peuple en taxant le pain à plus bas prix. — La Gauche réclame enfin énergiquement contre la loi qui produit tant de malheurs; mais la Droite et les Ministériels persistent (15 septembre) à maintenir le décret contre-révolutionnaire de la *libre circulation du grain*, et les massacres continuent pour amener la contre-révolution.

« Les refus opiniâtres de l'Assemblée, dit *Marat*, de prendre les précautions nécessaires pour prévenir la disette, pour épargner le sang, ne manifestent que trop ses *noirs desseins*. Quoi donc! pour assouvir la cupidité du Pouvoir exécutif et lui ménager les moyens de réduire le Peuple à *la misère* par les artifices des accapareurs ministériels et de *l'écraser* ensuite par la force publique, vous exposez vingt-cinq millions d'hommes au danger continuel de périr de faim; pour calmer les inquiétudes, vous ne savez déployer que l'appareil menaçant de la guerre ou des supplices; vous livrez les malheureux au fer des bourreaux, après les avoir livrés au fer des assassins! Et vous prétendez passer pour de *sages législateurs!*.... Que de sang déjà versé! que de pères de famille enlevés à leurs enfants! que d'honnêtes patriotes jetés dans les cachots et abandonnés sans défense à la merci des *jugeurs ministériels!* Ah! si vous pouvez douter un instant que le décret sur la circulation illimitée des grains soit un *piége ministériel*, un redoutable *artifice des ennemis de la Révolution*, citoyens, ouvrez les yeux et voyez les Maury, les Cazalès, toute la Droite, demander ces mesures avec instance contre les réclamations de vos fidèles Représentants! »

Et à côté de cette inhumanité envers le Peuple, voyez

les soins pour les animaux consacrés aux plaisirs du Roi!

« Serions-nous condamnés de nouveau, dit une Députation des Administrateurs du département de Seine-et-Marne, à respecter les animaux destructeurs, à voir, dans les saisons rigoureuses, des hommes, gagés à grands frais, étendre avec soin sur la neige une nourriture abondante pour les bêtes des forêts, tandis que, à côté, des citoyens meurent de faim et envient la pâture des animaux? Ah! que de pareils spectacles ne souillent plus nos regards!... Le 4 de ce mois, l'équipage de la vénerie de Fontainebleau a poursuivi un cerf à travers les vignes qui sont en grappes. Plusieurs des malheureux propriétaires, qui se sont plaints, on été constitués *prisonniers*. »

Les écrivains contre-révolutionnaires ne cachent même plus que tous les serments de Louis XVI à la Constitution ne l'engagent absolument à rien.

« N'a-t-on pas établi, dit *l'Ami du Roi* (4 octobre), un *Comité de révision* pour purger les décrets de l'Assemblée Nationale des erreurs et des contradictions qui pourraient s'y être glissées? Ainsi, jusqu'à la *dernière édition* de la Constitution, revue et corrigée par le Comité et ratifiée par le Peuple français, le *serment civique* ne peut pas avoir une valeur plus réelle qu'une *formule de politesse;* car on ne peut pas *jurer* sérieusement et en conscience de maintenir de tout son pouvoir des erreurs et des contradictions. »

Aussi, parle-t-on généralement d'un nouveau complot pour enlever Louis XVI et le conduire à *Rouen*.

« Les régiments les plus suspects d'Aristocratie filent du côté de Rouen, dit *C. Desmoulins* (5 octobre). On assure que rien n'est plus certain que le projet d'enlever le Roi et de le conduire à Rouen. On dit qu'il existe une nouvelle conjuration de robins, de catins, de calotins et de publicains (ou financiers)... D'un autre côté, deux Capet, *Condé* et *d'Artois*, devaient entrer en Provence avec une armée de ci-devant nobles... Il est incroyable combien cet espoir de contre-révolution avait enflé le cœur des Aristocrates, grands et petits; leurs écrivains les plus plats étaient devenus d'une arrogance insupportable: la défaite du *parti noir*, dans l'affaire des assignats, a un peu rabattu leur fierté. »

Ce bruit d'une nouvelle conspiration excite assez d'irri-

tration pour que la Municipalité de Rouen croie devoir calmer le Peuple par une *proclamation,* et rassurer l'Assemblée par une *adresse* dans laquelle elle proteste de son patriotisme et de celui, soit de la Garde nationale, soit des régiments qui composent sa garnison.

« Quel avantage, dit-elle, Rouen pourrait-elle trouver dans une Contre-révolution ? Ne sait-il pas qu'il n'y a *nul commerce sans liberté?* »

La lecture de l'adresse et de la proclamation est accueillie par les applaudissements de la Gauche et des tribunes.

Nous allons voir les Parlements proclamer eux-mêmes la Contre-révolution.

§ 9. — Révolte des Parlements ; — Nouveaux Juges élus.

Tous les anciens Tribunaux (Parlements, Châtelet, etc.) doivent cesser leurs fonctions à la rentrée judiciaire, au mois d'octobre, et tous les nouveaux Juges doivent être élus et entrer en exercice à cette époque. — Mais les Parlements de Rouen, Douai, Nancy, Grenoble, Bordeaux, protestent plus ou moins formellement, et celui de *Toulouse* se met en révolte ouverte contre tout ce qu'ont fait la Révolution et l'Assemblée Nationale.

Robespierre considère cette révolte comme un acte de délire qui ne mérite que du *mépris,* et prétend que le Pouvoir exécutif est l'instigateur et le vrai coupable sur lequel il faut ouvrir les yeux. — Bientôt on pensera comme lui sur les Ministres : mais le Club de 1789 et même la Gauche veulent frapper le Parlement pour ménager le Roi et son Ministère ; et l'Assemblée décrète, malgré la Droite, que le Parlement de Toulouse sera traduit, comme coupable de forfaiture, devant la Haute-Cour Nationale qui va être créée, et que ses membres seront *arrêtés* sur-le-champ.

— Néanmoins le Ministre n'exécute pas le décret, comme s'il voulait justifier la prédiction de Robespierre !

Le même jour (8 octobre) on apprend à Paris le résultat des *élections* faites à Versailles, sous la présidence de Lecointre, pour les Juges du nouveau tribunal : nous laissons parler *Camille Desmoulins* :

« Béni soit entre tous les Départements le Département de Seine-et-Oise et son digne Président ! Si M. *Garan* était Président à Paris comme M. Lecointre à Versailles, *ah! ça irait, ça irait!* Combien d'Aristocrates creveraient de rage ! C'est la seule manière dont le Procureur-général de la Lanterne donne encore contre eux des conclusions à mort... C'est ainsi que les patriotes de Versailles viennent d'empoisonner les Aristocrates du District ; car je garantis qu'il est impossible qu'il en réchappe un seul : c'est *Robespierre, notre Robespierre,* si pur, si inflexible, le *nec plus ultrà* du patriotisme, qui est nommé à Versailles *Président du tribunal* de District... L'illustre patriote *Biauzat* est élu Juge au même tribunal... *Notre cher et féal Pétion* est élu Président à Chartres... *Bouche* et *Freteau* le sont à Aix.

Les trente Juges composant les six nouveaux tribunaux de Paris seront élus plus tard (11 décembre), et *Duport*, *Freteau*, *Thouret*, *Treilhard*, *Target*, *Merlin*, en seront élus Présidents ; *Hérault de Séchelles*, *Agier*, *Bigot de Préameneu*, *Biauzat*, *Tronchet*, etc., seront élus Juges, et *Robespierre* Accusateur public.

La Contre-révolution va recevoir encore un nouvel échec après un nouveau triomphe momentané : mais auparavant voyons, dans la Marine de Brest, l'espèce d'insurrection que nous avons vue dans l'Armée à Nancy.

§ 10. — Insurrection maritime à Brest.

Pour bien comprendre l'affaire de Brest, il est nécessaire de bien connaître d'abord celle de *Saint-Domingue* et du vaisseau le *Léopard*.

« Nous savons que la partie française de Saint-Domingue a suivi l'exemple de la France (t. I, p. 450) : les Colons se sont insurgés contre le Gouverneur de Louis XVI et ont élu, à Saint-Marc, une *Assemblée générale* des représentants, composée de *planteurs*, et dans le Nord une *Assemblée provinciale*, composée de *négociants*. Les planteurs et les négociants ayant des intérêts opposés, les deux Assemblées se sont déclaré la guerre ; et les membres de l'Assemblée générale, forcés de quitter l'île, sont venus, sur le *Léopard*, se réfugier à Brest avec une partie de la garnison coloniale. Bien qu'étant le parti le moins révolutionnaire, ces expatriés se présentent comme des victimes de leur patriotisme, obtiennent la confiance et l'intérêt des patriotes de Brest, dénoncent le Ministre des Colonies (également dénoncé par l'autre parti), et font tous leurs efforts pour faire révolter l'Escadre afin d'empêcher le départ du vaisseau *La Ferme*, destiné, dit-on, à étouffer toute liberté dans la Colonie. — Nous savons aussi que c'est l'amiral *Albert de Rioms*, aristocrate et contre-révolutionnaire, qui commande la marine à Brest (tom. 1, pag. 461), et que tout le parti populaire redoute que cet Amiral, d'accord avec le Ministre, n'engage la France dans une *guerre* avec l'Angleterre. — Nous savons encore que la marine, imitant les régiments de Beauce et de Normandie en garnison à Brest, a déjà demandé des comptes et la restitution de ses retenues (tom. 1, pag. 501). — Et nous pouvons deviner que l'Armée de mer ressemble à l'Armée de terre, c'est-à-dire que les officiers sont généralement Aristocrates et les soldats généralement Démocrates (tom. 1, pag. 497).

Sachons maintenant que la population de Brest, sa Garde nationale, sa Municipalité, sont patriotes, et que sa *Société des Amis de la Constitution* est nombreuse et ardente.

Or, les soldats de l'Escadre, vexés et volés par leurs Officiers aristocrates, humiliés et opprimés par une discipline encore plus arbitraire et plus rigoureuse que celle de l'Armée de terre, irrités de voir l'Amiral s'obstiner à conserver le *pavillon blanc* et s'opposer à l'arboration du pavillon *tricolore*, poussés par l'équipage et les planteurs du *Léopard* et par les patriotes qui craignent la trahison et la guerre, sont en état d'insurrection contre l'Amiral et leurs Chefs ; la Municipalité se met en révolte contre le Mi-

nistre et l'Amiral en s'opposant au départ de *la Ferme* et en forçant les Chefs à lui livrer leur correspondance ministérielle, et elle motive hardiment ces mesures extraordinaires sur la *défiance* que lui inspirent les sentiments et les projets des Ministres.

L'Assemblée Nationale rend d'abord (21 septembre) un décret sévère qui prie le Roi d'envoyer à l'instant *deux Commissaires civils* pour faire cesser la révolte.—Mais l'insubordination continue avec ses causes; bientôt (4 octobre) l'Amiral envoie sa *démission*; quelques jours après on annonce celle de presque tous les Officiers, et tous ceux qui craignaient une guerre maritime se réjouissent de cet événement.

« Il y a quatre mois, dit *Marat*, j'ai *prédit* que la crainte d'être jetés à l'eau retiendrait les officiers sur le rivage; le désir de voir la flotte rester dans le port (sans commencer la *guerre*) m'a rendu *prophète;* et le ciel devait cette grâce à la pureté de mes vœux. »

« Voilà deux avantages bien précieux pour la Patrie, dit *C. Desmoulins;* le premier, que l'armée de mer sera enfin purgée en grande partie des Aristocrates les plus fieffés; le second, que nous ne pouvons plus être entraînés dans une *guerre* que je persiste à regarder comme le tombeau de notre liberté. »

C'est donc à *Brest* la même insubordination qu'à *Nancy*, plus formelle encore et plus coupable aux yeux du Pouvoir; un *exemple* est aussi nécessaire et plus nécessaire pour l'Armée de mer que pour celle de terre, car *Cherbourg* et *Bordeaux* commencent à se révolter aussi; on va donc massacrer à Brest comme à Nancy...

Mais la marche contre-révolutionnaire des Ministres dans toutes les parties devient trop évidente et trop dangereuse; le Club de 1789 s'est rapproché du Club des Jacobins, et les quatre Comités (Diplomatique, Colonial, Maritime et Militaire) auxquels l'affaire de Brest est envoyée

séparément, se réunissent; et, reconnaissant que la défiance universelle contre les Ministres est la *cause* de toutes les résistances, et que le renvoi de ces Ministres peut seul en être le *remède*, ils décident, à la majorité de dix-huit contre dix, qu'ils proposeront à l'Assemblée des mesures de conciliation à l'égard de l'Escadre et de la Municipalité, et la demande au Roi de *renvoyer son Ministère*.

N'est-ce pas reconnaître que le massacre de Nancy est un crime? Nous verrons que les mesures pacifiques rétabliront facilement l'ordre et la discipline, ce qui rendra plus manifeste encore ce crime du massacre de Nancy.

§ 11. — Renvoi des Ministres.

C'est *Menou* qui, le 19 octobre, propose au nom des quatre Comités réunis le projet de décret pour déclarer au Roi que « la *méfiance* que les Peuples ont conçue contre « ses Ministres apporte les plus grands obstacles au réta- « blissement de l'ordre public, à l'exécution des lois et à « l'achèvement de la Constitution. »

« *Cazalès*, qui monte le premier à la tribune pour combattre la proposition au nom de la Droite, commence par attaquer tous les Ministres; il accuse *Necker* de dissimulation, d'imprévoyance, d'impéritie, d'ambition, d'égoïsme, de lâcheté dans sa fuite, de trahison envers le Roi, et surtout d'avoir ***provoqué la Révolution sans avoir préparé*** les moyens de la diriger. »

A ce portrait de Necker, ajoutons ce qu'en dit M. Thiers: « Necker s'était attiré le *ridicule* par la manière dont il « *parlait de lui-même*. »—Ajoutons encore qu'avec son système anglais, ou de résistance, ou de juste-milieu, ou de doctrinaire, le banquier génevois tombe dans le mépris ou l'oubli, après avoir été quelque temps l'espoir et presque l'idole de la Révolution.

« Cazalès accuse aussi le Ministre de la guerre (Latour-du-Pin) et le Ministre de l'intérieur (de Saint-Priest). Il avoue que l'exagération de l'amour de la Patrie peut *tout excuser;* mais il reproche à ces Ministres leur égoïsme, leur ambition, leur incapacité et leur étonnante *neutralité.* — Cependant, il soutient que, d'après les principes de la Monarchie constitutionnelle, la Législature ne peut pas présenter au Roi le vœu du Peuple, parce que les vœux du Peuple sont à la longue des *ordres pour les Rois*, parce que si, par son influence, elle pouvait exclure les Ministres, ce serait elle qui les *nommerait réellement* et qui cumulerait ainsi tous les pouvoirs. Il soutient que l'Assemblée n'a pas d'autre moyen contre les Ministres que *l'accusation et le jugement* pour un délit positif. »

Mais n'est-il pas incontestable que le simple défaut de confiance dans les Ministres suffit pour autoriser la Représentation nationale à refuser toutes *les lois* et surtout *les impôts?* Il n'y a pas de milieu; il faut que le Roi domine la Représentation nationale en lui imposant des Ministres qui n'ont pas sa confiance ou que la Représentation nationale domine le Roi en refusant son concours et son appui aux Ministres qu'il a choisis. Or, c'est à la Nation qu'appartient la Souveraineté; c'est à la Représentation nationale qu'appartient la confection de la loi et la concession de l'impôt; après deux vétos successifs, le Roi doit obéir en exécutant la loi qu'il désapprouve; dans tout conflit entre la Représentation et le Roi, c'est elle qui doit l'emporter; et puisqu'elle peut repousser *indirectement* les Ministres en refusant tout concours, pourquoi ne pourrait-elle les repousser *directement* en déclarant au Roi qu'ils n'ont plus sa confiance?

« J'avouerai avec M. Cazalès, dit *Brevet*, que les Ministres ont compromis la gloire du trône et mis l'État en péril; et j'ajoute qu'ils ont fait l'un et l'autre lorsqu'ils ont vu, d'une part, le *Peuple* se ressaisissant de ses droits et l'*Assemblée Nationale* détruisant les oppressions de tout genre, et, de l'autre part, *l'intérêt et l'orgueil* prostituant avec audace les mots sacrés *Religion*, *Prérogatives du*

trône, Principes monarchiques, pour défendre et leurs abbayes, et leurs pensions, et leurs parlements, et la chamarrure de leurs valets. (Applaudissements). Oui, les Ministres ont indignement trahi leur devoir et leur serment lorsque, témoins de cette lutte longue et terrible entre les passions les plus nobles du cœur humain et ses passions les plus sordides, ils ont, par leur silence, leur inertie, leur négligence à envoyer les décrets, leur négligence plus grande à les faire exécuter, soutenu et enhardi une poignée de Praticiens et de Prêtres rebelles et factieux (Applaudissements). Ils ont inquiété les Peuples, ils ont retardé l'affermissement de la Constitution, ils ont *calomnié la probité* du Prince, qui *jura* si solennellement et si sincèrement de la maintenir... Si l'on met en doute que le Corps législatif ait le droit d'exprimer la défiance sur de pareils Ministres, je demande si telle sera chez nous la déplorable condition des Rois que, *jouets* éternels de toutes les intrigues et séductions des Cours, ils ne puissent jamais leur échapper!.... *Nature, Égalité, Liberté*, voilà le livre que le Despotisme avait scellé et que vous avez ouvert aux Nations. Votre tâche a été d'en développer et d'en expliquer religieusement les principes; et vous arriverez intrépidement au terme à travers les discours incendiaires, les allusions perfides, et cette *foule de complots* impuissants, mille fois ourdis et mille fois avortés; ou bien, si par impossible, car qui peut lire dans les décrets éternels; si par impossible ils pouvaient jamais s'éteindre ces sentiments généreux qui brillèrent d'abord au milieu de nous avec tant d'éclat et d'énergie; si les Français n'avaient si glorieusement conquis la liberté que pour cesser presque aussitôt d'en être dignes; si, enfin, découragés et abattus, ils retombaient un jour comme d'eux-mêmes sous le joug de l'esclavage; impassibles comme la Nature et la Vérité dont vous auriez défendu les droits, vous survivriez encore à cette mort universelle, et vous resteriez debout et immobiles au milieu de l'anéantissement des lois et des ruines de la liberté! »

De nombreux applaudissements répondent à ce discours, dont *l'impression* est ordonnée par une forte majorité.

« *Barnave* démontre ensuite que l'Assemblée a le droit d'exprimer sa défiance. — *Beaumets* demande que le Ministre des affaires étrangères (Montmorin) soit excepté; et l'Assemblée l'excepte. — Puis, après une vive discussion de deux jours, la Droite demande la question préalable, et l'Assemblée la repousse à une très-force majorité.

— La Droite est donc battue et tout annonce que les Ministres vont être expulsés.

Mais la Droite demande l'*appel nominal*..... et alors (chose ignoble et désolante!) un grand nombre de Députés vendus, des membres du Club de 1789, des membres mêmes des quatre Comités qui ont voté le projet de décret, sortent brusquement de la salle, désertent leur poste pour ne pas voter ostensiblement contre les Ministres (car le vote se donne publiquement par oui ou non); et, grâce à cette infâme désertion, la Droite et les Ministres obtiennent 403 voix contre 340.

Mais, en attendant les flétrissures de l'Histoire, la Presse flétrit les Députés cupides, déserteurs, traîtres, aussi bien que les Ministres corrupteurs. — *Camille Desmoulins* s'adresse aux Ministres :

« La Nation française est naturellement si polie, dit-il, qu'il faut qu'elle ait surpris cent fois ses mandataires en flagrant délit et sur le fait pour se déterminer à prendre le *manche à balai*. Les Députés patriotes, toujours occupés de faire marcher la Constitution, voyant que 4 ou 5 *vauriens de Ministres* ne passaient leur temps qu'à mettre des *bâtons dans la roue*, et ne voulant pas néanmoins les *culbuter du timon par les épaules*, ne savaient comment s'en défaire; ils ont épuisé tous les moyens de douceur pour leur insinuer qu'ils devaient en descendre de bonne grâce et donner leur démission. Marat, Carrat, Gorsas, Brissot, Fréron, tous les journalistes patriotes, leur ont été tour-à-tour *lâchés aux jambes;* j'ai fait le *coup de dent* comme un autre; mais *la verge* du journaliste et toutes *ses étrivières* n'ont fait que les endurcir; et l'on a su qne Champion (Ministre de la justice) avait dit, « les autres donneront leur démission s'ils veulent; « pour moi, *je ne sors point* de ma place qu'on ne m'en chasse » A cet excès d'impertinence, *holà, Martin-bâton !* s'est écriée la Nation courroucée; et ses fidèles Représentants, voyant que Champion, malgré le cri général, boutonnait encore plus *sa simarre* et croyait s'en faire un *second épiderme,* se sont déterminés à la lui déchirer sur le dos, dût l'opération faire crier l'Archevêque-Ministre, autant que l'excoriation faisait crier Marsyas écorché tout vif. »

C'est aux Députés déserteurs que *Fréron* s'attache :

« C'est ici, chers concitoyens, dit-il, qu'éclatent dans tout leur our la *turpitude* et la *corruption* de vos Représentants. A peine commence-t-on l'appel nominal que la déroute se met dans le parti *jadis patriote*. O éternelle *abjection!* 200 désertent à-la-fois le champ de bataille; une foule *d'avocats*, au cœur gangréné, se précipitent de leurs siéges, abandonnant votre cause, parce qu'ils ont du Garde-des-sceaux la promesse d'être Commissaires ou Procureurs du Roi! Vos parjures *Bretons* sont les premiers à donner l'exemple; *14 députés de Paris* les imitent, *Le Camus* à leur tête!.. Quelle confiance veut-on à présent qu'on ait dans le patriotisme des Représentants! Les *sifflets* et les *huées* des tribunes ont manifesté l'indignation publique..... Malheur aux Députés apostats de la cause du Peuple! Il va apposer à leur stupide et oppressive décision son redoutable *veto!... L'insurrection* ne peut manquer de s'allumer de la manière la plus *terrible...* Quant on foule aux pieds les vœux du Peuple avec tant de dérision, on doit s'attendre que, révolté d'un aussi grand déni de justice, il ne tiendra à rien qu'il ne *prenne les armes* pour se faire justice lui-même. »

Marat met peu d'importance au simple renvoi :

« Si les Ministres, dit-il, doivent quitter leurs places pour être traînés dans une prison puis sur un échafaud (comme on l'a fait souvent en Angleterre), je le veux bien ; rien au monde ne pourrait nous arriver de plus heureux que le *châtiment exemplaire* de ces audacieux scélérats qui, sous la protection du trône, passent leur vie à machiner la *ruine de la Nation;* mais s'ils ne doivent être renvoyés que pour en prendre d'autres à leur place, je m'y oppose de tout mon pouvoir, et pourquoi ? parce que ceux qui les remplaceraient ne vaudraient certainement *pas mieux...* Citoyens, ajoute-t-il, vous vous lamentez comme des enfants de la honteuse défection de vos Députés; vous gémissez que les Ministres soient encore en place; mais, mes chers compatriotes, vous ne savez pas ce qui vous convient; cette expulsion si désirée ne vous eût menés à rien; c'est leur tête qu'il vous faut; c'est celle de tous les Ministériels de l'Assemblée; c'est celle de votre *Maire*, de votre *Général*, de presque tout l'État Major, de la plupart des Municipaux; c'est celle des principaux agents du Pouvoir exécutif dans tout le royaume... Il n'y a qu'une *insurrection générale* qui puisse finir nos malheurs; mais souvenez

vous qu'elle ne vous mènerait à rien si vous négligiez de vous nommer un *Tribun du Peuple* pour faire couler le sang de vos implacables ennemis. Le grand point est de choisir un *homme courageux, digne de votre confiance.* »

Sans doute ce langage est effroyable ; mais qu'on n'oublie pas que la politique de ce révolutionnaire est de jeter l'*épouvante* dans le sein des ennemis du Peuple par l'exagération de ses menaces, même en excitant un *affreux scandale*, même en attirant volontairement sur lui un *bruyant orage* (t. 1, p. 545). N'est-ce pas, d'ailleurs, la déplorable conséquence où conduisent le massacre de Nancy, le massacre journalier des ouvriers qui s'agitent pour avoir du pain, les sanguinaires menaces de Mirabeau cadet, la corruption et la trahison des Députés?...... Du reste, nous allons entendre tout-à-l'heure d'aussi effroyables menaces à la tribune même et dans la bouche des Chefs du pays! Ajoutons que ces affreuses idées de destruction qui nous étonnent et nous révoltent tant aujourd'hui n'étonnent personne alors ; que toute la population de Paris, tous les Fédérés envoyés à la Fédération par les Départements, toute l'Armée, tout le Peuple de France, chantent continuellement et avec transport ce refrain sanguinaire :

Ah, ça ira, ça ira, ça ira,
Les Aristocrates à la lanterne!
Ah, ça ira, ça ira, ça ira,
Les Aristocrates on les pendra!

Ajoutons encore que Lafayette, oui Lafayette lui-même, donne l'exemple au Peuple pour se populariser, et que c'est sur lui que l'Aristocratie fait alors peser toute la responsabilité des violences populaires.

« Lafayette, dit l'Aristocrate *Montpoise* (dans sa Conjuration du duc d'Orléans) survenait assidûment au milieu de ces Saturnales (les travaux préparatoires de la fête de la Fédération), et, levant

son chapeau, il entonnait ces couplets fameux qui commençaient par les mots : *Ça ira*, et dont le refrain était une invitation au Peuple de boire le sang de ceux qu'on appellait *Aristocrates*. C'est Lafayette *qui a mis en vogue* parmi nous cette chanson d'antropophage, qui a tant de fois enivré la multitude de la soif du carnage et qui a fait couler tant de sang innocent. Il criera donc aussi ce sang contre l'homme qui, pouvant et devant défendre ces couplets homicides, excitait la populace à les chanter !... Ce ne sera pas sur ceux qui ont *reçu* l'impulsion, ce sera sur ceux qui l'ont *donnée*, que la *Postérité* déploiera toute la sévérité de ses jugements. »

Mais revenons aux Ministres. Bientôt (10 novembre) les *quarante-huit Sections* de Paris délibéreront et demanderont leur renvoi et même leur mise en accusation. C'est en vain que Bailly refusera deux fois de se mettre à la tête de la Députation de la Commune ; il sera forcé de la présenter à l'Assemblée Nationale, et c'est Danton qui sera chargé de porter la parole au nom de la Capitale. C'est en vain aussi que la Droite essaiera vingt fois de l'interrompre ; il la forcera d'entendre ses hardies accusations.

« La France entière, dira-t-il, avait lieu de penser que les Ministres n'auraient pas *l'impudeur* de se faire un triomphe d'un décret négatif et qu'ils donneraient leur démission. — L'un d'eux, M. *Champion* (Justice), est accusé d'avoir altéré le texte de plusieurs décrets ; d'avoir retardé volontairement l'exécution et l'envoi d'autres décrets urgents, notamment de celui qui ordonnait de poursuivre les contre-révolutionnaires de Montauban ; d'avoir choisi pour Commissaires du Roi des ennemis déclarés de la Révolution, notamment le Procureur-Syndic de Montauban (poursuivi par l'Assemblée Nationale). — Un second, M. de *Saint-Priest* (Intérieur), est accusé d'avoir osé menacer de son fameux *damas* les têtes patriotiques ; d'être complice dans la conspiration Maillebois ; d'avoir tenté de former en Bretagne un noyau d'armée contre-révolutionnaire ; et d'avoir voulu organiser une maison militaire du Roi composée de six mille hommes. — Un troisième, M. *Latour-du-Pin* (Guerre), est accusé d'avoir dégarni les frontières, opprimé un grand nombre de soldats, fait arrêter arbitrairement les dix députés militaires de Nancy. — La Commune de Paris demande le renvoi et l'arrestation de ces trois Ministres. »

Ces Ministres se décident alors à donner leur démission, et sont remplacés : de La Luzerne par *Fleurieu* (Marine et Colonies), Latour-du-Pin par *Duportail* (Guerre), de Saint-Priest par *Delessart* (Intérieur), Champion par *Duport-Dutertre* (Justice), Necker par *Dufresne* (Finances), *Montmorin* reste aux Affaires étrangères.

Fleurieu et Dufresne sont deux ex-premiers Commis; Duport-Dutertre est un simple avocat, membre de la Municipalité, chargé de la police sous Bailly, spécialement protégé par Lafayette. La Presse patriote se réjouit d'abord de ces nominations; mais *l'Ami du Peuple* soutient que rien n'est changé que les noms, et que les nouveaux Ministres ne valent pas mieux que les anciens.

§ 12. — Violents débats sur le Pavillon blanc.

Quoique battus en réalité toute la journée d'hier, la Droite et les Ministres se croient vainqueurs, chantent insolemment victoire, et sont assez aveugles pour être menaçants : mais le Club de 1789, piqué par cette insolence, effrayé par ces menaces ou retenu par celles de la Presse, veut recommencer le combat : et nous allons voir (aujourd'hui 21) une des batailles les plus acharnées à la tribune.

On n'a pas oublié sans doute que Menou a proposé, le 19, au nom des quatre Comités, un projet ayant trois objets, les Ministres, l'Escadre, et la Municipalité : le premier objet est décidé; mais restent les deux autres.

Vaudreuil, pour la Droite, engage la lutte en présentant, au lieu du projet des quatre Comités, un nouveau projet beaucoup plus sévère contre l'Escadre et contre la Municipalité.

De son côté, *Menou*, pour la Gauche, présente un nouveau projet beaucoup moins sévère que celui des quatre Comités.

« Lorsque vos quatre Comités se sont réunis, dit-il, quelques-uns de leurs membres, et moi personnellement, nous avons envisagé l'insubordination de l'Escadre comme une *suite nécessaire* de l'impéritie et de la malveillance des Ministres (applaudissements de la Gauche) et, puisqu'il faut le dire ici, de *l'horreur* que plusieurs d'entre eux témoignaient *pour la Révolution*. Convaincu de cette vérité, j'ouvris l'avis du renvoi de ces Ministres, et cet avis fut adopté à la *presqu'unanimité* (triple salve d'applaudissements). Cet avis n'a été rejeté hier que parce que, malheureusement, l'influence ministérielle, semblable à un *souffle empoisonné*, s'est fait sentir jusque parmi les *anciens fondateurs* de la liberté. »

Quelle hardiesse! Quel reproche flétrissant!

La Droite demande le rappel à l'ordre; mais la Gauche remporte ici un premier avantage; et *Menou* continue :

« Plusieurs d'entre ceux qui, hier, ont opiné *contre* le renvoi des Ministres avaient *le plus contribué*, dans les Comités, à la rédaction du projet. »

Quelle infamie! Pourquoi ne pas nommer les infâmes?

« Il était convenu que le décret serait *indivisible* : ce n'est qu'à la condition du renvoi des Ministres que plusieurs, ainsi que moi, nous avons consenti à prendre des mesures contre la Municipalité de Brest et contre l'Escadre. Mais aujourd'hui l'affaire change entièrement de face : puisque les Ministres restent, si nous sévissons contre la Municipalité, qui nous restera dans le pays pour défendre la Liberté? De timides et obscurs ennemis qu'étaient les Ministres, la journée d'hier en a peut-être fait *d'audacieux tyrans* (applaudissements de la Gauche)... Et nous voudrions encore nous aliéner ceux qui, aux extrémités de la Bretagne, intrépides et magnanimes défenseurs de la liberté, n'ont commis de faute que par un *excès de patriotisme!...* »

Ha, pourquoi n'a-t-on pas eu ces sentiments pour les soldats et pour le Peuple de Nancy!...

« Je ne le dis qu'à regret, si ce feu sacré, si cet amour de la Liberté, qui tant de fois ont embrasé les Représentants de la Nation française se fût manifesté hier dans l'Assemblée Nationale, si... mais je dois m'arrêter!... Sans doute ce saint amour de la Liberté

n'est pas détruit; il n'est, pour ainsi dire, qu'*assoupi;* il suffit, pour le réveiller, de vous avertir que la *Patrie est en danger* (la Gauche applaudit)... Non, la *corruption* ne viendra pas nous souiller, flétrir nos couronnes civiques; et nous *redeviendrons* ce que nous étions lorsque nous avons fondé les premières bases de la Liberté!...

« Quant à l'Escadre, la force est inutile pour la ramener à l'obéissance. Laissons au patriotisme des marins, à celui de la Municipalité, à celui de la Société des Amis de la Constitution, dans cette ville, le soin de rétablir l'ordre et la subordination. »

Menou lit son nouveau projet en cinq parties, et cette lecture est couverte d'applaudissements de la Gauche. — Mais la Droite ne se décourage pas; et *Virieu* prend la parole pour demander, en son nom, des mesures de *rigueur* contre l'Escadre et la Municipalité, lorsqu'un grand nombre des cris *aux voix* se font entendre dans la Gauche. — La Droite se lève tumultueusement pour répondre à cette interruption.

« Je propose, dit *Virieu*, de décréter que les citadelles et les remparts des places de guerre, lorsqu'il y a garnison, ainsi que les arsenaux de terre et de mer, soient déclarés être continuellement sous l'empire de la *loi martiale*, qui sera censée y être continuellement proclamée. »

Ainsi, la Droite demande un état de siége perpétuel et la faculté de renouveler, à Brest et dans toutes les places fortes, le massacre de Nancy! — Mais elle est encore battue par la Gauche, qui fait donner *la priorité* au nouveau projet de *Menou*, et qui en fait adopter d'abord la première disposition.

Sur la seconde, *C. Lameth* prétend que les Ministres *font les morts*, et dit qu'il faut s'occuper à convaincre les plus incrédules qu'ils n'ont pas et qu'ils ne méritent pas la confiance publique.

« — Je demande, crie quelqu'un dans la Droite, que M. Lameth soit rappelé à l'ordre.

« — Vous faites le mort, crie un autre au Président qui ne rappelle pas à l'ordre.

« — Laissez donc, crie *Maury;* les plaideurs ont vingt-quatre heures après ***la perte de leur procès*** (comme si la Gauche avait définitivement perdu son procès hier). »

Néanmoins, la seconde disposition est votée malgré la Droite, encore battue; et l'on fait lecture de la troisième disposition, ordonnant la substitution du *Pavillon tricolore* au Pavillon *blanc*.

« — La question préalable! s'écrie la Droite.

« — Lorque le Monarque lui-même, dit ***Larévellière-Lepeaux***, a ordonné à tous les chefs de troupes de faire arborer aux soldats le signe de la Liberté, je suis bien étonné que la même proposition trouve ici des contradicteurs!... Le Peuple français est dans l'impossibilité de ***revenir en arrière;*** il faut qu'il achève la conquête de la liberté ou qu'il périsse au sein du désordre et de la plus affreuse misère! .. (La Gauche applaudit.)

« — Quels sont les Départements, s'écrie l'ex-marquis de ***Foucault***, quels sont les militaires qui vous ont proposé de ***profaner ainsi*** la gloire et l'honneur du Pavillon français (blanc)?... Laissez à des ***enfants*** ce nouveau ***hochet des trois couleurs!*** »

« — A l'ordre, crie ***C. Lameth;*** c'est insulter les couleurs nationales!

« — Les ***préjugés*** sont respectables, répond ***Foucault;*** il faut les ménager. Ne nous laissons plus ***amuser de frivolités;*** de cet amour pour les ***modes***... (Interruption de la Gauche)... Il est ***inutile de délibérer***... Je demande la question préalable...

Si *Mirabeau* est encore fidèle à la Gauche, c'est bien le moment pour *l'Hercule* de la tribune, comme l'appelle C. Desmoulins... Voyons s'il va frapper à coups de massue!

« — Aux premiers mots proférés dans cet étrange débat, dit-il, j'ai ressenti, je l'avoue, les ***bouillons de la furie du patriotisme*** jusqu'au plus violent emportement (La Droite, effrayée, murmure; la Gauche, remplie d'espoir, applaudit)... Messieurs, dit-il alors à la Droite, donnez-moi quelques moments d'attention, et ***je vous jure*** qu'avant que j'aie cessé de parler vous ne serez ***pas tentés de rire!***... Mais bientôt j'ai réprimé ces justes mouvements pour me livrer à une observation vraiment curieuse; je veux parler du genre de ***présomp-***

tion qui a pu permettre d'oser présenter ici la question qui nous agite (la conservation du Pavillon blanc) et sur l'admission de laquelle il n'était pas même permis de délibérer. Tout le monde sait quelles *crises terribles* ont occasionnées les coupables insultes aux couleurs nationales (dans le fameux repas des Gardes-du-corps); tout le monde sait quelles ont été, en diverses occasions, les *funestes suites* du mépris que quelques individus ont osé leur montrer; tout le monde sait avec quelles félicitations mutuelles la Nation entière s'est complimentée quand le Monarque a ordonné aux troupes de porter, et a porté lui-même ces couleurs glorieuses, ce signe de ralliement de tous les amis de la Révolution, de tous les enfants de la liberté, de tous les défenseurs de la Constitution; tout le monde sait qu'il y a peu de mois, qu'il y a peu de semaines, *le téméraire qui a osé* montrer quelque dédain pour cette enseigne du patriotisme eût *payé ce* CRIME *de sa tête* (la Droite fait entendre de violents murmures; mais la salle retentit des bravos et des applaudissements de la Gauche)... Hé bien, parce que je ne sais quel succès d'une *tactique frauduleuse* dans la séance d'hier a *gonflé les cœurs contre-révolutionnaires*, en vingt-quatre heures, en une nuit, toutes les idées sont tellement subverties, tous les principes sont tellement dénaturés, on méconnait tellement *l'esprit public*, qu'on ose dire, à vous-mêmes, à la face du Peuple qui nous entend, qu'il est des *préjugés* antiques qu'il faut respecter, comme si votre gloire et la sienne n'était pas de les avoir anéantis ces préjugés que l'on réclame! On ose dire qu'il est indigne de l'Assemblée Nationale de tenir à de telles *bagatelles*, comme si la langue des signes n'était pas partout le mobile le plus puissant pour les hommes, le premier ressort des patriotes et des *conspirateurs* pour le succès de leurs fédérations ou de leurs *complots!* On ose, en un mot, vous tenir froidement un langage qui, bien analysé, dit précisément : « Nous nous croyons *assez forts* pour arborer la cocarde « *blanche*, c'est-à-dire la couleur de la *Contre-révolution* (la Droite « entière pousse de grands cris; la Gauche entière répond par des « applaudissements) à la place des *odieuses* couleurs de la liberté. » Certes, ils ont trop présumé! Croyez-moi (en s'adressant à la Droite), ne vous endormez pas dans une si *périlleuse* sécurité; car le réveil serait *prompt et terrible!...* (Applaudissements et murmures.)

« — C'est le langage d'un *factieux*, dit on dans la Droite. »

« — Calmez-vous; car cette imputation doit être l'objet d'une controverse régulière... Vous dites que je tiens le langage d'un factieux! »

« — Oui, oui ! »

« — Je demande un jugement : je prétends, moi, qu'il est, je ne dis pas irrespectueux, je ne dis pas inconstitutionnel, je dis profondément *criminel* de mettre en question si une couleur destinée à nos flottes peut être différente de celle que l'Assemblée Nationale a consacrée et que la Nation et le Roi ont adoptée ; je prétends que les *véritables factieux*, les véritables *conspirateurs* sont ceux qui parlent de préjugés qu'il faut ménager en rappellant nos antiques erreurs et les malheurs de notre honteux esclavage (applaudissements). Non, Messieurs, non ; leur *folle présomption* sera déçue ; leurs sinistres présages, leurs *hurlements blasphémateurs* seront vains ! Elles vogueront sur les mers les couleurs nationales, elles obtiendront le respect de toutes les contrées, non comme le signe des combats et de la victoire, mais comme celui de la *sainte confraternité* des amis de la liberté sur toute la terre, et comme la terreur des conspirateurs et des tyrans... Je demande donc l'arboration du Pavillon national ; je demande en outre que les matelots à bord des vaisseaux, le matin, le soir, et dans toutes les occasions importantes, au lieu du cri trois fois répété *Vive le Roi!* disent : *Vive la Nation, la loi et le Roi!* (La salle retentit longtemps de bravos et d'applaudissements.) »

Entraînée par cette admirable et foudroyante harangue de Tribun, une grande majorité se prononce pour le Pavillon tricolore, et ferme la discussion. — Néanmoins, l'abbé *Maury* monte à la tribune et veut parler. — Aux voix, aux voix ! crie la Gauche. — L'Abbé entre en fureur, saisit la tribune et l'ébranle comme pour la lancer sur la Gauche. — Mais la troisième proposition de *Menou* et l'amendement de *Mirabeau* sont décrétés.

Au même instant un effroyable tumulte s'élève au milieu de la salle, et l'on voit *Guilhermy* monter à la tribune. — *A la barre, à la barre!* lui crie la Gauche... Et pourquoi ?

« M. Guilhermy, dit *Menou*, vient de traiter M. Mirabeau *d'assassin* et de *scélérat* : je demande qu'il soit *arrêté* sur-le-champ. »

Toute la Gauche se lève et demande l'arrestation. — Et la Droite, épouvantée, semble perdre la tête.

« — J'ai dit, répond *Guilhermy*, qu'en traitant les Députés de la Droite de *factieux*, M. Mirabeau *voulait les faire assassiner*, que son discours tendait à attirer sur eux la *vengeance du Peuple*, et que c'était le discours d'un *assassin*. »

« — Je demande à l'Assemblée, dit l'abbé *Maury*, qu'elle envoie deux officiers aux Tuileries pour *déclarer au Peuple* que *je n'ai nulle part* au propos. »

« — Je m'oppose, dit *Cazalès*, à la demande de M. Maury; car rien n'est plus factieux que de mettre l'Assemblée en correspondance avec *le Peuple*. »

Puis *Cazalès* avoue que Guilhermy a été *imprudent*, que son propos est *injusticiable;* mais il prétend qu'on ne peut reprocher à la Droite que des *erreurs;* que ses intentions sont toujours pures; qu'elle *aime aussi le Peuple;* que le discours de Mirâbeau était vraiment *incendiaire;* que le propos dont on se plaint n'a pas été proféré à la tribune; que l'Assemblée doit se montrer *indulgente* et ne prononcer aucune peine ou simplement le rappel à l'ordre.

Mirabeau, qui d'abord a demandé l'ordre du jour, entendant Cazalès appeler son discours *incendiaire*, remonte à la tribune.

« Je ne puis consentir à être *accusé*, dit-il. Non-seulement mon discours n'était pas *incendiaire*, mais je soutiens qu'il était de devoir pour moi, dans une *insurrection si coupable*, de relever l'honneur des couleurs nationales et de m'opposer à *l'infamie* d'un *Il n'y a pas lieu à délibérer* qu'on osait espérer de notre faiblesse. J'ai dit et je tiens à honneur d'avoir dit que demander qu'on ménageât les préjugés sur le renversement desquels est fondée la Révolution, demander qu'on arborât la couleur blanche proscrite par la Nation à la place des couleurs adoptées par elle et par son chef, c'était proclamer la *Contre-révolution*... *Malheur à qui*, parmi ceux qui comme moi ont *juré de mourir pour la Constitution*, se sent pressé du besoin de m'en faire un crime! Il a révélé le secret *exécrable* de son cœur *déloyal!* Quant à l'injure de *l'homme* traduit devant cette Assemblée et soumis à sa justice, cette injure est *si vile* qu'elle ne

peut m'atteindre. J'ai d'abord proposé qu'on passât à l'ordre du jour au lieu de s'occuper de sa *démence ;* mais en réfléchissant, j'ai compris qu'il ne convenait pas à un Représentant de la Nation de se laisser aller au premier mouvement d'une fausse générosité... Je demande donc qu'on juge M. Guilhermy ou moi ; s'il est innocent, je suis coupable ; prononcez ! Je ne puis que répéter que j'ai tenu un langage dont je m'honore ; et je livre au *mépris de la Nation et de* L'HISTOIRE ceux qui oseraient m'imputer à crime mon discours. »

Et la Gauche victorieuse fait condamner Guilhermy, ou plutôt la Droite vaincue, aux *arrêts pour trois jours,* et à l'adoption des autres dispositions proposées par *Menou.*

Quel talent que ce Mirabeau ! quelle foudre révolutionnaire ! quel malheur qu'il ne soit pas incorruptible et qu'il soit toujours disposé à parler pour ou contre la Révolution, suivant son intérêt personnel et le vent de l'opinion publique ! Comme la Droite et l'Aristocratie seraient aisément anéanties si le Club de 1789 ne s'était pas laissé corrompre ! Comme cette Droite, qui sait Mirabeau acheté et payé pour la soutenir, doit le trouver, en effet, un misérable d'écraser ainsi ceux qui le paient ! Et n'est-elle pas dans la vérité quand elle appelle ce discours un discours *incendiaire* qui appelle sur elle la *vengeance du Peuple ?* N'est-il pas vrai que Mirabeau suspend sur la tête des Aristocrates le glaive populaire, comme *A. Lameth* qui, quelques temps auparavant (18 septembre) leur disait : FRÉMISSEZ *que la* PATIENCE *de la Nation ne s'altère ?* Ces menaces de Mirabeau et d'A. Lameth, à la tribune, avec l'autorité que leur donne leur qualité de Députés, avec la force que leur donne encore l'approbation de la Gauche entière, ne sont-elles pas aussi provocatrices contre l'Aristocratie que toutes les menaces de la Presse et de Marat lui-même contre les Ministres et les Ministériels ? En un mot, l'humanité peut gémir de toutes ces violences, mais toutes ces violences révolutionnaires ne sont-elles pas l'inévita-

ble résultat et par conséquent la faute des violences Aristocratiques et Contre-révolutionnaires?

Bientôt (le 26) on annoncera à l'Assemblée que la Société des *Amis de la Constitution* ou des *Jacobins*, à Brest, a envoyé des Commissaires à bord de tous les vaisseaux pour exhorter les matelots à la subordination; que leur démarche a obtenu le succès le plus complet; et que les Officiers en ont témoigné leur reconnaissance à cette Société. Le procès-verbal envoyé par elle sera lu au milieu des applaudissements de la Gauche et du morne silence de la Droite; l'impression de ce procès-verbal sera ordonnée; et l'Assemblée chargera son Président d'écrire à la Société pour lui exprimer sa satisfaction. — Que n'a-t-on pris les mêmes moyens pour rétablir la subordination à Nancy! mais alors la Droite triomphait et voulait un massacre! — Ajoutons qu'après ce massacre, la Société des Amis de la Constitution ou des *Jacobins à Paris*, qui a déjà des Sociétés correspondantes dans 150 villes, leur a envoyé une *adresse* ou *circulaire*, rédigée par A. Lameth, pour qu'elles exhortassent les soldats de terre et de mer à l'ordre et à la discipline, en les avertissant des pièges où voulaient les entraîner les ennemis de la Révolution.

Nous ne dirons que quelques mots d'un orage plus violent encore éclatant à la tribune (6 novembre), au sujet d'une Députation envoyée par les Corses pour dénoncer une lettre incendiaire écrite par un de leurs Députés, l'abbé *Peretti*, qui siége à Droite.

Au premier mot d'attaque, la Droite interrompt l'orateur avec un effroyable vacarme, tandis que la Gauche répond par des éclats de rire. L'abbé Maury s'oublie jusqu'à dire que s'il était l'offensé, il se vengerait lui-même, et jusqu'à pousser hors de la tribune un Député qui s'y présente.—Mirabeau, qui tient deux lettres de l'abbé Peretti, a la malice de lire d'abord celle qui paraît la moins attaquable, quoi-

qu'elle appelle *impies* et destructives de la Religion toutes les lois déjà faites sur le Clergé ; et la Droite, qui croit que c'est là la lettre dont on faisait tant de bruit et qu'on n'en a pas d'autre, en demande l'impression d'un air triomphant. Mais Mirabeau lit alors la seconde lettre dans laquelle l'Abbé dit que la Gauche a extorqué les décrets sur la Religion ; qu'elle a *invité* le Peuple à venir menacer et même *assassiner* la Droite ; qu'on a proféré des *menaces* de mort jusque dans l'Assemblée ; qu'on voyait partout des *potences* et des *bourreaux*. — Prise au piége, la Droite entre en fureur, quitte ses bancs, entoure et menace Mirabeau.

« — *Ce Mirabeau est un grand gueux*, disent les uns. »

« — Voulez-vous nous faire assassiner ? disent d'autres. »

« — Si nous avions des *phalanges* à notre disposition, répond Mirabeau, et que vous n'ayez que des libelles à la vôtre, il faut avouer que notre *patience est grande !*.. Sommes-nous dans une arène de gladiateurs ?... Comment excuser ces *hurlements !*... Vous voulez faire passer l'Assemblée pour un *conciliabule* ou pour un *champ de bataille*... Mais nous ne suivrons pas les habitudes des *conspirateurs*. »

« Et la Gauche, l'accompagnant de ses applaudissements jusqu'à sa place, décide que la Députation Corse achevera son discours. — Les cris et le désordre redoublent ; la Droite quitte de nouveau ses bancs et pendant une demi-heure empêche d'entendre personne. »

Mais le Président *se couvre, menace* ; et la Droite, encore vaincue, entend l'orateur et lui voit décerner les honneurs de la séance au milieu des applaudissements.

C'est *Barnave*, élu le 25 octobre, qui présidait alors ; A. Lameth sera bientôt aussi (le 20 novembre) élu Président de l'Assemblée ; et toute la Presse constitutionnelle célèbre ces élections comme de nouveaux triomphes ; *Marat* seul reste indifférent.

« Quelques écrivains *trop confiants*, dit-il, ont chanté victoire à la nomination de Barnave au fauteuil sénatorial : moi, je la crois de mauvais augure. Les amis *peu réfléchis* de la liberté me *jeteront la pierre ;* je suis fâché de les *scandaliser ;* mais je ne trahirai pas la Patrie pour leur plaire. Je ne parle pas de Mirabeau ; il ne fut jamais à mes yeux qu'un redoutable champion *vendu* au Despotisme : quant

à Barnave et aux Lameth, j'ai *peu de foi* en leur civisme ; je les invite à me faire passer pour un sot en se montrant patriotes zélés. »

Quelle déplorable exagération de défiance, s'il se trompe ; mais quelle déplorable corruption des chefs de la Révolution, s'il est plus clairvoyant et plus pénétrant dans l'avenir que les autres ! Eh bien, quoiqu'il n'ait pas plus de preuve pour Mirabeau que pour Barnave et les Lameth, il devine vrai pour le premier ; et, pour le malheur du Peuple, nous verrons que seul il devine juste encore pour les héros populaires d'aujourd'hui... Nous verrons Barnave et les Lameth, vendus ou séduits comme Mirabeau, prouver par leur exemple que le dévouement et l'incorruptibilité valent mille fois mieux pour le Peuple que le talent et le génie.

C'est vers cette époque que Louis XVI se décide enfin à donner aux Rois et aux Peuples un exemple bien autrement déplorable en trahissant sa Patrie, en écrivant aux Rois ennemis de la France de venir avec leurs armées détruire la Constitution et la Révolution. Désormais cette grande trahison royale absorbera toutes les trahisons secondaires entraînées par elle.

CHAPITRE X.

TRAHISON DE LOUIS XVI.—COMPLICITÉ ET PLAN DE MIRABEAU. —DUEL DE LAMETH AVEC DE CASTRIE : ÉMEUTE : ADMIRABLE DISCOURS DE MIRABEAU. — COMPLICITÉ ET RÉVOLTE DU CLERGÉ.—CAMP DE JAULÈS : CLUBS ARISTOCRATES. — CONSPIRATION DE LYON. — LOUIS XVI ATTAQUÉ PAR L'ASSEMBLÉE. — LETTRE DE MARAT AU ROI. — 1er JANVIER 1791. — VIOLENCES ENTRE LA BOURGEOISIE ET L'ARISTOCRATIE. — VIOLENCES DE BURKE CONTRE L'ASSEMBLÉE. — VIOLENCES DES PRÊTRES RÉFRACTAIRES. — INGRATITUDE ENVERS LE PEUPLE. — VIOLENCES ENTRE LA BOURGEOISIE ET LE PEUPLE. — MOUCHARDS. — MAISONS DE JEU. — — MASSACRE DE LA CHAPELLE. — ÉMEUTE CONTRE UN MOUCHARD. — PRÉPARATIFS RÉCIPROQUES DE GUERRE. — NOUVEAU PROJET DE FUITE. — PROJET DE LOI CONTRE L'ÉMIGRATION. — EMEUTE CONTRE LE DONJON DE VINCENNES. — CHEVALIERS DU POIGNARD.— PROGRÈS ET DANGERS DES JACOBINS. — MIRABEAU ACCUSÉ AUX JACOBINS. — ÉMEUTES PROVOQUÉES PAR LA POLICE — MALADIE DU ROI. — DÉCRET SUR LES CAS DE DÉCHÉANCE. — MORT DE MIRABEAU.

§ I. — Trahison de Louis XVI.

Louis XVI, qui, le 23 juin 1789, espérait arrêter la Révolution par une simple menace; qui, en juillet, voulait employer l'armée pour dissoudre les États-Généraux; qui, le 4 février 1790 commençait un système de séduction, de corruption et de machiavélisme; à qui la corruption du Club de 1789 et le massacre de Nancy ont pu faire croire un moment que ces ignobles et cruels moyens suffiraient pour amener la Contre-révolution; effrayé par le rapprochement des diverses fractions de la Gauche; convaincu, par le procès du duc d'Orléans, par les discussions et les décrets sur les assignats, sur le renvoi des Ministres et sur le pavillon blanc, que l'esprit révolutionnaire

prend chaque jour de nouvelles forces; Louis XVI, disons-nous, se décide à la guerre civile et à l'appel de l'étranger.

L'image de *Charles Ier* sur l'échafaud, qu'il avait sans cesse présente à la pensée, et qui jusqu'à présent lui faisait repousser avec effroi l'idée de la guerre civile, cette horrible image ne l'arrête plus : il accepte tous les dangers, il bravera tous les périls, il courra toutes les chances du combat, de la défaite comme de la victoire! Il n'est pas même arrêté par la crainte de jeter la France dans un abîme de souffrances, de convulsions et de calamités! Il n'est pas arrêté non plus par l'effroyable nécessité de pratiquer journellement tout ce qu'il y a de plus abject, l'hypocrisie, le mensonge, la perfidie, la trahison, le parjure! Rien ne l'arrête, il accepte tout, il trahira sa Patrie!!

Heureusement pour les Peuples, s'il est aisé de les *vendre*, il n'est pas facile de les livrer; s'il est aisé de conclure le marché avec le secours d'un Ministre complaisant et complice, ou même à l'insu des Ministres, il n'est pas facile de le cacher longtemps à tous les yeux ou du moins à tous les soupçons; s'il est aisé de décider sa fuite, il n'est pas facile de l'effectuer même quand on est Roi!

C'est vers le milieu d'octobre que Louis XVI prend enfin sa résolution. On l'ignorera longtemps, ou plutôt on le soupçonnera sans en avoir de preuve; mais le fait est aujourd'hui avoué, certain, incontestable.

C'est l'*Évêque de Pamiers*, M. d'Argoult, qui, revenant de Suisse, où il s'est concerté avec le baron *de Breteuil*, lui fait la proposition; et c'est la Reine qui le détermine.

Dès le 6, il a envoyé au Roi d'Espagne sa *protestation* contre toutes les *sanctions* qu'il pourrait donner; et son parti une fois pris, il en commence aussitôt l'exécution, en

envoyant à M. *de Breteuil* un *plein-pouvoir* pour traiter avec les Puissances étrangères.

C'est avec Mirabeau surtout qu'il conspire; et mettant son trésor et sa puissance à sa disposition, lui montrant une confiance sans bornes, il adopte un plan de *retraite à Lyon* conçu et organisé par lui.

Cependant, redoutant l'ascendant d'un pareil homme et ne pouvant compter sur un dévouement complètement contre-révolutionnaire de sa part, le traître Roi trahit son traître complice; et tandis que Mirabeau veut l'entraîner à Lyon pour tout diriger lui-même, il cède aux instances de la Cour qui veut l'entraîner à *Montmédy*, dans le camp de Bouillé et près de l'armée Autrichienne, afin de tout maîtriser elle-même.

Il écrit à *Bouillé*, le 22 octobre, et lui envoie l'Évêque de Pamiers, qui arrive à Metz le 26.

Deux mois se passèrent en préparatifs, de la part de Bouillé, de Breteuil, et du Roi; mais, dès le 3 décembre, Louis XVI écrit au Roi de Prusse :

« Monsieur mon frère, j'ai appris l'intérêt que V. M. avait témoigné, non-seulement pour ma personne, mais encore pour le bien de mon royaume. La disposition de V. M. à m'en donner les témoignages dans tous les cas où cet intérêt peut être utile pour le bien de mon Peuple a excité vivement ma sensibilité. Je *le réclame* avec confiance dans ce moment-ci où, malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle Constitution, les *factieux* montrent ouvertement le projet de détruire le reste de la Monarchie. Je viens de m'adresser *à l'Empereur, à l'Impératrice de Russie, aux Rois d'Espagne et de Suède*, et je leur présente l'idée d'un *Congrès* des principales Puissances de l'Europe, appuyé d'une *force armée*, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, donner le moyen de *rétablir* un ordre de choses plus désirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse *gagner les autres Etats* de l'Europe. J'espère que V. M. approuvera mes idées, et qu'elle me gardera *le secret* le plus absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle; elle sentira aisément que les

circonstances où je me trouve m'obligent à la plus grande circonspection ; c'est ce qui fait qu'il n'y a que le *baron de Breteuil* qui soit instruit de mon secret, et V. M. peut lui faire passer ce qu'elle voudra... Je suis, Monsieur mon frère, de V. M. le bon frère. »

« Louis. »

Voilà donc Louis XVI qui dit aux Rois : prenez garde ! Vos Peuples voudront imiter le Peuple français, reconquérir leurs droits et leur souveraineté, réduire votre pouvoir par des Constitutions ; nous avons tous, nous et nos familles, un intérêt contraire ; réunissons-nous en Congrès, liguons-nous, coalisons-nous, et lançons nos armées contre les Peuples ! — Et nous le demandons, quel crime sur la terre fut jamais plus grand ?...

Puis, le 26 décembre, Bouillé envoie son fils, le Comte *Louis de Bouillé*, Lieutenant-général, à Louis XVI, comme on en est convenu ; et les communications ont lieu d'abord par l'intermédiaire de l'Evêque, puis, après son départ, par l'intermédiaire du *Comte de Tersen*.

Il paraît que Mirabeau, même Bouillé, craignant ou feignant de craindre *l'ambition* de Lafayette, et l'accusant secrètement d'aspirer à la Dictature, ne veulent pas le mettre dans la confidence, au moins dès le commencement de la conspiration.

D'après les mémoires de Bouillé, rencontrant un jour Lafayette, qu'il cherchait à éviter, et lui demandant comment il est avec le château, il en reçoit cette réponse :

« Le Roi *sert la Constitution ;* c'est vous dire que j'en suis content. D'ailleurs, vous le connaissez, c'est un *bon homme* qui n'a *nul caractère* et dont je ferais ce que je voudrais, *sans la Reine* qui me gêne beaucoup : elle me témoigne souvent de la confiance ; mais elle ne se livre pas assez à mes avis, qui assureraient sa popularité. Elle a ce qu'il faut pour s'attacher le cœur des Parisiens ; mais une ancienne morgue et une humeur qu'elle ne sait pas assez cacher les lui aliènent plus souvent. Je voudrais qu'elle y mit *plus de bonne foi.*

Ainsi Mirabeau trompe Lafayette et Bouillé; Bouillé trompe Lafayette; le Roi et la Reine trompent Lafayette et Mirabeau lui-même : comment le succès serait-il possible? Mais voyons le plan de Mirabeau.

§ 2. — Complicité et plan de Mirabeau.

Depuis longtemps vendu à Louis XVI, communiquant directement avec lui et avec la Reine, les éblouissant par son esprit et son génie, se croyant maître enfin de leur confiance, Mirabeau dresse *son plan*, de concert avec le Comité Autrichien, surtout avec le Ministre *Montmorin*, avec le Lieutenant civil au Châtelet, *Talon*, chef de toute la police, et avec *Laporte*, Intendant de la liste civile.

Il rédige une *Constitution nouvelle* moins démocratique; il rédige aussi un *manifeste* contenant tous les vices de la Constitution actuelle; il y joint des centaines de *lettres* qu'il a l'adresse d'obtenir d'autant de Députés populaires pour prouver, en abusant de leur correspondance, que ces Députés désapprouvent, l'un l'article 1er, l'autre l'article 2, tous ensemble la Constitution entière, ce qui caractérise la plus honteuse des perfidies, la plus ignoble et la plus lâche des roueries; puis, le Roi se retirera à *Lyon*, publiera le manifeste et les lettres, annulera la Constitution, promulguera la nouvelle, dissoudra l'Assemblée, convoquera une nouvelle Législature auprès de lui, et appellera à son secours tous ses partisans, même l'Emigration, et 36 départements du Midi dont il se croit assuré par suite de ses manœuvres et de ses mensonges, tandis que le Directeur de la police organise des troupes de pamphlétaires, d'orateurs de clubs, de harangueurs de populace, de motionnaires et pétitionnaires, de crieurs et claqueurs, et tous les moyens de faire éclater de fausses émeutes à volonté.

Le voici bien certainement *conspirateur, parjure* et *traître*... Et l'on accuse le Peuple d'être inquiet, défiant!

Cependant *M. Thiers* soutient que Mirabeau n'est pas pour cela *Contre-révolutionnaire*.

« Un de ses amis, dit-il, lui demandant s'il était sûr de pouvoir se rendre maître de l'Aristocratie et de la Cour : — « Ils m'ont *tout promis*, répondit Mirabeau. — Et s'ils ne vous tiennent pas parole?... — Alors, je les f... *en République*. »

Mais quelle présomption, quelle folie même, de croire qu'il pourra faire un miracle que personne ne croit possible!! Et n'est-ce pas toujours la plus criminelle trahison de recevoir de l'argent pour imposer une autre Constitution par la guerre civile et le carnage? Si l'on connaissait alors la vérité, y aurait-il une seule voix dans la Nation entière qui ne le condamnât comme le plus coupable des hommes?

Il emploiera d'ailleurs toutes les manœuvres d'un infernal machiavélisme : il attaquera vivement la Droite, l'Aristocratie, le Clergé, les Contre-révolutionnaires, même Lafayette, afin de se populariser davantage; il ne négligera aucun moyen d'acquérir une influence dictatoriale afin de mieux enchaîner la Révolution : Président secret du Comité Autrichien et du Comité de Constitution, Président officiel du Comité diplomatique, il se fera élire Président des Jacobins, Président de l'Assemblée Nationale (pour la première quinzaine de février), membre et Président réel du Directoire du Département de la Seine (ce qui le rendra maître de la Municipalité et de la Garde nationale, et presque Ministre de Paris), enfin Commandant d'un Bataillon de la Garde nationale. Il travaillera même à supplanter Lafayette dans les fonctions de *Général*; et, pour se préparer les voies, il donnera, aux officiers de son Bataillon, un *repas de* 10,000 *livres*, avec bal et feu d'artifice, sans craindre que cette dépense ne

confirme les accusations de corruption dirigées contre lui.

Tout ce que nous verrons désormais sera l'exécution et le résultat de cette conspiration du Roi et de Mirabeau; toutes les violences populaires en seront aussi la conséquence; car si les conspirateurs veulent réussir à tout prix, à tout prix aussi le Peuple veut se défendre et repousser leurs attaques.

Nous allons voir d'abord la Cour essayer de faire tuer en duel les Chefs du parti populaire, et Mirabeau se trouver forcé d'attaquer la Droite pour se populariser.

§ 3. — Duel de C. Lameth avec de Castries. — Emeute. — Admirable discours de Mirabeau.

Pour enlever plusieurs décrets importants, dont les conspirateurs ont besoin, notamment celui qui donnerait au Roi une *garde de six mille hommes* pris dans les compagnies du centre de Lafayette, la Cour imagine de faire *tuer en duel* les Chefs de la Gauche. En conséquenee, elle prépare un grand nombre de *spadassins* qui s'exercent longtemps d'avance, et en fait venir de Suisse une douzaine; puis elle fait provoquer, presque en même temps, *C. Lameth, Menou, Barnave, Robespierre, Rœderer, Rabaud, Bernard.*

Le 11 novembre, un jeune homme se présente chez *C. Lameth* et le provoque: il accepte; mais deux de ses collègues l'empêchent de partir et vont, à sa place, reprocher au provocateur de se rendre l'instrument d'un parti. — Le lendemain, à la séance, la Droite, bien instruite de ce qui s'est passé, lance mille railleries insultántes au jeune, brave et bouillant Colonel-Député; *Lautrec* l'insulte même formellement. C. Lameth répond qu'il a pitié d'un *boiteux*, mais qu'il est prêt à se battre avec un des coryphées

dû parti. Le *Duc de Castries,* Maréchal de France, lui répliquant qu'il cherche depuis longtemps à se couper la gorge avec un des Chefs populaires, ils se rendent à l'instant sur le terrain et croisent le fer à l'entrée de la nuit. *Lameth* porte un coup qui devrait être mortel; mais son épée passe à côté du corps, tandis que celle de son adversaire lui fait au bras gauche une blessure qui met fin au combat.

Parce que le Peuple ne s'attroupe pas tous les jours, l'Aristocratie le croit indifférent, endormi, dégoûté, démissionnaire; mais, le lendemain matin 13, aussitôt que la nouvelle du duel et de la blessure est connue, l'émeute éclate, spontanée ou excitée (car le parti populaire est tellement organisé que les émeutes mêmes qui paraissent spontanées peuvent être ordonnées et dirigées); tout Paris est en émoi; et le Peuple se porte en masse, au nombre de quarante mille, même de deux cent mille, dit-on, à *l'hôtel de Castries,* rue de *Varennes,* au faubourg Saint-Germain... On veut d'abord le démolir et le raser; mais un voisin déclare que *l'hôtel* n'appartient pas au Duc; et alors c'est au *mobilier* qu'on s'adresse : meubles, glaces, garde-robe, beaux uniformes de Duc et de Maréchal de France, décorations, argenterie, argent, billets de caisse, tout est brisé, déchiré, jeté par les fenêtres, au milieu des cris répétés, *celui qui prendrait un clou serait pendu!* La mère du Duc de Castries est rassurée, traitée avec égards et respect : mais l'hôtel est déménagé; et les ouvriers, quoique pauvres, en sortent les mains levées, la veste déboutonnée et les poches retournées, pour montrer qu'ils n'emportent rien.

« *Lafayette* arrive sur son cheval blanc, dit *Prudhomme,* avant la fin de l'expédition, salue tout le monde avec beaucoup de grâce, puis fait mettre à la Garde nationale la baïonnette au bout du fusil. —

Mais un citoyen, s'approchant alors, lui dit: « *Camarade, songez que* « *nous ne sommes pas à Nancy! Ne vous opposez pas à la justice* « *du Peuple!* » Et l'opération se termine sans que *Bailly* et *Lafayette*, tous deux présents, aient osé proclamer la loi martiale.

« Un sieur *Rotondo*, dit *C. Desmoulins*, Anglais, résidant à Paris depuis longtemps, étant dénoncé à Lafayette comme ayant insulté un Chef d'escadron de la Garde nationale, le Général lui fait des reproches et lui demande s'il est Anglais. « *Moitié l'un, moitié l'autre*, » lui répond l'étranger-résidant, en jouant avec beaucoup de présence d'esprit sur le nom de M. *Mottié* et sur ses *deux visages*. Le Général se garde bien de le faire arrêter : mais un poste de Garde nationale, devant lequel Rotondo passe, le reconnaît, lui dit : Ah vous voilà, *monsieur moitié l'un, moitié l'autre!* et l'emmène à la prison de l'Hôtel-de-Ville. »

La Municipalité, qui n'a pas osé faire proclamer la loi martiale, nomme une Députation pour aller à l'instant demander une *loi contre le duel*, et, pour ramener complétement le calme, rédige et publie une *proclamation* dans laquelle se trouve la phrase suivante : « Faut-il dire « encore au Peuple que, lorsque *la loi* est devenue l'ex-« pression de la *volonté Nationale*, l'insurrection est le « plus grand des crimes? » Comme si le Peuple ne savait pas que les citoyens *passifs* n'ont aucune participation à la confection de la loi! Comme si ce n'était pas précisément à cause de cette exclusion des citoyens passifs que le Peuple est toujours disposé à l'insurrection! Comme si Lafayette lui-même n'avait pas proclamé que *l'insurrection est le plus saint des devoirs* pour un Peuple opprimé! Comme si l'on pouvait avoir quelque influence sur des insurgés par le plus manifeste des mensonges!

Mais, pendant l'émeute, l'Assemblée nationale est en séance, et l'abbé *Maury* se plaint du désordre. — On lui répond que c'est lui qui en est la première cause en apportant des *armes* à la tribune et en y proclamant le droit

de vengeance ou de *justice personnelle*. — Puis une Députation d'un *Bataillon* de Garde nationale (Bonne-Nouvelle) vient demander une loi contre ceux qui provoquent en duel les Représentants de la Nation.

« C'est contre M. de Castries, dont le nom doit révolter dorénavant tous les amis de la Constitution, dit l'orateur, que nous venons vous demander vengeance. » (La Gauche applaudit.) — « Il n'y a que des *scélérats* qui puissent applaudir, s'écrie *Roy*. »

On demande aussitôt l'arrestation de Roy ; et cet incident, joint au duel, à l'émeute et à la pétition, amène un débat trop magnifique et trop rempli d'instruction fondamentale pour qu'il ne nous soit pas permis de nous arrêter à le contempler.

« S'il est, dit *Barnave*, un véritable moyen de prévenir les vengeances personnelles et d'ôter des mains des citoyens les armes qu'ils dirigent contre leurs concitoyens, c'est *d'armer la loi* contre *eux ;* qu'elle punisse les injures, et bientôt on cessera d'en faire ; que ce soit vous qui *donniez l'exemple de la modération* dans vos débats, et bientôt vous la verrez régner partout... »

Oui, voilà le mot ! C'est la Représentation nationale qui devrait tout moraliser par ses exemples de modération, de convenance, de décence, de silence, de patience, de tolérance, de justice, d'humanité, de fraternité, d'égards et de respect pour les personnes et surtout pour les lois ; et c'est elle au contraire qui démoralise et bouleverse tout en donnant les plus scandaleux et les plus ignobles exemples ! ! !

« J'ignore comment cela se fait, continue *Barnave*, mais il existe un *système de provocation* contre les bons citoyens ; il semble qu'on veuille lasser leur constance ; des faits multipliés prouvent qu'on en a formé le *complot*... Il n'est plus temps de se récrier contre la *fureur populaire* lorsqu'elle a été longuement provoquée ; c'est en la prévenant par un bon exemple qu'on empêchera le Peuple de se livrer aux sentiments impétueux dont nous gémissons en ce moment. Que cette Assemblée *donne l'exemple !* que cette salle ne pré-

sente pas chaque jour un *spectacle de scandale!* qu'elle n'offre que l'union, la confraternité, la confiance ; et que nous ne soyons pas sans cesse occupés à lutter contre ceux à qui leurs efforts de résistance deviendraient tôt ou tard *funestes!* (Applaudissements)... Je demande que le membre qui tout-à-l'heure a proféré de si *basses injures* contre un de ses collègues et contre l'Assemblée soit à l'instant *arrêté*. (Applaudissement)... Nous devons être surtout sévères dans le maintien de l'exécution des lois dans *le sein de cette Assemblée ;* autrement nous n'aurions plus le droit d'interdire au Peuple *les violences* auxquelles il se porte pour *faire exécuter les lois.* »

Roy s'excuse. — Un de ses amis demande qu'il ne soit condamné qu'aux *arrêts* au lieu de la *prison*. — De *Virieu* réclame aussi l'*indulgence* de l'Assemblée.

« Il est dangereux, ajoute celui-ci, que la salle des Législateurs se transforme en *arène* où l'on ne voit que le choc violent des passions qui se livrent les combats les plus *hideux*... Il serait affligeant que l'Assemblée transformât le lieu de ses séances en un *champ-clos* où des gladiateurs viendraient se provoquer... Il est surtout dangereux que les *spectateurs* viennent menacer ou applaudir, *gêner ou influencer* l'Assemblée... »

« — L'Assemblée n'est jamais ni gênée ni influencée, lui dit le Président en l'interrompant ; je vous rappelle à l'ordre ! »

« — Nous ne pouvons pas nous dissimuler, répond *Barnave*, qu'on cherche à fatiguer la *patience du Peuple* pour jeter de la défaveur sur sa conduite et sur ses intentions, en l'excitant à une *révolution* dont, par un excès d'imprudence, on se rendrait soi-même *la victime*... Faisons exécuter dans tout le royaume, faisons respecter ici, la volonté de la *majorité*, qui seule exprime la volonté *générale*... J'insiste sur l'arrestation. »

« — C'est nous qu'on accuse de résistance à l'exécution des lois, dit l'ex-marquis de *Foucaut*, et c'est nous qui sommes les plus ardents défenseurs de cette exécution... Je demande que vous exécutiez la *Déclaration des droits* qui prohibe toute arrestation arbitraire, et qui ne vous permet pas d'arrêter M. Roy... Si vous ordonniez mon arrestation, *je n'obéirais pas*. (Murmures et éclats de rire de la Gauche.) »

Et ces Députés, qui proclament pour eux la désobéis-

sance aux décrets, ont fait massacrer 4,000 patriotes à Nancy sous le faux prétexte d'une désobéissance à un décret ! — Mais c'est *Mirabeau* qui va répondre... O qu'il est malheureux que ce soit un traître ! Ecoutons :

« — Si, au milieu de cette scène odieuse, dit-il, dans la triste circonstance où nous nous trouvons, dans l'occasion déplorable qui l'a fait éclore, je pouvais me livrer à *l'ironie*, je remercierais le préopinant... »

« — M. Mirabeau m'accable toujours d'ironies, s'écrie l'ex-marquis de *Foucaut*..... M. Mirabeau s'acharne sur moi... Je demande...

« — Je remercierais le préopinant, continue Mirabeau, du témoignage qu'il vient de rendre de la *liberté des suffrages* qu'on accuse les spectateurs d'avoir ravie à cette Assemblée. Monter à cette tribune pour y professer la *désobéissance*, pour y *mépriser ouvertement vos décrets*, pour y tourner en dérision votre autorité, pour y arborer la *rébellion*, c'est, dans le langage de ces Messieurs, faire acte d'homme libre ; et la patience de l'Assemblée n'a que trop longtemps protégé cette étrange liberté ; il est temps qu'elle protège à leur tour la *décence, la justice et la loi*... Voilà, Monsieur (en s'adressant à Foucaut), puisque vous n'aimez pas l'ironie, ce que le *profond mépris* que je dois à *votre conduite et à vos discours* m'ordonne de vous adresser. (La Droite entre en fureur ; plusieurs membres s'élanceraient sur Mirabeau s'ils n'étaient retenus par leurs voisins.)

Le Président rappelle Mirabeau à l'ordre ; mais le Tribun se retourne et s'écrie :

« — Oui, sans doute, je dois être rappelé à l'ordre, si l'Assemblée veut déclarer qu'un de ses membres est coupable d'employer le mot *mépris* envers l'homme qui n'a pas craint de professer ouvertement à cette tribune son *mépris* pour les ordres de la majorité et de déclarer qu'*il ne lui obéirait que mort*. (Applaudissements universels dans la Gauche ; murmures dans la Droite)... Certes, les vertueux écrivains de la noble école des Impartiaux auront ample matière aujourd'hui pour crier que nous consumons le temps dans les vaines et hideuses contentions de notre irascibilité ; que l'Assemblée nationale est entièrement *désorganisée ;* qu'elle n'a plus ni calme, ni règle, ni respect d'elle-même !! Mais ne sont-ce pas évidemment les *coupables*

qui sont ici les accusateurs? ne sont-ce pas *leurs délits* qu'ils nous imputent?

« Messieurs, il est temps de le reconnaître, et la déclaration n'en saurait être trop solennelle, votre longue indulgence, cette indulgence née du sentiment de votre force, serait coupable et fatale si elle n'avait point un terme. La chose publique est vraiment en danger et le succès de vos travaux impossible, si vous perdez de vue que vous êtes tenus également de respecter et de faire respecter la loi, si vous ne faites pas un exemple dans cette Assemblée, si, pour *ordonner le Royaume,* vous ne commencez pas par *vous ordonner vous-mêmes.* Vous devez établir dans l'Empire l'obéissance aux Autorités légitimes, et vous ne réprimez pas dans votre sein une *poignée d'insolents conspirateurs!...* Ah! c'est pour leur *propre salut* que j'invoque votre sévérité; car si la lettre de vos réglements et l'esprit de vos lois, si la voix paisible de votre Président et l'indignation des spectateurs, si le mécontentement des bons citoyens et *notre propre insurrection,* ne peuvent leur en imposer, s'ils se font un point d'honneur d'encourir nos censures, une religion de désobéir à la Majorité qui doit nécessairement régir toute association, n'arrivera-t-il pas infailliblement que *le Peuple* ressentira enfin l'injure faite à ses Représentants? Et des mouvements impétueux, de *terribles mais justes vengeances,* des *catastrophes* en tous sens redoutables, n'annonceront-ils pas que sa volonté doit toujours être respectée? Les insensés! Ils nous reprochent nos *appels au Peuple!* Eh! n'est-il donc pas heureux pour eux-mêmes que la *terreur des mouvements populaires* contienne encore ceux qui méconnaissent toute loi, toute raison, toute convenance?.. On nous accuse de favoriser *l'Anarchie,* comme si notre honneur, notre gloire, notre sûreté, n'étaient pas uniquement dans le rétablissement de l'ordre! Mais qu'est-ce que l'Anarchie, si ce n'est pas le mépris de la loi? Et comment sera-t-elle l'objet de la vénération publique la loi qui émane d'un foyer de *tumulte et de scandale?* Comment obéira-t-il à la loi *le Peuple* dont les Législateurs *foulent* sans cesse aux pieds les premières règles de la discipline sociale? »

Quelles vérités! quelle puissance de raison!

« Savez-vous (en s'adressant à la Droite) ce qu'on a dit ce matin à l'un des principaux Chefs de la force publique qui, devant l'hôtel de M. de Castries, invoquait le *respect à la loi?* Ecoutez la *réponse du Peuple* dans son énergique simplicité: *Pourquoi les Députés ne la*

respectent-ils pas? Dites, dites, qu'est-ce que les plus furieux d'entre vous auraient pu répliquer? Si vous rappelez tout ce qui est *coupable*, pesez donc aussi tout ce qui *excuse!* »

Ecoutons bien nous-mêmes l'Hercule populaire défendre et venger le Peuple!

« Savez-vous que ce Peuple, dans son ressentiment contre l'homme qu'il regarde comme l'ennemi d'un de ses plus utiles amis, savez-vous qu'au milieu de la *destruction*, car nul n'osera dire la *dilapidation* des objets de cette maison proscrite, *ce Peuple* s'est religieusement arrêté devant *l'image du Monarque?*.. Savez-vous que *ce Peuple* irrité a montré à *Madame* de Castries les égards les plus affectueux? Savez-vous que *ce Peuple* a voulu que chaque individu vidât ses poches pour constater qu'aucune bassesse n'avait souillé une vengeance qu'il croyait légitime? »

« Voilà, dit *Mirabeau* en terminant, voilà de l'*hon-*
« *neur*, du *véritable honneur*, que les préjugés des gla-
« diateurs et leurs rites atroces ne produiront jamais!
« Voilà quel est le *Peuple;* violent, mais exorable; ex-
« cessif, mais généreux : voilà le *Peuple*, même en insur-
« rection, lorsqu'une Constitution libre l'a rendu à sa di-
« gnité naturelle et qu'il croit sa liberté blessée! Ceux qui
« le jugent autrement *le méconnaissent et le calom-*
« *nient;* et quand ses serviteurs, ses amis, ses frères,
« qui ne se sont voués à sa défense que parce qu'ils l'*ho-*
« *norent* profondément, repoussent les *blasphèmes* que
« l'on profère à chaque instant contre lui dans cette As-
« semblée, ils obéissent à leur premier devoir, ils rem-
« plissent une de leurs plus saintes fonctions. » (Nombreux applaudissements.)

En résultat, l'Assemblée repousse l'amendement pour les *arrêts*, et condamne Roy à *trois jours de prison* à l'Abbaye. Elle repousse aussi un amendement de *Malouet* pour faire *indemniser* de Castries par la Nation; mais elle

consent à ce que Roy *se rende volontairement* en prison sans être arrêté.

Et nous ne nous excuserons pas de nous arrêter à ces luttes de tribune; car, nous le demandons, qui pourrait exprimer mieux que Mirabeau tant de vérités précieuses et fondamentales, tant d'instructions sociales et politiques? Quelle autorité pourrait égaler celle de sa parole, si la pureté de son caractère égalait la puissance de son talent? Qui pourrait expliquer les violences populaires mieux que ces effroyables menaces lancées du haut de la tribune :

« Il ne sera plus possible d'arrêter la ***fureur populaire***... Votre résistance vous serait ***funeste*** tôt ou tard... Vous fatiguerez la ***patience*** du Peuple.... L'Aristocratie sera ***victime*** des mouvements qu'elle provoque... C'est pour ***son salut*** que nous cherchons à la retenir... Elle exciterait de ***terribles mais justes vengeances***, des ***catastrophes***.

Mais quelle calamité pour le Peuple qu'un pareil génie soit corruptible et corrompu! Bientôt, dans l'intérêt de la Royauté, pour protéger l'Emigration dont il est secrètement complice, nous l'entendrons, ce Mirabeau si foudroyant contre Foucaut, *jurer*, lui-même, à la tribune, de *désobéir au décret* qui gènerait les Emigrés!

Aussi, quoique tout le parti populaire admire le magnifique talent de Mirabeau, voyez comme il admire plus encore l'incorruptibilité! — Quelques jours après, un rapport fait à l'Assemblée sur la Garde nationale, qui propose d'en exclure les citoyens *passifs*, amène la discussion sur cette question capitale dans la séance du soir des Jacobins, présidée par Mirabeau. Nous laissons parler *C. Desmoulins*, pour qui Mirabeau est l'*Hercule* de la tribune :

« Qui pourrait, dit-il, ne pas partager la sainte indignation que ***Robespierre*** fait éclater dans un discours admirable? Les applaudissements dont il est couvert paraissent alarmer ***Mirabeau;*** il ose rappeler Robespierre à l'ordre en disant qu'il n'est permis à per-

sonne de parler *contre un décret* rendu... Cette interruption excite un grand soulèvement dans l'Assemblée... Y a-t-il rien de plus tyrannique en effet que ce silence que Mirabeau impose à Robespierre, lorsque l'Assemblée lui crie, par des battements de mains si impératifs, de continuer? C'est notre *obéissance* et non notre *silence* qu'on a le droit d'exiger pour un décret! Aussi le tumulte dure-t-il *une heure et demie*. Mirabeau, voyant que la voix de sa sonnette est étouffée, ne trouve pas d'autre moyen pour ramener le calme que de *monter sur son fauteuil* au lieu de se couvrir simplement comme fait le Président de l'Assemblée Nationale, et de crier aux autres Députés de venir se ranger autour de lui... Une trentaine de Députés l'entourent... Mais, de son côté, Robespierre, toujours *si pur*, *si incorruptible*, et à cette séance *si éloquent*, compte autour de lui tous les vrais Jacobins, toutes les âmes républicaines, toute *l'élite du patriotisme*. Mirabeau ne savait donc pas que si l'idolâtrie pouvait être permise chez un Peuple libre, ce ne serait que pour *la vertu!* Il ne savait donc pas qu'il y a une grande différence entre le sentiment qu'il n'appartient qu'à *la vertu* de faire naître, et l'enthousiasme, et même l'espèce d'attachement qu'excite *le génie* ou *la beauté!*.... Mais le silence que ne peuvent obtenir la sonnette et le geste théâtral de Mirabeau, le bras en écharpe de C. Lameth parvient à le ramener. Il monte à la tribune; loue Robespierre de son *amour pour le Peuple* et l'appelle son *ami très-cher*, tout en blâmant son attaque contre le décret; mais d'autres Députés donnent une explication qui concilie tout; et Robespierre achève son discours comme il l'a commencé, au milieu des *applaudissements*. »

Pour terminer sur ce duel, nous ajouterons que toutes les Sections, tous les Bataillons de la Garde nationale, toutes les Sociétés populaires de Paris et même des Départements, font visite ou envoient des adresses à C. Lameth; mais ni le Roi, qui envoyait deux fois par jour chez Cazalès blessé par Barnave, ni Bailly, ni Lafayette, ne lui donnent aucun témoignage d'intérêt.

Mais c'est le fanatisme religieux qui va devenir le principal levier contre-révolutionnaire : voyons donc la complicité du Clergé.

§ 4. — Complicité et révolte du Clergé.

On se rappelle le décret du 13 avril qui, refuse de proclamer le catholicisme Religion de l'État; le décret du 12 juillet, qui règle la Constitution civile du Clergé, en restreignant le nombre des Évêques (plus de 150) à celui des Départements (83) et en soumettant tous les Prêtres au *serment civique ;* les décrets qui déclarent les biens ecclésiastiques biens nationaux, et qui en ordonnent la vente en accordant un traitement à tous les membres du Clergé (tome I, pages 337, 384 et 426). On se rappelle aussi la protestation de l'Évêque de Tréguier, celle de deux cent quatre-vingt-dix-sept Députés, et les massacres religieux de Nîmes et Montauban (tome I, pages 353 et 387). — C'est ici, comme on l'a vu déjà, l'une des plus grandes espérances de la Contre-révolution, l'une des armes les plus dangereuses de l'Aristocratie, l'une des grandes irritations de la Révolution.

Louis XVI a sanctionné ou *accepté* le décret du 12 juillet, qui prescrit le *serment* au Clergé; mais il ne l'a *point fait exécuter*. Au contraire, invoquant toujours sa bonne foi, mais toujours perfide, dirigé et entraîné par un Prêtre, conspirant avec lui et, par son intermédiaire, avec le Pape, avec tout le Clergé, avec toute l'Aristocratie; il *écrit secrètement au Souverain Pontife* pour le consulter sur la question de savoir si les décrets de la Représentation nationale sont ou ne sont pas contraires à la Religion, sachant bien que le Pape lui répondra qu'ils sont irréligieux, l'engageant à retarder sa réponse le plus longtemps possible, et résolu à s'y conformer, c'est-à-dire à en prendre prétexte pour ne *pas exécuter* les décrets. Combien cette perfidie ne sera-t-elle pas odieuse et révoltante quand elle sera découverte!

D'accord avec le Roi et avec les deux cent quatre-vingt-dix-sept Députés qui ont signé une protestation, les Évêques, les Chapitres, un très-grand nombre de Curés, *refusent* de prêter le serment civique et *protestent* contre les décrets, s'appuyant tous secrètement sur la lettre du Roi au Pape, dont ils ont parfaite connaissance, tandis que l'Assemblée et le Peuple sont longtemps avant de soupçonner son existence.

Cette fameuse lettre est enfin connue, et l'irritation publique est extrême. Écrire secrètement au Pape, le consulter, par conséquent résoudre de ne pas exécuter les décrets si le Pape le conseille, et suspendre leur exécution pendant quatre mois, c'est évidemment mettre le Pape au-dessus de la Représentation nationale et de la Nation, c'est se révolter, c'est trahir : que devrait donc faire l'Assemblée? Elle devrait mettre en accusation le Ministre qui n'a ni fait exécuter les décrets ni dénoncé la lettre inconstitutionnelle du Roi : mais toujours enchaînée et paralysée par un faux système de ménagement et de mensonge, l'Assemblée feint d'ignorer la lettre, laisse le Roi complètement en dehors, comme si ce n'était pas son action personnelle qui produit tout le mal, n'attaque pas même le Ministre, et s'en prend directement au Clergé, aux Évêques et aux Curés. Contre eux du moins la Représentation nationale va montrer de l'énergie.

Le 26 novembre, au nom des quatre Comités (Ecclésiastique, d'Aliénation, des Rapports et des Recherches), *Voidel* propose de décréter :

« Que tous les Évêques, Curés, Prêtres, prêteront le *Serment* civique dans un court délai, dans l'Église, en présence du Conseil-général de la Commune et du Peuple, et ceux qui sont Députés, à la tribune ; — que ceux qui refuseront seront censés *démissionnaires* et remplacés ; — que ceux qui, après avoir juré, seront infidèles à leur

serment, seront poursuivis comme *rebelles*, destitués et remplacés ; — que ceux qui se coaliseront contre l'exécution des décrets seront poursuivis comme *perturbateurs* de l'ordre public. »

Puis, le Rapporteur dénonce, sans ménagement, les anciennes usurpations du haut Clergé, son égoïsme, sa cupidité, son accaparemment des richesses, son uxe, sa corruption, ses vices, ses scandales et sa criminelle prétention de soumettre la Souveraineté nationale au Despotisme Papal.

« Une *ligue* s'est formée, dit-il, contre l'État et même contre la Religion, entre quelques Évêques, quelques Chapitres et quelques Curés. La Religion en est le prétexte, l'intérêt et l'ambition en sont le motif : montrer au Peuple, par une résistance combinée, qu'on peut impunément braver les lois, lui apprendre à les mépriser, le façonner à la révolte, dissoudre tous les liens du contrat social, exciter la guerre, voilà les moyens, et les faits vont vous le prouver.

Il cite alors les protestations des Évêques de Tréguier, de Lyon, de Soissons, de Dijon, de Verdun, de Nantes, de Beauvais, de Lisieux; celles des Chapitres de Lyon, de Saint-Brieux, de Vannes, de Quimper, de Laon ; celles de cent trois Curés ou Vicaires du Département de la Loire-Inférieure ; les prédications incendiaires de plusieurs Curés contre les assignats, contre la vente des bien ecclésiastiques, même contre la perception des impôts, notamment celle d'un Curé *Levasseur*, qui engage les paysans à *massacrer* les percepteurs et qui promet de se mettre à leur tête.

« Ministres de la Religion, s'écrie-t-il en terminant, il en est temps encore, *désarmez*, par une prompte soumission, *le Peuple irrité* de votre résistance!... »

Et ce menaçant rapport est souvent interrompu par de nombreux applaudissements.

Mirabeau monte ensuite à la tribune, et de là lance sur la Droite un de ses plus foudroyants discours. Ce sont les *Évêques Députés* à l'Assemblée Nationale qu'il attaque corps-à-corps : il leur reproche de compromettre la Religion, de former une *cabale* hypocrite et perfide, anti-nationale et

contre-révolutionnaire; de vouloir réveiller contre l'Assemblée l'infernal génie des fureurs sacrées; de promettre au Despotisme abattu des forces pour redresser son trône sur les *cadavres* des hommes échappés à ses fers; de chercher à armer la France catholique contre la France libre; de souffler l'esprit de discorde et de révolte dans leur propre troupeau; de s'obstiner à faire courir à la Religion tous les hasards d'un *choc terrible*, au risque de la voir s'écrouler et s'anéantir, pourvu qu'en tombant elle enveloppe dans ses ruines la Constitution et la liberté.

« Il en est plusieurs, dit-il, qui auraient trop à rougir de voir se dévoiler au grand jour les obscures et *indécentes intrigues* qui ont déterminé leur vocation à l'Épiscopat (Applaudissements). Et tout le Clergé, dans sa conscience, ne peut pas se dissimuler ce que c'était que l'administration de la *Feuille des Bénéfices*. Je ne veux pas remuer ici cette source impure qui a si longtemps infecté l'Eglise de France d'une corruption profonde, ni retracer cette *iniquité publique et scandaleuse* qui repoussait loin des dignités du Sanctuaire la portion saine et laborieuse de l'Ordre Ecclésiastique, qui faisait ruisseler dans le sein de l'oisiveté et de l'ignorance tous les trésors de la Religion et des pauvres, et qui couronnait de la Tiare sacrée des fronts couverts du *mépris public* et flétris de l'empreinte de *tous les vices* (Applaudissements)... Pontifes qui partagez avec nous l'honneur de représenter ici la Nation française, pouvons-nous croire que vous ne prêtez ni votre appui, ni votre suffrage aux écrivains anti-constitutionnels qui décrient la liberté au nom de l'Évangile? Votre simple silence ne serait-il pas un scandale public? Oui, j'étais déjà profondément scandalisé de ne pas voir l'Épiscopat français adresser des instructions sur l'horreur du crime que commettent tous ces esprits malveillants et perturbateurs qui méditent des contre-révolutions à exécuter *dans le sang* et sur les *cadavres* de leurs concitoyens !... »

L'Hercule révolutionnaire, souvent interrompu par des applaudissements, descend de la tribune au milieu d'applaudissements nouveaux; l'impression de sa harangue est unanimement votée; et c'est en vain que l'Abbé *Maury* prononce un long discours pour confondre le *temporel* avec

le *spirituel,* et pour demander qu'on attende la *réponse du Pape;* c'est en vain que plusieurs Évêques déclarent ne pouvoir prendre part à la délibération, et qu'une grande partie de la Droite s'abstient de voter; l'Assemblée adopte le décret, le 27, avec la résolution de ne jamais reculer devant le Clergé.

Et comment pourrait-elle reculer, en effet? Si la prétention des Évêques d'aujourd'hui était fondée, si la Nation et son Roi n'avaient pas le droit de fixer le nombre et l'étendue des Diocèses, d'ordonner l'élection des Pasteurs et d'exiger du Clergé le serment d'obéissance aux lois; ils seraient donc impies, sacriléges et criminels, tous ces Princes, tous ces Prélats, tous ces Prêtres, tous ces Peuples, qui, en Suisse, en Allemagne, en Prusse, en Hollande, en Suède, en Angleterre, en Amérique, ne reconnaissent pas l'autorité du Pape?

Les Prêtres invoquent leur *conscience!* Mais n'y a-t-il donc qu'une sorte de conscience, la religieuse et la catholique? N'y a-t-il pas aussi une conscience protestante, une conscience morale, une conscience politique, une conscience démocrate, une conscience républicaine, une conscience sur chaque loi et sur chaque question? Notre conscience, ou notre opinion, n'est-elle pas toujours indépendante de notre volonté, toujours également respectable? Et si le Prêtre pouvait empêcher une loi sous prétexte de *sa conscience,* quelle est la loi qu'une classe nombreuse de citoyens ne pourrait pas tout aussi bien empêcher sous prétexte de *sa conscience?* Que deviendrait la Société devant la conscience populaire — « que l'exclu« sion des citoyens passifs est une souveraine iniquité? »

Mais comment expliquer cette foudroyante énergie de Mirabeau contre le Clergé que Louis XVI favorise à tout prix? — Mirabeau ne conspire peut-être qu'à la condition

qu'il sera libre d'attaquer le Clergé, pour éloigner tout soupçon, pour se populariser, afin d'avoir le moyen de trahir ensuite! Qui peut d'ailleurs deviner toutes les diaboliques machinations d'un conspirateur et d'un traître? Peut-être pense-t-il que ses attaques contre le Clergé ne lui nuiront en rien, et qu'elles sont, au contraire, le meilleur moyen d'allumer le fanatisme et d'amener la Contre-révolution!... Ce qui est plus certain, c'est que Louis XVI le paie quoiqu'il attaque le Clergé et, par conséquent, consent à ses attaques; ce qui est plus certain encore c'est que, tout en attaquant le Clergé, il conspire pour Louis XVI qui veut s'identifier avec les Prêtres.

Mais le Peuple, embrasé par ces discussions brûlantes et par ces accusations vraiment incendiaires de Mirabeau, n'en est que plus profondément irrité contre les Prêtres: et l'on s'étonnera plus tard de l'explosion de sa colère!

Le Peuple ne doute même pas de la trahison personnelle du Roi, quand il le voit refuser longtemps sa sanction à ce nouveau décret du 27 novembre, quand il voit une nouvelle protestation du Cardinal de Rohan et un nouveau mandement contre-révolutionnaire de l'Évêque de Trèves: quand il voit les rassemblements du camp de Jalès, surtout quand il apprend (9 décembre) la découverte d'une nouvelle conspiration à Lyon.

§ 5. — Camp de Jalès. — Clubs Aristocrates.

Quoique imaginé avant le mois d'octobre, le camp de *Jalès*, organisé par le Clergé et par l'Aristocratie pour commencer la Contre-révolution par la guerre civile, prépare très-bien l'exécution des projets de Louis XVI.

« Sous prétexte d'une Fédération, un Abbé, *Labastide*, des Prêtres et des Nobles, réunis au château de *Beaumes*, organisent une

conspiration militaire, et décident de réunir dans un camp, à *Jalès* (département de l'Ardèche), les Gardes nationales de l'Ardèche, de l'Hérault et de la Lozère. Ils choisissent d'abord l'État-major du camp et le composent de leurs complices. C'est l'Abbé qui est *le Général*, et ce sont cinq ex-Gardes-du-corps qui sont ses Aides-de-camp. Plusieurs bataillons ont des *croix* sur leurs drapeaux, et beaucoup de Gardes nationaux en ont sur leurs chapeaux. C'est comme une armée de *croisés;* et cette armée s'élève à vingt-deux mille hommes. — Après la réunion et la célébration de la Fédération, l'État-major, ou les conspirateurs, réunis séparement au *château de Jalès*, décident que le camp sera permanent, et prennent beaucoup d'autres arrêtés plus ou moins insurrectionnels. — Mais ces arrêtés, dénoncés à l'Assemblée Nationale, sont annulés (7 septembre), commme inconstitutionnels, et tout camp fédératif est interdit.

Néanmoins, la nouvelle résolution de Louis XVI donnant une nouvelle activité à toutes les conspirations, le camp de Jalès se réforme presque aussitôt, et les patriotes seront obligés de prendre les armes, à la fin de février, pour le forcer à se dissoudre : sept à huit mille Gardes nationaux et soldats, sous les ordres de *Dalbignac*, le disperseront sans combat et arrêteront quelques-uns des chefs.

Mais le camp de Jalès n'est pas le seul préparatif de contre-révolution : aussitôt après la résolution de trahir, prise par Louis XVI, l'Aristocratie fonde à Paris, avec les débris des Clubs de 1789 et des Impartiaux, sous la direction de Clermont-Tonnerre et Malouet, *la Société des Amis de la Constitution Monarchique*, qui correspond avec toutes les Sociétés contre-révolutionnaires des Départements, et qui fonde partout des Clubs des *Amis de la paix* ou des *Amis du Roi*. Cette Société Monarchique déclare spécialement la guerre *aux Jacobins*, dont l'influence révolutionnaire augmente continuellement, et qu'elle accuse de vouloir une Constitution *républicaine ;* et, pour gagner le Peuple, elle lui distribue de l'argent, des habits, du

pain à *moitié prix*. — Mais, sur la demande de la Section dans laquelle elle se rassemble (celle de l'Observatoire), la Municipalité ordonnera la dissolution (28 décembre). — Néanmoins, comme le temps presse, après huit jours de suspension, elle reprendra ses travaux avec plus d'activité. — Mais le Peuple ne se trompe pas sur le but de la perfide générosité de ses ennemis, et les Chefs du Club Monarchique n'en seront pas moins attaqués dans leurs voitures; et l'hôtel Clermont-Tonnerre menacé d'être rasé.

Toutes ces Sociétés contre-révolutionnaires doivent appuyer une grande conspiration qui doit éclater à Lyon le 10 décembre.

Nous ne nous arrêterons pas à parler de celle de *Perpignan* qui, le 5 décembre pendant la nuit, attaque le club patriote à coups de fusils sans pouvoir réussir, parce que la troupe refuse de faire feu sur le Peuple, ni de celle *d'Aix* qui, le 10, attaque le club à coups de pistolets sans pouvoir entraîner toute la garnison, tandis que le Peuple furieux se soulève et *pend* trois de ses principaux adversaires, notamment le Parlementaire *Pascalis* qui, lors de la clôture du Parlement, a prononcé un discours contre-révolutionnaire.

Mais voyons la grande conspiration de Lyon.

§ 6. — Conspiration de Lyon.

Depuis longtemps, c'est dans le Midi et surtout à Lyon que l'Emigration de Turin, le Comte d'Artois, le Prince de Condé et le Duc de Bourbon, d'accord avec le Clergé et l'Aristocratie, préparent l'insurrection.

Le *Commandant de place*, Lachapelle, est l'âme du complot, et partie des Officiers de la garnison sont ses complices. On répand beaucoup d'argent et de brochures parmi les ouvriers, pour les disposer à l'insurrection. Les Princes arriveront; tous les Empires arriveront aussi; *le Roi* viendra lui-même et choisira Lyon pour sa capitale, afin de faire sa fortune pour le récompenser... L'insurrection est prête dans tout le Midi; elle éclatera le même jour dans toute la

France... Mais la conspiration est découverte, le 8 décembre, l'avant-veille de l'exécution.

Et le 18, sur le rapport de *Voidel*, l'Assemblée ordonne que les principaux conspirateurs seront transférés à Paris, et que tous fonctionnaires publics ou tous individus recevant un traitement qui sont absents du royaume y rentreront avant un mois sous peine de perdre leur traitement.—*Mirabeau* propose même d'ordonner que les Princes d'Artois, de Condé et de Bourbon, prêteront le serment civique : mais cette proposition est seulement renvoyée au Comité.

C'est alors que, dégoûtée de ses inutiles tentatives dans le Midi, surtout à Lyon, et décidée à recourir à l'invasion étrangère, partie de l'Emigration quitte Turin pour se concentrer et s'organiser, soit à *Coblentz*, dans le voisinage de Bouillé, soit sur le Rhin entre Bâle et Coblentz, sous les ordres du Prince de Condé. — Inutile d'ajouter que le nombre des émigrés augmente tous les jours, et que le Peuple s'en irrite toujours davantage.

Mirabeau n'en continuera pas moins de travailler, tout l'hiver, à l'exécution de son propre projet d'emmener Louis XVI à Lyon.

Cependant l'opinion populaire a fait tant de progrès qu'elle vient d'amener une importante décision sur le massacre de Nancy. Déjà, en novembre, un des patriotes les plus persécutés (Mollevant) est élu *Maire*. Puis, le 8 décembre, sur le rapport des Commissaires envoyés à Nancy, et sur la proposition des trois Comités, l'Assemblée ordonne la mise en liberté de tous les soldats et de tous les citoyens arrêtés après le massacre. On demandera même à la Suisse la grâce de quarante-et-un soldats de Château-Vieux condamnés à trente années de galères, et celle de soixante-et-

onze autres non encore jugés. Après tous les actes d'approbation donnés à Bouillé et les accusations dirigées contre lui, n'est-ce pas proclamer l'innocence des soldats et du Peuple massacrés !

Quelques jours après, le 11, l'Assemblée improuve la conduite de l'ancien Ministre de la guerre, Latour-du-Pin, de la Municipalité d'Hesdin, et des officiers de Royal-Champagne envers leurs soldats, tandis que, quand elle s'est momentanément trouvée dominante, la Droite accusait les soldats (T. 1, p. 515).

Le vendredi 9 décembre, à l'Opéra, les Aristocrates, qui se trouvent en force à une représentation d'*Iphigénie en Aulide*, et qui connaissent probablement la conspiration de Lyon qui doit éclater le 10, font recommencer le chœur *chantons, célébrons notre* REINE, et jettent une couronne à l'acteur Lainez, qui recommence après avoir dit à quelques opposants : *Messieurs, tout bon français doit aimer son Roi et* SA REINE.—Mais le dimanche 11, les patriotes viennent en nombre ; et dès que Lainez paraît, il est hué, sifflé, forcé d'apporter sa couronne et de la fouler aux pieds.

Et quelques jours après (le 19 décembre), le *Journal de Paris* (journal de la Bourgeoisie), rendant compte de cette première conspiration avortée à Lyon, accuse formellement le Roi et la Reine de trahison.

« *Le Roi* lui-même, dit-il, cédant aux instances de *la Reine*, devait *violer* les serments qu'il a faits à la Nation, et se rendre au milieu de ces révoltés. »

Voilà une terrible dénonciation assurément ; et beaucoup de gens la croient vraie.—Mais, le 23, Louis XVI écrit à l'Assemblée pour se plaindre de cette *calomnie* du Journal de Paris, et affirmer que la Reine est, comme lui, *très-attachée* à la Constitution ; et l'Assemblée accueille cette déclaration par des applaudissements. Le Journal de Paris lui-même accepte la parole du Roi et reconnait que

la résignation du Prince à la Constitution a jusqu'à présent épargné à la France le malheur de *fonder cette Constitution dans des flots de sang* (tant la volonté de la fonder est énergiquement prononcée, même dans la Bourgeoisie !).

Néanmoins le retard de Louis XVI à accepter le décret du 27 novembre excite des soupçons contre lui personnellement, et nous allons le voir gravement attaqué par l'Assemblée Nationale elle-même.

§ 7.— Louis XVI attaqué par l'Assemblée.

D'après la Constitution, le Roi doit toujours, dans la huitaine d'un décret, faire connaître à l'Assemblée son acceptation, ou sa sanction, ou son veto motivé. Cependant la huitaine s'est passée sans aucune réponse sur le décret si capital et si urgent du 27 novembre, et ce silence se prolonge jusqu'au 23 décembre... On apprendra même que le *nouveau Conseil* des Ministres a partagé l'opinion de Louis XVI sur la suspension ; et les journaux de la Bourgeoisie applaudissent Duport-du-Tertre de s'y être *seul opposé*, tandis que la Presse populaire lui reproche, ainsi qu'aux autres, de n'avoir pas donné sa *démission*.

Quoi qu'il en soit de la conduite des nouveaux Ministres, le 23 décembre, sur la proposition de *Le Camus*, l'Assemblée décide que son Président se rendra *sans délai* auprès du Roi pour connaître les motifs de son silence ; et, à la séance du soir, le Président rend compte de la réponse de Louis XVI donnée par écrit :

« En acceptant le décret du 12 juillet sur la constitution civile du Clergé, j'ai fait annoncer à l'Assemblée Nationale que je prendrais les mesures *convenables* pour en assurer la pleine et entière exécution. Depuis cet instant je *n'ai cessé* de m'en occuper (Il entend parler de sa lettre au Pape : quel jésuitisme !). Le décret du 27 novembre

n'étant qu'une suite de celui de juillet, il ne peut rester *aucun doute* sur mes dispositions ; mais il m'a paru mériter la plus grande attention dans son exécution. Mon respect pour la Religion, et mon désir de voir *s'établir la Constitution* sans agitation et sans trouble, m'ont fait redoubler *d'activité* dans les mesures que je prenais. (C'est tout le contraire : quelle perfidie !) J'en attends l'effet d'un moment à l'autre ; et j'espère que l'Assemblée Nationale s'en *rapportera à moi*, avec d'autant plus de confiance que, par ses décrets, je suis chargé de l'exécution des lois, et qu'en prenant les moyens les plus doux et les plus sûrs pour éviter tout ce qui pourrait troubler la tranquillité publique, je pense contribuer à *consolider* les bases de la Constitution du royaume. Je répète encore à l'Assemblée Nationale qu'elle prenne en moi toute la *confiance que je mérite.* »

Et il ment, il trompe, il trahit ! — Mais il ne s'agit que de *l'acceptation* et non de *l'exécution* du décret du 27 novembre ; et comme les motifs que le Roi donne pour suspendre l'exécution n'existent nullement pour suspendre illégalement l'acceptation, *Le Camus* revient à la charge :

« Vous ne pouvez, dit-il, souffrir de retard à la sanction, sans compromettre la sûreté du royaume et une Constitution que tous les citoyens sont prêts à défendre jusqu'à la dernière *goutte de leur sang* (nombreux applaudissements) ; et vous souffririez qu'on y portât atteinte en refusant ou retardant une acceptation ! La prudence vous a engagés à *fermer* quelque temps les yeux : mais il y a trop de délais. Rappelez-vous les séances des 20 et 27 juin 1789, lorsque vous portâtes les derniers coups au despotisme royal ! Rappelez-vous *votre fermeté !* Vous avez épuisé tous les palliatifs ; il n'y a plus d'autre ressource : *soyez ce que vous devez être*, ou renoncez à la liberté !... Les Evêques attendent, disent-ils, la réponse du Pape : mais les Français ne croyaient pas que la Constitution ne pouvait exister que sous la sanction d'un *ultra-montain* (applaudissements). — Je demande que votre Président retourne chez le Roi. »

Après une vive discussion, dans laquelle sont entendus l'abbé *Maury*, *Barnave* et d'autres, l'Assemblée décide que son Président retournera demain demander au Roi une réponse *signée* et *contre-signée*.

Le lendemain, quelques hommes du Peuple, 500 peut-être, probablement poussés par la Police, font entendre des cris sous les croisées du Roi et demandent la sanction. — Louis XVI, pressé par l'Assemblée, saisit cette apparence d'émeute qui semble lui faire violence, et répond le 26 :

« Je viens *d'accepter* le décret du 27 novembre. En déférant au vœu de l'Assemblée Nationale, je suis bien aise de m'expliquer sur les motifs qui m'avaient déterminé à *retarder cette acceptation*, et sur ceux qui me déterminent à la donner en ce moment. Je vais le faire ouvertement, *franchement*, comme il *convient à mon caractère*. Ce genre de communication entre l'Assemblée et moi doit resserrer les liens de cette *confiance mutuelle* si nécessaire au *bonheur de la France*. »

Et tout cela n'est que du jésuitisme! Il a protesté entre les mains du Roi d'Espagne contre toute acceptation ou sanction future! Il conspire et trahit! Mais l'Assemblée, qui l'ignore ou qui se berce de l'espoir de le ramener en lui témoignant de la confiance en sa loyauté, accueille ces paroles par de vifs applaudissements.

« J'ai plusieurs fois, continue le Roi, fait connaître à l'Assemblée la disposition *invariable* où je suis d'*appuyer*, par tous les moyens qui sont en moi, la *Constitution* que j'ai acceptée et juré de maintenir : si j'ai tardé à prononcer l'acceptation sur un décret, c'est qu'il était dans mon cœur de désirer que les moyens de sévérité pussent être prévenus ; c'est qu'en donnant aux esprits le temps de se calmer, j'ai dû *croire* que l'exécution de ce décret s'effectuerait avec un accord qui ne serait pas moins agréable à l'Assemblée Nationale qu'à moi. J'espérais que ces motifs de *prudence* seraient généralement sentis : mais puisqu'il s'est élevé sur mes intentions des doutes que la *droiture connue* de mon caractère devrait éloigner, *ma confiance* en l'Assemblée Nationale m'engage à accepter. »

Et dans la lettre aux souverains (p. 61), l'Assemblée n'est en majorité composée que de *factieux!*

« Je le répète encore, il n'est pas de moyens plus propres à calmer les agitations, à vaincre toutes les résistances, que la réciprocité de ce

sentiment entre l'Assemblée Nationale et moi : elle m'est nécessaire ; je *la mérite ;* et j'y compte. »

Signé *Louis*.— Contre-signé *Duport-du-Tertre.*

L'Assemblée, applaudissant avec transport, ordonne l'impression et l'envoi à toutes les Municipalités.—Mais la perfidie sera découverte quelque jour ; et si cette perfidie excite du mépris et de la colère, à qui la faute ?

Le jour même de cette acceptation ainsi motivée, Louis XVI dit secrètement au comte de *Tersen* : « J'aime« rais mieux être *Roi de Metz* que de *demeurer Roi de* « *France* dans cette position : mais cela *finira bientôt !* »

En attendant que cela finisse, remarquons que Louis XVI est encore une fois personnellement *vaincu* par la Représentation Nationale ; car ayant pris la résolution d'écrire au Pape, de braver ainsi l'Assemblée, de violer la Constitution en suspendant au-delà de huitaine sa réponse sur le décret, alléguant un motif de conscience ou de haut intérêt public, il ne peut reculer sans s'avouer tacitement coupable et dompté, ce qui donne de nouvelles forces à la Révolution.

Le lendemain de cette acceptation, l'abbé *Grégoire* déclare solennellement que la Constitution civile du Clergé n'a rien de contraire à la Religion, et prête, à la tribune, le serment civique. Soixante autres Curés l'y prêtent également au milieu des applaudissements de l'Assemblée et des tribunes : beaucoup d'autres Curés prêtent aussi le serment dans les départements : mais les Evêques et beaucoup d'autres Curés refusent de suivre cet exemple ; et l'Assemblée se trouve réduite ou à se courber devant eux, ou à les remplacer dans leurs fonctions.

Cette résistance des Evêques augmente les soupçons

contre LouisXVI : nous avons vu l'attaque du Journal de Paris ; voici *l'Ami du Peuple* qui développe l'accusation :

§ 8. — Lettre de Marat à Louis XVI.

Marat commence par examiner l'éducation de Louis XVI, sa vie et tous ses actes depuis le commencement de la Révolution ; puis il ajoute :

« Tel est le tableau fidèle de votre conduite depuis dix-huit mois. Soyez donc votre propre juge, et dites-nous si un tel Roi mérite d'autres noms que ceux d'***automate stupide*** ou de ***perfide trompeur !*** Et vous nous vantez votre attachement à la Constitution, et vous nous rappelez vos serments d'être fidèle à la Patrie, et vous nous parlez du civisme de votre femme, et vous nous demandez de nous confier à votre parole ! Ah plût au Ciel que nous pussions enfin vous croire !

Oui plût au Ciel ! car les Peuples sont plus intéressés que les Rois à ce qu'ils méritent la confiance par leur sincérité; car c'est toujours un effroyable malheur pour les Peuples d'être réduits par la trahison des Rois à recourir au terrible remède des révolutions ; et quand les révolutions éclatent, c'est toujours par la faute des Rois, c'est toujours au prix du sang du Peuple; c'est toujours aux Peuples seuls qu'il appartient de les reprocher aux Rois, qui les ont toujours rendus inévitables quand elles arrivent !

« Mais pourrions-nous vous croire sans passer nous-mêmes pour ***imbéciles*** sans trahir nos devoirs d'hommes et de citoyens, sans renoncer à notre liberté, à notre repos, à notre bonheur, sans immoler nos amis, nos parents, nos frères, nos enfants, nos femmes, sans nous immoler nous-mêmes ! Sire, vous êtes ***l'ami de notre liberté*** comme votre épouse est ***l'amie des français...*** Le ton même dont vous vous êtes exprimé là-dessus n'est propre qu'à élever des soupçons. Quoi donc ! est-il de la dignité d'un Roi qui ne serait pas habitué à ***dissimuler,*** de nous dire : ***je vous parlerai ouvertement et franchement?*** Mais la ***vérité,*** que vous nous devez et que vous nous cachez,

nous allons vous la dire : ayez le courage de l'entendre, et tâchez d'en profiter !

« Vos Ministres actuels sont des *fourbes*, des *perfides* et des *traîtres*, comme leurs prédécesseurs, dont ils poursuivent les errements. Un *affreux complot* se tramait depuis quelque temps dans votre cabinet, pour *massacrer* les patriotes et rétablir votre despotisme à *main armée*. La majorité corrompue de l'Assemblée Nationale, les Chefs de l'armée et de la Municipalité parisiennes, tous les Commandants des troupes de ligne, vos agents et vos satellites dans toute l'étendue du royaume, étaient à l'œuvre pour en préparer le succès ; votre beau-frère l'Autrichien, et vos confrères les Rois d'Espagne, de Naples, de Sardaigne, rassemblaient des troupes pour vous seconder ; les Capets fugitifs devaient rentrer dans nos provinces à la tête des mécontents conjurés ; et *vous, Sire*, cherchant un prétexte pour allumer la guerre civile, faire *couler le sang* et renverser la Constitution que vous avez juré de maintenir, vous avez saisi celui que vous offrait la révolte du Clergé, vous avez souffert qu'il portât à Rome ses réclamations dans l'espoir que les menées de ces Prêtres factieux armeraient les Peuples en leur faveur, que le fanatisme mettrait l'État en feu et que les conjurés *l'inonderaient du sang* des amis de la liberté. Le Ciel a confondu cette affreuse conspiration de Lyon ; et ce n'est qu'*après* l'avoir vu renversée que vous consentez à accepter le décret rendu pour réprimer ces Prêtres factieux, et que vous colorez votre refus opiniâtre du prétexte ridicule de laisser aux esprits échauffés le temps de se calmer, comme si ce refus opiniâtre n'était pas le *vrai moyen* de les porter à un coup de désespoir et d'allumer les flambeaux de la guerre civile !

« Les voilà, Sire, dans toute leur pureté ces vérités affreuses qui n'osaient sortir de votre bouche... Leur publicité est faite pour vous glacer d'effroi. *Puissent-elles enfin rappeler* au sentiment de vos devoirs votre cœur égaré par les scélérats qui vous obsèdent ! En vous rendant le docile organe de leurs impostures, vos Ministres ont fait leur métier ordinaire ; en dévoilant ces impostures aux yeux du public indigné, je remplis *le plus saint des devoirs*.

« Mais non, la Nation ne veut point prononcer ; elle se confie de nouveau à votre parole, et elle prend *acte de vos protestations* pour juger de votre bonne foi, et de la sincérité de vos serments par le zèle que vous déploierez pour assurer le châtiment des Prélats qui oseraient encore se montrer rebelles au décret que vous venez d'ac-

cepter, qui oseraient encore refuser ou violer le serment civique que l'on doit exiger d'eux. Si un seul échappait, par votre négligence à le faire arrêter et à le livrer aux tribunaux, vous passeriez, Sire, pour *un ennemi* de la liberté publique, pour un *perfide conspirateur*, pour le plus *lâche des parjures*, pour un *Prince sans honneur* et sans pudeur, pour le *dernier des hommes*. Puisse la crainte d'être couvert *d'opprobre* aux yeux de l'Europe entière fermer votre cœur aux conseils des scélérats qui vous environnent! Puisse-t-elle vous déterminer à les livrer au glaive des lois! Craignez enfin de repousser la vérité qui ose approcher de vous! C'est sur cette *nouvelle épreuve* que vous jugeront et les Générations présentes et les *Races futures*. »

« P. MARAT, *l'ami du Peuple*. »

Hé bien, l'heure des Races futures arrive; et quelqu'exagérées qu'aient pu paraître ces dénonciations à beaucoup de ses contemporains aveuglés, quelque prévention qui s'attache au nom du dénonciateur, l'historien indépendant, qui veut à tout prix rester fidèle à la vérité, peut-il méconnaître que Marat devine juste, ici comme presque toujours, et que rien n'est plus utile que sa hardiesse pour sauver le Peuple et pour sauver Louis XVI...

Cette conviction de la trahison du Roi, à l'instigation de la Reine, est si répandue et provoque tant de colère que, le 19 décembre, la Reine trouve sous son couvert ce billet : « Au premier coup de canon que votre frère fera « tirer contre des patriotes français, *votre tête* lui sera « envoyée. » Et cette menace est publiée par la Presse comme si elle était une chose toute naturelle et l'expression d'une pensée universelle dans le Peuple et la Bourgeoisie.

§ 9. — 1er janvier 1791.

Tous les soupçons du Peuple, toutes les attaques de la Presse, toutes les défiances et les hostilités de l'Assemblée, n'empêchent pas son Président et le Maire de parler à

Louis XVI, le jour de l'an, de son âme *franche et pure*, de son *zèle* pour la Révolution, de la *confiance* qu'il inspire, des *vertus* de la Reine, de *l'amour* du Peuple! Mais ce scandaleux et démoralisateur système de mensonges n'empêchera pas non plus les défiances, le mépris, la haîne et la guerre.

D'un autre côté, au contraire, la trahison est si généralement redoutée que les Jacobins et les cent cinquante Députés qui sont à leur tête, considérant la *dénonciation* des traîtres comme une question de *salut public*, prêtent serment de défendre de leur *fortune* et de leur *sang* tout citoyen qui aura *le courage de se dévouer* à la dénonciation des traîtres à la Patrie et des conspirateurs contre la liberté. — Tous les Clubs affiliés dans les Départements (et ils sont déjà très-nombreux) prêtent le même serment. — Que de renseignements vont arriver de toutes parts! Quel encouragement pour *l'Ami du Peuple!*

Et contre tous les dangers de la guerre et de la Contre-révolution, Marat a un remède unique, une idée fixe: il propose une Société de *vingt-cinq hommes intègres*, à la tête desquels il place *Robespierre*, *Dubois-Crancé*, *Rewbell*, qui rechercherait et signalerait tous les *coquins*; il soutient que cette Société rendrait plus des services que les cent Clubs babillards qui étourdissent la Capitale. — Mais la Presse remplit à-peu-près cet office.

« Chacun de nous a son lot, dit *Camille Desmoulins*; vous, par exemple, *Marat et Fréron*, vous êtes *nos deux foudres de guerre* contre les coquins; vous êtes notre Comité des recherches, et *les dénonciateurs par excellence*; vous, *Marat*, êtes l'observateur du Maire, du Général, de l'Etat-Major, des Municipaux et des Districts; *Carra* inspecte et cathéchise l'armée; c'est l'espion des Cours étrangères; Carra est notre *tocsin* pour l'extérieur, et Marat pour l'intérieur; *Gorsas* tient la correspondance des 83 départements; *Laclos*, celle des Jacobins. Il y a *Brissot* le diplomatique, *Robert-Lindet* le démo-

cratique, *Noël* l'académique, *Cérutti* le pédagogique, et *Prudhomme* l'œcuménique ou l'encyclopédique. »

Aussi nous allons voir la Presse de tous les partis, pratiquant une liberté illimitée, traduire tous les fonctionnaires à la barre de l'opinion publique, arracher tous les masques, signaler tous les périls, et présenter le tableau de toutes les passions politiques.

§ 10.— Violences entre la Bourgeoisie et l'Aristocratie.

Nous ne parlons pas du chant meurtrier *Ah ç'a ira*, chanté par Lafayette lui-même, et entonné comme *cantique national* dans un *mandement* par le nouvel Evêque de Paris, ni de la fameuse *lanterne* de la place de Grève, sur laquelle la Municipalité laisse poser le *buste du Roi*, comme pour la rendre plus redoutable aux Aristocrates.

La violence est poussée si loin dans les imaginations que *Prudhomme* discute longtemps et à fond la doctrine du *tyrannicide*, cite une foule d'exemples et d'autorités, notamment le *Vieux de La Montagne* ou le *Prince des assassins*, déclare que pour éviter les *coups d'Etat* il faut en venir aux *coups de main*, et conclut à l'établissement d'un Bataillon de cent jeunes citoyens à l'épreuve des tourments et de la mort, consacré à immoler les tyrans et leurs suppôts quand la *Patrie l'ordonnera*.

L'horreur contre la criminelle guerre que la parricide Aristocratie prépare contre la France, de concert avec les Despotes Européens, entraîne *C. Desmoulins* (l'ami du jeune duc de Chartres, qui l'honore comme un frère), jusqu'à écrire ces effroyables propositions formulées en décret :

« Décrété :—1° tout soldat Autrichien, Piémontais ou autre, qui sera pris les armes à la main, *pendu* sur l'heure comme brigand, ou *fusillé* comme bête féroce ;—2° tout soldat ennemi qui, honteux de ser-

vir dans un camp de Tartares et au milieu d'une horde de brigands, viendra rendre ses armes et se réunir à des hommes, ses frères, contre les loups d'Autriche, recevra une *portion de terre;* le Peuple français affecte une partie des biens du Clergé, jusqu'à concurrence de *cent millions,* pour récompenser ces honnêtes déserteurs;—3° tout déserteur ennemi, qui apportera la *tête d'un capitaine,* recevra quatre fois autant que le Subdélégué payait, dans l'ancien régime, à celui qui apportait une *tête de loup.* — L'Assemblée Nationale charge son Comité de liquidation et d'évaluation des offices de lui présenter incessamment le tarif du *prix de toute tête,* depuis celle du simple *Lieutenant,* jusqu'à celle du *Feld-maréchal* et du *Tyran.*—Décrété de plus, qu'il sera pareillement fait une prisée ou estimation de *tous les membres,* depuis une *oreille* jusqu'à un *quartier d'Aristocrate;* afin que si un guerrier se montrait aussi valeureux que David, qui rapporta à Saül trois cents prépuces Philistins, il ne trouve point le Peuple Français plus avare de récompenses que la Nation Juive. »

Quant à l'Aristocratie, on sait comment Bouillé massacre le Peuple, comment les Aristocrates des Conseils de guerre condamnent leurs prisonniers à être pendus et roués; on sait les projets sanguinaires de l'Emigration et du Clergé; on sait les menaces du Journal *l'Ami du Roi* (t. 1, p. 543) de traiter tous les patriotes de France comme ceux de Nancy; c'est le langage habituel des journaux de la Cour, surtout maintenant que la trahison du Roi leur donne plus d'espérance. Voici le sort que l'un d'eux promet aux membres patriotes de la Représentation nationale.

Du *Jugement dernier* l'image est *le Manége;*
A gauche on voit des *boucs* la horde sacrilége;
Des *bons* un petit groupe est de l'autre côté:
Tous *recevront bientôt* ce qu'ils ont mérité.
La gloire est pour ceux-ci; pour ceux-là la *potence;*
Et cet *horrible jour* est *plus près* qu'on ne pense.

Aussi toute la Presse Aristocrate répéte-t-elle en triomphe les tirades de Burke contre l'Assemblée Nationale.

§ 11. — Violences de Burke contre l'Assemblée.

Tandis que plusieurs Clubs anglais (t. 1, pag. 473), notamment le *Club de la Révolution*, s'organisent pour fraterniser avec la Révolution française et pour exprimer à l'Assemblée Constituante leur admiration et leur sympathie, *Burke*, l'un des plus célèbres écrivains d'Angleterre, l'un des membres les plus influents de la Chambre des Communes, publie, sous l'inspiration de Calonne, des *Réflexions sur la Révolution française*, dans lesquelles il plaisante beaucoup sur les *droits de l'homme*, et n'en reconnaît pas d'autres que ceux qui sont garantis à chacun, dans chaque pays, par la Société dans laquelle il vit; en sorte qu'il ne reconnaît aux Nègres d'autres droits que ceux que leur accorde le Code de l'esclavage; tout le reste, selon lui, n'est qu'un *rêve métaphysique*. Il gourmande l'Assemblée Nationale de n'avoir pas su distinguer les *diverses classes d'hommes*. Son livre est rempli d'injures et d'outrages: l'Assemblée, suivant lui, n'est qu'une troupe *d'imbéciles, de voleurs, d'hommes sanguinaires et sacriléges*.

« On a peine à concevoir, dit *Camille Desmoulins*, comment Burke a pu *déshonorer* son jugement par un pareil ouvrage... On y voit la colère et l'effroi que lui cause la *Société de la Révolution* établie à Londres, admiratrice de la Révolution française. »

Et l'on s'étonne que le Peuple manque quelquefois de modération quand on voit tant de violence et d'injustice dans un Philosophe anglais qui prétend donner des leçons de sagesse à la Représentation nationale de France !

Nous allons voir la modération du Clergé !

§ 12. — Violence du Clergé réfractaire.

Toujours encouragés par Louis XVI et conspirant toujours, les Evêques ne se contentent pas de refuser le serment; ils emploient toutes les roueries imaginables pour incendier le royaume; ils veulent faire leurs *protestations à la tribune* même, pour leur donner plus d'éclat et de portée; et, le 2 janvier, l'Evêque de Clermont demande la parole sous prétexte de prêter le serment, mais en réalité pour le modifier, l'annuler et protester.

« Je demande, dit *Treilhard*, que l'Evêque de Clermont soit tenu de déclarer s'il entend prêter *le serment pur et simple* ou faire une *restriction*, une *protestation* (applaudissements d'une grande majorité). — « Voulez-vous entendre l'Evêque de Clermont? s'écrie *Foucaut*. — Non, répondent plusieurs voix. — Hé bien, il n'existe plus d'Assemblée... Ce n'est qu'une *faction!...* »

Mais l'Assemblée décide, à une très-grande majorité, que le serment sera prêté purement et simplement; et l'Evêque de Clermont, ne pouvant faire de protestation, est réduit à garder le silence.

Le lendemain, l'Assemblée déclare que le délai pour prêter le serment expirera le 4, à une heure.

Le 4, *Barnave* demande que tous les Ecclésiastiques membres de l'Assemblée soient interpellés de prêter le serment, et que le Roi soit prié de faire remplacer tous ceux qui le refuseront. L'Assemblée le décrète ainsi, et l'on procède à l'appel nominal des Prêtres-Députés.

C'est en vain que la Droite, entendant quelque tumulte au dehors, prétend que l'Assemblée n'est *pas libre* et menace de protester; c'est en vain que les Prêtres veulent motiver leur refus pour exciter du trouble; l'Assemblée, se laissant diriger par son Président, décide que ceux qui consentiront à prêter le serment pur et simple monte-

ront à la tribune pour l'y prêter, et que tous ceux qui n'y monteront pas seront censés démissionnaires.—Quelques Curés jurent purement et simplement. — Des Evêques veulent encore motiver leur refus : mais l'Assemblée leur impose silence.— *Cazalès* propose un amendement : mais l'Assemblée le repousse. — L'abbé *Maury* veut s'emparer de la parole : mais l'Assemblée décide qu'il ne parlera pas.— Le Président interpelle une dernière fois les Ecclésiastiques de prêter le serment, en les avertissant que l'heure fatale va sonner pour les refusants... Quelques minutes s'écoulent en silence... La Droite paraît vivement agitée... Enfin le décret de déchéance est mis aux voix et adopté à une *grande majorité*.— Quelques membres de la Droite déclarent qu'ils n'ont pas pris part à la délibération, sans avoir pu faire tout le scandale qu'ils avaient médité.

Car il est impossible à la Minorité de troubler une Assemblée quand la Majorité se discipline et se laisse diriger par le Président.

L'Assemblée ne s'en tient pas là ; elle nomme une Commission pour faire une *adresse* à la Nation sur cette question si brûlante de la Constitution civile du Clergé ; et c'est *Mirabeau* qui la rédige et la lit à la séance du 14 janvier.

Répondant au reproche d'irréligion et de persécution dirigé par le Haut Clergé contre la Représentation Nationale, l'Hercule de la tribune accuse sans ménagement les Evêques d'être d'hypocrites ennemis de la Révolution ; de n'avoir ni bonne foi ni piété sincère ; d'avoir l'impudence d'invoquer le concordat de François Ier , pacte scandaleux et ignominieux d'usurpation et de brigandage contre lequel l'Eglise de France a protesté unanimement ; de s'être élevés à l'épiscopat par une honteuse vénalité, par de ténébreuses et lâches intrigues, par une effrayante iniquité ; de vivre dans l'oisiveté, l'ignorance et le luxe... Il leur reproche de rendre le Christianisme *inconciliable avec la Révolution ;* de donner aux incrédules des armes puissantes pour le détruire ; de conduire le Peuple à *abjurer son ancienne religion* pour n'adorer que le Dieu créateur de la nature et de la liberté ; de le forcer à maudire ses Prêtres, à ne vouloir plus d'autre autel que l'autel de la Patrie, à ne voir dans ses temples que des monuments d'imposture et de mensonge.

Il est certain que la conduite des Evêques est bien capable de porter le Peuple à toutes les violences et à tous les excès ; il est certain aussi que toute l'Aristocratie ne croit nullement au Christianisme, et que son affectation de crédulité est la plus révoltante hypocrisie ; il est certain enfin que la suppression du culte Chrétien est tellement, comme le prévoit Mirabeau, une conséquence presque inévitable des manœuvres contre-révolutionnaires des Evêques, que cette suppression aura lieu dans deux ans : mais cette menace contre le Christianisme lui-même est peut-être impolitique, imprudente, maladroite ; peut-être même est-ce une perfidie d'un traître pour fournir un aliment au fanatisme ! Aussi, après de nombreuses salves d'applaudissements, quelques murmures s'élèvent-ils dans toutes les parties de la salle ; et l'abbé Maury ne manque pas l'occasion pour sortir avec beaucoup d'autres, en saluant gravement l'Assemblée, comme s'il ne pouvait être témoin de l'anéantissement de la Religion proclamé par Mirabeau.

Le Rapporteur du Comité Ecclésiastique rend compte alors d'un grand nombre d'adresses envoyées par des Curés, qui non-seulement se sont empressés de prêter le serment, mais qui *remercient* l'Assemblée d'avoir ramené le Christianisme à sa pureté primitive. — Il lit aussi une longue liste de dénonciations des Municipalités contre les *intrigues* du Haut-Clergé et contre des *écrits incendiaires* répandus partout par les Evêques de l'Assemblée Nationale. — Il dénonce enfin un arrêté de la Municipalité d'*Amiens* qui a autorisé les Prêtres de la ville à continuer provisoirement leurs fonctions, malgré leur refus de prêter serment ; et cet arrêté est cassé après une discussion orageuse.

« — Messieurs, dit à la Droite l'abbé *Maury*, laissez-vous faire ; ça ne sera pas long ; laissez rendre ce décret ; nous en avons besoin. Encore deux ou trois comme celui-là, et *tout sera fini*. »

C. Desmoulins publie aussi une brochure, intitulée *Catéchisme de la Paix*, dans laquelle il réunit tous les arguments en faveur de la Constitution civile du Clergé.

Il y représente un Nonce du Pape et un Cardinal baisant la main de la prostituée Dubarry pour faire leur cour au roi Louis XV; un Evêque de Nantes nommé par la faveur de la Polignac, devant laquelle il avait adroitement *parié* 100,000 livres qu'il ne serait pas nommé, et qui le fit Prélat pour gagner le pari.

Marat, qui sent le danger d'une apparence de persécution, exhorte le Peuple à la modération envers les Prêtres.

« Citoyens, dit-il, nous touchons au moment du dénouement! C'est peut-être la seule circonstance, depuis la prise de la Bastille, où vous avez besoin de *modération* contre les ennemis de votre repos. On ne doit *point faire violence à la conscience*, et nulle puissance humaine n'a le droit de tyranniser les âmes. Contentez-vous donc de demander la *destitution des Prêtres* qui refuseront de prêter le serment. Quant à ceux qui seront pris à cabaler et à prêcher la révolte, c'est autre chose; il importe de les *punir;* mais contentez-vous de *les huer* et de *les berner.* »

Toutes les intrigues contre-révolutionnaires se concentrent alors sur la prestation ou le refus du serment; les Aristocrates les plus notoirement irréligieux, les femmes les plus notoirement sans religion comme sans mœurs, affectent subitement la piété la plus ardente et la plus scrupuleuse, conjurent et supplient au nom du Ciel pour empêcher un serment hérétique et schismatique.

Alors (janvier et février) commencent les élections pour remplacer tous les Evêques et Curés qui refusent le serment, et qu'on appelle désormais *réfractaires* ou *insermentés*, tandis que les autres s'appellent *constitutionnels* ou *assermentés*. — Sur environ 150 Évêques, 144 sont *réfractaires* et remplacés.

Parmi les nouveaux Evêques élus on distingue: le curé *Grégoire*, à Blois; le curé *Goutes*, à Autun; *Lamourette*, à Lyon; *Gobet*, à Paris; l'abbé *Fauchet*, dans le Calvados. — L'Evêque d'Autun les *consacre* en présence de l'Evêque de Lydda et de l'Evêque de Babylone.

C'est maintement que les Evêques et les Prêtres réfractaires redoublent leurs manœuvres, surtout à l'approche de Pâques, pour tout bouleverser et incendier, en exploitant et sacrifiant Louis XVI, qui ne craint pas de conserver un confesseur insermenté et de loger dans son palais des Prêtres rebelles.

Forts de son appui, les Évêques et les Curés destitués ne se retirent que devant la force, louent des maisons pour remplacer leurs églises, et défendent aux fidèles de s'adresser aux Prêtres constitutionnels.

Le Clergé ne s'arrête pas là : il répand des Mandements, fait tous ses efforts pour soulever la Vendée et le Midi, et conspire avec les Emigrés pour opérer la Contre-révolution : c'est presque une révolte ouverte !

Le Cardinal de Rohan, Prince-Évêque de Strasbourg, excite la guerre civile dans le Haut et Bas-Rhin.

Une *Société d'union* de citoyens *catholiques, apostoliques et romains*, s'organise à Strasbourg pour empêcher, par la violence, l'exécution des décrets sur le Clergé, et comprend quinze cents personnes : on y publie des libelles incendiaires, même un *faux Bref du Pape*. On égare le Peuple, les écoliers, la Garde nationale. L'Assemblée y envoie deux *Commissaires* pour éclairer les esprits et rétablir l'ordre : mais, à Strasbourg, le Directoire du Département se révolte contre les Commissaires ; à Colmar, le Commandant de la Garde nationale se révolte aussi contre eux et contre la Municipalité ; le Peuple, trompé et dirigé par des Aristocrates, s'ameute devant leur hôtel en criant : *Vive le Comte d'Artois ! les Commissaires à la lanterne !* Une Compagnie de la Garde nationale paraît avec *l'uniforme du Comte d'Artois et la cocarde blanche ;* et les Commissaires seraient en danger si des Patriotes et le Club des Amis de la Constitution n'arrivaient à leur secours. Mais, sur la proposition de cinq Comités réunis, l'Assemblée frappe tous les rebelles, le Directoire de Strasbourg, le Commandant de la Garde nationale de Colmar, et la Compagnie factieuse. Elle applaudit, au contraire, au zèle des Jacobins Alsaciens. »

Le Clergé commence même la guerre civile en Bretagne.

« Mes frères, dit un Curé dans un sermon, il vaut mieux obéir à un « Roi tyran qu'aux *douze cents brigands* qui composent l'Assemblée « Nationale... » — Un autre, imitant le Cardinal qui bénissait les poignards pour la Saint-Barthélemy, dit la messe, le dimanche 13 février, avant le jour, fait *baiser le crucifix* à ses pauvres paysans et leur dit : « Allez venger le Ciel ! *allez tuer les impies* qui veulent pro« faner notre sainte religion ! » Et ces malheureux paysans s'insurgent au bruit du tocsin, qui les appelle pendant deux jours, et marchent sur *Vannes* pour massacrer, d'après le conseil de leurs Prêtres : mais la Garde nationale les repousse, en tue beaucoup, en blesse un plus grand nombre, et fait trente-deux prisonniers.

L'Évêque *d'Uzès* inonde son diocèse d'écrits incendiaires. Le 14 février, une insurrection éclate ; les insurgés sonnent le tocsin, appellent les campagnes, attendent du secours du camp de Jalès (qui n'est pas encore dissous alors), et commencent aussi la guerre civile. Plusieurs citoyens sont tués ou blessés.

Aussi les Prêtres insermentés sont-ils extrêmement impopulaires ; et quand ceux de Paris obtiennent de la Municipalité l'église des *Théatins* pour y dire la messe, c'est en vain que la Municipalité, le Département, la Garde nationale, veulent les protéger au nom de la liberté des cultes ; le Peuple, qui ne voit dans ces Prêtres et leurs partisans que des contre-révolutionnaires déclarés, les disperse à coups de verges.

Cependant, il paraît que *le Pape* est personnellement disposé à approuver la Constitution civile du Clergé, et que les *Canonistes*, ou les Docteurs en droit canon, qu'il consulte, sont du même avis, mais que le *Conclave* (ou l'Assemblée des Cardinaux) est d'un avis contraire, parce qu'il craint que le Peuple Romain ne réclame aussi son ancien droit d'élire les Papes.

Puis, entraîné par le Clergé, le Pape *excommunie* l'Évêque d'Autun, Talleyrand, et tous les Évêques constitutionnels : mais il est *caricaturé* lui-même, et son effigie est *brûlée* publiquement au Palais-Royal.

Néanmoins, quelque violente que soit la lutte entre la Nation d'un côté, le Clergé et l'Aristocratie de l'autre, elle est peut-être plus violente encore entre la Bourgeoisie et le Peuple : et, pour le bien comprendre, examinons d'abord l'ingratitude de l'Assemblée envers le Peuple.

§ 13. — Ingratitude envers le Peuple.

La Bourgeoisie, légalement constituée dans la classe des citoyens *actifs*, invoque sans cesse la justice en sa faveur : au nom de la justice, elle dépouille l'Aristocratie de tous ses priviléges pour établir l'Egalité à son profit; au nom de la justice, elle force l'ancienne Noblesse à payer à sa décharge une partie des impôts; au nom de la justice, elle ordonne, au profit de ses membres, la suppression des offices achetés et le remboursement ou l'indemnité pour tous les offices supprimés; au nom de la justice, et par le motif que les biens ecclésiastiques sont la propriété des pauvres, elle les retire au Clergé et les vend à son propre profit pour se décharger de l'impôt extraordinaire qu'elle se trouverait nécessairement obligée de payer pour rembourser la dette publique, si ces biens ou leur prix étaient restitués aux pauvres; en un mot, la Bourgeoisie enlève à l'Aristocratie tout ce que celle-ci ne pourrait retenir sans injustice.

Mais le Peuple *passif* est complètement étranger à toutes ces acquisitions; la Révolution ne lui procure jusqu'à présent ni droits politiques, ni propriétés, ni travail plus sûr, ni salaires meilleurs, pas même un pain assuré; on lui enlève, au contraire, la ressource des biens ecclésiastiques; et quand la crainte de mourir de faim l'entraîne à l'émeute, on le tue à coups de fusil pour maintenir l'Ordre public.

L'Assemblée n'accorde que 15 millions de travaux à la masse des ouvriers français!

« Considérant, dit un décret du 16 décembre, que le travail est le *seul secours* qu'un Gouvernement sage puisse offrir aux *pauvres valides*, l'Assemblée accorde 15 *millions* pour des travaux publics. »

Sera-t-elle plus généreuse envers les *Vainqueurs de la Bastille?* — On se rappelle que, par un décret du 19 juin (t. I, pag. 447), l'Assemblée a annoncé qu'elle prendrait en considération l'état de ceux de ces Vainqueurs auxquels la *Nation doit* des récompenses pécuniaires. Hé bien, l'Assemblée n'a rien fait pour eux jusqu'au 19 décembre, et, ce jour, elle accorde :

1° Des *gratifications de* 400 *livres* à *quatre blessés;* 2° des pensions de 200 *livres* à *vingt-huit estropiés;* 3° des pensions de 120 livres à *douze veuves*, dont les maris ont été *tués* au siége ; 4° des pensions de 100 livres aux enfants mineurs de ces douze tués; — en totalité, une gratification de 1,600 livres pour quatre blessés, et une pension viagère d'environ 10,000 livres pour vingt-huit estropiés et pour les veuves et les enfants de douze tués.

En vérité, la Postérité aura peine à croire à tant d'indignité dans une récompense décernée, après dix-neuf mois, par la Représentation nationale, au nom de la France, à tant de martyrs, d'estropiés et de tués en prenant la Bastille, en sauvant Paris et l'Assemblée, en décidant le triomphe de la Révolution, en procurant à la Bourgeoisie *deux milliards* de biens ecclésiastiques ! En vérité, on ne peut pas montrer plus d'ingratitude, un plus révoltant mépris pour les pauvres et pour le Peuple ! N'est-ce pas proclamer qu'on ne veut qu'une Révolution Bourgeoise !

Et quand on voit que d'autres Vainqueurs de la Bastille sont réduits à se faire *mouchards*, peut-on s'étonner d'entendre *l'Ami du Peuple* s'écrier :

« Mon cœur se fend de douleur à l'idée de la *multitude* de citoyens, naguère encore bien famés, que la *misère* a poussés à se *déshonorer par un métier infâme*. O *Hullin*, ô *Maillard*, comment avez-vous pu

vous résoudre à flétrir vos lauriers! Ah! plutôt que de vous couvrir d'opprobre, mieux eût valu cent fois *mourir de faim!*

« Ici tout mon sang bouillonne contre les prétendus pères de la Patrie, ces hommes *sans sentiment*, sans probité, qui ont prodigué *des millions aux frères du Roi* et qui n'ont *rien fait pour leurs libérateurs* infortunés; qui se sont emparés des biens de l'Église pour payer le faste, les folies, les dilapidations de la Cour, et qui n'en ont pas restitué une obole *aux pauvres*, auxquels toute la masse appartenait; qui viennent d'abandonner 80 *millions* aux anciens agents fripons du Monarque, et qui laissent le Peuple mourir de faim!... Mes chers amis, dont *l'indigence* n'est le fruit ni des vices ni de la fainéantise, vous avez *droit à la vie* comme Louis XVI et tous les heureux du siècle. Non, l'héritier du trône n'a pas le droit de dîner lorsque vous manquez de pain. Rassemblez-vous donc en corps d'armée; présentez-vous à l'Assemblée Nationale, et demandez à l'instant qu'on vous assigne *de quoi subsister* sur les *biens nationaux*, qui vous appartiennent à beaucoup plus juste titre qu'aux sangsues de l'État; demandez que la *contribution patriotique* soit appliquée à faire *un sort aux indigents* du royaume. »

Peut-on s'étonner même que *l'Ami du Peuple* soit entraîné par son indignation jusqu'à tracer les lignes suivantes... Mais devons-nous les transcrire ici ces lignes? — Et pourquoi pas? N'est-ce pas l'histoire? Les Générations futures pourront-elles juger la Presse d'alors et les mouvements populaires, si on leur cache les conseils et les excitations des écrivains, c'est-à-dire l'un des éléments historiques les plus nécessaires pour tout apprécier?

« Si l'on refuse de vous accorder de prompts secours, rassemblez-vous en force, joignez-vous à l'armée; le moment est venu où elle peut entendre ce langage; *partagez-vous* les terres et les richesses *des scélérats* qui ont enfoui leur or pour vous réduire, par la faim, à rentrer sous le joug... Oui, je le dis dans la sincérité de mon âme, dussiez-vous les dépouiller entièrement *à leur tour*, mieux vaudrait cent fois que le royaume fût entièrement bouleversé d'un bout à l'autre que si *dix millions d'hommes étaient réduits à périr de faim.* »

Mais, tout en applaudissant au sentiment de justice et

d'intérêt pour le Peuple, nous ne pouvons nous empêcher de relever ici une erreur qui nous paraît dangereuse et funeste au Peuple lui-même. Sans doute, si le destin de la France voulait que la Majorité de l'Assemblée Nationale fût franchement démocrate et populaire, elle devrait, dans l'intérêt même de la paix publique, assurer du travail et du pain aux ouvriers, faire toutes les économies possibles afin de pouvoir améliorer le sort du Peuple, consacrer à cet usage une partie des biens ecclésiastiques, destinés aux pauvres par ceux qui les ont donnés à l'Église; sans doute encore, s'il était vrai que *dix millions d'hommes* dussent périr de faim, ce serait là un bouleversement tel qu'il est inutile d'examiner quel mal serait moindre que celui-là : mais, quelque grande que soit la détresse du Peuple, cette hypothèse de dix millions d'hommes mourant de faim n'est qu'imaginaire, et rien n'est peut-être plus contraire à la philosophie, au principe de fraternité et au véritable intérêt des malheureux, que de les exciter à *dépouiller entièrement à leur tour* une classe quelconque parmi les riches et les heureux; car cette violence appelle la violence, sans établir l'ordre; elle ne fait que changer les misérables sans détruire la misère, et déplacer le mal sans le guérir; elle retire l'intérêt de dessus le pauvre d'aujourd'hui qui serait riche demain, et reporte cet intérêt sur le riche d'aujourd'hui qu'on veut dépouiller, et qui demain serait malheureux.

Mais l'exagération de Marat n'est que l'excès d'une indignation trop légitimée par un excès d'ingratitude et d'injustice; et cette exagération, que permet alors la liberté illimitée de la Presse, reste sans effet comme sans poursuite.

Les *droits d'entrée ou d'octroi,* qui pèsent principalement sur les aliments du Peuple, sont même conservés jusqu'en mai 1791.

« Ainsi, dit encore *l'Ami du Peuple*, les inviolables, qui passent la plus grande partie de leur vie *à table, au spectacle, au jeu ou chez les filles*; qui n'ont de loisir que pour faire des complots de trahison, ou brocher des décrets pour remettre tous les ressorts de l'autorité dans les mains du Roi, n'ont point de temps pour diminuer la masse des impôts qui pèsent sur ce Peuple, auquel ils ont enlevé toutes les ressources en s'emparant *du bien des pauvres* pour payer les concussionnaires et les sangsues de l'Etat. »

Cependant *Brissot* lui-même, écrivain Fayettiste et Bourgeois, reconnaît les inappréciables services du Peuple :

« Ce fut, on en convient aujourd'hui, dit-il, *la classe* la plus méprisée, la plus avilie, la plus misérable du Peuple qui commença presque seule la Révolution du 14 juillet. La classe industrieuse, et les patriotes qui se sont trouvés parmi les gens aisés, joignirent ensuite leur force à ces premiers efforts; et les écrivains, dont aucun, quelque courageux qu'il fût, n'aurait osé ni conseiller, ni espérer ce que le Peuple entreprit et exécuta seul, n'eurent qu'à applaudir et à chanter la victoire complète de la Nation sur les tyrans... Disons une grande vérité, et que tout bon citoyen la retienne et la conserve : — « Malgré les reproches à faire aux Peuples, quand ils se sont laissé « égarer par les Prêtres et par les Grands, que seraient devenues les « Nations, que serait maintenant la Société, si cette *classe immense et* « *malheureuse* n'avait pas toujours été là, exposée au péril pour *sauver* « *la chose publique* et les hommes d'une ruine certaine et d'une en- « tière perversion? Les Philosophes et les hommes véritablement « religieux se consument en raisonnements; les patriotes usent leurs « forces à une vaine résistance; le Peuple seul, en de certains mo- « ments, sait dire et faire ce qu'il faut; et (tel est l'ordre établi par « la Providence même, qui conduit tout par des lois immuables) « quand la tyrannie est à son comble, quand *l'insurrection* est deve- « nue *le plus saint des devoirs*, si le Peuple ne suivait pas les inspi- « rations naturelles qui le meuvent, *tout serait perdu*. »

« Ce sont les *pauvres* qui ont fait la Révolution, dit aussi le Journal de *Prudhomme*, mais ils ne l'ont pas faite à leur profit; car, depuis le 14 juillet, ils sont à peu-près ce qu'ils étaient auparavant : mais ces honorables indigents, qui ont fait pousser le fruit révolutionnaire, *rentreront un jour*, et peut-être bientôt, dans le domaine de la Nature. »

Et pendant qu'on montre tant d'avarice et d'ingratitude envers les Vainqueurs de la Bastille, le Comité de liquidation ferait accorder au Duc d'Orléans 4 *millions* qui, dit-on, ne lui sont pas dus, si la Presse et C. Desmoulins lui-même, partisan déclaré du Prince et de sa famille, n'empêchaient pas cette prodigalité.

Et ce n'est pas tout : privé du droit d'entrer dans les Assemblées primaires, dépouillé de tout droit électoral, exclu de toute coopération à la confection de la loi, dont l'essence est cependant d'être l'expression de la *volonté générale*, considéré dès-lors comme un être sans volonté et presque sans âme, le Peuple *passif* ne sera pas même *Juré* ni *Garde national*.

Mais, si la Bourgeoisie s'obstine à faire du Peuple *passif* un esclave, ce Peuple indigné prend chaque jour davantage la résolution de conquérir ses droits et la liberté : de là la guerre entre les deux Peuples ; et cette guerre est plus violente que celle qu'ils font ensemble à l'Aristocratie, parce que le Peuple *actif* redoute le Peuple *passif* plus qu'il ne redoute les Aristocrates, comme le Peuple passif reproche au Peuple actif plus d'injustice et d'ingratitude qu'à la Noblesse et au Clergé.

Et comme Lafayette (Législateur, membre principal du Club de 1789, presque Maire de Paris, Commandant de la Garde nationale Parisienne, de toute la force armée, de toute la Police, presque Dictateur), est le Chef et le représentant de la Bourgeoisie, c'est lui principalement qu'attaque le Peuple passif.

§ 14. — Violences entre la Bourgeoisie et le Peuple.

On se rappelle sans doute la prédiction de *Loustalot*,

« que l'exclusion du Peuple passif amènerait une *nouvelle* « *révolution* avant dix ans (T. 1, p. 351). »

Danton s'écrie maintenant, à la tribune des Jacobins, « qu'un *supplément de révolution est nécessaire et que,* « *malgré soi, il faudra en venir là.* »

Quant à *Marat*, qu'on dit soudoyé et approuvé par le *Duc d'Orléans*, il publie les articles les plus révolutionnaires sous les titres : — Besoin urgent d'une *insurrection générale* telle que celle du 14 juillet; — Nécessité d'un *soulèvement général;* — *Révolte du Roi* contre la Constitution; — *Trahison* de son Conseil; — Le *tocsin;* — *Guerre civile* inévitable; — La *triple alliance.* — Il dénonce le marché de Mirabeau avec la Cour, sous le titre : *Illustre société d'agiotage entre l'Autrichienne, Mirabeau, la dame Mottié, et le sieur Léonard, coiffeur de femmes.* Il prétend que c'est par l'entremise du coiffeur de la Reine et de madame de Lafayette que le marché a été conclu, et affirme que Mirabeau a reçu 500,000 livres. — Mirabeau ayant demandé un congé, il l'accuse formellement de fuir vers les conspirateurs de Turin. — Et quelque téméraires et audacieuses que doivent généralement paraître ces deux accusations contre l'Hercule de la tribune, Président des Jacobins, elles sont vraies; et Marat, que beaucoup de gens appellent un enragé calomniateur, n'est qu'une sentinelle aux yeux de lynx qui reconnaît de loin l'ennemi. — Il accuse les Députés *Merlin, Duport, Barnave*, les *Lameth*, etc., d'être corrompus ou corruptibles (nous verrons comme il devine juste encore ici), et ne trouve d'incorruptible probité que dans *Robespierre* (qu'il ne voit jamais.) — Il s'attache, pour ainsi dire, à Bailly et à Lafayette, et les attaque avec une constance qui paraît de l'acharnement.

Il reproche au Général de ne négliger aucune occasion de se faire

prôner ; de laisser crier dans les rues une feuille intitulée *Beau trait du Général Lafayette*, parce qu'il a fait arrêter, au Champ-de-Mars, des écoliers qui jouaient sur les degrés de l'autel de la Patrie le jour de la Saint-Nicolas ; d'envoyer partout son *buste* de grandeur naturelle, et surtout son *portrait* sur une tabatière, fabriquée par milliers.

La Presse bourgeoise ou municipale est-elle plus modérée, plus respectueuse envers les hommes du parti populaire ? Voici comment *J.-J. Leroux*, membre de la Municipalité, *partisan de Lafayette* et de la Monarchie, s'exprime sur Marat, dans son *Journal des Clubs* :

« On doit nous reprocher notre lâcheté : un *Marat existe*, et nous n'avons fait qu'escarmoucher contre lui ; nous le laissons tranquillement creuser une *mine sous la Constitution ;* il secoue le flambeau de la discorde ; il *proscrit* les meilleurs citoyens ; il est *chef d'une bande* d'hommes que le voyageur frémirait de rencontrer sur son chemin (des Vainqueurs de la Bastille), et nous, comme si nous redoutions le *pistolet ou le stylet des assassins* auxquels il commande, nous avons l'air de ne pas oser le regarder en face ! »

De son côté, voici comment le principal mouchard de Lafayette et Bailly, *Languedoc* dit *Etienne*, s'exprime, dans son *Journal des Halles*, sur le duc d'Orléans et les Députés Jacobins :

« *Je devons* en conscience avertir MM. de la Nation que ces *aigrefins* dont le *duc d'Orléans* se servit pour *faire brûler* la maison de Réveillon ; que les *maquereaux* et les *chevaliers de la manchette* de ce Prince ; que ses *Goins*, Lameth, Barnave, Duport, d'Aiguillon, *Marat*, Danton, mettent tout le monde en ribotte pour nous *empaumer ;* que ce sont eux qui ont mis le feu aux étoupes entre les Vainqueurs de la Bastille et les Gardes-françaises, pour pouvoir encore pêcher en eau trouble.. »

Le mouchard suppose que *Danton*, payé par le duc d'Orléans, qu'il appelle *Philippe Capon*, lui rend ses comptes et porte en dépense :

« Pour un *lit bleu donné à Camille Desmoulins*, 1,800 francs ;

donné à l'*Ami du Peuple*, 3,000 livres, pour l'engager à faire fermenter les esprits, allumer le feu de la guerre civile, ***calomnier le Roi*** à l'Assemblée Nationale, *détracter Lafayette*, Mounier, etc. »

Le même mouchard municipal écrit encore :

« *Marat*, qui se dit l'ami du Peuple, est un ***sacré gredin***, qui s'est *vendu à un autre gredin*, qu'on appelle *Danton*, grand *Doge* de la République des Cordeliers, qui, à son tour, est ***vendu au*** GRAND GREDIN *le duc d'Orléans :* ainsi voilà une *chaîne de gredins* qui ne nous pèseront pas une once, maintenant que *je savons* de quoi ***y retourne***. »

Brissot, lui-même, un des coryphées de la Presse bourgeoise, attaque *Barnave, les Lameth* et le député *Gouy d'Arcy*, avec une violence qui fait dire à ses adversaires qu'il *veut faire le petit Marat*.

On voit même *Mirabeau*, Président des Jacobins, *lancer* publiquement, à la tribune du club, contre Lafayette, des accusations qui ne sont guère moins graves que celles de Marat, et qui, quand le Général est si vivement attaqué par celui-ci, peuvent paraître une confirmation de ses attaques.

« N'est-il pas *honteux*, dit-il, qu'un simple citoyen se flatte *d'influencer toute la République*, lui qui a contribué *moins que tout autre* à notre liberté, lui qui, par un *heureux hasard*, ou par toute autre combinaison politique, se trouve à la tête de l'armée parisienne ? »

On voit aussi les Jacobins de Marseille écrire à Paris :

« La conduite de M. de *Lafayette* nous inquiète ! Pourquoi se tient-il éloigné de vous ? Le but où il se propose de nous conduire n'est peut-être pas celui de la liberté et de *l'égalité*... Notre amour de la Patrie fait naître nos craintes, ainsi que le serment que nous lui faisons de mourir s'il le faut pour nous venger d'un traître. »

Et nous allons voir les *mouchards* être l'occasion d'une violente irritation entre le Peuple et Lafayette.

§ 15. — Mouchards de Lafayette.

Depuis longtemps on accuse Lafayette et Bailly de

payer, sur une somme énorme (15 *millions*) dont on dit que la première Municipalité s'est emparée secrètement sans jamais en rendre compte, une armée d'espions et de *mouchards*, enrôlés dans la Garde Nationale et surtout dans l'État-major. On les accuse même d'avoir séduit et corrompu plusieurs des *Vainqueurs de la Bastille*, comme plus capables de découvrir les *secrets des patriotes* en leur inspirant plus de confiance. L'*Ami du Peuple* surtout fait journellement la guerre aux mouchards et à leurs chefs; il publie des noms et notamment une liste déposée au Comité national des recherches par le *Club des Vainqueurs de la Bastille*, dont les membres, ne voulant pas qu'on les soupçonne, dénoncent *Hullin* et *Maillard* eux-mêmes.

Maillard sera presqu'aussitôt réhabilité; mais *Hullin* restera définitivement accusé par l'Ami du Peuple d'être le chef d'une troupe de mouchards.

Marat dénonce surtout comme mouchard favori de Lafayette un nommé *Etienne*, et soutient qu'il s'appelle *Languedoc*; qu'il a été élevé dans un séminaire; qu'il a été *chassé pour vol*; qu'il a été enfermé à *Bicêtre*; et qu'alors il a changé de nom.

« On se plaint que *je calomnie*, dit *Marat!* non; j'ai toujours au contraire *redouté le malheur* de me méprendre et d'offenser un homme de bien. Du reste, l'homme de bien se rit de la calomnie, et j'ai prêché d'exemple à cet égard. Ne m'a t-on pas tour-à-tour accusé d'être *vendu aux Anglais, au Duc d'Orléans, aux différents Partis?* Je n'ai pu me vendre, moi qui me suis cent fois mis à *la brèche* pour le pauvre Peuple, moi qui vois chaque jour 10,000 *poignards* levés sur ma tête, moi dont le corps sera *mis en hachis* si j'ai le malheur de tomber entre les mains des *assassins* qui sont sur mes traces, moi qui ne leur ai échappé que par un miracle continuel de la Providence, moi qui ne saurais me flatter que ce miracle dure longtemps encore. (Et il prophétise encore vrai ici, puisqu'il mourra poignardé; et ce qu'il dit des poignards qui le menacent est encore vrai, puisque nous allons voir plusieurs de ses agents assassinés !..) »

Les dénonciations de Marat contre les *Chefs des Compagnies soldées*, qu'il considère presque tous comme des mouchards, sont tellement fondées en général que presque toutes ces Compagnies demandent leur épuration, et qu'un grand nombre d'officiers, capitaines, commandants, sont chassés comme *voleurs*.

On conçoit la colère de tous ces mouchards et de leurs protecteurs contre Marat et contre le Club des Vainqueurs de la Bastille qui lui donne des renseignements ! Aussi, pour se venger de Marat et de Fréron qui l'appellent mouchard, *Etienne* fait saisir en personne leurs journaux, quoique deux bataillons de la Garde nationale, indignés de ces vengeances personnelles, refusent de protéger cette saisie que le *Moniteur* lui-même déclare illégale *et vexatoire*; le même Etienne les poursuit devant le tribunal de police municipale, et fait crier dans les rues un *faux jugement* qui condamne Marat et Fréron à 20,000 livres d'indemnité; Bailly s'oublie jusqu'à venir présider le tribunal, et s'expose à l'humiliation d'être récusé, tandis que Marat, prouvant par de nombreux témoins la vérité de sa dénonciation, remporte (8 janvier) un premier triomphe judiciaire. Non contents de lui tendre toutes sortes de piéges, de lui envoyer de *fausses lettres*, de fausses dénonciations, et de fabriquer un *faux arrêté* du club des Vainqueurs de la Bastille pour faire dissoudre ce Club qui l'appuie, ils assomment, blessent, tuent plusieurs des membres de ce club, tandis qu'ils laissent s'organiser des bandes de 18, 32, etc., voleurs qui, pendant longtemps, dépouillent impunément en plein jour les habitants de la capitale.

Le jour de l'acquittement de Marat, les *Canonniers soldés de l'Arsenal*, épousant la querelle des Mouchards, se livrent à d'effroyables violences chez un marchand de vin de la Rapée, où se trouvent des Vainqueurs de la Bastille, en *tuent* plusieurs et en *blessent* un

grand nombre; cinq de ces assassins, arrêtés par la foule, sont relâchés par l'Etat-major de la Garde nationale...

Plusieurs journaux disent même que Lafayette a mis *à prix la tête* de Marat; et Voidel, membre du Comité national des recherches, accusé par celui-ci d'avoir relâché un conspirateur, lance contre lui un mandat d'arrêt qui le force à se cacher mieux encore; mais une vive discussion s'élève à ce sujet aux Jacobins; plusieurs membres prennent chaudement la défense du proscrit; *Legendre* se glorifie publiquement de l'avoir caché chez lui *pendant un an;* Boyer organise publiquement une compagnie de *cinquante spadassinicides* pour protéger Marat et les patriotes; et l'irritation du Peuple contre les mouchards et contre Lafayette est telle que *C. Desmoulins* publie dans son journal une longue pièce de vers contre le Général.

Nous allons voir l'Ami du Peuple se faire d'autres ennemis et braver d'autres périls, en dénonçant les maisons de jeu et de prostitution et la Municipalité qui les tolère.

§ 16. — Maisons de Jeu.

La Cour et l'Aristocratie ont tellement corrompu les mœurs sous l'ancien régime que Paris renferme trois mille maisons de jeu et de prostitution. Quel danger pour la liberté si la fureur du jeu s'empare des Législateurs qui disposent de la Constitution, des lois, des biens nationaux et des assignats! Et cependant personne n'élève la voix contre ces foyers de démoralisation.

Mais Marat commence par accuser l'ancien Comité de la Section Saint-Roch d'avoir autorisé des tripots moyennant *une part* dans le bénéfice; l'affaire instruite, la dénonciation est reconnue parfaitement vraie; et la Section communique aux 47 autres Sections l'arrêté qu'elle prend contre son Comité et contre les maisons de jeu.

Le 5 janvier, l'Ami du Peuple publie un article intitulé : *Effroyable dépravation des mœurs de la Capitale, et surtout des Représentants de la Nation; perte infaillible de la liberté par l'influence naturelle de ces vices.* Il donne une longue liste de maisons de jeux de *biribi, trente et quarante*, etc.; il dénonce une foule de Députés parmi les plus influents, notamment Chapellier, Desmeuniers (tous deux membres du Comité de Constitution), Emmery (le principal instigateur du massacre de Nancy), l'évêque Talleyrand, Mirabeau, Malouet, Cazalès, Lafayette, Bailly, comme jouant de grosses sommes au biribi dans leurs réunions habituelles; puis il s'écrie :

« Paris est le cloaque de tous les vices, et ses habitants prétendent être libres! Non, non, qu'ils ne s'en flattent pas! Il faut, *pour être* libres, des lumières, du courage, des *vertus*. Des hommes ignares, frivoles, lâches, rampants, livrés à la dissipation, à la mollesse, aux plaisirs, au jeu, à la débauche, et dont les chefs ont le cœur pourri, sont faits pour être esclaves; en dépit de leur sotte jactance, ils le sont aujourd'hui plus que jamais! Ils se disent Souverains, et leurs Représentants les ont vendus au Despote!

« Pauvre Peuple! objet de leurs dédains éternels, de leurs injustices, de leurs outrages; toi qu'ils ont condamné à la misère, et qu'ils comptent pour rien; s'il nous reste encore quelque espoir, il repose uniquement *sur toi;* sauve la Patrie prête à périr! Cours en foule au Sénat; dénonce à grands cris les munincipaux prévaricateurs; demande que toutes ces maisons de jeu, vrais repaires de brigands, soient fermées; demande que le bien des pauvres ne soit plus la proie d'une horde de scélérats; fais retentir les airs de tes tristes gémissements : peut-être qu'un reste de pudeur forcera les pères-conscrits à te faire justice. Ce n'est qu'en *abolissant* ces jeux infâmes qu'ils prouveront à la France qu'ils ne les soutiennent pas comme un moyen de contre-révolution... En attendant qu'ils les abolissent, ô vous, mes frères d'armes, vrais amis de la liberté, tracez l'effrayant tableau des atrocités qui se commettent impunément dans la capitale; faites-le circuler dans les provinces; que les citoyens, dans toute l'étendue de l'Empire français, apprennent à quels dangers leurs délégués infidèles exposent la Patrie, avec quel mépris ils se jouent de la Nation. »

Le 11, *Marat* publie une longue liste supplémentaire de maisons de jeu, et dénonce encore *Chapellier, l'abbé Maury, Malouet, Cazalès,* comme habitués d'une des plus fameuses, et *Mirabeau* comme le protecteur d'une autre.

Ces dénonciations de l'Ami du Peuple produisent une si vive impression que toutes les Sections font rechercher les tripots et pressent la Municipalité d'envoyer une Députation à l'Assemblée Nationale pour lui demander la fermeture de *trois mille maisons de jeu*, d'où sortent le vol, l'assassinat et le suicide.

Les dénonciations de Marat sont si bien fondées, et excitent tant de scandale, que Chapellier est désormais appelé *Chapellier-Biribi*, et que l'Évêque d'Autun, Talleyrand, qui aspire à devenir Évêque de Paris, et qu'on accuse publiquement d'avoir gagné 6 *à* 700,000 *livres* dans les maisons de jeu, se croit obligé de publier cette lettre :

« *J'ai gagné*, dit-il, dans l'espace de deux mois, non dans des maisons de jeu, mais dans *la Société*, ou au Club des échecs, environ *trente mille livres*. Je rétablis ici l'exactitude des faits, sans avoir l'intention de *les justifier*. Le goût du jeu s'est répandu d'une manière même importune dans la Société. Je ne l'aimai jamais, et *je me reproche* d'autant plus de n'avoir pas assez résisté à cette séduction ; *je me blâme* comme particulier et encore plus *comme législateur*, qui croit que les vertus de la liberté sont aussi sévères que ses principes, qu'un Peuple régénéré doit reconquérir toute l'austérité de la morale, et que la surveillance de l'Assemblée Nationale doit se porter sur ces excès nuisibles à la Société en contribuant à cette *inégalité de fortune* que les lois doivent tâcher de *prévenir* par tous les moyens qui ne blessent pas l'éternel fondement de la justice sociale, le respect de la propriété. *Je me condamne* donc, et je me fais un devoir de l'avouer ; car, depuis que le règne de la vérité est arrivé, en renonçant à l'impossible honneur de n'avoir aucun tort, le moyen le plus honnête de réparer ses erreurs est d'avoir le courage de les reconnaître.

« TALLEYRAND, Évêque d'Autun. »

Nous ne parlons pas des dénonciations de Marat contre les vols que les administrateurs des caisses de bienfaisance commettent au préjudice des *pauvres*, et contre la cupidité des entrepreneurs qui s'enrichissent en ne laissant à l'*ouvrier* qu'un salaire insuffisant : le massacre de La Chapelle va produire bien autrement d'irritation dans le Peuple.

§ 17. — Massacre de La Chapelle.

Marat attaque aussi vivement les *Chasseurs soldés des barrières*, organisés par Lafayette et Bailly contre le vœu des Districts, pour protéger les commis à la perception des droits d'entrée ou d'octroi. Il prétend que *ces Chasseurs* ne sont qu'une *bande de brigands qui font* eux-mêmes la contrebande, qui volent, qui assassinent, et qui se permettent des expéditions dans les campagnes voisines. Il dénonce un détachement qui, conduit par le fameux mouchard Dauvergne, s'est rendu près de Compiègne, a fait feu sur les paysans et en a tué ou blessé plusieurs. — Nous allons voir si la scène de carnage dont le village de *La Chapelle*, près Paris, est le théâtre, le 24 janvier, ne justifie pas les accusations de l'Ami du Peuple.

Le *Moniteur* prétend que La Chapelle renferme beaucoup de contrebandiers et de magasins pour receler la contrebande ; que les commis ont voulu faire la visite dans un de ces magasins ; que les contrebandiers s'y sont opposés ; et qu'un combat sanglant s'en est suivi.

Mais la Municipalité rédige, en présence d'un grand nombre de témoins, un *procès-verbal* bien différent :

« Le village de *La Chapelle* fut le lieu où l'on voulut commencer l'exécution d'un *exécrable projet*. Deux commis aux barrières se rendirent à ce village, avec une *quinzaine de Chasseurs soldés*, commandés par un caporal ; vers les huit heures du matin, ils entrèrent dans la maison de Vinclair, qu'ils *renversèrent entièrement*, sous prétexte

d'y faire perquisition. Ce citoyen ayant demandé en vertu de *quel ordre* ils agissaient ainsi, ils répondirent que *leur ordre était dans le fourreau de leur sabre.* — Vinclair, s'échappant de leurs mains, accourt à la Mairie; et, durant ce temps, plusieurs citoyens, notamment Blondelle, *Procureur de la Commune,* représentent aux Chasseurs, qu'aux termes des décrets, ils *ne pouvaient entrer* chez les domiciliés sans avoir requis la permission de la Municipalité. Les Chasseurs répondent qu'ils se *f...... du Maire et des Officiers municipaux.* Ils font aussitôt une *décharge sur le Peuple,* de laquelle Vinclair (qui revient chez lui) a la *cuisse cassée;* plusieurs autres personnes sont *blessées.* — On sonne le *tocsin;* on bat la *générale;* les citoyens se rassemblent en armes; la Commune se réunit, et décide qu'on demandera du secours aux bataillons de Paris. Arrivent, peu de temps après, des détachements de quatre bataillons, qui se rangent des deux côtés de la grande rue. — Sur les neuf heures du matin, on voit arriver un *gros détachement de Chasseurs soldés;* le Maire, escorté de plusieurs Officiers municipaux et de l'Etat-Major de la Garde nationale du lieu, s'avance pour les recevoir; mais, dès qu'il a crié *qui vive?* les Chasseurs couchent en joue le Maire et sa suite, et *font feu.* Le sergent Julien et le volontaire Auvry *tombent morts.* Des décharges redoublées forcent le Maire et ceux qui peuvent fuir avec lui d'entrer chez l'épicier Muzel. Les Chasseurs *criblent cette maison de balles,* y pénètrent, et *tuent* à coups de sabre la dame Muzel, Bourgeois, tambour, et les sieurs Jancy et Desroches. Après avoir fait ce *carnage,* ces tigres font un *feu de file* sur tous les passants. (Suivent les noms des personnes tuées ou blessées.) Les Chasseurs sont enfin repoussés; ils se débandent, et, dans leur retraite, *tuent* encore plusieurs personnes. »

Quelle irritation ne supposent pas, de la part des Chasseurs et de leurs chefs, tant d'illégalités, tant de barbarie, tant d'atroces assassinats! Quelle fureur aussi tant d'horribles meurtres ne doivent-ils pas exciter contre les Chasseurs, les Commis, les Octrois, les Mouchards, Lafayette et Bailly, qui les ont organisés, et dont l'appui les encourage à ces massacres!

§ 18. — Emeute contre un Mouchard.

Le matin du 27 janvier, un *mouchard*, armé de pistolets (Kabers, dit *Louvain*), se rend dans le faubourg Saint-Antoine, provoque et menace, dit-on, *Rossignol*, qu'il trouve dans la rue. Les ouvriers accourent aux cris, et, transportés d'indignation contre un mouchard qui vient les attaquer dans leur quartier, ils se jettent sur lui et le *pendent* à l'instant : mais la corde casse; et le mouchard, accablé de coups et près d'expirer, demande à être conduit à la Section, où le Chef de Bataillon *Santerre* dresse un procès-verbal qui condamne la conduite du mouchard.

« Là, dit Marat, il fait une confession générale de tous les crimes qu'il a commis et de tous ceux qu'il était *chargé de commettre encore*. Toutes les *turpitudes du Général* sont mises par lui en évidence. Nous espérons que sa confession sera publiée. »

Lafayette arrive avec la Garde nationale à cheval; mais le Peuple se *barricade* avec des charrettes, l'insulte et l'appelle *Général des mouchards*.

« La prédiction de Marat est accomplie! s'écrie *C. Desmoulins*. « Encore *deux bouteilles d'encre*, écrivait-il plaisamment il y a deux « mois, *et j'aurai culbuté le divin Mottié*. » Oh! pour le coup, me suis-je écrié, en lisant cet oracle original, il est impossible que l'éclipse totale et éternelle de ce soleil arrive dans deux mois, *et l'Ami du Peuple* s'est trompé dans ses calculs astronomiques. En mon particulier, voulant prendre enfin l'inscription de faux contre ses prophéties, j'achetai *deux bouteilles d'encre* pour le constituer, cette fois, en mensonge et le convaincre de fausses prédictions à la face des quatre-vingt-trois Départements. Mais la réputation de M. Lafayette n'a fait que *baisser* avec son encre; la seconde bouteille n'est pas encore à sec et déjà il est *entièrement dépopularisé*. Il a pu le remarquer à l'accueil qu'il a reçu le 27 au faubourg Saint-Antoine. Comme il *saluait*, à l'ordinaire, à droite et à gauche, sur le cheval blanc : « *Remets ton chapeau*, lui criait-on de tous côtés (je transcris « les propres termes du Peuple), *Général des mouchards! va, cou-*

« *vre-toi tant que tu voudras, tu es* DÉCOUVERT, *mon garçon!* » Une femme l'a même pris par la botte et voulait le culbuter, afin d'accomplir à la lettre ce qui avait été prédit par le *prophète* Marat. Un mot d'une autre femme fit bien plus de sensation, et n'a pas manqué d'être relevé par les ennemis de M. de Lafayette, ou plus tôt par *les patriotes, ses observateurs :* le Peuple venait *d'assommer* le mouchard Kabers (qui véritablement, d'après le procès-verbal de Santerre, *méritait bien son sort*); la femme de ce malheureux, voyant la cavalerie, qui avait enfin pénétré jusqu'à lui, le traîner au Châtelet, poussait des cris aigus, et apostrophait les gendarmes nationaux : « *Si je perds mon mari, s'il est pendu, je dirai tout;* BAILLY ET LA-« FAYETTE *le seront aussi.* »

Et pendant toutes ces violences qui caractérisent la guerre entre le Peuple passif et le Peuple actif, la trahison prépare toujours davantage la guerre étrangère.

§ 19. — Préparatifs réciproques de guerre.

Les Émigrés recrutent et enrôlent; les Puissances étrangères, pressées par eux et par le Baron de Breteuil, muni des pleins pouvoirs du Roi, préparent leurs armements; et nous verrons bientôt le traité de Pavie qui réglera les conditions de l'invasion. — Cependant le Ministre des affaires étrangères, Montmorin, confident et complice de Louis XVI et de Mirabeau, que celui-ci, sur la proposition de son agent Beaumetz, a fait conserver seul de l'ancien ministère (page 43) afin de pouvoir plus aisément conspirer ensemble, se garde bien de révéler ces préparatifs; le Comité diplomatique et son Président Mirabeau, d'accord avec le Ministre, se gardent bien de sonner l'alarme; et tandis que, dans ses *Annales patriotiques, Carra* crie tous les jours à la guerre, qu'il dénonce comme inévitable et imminente, l'Assemblée semble n'y pas croire et s'endormir. — Mais enfin, dès le 3 janvier, la Section du Théâtre-Français ou des Cordeliers prend l'initiative.

« Notre Constitution, dit un membre, fait le désespoir des Princes ambitieux et despotes; ils ne négligeront rien pour accabler une Nation qui a brisé ses fers et qui a donné un *grand exemple* à tous les Peuples de la terre. Il n'est plus temps de nous le dissimuler, la Patrie est en danger; notre Constitution est menacée; la Garde nationale n'est point armée; la défense du royaume est entièrement confiée aux Ministres et aux Agents de la Cour, et l'expérience ne nous a que trop instruits de la nécessité de les surveiller. »

La Section arrête qu'une adresse à l'Assemblée, au nom de la Commune de Paris, sera proposée aux quarante-huit Sections. — Le 11 et le 12, les Jacobins décident qu'ils demanderont l'inventaire des canons, leur inspection pour s'assurer que l'ex-Ministre de la guerre ne les a pas fait *enclouer*, et la prompte fabrication des armes nécessaires. — Et, le 28 janvier, trois Comités réunis (militaire, diplomatique et des recherches) sont forcés d'annoncer, *par A. Lameth*, que quatre cent mille soldats et trois cent mille Gardes nationaux seront bientôt prêts à défendre la Patrie, tandis que *Mirabeau*, faisant un rapport sur la situation de l'Europe, soutient que la guerre n'est pas à craindre, et que les citoyens doivent se tranquilliser et se dire : *l'on veille pour nous*.

Mais c'est un traître qui demande ainsi une confiance absolue; et la trahison est bien dangereuse quand le traître est un homme d'un si grand talent et Président du Comité diplomatique!

« Cependant, ajoute-t-il, si les craintes ont été exagérées, elles n'ont pas été pour cela sans prétextes. Il est trop vrai qu'il y a eu des préparatifs d'une *entrée de quelques conspirateurs armés*, par les frontières de la Savoie; que quelques hommes ont *été enrôlés* dans la Suisse par des mécontents français; qu'on a tenté d'introduire furtivement des *armes* dans le royaume; qu'on a cherché et qu'on cherche encore à faire entrer quelques *Princes allemands* dans une querelle étrangère; enfin que les réfugiés français ont des *Agents* dans plusieurs Cours du Nord pour décrier notre Constitution, que ses *bienfaits* vengent assez de leurs outrages. »

Et le traître conspire pour la détruire!

Néanmoins les plaintes des Patriotes contre quelques Commandants des places-frontières, notamment *d'Huningue* et de *New-Brisach*, sont si répétées que le Comité diplomatique lui-même ne peut se dispenser d'exiger du Ministre leur remplacement.

Une lettre de Léopold en faveur de son prétendu *Clergé* de Lorraine, d'Alsace et de Franche-Comté, augmente à-la-fois la révolte des Prêtres, la crainte de la guerre et la colère du Peuple...

Bientôt (le 2 mars), le Comité des recherches annoncera que *Frénay* père et fils viennent d'être arrêtés à Strasbourg, *enrôlant* pour le cardinal de Rohan et pour le comte d'Artois, de concert avec l'abbé Eymar; que, d'après leurs propos et les pièces saisies, les Emigrés se vantent d'avoir bientôt *trois armées de* 60,000 *hommes chacune*, dont les généraux sont nommés, et qui terrasseront la Révolution dans une seule campagne; mais qu'en attendant les enrôleurs sont amenés à Paris pour être jugés et punis.

Bientôt aussi (le 22 mars), Mirabeau, parlant au nom du Comité diplomatique, peut-être pour mieux trahir en éloignant tout soupçon de trahison, se plaindra que le *Ministre de la guerre* néglige de mettre les frontières en état de défense, et demandera que l'Assemblée nomme à l'instant *quatre commissaires*, qui se rendront au Ministère pour exiger les renseignements nécessaires.

« Je suis loin de croire, dit-il, que toutes les alarmes soient fondées; je ris, et d'indignation et de pitié, des efforts des *Pygmées* et de leurs projets : mais il faut que vos décrets soient *exécutés*. »

Les commissaires sont nommés; et le 26, le Ministre de la guerre vient rendre compte et demander des fonds pour fabriquer des canons et des fusils.

Cependant les corps d'Emigrés augmentent sur le Rhin entre Strasbourg et Bâle; on les voit avec des uniformes

noirs et jaunes, et sur leurs bras des *têtes de mort* annonçant leurs projets de vengeance et de carnage. L'Evêque souverain de Bâle, conspirant avec l'Evêque de Strasbourg Cardinal de Rohan, et avec les Emigrés, appelle des troupes Autrichiennes, sous prétexte de quelque agitation populaire, et les fait entrer à *Porentru,* qui est la clé de la France sur cette frontière. Louis XVI consent à cette entrée des Autrichiens; son ministre Montmorin, qui conserve ou qui choisit des Aristocrates pour ses agents diplomatiques, cache tous ces faits à l'Assemblée; et quand les Députés de Franche-Comté et d'Alsace lui expriment leurs inquiétudes, il nie les faits, traite leurs craintes de chimères, se moque de leur poltronnerie, répond qu'il a reçu de l'Autriche les *assurances les plus positives de ses intentions pacifiques,* et garantit que les Autrichiens n'entreront pas à Porentru.

Nous verrons plus tard ces Etats de Porentru dénoncer à l'Assemblée l'entrée des Autrichiens chez eux; et alors on criera à la trahison, on dénoncera comme traîtres le Ministre des affaires étrangères, et même une partie du Comité diplomatique; — mais avant ces dénonciations, nous allons voir le Roi, profitant de la trahison préparée, essayer de s'enfuir soit à Lyon, soit au milieu des Emigrés et des armées étrangères.

§ 20.— Nouveau projet de fuite de la famille royale.

Sur la fin de janvier, le bruit se répand généralement qu'un nouveau complot est formé pour la fuite ou l'enlèvement du Roi et de sa famille : on dit même que des voitures et des chevaux sont prêts à Versailles. Les Jacobins envoient des Commissaires pour s'en assurer, et ces Commissaires voient, dans les écuries du Roi et dans celles des

Gardes-du-corps, plus de 700 *chevaux*, toujours sellés et bridés, et plusieurs voitures prêtes à partir. On découvre aussi 200 cavaliers de la Maréchaussée réunis, avec armes et bagages, dans l'hôtel d'un Lieutenant-général au faubourg Saint-Germain.

« Toutes ces découvertes, dit *Carrat* dans ses *Annales patriotiques*, prouvent qu'on n'a point abandonné, et qu'on n'abandonnera pas le projet de faire *partir le Roi* et de l'amener au-delà des frontières pour commencer *la guerre.* »

Le *Moniteur* du 3 février *dément* ces bruits, tout en convenant que *Mesdames*, tantes du Roi, habitant *Bellevue*, avaient l'intention de voyager en Italie.

Malgré cette dénégation, la Municipalité, apprenant que Mesdames ont demandé des passe-ports, charge le Maire d'aller exposer au Roi les *inquiétudes des citoyens* sur ce voyage, et les *inconvénients* qui peuvent en être la suite.

Cependant, sans égard pour cette démarche de la Municipalité, le Roi, autorisant le départ de ses tantes, leur délivre lui-même un passe-port; et le 9, le Ministre écrit aux Directoires des Départements qu'elles doivent traverser pour les prévenir de l'autorisation du Roi.

Le 13, la majorité des Sections demande à la Municipalité de faire deux *adresses*, l'une au Roi, l'autre à la Représentation nationale, pour empêcher le départ de *Mesdames*; et le 14, la Municipalité demande, dans ce but, une *loi sur la résidence du Roi et de sa famille*.

On sent combien est grave cette manifestation solennelle de l'inquiétude et du vœu de la Capitale!

Le même jour, *l'Ami du Peuple* dit :

« On assure que les *tantes du Roi* font le diable pour partir. Ce serait la plus haute imprudence de le leur permettre. En dépit de tout ce qu'ont écrit là dessus d'imbéciles journalistes, elles ne sont point libres. Nous sommes *en guerre* avec les ennemis de la Révolution ; il

faut garder ces béguines *en ôtage*, et il faut donner ***triple garde au reste de la famille***; il est de la dernière importance d'écrire immédiatement une circulaire à toutes les Municipalités, etc., etc. Observez bien, citoyens, que les tantes du Roi, en partant, laisseraient ***trois millions de dettes***, et qu'elles emporteraient douze millions, en or, qu'elles ont accaparé en payant jusqu'à 29 livres chaque louis; observez encore qu'elles doivent emmener ***le Dauphin***, et qu'on laissera aux Tuileries un ***enfant de même âge*** et de même figure, qu'on élève depuis dix-huit mois avec lui, pour consommer ce rapt prémédité. »

Cependant les alarmes du Peuple, les démarches des Sections et de la Municipalité, les cris de la Presse, rien n'arrête Louis XVI, parce qu'il s'agit pour lui d'un intérêt immense, du commencement d'exécution de son projet de fuite et de contre-révolution.

Et *Mirabeau*, ainsi que le Comité de constitution, *consentent* au départ des tantes, parce qu'ils consentent au départ du Roi; *Lafayette* et *Bailly* y consentent aussi, sous le prétexte qu'aucune loi existante ne s'y oppose, comme si leur devoir n'était pas de réclamer cette loi que demandent les Sections et la Municipalité !

C'est donc en vain qu'une troupe de femmes, conduite par un *sapeur* du bataillon de la Section Mauconseil, se porte à *Bellevue* pour empêcher le départ; Lafayette et Bailly le protégent, bravant la colère du Peuple; Mesdames partent escortées de 30 dragons; et le 20, une note du Roi annonce à l'Assemblée que ses tantes sont parties.

Le 21, *Barnave* demande et l'Assemblée ordonne, conformément au vœu de la Municipalité, que le Comité de Constitution présente un projet de décret sur les *obligations des membres de la famille Royale*.

Le soir, on apprend que *Monsieur*, le frère puîné du Roi, va partir avec sa femme; et aussitôt un grand nombre de *femmes* et quelques hommes courent au *Luxembourg* pour l'engager à ne pas partir. Il leur répond qu'il

n'abandonnera jamais le Roi, et se rend aux Tuileries. La foule s'y précipite aussi de tous côtés pour empêcher le départ du Roi, et la Garde nationale accourt également pour éviter tout désordre.

Pendant ce temps, *Mesdames* arrivent, le 22, à *Arnay-le-Duc,* dans le département de la Côte-d'Or. L'Autorité veut bien les laisser passer : mais cent trente citoyens accourent à l'Hôtel-de-Ville, requièrent une *Assemblée générale,* et demandent l'arrestation, parce que la signature du passeport n'est *pas authentique* et qu'une autre pièce contient une date *surchargée.* — La Municipalité, qui ne peut s'empêcher alors de faire provisoirement arrêter les voyageuses, envoie son procès-verbal à l'Assemblée et lui demande ses ordres.

Voilà donc l'Assemblée, dont on voulait éviter la discussion, forcée de s'expliquer sur le départ de Mesdames : comment pourra-t-on triompher des Sections et de la Municipalité, de la Presse et du Peuple, surtout de Barnave et de cent cinquante Députés Jacobins ? — C'est difficile ; mais c'est *Mirabeau* qui s'en charge, déterminé, dit-on (1), par un nouveau don de 100,000 *livres;* et voici le stratagème qu'il imagine : — A la première séance, celle du jeudi 24, il prendra la parole sur la question à l'ordre du jour, et fera tous ses efforts pour captiver l'attention de l'Assemblée ; et, quand il excitera le plus vivement son intérêt, un compère l'interrompra pour annoncer l'arrestation de Mesdames, communiquer la plainte du Roi contre cette atteinte à la liberté individuelle, et demander un décret à ce sujet : alors il paraîtra impatient et indigné d'être interrompu, dans une discussion importante, pour une affaire si

(1) L'abbé *Georgel,* ardent royaliste, gémit, dans ses Mémoires, de ce que Louis XVI est réduit à l'humiliation d'implorer Mirabeau, et de lui donner 100,000 livres pour qu'il obtienne un décret en faveur de ses tantes.

futile et si indifférente, et demandera l'ordre du jour ; et si l'Extrême-Gauche ou les Jacobins viennent compromettre le succès de sa tactique, on les attaquera, on les accusera de provoquer l'insurrection ; car le moment arrive où c'est une nécessité de renverser tous les obstacles qui peuvent empêcher le départ du Roi. — La chose s'exécute ainsi ; et, quand on l'interrompt, Mirabeau s'écrie :

« L'Europe ne pourra concevoir que la Représentation nationale de France suspende ses nobles travaux pour la question de savoir si elle empêchera deux *vieilles béguines* d'aller faire leurs Pâques à Rome. — Et l'Assemblée, égarée par ce traître adroit, répond par des applaudissements. »

Mais *A. Lameth* veut faire sentir que la question est infiniment grave; que la fuite de Mesdames est le commencement de la fuite de toute la famille Royale et le commencement de la guerre civile. *Beaumetz,* agent de Mirabeau, traite Lameth de *factieux*, aux applaudissements de la Droite, autre fait infiniment grave, qui révèle une nouvelle coalition de Mirabeau et de ses partisans avec la Droite et un plan d'hostilités contre l'Extrême-Gauche et les Jacobins en faveur du Roi.

En résultat, une majorité, partie complice, partie surprise, autorise le voyage des tantes ; et la Cour, triomphant avec Mirabeau, prépare le départ du Roi lui-même.

Cependant l'inquiétude est universelle; un grand nombre de *femmes* et beaucoup d'hommes, d'abord réunis autour de l'Assemblée, se portent aux Tuileries pour demander au Roi le retour de ses tantes : la foule augmentant sans cesse, on ferme les grilles et les portes ; puis *Lafayette* fait battre la générale, arrive avec Bailly, toute la Garde nationale et vingt pièces de canon, et fait évacuer le jardin, tandis que Bailly ordonne d'*illuminer* les rues, comme si l'on avait à craindre une insurrection.

Mais nous verrons Lameth accuser Lafayette et Mirabeau d'avoir organisé cette émeute pour l'imputer aux Jacobins afin d'avoir un prétexte de les écraser, d'avoir fait déguiser les prostituées en poissardes pour venir aux Tuileries, de les avoir poussées à insulter la Garde nationale, et d'avoir dit au Roi, après l'évacuation du jardin : « Sire, nous « avons vaincu l'*armée des Jacobins*; les *factieux* sont « dispersés ! »

Le lendemain, vendredi 25, le Comité de Constitution présente le projet de loi sur la résidence des membres de la famille Royale, demandé par les Sections, par la Municipalité, par Barnave au nom de la Gauche, et par l'Assemblée ; mais le traître Mirabeau, d'accord avec la Droite, demande l'ajournement après la loi sur la Régence et l'éducation du Roi ; et quand l'Extrême-Gauche invoque l'évidente urgence de la discussion, un des compères s'écrie : « *Détruisez les* JACOBINS ! *chassez les* FACTIEUX ! » Lui-même, levant le masque et déclarant la guerre à l'Extrême-Gauche, a l'audace de s'écrier : « *Laissez-moi* « *faire : je détruirai les* FACTIEUX *de* TOUS LES PARTIS ! » Et, après des débats orageux, l'ajournement est prononcé... Et Mirabeau, à la tête de la Droite, triomphe de l'Extrême-Gauche... Et, le soir, *Lafayette* triomphe aussi d'une nouvelle *émeute*... Et nous verrons encore Lameth accuser Lafayette de l'avoir organisée avec Mirabeau pour l'imputer au désespoir des Jacobins...

Mais le triomphe de Mirabeau n'est pas complet. Depuis plusieurs jours, la Section *Mauconseil* a pris l'initiative contre les Emigrés, en proposant aux quarante-sept autres Sections de demander une loi pour empêcher l'émigration ; et les autres Sections, la Municipalité même, le Peuple et la Presse, partagent ses inquiétudes et ses vœux.

Ainsi pressé par l'opinion publique, le Comité de Constitution a préparé, non-seulement le projet sur la résidence des membres de la famille Royale qui vient d'être ajourné, mais encore un projet *contre l'émigration;* et, dans la même séance du vendredi 25, son Rapporteur, *Chapellier,* prononce ces remarquables paroles :

« Sous fort peu de jours, nous vous soumettrons un projet de décret *sur les émigrants*. Cette dernière loi est *nécessaire, et la liberté ne s'en alarmera pas*. (L'extrême Gauche applaudit.) Il faut *distinguer le droit* qui appartient à l'homme en société d'aller, de venir, de partir, de rester, de fixer son domicile où bon lui semble, et *le délit* qu'il commet quand, pour exciter ou pour fuir lâchement les troubles de sa patrie, il en abandonne le sol. L'ordre ordinaire est alors dérangé ; et, comme dans un moment d'*émeute*, la force publique prend la place de la loi civile, ainsi, dans les cas d'*émigration*, la Nation prend des mesures sévères contre ces déserteurs coupables qui ne peuvent plus prétendre, ni à ses bienfaits pour leurs personnes, ni à sa protection pour leurs propriétés... Nous sentons et la *justice* et l'*urgence* de cette loi ; nous n'en ferons pas attendre le projet; ce sera encore une loi *constitutionnelle,* mais qui, comme la loi martiale, ne sera applicable qu'à ces moments de désordre! »

Et l'Assemblée n'ajourne pas la discussion de ce second projet ; au contraire, elle en ordonne la présentation sans délai.

Mais cette loi peut, tout aussi bien que celle sur la résidence des membres de la famille Royale, empêcher la fuite ou l'enlèvement ; et par conséquent la Cour et l'Aristocratie réunissent tous leurs efforts pour empêcher cette loi : tous les moyens de corruption sont mis en usage ; et Mirabeau, le Comité de Constitution, tout le parti ministériel, tous les membres du Club de 1789 et du Club monarchique, conspirent pour empêcher la loi comme ils ont conspiré pour le massacre de Nancy ; et c'est encore par la ruse et la rouerie que Mirabeau veut escamoter la victoire : il se

concerte avec *Chapellier* et *Desmeuniers*, les deux membres les plus actifs du Comité de Constitution, tous deux *vendus ou séduits*, et convient avec eux qu'ils supprimeront le projet annoncé contre l'émigration ; qu'ils en rédigeront un nouveau ; qu'ils le feront absurde, révoltant, inacceptable ; que *Chapellier* fera un rapport tout opposé à celui du 25 ; qu'il affirmera qu'il est absolument *impossible* de faire un autre projet sur l'émigration ; qu'alors lui, Mirabeau, viendra l'appuyer et demander une déclaration formelle du droit d'émigrer ; et qu'il sera lui-même appuyé, non-seulement par tout le Club de 1789, mais encore par tout le Club monarchique et par la *Droite*.

Ajoutons que, s'il réussit, *Mirabeau* fera éclater une fausse émeute ; qu'il l'attribuera aux Jacobins ; qu'il fera écraser l'émeute et les Jacobins ; et qu'il profitera de la terreur pour opérer la fuite et la contre-révolution.

Tout cela est bien audacieux, bien difficile ; mais il a la Cour, les Ministres, la Droite, le Club de 1789 et le Club monarchique ; il a le Département qu'il dirige, un Bataillon qu'il commande, Bailly et la Municipalité, Lafayette et la Garde nationale, ainsi que toute la Police ; de plus, il a sa tête : quelle puissance !

Et s'il réussit complètement, l'Extrême-Gauche, les Jacobins, le Peuple et la Révolution, sont perdus ou du moins bien compromis.

Nous allons donc voir une des grandes crises de la Révolution, une des plus grandes batailles de tribune, dont les luttes des 24 et 25 ne sont que les escarmouches.

§ 21. — Violents débats sur le droit d'émigrer.

Le matin du lundi 28 février, Marat discute ainsi la question qui va se décider sur l'émigration :

« Il s'agit de savoir ce que doit faire une Nation rentrée dans ses

droits, lorsque ses anciens Maîtres, auxquels elle a daigné conserver la couronne, deviennent *ses plus mortels ennemis;* lorsque *le Chef est à la tête* des conspirateurs qui machinent sans cesse pour la remettre aux fers; lorsque *sa femme,* sœur d'un Tyran qui est en armes sur la frontière de l'État, ne soupire qu'après le moment de se baigner dans le sang des Français; lorsque *son frère et ses cousins* sont à la tête d'une légion de fugitifs, conjurés contre leur Patrie, et d'une armée de bandits qu'ils ont enrôlés pour venir foudre sur le royaume et massacrer les amis de la liberté; lorsque *ses tantes* ont pris la fuite, etc. : voilà le véritable état de la question.

« Il s'agit de *prévenir la guerre civile,* qui serait allumée dès l'instant que la famille Royale ne serait plus dans nos murs; il s'agit d'empêcher que la France ne soit *arrosée du sang* de ses habitants; il s'agit *d'empêcher le massacre* de quinze millions de Français; il s'agit d'empêcher la chute de l'Empire et la destruction de l'Etat; *il s'agit du salut du Peuple.* »

Et tout le Peuple, toute la Presse populaire, presque toute la Bourgeoisie, tous les Jacobins, cent cinquante Députés de la Gauche, tous ceux qui n'ont pas un intérêt contre-révolutionnaire, pensent absolument comme Marat.

« Devant cette loi suprême (le salut du Peuple) toutes les autres doivent se taire; et, pour sauver la Patrie, tous les moyens sont bons, utiles, méritoires. Nous ne voulons encore que ceux prescrits par l'amour de la paix, par l'horreur de répandre le sang, par le soin de notre propre conservation : et *nous nous flattons* que, dans l'affreuse situation où nos implacables ennemis nous ont réduits, ils ne nous forceront pas de les traiter en brigands et de nous en défaire à quelque prix que ce soit. Ils nous *font la guerre,* nous devons les traiter en ennemis publics. Or, les moindres précautions qu'ordonne la prudence, c'est de s'assurer de tout conspirateur, de tout traître, de tout conjuré, de tout complice; et le traitement le plus doux est de les *garder à vue,* pour que leurs têtes nous répondent des événements. Ainsi, le décret qu'exige le salut public c'est que toute la famille Royale ne puisse quitter la Capitale; que Lafayette en réponde sur sa tête; que les Capets émigrés et tous les autres fugitifs soient tenus de *rentrer* ou privés de leurs droits et de leurs biens.

« C'est aujourd'hui que l'Assemblée doit rendre son décret. J'in-

vite tous les citoyens à *s'y porter en foule;* je les conjure de soutenir, par des signes non équivoques d'approbation ou d'improbation, la cause de la Patrie, qui est celle de tous les bons citoyens. Les Députés du Clergé et de la Noblesse réclameront peut-être à grands cris contre le public : que le public leur apprenne qu'ils n'ont *pas même le droit de siéger dans le Sénat.* Si quelques Députés du Peuple osaient se joindre à eux, et prétendre qu'il doit s'en rapporter aux mandataires qu'il a jugés dignes de sa confiance, qu'il leur réponde que quand des mandataires infidèles emploient à perdre le Peuple les pouvoirs qu'il leur a confiés pour assurer sa liberté et son bonheur, c'est à lui seul de veiller à ses intérêts. »

Sans doute, c'est de l'anarchie; mais l'anarchie ne vient-elle pas de la Cour qui corrompt et conspire, et des Députés corrompus qui trahissent et perdent le pays?

Mais arrivons à la Représentation nationale, et rappelons-nous que la Section *Mauconseil* a pris l'iniative contre les Émigrés, en proposant aux quarante-sept autres Sections de demander une loi contre l'émigration; tous les écrivains et les Députés ministériels crient à l'excès de pouvoir et à l'anarchie, et le Comité de Constitution, dévoué à la Cour, ouvre la séance du 28 février en proposant un décret sur le *respect dû à la loi*, qui punit *toute invitation* faite au Peuple, verbalement ou par écrit, de *désobéir à la loi.* — *Pétion, Robespierre, Barnave,* attaquent cette disposition trop vague, à l'aide de laquelle on pourrait punir la critique des mauvaises lois. — Puis *Chapellier* aborde la question du droit d'émigration.

« Le Comité, dit-il, doit commencer par convenir du résultat de ses recherches. Ce projet de loi blessera les principes; il sera *hors de la Constitution.* Votre Comité a successivement préparé *plusieurs projets;* mais plus il a travaillé plus il a rencontré des exceptions indispensables. Enfin, nous nous sommes arrêtés à un projet de décret, et il l'a bien fallu, puisque vous *l'exigiez;* mais vous êtes prévenus que ce décret est *hors des principes*, et que c'est une véritable *dictature.* Avant que nous lisions ce projet de loi, nous prions l'Assemblée de décider *si elle veut une loi sur les émigrations.* »

Voilà l'espérance des conspirateurs, c'est qu'en invoquant bien haut les principes, la Constitution, la Déclaration des droits, la liberté individuelle, qu'ils ont si souvent violés et qu'ils veulent violer encore, ils séduiront, aveugleront, entraîneront la partie flottante de l'Assemblée, et surprendront une déclaration du droit d'émigration.

« — Je commence, répond *Robespierre*, par déclarer que je ne suis, pas plus que M. Chapellier, partisan de la loi sur les émigrations; mais c'est par une *discussion solennelle* que vous devez reconnaître l'impossibilité ou les dangers d'une telle loi; il ne faut pas laisser penser que vous l'ayez écartée par *d'autres moyens* que ceux de la raison et de l'intérêt public. (Applaudissements de l'Extrême Gauche.)

« — A l'instant, répond *Regnaud* de Saint-Jean d'Angely, où le Comité vous dit qu'il est *impossible* de faire un projet de loi qui ne blesse pas les principes; à l'instant où *personne ne se lève pour discuter* cette question ou pour dire : « Je conçois une loi qui n'outrage ni la Constitution ni la liberté » il n'y a rien de mieux à faire que de passer à l'ordre du jour. »

« — Il faut convaincre le Peuple de cette impossibilité, dit *Dumetz*; il faut lire le projet et démontrer qu'il est impossible de le décréter. »

« — L'Assemblée Nationale peut-elle sans se *déshonorer*, réplique *Dandré* (ministériel), écouter un projet que son Comité déclare contraire à tous les principes? Est-il possible qu'un membre *attaché à la Constitution* demande qu'on lise un pareil projet? (La Gauche-résistance applaudit.) Est-il un seul membre qui veuille soutenir qu'une loi contre les émigrations *est compatible* avec la Constitution? »

« — Oui, oui, oui, s'écrie la Gauche-mouvement. »

« — Dans son *Contrat social*, répond *Merlin*, Rousseau dit : « *Dans* « *les moments de trouble, les émigrations peuvent être défendues.* » J'en conclus qu'un bon projet n'est *pas impossible*. Je demande la lecture, l'impression et l'ajournement à huitaine pour discuter la possibilité ou l'impossibilité. »

Mirabeau monte à la tribune quoique ce ne soit pas son tour, et les conspirateurs applaudissent d'avance, sûrs qu'il va tout entraîner. C'est peut-être pour avoir plus de moyen de trahir aujourd'hui qu'il a fait tant d'efforts pour acquérir de la popularité : écoutons!

« — C'est un décret de l'instant même que je viens présenter, dit-il. Auparavant, je demande à dire deux mots personnels à moi (oui, ouï.) J'ai reçu depuis une heure *six billets*, dont la moitié m'atteste de prononcer la théorie de mes principes, et dont l'autre moitié provoque ma surveillance sur la nécessité des circonstances. Je demande que, dans la position où je me trouve, dans une occasion où quelqu'un qui a *servi les révolutions* et qui a déjà fait trop de bruit pour son repos... Je demande, dis-je, qu'il me soit permis de lire une page et demie d'une *lettre* adressée, il y a *huit ans*, au Roi de Prusse, le jour de son avénement au trône... »

« On doit être heureux dans vos États, Sire : donnez la *liberté de* « *s'expatrier* à quiconque n'est pas retenu par des obligations parti- « culières ; donnez par un édit formel cette liberté... C'est une loi « d'éternelle équité... Si votre Peuple pouvait être mieux ailleurs, « vos prohibitions de sortir ne l'arrêteraient pas (applaudissements de « la *Droite* et de la Gauche-*résistance*)... Laissez ces lois à ces Puis- « sances qui ont voulu faire de leurs Etats une *prison*, comme si ce « n'était pas le moyen d'en rendre le séjour odieux... L'homme en- « dure tout de la Providence ; il n'endure rien d'injuste de son sem- « blable ; et s'il se soumet, ce n'est qu'avec un cœur révolté. (Ap- « plaudissement de la *Droite* et de la Gauche-*résistance*)... L'homme « n'appartient pas au sol ; l'homme n'est pas un champ, un pré, un « bétail ; il ne saurait être une propriété... L'Amérique anglaise « (composée d'émigrés) ordonne à tous les Gouvernements d'être « justes et sages s'ils n'ont pas résolu de ne dominer bientôt que « sur des *déserts* ou de voir des révolutions. (Tous les Ministériels « applaudissent.) »

« J'ai donc l'honneur de proposer, non l'ordre du jour, car il ne faut pas *avoir l'air* d'étouffer dans le silence une circonstance qui exige une déclaration solennelle que l'avis de votre Comité rend *très-mémorable*, mais de porter un décret en ces termes : « L'Assemblée « Nationale ; ouï le rapport de son Comité de Constitution ; considé- « rant qu'une loi sur les émigrants est *inconciliable* avec la Consti- « tution, n'a *pas voulu entendre* la lecture du projet de loi... »

— La *Droite* et la Gauche-*résistance* demandent à aller aux voix ; la Gauche-mouvement garde le silence comme surprise et atterée.

Hé bien, nous le demandons, vit-on jamais mauvaise foi, escobarderie, perfidie, plus évidentes ? Cette

teur de tripot; qu'on le surnomme *Chapellier-Biribi*; que c'est un homme corruptible et corrompu; que tous ses collègues le connaissent pour tel; que la Presse l'a déjà dénoncé; et qu'elle va le dénoncer encore et le déshonorer.

« — J'ai d'abord cru la loi possible, dit-il : mais il y a deux jours, tous les membres du Comité se sont réunis, et nous avons *unanimement* reconnu son impossibilité. Moi, plus qu'un autre, j'avais cherché à tourner, à retourner... (La Gauche rit ou murmure, et lui dit indirectement : misérable, tu t'es vendu !) Si l'Assemblée veut qu'on lise le projet, on le lira... »

« — Lisez, lisez, dit la Gauche-mouvement. »

« — Non, non, dit la Gauche-résistance. »

« — Peut-être serez-vous effrayés du despotisme, de l'arbitraire... »

« — Hé bien, on la refera, crie la Gauche. »

« — Je partage l'opinion de M. Mirabeau, et j'ajoute qu'un *ajournement* serait excessivement *dangereux* (comme si le *décret de Mirabeau* ne l'était pas mille fois davantage !).

— ***Beaumetz*** et la Gauche demandent *la lecture.*

— ***Cazalès*** et la Droite demandent le décret de Mirabeau, et repoussent la lecture comme déshonorante.

Mais la Gauche-mouvement remporte une première victoire : l'Assemblée, entraînée par elle, ordonne la lecture. — *Chapellier* lit alors son projet, en 4 articles, qui institue une commission *dictatoriale* de trois personnes et qui prononce la *confiscation* des biens. — Cette lecture excite un long et violent tumulte.

« — Je vous apporterai, dit ***Goupil,*** un projet qui n'établira pas de pouvoir dictatorial et qui n'aura rien d'inconstitutionnel. »

« — La barbarie de la loi, dit ***Mirabeau,*** est la ***plus haute preuve*** de l'impraticabilité d'une loi sur l'émigration. (La ***Droite*** et la Gauche-résistance applaudissent.)

Mais ce raisonnement est trop absurde pour que ce ne soit pas, dans Mirabeau, un acte de *trahison.*

« Une loi sur l'émigration est, je vous le répète, hors de votre puissance parce qu'elle est impraticable... (Applaudissements et murmu-

res.) Le projet du Comité ne doit pas être mis en délibération. Je déclare que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une Commission dictatoriale. (Personne n'en veut : c'est du charlatanisme et de la rouerie.) La popularité que j'ai ambitionnée, et dont j'ai eu l'honneur de jouir comme un autre, n'est pas un faible roseau ; c'est dans la terre que je veux *enfoncer ses racines* sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté. (Applaudissements)... Si *vous faites* une loi contre les émigrants, *je jure de* N'Y OBÉIR jamais... (Violents murmures de la Gauche; — vifs applaudissements de la Droite.) »

Ainsi, voilà *Mirabeau* qui brave l'Assemblée ; qui se transforme en Dieu infaillible ; qui se fait le Dictateur de l'opinion, le champion de la Droite et des Émigrés ; qui parle comme parlait le Marquis de Foucaut dans la séance du 12 novembre (p. 69) ; qui donne le plus scandaleux et le plus funeste exemple d'anarchie, pour servir la Contre-révolution ; qui mérite tous les reproches flétrissants qu'il adressait lui-même à la Droite (p. 70) ; qui justifie tout ce que peuvent dire et faire la Presse, Marat et le Peuple passif ; qui démontre enfin à tous les yeux qu'il n'est qu'un *renégat, un conspirateur, un traître !*

« — Une loi sur l'émigration paraît difficile, répond *Vernier ;* mais il n'est pas un homme ici qui n'avoue que les Districts et les Départements ont témoigné la plus grande surprise en voyant les émigrations... Il faut donc examiner si la loi est possible ou si elle ne l'est pas ; et je propose que cet examen soit renvoyé à *chacun des Comités* qui, après s'en être occupés séparément, se réuniront par Commissaires et l'examineront en commun. »

Le projet du Comité est d'abord rejeté à l'unanimité. — Puis la Gauche demande la priorité pour cette motion de *Vernier*, tandis que la Droite la demande pour le projet de Mirabeau : mais Mirabeau a la honte d'être vaincu avec la Droite ; son projet est écarté, et la motion de Vernier décrétée à une grande majorité.

Cependant, la Droite s'agite, crie qu'il y a erreur, de-

mande qu'on recommence l'épreuve, et réclame encore le décret de Mirabeau. — Mirabeau lui-même exige la parole. — « Quel est donc, s'écrie *Goupil*, le titre de la « Dictature qu'exerce M. Mirabeau dans cette Assem- « blée? » — *Mirabeau*, à la tribune, veut parler : mais l'Extrême-Gauche se soulève contre lui. — Le Président déclare qu'il ne lui a pas donné la parole et qu'il ne l'aura que dans le cas où l'Assemblée le permettra. — On l'écoute :

« — J'ai toute ma vie combattu le Despotisme, dit-il, et je le combattrai toute ma vie. (Quelques applaudissements)... Je supplie l'Assemblée de considérer qu'il ne suffit pas d'intercaler une motion d'ajournement (Murmures dans l'Extrême-Gauche),.. il ne suffit pas de compliquer deux ou trois propositions (Mêmes murmures),... *Silence aux* TRENTE-TROIS, crie Mirabeau à ceux qui l'interrompent... Si l'Assemblée adopte la motion de M. Vernier, je demande qu'elle décrète aussi que, d'ici à l'expiration de l'ajournement, il n'y aura *pas d'attroupement*. (L'Extrême-Gauche murmure; une grande partie du reste applaudit). »

Ce mot adroit va peut-être lui ramener la victoire, quoiqu'on puisse lui répondre que c'est lui qui, par sa corruption, sa trahison, sa conspiration avec la Droite en faveur de l'Émigration, expose la Capitale à une insurrection et à une nouvelle révolution : mais c'est en vain que *Cazalès* vient encore appuyer Mirabeau; c'est en vain qu'on recommence deux fois l'épreuve; trois fois consultée, trois fois l'Assemblée décide, à une *grande majorité*, que l'Extrême-Gauche est victorieuse et Mirabeau honteusement vaincu avec la Cour et l'Aristocratie.

Et cependant les conspirateurs ont mis en usage tout ce qui pouvait faire triompher *Mirabeau* en épouvantant les Députés timides et en les irritant contre l'Extrême-Gauche : la générale bat partout dans Paris; tout est en mouvement; on crie que les Jacobins s'insurgent pour attaquer le Roi dans son palais; les Aristocrates accourent de tous côtés,

en armes, pour le défendre, comme si l'Anarchie mettait ses jours en danger... Voyons d'abord l'émeute.

§ 22. — Émeute contre le Donjon de Vincennes.

Le Donjon de Vincennes est sans armes et sans garnison; mais depuis quelque temps on y fait quelques réparations intérieures sans que le Peuple s'en inquiète et s'en occupe. Tout-à-coup, le matin du 28 (moment où Marat invitait le Peuple à se trouver à l'Assemblée Nationale), des émissaires répandus dans le faubourg Saint-Antoine y sèment le bruit qu'on veut en faire une *nouvelle Bastille* pour y enfermer le *Duc d'Orléans* et tous les meilleurs patriotes, et qu'on a déjà transporté des *canons* sur la terrasse... Bientôt l'alarme est répandue; et vers midi, une petite troupe de cent à deux cents personnes, parmi lesquelles des enfants, se rendent au Donjon, entrent sans obstacle, n'y trouvent que de vieux canons, environ 200 lits de camp, tous les outils d'un atelier, et beaucoup de petites chambres très-bien meublées. Quelqu'un leur affirme qu'elles sont destinées au *Duc d'Orléans et à sa famille*. Quelqu'invraisemblable que soit le fait, la foule le croit ou feint de le croire; et, dans sa colère, vraie ou simulée, brise tout, jette tout par les fenêtres, et commence même à démolir le Donjon... Cependant, et quoique ce désordre, hors de Paris, ne menace guère ni les Tuileries ni la Capitale, Lafayette fait battre la *générale* comme pour un grand danger public; l'alarme est partout; et la multitude court à Vincennes. Des gardes nationaux du faubourg Saint-Antoine y arrivent aussi sous le commandement du brasseur *Santerre*, Chef de bataillon; et Lafayette y accourt lui-même, vers les 3 heures, à la tête d'un fort détachement de cavalerie... On prétend que San-

terre et ses chasseurs du faubourg Saint-Antoine veulent d'abord empêcher la Garde parisienne d'entrer à Vincennes; qu'une vive altercation s'élève entre *Santerre* et *Lafayette*; que le Général ordonne de faire feu; mais que sa propre troupe refuse; et qu'il force illégalement la Municipalité de Vincennes (dont la réquisition lui est nécessaire pour agir sur son territoire) à lui donner l'ordre de faire évacuer le Donjon. Quoi qu'il en soit, il disperse l'attroupement, arrête 60 démolisseurs, dont 15 *enfants* et 3 gardes nationaux; et, au lieu de les remettre à la Municipalité de Vincennes, il les enmène comme en triomphe à l'Hôtel-de-Ville de Paris, non sans exciter beaucoup de murmures dans le faubourg.

Le Municipal *J.-J. Leroux* avoue dans son *journal des Clubs :*

« Que la Municipalité et le Département de Paris connaissent le projet d'attaquer Vincennes; qu'ils en avertissent la Municipalité locale; que, s'assemblant extraordinairement le lundi matin 28, ils rédigent une *proclamation* pour éclairer et retenir le Peuple; qu'ils tiennent une partie de la Garde nationale prête à se porter à Vincennes; mais qu'ils sont obligés de conserver la force principale pour entourer et protéger les Tuileries; que bientôt on apprend que 500 *brigands* se portent à Vincennes; que l'on fait battre alors le rappel; que la Garde nationale se met en marche deux heures après, vers midi; qu'elle trouve des *citoyens égarés* et même des *gardes nationaux* mêlés avec les *brigands* et les aidant à la destruction.

« Pourquoi cette destruction, dit-il? Parce que depuis longtemps *Marat l'ordonne*, Marat, le *traître Marat*, Marat qui n'est qu'un vil suppôt de l'Aristocratie la plus dégoutante, Marat qui ne cherche plus qu'à se plonger dans le sang le plus pur des citoyens; parce qu'il y a une traînée volcanique entre ce malheureux et les soi-disant *vainqueurs de la Bastille* et même un officier supérieur de la Garde Nationale (Santerre.) »

Mais, dans sa feuille du 3 mars, *Marat* soutient, au contraire, qu'il désirait, lui, que le Peuple se portât à

l'Assemblée, et que l'émeute est une ruse du Comité de Constitution, de Mirabeau et de Lafayette, pour envoyer le Peuple à Vincennes et l'empêcher de venir demander une loi contre les émigrés ; il soutient que ce sont leurs *émissaires* qui ont répandu dans le faubourg et à Vincennes les faux bruits qui ont fait courir les patriotes au Donjon. — Nous verrons *Duport, A. Lameth*, les Jacobins et le Peuple, penser à cet égard comme Marat; et *Mirabeau* et ses complices paraissent en effet les seuls intéressés à cette émeute, qui sert merveilleusement l'arrivée des Chevaliers du poignard aux Tuileries.

§ 23. — Conspiration des Chevaliers du poignard.

Dès la veille, *Marat* a dénoncé, comme fait *très-grave*, la commande de 5000 *poignards*, faite à plusieurs couteliers dont il a donné les noms et les adresses. La Police en saisit 36, et le *Moniteur* veut faire croire qu'on n'en a commandé que 106 destinés pour la traite des nègres; mais la conspiration du 28 peut en indiquer la véritable destination. Ce jour, 28 février, pendant que les traîtres Mirabeau et Chapellier font tous leurs efforts en faveur du droit de partir et d'émigrer, pendant que le faubourg Saint-Antoine est inutilement occupé à Vincennes, le palais des Tuileries est le théâtre d'un grand événement.

Dès le matin, sur les 10 heures, un individu, qui se trouvera être un *Marquis de Court*, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant de Roi à Salins, est arrêté dans l'appartement du Dauphin, muni d'un couteau de chasse, et conduit en prison comme un conspirateur qui s'est introduit pour commettre un régicide.

Le soir, vers les 4 heures, sous le prétexte de défendre le Roi menacé par des assassins, quoiqu'il n'y ait aucun

rassemblement et aucune menace autour du château, quoique toute la Garde nationale soit appelée sous les armes à cause de l'innocente émeute de Vincennes, sept ou huit cents individus arrivent mystérieusement du côté du palais, entrent dans le corps-de-garde des Suisses, et de là s'introduisent furtivement dans le grand appartement supérieur sans passer devant les Grenadiers soldés de la Garde nationale en sentinelle devant la porte extérieure de cet appartement. Ce sont tous des Nobles, des Aristocrates, des Officiers-généraux, des Gardes-du-corps, des Officiers des Gardes françaises ou des Suisses; le vieux maréchal de Mailly, âgé de 80 ans, se trouve avec eux. Presque tous les membres du club Monarchique s'y trouvent aussi, et beaucoup de Députés, notamment d'Esprémenil. Ils arrivent armés de pistolets, de coutelas, surtout de *poignards,* ou bien ces armes leur sont distribuées dans le château. Presque tous sont déguisés. — Mais le bruit qu'un si grand rassemblement ne peut manquer de faire dans l'appartement attire l'attention des Grenadiers en sentinelle à la porte extérieure, qui d'ailleurs sont peut-être avertis ou par des domestiques (presque tous révolutionnaires) ou par des soldats Suisses. Ils appellent leurs camarades. Les Grenadiers nationaux entrent, et ne doutent pas de quelque complot quand ils voient tant d'hommes déguisés et armés, clandestinement et frauduleusement introduits. C'est en vain que l'État-major ordonne aux Grenadiers de respecter la demeure royale et la liberté individuelle; les Grenadiers les fouillent, et trouvent sur tous des armes ostensibles ou cachées qu'ils leur arrachent sans ménagement. « Qu'est-ce? demande le Roi qui paraît « alors comme attiré par le bruit et comme ignorant com-« plètement le rassemblement. — C'est votre *fidèle No-« blesse* qui vient *défendre* Votre Majesté. — Je n'ai

« pas besoin de *défense* ; je suis content du *service* de « la Garde nationale. » — Les Grenadiers achèvent la fouille et le désarmement avec plus de violence encore, en arrêtent une *trentaine* seulement, et chassent tout le reste à coups de pieds et de crosses, en leur prodiguant toutes les railleries et tous les affronts dont le Peuple peut être capable envers l'Aristocratie prise en flagrant délit.

Et pendant ce temps, une autre troupe nombreuse et armée s'est réunie, dans les ténèbres, autour du Château, comme pour aider plus tard le rassemblement intérieur.

Suivant le *Moniteur*, le rassemblement n'était que de *plusieurs individus armés de pistolets* : mais toute la Presse, lui donnant un démenti, crie à la conspiration.

Quoique Lafayette ne soit arrivé qu'après le désarmement, le mouchard *Languedoc*, dit *Etienne*, publie une brochure intitulée : *Nouvelle conspiration découverte par M. de Lafayette*. — Mais l'Ami du Peuple y répond par une autre, intitulée : *Affreuse conspiration qui devait éclater dans la nuit du 28 février, par l'*ENLÈVEMENT *de la famille Royale et le massacre de la Garde Parisienne*. Il soutient que la plus redoutable conspiration était formée entre Louis XVI, la Cour, le Club Monarchique et les Députés corrompus ; que Lafayette, Bailly, Mirabeau, Chapellier, étaient d'accord ; que la fausse émeute de Vincennes et la discussion sur une loi contre l'émigration étaient les préparatifs ; que l'exécution devait avoir lieu à minuit ; que les conjurés de l'extérieur et de l'intérieur des Tuileries devaient attaquer brusquement les Grenadiers soldés de la Garde nationale et les massacrer, puis accompagner le Roi dans sa fuite pour commencer la guerre civile.

« Français, dit-il, c'en était fait de vous, si vos Grenadiers vo-

lontaires avaient été de garde ce jour-là. Aisés la plupart, presque tous sans lumières, sans vertus, sans courage, sans caractère, et tous pétris de prétentions et de vanité, ils eussent prêté l'oreille à la voix perfide de leurs Chefs, qui les rappelaient *à l'obéissance aveugle, au respect dû aux funestes décrets*, et les conspirateurs consommaient leurs horribles projets. Mais le ciel, sensible à nos maux, avait placé nos braves grenadiers soldés auprès du Monarque. L'amour de la Patrie, qui brûle au fond de leur cœur, les rend sourds à de dangereuses maximes ; la voyant en danger, ils n'écoutent que sa voix, et leur vertueux courage sauve en un moment la Patrie prête à périr. Aveugles citoyens, rendez grâce à ces braves guerriers d'avoir été plus clairvoyants que vous ! C'en était fait de la liberté, s'ils n'eussent point foulé aux pieds le *décret de la force publique* obéissante. »

Nous verrons tout-à-l'heure *Duport* et *Lameth* partager l'opinion de *Marat*, tandis que des Royalistes (notamment l'abbé Georgel) avouent que l'arrivée des Nobles aux Tuileries est l'exécution d'une vaste *conspiration*, connue du Roi, qui devait éclater dans la nuit, pour s'emparer de la garde, enlever Louis XVI, proclamer la Contre-révolution. — Que de sang les conspirateurs n'auraient-ils pas versé ! Car si, pour réussir, il avait fallu tuer des milliers de Patriotes, les Aristocrates n'auraient certainement pas hésité !

Quoi qu'il en soit, le Peuple ne doute pas que ce rassemblement furtif de sept à huit cents contre-révolutionnaires armés ne soit le résultat d'un complot pour enlever le Roi; il croit même qu'ils devaient auparavant, dans la soirée, se porter aux *Jacobins* et y massacrer les Députés de la Gauche : aussi le Peuple les appelle-t-il les *Chevaliers du poignard*, en nommant le 28 février la *Journée des poignards*.

Mais les Jacobins sont réunis dans leur salle; *Mirabeau* se rend au milieu d'eux; *Duport* et *Lameth* vont l'accuser en face de trahison : écoutons ! — Cependant, quelques mots d'abord sur les Jacobins.

§ 24. — Progrès et dangers des Jacobins.

On se rappelle que les *Jacobins*, fondés (par Chapellier) sous le nom de *Club Breton*, ont d'abord été composés de Députés seulement; qu'ils ont ensuite admis des patriotes non Députés; qu'ils ont organisé partout des Clubs correspondants; qu'une partie des Députés-Jacobins se sont séparés pour fonder le Club de 1789, mais qu'ils se sont ensuite réunis; que les Clubs de la Droite, du Centre, même de la Gauche-résistance, ont vainement lutté contre eux à Paris et dans les Départements; qu'ils ont rendu d'éminents services à Brest, à Colmar, à Strasbourg, etc., et que l'Assemblée Nationale leur a plusieurs fois accordé l'insigne faveur de leur témoigner sa satisfaction pour leur sagesse et leur patriotisme (p. 19, 56, 81).

Comptant parmi eux cent cinquante Députés étrangers au Club scissionnaire de 89, ils comptent aussi l'élite des Journalistes, des écrivains, du parti révolutionnaire, on peut dire même l'élite de la Capitale et de la France.

Leurs progrès, basés sur la justice et la vérité, sont tels qu'en une seule séance ils reçoivent des demandes en affiliation de soixante-douze villes, et qu'ils ont maintenant des Clubs affiliés dans tous les Chefs-lieux de Départements et dans presque tous les Chefs-lieux de Districts.

Depuis novembre, ils ont un *Journal de la correspondance des Jacobins*, rédigé par *Choderlos-Laclos*, qui publie leur précieuse correspondance avec toutes les Sociétés affiliées; et bientôt (le 1er juin) ils publieront le *Journal des débats* ou des *séances des Jacobins*.

Rassemblés dans le chœur de l'église du couvent des Jacobins, ils y ont la même organisation que l'Assemblée Nationale, une tribune, un Président électif et temporaire, des Secrétaires, un Bureau, un procès-verbal, des

siéges pour les membres, des galeries pour des spectateurs, des Officiers pour la police, des Comités pour la préparation et l'exécution des travaux, surtout un Comité central qui donne secrètement l'impulsion générale.

Les discussions publiques, entre des hommes de la même opinion, y sont bien autrement laconiques, franches, énergiques, qu'à la tribune législative : une absurde politesse et de traîtres ménagements n'y cachent pas et n'y dénaturent pas la vérité, premier besoin du pays et premier devoir de ses mandataires. D'ailleurs on discute tout, les lois à faire, les mesures à prendre, les prévarications à dénoncer, les trahisons à poursuivre, les hostilités à repousser ou à prévenir, en un mot, la défense ou l'attaque de la part de la Révolution. — C'est véritablement une seconde Assemblée Constituante ; on pourrait même dire que c'est la véritable Représentation nationale de la Révolution ; et le Comité central, à la tête duquel se trouvent *Duport*, *Barnave* et *les Lameth*, en est pour ainsi dire le Gouvernement, car il dirige le Club, tous les Clubs affiliés et par eux le Peuple, l'Extrême-Gauche qui entraîne ordinairement la Majorité, et par conséquent l'Assemblée qui, à son tour, entraîne tout le parti national.

L'abbé *Fauchet*, depuis Evêque du Calvados, partisan déclaré de Lafayette, directeur du *Cercle social*, va nous donner, en attaquant les Jacobins dans son journal *La Bouche de fer*, une idée de leur influence :

« Une société d'excellents patriotes, dit-il, réunis aux Jacobins, a manqué de sagesse et redoublé nos dangers ; les ennemis du bien public ont répandu de toutes parts, même chez nos voisins, que la Société des Jacobins *faisait seule les décrets*, gouvernait seule la Cité, composait le corps électoral de 1789, disposait de toutes les récompenses, et que l'Assemblée Nationale n'avait qu'à prononcer les décrets que cette Société avait arrêtés la veille. »

Louis XVI, fuyant, le 20 juin, dira que c'est la domination des Jacobins qui le force à prendre la fuite ; et toute l'ancienne Gauche, même Lafayette et Sieyes, même les Ministres, viendront alors réclamer leur appui en les proclamant seuls capables de sauver la Révolution.

C'est donc aux Jacobins que se trouve la puissance révolutionnaire : jamais peut-être on n'a vu une organisation plus formidable ; et par conséquent, pour pouvoir opérer la Contre-révolution, il faut nécessairement que Mirabeau commence par dominer ou par anéantir les Jacobins. — C'est pour y parvenir que, d'accord avec Lafayette, Bailly, Sieyes, Chapellier, il a d'abord entraîné une partie des Députés-Jacobins dans le Club de 89 : mais forcé de faire cesser la scission et de rentrer aux Jacobins pour se populariser, devenu leur Président, il a servi malgré lui à l'accroissement de leurs forces.

C'est pour combattre l'influence des Jacobins, que nous avons vu la Cour fonder le Club *monarchique* (page 81), probablement avec l'appui secret de *Mirabeau;* et la guerre éclate aussitôt entre eux. — Nous ne parlons pas de l'attaque contre les Jacobins de Nancy (t. 1 p. 538), de Perpignan, d'Aix (p. 82) : c'est à Paris que la lutte est terrible ; et c'est *Barnave* qui, dès le 14 janvier, prend l'offensive à la tribune.

« Tandis que les uns regrettent des abus irreligieux, et s'appuient du nom sacré de la Religion, dit-il, une autre secte s'élève ; elle invoque la Constitution *Monarchique ;* et, sous cette astucieuse égide, quelques *factieux* cherchent à nous entourer de divisions, à attirer les citoyens dans des piéges, en donnant au Peuple un ***pain empoisonné***... (Agitation, cris dans la Droite). Ce n'est pas ici le moment de traiter ce qui concerne cette ***insidieuse, perfide et factieuse association*** (nouveaux cris de la Droite ; applaudissements de la Gauche).

Dix fois *Malouet* et d'autres veulent parler, et chaque

fois la Gauche leur impose silence par ses applaudissements. Malouet quitte enfin sa place, s'élance à la tribune, et apostrophe vivement Barnave, quand *Ch. Lameth* s'écrie : « Mettez à l'ordre M. Malouet, l'Intendant, qui fait le « *spadassin* auprès de la tribune !—*Murinais* veut aussi défendre le Club Monarchique : mais l'Assemblée décide qu'il n'a pas la parole. — *Malouet* veut encore le défendre : mais l'Assemblée lui impose silence. —Beaucoup de membres de la Droite assaillent la tribune et le Bureau : mais les cris de la Gauche les contiennent.

« —On appelle le *coutelas des assassins* sur la tête des hommes honnêtes, s'écrie *Murinais*... Je dénonce la Société des *Jacobins !*

« — On appelle la *fureur du Peuple* sur notre tête, s'écrie *Malouet*. On appelle des *violences* sur une Société pacifique... Mais comment faire cesser les désordres, tant que *régnera sur la France* un club dominateur ! Je dénonce le club des *Jacobins !* »

La Droite applaudit à cette dénonciation : mais la Gauche se lève en masse et met fin au débat.

Le Comité des recherches est enfin forcé de poursuivre le *Club Monarchique*. — Personne ne veut alors avouer qu'il en est membre, excepté ses fondateurs ; beaucoup de Députés écrivent pour le désavouer ; beaucoup de Sociétés protestent contre lui ; et le Club de 1789 est forcé de le renier lui-même sur la proposition de *Condorcet*.

Mais la résolution de fuir étant enfin prise par Louis XVI, et *Mirabeau* se croyant assez fort pour jeter le masque, c'est contre les Jacobins que se dirigent tous les efforts ; alors se liguent le *Club de* 89 avec le *Club Monarchique*, et Mirabeau avec la Droite ; alors commencent les attaques des amis de Mirabeau et de Mirabeau lui-même, à la tribune, les 24, 25 et 28 février ; alors se complotte la destruction et peut-être le massacre des Jacobins, pour la soirée du 28.

« Les plus clairvoyants des sentinelles patriotes, dit *C. Desmoulins*, remarquaient depuis quelques jours que les mauvais citoyens avaient changé de batteries contre la liberté. *Le Général Mottié* avait jeté le masque : sans cesse accusé, et *si souvent convaincu* par les journaux patriotes, il s'était défait d'un reste de ménagement et de sa politesse pour le Peuple, à qui il ne parlait plus qu'en ces termes : *Retirez-vous*, CANAILLE! *retirez-vous*, COQUINS! Le *confident de Lafayette*, M. Ramond, dont le talent semble destiné à être prostitué à des *charlatans*, élevait le divin Mottié encore plus haut qu'il n'avait fait le *divin Cagliostro* (se donnant presque pour sorcier) dans son journal, intitulé *l'Ami des patriotes;* car il arbore le pavillon aux trois couleurs pour convoyer plus sûrement *l'Aristocratie*. Ce journal nous dévoilait quelques replis de *l'âme perfide du Général*. Comme Mottié est le soufflet de l'orgue de M. Ramond, c'est là que bien des gens vont observer les *accompagnements de l'air* ÇA IRA, *par notre Washington*. Il a d'autres *instruments* qui courent les rues, dans la personne du FAUX *Ami du Peuple*, du FAUX *Orateur du Peuple*, et surtout du *fameux mouchard Étienne*, auteur du *Contre-poison*. Il est curieux d'entendre ces *hommes infâmes* quand ils montent sur leurs tréteaux; ils semblent n'avoir reçu d'autre mission que celle-ci : *Allez et calomniez les Jacobins!* Comme personne n'achète ces vils libellistes, ils distribuent leur contre-poison *pour rien*, ou à un *prix mineur* pour tout autre éditeur que le *trésor royal*, et qui seul montrerait la source d'où ils découlent, quand bien même on ne saurait pas que les auteurs vont prendre et chercher la table de matières *chez M. Mottié*, auprès de qui ils sont comme *Aides-de-camp de l'écritoire*. Le Club permanent des Cordeliers s'occupait dernièrement de la recherche d'une certaine somme de 15,000,000, dont la première Municipalité de Paris ne peut rendre compte; mais qui peut douter des *sommes incalculables* qu'a dû coûter à *M. Mottié* cette manne de *libelles gratuits* qu'il fait pleuvoir tous les matins, pour prouver aux Monarchiens qu'il est *uni avec eux* et qu'ils *ne haïssent pas plus que lui les Jacobins*.

« Malouet et Regnaud ont reconnu depuis qu'il ne fallait pas disputer sur les mots, et que *Club* 89, *Club monarchique*, mouchards de Mottié, Municipaux, tous se sont *coalisés :* oui, tous n'ont plus que ce seul cri de ralliement qu'a fait entendre le *cul-de-sac*, à la séance de vendredi et qu'ils répètent avec lui : *Chassez les Jacobins! Vive le Roi!* en attendant que tous puissent crier : *A bas la Nation!*

Mais, ô Jacobins, vrais amis de la liberté, de *l'égalité*, tant mieux que les *mauvais citoyens* de tous les partis aient signé la paix avec Cazalès et Maury! Tant mieux que le corps Aristocratique n'ait plus qu'une tête; vous l'abattrez bien plus sûrement! »

Et nous allons voir *A. Lameth* accuser *Mirabeau* d'avoir conspiré l'extermination des Jacobins dans cette nuit du 28; nous allons assister à l'un des plus grands spectacles que puisse offrir une tribune au milieu d'une Révolution.

§ 25. — Mirabeau accusé de trahison aux Jacobins.

« O la belle, la magnifique, l'immortelle séance que celle des Jacobins! s'écrie *C. Desmoulins*. Comme l'Assemblée Nationale déshonora le Peuple Français, et comme les Jacobins l'honorèrent le même jour! Cette séance appartient à l'histoire! »

Qu'on se figure, en effet, l'émeute de Vincennes, la générale battant partout, toute la Garde nationale sous les armes, l'orageuse séance de la Représentation nationale, Mirabeau criant *Silence aux trente-trois!* les Chevaliers du poignard accourant aux Tuileries, leurs complices se rangeant autour du palais, les conspirateurs s'apprêtant peut-être à massacrer les Jacobins, ceux-ci accourant à leur salle à côté, Mirabeau se présentant au milieu d'eux, et deux ex-Présidents de l'Assemblée Nationale accusant de trahison un autre ex-Président, l'Hercule des Tribuns, en présence d'un millier d'auditeurs.

» J'arrive sur les *sept heures*, continue *C. Desmoulins* : la salle est pleine comme dans les grands périls de la République. *Mirabeau* entre.—« De quel front ose-t-il s'asseoir au milieu de nous? s'écrient, à mes côtés, plusieurs Députés. » — L'indignation de tous les citoyens contre lui est telle que deux de ses confrères, avec qui il était prié de dîner chez M. d'Aiguillon, ont *refusé de manger avec lui*. M. d'Aiguillon lui a *fermé sa porte* sur le nez quand il s'est présenté. »

« Enfin *Duport* ACCUSE *M. Mottié*, qui, depuis quelques jours, faisant battre continuellement la générale, tenait sans cesse sur pied

l'armée Parisienne... Il développe le plan de *susciter des émeutes* pour *fabriquer un prétexte à des lois* qu'on médite depuis longtemps. — Nous nous souvenons en effet que, quand on a voulu nous donner la *loi martiale, on fit mettre un boulanger à la lanterne ;* du moins telle est l'opinion la plus générale. *Quelle loi tyrannique* devions-nous attendre, aujourd'hui qu'on a montré, dès le matin, *un poignard* dans l'appartement du Dauphin? — « Mais, continue *Duport*, « les hommes les plus dangereux ne sont pas loin de nous. » — Ici les plus vifs applaudissements éclatent de toutes parts ; tous les yeux se tournent vers *Mirabeau;* plusieurs citoyens se lèvent même de leurs places, et vont applaudir avec transport sous le nez du Saint. — « Je le dis avec douleur, mais il nous est impossible d'en douter ; « *nos plus dangereux ennemis sont ici ;* ce sont des hommes sur qui « s'étaient reposées nos plus grandes espérances, des hommes que « vous semblez n'avoir élevés que pour qu'ils vous combattent avec « plus d'avantages, et que vous avez armés contre vous de vos suf- « frages et de vos bienfaits. » — *Duport* raconte ensuite la séance du matin, et s'écrie : « Y a-t-il un *despotisme* plus grand, un *or-* « *gueil* plus insupportable que celui d'un Député qui ose dire à tous « les Représentants de la Nation : « Il est *impossible* de faire une loi « sur l'émigration, car *moi* je l'ai écrit dans une lettre, il y a six « ans. » Concevez-vous ce dernier degré de l'*insolence* d'un Député « qui prétend fermer la bouche à douze cents collègues par ce seul « mot : « J'ai décidé le contraire il y a six ans ! » — *Duport* termine son discours en gémissant sur la dure nécessité où il est de dénoncer un homme dont personne plus que lui n'admire les *grands talents.* « Mais je remplis, et à regret, dit-il, le *serment* que j'ai fait (p. 92) « de *dénoncer* ceux en qui je verrais des *ennemis de la liberté.* »

Duport est couvert d'applaudissements sans fin ; et c'est au milieu de ces applaudissements, qui sont des anathèmes contre *Mirabeau*, que celui-ci monte à la tribune.

Il justifie d'abord *Lafayette ;* se plaint de l'amertume de l'attaque dirigée contre lui-même ; dit que Duport ni aucun *Chef d'opinion* n'ont combattu son discours le matin ; et ajoute que, s'il se trompe sur le droit d'émigration, son erreur est celle de tous les Philosophes (ce qui n'est pas vrai). Il achève sa justification, visiblement embarrassée,

dans un *silence nouveau pour lui*, qui lui prouve que sa popularité n'est point si solidement enracinée qu'il s'en vantait à la tribune de l'Assemblée Nationale.

« Ici l'intérêt va naître, dit *C. Desmoulins* : — *A. Lameth* monte à la tribune ; *Mirabeau* s'assied à ses côtés, sur un siége qui va devenir pour lui une vraie ***sellette***. Mille patriotes notables remplissent la salle, et écoutent en silence le discours du plus grand effet, par la situation, que j'aie jamais entendu. *A. Lameth* est vraiment sublime. Ce n'est plus l'*Hercule Mirabeau; A. Lameth* semble lui avoir arraché ***sa massue***. Tous les auditeurs conviennent que l'Assemblée Nationale elle-même n'a jamais offert un ***duel si intéressant***, et que, pour retrouver une situation pareille, il faut remonter dans l'histoire à celle de CATILINA, ***accusé et confondu par*** CICÉRON. »

« Heureuse séance de ce matin! s'écrie *C. Lameth ;* elle a expliqué « l'***énigme*** de celles de jeudi et vendredi (24 et 25), à ceux de nos « collègues qui ne pouvaient croire à tant de ***perfidie!*** Elle a rallié « tous les bons citoyens. Oui, monsieur Mirabeau, nous ne sommes « plus seulement ***trente-trois***, comme vous le disiez ce matin d'un « air assuré de votre triomphe. Nous sommes ici ***cent cinquante*** « qu'on ne désunira plus, et la Patrie sera sauvée encore une fois!.. « Justement effrayés des ***progrès et de l'ascendant de cette Société*** « des Jacobins), les partisans du Despotisme ont juré sa perte... « Peut-être quelques-uns de nos ennemis veulent-ils la liberté ; mais « ils la veulent ***telle qu'on ne pût pas leur résister*** s'ils voulaient le « despotisme ! Voici le ***dernier complot*** où ils se sont arrêtés : — « Il « y a, se sont-ils dit, ***cent cinquante Députés Jacobins***, que nous « ne pouvons ni corrompre ni ministérialiser ; ce sont eux qui sont « la force de cette Société dans l'Assemblée Nationale ; il faut ***les perdre dans l'opinion***, en les faisant passer pour des ***factieux***. En vain « les Jacobins publieront des adresses qui ne respirent que la paix « et le respect pour la loi ; nous forgerons ***tant de libelles***, nous « mettrons ***tant de journaux soldés*** en circulation, nous ferons ***tant*** « ***d'émeutes***, que la moitié du public le croira ou aura l'air de le croire. » « — Oui, messieurs, je vous prouverai que si, depuis quelques jours, « les ***émeutes payées*** se multiplient, si on bat sans cesse la générale, « c'est pour motiver la ***destruction des Jacobins***. »

« Avez-vous fait attention, Messieurs, à la séance de jeudi (24 fé- « vrier)? On nous a reproché, à Barnave, à mon frère et à moi, de

« n'avoir pas osé envisager la question du *départ des tantes* du Roi... « Nous savions bien qu'en temps *d'incendie* on peut forcer même les « passants à éteindre l'incendie ; nous savions qu'en temps *de guerre*, « et nous sommes véritablement *en guerre*, lorsqu'une moitié de la « famille Royale lève des troupes contre nous, il n'y avait qu'une « mauvaise foi insigne qui pût contester à la Nation le droit d'empê- « cher l'autre moitié des membres de cette famille d'aller rejoindre « nos ennemis et les fortifier de leur présence : mais nous savions « *l'orage qui se formait contre les Jacobins*, et nous craignions de nuire « à notre cause en prenant la parole. Cependant, forcé de parler, je « monte à la tribune : mais, malgré ma *modération*, M. *Beaumetz*, « signalant son zèle pour M. Mirabeau, s'écrie que je suis un *fac- « tieux;* et le soir il y a une *émeute;* on bat le tambour de tous côtés; « et quoique les ennemis ne soient nulle part, *le Général traîne vingt « pièces de canon* et toute l'armée aux Tuileries, où il entre en triom- « phateur, en disant : « Eh bien! Sire, nous avons vaincu *l'armée « des Jacobins;* les *factieux* sont dispersés. » — Le lendemain, « M. *Foucaut* s'écrie : « *Détruisez les* JACOBINS ! *Chassez les* FAC- « TIEUX ! » Et le soir nouvelle *émeute*, nouvelle victoire; et toute la « *Droite* se range autour de *M. Mirabeau*, devenu son Coryphée... « Et s'il ne vous suffit pas de voir ce cortége pour vous faire discerner « le patriotisme de *M. Mirabeau*, connaissez-le tout entier par un « seul fait que je vais vous raconter. — M. Mirabeau vous a dit « que le *Département saurait prévenir les émeutes :* eh bien ! c'est « lui qui vient de *rédiger* tout-à-l'heure *la proclamation* du Dépar- « tement; il y donne le signalement des *factieux;* et c'est vous, « Messieurs, qu'il désigne à la Nation comme les *factieux à exter- « miner.*— « *Les factieux*, y est-il dit, *sont ceux qui ne cessent de dire « au Peuple : la liberté est en danger.* »—Niez, M. Mirabeau, que cette « définition des factieux ne convienne pas à cette *Société seule!* — Je « le répète, il y a ici cent cinquante Députés : s'il en est un seul qui « n'ait pas vu, ce matin, *vos perfidies*, qu'il me démente!

« — Non, s'écrie alors un Député, de l'extrémité de la salle. »

« — Quel est, répond *Lameth*, celui de mes collègues qui dit *non*? « Si je suis un calomniateur, on doit me démentir en face. »

« — Le Député s'avance au milieu de la salle et dit : « Le *non* que « j'ai prononcé n'était pas un démenti pour M. Lameth: j'ai voulu « dire : *non, aucun Député patriote ne vous démentira.* »

Quel coup de foudre pour Mirabeau !

« Eh bien ! continue *Lameth*, direz-vous qu'aucun *des Chefs d'o-*
« *pinion* n'était opposé à la vôtre, ce matin ? Est-ce qu'il y a d'autres
« Chefs d'opinion que l'amour de la Patrie, le salut du Peuple, et les
« grands principes qu'ont développés ce matin MM. *Vernier*, *Merlin*,
« *Muguet*, *Rewbel*, *Prieur*, *Robespierre* ?

« Vous nous accusez de prêcher *l'insurrection !* Nous pensons que
« l'excès du despotisme ou l'excès de la perfidie font quelquefois de
« l'insurrection un *devoir nécessaire :* mais nous regardons ce remède
« des maux extrêmes comme un grand mal lui-même ; c'est *l'ampu-*
« *tation* quand la gangrène va gagner le cœur ; c'est *l'ancre de misère*
« dans le naufrage d'une Nation : voilà comme nous regardons tous
« l'insurrection. De quel front veut-on donc nous accuser d'être des
« *factieux* qui prêchent l'insurrection et fomentent des troubles, pour
« empêcher que la Constitution ne s'achève ? »

Ici Lameth soutient que toutes les dernières émeutes, celles du 24, du 25, du 28, ont été *fabriquées et payées* par Mirabeau et Lafayette pour les imputer aux Jacobins, en disant qu'ils s'insurgeaient pour se venger d'avoir été vaincus dans l'Assemblée.

« Je suis curieux de voir comment nos ennemis rejeteront en-
« core ce tumulte de Vincennes sur les Jacobins ! C'était aussi un Ja-
« cobin que cet *Aide-de-camp* qui, pour soulever toute la Garde na-
« tionale, criait que l'on avait *fait feu sur lui ?* c'était un Jacobin,
« que cet *officier* de la Garde nationale qui, pour soulever son ba-
« taillon, disait *avoir vu la basque de l'Aide-de-camp criblée de*
« *coups de feu ?* voilà les factieux ! Les *factieux*, ce sont ceux qui,
« tenant le Peuple entre leurs mains, *ont fait une émeute* en une
« heure de temps, pour se donner la gloire de la réprimer !....
« Les *factieux* sont ceux qui, venus d'abord aux Jacobins, ont
« passé à 89, puis sont revenus aux Jacobins sans avoir quitté 89 !
« Les *factieux* sont ceux qui ne seraient *pas pendus* s'il y avait
« une Contre-révolution, parce qu'ils ont été vingt fois applaudis de
« tous les partis, et que les Maury, les Cazalès, les Malouet, voient
« en eux maintenant *leurs Chefs d'opinion !*—Je parle avec cette fran-
« chise, parce que je ne suis pas de ceux qui pensent que la bonne
« politique veut qu'on *ménage M. Mirabeau :* je suis fermement per-
« suadé, au contraire, que si Mirabeau n'était pas au milieu de nous,
« il ne serait pas plus dangereux que les Cazalès et les Maury ; il se-

« rait à leur niveau.—La Révolution n'est pas l'ouvrage de quelques
« particuliers ; elle n'est due ni à Mirabeau, ni à Barnave, ni même
« à l'Assemblée Nationale; il n'y a aucun homme dont l'existence
« soit tellement liée au succès de la Révolution qu'il soit possible de
« dire que sans lui elle ne se fût opérée ou qu'elle ne puisse s'a-
« chever. —Ce ne sont plus les Aristocrates que nous pouvons crain-
« dre ; ce sont ceux qui ont gagné la confiance du Peuple par un
« *masque de patriotisme*. Ce n'est que du milieu de cette Société que
« Mirabeau peut remuer ce levier de l'opinion ; hors de cette en-
« ceinte, toute sa force ne lui sert de rien ; aussi *méprisé* que Maury,
« il devient aussi *nul*. C'est pourquoi je ne crains pas de provoquer
« un courroux impuissant, s'il s'exclut de cette Société ; mais non,
« il sent trop qu'il a besoin de l'opinion, et il va me remplacer à
« cette tribune ; là, il vous dira que la liberté n'a point de meilleur
« ami que lui. Il vous prouvera qu'il ne voulait point que le Roi eût
« le *veto;* ni le droit de faire à son gré *la paix ou la guerre?* Il vous
« prouvera que, depuis huit jours, tous les Aristocrates ne se disent
« pas : *Courage! Mirabeau est des nôtres!* »

Pendant ce discours, de grosses gouttes tombent du visage de Mirabeau. Il demande néanmoins la parole, réplique avec assurance, accable de louanges les Jacobins, proteste qu'il les aime tous à l'exception de deux ou trois (Barnave, Lameth, Duport) dont il déteste la domination, et déclare qu'il restera parmi eux jusqu'à l'ostracisme. Son adresse obtient même des applaudissements ; mais quand il sort, on lui crie que ces applaudissements sont un encouragement au repentir et non la preuve de sa justification.

Et cependant, après tant d'accusations d'apostasie, de perfidie, de trahison, M. *Thiers* dit :

« La *conscience* de Mirabeau était satisfaite ; *l'estime publique* s'unissait à la sienne et l'assurait que, s'il n'avait pas encore assez fait pour *le salut* de l'État, il avait du moins *assez fait pour sa* GLOIRE. »

§ 26. — Fausses émeutes organisées par la Police.

Ce ne sont pas seulement, comme on voit, *C. Des-*

moulins et *Marat* qui accusent Lafayette, Bailly et Mirabeau, d'être de *perfides valets de la Cour* et de fabriquer des *émeutes* pour extorquer des lois tyranniques, pour faciliter le départ des tantes et du Roi, pour opérer une contre-révolution totale ou partielle ; ce sont deux ex-Présidents de l'Assemblée Nationale, deux des Chefs de l'Extrême-Gauche, l'un Président élu d'un des nouveaux tribunaux de Paris, l'autre membre élu du Département, qui les accusent de complot contre-révolutionnaire et de trahison, en face, en présence de cent cinquante Députés et d'un millier de patriotes d'élite, qui tous applaudissent à l'accusation ! !

Aussi, quand la Municipalité montre aux Chevaliers du poignard autant d'intérêt que la Cour elle-même, et ne veut voir en eux que des serviteurs du Roi accourus pour le défendre sans aucun projet coupable ; quand elle met tant d'activité dans ses démarches en leur faveur que, le 12 mars, les trente prisonniers sont mis en liberté, tandis que les cinquante ouvriers et enfants arrêtés par Lafayette à Vincennes sont oubliés dans les prisons ou traités en ennemis ; cette révoltante *partialité*, vivement dénoncée par la Presse, ne fait qu'augmenter l'irritation populaire contre les Chefs de la Garde nationale et de la Mairie. — Cette irritation se manifestera avec éclat lorsque *Santerre*, dénoncé par *Lafayette* au Conseil de Surveillance ou de Discipline pour son altercation avec lui devant le Donjon de Vincennes (p. 140), sera absout par le Conseil et poursuivra son dénonciateur devant un tribunal civil où, pendant trois jours de plaidoiries, le Peuple rassemblé se prononcera pour le Chef de Bataillon contre le Général, tandis que les Journaux attribueront l'émeute, les uns à Lafayette, les autres au Duc d'Orléans : le tribunal se déclarera incompétent ; mais le brasseur du fau-

bourg Saint-Antoine n'en paraîtra pas moins vainqueur du Commandant de la Garde nationale.

§ 27. — Maladie du Roi.

Le 4 mars, on annonce que Louis XVI est malade. A l'instant, la Presse aristocrate se lamente et jette des cris d'alarme comme s'il avait une maladie mortelle et non pas seulement un *rhume*. La Municipalité court chaque jour aux Tuileries; elle ordonnera une *illumination générale* pour la convalescence, puis un *Te Deum*, et encore une autre illumination générale. L'Assemblée même donne l'exemple d'une servile adulation en écoutant chaque jour la lecture du bulletin de la santé royale : mais la Presse populaire se moque de toutes ces servilités, et *C. Desmoulins* dit :

« J.-P. Brissot s'est moqué avec grande raison de la bonhomie de nos Législateurs d'interrompre la majesté des séances pour entendre tous les jours, à l'occasion du *rhume* de l'aîné des Capets, *cette ridicule technologie des Diafoirus : — que les urines ont été plus abondantes, plus claires; — que les selles sont chargées de glaires, etc.* Quel citoyen n'est pas indigné de la bassesse de ces Députés, qui applaudissent à tout rompre au dire d'un Evêque qui monte à la tribune de l'Assemblée Nationale pour faire cette proclamation, — *que les selles* d'un citoyen enrhumé *ont été copieuses, que la matière n'est plus aussi nauséabonde, qu'elle est tout-à-fait louable.* Je m'étonne que les médecins n'apportent pas en cérémonie l'urinal et la chaise percée du Prince sous le nez du Président et de l'Assemblée Nationale, et que l'Assemblée ne crée pas un Patriarche des Gaules pour faire la proclamation de la qualité des selles du grand Lama. On a cité, pour le *nec plus ultrà* de la bassesse, le Sénat Romain délibérant à quelle sauce l'Empereur mangerait un magnifique turbot; mais lequel est le plus vil adulateur, du Sénat dans la cuisine de Tibère, ou du Sénat dans la garde-robe de Louis XVI? »

Quant à *l'Ami du Peuple*, il croit que la maladie n'est qu'une *feinte* pour provoquer des témoignages d'idolâtrie

qui pourront faciliter la fuite. Il affirme que Louis XVI paraît content ; que la Reine n'a jamais été plus gaie ; que le Roi prépare un voyage à Compiègne ou à Saint-Cloud, et de là son départ pour Bruxelles. La réalisation d'une foule de ses précédentes prédictions l'a fait surnommer le *Prophète* : nous verrons combien ici encore il prophétise vrai. —Mirabeau va faciliter le départ.

§ 28. — Décret sur les cas de Déchéance.

Le 23 mars, l'Assemblée règle la *Régence* et décide, après un discours conforme de Mirabeau, qu'elle est héréditaire, à l'exclusion des femmes.

Le 28, elle discute le projet (ajourné le 25 février) sur la *résidence des fonctionnaires publics*, dont les articles 3 et 4 portent que le Roi est un *fonctionnaire public* et que, si, quand il sort du Royaume, il ne rentre pas après l'invitation du Corps législatif, il est censé avoir *abdiqué*. — La Droite s'oppose à la lecture de pareils blasphèmes ; mais le Rapporteur, *Thouret*, séparant complètement le Roi de ses prétendus amis, répond que la Droite défend son intérêt personnel bien plus que celui du Roi ; que, sous prétexte de se dévouer à la Royauté, elle la compromet et la sacrifie à sa propre cupidité, et qu'elle n'a d'autre but que le renversement de la Constitution ; il dirige contre l'Aristocratie, au nom du Comité de Constitution, des attaques si fortes et si vives, accueillies par tant d'applaudissements, qu'on dirait l'Assemblée redevenue démocrate sans avoir jamais été ministérielle.

Cazalès, au nom de la Droite, fait d'immenses concessions : il reconnaît que c'est un *conte ridicule* de prétendre que le Roi tient la couronne de *Dieu et de son épée* ; qu'il la tient de la volonté du Peuple ; que c'est le

Peuple qui a fondé l'hérédité, il y a huit cents ans, dans la famille des Capets; que le Peuple a essentiellement le *droit de révoquer* la couronne et l'hérédité; qu'il est *inutile d'exprimer* ce droit dans la Constitution; qu'il l'exerce quand il veut et comme il veut, même en manifestant sa volonté par une insurrection; et que c'est un malheur que le Peuple ait besoin de représentants pour exercer sa puissance.—Mais il soutient: qu'il est dangereux de prévoir les cas où le Peuple devrait détrôner le Roi; que le Peuple français, assemblé en 1789, a formellement confirmé, dans ses cahiers, la royauté héréditaire sur la tête de Louis XVI, et l'a constitué *son Souverain;* que les mandataires actuels du Peuple n'ont le droit ni de révoquer cette royauté ni d'y mettre une *condition* de résidence, ni de prévoir des cas de déchéance; que, si le Peuple voulait détrôner le Roi, il faudrait que sa volonté fût *unanime;* que l'Assemblée actuelle ne pourrait le faire que sur un ordre formel et nouveau; que, quand même Louis XVI sortirait et reviendrait attaquer l'Assemblée Nationale, elle n'aurait pas le droit de le déclarer jugeable; que les Ministres seuls peuvent être *responsables* de la conduite du Roi; et que le projet du Comité est un véritable *crime*.

Thouret, modifiant son projet, propose de décréter qu'en cas de sortie du Roi et de son refus de rentrer, la *Régence* sera provisoirement ouverte, et qu'il sera élu une *Convention nationale,* qui connaîtra nécessairement la volonté actuelle du Peuple, et qui *jugera* si la déchéance est ou n'est pas encourue.

Rewbell repousse cette modification comme infiniment dangereuse dans les circonstances, parce qu'elle donnerait aux contre-révolutionnaires le moyen de dissoudre l'Assemblée actuelle en enlevant le Roi et en l'empêchant de ren-

trer. Il soutient que l'Assemblée est une *Convention nationale*, et qu'il faut apprendre aux Chevaliers du poignard que l'enlèvement du Roi serait un crime inutile.

Thouret retire alors sa modification, et présente de nouveau ses premiers articles 3 et 4.

C'est en vain que la Droite repousse la qualification de *fonctionnaire public* pour le Roi, qu'elle demande l'ajournement, et qu'elle menace de se retirer; c'est en vain que *d'Esprémenils* lit un contre-projet de décret, déclarant que : le Roi est toujours exempt de toute juridiction et de toute peine; que toute atteinte à ce principe est un *crime*; que toute proposition contraire est l'acte d'un *insensé* ou d'un *factieux*... — On lui crie qu'il est fou, qu'il extravague : « *A Charenton!* dit l'un; — au Comité *d'aliénation!* dit l'autre; — *Rira bien qui rira le dernier!* répond d'Esprémenils : mes amis *signeront* mon décret! » — Toute la Droite sort avec lui pour ne pas prendre part à la délibération.

Et le décret est voté par une *grande majorité*, parce qu'on sent généralement que le plus grand péril est la fuite ou l'enlèvement du Roi pour commencer la guerre civile...

Mais ce décret, qui paraît un triomphe pour la Gauche, est réellement un triomphe pour le rusé Mirabeau, pour ses rusés complices, pour la Cour et pour Louis XVI; car il en résulte que toute la famille royale, ensemble ou séparément, et le Roi lui-même, peuvent légalement sortir des Tuileries et de Paris, aller à Saint-Cloud, à Compiègne, à Lyon, à Metz, partout, même en Suisse, en Italie, en Belgique, en Allemagne, sans que Lafayette, ni la Garde nationale, ni le Peuple, ni l'Assemblée elle-même, aient le droit de s'y opposer; la seule garantie conservée par la Constitution, c'est que, si le Roi sort du royaume sans se

concerter avec la Représentation Nationale, celle-ci peut l'inviter à rentrer dans un certain délai, et s'il refuse de rentrer, il est censé avoir abdiqué : Louis XVI, la Cour, la Droite, l'Aristocratie, Mirabeau et ses complices, l'Emigration, les Rois étrangers, se rient de cette prétendue garantie, parce qu'ils ne doutent pas qu'ils sauront bien l'anéantir ainsi que la Constitution quand Louis XVI sera à Lyon à la tête de son parti, ou à Metz à la tête de l'armée des Emigrés, ou en Allemagne à la tête des armées Européennes. Ainsi, Lafayette, à cheval sur le texte de la Constitution, sera prêt à fusiller le Peuple quand il voudra empêcher le Roi d'aller à Saint-Cloud ; il pourra bien consentir à son départ clandestin pour Varennes, comme il voudra plus tard venir avec son armée et du canon pour protéger ouvertement sa sortie de Paris ; aussi, quand le Roi sera arrêté à Varennes, le parti ministériel, invoquant ce décret, décidera que le cas de déchéance n'est pas arrivé.

Mais, tout Constitutionnel qu'il est qualifié, ce décret, qui ne sera jamais soumis à l'acceptation du Peuple, n'obtiendra jamais son approbation et ne sera jamais qu'un décret imposé et manquant de l'autorité nécessaire ; le Peuple, la Garde nationale, la Bourgeoisie, qui regardent la fuite ou l'enlèvement de Louis XVI comme le plus grand péril et le plus grand malheur, seront toujours prêts à l'empêcher sans aucun égard pour ce décret ; Lafayette n'osera jamais avouer qu'il laissera le Roi partir quand il voudra, parce qu'on ne lui en confierait pas la garde ; s'il le laisse aller à Varennes, il n'osera jamais l'avouer, parce que le Peuple le massacrerait comme un traître ; et, après cette fuite, l'Assemblée, entraînée par l'opinion publique, le déclarera prisonnier et le suspendra sans avoir égard elle-même à son décret d'aujourd'hui. — Mais Mirabeau va mourir sans voir le succès de ses perfides combinaisons.

§ 29. — Mort de Mirabeau.

Mirabeau est subitement saisi de violentes *coliques*, le 29 mars, en revenant fort tard de dîner en société. Les uns disent que c'est la suite d'une *orgie*, d'autres qu'il est *empoisonné* par la Cour, qui craint qu'il ne lui échappe, qu'il ne révèle ses secrets et ne paralyse ses projets; mais les médecins, et *Cabanis* qui le soigne spécialement, assurent que le mal est une attaque aiguë de *goutte rhumatismale*.

Pendant sa maladie, un coup de canon se faisant entendre : « Serait ce déjà, s'écrie-t-il, les funérailles *d'Achille?* »

Dans une crise violente, il prie son valet-de-chambre de lui soutenir la tête : « *Tu n'en soutiendras pas une pareille*, » lui dit-il...

Sa maison est remplie de citoyens qui viennent demander de ses nouvelles. Les Jacobins envoient une députation dont *Barnave* fait partie. Il en paraît touché : mais, apprenant que les *Lameth* ont refusé : « Je savais bien qu'ils étaient *vils et lâches*, dit-il; mais je ne « les croyais pas si *bêtes!* »

Les douleurs sont tellement atroces qu'il demande instamment de l'opium et la mort : « J'ai encore pour un siècle de force, s'écrie-« t-il; mais je n'ai plus pour un instant de courage! »

Il expire le 2 avril, à dix heures du matin, âgé de *quarante-deux ans*, après deux jours de maladie.

Ce jour (2 avril), à l'ouverture de la séance, le Président annonce la fatale nouvelle.

« *Barrère* demande aussitôt que l'Assemblée dépose dans son *procès-verbal* le témoignage des *regrets* qu'elle donne à la perte de ce *grand homme*, et qu'il soit fait, au nom de la Patrie, une invitation à tous les Députés d'assister à ses funérailles.

Larochefoucault appuie cette proposition par une considération qu'il croit d'un grand poids sur l'Assemblée, c'est que, la dernière fois que Mirabeau est monté à la tribune, il a pris l'engagement solennel de « *combattre les factieux de quelque côté* qu'ils soient. » — Cet engagement, dit-il, a *retenti* dans les cœurs de tous les bons citoyens; il est leur engagement et leur devoir. »

L'Assemblée décide à l'unanimité qu'elle assistera tout entière aux funérailles.

Mais voilà le motif de la Droite et des Ministériels : c'est à Mirabeau vendu, corrompu, apostat, traître, qu'ils vont accorder d'immenses honneurs, pour justifier et encourager l'apostasie et la trahison!...

« Hier, dit *Beaumetz* (son agent), au milieu des souffrances, le *grand homme* a remis à M. Talleyrand le discours qu'il devait lire demain à la tribune, en le priant de le lire en son nom... Je ne crois pas que personne puisse se refuser à entendre cette lecture. » — L'Assemblée décide que le discours sera immédiatement lu et imprimé.

Et ce dernier vœu de Mirabeau, à son heure dernière, quand il ne peut plus être question pour lui que de rendre service à l'Humanité ou de purifier sa mémoire, est une de ses meilleures actions, comme il est une de ses plus utiles et de ses plus admirables compositions, ce discours dans lequel il reconnaît et soutient :

« Que la Nature n'a rien créé pour certains individus, mais qu'elle a *tout* fait pour *tous* les hommes en masse ; — que le droit de *Propriété* est institué non par la *Nature*, mais par la *Société* et par *la loi;* — que la loi pourrait s'emparer des successions au profit de la Société tout entière ; — qu'elle peut permettre ou interdire au Propriétaire de disposer de ses biens par testament; — qu'il est convenable de laisser les successions aux parents ; — qu'il est convenable aussi de ne pas permettre au père de disposer de plus *d'un dixième* de ses biens quand il y a des enfants ; — mais que, *pour établir l'*ÉGALITÉ *que la Constitution proclame* entre tous le citoyens, et qui doit exister surtout entre frères et sœurs, il est nécessaire d'ordonner que les enfants partageront dans une *parfaite Égalité.* »

Dans une maison de campagne (*le Marais*) qu'il venait d'acheter à Argenteuil, il élevait un temple à la *Liberté*, dans lequel la statue de la Déesse devait s'appuyer sur une colonne où l'on aurait lu cette inscription : *Egalité des hommes*.

Ah ! qu'il est malheureux que ses passions et ses besoins aient subjugué sa conscience, son génie, sa conviction en faveur du principe d'où peut seul découler la paix et le bonheur du genre humain ! Mirabeau, vendu, servait l'Aristocratie ; Mirabeau, indépendant, proclamait *l'Egalité !*

Le 3, une Députation du Bataillon dont Mirabeau était le chef, vient demander qu'on fixe un temps pour le *deuil* de ce grand homme, qui fait le bonheur et la gloire de son pays ; que son corps soit déposé au Champs-de-Mars ; et que son oraison funèbre y soit prononcée.

Bientôt se présente une Députation du Directoire du Département, dont Larochefoucault est Président, et dont Mirabeau était membre.

« Huit jours se sont à peine écoulés, dit l'orateur, depuis que, assis au milieu de nous, Mirabeau présentait les moyens de régénérer la *tranquillité publique*... Sa mort, dans ce moment, peut être considérée comme une *calamité nationale*... Nous demandons un décret, portant : 1° que le nouvel édifice de Sainte-Geneviève soit destiné à recevoir les cendres des Grands hommes ; 2° que l'Assemblée législative seule puisse juger à quels hommes cet honneur sera décerné ; 3° que Mirabeau en est jugé digne ; 4° que quelques Grands hommes, morts avant la Révolution, *Descartes*, *Voltaire*, *Rousseau*, etc., pourront y être admis ; 5° que le Directoire fera graver, au-dessus du fronton, ces mots : *Aux Grands Hommes la Patrie reconnaissante.* »

Fermont demande le renvoi au Comité de Constitution : mais *Robespierre* fait une distinction.

« Ce n'est pas, dit-il, au moment où l'on entend de toutes parts les regrets qu'excite la perte de cet homme *illustre* qui, dans les époques les plus critiques, a déployé tant de *courage* contre le Despotisme, que l'on pourrait s'opposer à ce qu'il lui fût décerné des *marques d'honneur*... Quant au reste de la proposition, j'en demande le renvoi au Comité. »

Barnave appuie la distinction, et l'Assemblée l'adopte.

Le 4, l'Assemblée décrète aussi le projet présenté par

Chapellier, au nom du Comité de Constitution, et calqué sur la demande du Directoire.

Les Jacobins arrêtent aussi : 1° qu'ils assisteront en corps aux funérailles de leur ancien Président ; 2° qu'ils porteront son deuil pendant huit jours chaque année ; 3° qu'ils lui érigeront une *statue* avec cette inscription : « Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes « ici par la volonté du Peuple, et que nous n'en sortirons « que par la puissance des baïonnettes. »

Les funérailles commencent à cinq heures, le 4, et ne finissent qu'à minuit. Toute la Garde nationale, toutes les Autorités publiques, les Ministres, l'Assemblée, les Jacobins, les Sociétés populaires, cent mille spectateurs, forment le convoi, long d'une lieue, aux flambeaux ; le cercueil, couvert d'une *couronne civique* et du drapeau du bataillon dont il était Commandant, est porté par ce Bataillon. L'oraison funèbre, prononcée par *Cérutti*, dans l'église Saint-Eustache, arrache des larmes à l'auditoire. Et, de là, le corps est porté au Panthéon, à côté des cendres de Descartes.

Quelques hommes du Peuple effacent le nom de *rue d'Antin*, où demeurait le défunt, et lui substituent *Mirabeau-le-Patriote*.

Et tous ces honneurs, pour un traître dont le Peuple, crédule et reconnaissant, ignore la trahison!...

Mais écoutons la voix que la Presse contemporaine fait entendre sur sa tombe :

« Mirabeau est mort, dit le *Journal de Paris*. Tous les partis regrettent ses *talents*. Dévoué à la cause de la liberté et de la Nation, il a pu flotter dans le choix des moyens de faire triompher cette cause. Parmi les *acclamations* qui accompagnaient son nom, de *graves inculpations*, il est vrai, se faisaient entendre aussi : mais ces inculpations sont environnées des *obscurités de l'incertitude*. »

« Nous chérissions son caractère en admirant ses talents supérieurs, dit *Carra*. Donnons-lui des pleurs ; mais montrons plus d'ardeur que jamais contre les ennemis de notre sainte Constitution. »

« Mirabeau avait de *grands torts* aux yeux de ses compatriotes, dit *Prudhomme* : mais il avait rendu de *grands services* à la Patrie ;

et les souvenirs honorables ne laissèrent approcher de son cercueil rien de ce qui pouvait les affaiblir ou les contrarier. »

« Les Sections et le Département ont demandé, dit *Brissot*, un deuil public pour un citoyen éloquent et *vertueux*. Mirabeau lui-même eût rayé ce mot qui n'est qu'un mensonge. »

Cependant le nouvel Evêque de Paris, proclamant Mirabeau son protecteur, le présente, dans un Mandement officiel, comme un modèle de vertus privées et publiques.

« On assure, dit *l'Ami du Roi*, que la Droite s'est vue forcée de cacher ses *larmes*, tandis que la Gauche s'efforçait de cacher sa *joie*. »

« Distinguons *deux hommes* dans Mirabeau, dit *Fréron :* la seconde partie de sa carrière a *terni* l'éclat de la première. Pourquoi faut-il qu'il n'ait point associé aux *talents* de Cicéron l'*incorruptible probité* du Consul de Rome ! Pourquoi faut-il que le *vil amour de l'or* ait desséché en lui les sources pures du patriotisme ! On vante son *éloquence*, et l'on oublie l'usage *perfide* qu'il a en a fait, lors du *veto*, de la *loi martiale*, etc. ! On vante son éloquence : mais, dans Milton, LE DIABLE EST ÉLOQUENT AUSSI ! »

« Quoique Mirabeau se soit appelé un *Achille*, dit *C. Desmoulins*, presque *tout le bien* qui s'est fait dans l'Assemblée Nationale se serait fait *sans lui*, et presque *tout le mal* a été fait *par lui*. »

En apprenant la mort de celui qui venait de s'appeler Achille, *Robespierre* s'écrie : « Puisqu'Achille est mort, *Troie ne sera pas prise !* »

« Peuple, rends grâces aux Dieux ! s'écrie *Marat;* ton *plus redoutable ennemi* vient de tomber sous la faux de la Parque ; Riquetti n'est plus ! il meurt victime de ses nombreuses *trahisons*, victime de ses *trop tardifs scrupules*, victime de la barbare prévoyance de ses complices atroces, alarmés d'avoir vu flottant le dépositaire de leurs affreux secrets. Frémis de leurs fureurs, et bénis la justice céleste ! Mais que vois-je ? Des fourbes adroits, dispersés dans tes groupes, ont cherché à surprendre ta pitié ; et, déjà dupe de leurs faux discours, tu regrettes ce *perfide* comme le plus zélé de tes défenseurs ; et tu le pleures ! Seras-tu donc toujours sourd à la voix de la prudence, et perdras-tu toujours la chose publique par ton aveuglement ? La vie de Riquetti fut souillée de mille forfaits : qu'un sombre voile en couvre désormais le hideux tissu, puisqu'il ne peut plus te nuire ; e que eur récit ne scandalise plus les vivants. Mais garde-toi de pros-

tituer ton encens; garde tes larmes pour tes défenseurs intègres; souviens-toi qu'il abusa cent fois de ses talents pour replacer dans les mains du Monarque tous les ressorts de l'autorité ; que c'est à lui que tu dois *tous les funestes décrets* qui t'ont remis sous le joug et qui ont rivé tes fers, ceux de la *loi martiale*, du *véto*, du droit de *guerre*, du *marc d'argent*, de la félicitation des *assassins de Nancy*, de la *permission d'émigrer*. Après t'avoir trahi mille fois, un seul jour, depuis la journée des poignards, il refusa de tremper dans une nouvelle conspiration, et ce refus devint pour lui l'arrêt de sa mort. »

Mais il faut tout entendre : écoutez M. *Thiers !*

« Ainsi finit, dit-il, cet homme extraordinaire, qui dut être beaucoup loué, beaucoup blâmé, et faire beaucoup *de bien et de mal*, car le *génie* est une plus grande aptitude à *l'un et l'autre ;* cet homme *qui fit* SON DEVOIR *par raison, par génie*, mais non pour quelque peu d'or jeté à ses passions, et qui eut le *singulier honneur*, lorsque toutes les *popularités* finirent par le dégoût du Peuple, de voir *la sienne* ne céder qu'à la mort. »

Pour nous, nous le dirons hautement, si nous voyons avec douleur les faits nombreux qui accusent dès maintenant et surtout ceux qui, plus tard, accuseront un autre homme que nous avons vu généralement honoré dans sa vieillesse, nous regrettons bien plus encore d'être forcés d'accuser ce Mirabeau qui, dans cette époque de régénération sociale, s'il eût été incorruptible et sincère, pouvait, par sa raison supérieure et son génie d'éloquence, être le bienfaiteur des générations présentes et futures ; mais, pour le malheur de l'humanité, la vérité nous oblige à l'avouer, ce Mirabeau fut un traître. Et sa trahison fut un des plus grands crimes ; car, incorruptible, il eût empêché la corruption des autres, tandis que, corrompu, intéressé à se faire des complices, devenu le plus puissant agent de corruption, il encouragea, facilita, manœuvra même la trahison d'une grande partie de l'Assemblée Nationale et particulièrement du Comité de Constitution ; il est le père des incalculables malheurs qu'enfanta la vénalité.

§ 30. — Panthéon.

Déjà vous avez vu l'Assemblée prendre le deuil de Franklin (t. I, p. 455).

Déjà aussi, le 23 décembre 1790, elle a rendu ce décret :

« Il sera élevé, à l'auteur *d'Émile* et du CONTRAT SOCIAL, une statue portant cette inscription : *la Nation française*, LIBRE, *à J.-J. Rousseau*. — Sur le piédestal sera gravée cette devise : *Vitam impendere vero* (consacrer sa vie à la vérité). — Une pension de 1,200 livres est accordée à Marie-Thérèse Levasseur, veuve de J.-J. Rousseau. »

Et nous venons de voir l'Assemblée, convertissant en décret la proposition du Département, créer le *Panthéon* pour Mirabeau et pour ceux qu'elle déclarerait *Grands hommes* dignes de la *reconnaissance* de la Patrie.

« Je ne m'arrête pas, dit l'*Ami du Peuple*, au ridicule qu'offre une Assemblée d'hommes, bas, rampants, vils et ineptes, se constituant juges d'immortalité. Comment des hommes couverts d'opprobre ont-ils le front de s'ériger en dispensateurs de la gloire ! Comment ont-ils la bêtise de croire que la génération présente et les races futures souscriront à leurs arrêts ! Mais le moyen de ne pas se récrier, en voyant des hommes, qui ne s'occupent qu'à trahir la Patrie, prétendre distribuer les récompenses dues à ses défenseurs et avoir seuls le droit d'ouvrir et de fermer le temple des vertus civiques ! Il ne s'ouvrira que pour eux et leurs pareils ; jngez-en par leur début. Voilà donc un *fourbe*, un *fripon*, un *traître*, un *conspirateur*, à la tête des bienfaiteurs de l'humanité, des défenseurs du citoyen opprimé, des martyrs de la liberté ! Quel homme de bien voudrait que ses cendres reposassent dans le même lieu ? Cet honneur ne peut appartenir qu'à un *Chapellier*, un *Target*, un *Desmeuniers*, un *Voidel*, un *Dandré*, un *Malouet*, un *Bouillé*, un *Mottié*... Puisse le Ciel, propice à mes vœux, le leur faire partager au plus tôt ! »

Marat voudrait qu'on n'admît au Panthéon que les hommes qui honorent l'Humanité entière, par exemple *Belzunce* (Évêque de Marseille qui, tout le temps que la peste ravagea la ville, soigna de ses propres mains les ma-

lades que les médecins avaient abandonnés), *Sully, Catinat, Villars, Montesquieu.*

« *Bien mériter* de la Patrie, dit-il, c'est lui consacrer ses lumières, ses travaux, ses veilles, sa liberté, ses jours; c'est lui faire de *grands sacrifices*, en ne cherchant d'autre récompense que le plaisir et la gloire de la servir, sans tirer avantage des choses qui tendent au bien commun. Ainsi, le Philosophe qui éclaire la Nation sur ses droits, le Législateur qui lui donne de bonnes lois, le Magistrat qui les fait exécuter avec intégrité, l'Orateur courageux qui épouse avec zèle la défense des opprimés, le Guerrier qui expose sa vie pour repousser l'ennemi, le Négociant généreux qui ramène l'abondance dans les temps de disette, voilà les bienfaiteurs de la Patrie, et non le citoyen qui *s'enrichit* à faire prospérer l'agriculture, les manufactures et le commerce, et non le citoyen qui *s'enrichit* ou se distingue à faire fleurir les lettres, les arts, les sciences, et non le citoyen qui fait la guerre pour s'avancer en grades ou cueillir des lauriers. »

Bientôt (30 mai), l'Assemblée décernera les honneurs du Panthéon à *Voltaire* (à qui les Prêtres ont refusé la sépulture à Paris le même jour, 30 *mai* 1778). — Il y sera porté, le 11 juillet, en grande pompe, sur un char dessiné par *David* et traîné par douze chevaux.

Mais, Mirabeau mort, Louis XVI prépare plus activement que jamais sa fuite avec Bouillé; et nous allons le voir tenter vainement de fuir par Saint-Cloud, puis réaliser sa fuite en partant de Paris pour être arrêté à Varennes et ramené prisonnier dans la capitale.

CHAPITRE XI.

CONTINUATION DU PLAN DE MIRABEAU. — ÉMEUTE A DOUAI. — RÉVOLTANTE ORDONNANCE DE POLICE. — ORGANISATION CONSTITUTIONNELLE DU MINISTÈRE. — LE PEUPLE EMPÊCHE LE DÉPART POUR SAINT-CLOUD. — ACCUSATION CONTRE UN MINISTRE ET UN COMITÉ. — NOUVELLE ROUERIE DE LOUIS XVI. — DÉMISSION DE LAFAYETTE. — ORGANISATION DÉFINITIVE DE LA GARDE NATIONALE. — DROIT DE PETITION ET D'AFFICHE. — CORRUPTION DU COMITÉ DE CONSTITUTION. — RÉVOLUTION EN POLOGNE. — CERCLE SOCIAL. — NAISSANCE D'UN PARTI RÉPUBLICAIN. — RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA CONSTITUTION. — INÉLIGIBILITÉ DES CONSTITUANTS. — DÉFECTION DE DUPORT, BARNAVE ET LAMETH. — ORGANISATION DU CORPS LÉGISLATIF. — CONVOCATION D'UNE NOUVELLE LÉGISLATURE. — AJOURNEMENT DE LA QUESTION D'AVIGNON. — DROIT DES MULATRES ET DES NÈGRES. — COALITIONS D'OUVRIERS; SALAIRES. — PALINODIE DE L'ABBÉ RAYNAL. — INTRIGUE POUR ÉTABLIR DEUX CHAMBRES. — PRESQUE TOUT LE MONDE ATTAQUE LA CONSTITUTION. — ÉMEUTES RELIGIEUSES. — DANGERS EXTÉRIEURS. — LICENCIEMENT DES ÉTATS-MAJORS.

§ 1. — Continuation du plan de Mirabeau.

Mirabeau avait nécessairement, comme nous l'avons vu, de nombreux complices, entraînés, les uns par la corruption ou l'ambition, les autres, nous aimons à le croire, par la pensée de l'intérêt public... Il avait pour complices, convenus ou tacites, non-seulement la Droite et le Club Monarchique, mais le Club de 89, le Comité de Constitution, le Directoire, la Municipalité, surtout Chapellier-Biribi et Desmeuniers, membres du Club de 89 et du Comité de Constitution; Sieyes et Talleyrand, membres du Club, du Comité et du Directoire; Lafayette et Bailly,

membres du Club et Chefs de la Garde nationale et de la Municipalité. — Quelque modification que son plan puisse subir à sa mort, ce plan n'en subsistera pas moins forcément dans son but général et dans son accompagnement d'intrigues et de conspirations; car le Directoire, *Sieyes*, *Talleyrand*, *Larochefaucault*, partagent ses projets contre les *factieux populaires*; et c'est précisément pour s'engager irrévocablement à exécuter son complot que ce Directoire a demandé, que le Comité de Constitution a proposé, et que tout le parti Ministériel a décrété, sa translation au Panthéon... Nous verrons donc *Sieyes* (qui probablement était son confident et son conseil) prendre sa place et son rôle, et préparer une *nouvelle Constitution*, en réunissant subrepticement des signatures; nous verrons le Directoire et le Comité de Constitution continuer leur coalition pour que le premier présente, sous forme de *pétitions*, les mesures que le second présentera sous forme de *projets de décrets*, comme nous l'avons déjà vu pour les honneurs décernés à Mirabeau; nous les verrons tous manœuvrer pour conclure une *transaction* avec Louis XVI, pour réviser, refaire et aristocratiser la Constitution au moment de la terminer; nous les verrons, pour y parvenir, faciliter la fuite du Roi et le Roi lui-même essayer encore de fuir; nous aurons même la douleur de voir *Barnave*, *Duport* et *Lameth*, renier leur passé pour imiter Mirabeau. — Mais nous verrons aussi la Démocratie se développer et grandir avec les obstacles; nous verrons la Révolution déjouer les apostasies, les complots et les trahisons.

§ 2. — Émeute à Douai.

Nous ne dirons qu'un mot de l'émeute de *Douai*, qui commence le 14 mars et qui dure quatre jours, où le

Peuple et les trois régiments qui composent la garnison se soulèvent à l'occasion d'un bateau de blé qu'ils croient destiné aux Autrichiens, et dans laquelle un négociant et un officier de la Garde nationale sont pendus sans que la Municipalité veuille obéir au Directoire du Département qui lui ordonne de publier la loi martiale. — Le 19, sur la dénonciation du Directoire, le Comité des rapports expose que cette émeute est l'œuvre de l'Évêque et du Clergé réfractaire, et demande que la Municipalité, leur complice, soit mandée sur-le-champ à la barre. C'est en vain que *Robespierre*, *Pétion* et *Voidel*, signalent le danger de la précipitation et demandent un examen contradictoire; l'irritation et la prévention contre le Clergé sont telles qu'on les interrompt à chaque instant par des murmures, et qu'on décrète, de colère, *l'arrestation* de la Municipalité, sa translation à la Haute-Cour-Nationale à Orléans, et l'envoi de Commissaires à Douai.

Le lendemain 20, arrive le procès-verbal de la Municipalité, suivant lequel elle a eu raison de ne pas proclamer la loi martiale, et le Directoire tort de l'exiger : mais *Chapellier* et d'autres s'opposent à la lecture, sous l'absurde prétexte qu'il serait *honteux de réformer* le décret de la veille, comme s'il n'était pas de principe qu'un jugement *par défaut* est essentiellement réformable sur l'opposition du condamné et sa défense contradictoire, comme si ce traître Chapellier lui-même n'avait pas réformé son premier projet de loi sur l'émigration !

Mais la Presse attaque l'Assemblée et Chapellier.

« Il a paru, dit *C. Desmoulins*, deux numéros de l'*utile*, *très utile* Marat, où, à travers les exagérations et les faits faux qu'on peut lui reprocher à l'ordinaire, on démêle de grandes vérités et des observations d'une justesse frappante... Il faut que le Peuple et les soldats, qui sont certainement patriotes, aient eu des motifs bien puissants

pour se porter à de pareils excès... Le négociant pendu était connu pour un Aristocrate, un accapareur ; on était convaincu qu'il envoyait du blé aux Autrichiens avec lesquels on disait la guerre imminente ; et ses fils ont d'ailleurs irrité le Peuple par leurs injures... L'officier de la Garde nationale, connu pour Aristocrate, a commandé à sa compagnie, sans ordre de la Municipalité et contre sa défense, de faire feu sur le Peuple ; sa compagnie a refusé ; et le Peuple furieux l'a pendu comme un assassin... »

En attendant la *Haute Cour Nationale*, depuis longtemps demandée pour remplacer le Châtelet et juger les crimes de lèse-nation, Chapellier, vendu à la Cour, propose enfin au nom du Comité de Constitution et fait décréter une Haute-Cour *provisoire*, qui siégera à *Orléans*, pour juger les riches et puissants conspirateurs, et qui sera composée de 15 *juges* pris dans 15 Communes de l'arrondissement, avec un traitement de 3,000 livres. — La Droite paraît triomphante après ce décret ; mais la Presse crie à la trahison.

« Qui peut douter, dit *C. Desmoulins*, que dans un siècle vénal, la majorité de cette poignée de juges (8 sur 15) ne soit bientôt *corrompue*, quand la corruption marche tête levée dans l'Assemblée Nationale?... La perfidie de ce décret est manifeste. C'est encore l'ouvrage de *Chapellier;* et il suffirait seul pour légitimer *l'horreur universelle* contre ce mandataire perfide. »

§ 3. — Révoltante Ordonnance de police.

Le 17 mars, la Municipalité rend une ordonnance de police qui interdit la fabrication, la vente, la possession, LE PORT, *d'armes secrètes*, poignards, cannes à épées, pistolets, armes à feu, à toutes personnes, même sous prétexte de leur défense personnelle, excepté les officiers et soldats de la Garde nationale. — Lafayette la fait exécuter à l'instant ; — mais la Presse, les Sections, le Peuple,

poussent tant de cris d'indignation, que l'ordonnance est révoquée le 21.

« Un Général Tartare ou Autrichien entrant à Paris, dit *Prudhomme*, imaginerait-il une ordonnance de cette déraison enragée? N'est-ce pas faire de la Garde nationale une *Aristocratie militaire*, la plus épouvantable de toutes?... Et que dirons-nous du Général Lafayette qui, plus prompt que l'éclair, a communiqué en un instant le poison Municipal dans la Capitale, en ordonnant, dans le plus petit délai, l'exécution de l'infâme ordonnance? Le Général est coupable d'avoir prêté les mains à cette forfaiture; et il n'y a plus de liberté si l'on ne cite devant la loi l'auteur et l'exécuteur de l'ordonnance. »

§ 4. — Organisation Constitutionnelle du Ministère.

Déjà le 2 mars, *Desmeuniers*, au nom du Comité de Constitution, a présenté un long projet sur la subordination des Municipalités et des Districts soit aux Départements soit au Roi; et le parti Ministériel a voulu commencer la délibération dès le lendemain et voter sans discussion: *Robespierre* a vainement demandé l'ajournement; des murmures l'ont interrompu plusieurs fois, ainsi que *Pétion* qui l'appuyait; et le projet a été adopté sans ajournement et presque sans examen.

Le 6 avril, on veut encore enlever sans discussion le décret sur l'organisation du *Ministère*; mais, sur la demande de *Robespierre*, quoique souvent interrompu par des murmures, la discussion est renvoyée au lendemain: l'Assemblée décrète seulement qu'elle pourra toujours déclarer au Roi que ses Ministres *n'ont pas la confiance* de la Nation.

Le 7, *Robespierre* annonce une proposition capitale, et demande que, pour n'avoir aucun intérêt dans la question, aucun Député actuel *ne puisse être porté au Ministère* pendant 4 ans après la session... Cette proposition excite un mouvement généreux, qui se manifeste aussitôt

par des applaudissements. — Puis *Bouche*, *Dandré*, *Carrat*, ajoutent la demande que les Députés ne puissent accepter aucun emploi, don, ni faveur, du Pouvoir exécutif, rien solliciter pour eux ou pour leurs familles. — Et toutes ces propositions sont adoptées au milieu des applaudissements. — Mais *Barnave*, *Duport*, les *Lameth*, qui, dit-on, aspiraient au Ministère après la session, n'appuient ni n'approuvent cette décision secrètement dirigée contre eux, comme la défense de choisir un Député pour Ministre a été dirigée par eux contre Mirabeau.

Le 10, le nombre des Ministres est borné à 5. — Le 11, on propose de fixer leur traitement à 100,000 livres. — *Robespierre*, attaquant les *dîners* ministériels, demande en vain la réduction à moitié; *Prieur* et *Lanjuinais* appuient vainement cette réduction; les 100,000 livres sont accordées.

Et c'est là un principe funeste; car de gros traitements pour les Ministres et une grosse liste civile pour le Roi entraînent de gros traitements pour tous les fonctionnaires publics et corrompent la Nation en faisant de l'argent une Divinité, à laquelle tout est sacrifié.

§ 5. — Le Peuple empêche le départ pour Saint-Cloud.

Nous avons déjà parlé, par anticipation, des Prêtres réfractaires qui disent la messe aux *Théatins* (p. 101): c'est le 17 avril que le Peuple les fustige.

Le même jour, les *Cordeliers* font afficher l'attaque suivante contre le Roi lui-même :

« La Société des Cordeliers, sur la dénonciation à elle faite, que le premier fonctionnaire public de la Nation souffre et permet que des *Prêtres réfractaires* se retirent dans sa maison et y exercent publiquement, au scandale des Français et de la loi, les fonctions publi-

ques qui leur sont interdites par elle ; qu'il a même reçu la *communion pascale* et entendu la messe des Prêtres réfractaires, — a arrêté que, la vérité de ce fait bien constatée, elle *dénonce* aux Représentants da la Nation ce *premier fonctionnaire public*, ce premier sujet de la loi, comme *réfractaire* aux lois constitutionnelles qu'il a juré de maintenir, et comme autorisant la désobéissance et la révolte. »

Non-seulement cette dénonciation est vraie, mais généralement on la croit vraie ; on dit même et l'on croit aussi que le Roi veut aller à *Saint-Cloud* pour fuir plus facilement, et que plus de 30,000 contre-révolutionnaires sont réunis dans les environs pour l'enlever ou protéger sa fuite ; le Fayettiste *Carra* dénonce formellement (dans ses *Annales patriotiques*) le départ du Roi, celui des Prêtres réfractaires, et des mouvements sur la frontière ; le danger lui paraît si pressant qu'il engage le Peuple à *prendre les armes* ; et comme tout le monde, Bourgeoisie, Garde nationale et Peuple, redoutent cette fuite comme le commencement de la guerre civile, et la guerre civile comme le plus grand malheur, l'agitation publique est extrême.

Nous verrons bientôt (31 mai) le *Moniteur* lui-même, publier une lettre datée de Francfort, dont il garantira la véracité, portant :

« Le voyage du Roi à Saint-Cloud, le 18 avril, ne devait pas se terminer à *Saint-Cloud :* la nuit suivante l'aurait conduit à *Compiègne* et de là à *Bruxelles* (comme Marat l'a déjà dénoncé p. 159). Alors un *manifeste* eût appris à l'Europe qu'on venait d'échapper à une longue et pénible *captivité.* Ces renseignements nous sont fournis par un des habitués des Tuileries. »

Et cette dernière assertion est très-vraisemblable, car les Tuileries sont remplies de nobles et de domestiques orléanistes ou révolutionnaires qui révèlent tout ; et quant au départ et au manifeste, le 20 juin démontrera que c'est une réalité.

Cependant *Lafayette, Bailly*, la Municipalité, le Di-

rectoire du Département, les Comités de l'Assemblée Nationale, tous complices du complot ou croyant qu'il faut exécuter scrupuleusement la Constitution qui ne défend pas au Roi d'aller à Saint-Cloud, consentent expressément ou tacitement au départ. — Que va-t-il donc arriver?

Le lundi 18, *Lafayette* se présente avec un détachement de Garde nationale pour accompagner le Roi; Louis XVI monte en voiture avec la Reine et ses enfants; l'ordre du départ est donné. — Mais le Peuple, accouru de tous côtés, s'oppose au départ, et mêle les menaces aux cris et aux injures. C'est en vain que *Lafayette* ordonne à ses soldats de partir et d'ouvrir le passage à la voiture; ses soldats refusent nettement d'obéir : c'est en vain qu'il invoque la discipline, la Constitution, la loi, qui ne permettent pas d'empêcher ce départ; la Garde nationale, convaincue de la trahison, entraînée par une crainte supérieure à toute autre considération, s'oppose elle-même au voyage : c'est en vain que le Directoire et la Municipalité, accourus sur les lieux pour correspondre plus rapidement avec Lafayette, lui ordonnent de proclamer la *loi martiale*, et c'est en vain que Lafayette s'apprête à verser le sang du Peuple, cas auquel le Roi ne manquerait pas de profiter du désordre pour s'enfuir; la Garde nationale, méconnaissant ses officiers, s'écrie qu'elle ne veut pas faire feu sur les citoyens : c'est en vain que le Roi lui-même ordonne de forcer le passage; le Peuple se dispose à couper les traits des chevaux; et, après avoir été *sept quarts d'heure* en voiture, sans faire un pas, au milieu des cris, des outrages les plus horribles adressés surtout à la Reine (quelle affreuse position !), Louis XVI et Marie-Antoinette sont forcés de descendre de voiture au milieu des applaudissements et des huées.

Ainsi, la Garde nationale de Paris, la Bourgeoisie armée, jusqu'à présent si dévouée à Lafayette, donne elle-

même l'exemple de l'indiscipline, de la désobéissance à son Général, à la Municipalité, au Directoire, de la révolte contre la loi, du mépris pour la personne du Roi, jadis si vénérée. Quel changement! Quelle anarchie! Quelle perturbation dans la Société! Quand le Peuple voudra résister à la Garde nationale comme elle résiste à tous ses chefs, comment pourra-t-elle le traiter de factieux et d'anarchiste?... Mais pour tous ces désordres et leurs conséquences, à qui la faute? Ce n'est pas un Roi que le Peuple et la Garde nationale outragent; c'est la *Trahison* et la *Guerre civile* qu'ils arrêtent dans l'exécution de leurs barbares projets!

Cependant, la Municipalité consulte toutes les *Sections* sur le départ, et toutes manifestent un vœu contraire à la Cour. — Et le même soir, le Directoire et la Municipalité présentent au Roi deux adresses dans lesquelles ils disent :

« On voit avec peine que vous favorisez les *Prêtres réfractaires;* que vous n'êtes servi que par les *ennemis de la Révolution;* et l'on craint que ces préférences trop manifestes n'indiquent les *véritables sentiments de votre cœur.* »

Et nous le demandons, cette *adresse* du Directoire n'est-elle pas la condamnation du Roi et la justification ou l'excuse de la Garde nationale et du Peuple?

Le lendemain 19, à l'ouverture de la séance, le Président lit cette lettre du Roi :

« Je vous prie, M. le Président, de prévenir l'Assemblée Nationale que je vais m'y rendre sur-le-champ. »

Louis XVI entre presque aussitôt, se place à la droite du Président, et prononce un discours dans lequel il dit :

« Qu'il importe, pour la *pleine liberté de sa sanction* et de son acceptation, qu'il fasse le voyage qu'il avait projeté; et qu'il persiste dans l'intention d'aller à Saint-Cloud. « J'ai accepté et sanctionné, ajoute le Roi, *la Constitution,* dont la Constitution civile du Clergé fait partie; et *je la maintiens de tout mon pouvoir.* »

Le Président de la Représentation nationale lui répond :

« L'amour des Représentants vous environne ; tous les cœurs sont à vous ; mais une *inquiète agitation* est inséparable des progrès de la liberté ; on se plaît à semer des *alarmes ;* des circonstances *menaçantes* se réunissent de toutes parts, et la *défiance* renaît. Sire, les *lâches ennemis* de la Constitution sont aussi les vôtres : empêchons qu'une *faction* trop connue par ses complots ne se mette entre le trône et la Nation, et tous les vœux seront accomplis ; nos communs ennemis seront encore confondus, et vous aurez fait remporter une nouvelle victoire à la Patrie ! »

La Gauche confirme cette allocution par des salves d'applaudissements et par des cris de *Vive le Roi !* Et ces acclamations accompagnent encore Louis XVI à sa sortie. — Ah ! qu'il veuille revenir sur ses pas, ce malheureux Roi ; qu'il adopte sincèrement la Révolution ; et il peut se sauver encore, car les Nations redoutent tant les révolutions nouvelles qu'un Roi peut toujours se sauver, quand même il aurait déjà un pied dans l'abîme : mais il faut un grand caractère, une grande âme ; et le malheureux Louis XVI n'a pas la force d'être loyal et sincère.

Et tandis que la *Gauche* s'efforce de l'encourager en lui parlant d'amour, en le couvrant d'applaudissements, en votant, sur la proposition de *Noailles*, l'impression des deux discours et leur envoi à toutes les Municipalités, la *Droite* proteste par son remarquable silence, et s'efforce de le retenir ou de l'entraîner, en déclarant qu'il *n'est libre* dans aucune de ses démarches.

Cette protestation de la Droite, et la conviction générale que le Roi sera toujours son complice, excitent davantage encore la colère populaire ; et les placards les plus incendiaires ne cessent de tapisser les murs, affichés principalement au nom du Club des Cordeliers. Et nous le dirons toujours, si les conspirations contre-révolutionnaires poussent le Peuple au-delà des bornes, à qui la faute ?

Nous allons voir l'Assemblée elle-même accuser de trahison un Ministre et le Comité Diplomatique.

§ 6. — Accusation contre un Ministre et un Comité.

Nous avons déjà dit deux mots de l'affaire de *Porentru* (p. 122), et nous avons aussi parlé déjà d'une attaque de *Menou,* membre du Comité Diplomatique, contre ce Comité. L'attaque se renouvelle plus vivement aujourd'hui, 19 avril, à l'occasion de l'adresse des Etats de Porentru, qui dénoncent à l'Assemblée des rassemblements de troupes Autrichiennes dans cette ville, clef de la France sur cette frontière, où, d'après les traités, les troupes étrangères ne doivent jamais entrer qu'avec la permission du Gouvernement français.

« —L'Evêque de Bâle, dit *Rewbell,* a écrit partout qu'il appelait ces troupes du consentement du Roi de France, uniquement pour rétablir l'ordre dans ses Etats : mais il est inconcevable que le Ministre des affaires étrangères ait autorisé ce rassemblement lorsque l'Évêque de Bâle se met ouvertement à la tête des ennemis de la Révolution, recrute son armée, inonde l'Alsace de *libelles incendiaires* et de *manifestes contre-révolutionnaires.* Je demande le renvoi de l'adresse au Comité Diplomatique, et un rapport dans trois jours. »

« — Le Comité Diplomatique dort! s'écrie *Babet.*

« — Hier, répond *Dandré* pour le Comité Diplomatique, le journal de M. Carra dénonçait en même temps le départ du Roi et des mouvements sur la frontière ; et l'on vient aujourd'hui répandre les mêmes *alarmes* à la tribune! Nous avons blâmé les opérations du Ministre; mais, parce que 500 *hommes* sont arrivés à Porentru, nous n'avons pas pensé qu'il fallait y envoyer des troupes françaises. »

« — Un régiment Autrichien de trois mille hommes doit s'y trouver aujourd'hui, répond *Noailles.* »

« — Eh bien ! j'admets, réplique *Dandré ;* mais ce n'est pas là une armée *qui doive nous alarmer* beaucoup. Du reste, la défense des frontières ne regarde pas M. de Montmorin, qu'on attaque toujours, mais le Ministre de la guerre ; et les frontières sont surveil-

lées par *M. Bouillé* et d'autres Généraux. En répandant des alarmes, on sert nos ennemis, qui désirent voir le désordre parmi nous... Je m'oppose à la proposition. »

« — C'est en s'endormant, répond *Rewbell*, qu'on encourage les ennemis de la Constitution. Les Députés des départements frontières et moi nous avons dénoncé souvent ces rassemblements à M. de Montmorin, et toujours il a contesté leur existence. Il nous a dit qu'il avait l'assurance la plus positive que les troupes Autrichiennes *n'entreraient pas à Porentru;* et, trois jours après, elles y sont entrées!.. Nous lui avons représenté que l'Evêque de Bâle, le Cardinal de Rohan, Mirabeau cadet, les Emigrés, se concertaient visiblement pour recruter une armée contre-révolutionnaire; il n'a fait que se *moquer* de nos *chimères*, qui sont aujourd'hui des réalités. »

« — Depuis six mois, dit *Robespierre*, on ne peut plus douter de l'intelligence entre nos ennemis *extérieurs et intérieurs;* et les Ministres sont inactifs! et les Commissaires nommés par vous pour les surveiller (p. 121) gardent le silence ou ne le rompent que pour nous *endormir* dans une funeste sécurité! On discute le patriotisme des Ministres! On prétend qu'il faut inculper M. Delessart plutôt que M. Montmorin, comme si les Représentants de la Nation ne devaient pas surveiller tous les Ministres sans exception! (Applaudissements de l'Extrême-Gauche.) Je parle ici avec une franchise qui pourra paraître dure (Non, non!); mais ce n'est pas le moment de nous ménager réciproquement; c'est le moment, pour l'Assemblée, de savoir que chacun de ses membres est personnellement responsable des intérêts de la Nation (applaudissements); c'est le moment de sortir de la *tutelle des Comités*... Je pourrais accuser le Comité Diplomatique de nous avoir tout caché, de ne nous avoir jamais proposé aucune mesure vigoureuse, d'avoir occasionné la guerre civile à Avignon et Carpentras, en ajournant toujours la réunion. Je pourrais citer des Membres de ce Comité qui l'accusent en particulier, mais qui n'osent pas l'attaquer à la tribune. »

« — Je voudrais bien, répond *Dandré*, qu'on n'inculpât pas si légèrement d'*honnêtes gens* qui font leur *métier*... Maintenant, si vous voulez renvoyer l'affaire à votre Comité, *j'y consens* (après s'y être opposé); et je me reproche d'avoir donné lieu à cette discussion. »

« — Je demande, dit *Pétion*, que le Comité soit spécialement *chargé de surveiller* les mouvements extérieurs. (Non, non).

« — Si cette mesure est rejetée, dit *Robespierre*, je demande que *le Comité soit cassé.* »

« — Nous n'avons *aucun moyen* de surveillance, répond *Menou* (membre du Comité), et le Ministre ne nous dit que ce qu'il veut nous dire : il est impossible que nous marchions avec M. *de Montmorin.* Je l'ai *dénoncé* l'autre jour, sachant que j'allais me faire beaucoup d'ennemis ; et je le *dénonce* plus formellement encore aujourd'hui. (Violents murmures, applaudissements de l'Extrême-Gauche).

« — Je désapprouve *plusieurs des choix* faits par le Ministre pour des Agents Diplomatiques, dit *Larochefoucault ;* j'appuie la proposition de M. Pétion : mais je demande l'ordre du jour sur la dénonciation contre M. de Montmorin. »

— Et l'Assemblée décide seulement, au milieu d'une vive agitation, que l'affaire de Porentru est renvoyée au Comité.

Mais la vérité n'est-elle pas éclatante ? N'est-il pas évident que le traître *Mirabeau,* qui préparait sa conspiration de Lyon, qui présidait le Comité Diplomatique, et qui entraînait quelques traîtres membres de ce Comité, s'entendait avec le Ministre Montmorin ? N'est-il pas évident que c'était pour mieux trahir que, sur la perfide proposition de son agent Beaumetz (p. 43), Mirabeau a surpris une exception en faveur de ce traître Ministre lorsqu'on a chassé l'ancien Ministère, quoique ce *Montmorin*, dont la trahison sera reconnue plus tard, ait été toujours soupçonné depuis son arrivée au Gouvernement ? N'est-il pas évident que ces rassemblements d'Autrichiens et d'Emigrés à Porentru et à Bâle sont concertés avec le Ministre pour protéger la retraite du Roi à Lyon ou à Metz, en Suisse ou en Allemagne ?

Nous allons voir une ruse employée par ce Ministre pour dissiper les soupçons et mieux trahir !

§ 7. — Nouvelle rouerie de Louis XVI.

Quatre jours après (le 23 avril), le Ministre *Montmorin* communique à l'Assemblée, par ordre du Roi, une

lettre circulaire, qu'il adresse, en son nom, à tous les Ambassadeurs français près les Cours étrangères.

« Le Roi me charge, Monsieur, de vous mander que sa volonté la plus formelle est que vous manifestiez ses sentiments sur la Révolution et sur la Constitution, afin qu'il ne reste *aucun doute* ni sur son *acceptation libre*, ni sur son *serment irrévocable*... La Révolution n'est que l'anéantissement d'une *foule d'abus* accumulés depuis des siècles... Les plus dangereux ennemis de la Constitution sont ceux qui ont affecté de *répandre des doutes* sur les intentions du Monarque : ces hommes sont bien coupables ou bien aveugles ; ils se croient les amis du Roi, et ce sont les *seuls* ennemis de la Royauté ; ils auraient privé le Monarque de L'AMOUR et de la *confiance* d'une grande Nation, *si ses principes et sa probité* eussent été moins connus. »

Il reconnaît par là que rien ne sera plus naturel que la haîne et le mépris de cette Nation, quand la perfidie et l'improbité seront démasquées !

« Les ennemis de la Constitution ne cessent de répéter que le Roi n'est *pas libre*, CALOMNIE *atroce*, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée, *absurde*, si l'on prend pour défaut de liberté le *consentement* que S. M. a exprimé plusieurs fois de rester au milieu des citoyens de Paris, consentement qu'elle devait accorder à leur patriotisme, même à leurs craintes, et surtout à leur amour. »

« Le Roi vous charge, Monsieur, de détruire ces calomnies et de déjouer les intrigues. En assurant la liberté et *l'égalité* des citoyens, la Constitution affermit l'autorité Royale par les lois, et prévient, par une *Révolution glorieuse*, la révolution que les abus de l'ancien gouvernement auraient bientôt fait éclater en causant peut-être la dissolution de l'Empire. »

Cette lettre, dont la lecture est interrompue à chaque phrase par des applaudissements, excite le plus vif enthousiasme dans la *Gauche* et dans les tribunes, tandis que la *Droite* garde un silence qui forme le contraste le plus frappant.

Et cependant cette lettre est encore la plus odieuse rouerie ; car Louis XVI a *protesté* depuis longtemps, entre les mains du Roi d'Espagne, contre toutes ses ac-

ceptations et ses Déclarations futures (p. 60) ; et le *Moniteur* du 31 mai publiera la lettre de Francfort, dont nous avons déjà parlé tout-à-l'heure, qui ajoute :

« J'ai dans ce moment entre les mains des copies fidèles de deux *contre-lettres*, envoyées en même temps que la *Déclaration* de M. de Montmorin, du 23 avril, pour la rétracter. »

Et quand Louis XVI s'enfuira, le 20 juin, son *manifeste* commencera par déclarer que, depuis longtemps, il n'était *pas libre*, et que toutes ses démarches n'étaient qu'un jeu pour tromper la Nation et ses Représentants. — On devine le mépris général et la fureur populaire !

§ 8. — **Démission de Lafayette.**

Cependant, dès le 21, *Lafayette*, blessé et humilié d'avoir perdu toute influence sur la Garde nationale et sur le Peuple, et d'avoir été formellement désobéi le 18, met à l'ordre du jour sa *démission*. — Et néanmoins ses Aides-de-camp, probablement d'accord avec lui, remuent ciel et terre pour pousser la Garde nationale à ne pas l'accepter : la Municipalité, le Département, le Ministère, tous également intéressés à sa conservation, agissent dans le même sens ; les Bataillons les plus dévoués s'empressent de lui envoyer des députations ou de lui porter leurs vœux ; et, comme Lafayette demande un nouveau *serment d'obéissance passive*, tous sont convoqués pour délibérer sur cette démission et sur ce serment.

Alors s'élève de nouveau, dans la Presse et partout, la discussion de cette question capitale de *l'obéissance passive*. Le Club des Cordeliers la combat avec tant de violence que les zélés du *Bataillon des Cordeliers* demandent et obtiennent l'autorisation de s'appeler désormais *Bataillon de l'Observance*.

Marat, à qui la Presse semble avoir distribué la mission spéciale de surveiller Lafayette, redouble d'efforts pour empêcher sa restauration ; il lui adresse une longue lettre pour lui prouver que son devoir est d'abandonner définitivement le commandement, et publie même, le 26, une brochure intitulée : *Histoire de M. P. J. R. Y. G. Mottié, Marquis de Lafayette, Maréchal-de-camp, Député, fondateur du Club des Monarchiens et du Club des Fédérés, instituteur des mouchards de l'État-major, Président du Comité Autrichien, Généralissime des contre-révolutionnaires, Conspirateur en chef du royaume de France, Général de l'armée Parisienne, et Grenadier à moustaches du Bataillon des Théatins*, dans laquelle il dit :

« Que Lafayette, Colonel par sa naissance, équipa à ses frais un vaisseau chargé d'armes pour aller les offrir aux Américains ; que beaucoup d'autres nobles et roturiers partirent comme lui, pour tenter la fortune ou la gloire ; que les Américains furent intéressés, comme la Cour de France et comme Lafayette lui-même, à le représenter comme un généreux *Chevalier* de la liberté, comme un *héros*, comme *l'Emule de Washington*; mais que la véritable cause de son départ fut un désespoir amoureux ou vaniteux et le désir de se faire un nom ; que tout en arrivant il fut récompensé par le grade de *Major-général* d'une des petites armées Américaines ; qu'il ne gagna aucune bataille et n'assista même à aucun combat sérieux ; qu'à son retour, la Reine lui envoya sa voiture pour rentrer à Paris ; et que, peu après, il fut récompensé de nouveau par le grade de *Maréchal-de-camp*... — Il lui reproche : de n'avoir accepté son élection au poste de Commandant de la Milice parisienne, le 15 juillet, qu'après avoir *secrètement* demandé et obtenu la permission et par conséquent la *nomination de Louis XVI;* d'avoir toujours été un *courtisan*, dévoué au Roi, dont il espérait recevoir l'épée de *Connétable;* d'avoir tout fait pour se rendre maître absolu de la Garde nationale, c'est-à dire de toute la force armée de Paris ; d'avoir employé tous les moyens pour y parvenir, caresses, séductions, gros traitements ; d'avoir choisi un *uniforme dispendieux*, afin de n'avoir que la riche

Bourgeoisie ou des pauvres que les riches achetaient en les habillant; de n'avoir appelé sous les armes que 24000 *richards* divisés en 60 bataillons et 1600 cavaliers, totalement distingués et séparés du Peuple, surtout du Peuple passif; d'avoir fait choisir pour *officiers* des Nobles, des banquiers, des capitalistes, des personnages influents; d'avoir composé son nombreux *État-major* de spadassins connus, dont il se faisait des séides en leur faisant accorder d'énormes appointements; d'avoir exploité et développé la *vanité* bourgeoise, en donnant un *brillant uniforme* et en menant la Garde aux Tuileries; d'avoir établi la *division* entre les Gardes nationaux en les séparant en trois classes, des *grenadiers* avec de grands bonnets, des *chasseurs* avec des casques, des *fusilliers* avec des chapeaux; d'avoir organisé, outre les Bourgeois appelés *Volontaires*, 60 compagnies *soldées*, appelées *Compagnies du centre*, composées de Gardes-françaises et de soldats tirés des régiments ou d'hommes dévoués; d'avoir organisé de même des *Chasseurs des barrières*, des *Canonniers soldés*, des *Gardes des ports*, des *Mouchards;* d'avoir corrompu cette Garde privilégiée par des fêtes, des processions, des banquets, des guinguettes, des danses. — Il lui reproche encore: d'avoir favorisé les accapareurs; d'avoir fabriqué un *faux décret* pour faire commettre une foule d'arrestations arbitraires à Vernon (t. 1, p. 336) par son argent *Ilières*, dénoncé et chassé; de parler toujours de la Constitution et des lois, et de les violer sans cesse.— Il lui reproche enfin d'avoir enlevé la Marquise *de Simiane* à son mari, qui, pour le punir, voulait le poignarder au milieu du Champ-de-Mars, et qui se brûla la cervelle de désespoir; d'avoir publiquement promené la veuve quelques jours après; et d'avoir violé tous les principes d'égalité en lui envoyant sa voiture et deux cavaliers pour l'amener à la fête de la Fédération, tandis que toute voiture était rigoureusement interdite. »

Quelque exagérées que puissent être ces accusations, il est probable, pour ne pas dire certain, que Lafayette ne serait pas prié de retirer sa démission si le Peuple *passif* était consulté : mais c'est la Garde nationale organisée par lui qui va seule décider la question; et l'opinion Bourgeoise l'emporte assez pour que la Municipalité ose licencier les *Grenadiers soldés du Bataillon de l'Obser-*

vatoire, presque tous anciens *Gardes-françaises* et Vainqueurs de la Bastille, accusés de résistance à Lafayette. —Enfin, le 26, tous les Bataillons prêtent serment *d'obéissance à la loi*, et Lafayette retire sa démission : mais en conservant le commandement de la Garde nationale qui a donné l'exemple de l'insubordination et de la révolte, il reconnaît que la crainte de la trahison peut excuser bien des excès.

Du reste, l'appui donné par Lafayette au Roi conspirateur et traître, sa disposition à faire fusiller le Peuple qui s'opposait à la trahison, son invocation du principe de l'obéissance passive dont on prévoit les conséquences, et le licenciement des Grenadiers soldés du Bataillon de l'Observatoire, augmentent encore contre lui l'irritation du Peuple et de la Presse.

Danton dénonce même, devant la Section du Théâtre-Francais ou des Cordeliers, Lafayette et Bailly, et les accuse « d'avoir réuni leurs efforts pour obtenir du Dépar« tement l'ordre de *faire tirer sur le Peuple* qui s'op« posait au départ ; » — et la Section lui donne acte de cette dénonciation.

Les cinquante Marseillais que nous avons vus s'emparer de la Bastille de Marseille (t. 1, p. 436), et qui ont déjà attaqué Lafayette (p. 110), envoient encore aux Cordeliers une nouvelle adresse contre lui.

Bientôt la majorité du *Bataillon des Cordeliers*, un moment surprise par la minorité, se rallie à la voix de *Danton*, et reprend fièrement son titre.

Bientôt aussi, on est forcé de réorganiser les Grenadiers du Bataillon de l'Observatoire : mais on en exclut quatorze.

« Ces membres exclus, dit *Brissot* (quoique Fayettiste), ont le droit de demander à être *jugés*. Il est évident que tous les *principes* sont ici *violés* (par Bailly et Lafayette), puisqu'on a puni sans jugement. »

Les exclus réclament en effet par une lettre insérée dans tous les journaux ; et, à cette occasion, la Presse populaire reproduit toutes les plaintes contre Lafayette.

Brissot est le seul écrivain qui, tout en blâmant quelques actes de Lafayette, défende ouvertement sa conduite. Dès ce moment, Marat lui déclare la guerre comme à l'un des plus dangereux ennemis publics ; et l'on peut en effet s'étonner du dévouement de Brissot pour le Général quand on considère que le premier se déclare *démocrate*, même *républicain*, toujours à cheval sur la Déclaration des droits et sur le principe d'*Egalité*, tandis que le second professe et pratique des principes de Bourgeoisie privilégiée et aristocratique manifestement opposés. — Voyez, par exemple, les *soixante drapeaux* donnés par Lafayette aux soixante bataillons de la Garde nationale ! Tous ont une devise ; sur beaucoup on lit quelqu'un des mots : *Liberté*, *Patrie*, *Ordre public*, *Constitution*, *Loi*, *Nation*, *Union*, *Concorde*, *Prudence* ; *Vivre libre ou mourir*, mais sur aucun : *Egalité*, *Peuple*, *Fraternité*. — Plusieurs ne sont pas même tricolores, mais *blancs*.

Du reste, c'est maintenant que l'Assemblée va donner une organisation définitive à la *Garde nationale*.

§ 9. — Organisation définitive de la Garde nationale.

Dès le 21 novembre, *Rabaud de Saint-Étienne* a présenté et fait adopter, pour l'organisation de la Garde nationale, des principes dont la base est l'exclusion des citoyens *passifs* ; et nous avons vu cette base vivement attaquée par *Robespierre* dans une séance des Jacobins présidée par Mirabeau (p. 73). — Le Journal de *Prudhomme* l'a de même vigoureusement attaquée.

« D'après ce décret, a-t-il dit, les seuls citoyens *actifs* font partie de la Garde nationale. Ainsi voilà les deux tiers des citoyens du

royaume exclus du droit de défendre leurs foyers ; ils seront soumis à l'*Aristocratie des citoyens actifs;* ils seront avilis comme les *prolétaires* de Rome ; et, libres de droit, ils seront *esclaves de fait.* Quelle est donc cette Déclaration des droits de l'homme dont on fait tant de bruit ? Quelle est donc cette *Egalité chimérique* établie par nos Représentants, si elle est sans cesse violée, foulée aux pieds par les Décrets ? Quoi ! vous avez proclamé que les citoyens *naissaient et demeuraient libres et égaux en droits,* et vous établissez l'inégalité la plus monstrueuse qui ait jamais existé ! Que ferez-vous de cette foule d'hommes dont vous avez rendu l'existence civile si équivoque ? *Aimeront ils une Constitution* qui les rejette de son sein ? Que feront-ils dans cette fâcheuse extrémité où votre odieuse politique ne leur laisse de choix qu'entre l'opprobre et l'insurrection ?

On se rit probablement de ces paroles; et cependant elles annoncent une infaillible révolution nouvelle ; car il est impossible que le Peuple passif aime une Constitution qui l'opprime et l'outrage, et on le réduit à l'horrible nécessité d'une insurrection si les circonstances en amènent la possibilité.

« De quel droit, ajoute-t-il, osez-vous tourner *contre vos commettants* les pouvoirs qu'ils vous ont confiés pour les rendre heureux ? *Tous les citoyens* de l'Empire, sans distinction, ont *concouru à votre élection* aux Etats-généraux ; et, pour prix de leurs suffrages, vous les *excluez* du droit de voter dans les Assemblées, de défendre la Patrie à l'extérieur, et de concourir, dans l'intérieur, à l'exécution de la loi ! *O crime ! ô trahison* de nos Représentants, ou plutôt de cet *infâme Comité ministériel* qui se joue avec tant d'impudence des droits sacrés de la justice et de l'humanité ! — Le Comité a fait décréter que *la force armée est essentiellement obéissante.* Voilà la maxime des tyrans ; c'est elle qui a causé l'*horrible catastrophe* de Nancy... Si, au 14 juillet, la force publique avait été essentiellement obéissante, les boulets rouges et les bombes auraient écrasé Paris. »

C. Desmoulins et *Marat* ont attaqué aussi énergiquement le décret : ce dernier l'a reproché à Lafayette.

Dès février, *Robespierre* a fait imprimer et publier

d'avance le discours qu'il avait préparé pour la discussion définitive sur la Garde nationale. Presque tous les journaux lui ont donné des éloges, et presque tous les Clubs patriotes de Paris et des Départements lui ont envoyé leur adhésion. — La discussion s'ouvre enfin, le 27 avril, sur cette organisation définitive.

« *Tous les citoyens*, dit Robespierre, doivent être admis à remplir les fonctions de la Garde nationale ; ceux qui n'ont pas de facultés déterminées, ceux qui ne paient pas de certaines contributions, sont-ils *esclaves*? Sont-ils *étrangers* aux autres citoyens? Sont-ils sans *intérêt* dans la chose publique? *Tous* ils ont *contribué* à l'élection des membres de cette Assemblée Nationale ; ils vous ont donné des droits à exercer *pour* eux, mais vous en ont-ils donné *contre* eux? Ils ne l'ont pas voulu ; ils ne l'ont pas pu ; ils ne l'ont pas fait. Décrétez donc que tous les citoyens domiciliés sont Gardes nationaux. Ne calomniez pas le Peuple en élevant contre lui d'injustes craintes. Le Peuple est bon, il est courageux : vous connaissez les vertus du Peuple par ce qu'il a fait pour la liberté. Après avoir travaillé avec tant de courage à la conquérir, il demande le droit de remplir les devoirs qui sont imposés à tous les citoyens pour la conserver ;... et l'Etat doit fournir aux *frais* nécessaires pour mettre les citoyens pauvres à même de le servir. — Le projet interdit jusqu'au *port d'armes* aux citoyens non actifs : n'est-ce pas là créer un vaste corps armé pour asservir le reste de la Nation? N'est-ce pas remettre le pouvoir politique et la force armée dans les mains d'une *seule classe*? Tous les citoyens ne sont-ils pas également enfants de la Patrie? Quels sont ceux que vous jugez incapables de porter les armes? Teniez-vous ce langage lorsqu'ils se sont armés pour vous défendre, *lorsqu'ils ont fait la révolution*? »

Pétion et *Noailles* appuient Robespierre ; mais *Dandré* répond qu'il faudrait alors révoquer tous les décrets sur la distinction des citoyens en *actifs* et *passifs* ; et la demande de Robespierre est rejetée.

§ 10. — Droit de pétition et d'affiche.

Dans toutes ces luttes entre le Peuple *passif* et le Peuple

actif ou la Bourgeoisie, dirigée par Lafayette qui s'appuie sur le Directoire du Département, sur la Municipalité, sur le Club de 89, sur le Comité de Constitution et même sur la Cour, ce sont les Jacobins, surtout les Cordeliers, qui dirigent et entraînent la Démocratie par leurs discuscussions, leurs pétitions, leurs affiches et leurs journaux : par conséquent, le plus grand désir comme le plus grand intérêt du parti de la résistance doivent être d'anéantir les Clubs, les pétitions, le droit d'affiche et même les journaux ou la liberté de la Presse. C'est difficile, puisqu'il faut violer la Déclaration des droits; mais ce n'est pas impossible, puisque Lafayette et ses amis, Sieyes, Bailly, etc., disposent du Directoire et de la Municipalité qui peuvent demander des lois, du Comité de Constitution qui peut en rédiger le projet, et du Club de 89 qui peut le décréter en s'unissant au Club Monarchique et à la Droite.

C'est ainsi que, le 27 avril, le Directoire du Département et la Municipalité se présentent à l'Assemblée pour lui demander : 1° un Code pénal contre les écrits ; 2° une loi sur les *affiches ;* 3° une autre sur le droit de *pétition.*

« Nous avons, dit l'orateur (*Pastoret*), pris l'engagement solennel de maintenir *l'Ordre public*... Le calme se rétablit : mais nos inquiétudes ne sont pas dissipées. Les ennemis de la Constitution ont placé leur espoir dans *l'Anarchie.* Ils ont compté sur l'exagération du patriotisme et sur l'excès de cette ardeur impatiente que produit la conquête rapide de la liberté ; ils ont calculé cette *habitude de défiance* d'un Peuple *toujours abusé,* cette *haine* longtemps comprimée d'un Gouvernement *oppresseur,* ces mouvements de crainte et de mépris qu'inspirent tous les actes de l'Autorité quand elle est *usurpée.* »

Et à qui la faute, si le Peuple *passif* se croit encore *abusé, opprimé,* par une Autorité *usurpatrice* de ses droits ? Et l'on pense remédier au mal non en supprimant sa cause mais en frappant les mécontents, comme si ce n'était pas infailliblement les irriter davantage !

« Hâtez la publication du *Code pénal* afin de contenir ces hommes audacieux qui, par des *provocations* publiques, excitent à la violence contre les personnes et les propriétés, et qui prêchent, avec un *enthousiasme* factieux, la désobéissance aux lois et la révolte contre les Autorités constitutionnelles. »

Mais la Droite, et Mirabeau qui était membre et chef de ce même Directoire qui parle ainsi, n'ont-ils pas donné exemple du haut de la tribune?

« Ne croyez pas que nous venions nous plaindre ici de la *liberté illimitée* dans les discours et dans les écrits; cette liberté est un *feu sacré* qui doit être conservé religieusement; sa flamme *salutaire* doit épurer toutes les idées, toutes les opinions, tous les sentiments: mais l'homme qui *conseille le crime* à ses concitoyens doit être *puni;* et ce grand délit, *si multiplié*, est une des *causes* les plus puissantes de nos maux. »

Non, la *cause* la plus puissante, c'est la conspiration de la Cour, la trahison du Roi, la corruption des Autorités, l'injustice et l'ingratitude envers le Peuple passif!

« La Garde nationale de Paris a été un moment *égarée;* mais l'énergie avec laquelle elle vient de jurer soumission et obéissance fera connaître à tout l'Empire que ceux qui, les premiers, ont acquitté le *saint devoir de l'insurrection* contre le Despotisme seront aussi les plus fermes soutiens de la Constitution et des lois. »

Mais n'est-ce pas démence de rappeler l'insurrection comme un saint devoir contre le Despotisme, et de demander en même temps une soumission aveugle quand la Garde nationale elle-même vient de s'insurger contre le Général et le Maire, contre le Roi et l'Assemblée?

C'est *Chapellier-Biribi* qui présente le projet au nom du Comité de Constitution (9 mai): il propose de n'accorder le droit de pétition qu'aux citoyens *actifs*, et d'interdire même toute pétition en *nom collectif*, parce que, dit-il, le droit de pétition est un droit essentiellement *individuel et indélégable*, comme si quelque droit était indélégable quand le droit de faire les lois est *délégué!*

Mais *Grégoire*, *Buzot*, *Robespierre*, attaquent de nouveau la distinction des citoyens en *actifs* et en *passifs*.

« Le droit de pétition, dit *Robespierre*, doit appartenir à *tous* les citoyens, même *passifs*... Ce droit doit être assuré surtout à la classe de citoyens *la plus pauvre* et la plus *faible*. Plus on est *faible*, plus on a besoin de l'autorité protectrice des mandataires du Peuple. Loin de diminuer l'exercice de cette faculté pour l'homme *indigent*, il faudrait le faciliter. (Fréquents applaudissements des tribunes.) » — L'Assemblée accorde le droit de pétition à *tout individu*.

Quant au droit d'affiche, *Chapellier* propose de l'interdire aux simples citoyens. — Mais *Grégoire* le réclame aussi pour tous, comme essentiellement compris dans la liberté de la Presse.

« Peut-être la révolution serait-elle encore à faire, dit-il, si la loi qu'on vous propose eût existé il y a deux ans. Est-ce après avoir reconnu et proclamé solennellement les principes de la liberté qu'on veut l'enchaîner? En vérité, je crois que nous sommes en *arrière* de la Révolution et que nous *rétrogradons*, parce que nous ne sommes pas faits pour la liberté. »

Mais l'Assemblée conserve à tous les citoyens le droit d'*afficher* et de faire afficher leurs opinions et leurs avis : elle interdit seulement l'affiche en *nom collectif*; et cette interdiction soulève la Presse populaire contre Chapellier et ses adhérents.

« Lorsqu'on a lu le projet de décret sur le droit de pétition, dit le Fayettiste *Brissot* lui-même, lorsqu'on se rappelle que la Déclaration des droits n'est pourtant pas une chimère, on ne conçoit pas qu'il existe des hommes assez *dévergondés* pour oser proposer à l'Assemblée régénératrice de la France de fouler aux pieds les droits les plus sacrés de l'homme. On assure que *Mirabeau*, avant sa mort, avait formé le projet d'*enchaîner* Paris par le Département, et la France par Paris. Disposant à son gré du *Directoire* et du *Comité de Constitution*, il aurait fait la loi dans l'un, et présidé à l'exécution dans l'autre. Cette idée acquiert une grande vraisemblance quand on observe la conduite du Directoire et celle du *Comité*, la *coalition* qui

s'est formée entre ces deux Corps, les *adresses insidieuses* de l'un et les *projets abominables* de l'autre. »

« — Imitons, il en est temps, dit *Prudhomme*, la fermeté de ces fiers insulaires, nos précurseurs et nos maîtres en liberté. Ne les a-t-on pas vus condamner le Comte de Suffolk, Chancelier du royaume, un Duc, un Archevêque et un grand nombre de Juges, pour avoir pris des mesures qui tendaient à renverser la liberté de discussion? Convaincus du crime de haute trahison, plusieurs furent *pendus ;* les autres furent condamnés au bannissement perpétuel. Citoyens ! à l'application ! les circonstances sont les mêmes, et vous connaissez les coupables ! »

Desmoulins attaque principalement *Chapellier* sur sa définition du droit de pétition essentiellement *individuel* et essentiellement *indélégable.*

« Y a-t-il un sophisme plus puéril ? Jusqu'à présent, on avait conclu, de ce qu'une chose appartenait à chacun, qu'elle appartenait à tous ; et M. *Chapellier* conclut, au contraire, que le droit de pétition n'appartient *pas à tous* parce qu'il appartient à *chacun.* De ce que le droit de défense personnelle est un droit individuel, donc tous ne peuvent se réunir en corps d'armée pour en imposer davantage à l'ennemi. C'est pourtant ce que prétend Chapellier. *Misérable ergoteur !* Oh ! quand viendra la seconde Législature ! *Infâme Comité de Constitution !* Coupe-gorge de la Constitution ! Poursuis ; j'espère que l'excès du mal apportera le remède, et qu'il se trouvera quelque orateur puissant en œuvres et en paroles, quelque génie de la trempe de Mirabeau, qui ouvrira le première session de la seconde Assemblée Nationale par ces mots : « Nous sommes aujourd'hui ce « que nous étions hier : je demande qu'on *casse les actes de César.* »

« — Le décret sur le droit de pétition, dit *l'Ami du Peuple*, est le plus affreux attentat contre le droit de la Nation ; par cela seul, il est *nul* de toute *nullité.* Peut-être les Sections de la Capitale sont-elles trop gangrenées pour protester contre ce coup d'autorité ; mais les *Sociétés fraternelles* ne sont pas assez lâches pour abandonner la chose publique. Le seul moyen de la sauver est de s'assembler sans délai, de se réunir toutes ensemble, et *d'afficher en leur nom collectif* une protestation vigoureuse qu'elles enverront à toutes les Sociétés patriotiques du royaume, en les pressant de donner à la France le même exemple d'énergie et de civisme. »

Cependant la Municipalité ne pouvant imposer silence aux Cordeliers, elle emploie d'autres moyens pour les anéantir; elle fait d'abord arrêter plusieurs membres de ce Club : mais, à l'instant, le Club dénonce au Garde-des-Sceaux les *vexations inouies* dont il est l'objet. — Le Couvent des Cordeliers étant une propriété Nationale, la Municipalité s'en empare pour en chasser le Club : mais le Club se réunit dans un jeu de paume, rue *Mazarine*, et y fait serment de ne pas se séparer; puis, quelques jours après, il loue un Musée rue *Dauphine*, tandis que le Comité central de toutes les *Sociétés fraternelles* s'établit dans le voisinage, rue des *Boucheries-Saint-Germain.*

Ces *Sociétés fraternelles* sont composées d'ouvriers qui se réunissent avec leurs femmes et leurs enfants, le soir, après le travail, pour entendre la lecture et l'explication des décrets. — La première qui s'est organisée se réunit dans une des salles des Jacobins. *Tallien*, qui deviendra fameux, en organise une seconde dans la Section des Enfants rouges. — On en compte maintenant un grand nombre dans tous les quartiers.

§ 11. — Corruption du Comité de Constitution.

Nous venons d'entendre *C. Desmoulins* et les autres écrivains se récrier violemment contre le Comité de Constitution; nous avons entendu la Presse dénoncer sa *corruption* et ses mauvais projets de décrets. — Ce qui est certain, c'est que la corruption est l'arme la plus puissante de Louis XVI, et qu'il l'emploie pour acheter des Députés; ce qui est certain, c'est que Mirabeau était acheté et qu'il a dû faire acheter en même temps au moins une partie du Comité de Constitution.

Or, ce Comité se compose (t. 1, p. 250) : de *Clermont-*

Tonnerre et de l'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, fondateurs et chefs, avec Malouet, du Club Monarchique; de *Talleyrand*, *Sieyes*, *Chapellier*, *Desmeuniers*, *Thouret* (ces deux derniers remplaçant *Mounier* et *Lally-Tollendal*, démissionnaires), tous membres du Club de 89; enfin de *Barnave*, un des chefs de l'Extrême-Gauche, qui commence à la déserter.

Chapellier-Biribi en est le membre le plus actif; et l'on sait que c'est un joueur essentiellement corruptible; on sait également que son projet de décret sur le droit d'émigrer ne peut être qu'un acte de trahison, et que la Presse populaire l'accuse publiquement d'être un infâme.

Tout le Comité de Constitution est donc, partie par corruption, partie par sentiment aristocratique, dévoué ou vendu à la Royauté.

Aussi, tous les projets constitutionnels qui restent à faire pour terminer la Constitution seront tellement aristocratiques que l'Assemblée les rejetera presque tous ou les refera pour les démocratiser.

Nous venons de voir également le Fayettiste *Brissot* dénoncer la *coalition* du Directoire du Département avec le Comité de Constitution, coalition commencée par Mirabeau et continuée après sa mort. — Nous savons, en effet, que le Directoire se compose de *Larochefoucault*, Président et Député; de *Pastoret*, Procureur-général-Syndic; de *Sieyes* et *Talleyrand*, membres en même temps du Comité de Constitution, et de six autres. — Et, par exemple, à l'occasion de l'émeute contre les Prêtres réfractaires des Théatins (p. 101), le Directoire a pris un arrêté qui autorisait les Prêtres insermentés à dire la Messe dans des édifices publics ou dans des maisons particulières, par le motif qu'*aucune loi* ne leur interdit cette faculté

accordée par le principe de la tolérance religieuse ; et cet arrêté est l'œuvre de *Sieyes* et de *Talleyrand* : or, quand il s'agit d'approuver ou de désapprouver cet arrêté de Sieyes et de Talleyrand, c'est *Talleyrand* qui fait le rapport (7 mai) au nom du Comité de Constitution, en proposant de l'approuver, et c'est *Sieyes* qui fait un long discours pour décider l'approbation de l'Assemblée. Il crie contre l'*anarchie* et demande *confiance* dans le Directoire (c'est-à-dire en lui Sieyes et Talleyrand); il invoque les mesures *fortes et vigoureuses ;* il exhorte le Peuple à ne pas prendre *ses défenseurs* (c'est-à-dire encore lui et ses amis) pour ses assassins, et *ses assassins* (c'est-à-dire l'Extrême-Gauche) pour ses défenseurs.

« Qu'est-ce que la *comédie* qu'ils jouent ici ? s'écrie *Brissot ;* tous deux sont membres de l'Assemblée Nationale et du Directoire : or, n'est-il pas *ridicule et dangereux* de voir M. *Sieyes* faire un arrêté au Directoire et le justifier à la tribune, et le collègue de M. Sieyes au Directoire chargé, comme membre du Comité de *Constitution*, du rapport dans l'Assemblée ? »

Nous verrons de bien funestes effets de cette coalition anti-populaire ; mais nous allons voir aussi les progrès de l'esprit révolutionnaire. Deux mots d'abord sur la Révolution de Pologne, à Varsovie.

§ 12. — Révolution en Pologne.

Tandis que la Pologne languit sous l'influence étrangère, une vaste conspiration prépare son indépendance et sa liberté. Le Roi est à la tête ; une Constitution monarchique et libérale est secrètement rédigée ; et, le 3 mai, au Sénat, cette Constitution, subitement tirée des ténèbres, est lue, acceptée, proclamée, jurée par le Roi et les Représentants de la Nation au milieu du plus vif enthousiasme ; le canon annonce cet événement aux Ambassadeurs étran-

gers ; un *Te Deum* manifeste la reconnaissance Nationale ; et la nouvelle de cette merveilleuse Révolution Polonaise, réveillant toutes les sympathies de la France pour la Pologne, accroît encore les espérances et l'énergie de la Révolution Française.—Le *Cercle Social* va lui donner encore une puissante impulsion.

§ 13. — Club du Cercle Social.

Le *Cercle Social* est d'abord une loge de Francs-Maçons, où se trouvent beaucoup d'hommes distingués. Cette loge, prétendant que la Franc-maçonnerie a le même but que la Révolution française, *la régénération du Genre humain*, se constitue en Club ordinaire ou en Société publique, sous le titre de *Cercle* SOCIAL, ayant pour but principal, comme son titre l'indique, la réforme *sociale*. Elle s'appelle aussi *Société des Amis de la Vérité*, et se propose de devenir le centre et la direction de toutes les loges maçonniques de la terre; et d'organiser une *Confédération universelle* des Francs-maçons ou des Amis de la Vérité dans tous les pays, afin de ne faire de tous les Peuples qu'une *seule famille*. — Ce nouveau Club est principalement *social et spéculatif*, tandis que celui des Jacobins est principalement *politique, pratique et révolutionnaire* : aussi le premier est-il plus hardi que le second dans ses théories et ses principes. — Dans une série de discours prononcés au nom du Cercle, l'abbé Fauchet, qui prend le titre de *Procureur-général de la Vérité*, s'appuie sur la doctrine de *Jésus-Christ*, sur l'égalité, la fraternité, la charité universelle.

« Toutes les lois générales, dit-il, ont supposé l'homme *égoïste* et adversaire de son semblable. En conséquence, elles ne se sont occupées que de prohibitions, d'isolement, d'intérêt, de priviléges, de garanties individuelles; de jouissances pour les uns, de répression

pour les autres ; d'activité pour la classe peu nombreuse, de passivité pour la grande multitude ; de surabondance dans les palais, de famine dans les chaumières ; elles ont défendu l'humanité aux riches, en protégeant leurs insolentes délices ; elles ont interdit les droits de la Nature aux pauvres, en étouffant jusqu'à leurs plaintes. »

Il invoque, pour la réforme, cet oracle du Prophète :

« Au milieu des temps, l'œuvre de la Création sera vivifiée ; les « Nations ne formeront qu'*une famille;* les hommes n'auront qu'un « cœur et *un langage*, langage choisi parmi tous les idiômes du « Genre humain, pour l'union des Peuples. *L'abondance* sera uni« verselle ; *tous goûteront les jouissances* de la vie et participeront « aux bienfaits de la Nature. Alors s'écouleront les jours de la paix, « et sera établi l'empire de la justice dans l'Univers. »

L'abbé *Fauchet* n'adopte qu'un seul principe : *bannir la haine de la terre, et n'y laisser régner que l'amour :* et c'est dans *l'Évangile* qu'il trouve ce principe.

« Il n'y a point de passage, dit-il, de l'état de Nature à la Société ; la Société ne doit être que la continuation et la *progression* de l'état de Nature. L'homme naît libre et pactise avec les associés qui l'environnent. Il ne fait que développer ses facultés naturelles en avançant dans l'Ordre social. Toutes les exactes conventions sociales et tous les vrais avantages de l'état civil ne font donc qu'élever l'homme à la hauteur de sa nature et lui faciliter les moyens d'atteindre à la perfection de sa destinée... — L'état social n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont TOUS *quelque chose*, et *qu'*AUCUN *d'eux n'a rien de* TROP... Oui, *tout homme a droit à la terre*, et doit y avoir en Propriété le domaine de son existence ; il en prend possession par le travail, et sa portion doit être circonscrite par le droit de ses égaux. Tous les droits sont mis *en commun* dans la Société bien ordonnée. La Souveraineté sainte doit tirer ses lignes de manière que *tous aient quelque chose* et *qu'aucun n'ait rien de trop*. Dans le pacte associatif qui constitue une Nation, selon l'ordre souverain de la Nature et de l'équité, l'homme se donne entièrement à la Patrie et reçoit tout d'elle ; chacun lui livre ses droits, ses forces, ses facultés, ses moyens d'existence, et *participe* aux droits, aux forces, aux facultés, aux moyens d'existence de tous. De cette grande Unité résultent une puissance harmonique, une sécurité pleine, toute la pos-

sibilité des jouissances personnelles, toute la somme de bonheur dont on est susceptible, et l'accomplissement parfait des volontés de la Nature pour la félicité de tous et de chacun des hommes. »

Fauchet rejette ensuite, comme contraires à la Nature, les *lois agraires*, les lois *de partage*. Il critique Sparte et Rome dans l'usage qu'elles firent de ces lois qui *flétrissaient des milliers d'hommes de l'opprobre de la servitude*. Il dit que *le modèle* n'est point dans l'antique Grèce et dans l'ancienne Italie; qu'il est dans *l'immuable Nature*... C'est sur le *droit naturel* seul qu'il faut régler pour la première fois les institutions légales; il faut y marcher progressivement. « Avant « qu'une génération s'écoule, dit-il, on verra l'homme *juste et bon*, *content* de lui-même, *ami* de ses semblables, *réconcilié* avec la Nature. »

En résumé, le Cercle social veut délivrer l'homme de *l'esclavage de la faim*, et, par conséquent, détruire la misère; il prêche que les trois conséquences de la Révolution doivent être *égalité*, PROPRIÉTÉ, *liberté*, *pour* TOUS; il demande *pour* TOUS *l'aisance et le* BONHEUR.

Presque toute la Presse et les Jacobins attaquent les principes du Cercle social sur la *propriété*. On lui reproche de vouloir une espèce de *loi agraire*. On dénonce même Fauchet au Comité des recherches.

Le baron Prussien *Anacharsis Clootz*, qui s'appelle *l'Orateur du Genre humain*, lui demande les moyens qu'il tient en réserve pour doter chacun de la *suffisante vie* sans recourir aux *lois agraires*. — Mais Fauchet ne veut pas faire connaître les *conséquences* de sa doctrine sociale, parce que les *principes* sont pour le moment la seule chose en discussion.

Fauchet déclare même qu'il ne pourra y avoir de *bonne législation* sur la terre qu'*à l'époque* où la lumière aura été suffisamment répandue par la Philosophie pour ébranler *tous les préjugés* parmi les Nations les plus puissantes.

Mais le Cercle social attaque énergiquement le décret sur le marc d'argent :

« Où en serions-nous, dit *Fauchet*, si nous étions assez *cruels* pour adopter sans espérance d'un *prompt changement* ce décret du *marc d'argent?* Il est NUL puisqu'il *viole les droits* imprescriptibles de l'homme, ou bientôt toutes les lois ne serviront plus qu'à maintenir le riche dans ses usurpations et le pauvre dans sa misère. »

Et l'Orateur-Philosophe qui professe cette doctrine sociale d'égalité, d'aisance et de propriété pour tous, est un Abbé, un ancien Prédicateur du Roi, un membre de la première Municipalité provisoire du 12 juillet 1789, qui fut envoyé par elle au Gouverneur de la Bastille, qui dans cette mission eut son habit percé de balles, qui reçut en récompense un uniforme de Garde national, que nous avons vu devenir Evêque du Calvados (p. 99), et qui se déclare le défenseur et l'ami de *Lafayette!*

Et *Sieyes*, *Condorcet*, sont au nombre des Directeurs de ce Club, qui compte dans son sein des Députés, beaucoup d'électeurs de 1789, beaucoup de membres de la Municipalité !

Et le Cercle se réunit dans le vaste Cirque du Palais-Royal, où d'innombrables auditeurs (jusqu'à 12,000) viennent apprendre cette doctrine d'égalité sociale, que propage le journal intitulé : la *Bouche de Fer!*

Et *Condorcet* y proclame même l'égalité de droits pour les *femmes !* — Et le Cercle organise des Cercles de femmes sous le titre de Sociétés d'*Amies de la Vérité!*

Et nous avons vu les ouvriers former également une multitude de *Sociétés fraternelles!*

Et tout le Peuple connaît cet arrêté de la Municipalité de Chinon (Saône-et-Loire) !

« Considérant que *l'intérêt et le bien-être du Peuple*, le soulagement des *pauvres*, sont l'objet essentiel du nouveau Gouvernement ; que ce sont là les *promesses* solennelles des Représentants de la Nation ; que l'espoir seul d'un sort *plus heureux* a soulevé la classe indigente et opéré la Révolution ; que cependant on ne voit

aucun effet de ces promesses; que le nouveau système d'impositions est plus onéreux que l'ancien ; que la cherté des denrées jointe à la cessation des travaux et à l'absence du numéraire réduit les dernières classes de la Société à la plus affreuse *misère;* que, d'après Rousseau, celui qui n'a que le *nécessaire* ne doit payer aucun impôt, et que les taxes ne doivent être établies que sur le *superflu* des riches; — la Municipalité abolit les droits sur les vins et la viande, parce que les droits sur les denrées de première nécessité grèvent surtout les pauvres, parce que le bas prix des vivres est réellement ce qui soulage le plus le Peuple et ce qui corrige le plus efficacement l'inégalité des fortunes. — Elle établit un rôle de répartition qui ne porte que sur les riches. »

A la vérité le Directoire annule ce rôle, et l'Assemblée Nationale confirme (2 novembre) cette annulation. — Mais tous ces principes nouveaux d'égalité, de fraternité, d'aisance pour tous en travaillant, sans superflu pour personne, en un mot de cessation de *l'esclavage de la faim*, font bouillonner toutes les têtes et donnent à la Démocratie une ardeur jusqu'à présent inconnue.

Aussi nous allons voir naître le parti Républicain.

§ 14. — Naissance d'un parti Républicain.

On se rappelle que, dans le commencement de la Révolution, la France, exprimant ses vœux par ses *Cahiers*, voulait la *Monarchie*, mais une Monarchie Populaire ou démocratique ou républicaine (t. 1, p. 272). Si l'on respectait les principes de la Déclaration des droits, le parti démocrate ne penserait pas à la République, ou plutôt considérerait la Monarchie vraiment représentative comme une véritable République. C'est ainsi que Mirabeau s'écriait à la tribune : *Je jure que vous avez sauvé la* RÉPUBLIQUE (t. 1, p. 374); c'est ainsi que le *Moniteur* appelait les soixante Districts de Paris *soixante Républiques* (t. 1, p. 395),

et que la Presse populaire appelait habituellement les Patriotes des *Républicains* (t. 1, p. 399).

Cependant l'Aristocratie accusait les Constitutionnels de vouloir en définitive la *République* ou l'abolition de la Royauté; la Droite organisait le Club des Amis de la Constitution *Monarchique*, par opposition aux Jacobins qu'elle appelait les Amis de la Constitution *Républicaine*; la Reine surtout, qui ne voyait pas de milieu entre la Monarchie absolue et la République sans Roi, accusait l'Assemblée de marcher à la *République*, et appelait Lafayette lui-même un *Républicain*. L'accusation de Républicanisme était l'arme la plus ordinaire et la plus dangereuse qu'employait la Cour; c'était celle que redoutaient le plus les Députés qui désiraient sa bienveillance; et la crainte de passer pour Républicains forçait souvent les plus populaires au silence lorsqu'il s'agissait du Roi personnellement (t. 1, p. 422).

Mais les complots de la Cour et la trahison de Louis XVI font enfin penser sérieusement à l'abolition de la Royauté, et c'est le Roi qui fait des partisans à la *République*.

Nous avons vu Mirabeau lui-même dire confidentiellement : « Si la Cour violait ses promesses envers moi, *je la f... en République* (p. 64). — Et, dès janvier 91, le parti Républicain se montre et fait de rapides progrès.

Robert-Lindet, que nous verrons membre du Comité de Salut public, publie une première brochure sous le titre : *le Républicanisme adapté à la France*; et *Brissot*, quoique ami de Lafayette, se déclare Républicain.

Les Jacobins, généralement accusés par leurs adversaires de vouloir la République, la repoussent réellement pour rester fidèles à leur titre d'*Amis de la Constitution*, et persistent à défendre la Royauté Constitutionnelle en for-

çant Louis XVI à respecter la loi ; et, par exemple, le 25 janvier, un jeune orateur, envoyé par une Section (Mauconseil), lisant un arrêté dans lequel se trouve le mot *Républicains*, il est interrompu par plusieurs voix qui lui crient : *Nous ne sommes pas Républicains!*

Le *Journal des Jacobins*, rédigé par *Choderlos-Laclos*, repousse formellement la République, et soutient qu'elle est *impraticable* dans un *grand* Empire. — Le *Journal des Clubs*, rédigé par le municipal *Leroux*, la repousse également.

Dans le commencement d'avril, *Choderlos-Laclos* attaque même Brissot, Robert-Lindet, etc., et les accuse de vouloir une *Démocratie sans Roi* ou la République. — Brissot lui répond :

« L'Assemblée Nationale a décrété la *Monarchie;* je m'y soumets : mais, en m'y soumettant, je cherche à prouver qu'il faut donner aux Représentants du Peuple une force telle que le Monarque ne puisse ramener le despotisme ; je veux une *Monarchie populaire*, où la balance penche toujours *du côté du Peuple :* voilà ma Démocratie. — Je crois que la Royauté est *un fléau ;* mais c'est une opinion métaphysique qui ne me porte pas à rejeter le Roi adopté par la Constitution. Je ne suis donc pas un ennemi de la Constitution. — Ses ennemis sont ceux qui n'ont vu dans la Révolution qu'un degré pour leur avancement ; qui ne vantent la liberté que pour séduire le Peuple ; qui ne le séduisent que pour *le vendre ;* qui se font redouter pour se faire *acheter ;* qui tonnent pour obtenir argent ou ambassades ; qui s'affichent pour être les Tribuns du Peuple, mais qui *dirigent secrètement les Ministres*... Les ennemis de la Révolution sont ceux qui vantent la Souveraineté du Peuple et la lui enlèvent en détail pour la transporter au Roi ; qui, après avoir fait décréter que tous les hommes sont *égaux*, introduisent la plus *monstrueuse inégalité*... »

Ne dirait-on pas que c'est Lafayette qu'il entend attaquer, tandis qu'il est un de ses plus zélés partisans et qu'il se déclare l'adversaire des Barnave, Lameth et Duport !

« Le spirituel *Cloots*, ajoute-t-il, dit avec raison que tous les

Gouvernements libres sont de *vraies Républiques ;* c'est une vérité triviale que, dans les anciens Etats-généraux, le Royaume de France est souvent appelé la *République de France.* Dans une révolution qui déclare les droits de l'homme, il y a nécessairement une *chose publique;* et quand Laclos m'appelle un ennemi de la Constitution parce que j'invoque la chose publique, c'est un *atroce calomniateur* et un *scélérat profond...* Le mot de *Républicain* est devenu aujourd'hui une arme empoisonnée avec laquelle les ennemis du Peuple veulent égorger par ses mains ses meilleurs défenseurs. »

Prudhomme discute aussi (dans les Révolutions de Paris, en mai) la question de l'*abolition de la Royauté.*

« Proposer d'abolir la Royauté, dit-il, c'est proposer sans doute d'abolir *le plus grand fléau* qui ait jamais désolé le Genre humain, et nous donnons notre voix à cette abolition salutaire... Les principes de notre Constitution sont : *l'égalité, l'élection, l'amovibilité, la responsabilité personnelle et l'économie ;* mais tout cela n'est-il pas inconciliable avec la Royauté héréditaire ?... La grande base de toute Constitution libre est ce principe d'éternelle vérité, déclaré par l'Assemblée Nationale, *que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* Mais ce principe, sur lequel repose toute notre Constitution, n'a-t-il pas été évidemment renversé dans l'institution de notre Pouvoir exécutif? Et cette belle et grande mesure de l'*égalité naturelle* et politique ne vient-elle pas se briser contre les marches du trône ? »

Marat met peu d'importance à la question de République, et s'attache surtout aux institutions démocratiques.

« J'ignore, dit-il, si les *contre-révolutionnaires nous forceront à changer* la forme du gouvernement ; mais je sais bien que la *Monarchie très-limitée* est celle qui nous convient le mieux aujourd'hui, vu la dépravation et la bassesse des suppôts de l'ancien régime, tous si portés à abuser des pouvoirs qui leur sont confiés. Avec de pareils hommes, une *République fédérée* dégénérerait en *Oligarchie.* On m'a souvent représenté comme un mortel ennemi de la Royauté, et je prétends que le Roi n'a *pas un meilleur ami que moi.* Ses mortels ennemis sont ses Parents, ses Ministres, les noirs et les ministériels de l'Assemblée Nationale, les membres du Club Monarchique, les Prêtres factieux et les autres suppôts du Despotisme ; car ils l'expo-

sent continuellement, par leurs machinations, à perdre la confiance du Peuple, et ils le poussent, par leurs conseils, à jouer la couronne, que j'affermis sur sa tête en dévoilant leurs complots, en le pressant de les livrer au glaive des lois. »

Et quelque paradoxale que paraisse cette affirmation de Marat, qu'il est le meilleur ami du Roi, nous la croyons vraie, parfaitement vraie : c'est l'ambition de Louis XVI, c'est son injuste prétention du pouvoir absolu, ce sont les conseils de la Cour et de l'Aristocratie, qui le poussent à l'échafaud ; ce sont les contre-révolutionnaires qui amènent la République. Si, au contraire, Louis XVI suivait les avis de Marat, s'il mettait son bonheur dans la liberté et la félicité du Peuple, il vivrait longtemps le plus heureux et le plus glorieux des Monarques ; et l'on pourrait dire aux amis des Rois : plus vous craignez la République, plus vous aimez le Prince, plus vous devez lui conseiller d'aimer le Peuple et d'établir l'égalité.

Mais le Club de 89 lui-même se montre plus Républicain que Marat en prenant, sur la proposition de *Condorcet*, l'arrêté suivant contre le Club *Monarchique*, qui veut à jamais la Monarchie :

« Le Club de 1789, ayant pour objet d'accélérer ***le perfectionnement de l'art social*** (t. 1, p. 419), doit regarder comme absolument incompatible avec ses vues toute association qui, méconnaissant les ***progrès possibles*** des lumières et de ***la perfectibilité humaine et sociale***, annoncerait l'intention de protéger la Monarchie contre la République. Il déclare que les membres du Club ***monarchique*** ne peuvent faire partie du Club de 1789. »

Aussi, nous allons voir *Condorcet* demander la *révision* perpétuelle de la Constitution, afin que le Peuple puisse toujours adopter la forme de gouvernement la plus parfaite.

§ 15. — Révision perpétuelle de la Constitution.

C'est devant les nombreux auditeurs du Cercle social

qu'est discutée d'abord (en mai) la question capitale de la *révision* perpétuelle de la Constitution.

« C'est un de vos principes, dit l'orateur, de ne considérer comme vraiment libres que les Constitutions qui renferment en elles-mêmes un moyen de *perfectionnement*, et qui peuvent, à chaque époque, se mettre au niveau des lumières... Dans l'état social, l'homme a le droit d'opposer la *force à l'oppression* toutes les fois que la loi ne lui offre *aucun secours*; la paix ne peut donc être assurée tant qu'il existe une oppression contre laquelle la loi est impuissante. »

Et qui parle ainsi? — C'est un Philosophe célèbre, Secrétaire de l'Académie des Sciences, qui sera l'un des chefs des Girondins; c'est le Marquis de *Condorcet*; c'est l'homme qui laissera le plus beau monument peut-être sur la perfectibilité de la société et du gouvernement.

Et les Amis de l'ordre et de la paix ne devraient jamais oublier ses paroles; car la justice et la révision régulière, légale, constitutionnelle, pour corriger, améliorer et perfectionner une Constitution, sont évidemment le *seul moyen* d'éviter les révolutions; et plus on les redoute, plus on doit désirer qu'il y ait quelque voie pacifique de réformer les lois oppressives.

« Dans les pays soumis à un gouvernement arbitraire, continue *Condorcet*, tout acte contraire au droit naturel peut être repoussé par la *violence*. Mais, supposons qu'il existe des lois auxquelles le gouvernement soit soumis, et qui protègent contre lui les droits des individus : c'est alors contre les lois qui violeraient la loi naturelle que la résistance est permise ; et déjà elle prend un caractère plus imposant, plus éloigné de ressembler aux tumultes de la violence arbitraire. Existe-t-il un Corps de Représentants du Peuple chargé de corriger les lois? C'est à lui qu'il faut déférer les lois injustes; et le droit de résistance n'existe plus que dans le cas où ce Pouvoir violerait les mêmes droits pour la défense desquels il a été établi. — Pour opérer la révision, on demanderait aux citoyens, non s'ils approuvent une loi, mais s'ils n'y trouvent *rien de contraire* à leurs droits. Cette décision serait prompte et facile : dans une Assemblée

primaire indiquée pour cet objet, chaque citoyen, *muni d'un exemplaire de la loi*, dont les articles seraient numérotés, rayerait ceux qu'il jugerait contraires aux franchises dont le maintien est la condition du pacte social : on releverait ensuite le nombre des voix qui condamnent telle ou telle disposition, et on l'écrirait à côté de chaque article sur un exemplaire de la loi où l'on aurait eu soin de marquer en tête le nombre des votants ; un relevé de ces différentes listes, envoyées à la Convention Nationale, donnerait le *jugement du Peuple* sur tous les articles de la Constitution. Si aucun article n'est rejeté, la loi est complète ; si quelques-uns sont proscrits, la Convention Nationale obéira au Peuple et lui soumettra de nouvelles lois. — Il serait convenu de ne laisser établir *aucune discussion* dans ces Assemblées ; et, en effet, comme ces lois auraient été débattues dans la Convention Nationale, comme chacun aurait pu s'instruire dans la lecture des débats, comme les hommes éclairés auraient eu le temps de développer leurs opinions, cette discussion serait évidemment inutile. L'*imprimerie* peut faire espérer aux Constitutions modernes une perfection à laquelle on n'aurait pu atteindre sans elle. Par ce moyen, un Peuple répandu sur un grand territoire peut être aussi libre que l'était autrefois celui d'une grande Cité. »

Inutile de dire que *Condorcet* ne veut, dès à-présent, aucun cens électoral. Si le Peuple était ainsi consulté sur l'exclusion des citoyens passifs, ceux-ci recouvreraient leurs droits sans violence, tandis qu'ils seront réduits à recourir à la terrible catastrophe du 10 août.

§ 16. — Inéligibilité des Constituants.

Le 16 mai, *Thouret*, au nom du Comité de Constitution, présente un projet en quatre-vingt-dix-neuf articles sur l'organisation du Corps législatif.

« La première question, dit-il, est celle de savoir si les membres de cette Assemblée seront *éligibles* à la prochaine Législature.—Non, non, s'écrient des voix de tous côtés : on applaudit même à plusieurs reprises ; et l'Assemblée reste quelque temps vivement agitée. — Puis le Rapporteur expose l'ensemble du projet, et lit les deux articles principaux, portant que les *fonctionnaires publics* peuvent être élus Députés, et que les Députés sont indéfiniment *rééligibles*. »

On sent l'immense importance de ces questions! Mais *Robespierre* demande la parole pour une motion d'urgence.

» Je demande, dit-il, que l'Assemblée décrète, avant tout, que ses membres *ne pourront être réélus* à la première Législature, afin que nous puissions voter sur le reste comme de simples citoyens, sans aucun intérêt personnel. — Applaudissements répétés dans toutes les parties de la salle. — *Garat* et *Pétion* appuient. — La très-grande majorité se lève, même à deux reprises, et demande à aller aux voix. »

Mais le *Rapporteur* combat la proposition, développe les motifs du Comité, et soutient que ce serait *exclure des citoyens qui ont bien mérité* de la Patrie, et porter *atteinte* à la Souveraineté du Peuple. — *Merlin* appuie.

« Vous avez déjà mis des conditions à l'éligibilité, dit-il, par le marc d'argent : mais il s'est élevé des *réclamations* à cet égard, et il ne faut plus imposer d'autres conditions... D'ailleurs une Législature complètement nouvelle n'aurait aucun moyen de contenir le Pouvoir exécutif. La Cour saisirait le moment favorable pour essayer quelque grand bouleversement... Des Députés inexpérimentés, mal choisis, laisseraient *périr la Constitution*... Il faudra que la nouvelle Législature délibère longtemps avant qu'il se forme dans son sein un *Le Camus!*... On craindra sans doute l'influence d'un homme qui joindrait à une *grande éloquence* l'avantage d'avoir déjà concouru aux opérations d'une Législature : mais cet homme pourrait être sûr, j'en appelle au mânes de *Mirabeau*, que, s'il voulait *tromper, abuser l'Assemblée*, il s'attirerait les reproches d'*immoralité* dont la supériorité de ses talents ne suffirait pas pour effacer l'impression.

Quelle singulière attaque, lancée à la tribune, contre l'*immoralité de Mirabeau*, accusé d'avoir trompé et abusé l'Assemblée! — Du reste, quelle incroyable faiblesse d'arguments! — Mais *Robespierre* va répondre :

« Nous allons, dit-il, délibérer sur une des principales bases de la liberté et du bonheur public, sur l'organisation du Corps législatif : faisons que ces grandes questions nous soient *étrangères*; dépouillons-nous de toutes les *passions* qui pourraient obscurcir notre raison ; mettons-nous dans l'état absolu d'*impartialité* et de *désintéressement* qu'exige la solution des questions qui nous restent à résoudre (Ap-

plaudissements)... Quelle autorité imposante va donner à votre Constitution le sacrifice que vous ferez vous-mêmes des plus grands honneurs auxquels un citoyen puisse prétendre!... Désespère-t-on de nous voir remplacer par des hommes également dignes de la confiance publique? Mais nos travaux et nos succès ne nous donnent pas le droit de croire qu'une Nation de vingt-cinq millions d'hommes libres (*six à huit millions*, et même moins, serait plus exact) soit réduite à l'impossibilité de trouver sept cent vingt-neuf défenseurs dignes de recevoir et de conserver le dépôt sacré de ses droits. Si, dans un temps où l'esprit public n'existait pas encore, où la France était loin de prévoir ses destinées, la Nation a pu faire des choix dignes de cette Révolution, pourquoi n'en ferait-elle pas de meilleurs lorsque l'opinion publique est éclairée et fortifiée par une expérience de deux années, si fécondes en grands événements et en grandes leçons? (Applaudissements)... — On dit qu'un *certain nombre* et même que *certains membres* de cette Assemblée sont *nécessaires* pour éclairer et guider la Législature suivante par les lumières de l'expérience et par la connaissance plus parfaite de la Constitution, qui est leur ouvrage! Mais je pense que ceux qui ont défendu nos décrets et qui ont été chargés par la confiance publique de les faire exécuter les connaissent aussi (Applaudissements). Je crois qu'il n'est pas plus difficile de la connaître qu'il ne l'a été de les faire (Nouveaux applaudissements). Je pense d'ailleurs que ce n'est pas de la tête de tel ou tel orateur que la Constitution est sortie, mais du sein même de *l'opinion publique* qui nous a précédés et qui nous a soutenus : c'est à la *volonté de la Nation* qu'il faut confier sa durée et sa perfection et non à l'influence de *quelques-uns* de ceux qui la représentent en ce moment... Quant aux *prétendus guides* qu'une Assemblée pourrait transmettre à celles qui la suivent, je ne crois pas du tout à leur utilité : ce n'est point dans l'ascendant des *orateurs* qu'il faut placer l'espoir du bien public, mais dans les lumières et le civisme des Assemblées représentatives; quand des orateurs parviennent à maîtriser les délibérations, il n'y a plus qu'un fantôme de Représentation; la Nation se trouve gouvernée par un petit nombre d'orateurs adroits; et *par qui ces orateurs seraient-ils gouvernés quelquefois?* (On applaudit). Je *n'ose le dire*, mais vous pouvez facilement le *deviner*. Je n'aime point cette science nouvelle qu'on nomme la *tactique* des grandes Assemblées; elle ressemble trop à l'*intrigue;* et la *vérité*, la *raison* doivent seules régner dans les Assemblées législatives. (On

applaudit.) Je n'aime pas que des hommes habiles puissent, en dominant une Assemblée, préparer leur domination sur une autre et perpétuer ainsi un système de coalition qui est le fléau de la liberté. Je me défierais de ceux qui, pendant quatre ans, resteraient en butte aux caresses, aux séductions royales, à la séduction de leur propre pouvoir, enfin à toutes les tentations de l'*orgueil* ou de la *cupidité*. — Ceux qui me représentent, ceux dont la volonté est censée la mienne, ne sauraient être trop rapprochés de moi, trop identifiés avec moi; sinon, loin d'être l'expression de la volonté générale, la loi ne serait plus que l'expression des caprices ou des intérêts particuliers de quelques *ambitieux;* et les Représentants, ligués contre le Peuple avec le Ministère et la Cour, deviendraient des *Souverains* et bientôt des oppresseurs. (Applaudissements.) — On dit qu'empêcher la réélection c'est attenter à la Souveraineté du Peuple! D'abord, les partisans de la réélection, qui tiennent ce langage, ont-ils réclamé contre le décret du marc d'argent? En second lieu, n'est-ce pas au nom du Peuple que vous faites des lois? Et qui peut douter que la Nation, si elle était ici, ne pût convenir *des règles qu'elle suivrait* dans ses élections pour se défendre elle-même contre l'erreur et la surprise? Athlètes victorieux, mais *fatigués*, laissons la carrière à des successeurs frais et vigoureux, que *nos regards* seuls empêcheront de trahir leur gloire et leur Patrie. Pour nous, hors de l'Assemblée législative, *nous servirons* mieux notre pays qu'en restant dans son sein : répandus sur toutes les parties de cet Empire, nous éclairerons ceux de nos concitoyens qui ont besoin de lumières; nous propagerons partout l'esprit public, l'amour de la paix, de l'ordre, des lois et de la liberté. (Salves d'applaudissements)... Rien n'élève les âmes des Peuples, rien ne forme les mœurs publiques, comme les *vertus des Législateurs;* donnez à vos concitoyens ce grand exemple d'amour pour l'*Égalité*, d'attachement exclusif au bonheur de la Patrie; et que les Français doutent à quelle époque, le commencement ou la fin de votre carrière, vous vous êtes montrés plus purs, plus grands, plus dignes de leur confiance! »

La très-grande Majorité applaudit encore plusieurs fois et demande la clôture. L'Assemblée presque entière ordonne l'impression du discours.

Beaumetz demande en vain l'ajournement au lendemain; *Chapellier*, à la tribune, ne peut pas même obtenir la

parole; la Droite combat la proposition, tout en désirant qu'elle soit adoptée dans l'espérance qu'elle irritera les meneurs de la Gauche et les amènera dans son parti par dépit d'ambition déçue; mais la masse de la Gauche, entraînée par un généreux sentiment de désintéressement, adopte avec enthousiasme; les meneurs n'osent pas s'opposer, quoique profondément désappointés; la presque unanimité adopte la proposition de *Robespierre;* et l'Assemblée se sépare au milieu de ses applaudissements.

Certainement *Robespierre* fait preuve ici de désintéressement; car il serait indubitablement réélu en 1791, comme il sortira le premier de l'urne électorale à Paris en 1792. Certainement aussi les raisons qu'il donne sont puissantes, car le sort de la Constitution ne tient pas à quelques hommes, comme *A. Lameth* le disait en parlant de Mirabeau lui-même à la tribune des Jacobins (p. 154), et d'ailleurs les Constituants les plus habiles pourront guider leurs successeurs par leurs *écrits* et leurs *conseils*. Mais Robespierre ne fait qu'indiquer sa raison déterminante; et cette raison, connue de l'Assemblée, c'est que les patriotes redoutent surtout l'ambition, l'intrigue, la domination, même la trahison, du Triumvirat *Duport, Barnave et Lameth,* tandis que le motif secret de la Droite est d'attirer ceux-ci dans ses rangs en les brouillant avec la Gauche.

C'est un vilain tour que Robespierre joue aux ambitieux; et l'on conçoit que ceux-ci doivent, comme les Evêques et tous les privilégiés, trouver et dire que c'est un brouillon et un anarchiste. — Aussi *Duport, Barnave* et *Lameth,* qui n'ont pas osé combattre sa proposition, sont furieux contre lui et deviennent ses plus redoutables ennemis.

Duport, élu *Président* du tribunal criminel, se laisse

emporter par la haine jusqu'à refuser cette Présidence en déclarant qu'il ne veut pas siéger avec *Robespierre* élu Accusateur public, parce qu'il le trouve un homme *sans mesure*, à quoi Robespierre pourrait répondre qu'il trouve Duport *sans véritable patriotisme*. — Bigot de Préameneu, élu Vice-Président, et Dandré, élu Substitut, refusent par la même raison. — Mais *Pétion, Buzot* et *Faure*, se font honneur de les remplacer.

« M. Robespierre, dit *Brissot*, est bon patriote, ferme dans ses principes, sourd aux considérations : voilà ce que M. *Duport* devait voir et *respecter*, ce qui devait excuser à ses yeux l'excès de patriotisme de M. Robespierre. »

Du reste, la Presse populaire et l'opinion sont unanimes pour décerner à Robespierre des couronnes civiques, tandis que Duport, Barnave et Lameth, vont, pour ainsi dire, déserter leur armée pour passer à l'ennemi.

§ 17. — Défection de Duport, Barnave et Lameth.

Que le Peuple est malheureux ! Il désire, il veut, il cherche la vérité et la justice ; il est toujours prêt à se dévouer pour elles ; et ses chefs le trompent presque toujours, l'égarent, le poussent, l'abandonnent et le trahissent !

Nous verrons tout-à-l'heure la palinodie de l'abbé *Raynal* ; nous avons vu l'apostasie et la trahison de *Mirabeau*, de *Chapellier* et autres ; nous avons vu *Duport, Barnave*, les *Lameth*, chefs et directeurs des Jacobins, du parti populaire et révolutionnaire, de l'extrême-Gauche, lancer et pousser en avant la Démocratie, attaquer le Roi, la Cour et l'Aristocratie, accuser violemment Lafayette, couvrir d'opprobre Mirabeau à cause de son alliance avec la Droite, avec le Club Monarchique, et même le Club de 1789, tandis que Lafayette et son ami Brissot, Sieyes et

Mirabeau, Marat et Robespierre, les accusaient ou les soupçonnaient de n'être eux-mêmes que des jaloux et des envieux, des intrigants et des ambitieux, qui exploitaient le Peuple pour dominer : hé bien, aujourd'hui que Mirabeau n'existe plus et que l'Aristocratie n'a plus de chef puissant, aujourd'hui que la Démocratie les déborde et qu'ils désespèrent de la dominer toujours, aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus être ni *réélus* pour dominer la nouvelle Législature ni choisis pour *Ministres*, ils vont prendre la place et le rôle de ce Mirabeau qu'ils ont tant poursuivi, se réconcilier avec Lafayette qu'ils ont tant attaqué, s'allier avec le Club de 1789, avec le Club Monarchique, avec la Droite, la Cour, la Reine et le Roi, combattre le Peuple, le fusiller et le mitrailler, pour réviser la Constitution, pour l'Aristocratiser et la Monarchiser, ou plutôt pour l'annuler et en faire une *nouvelle*, comme c'était le projet de Mirabeau (page 63), pour établir une *seconde Chambre*, et pour s'ouvrir les portes d'un *sénat* ou du *ministère*. Nous en verrons désormais mille preuves ; et dès le lendemain du décret qui les exclut de la prochaine Législature, *Duport* lève le masque.

Le Comité de Constitution proposant de déclarer les Députés de la prochaine Législature indéfiniment rééligibles, il soutient cette proposition.

Il approuve d'abord tout ce qu'à fait le parti révolutionnaire jusqu'au décret d'hier. Il reconnaît que la Cour est l'ennemie naturelle du Peuple ; que des mouvements populaires sont toujours excusables, parce qu'ils sont toujours la faute du Gouvernement. — Cependant il se plaint de la manie des principes ; de l'exagération des idées de liberté et d'égalité ; de l'influence de quelques *têtes creuses*, de quelques imbéciles et quelques fripons qui veulent persuader que l'égalité consiste dans l'*égalité de fortune et de propriétés*, de capacités et de talents. — Il se plaint d'un *progrès immodéré* qui s'étend et se propage sans cesse, et qui conduira au *partage des terres ;* d'une

opinion publique qui demande une autre Constitution plus conforme à la Déclaration des droits, et une autre forme de gouvernement qui garantisse mieux l'égalité.—Il imagine tout ce que répèteront désormais les partisans d'un système de résistance ou de *juste-milieu*, ou de doctrine pédantesque et jésuitique, et prétend qu'on a assez abattu; qu'il faut reconstruire ; qu'il ne faut pas tout désorganiser ; qu'il faut s'arrêter et résister à l'opinion ; qu'il ne faut pas un état constant de révolution ; qu'il faut de la *stabilité*, une Constitution *sage*, un gouvernement solide et *vigoureux*.—Il soutient que le décret d'hier est funeste ; qu'il amena longtemps des troubles violents ; que si l'on fait un pas de plus en bornant les fonctions des Députés à deux ans, il n'y a plus de gouvernement, mais l'anarchie. —Il annonce que, dans ce cas, les partisans de la Constitution, ses amis et lui, se serreront autour de l'autorité royale, entre les Aristocrates et les nouveaux patriotes (désertant ainsi pour passer à l'ennemi), et qu'ils emploîeront la *loi Martiale* (menace terrible qui ne sera que trop réalisée).—Il attaque les futurs Despotes populaires, plus dangereux que les anciens Despotes, même Lafayette, qu'il accuse indirectement de *payer des libelles* calomniateurs pour arriver à la tyrannie. Il attaque indirectement *Robespierre*, qu'il accuse de transformer la tribune en une chaire de *droit naturel*, de combattre tout ce qui est raisonnable, de violer la Souveraineté du Peuple et de n'être pas véritablement dévoué aux intérêts populaires. — Demandant confiance pour lui et ses amis, il fait la leçon à tout le monde, au parti démocrate, au Peuple, à l'opinion publique aveuglée, même à l'Assemblée, qu'il accuse d'infamie en se faisant hautement *gloire* d'avoir repoussé son décret d'hier.

Robespierre lui répond et demande que les Députés ne puissent jamais être réélus qu'après deux ans d'intervalle.

Il soutient que le plus grand danger, c'est la corruption par de l'argent ou par des places pour la famille. — Il rappelle qu'on disait déjà la Révolution perdue si les Députés ne pouvaient pas être Ministres, et affirme qu'elle ne périra pas davantage parce qu'ils ne pourront pas être réélus sans intervalle. — Il pense que la Constitution et les fonctions publiques prépareront et formeront de bons Députés, et que la non rééligibilité excitera mieux une patriotique émulation. — Il reproche à Duport d'avoir approuvé le décret du marc d'argent ; d'avoir prononcé une longue *mercuriale* contre l'Assemblée ;

et d'avoir lancé, du haut de la tribune, l'anathème contre toute doctrine qui n'est pas celle du *professeur*. — Enfin il l'accuse d'ambition personnelle, et fait entendre qu'il l'accuserait bien autrement si cette ambition mettait le pays en danger. — Et le discours de Robespierre, fréquemment interrompu par des applaudissements, se termine au milieu d'applaudissements nouveaux !

Après ces discours de Duport, de Robespierre et d'autres, l'Assemblée prend, sur la proposition de *Barrère*, un terme moyen et décide que les Députés pourront être réélus, mais seulement une fois, et qu'ils ne pourront plus l'être qu'après un intervalle de deux ans.

Cette question de la rééligibilité pour les membres de la Législature suivante vaut encore à *Robespierre* des couronnes civiques. Ecoutons ses adversaires eux-mêmes, représentés par l'*abbé Royou* :

« Il faut rendre cette justice à M. Robespierre, il semble avoir expié tous ses écarts démagogiques par la manière *ferme et noble* dont il s'est montré dans cette discussion. Aucun intérêt secret, aucun esprit de parti, aucune considération particulière, n'a pu ébranler ni affaiblir son zèle pour une cause qui lui paraissait intimement liée au bien public. Jamais il n'a parlé avec *plus de force et d'éloquence :* et ce que je regarde comme un véritable triomphe pour lui, c'est que sa *constance* et son *courage* dans une pareille occasion donnent lieu de croire qu'il est *plus attaché à ses principes qu'à ses intérêts ;* que s'il est démagogue, c'est de *bonne foi*, et qu'il ne lui manque qu'une meilleure tête et un esprit plus juste pour être un excellent citoyen et même un bon Législateur. »

§ 18.— Organisation du Corps législatif.

Buzot propose en vain de diviser le Corps législatif en *deux sections égales* qui délibéreraient séparément dans certaines circonstances importantes : la mesure est rejetée comme rappelant en quelque sorte le système des *deux Chambres* solennellement repoussé quand l'Assemblée siégeait à Versailles.

La grande question de l'*incompatibilité* est enfin décidée, le 9 juin, contre l'avis du Comité de Constitution : les fonctions d'administrateurs, de juges, de commandant de la Garde nationale, sont déclarées *incompatibles* avec celle de Député.

Bailly, Lafayette, Sieyes, qui invoquent sans cesse les principes, les ont donc constamment violés en cumulant ces fonctions ; et c'est précisément l'expérience de l'abus qu'ils en ont fait qui détermine à décréter l'incompatibilité.

L'Assemblée décide enfin que les élections seront complètement indépendantes du Pouvoir exécutif ; que les Députés se réuniront *à Paris*, et sans convocation ; que l'Assemblée ne pourra être environnée de troupes ; que le Roi ne pourra la dissoudre.

Voilà les garanties que l'*Assemblée constituante* juge nécessaires pour que le gouvernement soit réellement *représentatif !*

§ 19. — Convocation de la nouvelle Législature.

Le 27 mai, *Desmeuniers* fait un rapport sur la *convocation* de la prochaine Législature et sur la *révision* de la Constitution dans son ensemble. — On décide que les Assemblées primaires se réuniront *du* 12 *au* 15 *juin,* pour élire des électeurs, et les assemblées électorales le 5 *juillet* pour élire des Députés, sans fixer encore le jour de la réunion de la nouvelle Représentation nationale et de la clôture de l'Assemblée Constituante.

Robespierre, qui n'a jamais cessé de réclamer contre le décret des citoyens *passifs,* revient à la charge, soutient que le moment est arrivé de réformer ce décret, et demande que *tout Français domicilié* soit déclaré citoyen *actif.*

C'est le moment en effet ; et puisque l'exclusion des ci-

toyens *passifs* est la plus incontestable violation de la Déclaration des droits ; puisqu'elle est une souveraine injustice et une révoltante ingratitude ; puisque le Peuple, dont l'acceptation est nécessaire pour la légitimité de la Constitution, a constamment réclamé contre cette exclusion oppressive ; puisqu'elle est la principale cause de son mécontentement, de sa colère même, de ses exigences et de ses dispositions à une révolution complémentaire ; la Représentation nationale devrait abolir cette exclusion, ou du moins consulter la Nation sur cette mesure capitale. Mais le Club de 89, qui n'invoque la Constitution que par la plus audacieuse hypocrisie, puisqu'il viole la Déclaration des droits qui est la base et la loi de cette Constitution, et puisqu'il conspire pour réviser et détruire cette même Constitution en l'aristocratisant, ce Club, disons-nous, se garde bien d'écouter *Robespierre ;* et quand *Lavigne* veut appuyer celui-ci, de nombreux murmures étouffent leurs voix, et une grande majorité conserve le plus funeste des décrets.

Pourquoi les chefs du parti populaire, pourquoi les Jacobins, n'invitent-ils pas alors le Peuple passif et ses amis, qui peuvent s'assembler sur tous les points du territoire, à couvrir des milliers de pétitions de leurs millions de signatures ! — Mais les chefs des Jacobins, Duport, Barnave et Lameth, devenus des ennemis du Peuple passif, sont plus disposés à le combattre qu'à le défendre : cependant deux Sections, *treize Sociétés* de Paris, et un assez grand nombre d'adresses, demanderont, à la veille des élections, le droit électoral pour tous les citoyens ; l'une de ces adresses affirme que Paris n'a que 80,000 citoyens *actifs* contre 300,000 citoyens *passifs*.

« Pères de la Patrie !.. dit le Comité central de 13 Sociétés fraternelles, ceux qui obéissent à des lois qu'ils n'ont pas faites ou sanc-

tionnées sont des *esclaves!* Vous avez déclaré que la loi était l'expression de la *volonté générale*, et la majorité est composée de citoyens appelés étrangement *passifs*. Si vous ne fixez le jour de la sanction universelle de la loi par la totalité absolue des citoyens, si vous ne faites cesser la démarcation cruelle que vous avez mise, par votre décret du *marc d'argent*, parmi les membres d'un Peuple-frère ; si vous ne faites disparaître à jamais ces différents degrés d'éligibilité qui *violent* si manifestement votre *Déclaration des droits* de l'homme, la Patrie est en danger! »

Néanmoins l'Assemblée reste sourde à tant de réclamations, et renvoie ces adresses à son Comité sans les lire.

Après l'ajournement des élections (car la fuite du Roi les fera ajourner), le Peuple passif réclamera de nouveau et tout aussi vainement encore : mais il ne cessera jamais de réclamer jusqu'à la nouvelle révolution du 10 août, dont le premier acte sera la proclamation du suffrage universel.

En attendant, la Presse essaie de diriger les élections qui se préparent ; *Brissot* discute toutes les questions électorales et présente des candidats, tandis que Marat indique les hommes à repousser ; et les Jacobins envoient aux 48 Sections et à tous leurs correspondants 3,000 exemplaires d'une instruction qu'ils ont chargé Robespierre de rédiger en leur nom pour diriger les citoyens.

§ 20.—Ajournement de la question d'Avignon.

On se rappelle l'affaire d'Avignon (t. 1, p. 452), sur laquelle le Comité Diplomatique, dirigé par le traître Mirabeau, a toujours demandé l'ajournement pour plaire à la Cour, ménager le Pape, et conserver un foyer naturel et précieux de Contre-Révolution.

La question de la réunion d'*Avignon* ayant été agitée en novembre, *Pétion* a soutenu que les Peuples ne sont jamais rebelles quand ils rentrent dans leurs droits, et que les tyrans sont toujours

des révoltés. — *Robespierre* a ajouté que c'est un blasphème de dire qu'Avignon et ses habitants sont la *propriété du Pape ;* et qu'une longue usurpation oblige l'usurpateur à restitution, plutôt que de lui donner droit à indemnité. — *Mirabeau* a reconnu que les hommes ont des droits naturels et les Nations des droits *imprescriptibles ;* mais il a prétendu que la prudence exigeait l'ajournement...

Pendant ce temps, le Clergé, l'Aristocratie, les Emigrés, y soufflent la guerre civile et y recrutent une armée contre-révolutionnaire. Soulevés et dirigés par eux, le *Comtat-Venaissin* et surtout la ville de *Carpentras* sont en guerre avec Avignon, et des contre-révolutionnaires français vont prendre parti pour eux, tandis que des patriotes vont prendre place dans les rangs des Avignonnais. C'est, en petit, l'image du sort qu'on prépare à la France elle-même ; c'est déjà la bataille entre la Révolution et la Contre-Révolution. Les deux petites armées se font la guerre avec toutes les violences, tous les excès, tous les fléaux qu'elle entraîne. Les Avignonnais font inutilement le siége de *Carpentras,* tout en tuant des hommes à leurs ennemis qui leur en tuent davantage encore : mais ce sont les campagnes, les villages, qui souffrent le plus cruellement.

Nous avons vu *Robespierre* imputer ces malheurs au Comité Diplomatique (p. 181), et les lui reprocher presque comme une trahison.

Un décret entortillé du 4 mai, qui semble repousser Avignon et le Comtat, excite des cris de réprobation contre l'Assemblée : *C. Desmoulins* surtout crie contre le Club de 89 auquel il attribue ce décret, et cite ce propos de *Desprémenils* à un patriote en sortant de la séance :

« Je vous disais bien que l'Assemblée Nationale, par sa *corruption,* vous ferait regretter les *Parlements !* Tous les dix ans, le Parlement d'Aix faisait des actes conservatoires des droits de la France sur le Comtat ; et l'Assemblée Nationale vient au contraire de démembrer la France en repoussant Avignon. »

Mais un autre décret du 25 mai explique le précédent, réserve tous les droits de la France, rappelle tous les Français qui sont dans l'une et l'autre armée, et essaie de rétablir la paix entre *Avignon* et *Carpentras* avant de prononcer définitivement leur adjonction à la France.

§ 21. — Colonies. — Blancs, Mulâtres, Nègres.

On se rappelle l'insurrection des Colonies (t. 1, p. 450) et l'organisation d'un Comité Colonial. Depuis cette époque, leurs Députés à l'Assemblée Nationale demandent une Constitution spéciale à leur usage.

Il ne s'agit pas encore des *Nègres*; c'est entre les *Blancs* ou les *Colons* et les *Mulâtres* ou les *hommes de couleur* que la lutte existe : ceux-ci réclament les droits d'hommes et de citoyens ; ceux-là les leur refusent. C'est le débat entre les citoyens actifs et les citoyens passifs, mais plus net et plus tranché.

Aussi l'Aristocratie et la Droite, qui comptent beaucoup de Colons dans leur sein, s'enflamment pour les Colons, tandis que les Démocrates et la Gauche s'enthousiasment pour les hommes de couleur.

Les adversaires de ceux-ci n'osent cependant pas aborder la question du droit ; ils prétendent surtout que la marine et le commerce maritime seraient perdus, et que l'intérêt matériel des ports de mer serait ruiné si les Mulâtres avaient des droits politiques.

La Société des *Amis des Noirs* prend la défense des hommes de couleur. — *Brissot* les défend aussi, en s'appuyant sur la Déclaration des droits, et en combattant vivement *Barnave*, qui se fait le champion des Colons.

Des deux côtés on fait des enquêtes, on publie des brochures, on provoque et on reçoit des adresses ; les villes

maritimes se partagent en deux partis, comme l'Assemblée.

Le 7 mai, quatre Comités réunis proposent d'ordonner une *Assemblée générale des Colonies*, qui sera chargée de présenter *leur vœu* sur les droits que la Constitution coloniale doit reconnaître aux hommes de couleur, et de laquelle ceux-ci seraient provisoirement exclus.

« Ce projet de décret, dit aussitôt *Grégoire*, renferme des objets de la plus haute importance : il s'agit d'anéantir la *Déclaration des droits*, et de réduire à l'esclavage une certaine classe d'hommes en la livrant à l'oppression des autres. Après avoir attendu quatre mois pour vous proposer ce projet, on peut bien attendre encore quelques jours. Je demande l'impression et l'ajournement. » (Applaudissements.) — On ajourne au 11.

« Il est donc enfin permis aux défenseurs des citoyens de couleur, dit alors *Grégoire*, d'élever la voix dans cette Assemblée. Il leur est donc enfin permis de démontrer que le *Salut des Colonies* tient à la justice qu'elles réclament. »

Puis il reproche au Rapporteur une révoltante partialité, celle d'avoir invoqué les adresses de quelques villes françaises favorables aux Colons, et d'avoir caché à l'Assemblée les adresses d'un plus grand nombre d'autres villes (Bordeaux, Lorient) favorables aux hommes de couleur. Il dénonce aussi des *brigues et des cabales* qui ont empêché de demander à l'Assemblée, comme il en était convenu dans le Comité Colonial, d'autoriser les hommes de couleur à envoyer *deux députés* pour plaider leur cause. Il soutient que les hommes de couleur, étant libres, propriétaires, contribuables, comme les blancs, doivent être citoyens actifs comme eux.

« Cependant, dit-il, on les a rejetés des Assemblées primaires, on les a désarmés, on a envahi à mains armées leurs propriétés ; on a coupé la tête de M. Ferrand, juge respectable qui s'était montré leur défenseur ; on a fait périr Ogé sur l'échafaud pour avoir réclamé ses droits. — Je demande qu'ils jouissent des droits de citoyens actifs. » (Fréquents applaudissements.)

Barnave le combat, mais Sieyes le soutient.

Du 11 au 15, la discussion est tellement passionnée qu'elle dégénère en véritable provocation incendiaire. « Admettre les hommes de couleur, dit l'un d'eux, c'est dire aux Colons qu'ils n'ont plus de conseil à prendre que de leur *désespoir.* » — « Les repousser, dit un autre, c'est les réduire eux-mêmes au *désespoir*; et l'oppression leur donnera des *forces.* » — « S'il fallait, dit *Dupont de Nemours*, sacrifier l'intérêt ou la justice, il vaudrait mieux *sacrifier les Colonies* qu'un principe. » — « *Périssent les Colonies*, dit aussi Robespierre (c'est-à-dire que les Colonies soient perdues pour nous), s'il doit vous en coûter votre honneur, votre gloire, votre liberté ! »

Et Robespierre, comme Grégoire, comme Dupont, a raison ; car, sacrifier le principe de l'égalité des hommes, qui fait la base de la Déclaration des droits, ce serait, pour la France, creuser une source d'où jailliraient des conséquences bien autrement funestes que la séparation et la perte de ses Colonies.

Après une première petite victoire de *Barnave*, qui fait cause commune avec Malouet et la Droite, l'Assemblée décide enfin, sur la proposition de *Rewbell*, que les hommes de couleur nés de pères et mères libres seront admis dans l'Assemblée générale des Colonies qui doit proposer un projet de Constitution coloniale. Et cette décision est accueillie par des applaudissements.

« Ce décret a produit la satisfaction la plus vive dans l'Assemblée et au-dehors, dit *Brissot;* car le Peuple y prenait un grand intérêt. Tous les *Mulâtres* ont été *embrassés* avec la cordialité la plus fraternelle. Il ne remplit pas certainement l'attente des patriotes rigides ; il viole même le principe ; mais il est un acheminement vers le retour aux principes ; mais il prouve que l'Assemblée y tient encore, et que la Gauche va se rallier, se serrer fortement, pour finir la Constitution d'une manière digne d'elle. »

Mais, à cette occasion, *Brissot* attaque vivement *Barnave*, Duport et les *Lameth*.

« Il est des hommes, dit-il, qui ***se disent patriotes*** parce que l'envie d'humilier la Cour qui les avait autrefois humiliés les a jetés dans le parti patriote; il est des hommes qui font circuler les bruits les plus atroces contre les défenseurs des hommes de couleur, bruits qu'ils n'osent ni articuler en face ni signer : il y a dans cette conduite une ***lâcheté*** qui doit les faire vouer à jamais à l'ignominie.... M. ***Barnave*** a répété dix fois qu'il n'y avait que ***cinq à six mille*** hommes de couleur dans les îles, et son ami M. ***Moreau*** a été obligé de convenir qu'il y en a plus de ***vingt-quatre mille*** à Saint-Domingue seulement. Il est évident que M. Barnave ***en a imposé*** ou qu'il est un ***ignorant***. Et voilà l'homme que des Journalistes nous donnent pour un ***homme d'Etat!*** Quand des mots vides de sens seront des idées, quand le ***clinquant*** sera de l'or, M. Barnave pourra s'appeler un homme d'Etat.

Nous verrons l'oppression pousser les Nègres à d'horribles violences : mais nous allons voir les ouvriers français se plaindre d'être aussi maltraités et aussi malheureux que les Mulâtres et les Noirs.

§ 22. — Coalitions d'ouvriers; — Question de salaires.

C'est bien, c'est juste, c'est humain, c'est généreux, de s'intéresser à quelques milliers d'hommes de couleur, aux *Noirs*, ESCLAVES *de leurs maîtres* : mais alors comment ne pas s'intéresser aux *Blancs*, ESCLAVES *de la faim et de la misère*, à ces *millions d'ouvriers* qui n'ont d'autres moyens d'existence que leur travail, qui ne demandent qu'à travailler pour vivre, mais qui souvent manquent d'occupation et qui n'ont qu'un salaire insuffisant? Aussi, tandis que la Société des *Amis des Noirs* demande l'abolition de l'esclavage des Nègres, nous avons vu le *Cercle social* demander l'abolition de l'*esclavage de la faim* (p. 200); et, de même que les hommes de couleur ont raison

de réclamer leurs droits politiques, de même que le Peuple passif a raison de réclamer les droits de citoyens actifs, de même le *Peuple-ouvrier* a raison de réclamer l'aisance en travaillant.

Nous l'avons déjà vu souvent, tout le monde dit que la Révolution doit être une régénération sociale ; tout le monde crie qu'il faut supprimer la misère ; la Déclaration des droits proclame l'Egalité et la fraternité ; la Constitution garantit des secours aux pauvres infirmes et du travail aux pauvres valides ; l'Assemblée a même accordé 15 millions de travaux pour la masse des ouvriers français : mais rien n'assure et ne garantit encore à l'ouvrier un travail constant et un salaire suffisant. — Et, pour que ce salaire soit suffisant, il ne faut pas seulement qu'il suffise à l'existence du travailleur ; il faut qu'il lui donne une nourriture convenable, un vêtement convenable, un logement convenable, la facilité de se marier et d'élever une famille en lui donnant l'éducation nécessaire.

On peut dire hardiment que la Nature destine à l'homme tous ces avantages ; que c'est pour les conserver ou les acquérir qu'il entre dans la Société ; qu'ils sont pour lui un *droit sur elle*, pour elle un *devoir et une dette* envers lui. On peut dire que la Société est mal organisée tant que ce but n'est pas atteint.

C'est là peut-être la question fondamentale et capitale ; c'est celle qui peut avoir le plus d'influence sur les vertus et le bonheur des hommes, sur ordre et la paix publique ; c'est celle qui intéresse le plus la tranquillité des riches ; c'est la plus digne des méditations des amis de l'Humanité. — Et cependant, la Représentation Nationale ne l'a pas encore abordée, quoique le Peuple languisse dans l'*esclavage de la misère ;* la Presse même n'ose pas la discuter ; l'Ami du Peuple presque seul y consacre son zèle philan-

tropique et ses efforts; et les ouvriers sont réduits à défendre eux-mêmes leurs intérêts.

Mais comment s'y prendront-ils ? Rien n'est plus difficile pour eux ; rien n'exige plus de prudence, plus de circonspection, plus d'habileté, plus d'ensemble ; car les employeurs, les entrepreneurs, ceux qui ont intérêt à payer le moins possible pour le salaire du travail, masse énorme qui comprend tous les riches et que son éducation habitue à ne consulter que l'égoïsme et la cupidité, se coaliseront contre les malheureux ouvriers, et la lutte existera entre la *misère* qui ne peut faire de sacrifices de temps et d'argent, et l'*opulence* qui ne connaît presqu'aucun obstacle. D'un autre côté, tandis qu'on est d'une excessive indulgence pour les vices des gens qu'on appelle bien élevés, on est d'une excessive intolérance pour les moindres écarts des malheureux privés d'éducation, et la plus légère irrégularité dans la forme ou la plus petite exagération font oublier la justice de leurs réclamations; la moindre apparence de menace surtout soulève et réunit contre eux tous leurs adversaires et même leurs timides amis. Si du moins la masse des ouvriers pouvait se réunir, se concerter, s'entendre, suivre une direction unique, ils pourraient défendre paisiblement leurs droits, faire leurs conditions, traiter d'égal à égal, stipuler leurs intérêts et obtenir justice, puisqu'on a besoin de leur travail comme ils ont besoin de salaire : mais, plus ils sont nombreux, plus le concert est difficile, plus il leur faudra consacrer de temps à discuter (et ils n'ont pas un jour à perdre), plus d'ailleurs les rivalités, les jalousies, sont inévitables, surtout les *divisions*, qui sont la principale espérance de leurs adversaires, que ceux-ci s'efforcent principalement d'exciter, et qui leur réussissent toujours; car c'est *en divisant le Peuple* que, depuis le commencement du monde, l'Aris-

tocratie est parvenue à le maîtriser, c'est en achetant partie des travailleurs (que la misère expose à se vendre), en la lançant contre l'autre partie, en payant des hommes du Peuple pour en faire des mouchards qui les désorganisent, des traîtres qui les livrent, et des soldats qui définitivement jettent leurs frères dans les cachots.

Aussi voyez ce qui arrive! Les ouvriers, croyant que la Révolution, à laquelle ils ont puissamment contribué et qui doit tout réformer et tout perfectionner, doit conséquemment améliorer leur sort, se réunissent et s'associent pour délibérer sur leurs intérêts, et présentent des pétitions à la Municipalité (t. I, p. 324). — Mais la Municipalité ne fait rien pour eux; la misère les force à s'agiter (t. I, p. 322); et bientôt la Garde nationale disperse leurs réunions (t. I, p. 324). — Alors ils se coalisent, surtout les *charpentiers*, les *maçons*, les *imprimeurs*; ils prennent des arrêtés qui décident qu'ils suspendent leurs travaux jusqu'à ce qu'on ait *augmenté leur salaire*; ils se rendent dans les ateliers pour communiquer leurs résolutions à tous leurs camarades; et comme ces arrêtés ne peuvent avoir le résultat qu'ils espèrent qu'autant que tous les adopteront et suspendront les travaux, ils *menacent* ceux qui résistent, emploient même la violence, et commencent leur lutte contre l'Aristocratie par la *guerre des ouvriers* CONTRE LES OUVRIERS. Alors s'élève un cri général contre eux, sans que personne ose prendre leur défense; alors aussi intervient la Municipalité, qui fait afficher l'*Avis* suivant adressé aux ouvriers :

« Tous les citoyens sont *égaux en droits*; mais ils ne le sont pas et ne le seront jamais *en facultés, en talents et en moyens*. Il est donc impossible qu'ils se flattent de faire tous les *mêmes gains*. Une loi qui taxerait le prix de leur travail et qui leur ôterait l'espoir de gagner plus les uns que les autres serait donc une loi injuste. Une coalition d'ouvriers pour porter le salaire de leurs journées à des prix *uni-*

formes, et forcer ceux du même état à se soumettre à cette fixation, serait donc contraire à leurs véritables intérêts. — Une pareille coalition serait de plus une violation de la loi, l'anéantissement de l'ordre public, une atteinte portée à l'intérêt général, et le moyen de réduire ceux qui l'auraient faite à l'indigence par la cessation ou la suspension des travaux qu'elle produirait infailliblement ; elle serait un véritable *délit*. — La Municipalité *invite* donc tous les ouvriers à ne point démentir les preuves qu'ils ont données jusqu'à présent de *leur patriotisme* et à ne pas la réduire à la nécessité d'employer contre eux les *moyens de force* qui lui ont été donnés pour assurer l'ordre public. »

Mais le *patriotisme* des ouvriers et les *invitations* de la Municipalité ne servant à rien pour améliorer leur sort et leur donner du pain, les coalitions continuent, ainsi que la funeste guerre entre les ouvriers eux-mêmes.

Alors intervient de nouveau la Municipalité, qui déclare tous les arrêtés déjà pris par les ouvriers *nuls, inconstitutionnels, non obligatoires* ; qui interdit les coalitions et les *réunions*, et qui ordonne à la Police et à la Garde nationale d'arrêter et d'emprisonner tous ceux qui persisteront à troubler l'ordre public. — Bientôt les prisons sont remplies d'ouvriers arrêtés par leurs patrons organisés en Gardes nationaux.

Des *charpentiers*, rassemblés à l'*Archevêché* et constitués en *Union fraternelle*, proposent à leurs maîtres réunis de fixer leur salaire à 50 *sous*. Sur le refus des maîtres, les ouvriers envoient une députation à la Mairie, et la prient de se rendre intermédiaire. — Mais le Maire leur répond :

« Que nulle Autorité ne peut ni fixer leurs journées ni contraindre leurs maîtres à leur payer un prix au-dessus de celui qu'ils croient dû à leurs talents, et qu'il les *exhorte* à ne pas se coaliser. »

Même députation des *maçons* ; même réponse du Maire, tout en promettant l'*appui* de la Municipalité.

Les maîtres charpentiers, également coalisés, lui demandent au contraire sa protection contre les ouvriers.

Cependant la Municipalité nomme des *Commissaires* pour examiner l'affaire, et les charge de faire un rapport au *Comité de Constitution* et de lui demander, d'abord son *avis*, puis un *décret*. — Elle donne même un bon exemple en augmentant de 36 *à* 48 *sous* le salaire des tailleurs de pierre qu'elle emploie aux travaux municipaux.

Malheureusement cette question de *salaires* est encore si peu étudiée et si peu connue que *Prudhomme* se prononce contre les prétentions des ouvriers.

« Ni le Maire ni personne, dit-il, n'a le droit de fixer les salaires des travailleurs contre le gré de ceux qui doivent les payer : tout se réduit à un ***principe simple***, — qu'entre celui qui travaille et celui qui fait travailler, il est tyrannique qu'un tiers puisse, contre le gré d'un des contractants, donner sa volonté pour convention. »

Raisonnement spécieux, mais faux, manifestement faux ; car la loi autorise l'Autorité à fixer le prix du pain, de la viande, etc., entre le vendeur et l'acheteur ; la loi, qui est *souveraine*, peut disposer et dispose de tout, de la liberté, du travail qu'elle ordonne ou qu'elle empêche, de l'argent qu'elle prend aux contribuables, de la propriété même qu'elle enlève au propriétaire pour cause d'utilité publique, de la vie même du soldat ou du condamné.

Marat propose, au contraire, comme moyen d'améliorer le sort des travailleurs :

« 1° De bien régler l'apprentissage ; 2° de mettre un ***prix honnête au travail*** des ouvriers, de manière qu'aucun d'eux ne puisse tomber dans l'indigence que par sa faute ; — de les exciter à une bonne conduite en donnant, au bout de trois ans, les ***moyens de s'établir pour leur compte*** à tous ceux qui se seraient distingués par leur habileté et leur sagesse, avec la simple réserve que celui qui ne prendrait pas femme, serait tenu, au bout de dix ans, de remettre à la caisse publique les ***avances*** qu'elle lui aurait faites. »

Marat présente même un plan pour *assurer la sub-*

sistance pendant plusieurs années à dix mille infortunés qui manquent de pain.

« C'est m'acquitter d'un devoir sacré et cher à mon cœur, dit-il, que de plaider aujourd'hui la cause de *ces ouvriers* qui forment la plus saine, la plus utile portion du Peuple, et sans laquelle la Société ne pourrait subsister un seul jour ; de ces citoyens précieux sur lesquels pèsent toutes les charges de l'Etat et qui ne jouissent d'aucun de ses avantages ; de ces infortunés que regarde avec dédain le fripon qui s'engraisse de leur sueur, et que repousse avec cruauté le concussionnaire qui boit leur sang dans des coupes d'or ; de ces infortunés qui, au milieu de la mollesse, du faste et des délices dont jouit, à leurs yeux, l'homme puissant qui les opprime, n'ont en partage que le travail, la misère, la douleur et la faim. Dieu des armées ! si jamais je désirais un instant pouvoir me saisir de ton glaive, ce ne serait que pour rétablir à leur égard les saintes lois de la Nature, que tous les Princes de la terre foulent aux pieds, et que nos Pères-conscrits eux-mêmes ont violées sans pitié comme sans pudeur. »

Marat dénonce encore avec chaleur toutes les dilapidations que les administrateurs des ateliers de charité commettent au préjudice des ouvriers. — Aussi les malheureux s'adressent à lui comme à leur ami le plus dévoué :

« Cher Prophète (lui écrivent 340 ouvriers employés à l'église de Sainte-Geneviève), vrai défenseur de la classe des *indigents*, permettez que des ouvriers vous dévoilent toutes les malversations et les turpitudes que nos *maîtres maçons* trament pour nous soulever en nous poussant au désespoir. Non contents d'avoir amassé des fortunes énormes aux dépens des pauvres manœuvres, ces avides oppresseurs, ligués entre eux, font courir contre nous d'atroces *libelles* : ils ont poussé l'inhumanité jusqu'à s'adresser aux Législateurs pour obtenir contre nous un *décret barbare* qui nous réduise à périr de faim. Ces hommes vils, qui dévorent dans l'oisiveté le fruit de la sueur des manœuvres, et qui n'ont jamais rendu aucun service à la Nation, s'étaient cachés dans les souterrains les 12, 13 et 14 juillet. Lorsqu'ils ont vu que la classe des infortunés *avait fait seule la Révolution*, ils sont sortis de leur tanière pour nous traiter de *brigands* ; puis, lorsqu'ils ont vu les dangers passés, ils ont été cabaler dans les districts pour y arracher des places; ils ont pris l'uniforme et

des épaulettes. Aujourd'hui qu'ils se croient les plus forts, ils voudraient nous faire ployer sous le joug le plus dur ; ils nous écrasent sans pitié et sans remords. »

Puis les ouvriers dénoncent dix maîtres maçons qui ont commencé par être *manœuvres*, et qui ont acquis des fortunes de plus de 100,000 livres de rente.

« Voilà, continuent ces ouvriers, nos *vampires* et leurs *fortunes scandaleuses*. Gorgés de richesses comme ils le sont, croiriez-vous qu'ils sont d'une *avarice sordide*, et qu'ils cherchent encore à diminuer nos journées de 48 sous que l'Administration nous a octroyés. Ils ne veulent pas faire attention que nous ne sommes occupés au plus que six mois de l'année, ce qui réduit nos journées à 24 sous ; et, sur cette chétive paie, il faut que nous trouvions de quoi nous loger, nous vêtir, nous nourrir et entretenir nos familles ; ainsi, après avoir épuisé nos forces au service de l'Etat, maltraités par nos chefs, exténués par la faim et rendus par la fatigue, il ne nous reste souvent d'autre ressource que d'aller finir nos jours à Bicêtre, tandis que nos *vampires* habitent des *palais*, boivent les vins les plus délicats, couchent sur le *duvet*, sont traînés dans des *chars*, et oublient nos malheurs dans les plaisirs, refusant souvent à la famille d'un ouvrier blessé ou tué à midi le salaire du commencement de la journée. »

Repoussons, dans l'intérêt des ouvriers eux-mêmes, ces expressions *injurieuses* qui ne peuvent qu'aigrir le débat et nuire à leur juste cause ! Repoussons aussi cette prétention *d'avoir fait seuls la Révolution*, qui ne peut que les aveugler et susciter contre eux de justes contradictions ! Mais, quoique exagérées peut-être par la douleur, ces plaintes des ouvriers sont généralement fondées : cependant voyez leur malheur et la difficulté de leur position ! Ce n'est pas seulement l'Aristocratie, la riche Bourgeoisie, leurs maîtres nés maîtres, qu'ils ont pour adversaires ; ce sont des camarades, des frères, des *manœuvres* sortis de leurs rangs et qui se plaignaient alors comme eux ! et tel qui se plaint aujourd'hui des maîtres ferait aussi comme eux s'il pouvait s'enrichir ! C'est-à-dire que le mal vient

de plus haut, de l'organisation sociale tout entière et de la mauvaise éducation, qui enfantent la dévorante, la tyrannique, l'anti-sociale passion de *l'égoïsme et de la cupidité*.

« On rougit de honte et on gémit de douleur, dit *Marat*, en voyant une classe d'infortunés aussi utiles livrés à la merci d'une poignée de *fripons* qui s'engraissent de leur sueur, et qui leur enlèvent barbarement les chétifs fruits de leurs travaux. *Des abus* de cette nature auraient bien dû fixer *l'attention de l'Assemblée Nationale*, et occuper quelques-uns de ces moments qu'elle consacre à tant de vaines discussions, à tant de débats ridicules. »

Marat a certainement raison : une loi sur le travail et le salaire est certainement la chose la plus urgente et la plus importante dont la Représentation nationale puisse et doive s'occuper. — Mais c'est *Chapellier-Biribi* qui rédige le projet.

Il prétend que les *réunions d'ouvriers* font revivre les *Corporations* abolies par la Constitution, et que dès-lors elles sont inconstitutionnelles. « Il doit sans doute, dit-il, être permis à tous les citoyens de *s'assembler* : mais il ne doit pas être permis aux citoyens de *certaines professions* de s'assembler pour *leurs* PRÉTENDUS *intérêts communs*. Il n'y a plus de Corporations dans l'Etat ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque *individu* et l'intérêt *général*. »

Que d'audacieuses absurdités employées par un traître pour motiver un décret oppresseur !

« Les ouvriers allèguent, ajoute-t-il, qu'ils se réunissent pour procurer des *secours* à leurs camarades *malades ou sans travail* : mais c'est à la *Nation* à fournir des travaux aux valides et des secours aux infirmes. »

Que la Nation et ses Représentants leur fournissent donc toujours du travail, un travail modéré, et un salaire suffisant ! Mais ne leur rien fournir au nom de la Nation et leur interdire de se secourir entre eux, sous prétexte que la Nation a seule le droit de le faire, n'est-ce pas la plus révoltante dérision !

« Il faut donc remonter *au principe*, que c'est aux *conventions libres* d'individu à individu à fixer la journée de chaque ouvrier. »

Mais il n'y a jamais *liberté réelle* de la part de celui qui mourrait de faim s'il refusait le salaire qu'on lui impose, quand même ce salaire serait cent fois trop minime ! l'ouvrier misérable est véritablement l'*esclave de sa misère!* Chapellier va le reconnaître lui-même :

« Sans examiner quel *doit être raisonnablement le salaire* de la journée de travail, j'avoue seulement qu'il *devrait être un peu plus considérable* qu'il ne l'est à présent ; car, dans une Nation libre, *les salaires doivent être assez considérables* pour que celui qui les reçoit soit hors de cette *dépendance absolue* que produit la privation des besoins de première nécessité et qui est *la* DÉPENDANCE DE LA FAIM.

Le Rapporteur avoue donc que l'ouvrier qui n'a rien est presque dans la même *dépendance* qu'un *esclave ;* il avoue que le salaire doit être *plus considérable* qu'il n'est, et *assez considérable* pour donner la liberté à l'ouvrier. — Néanmoins son projet de décret interdit aux ouvriers, comme *contraires* à la Déclaration des droits, non-seulement toutes *délibérations*, mais même toutes *conventions* entre eux relativement à la fixation de leur salaire, de leur travail ou de leur repos. Ainsi, si tout le Peuple ouvrier était parfaitement d'accord, sans aucune dissidence, de ne pas travailler et de se laisser mourir de faim plutôt que de s'exténuer pour un salaire insuffisant, cette convention, parfaitement volontaire, libre, unanime, serait déclarée nulle ! Et elle serait annulée au nom de la *Déclaration des droits!* Et on invoque cette Déclaration qui proclame que les hommes naissent *libres et égaux en droits* pour n'accorder aucun droit politique au Peuple passif, composé de millions d'ouvriers, pour leur interdire même les *conventions* relatives à l'amélioration de leur salaire et de leur sort, pour les tenir éternellement dans la dé-

pendance du Peuple actif, dans l'*esclavage de la misère.*

Et cet inconcevable décret est adopté, le 14 juin, sans discussion ! Et l'on veut que le Peuple passif adore et défende la Constitution qui le récompense ainsi d'avoir fait la Révolution et sauvé les Députés de la mitraille de Louis XVI!

Du reste, la question *des salaires* est une question infiniment compliquée, qui tient à toutes les questions d'économie politique, qui ne peut être traitée séparément, et qu'on ne peut résoudre qu'en adoptant un système entier d'organisation sociale et politique. L'augmentation de salaire ne suffirait pas pour améliorer convenablement le sort de l'ouvrier, si, par exemple, les impôts et le prix des objets de première nécessité n'étaient pas modifiés; car l'ouvrier, qui gagnerait d'un côté par l'augmentation de son propre salaire, perdrait, de l'autre côté, par l'augmentation du salaire qu'il est obligé de payer lui-même aux autres ouvriers. — Nous soumettrons plus tard à l'examen des philantropes le système complet qui nous paraît le plus propre à faire le bonheur de tous les membres de la Société.

Revenons à la Constitution : quelque ingrate qu'elle soit envers le Peuple passif, l'Aristocratie la trouve encore infiniment trop démocrate; et nous allons voir la singulière intrigue qu'elle emploie pour l'attaquer dans l'opinion.

§ 23. — Palinodie de l'abbé Raynal.

L'auteur de *l'histoire philosophique des Indes*, l'abbé *Raynal*, est peut-être l'écrivain le plus violent et le plus révolutionnaire du dix-huitième siècle. L'abbé *Rives* et *C. Desmoulins* affirment publiquement que, *Diderot* ayant écrit pour lui presque tout son ouvrage, il en a retranché le dogme de l'immortalité de l'âme pour se déclarer

Athée; et *Laharpe* lui reproche d'avoir dit : « Quand viendra donc cet *Ange exterminateur* qui, faisant mouvoir un grand glaive horizontalement placé, abattra tout ce qui sera plus élevé et mettra tout *au niveau?* »

Eh bien, quoique la Constitution soit infiniment moins démocratique que ces écrits, les contre-révolutionnaires, qui ont déjà exploité les attaques du prétendu Philosophe *Burke* (p. 95), regardent comme une victoire de faire encore attaquer cette Constitution par la célébrité philosophique la plus incendiaire; et *Malouet* obtient de Raynal la lettre suivante, qu'il remet au Président pour l'Assemblée Nationale, et que le Président lit à la séance du 31 mai :

« Serai-il donc vrai qu'il fallût me rappeler avec effroi que je suis *un de ceux* qui, en éprouvant une indignation généreuse contre le pouvoir arbitraire, *ont peut-être donné des armes à la licence?* Mais non, en poursuivant les abus, en rappelant les droits des Peuples et les devoirs des Princes, nous n'avons jamais voulu rompre les liens de la Société. Jamais les conceptions de la Philosophie n'ont été présentées par nous comme la mesure rigoureuse des actes de la Législation. Vous ne pouvez, sans erreur, nous attribuer ce qui n'a pu résulter que d'une *fausse interprétation de nos principes;* et cependant, prêt à descendre dans la nuit des tombeaux, prêt à quitter cette famille immense dont j'ai si ardemment désiré le bonheur, que vois-je autour de moi? Des troubles religieux, des dissentions civiles, la consternation des uns, l'audace et l'emportement des autres, un Gouvernement esclave de la tyrannie populaire, le sanctuaire des lois environné d'hommes effrénés qui veulent alternativement les dicter ou les braver, des soldats sans discipline, des chefs sans autorité, des Ministres sans moyens, un Roi, le premier ami de son Peuple, outragé, menacé, dépouillé de toute autorité, et la puissance publique n'existant plus que dans les *Clubs*, où des hommes ignorants osent prononcer sur toutes les questions politiques. »

« J'ose vous dire la vérité, parce que je le dois, parce que je touche à ma *quatre-vingtième année*, parce qu'on ne saurait m'accuser ni de regretter l'ancien régime ni d'être un Prêtre fanatique, parce qu'en regardant comme le seul moyen de salut *le rétablisse-*

ment de l'autorité légitime on ne m'accusera pas d'être un partisan du Despotisme, parce qu'en attaquant devant vous les écrivains qui ont *incendié le royaume* on ne m'accusera pas de ne pas connaître le prix de la liberté de la Presse. »

« La France était une Monarchie : son étendue, ses besoins, ses mœurs, l'esprit national, s'opposent invinciblement à ce que jamais les *formes républicaines* puissent y être admises sans y opérer une dissolution totale... »

« J'ai cherché dans votre Constitution les principes conservateurs des *Propriétés*, et je les vois attaqués (murmures)... *Revenez donc sur vos pas*, ou indiquez cette marche *rétrograde* à vos successeurs. »

Ah, voilà le système de ces messieurs, dit l'un! — C'est bien joué, dit l'autre! — C'est un discours de la *Droite!* — C'est un vieux radoteur! — C'est un insolent!

« L'Assemblée, dit *Robespierre*, ne m'a jamais paru autant au-dessus de ses ennemis qu'au moment où je l'ai vue écouter avec une tranquillité expressive la censure la plus véhémente de sa conduite et de la Révolution qu'elle a faite (salves d'applaudissements).

« Cet homme célèbre qui, à côté de tant d'opinions qui furent accusées jadis de pécher par un *excès d'exagération*, a cependant publié des vérités utiles à la liberté; cet homme, depuis le commencement de la Révolution, n'a point pris la plume pour éclairer ses concitoyens ni vous : et dans quel moment rompt-il le silence? dans le moment où les ennemis de la Révolution réunissent leurs efforts pour l'arrêter dans son cours. (Applaudissements.) Je suis bien éloigné de vouloir diriger la sévérité, je ne dis pas de l'Assemblée, mais de l'Opinion publique, sur un homme qui conserve un grand nom : je trouve pour lui une excuse suffisante dans une circonstance qu'il vous a rappelée, ses *quatre-vingts ans*. (Applaudissements.) Je pardonne même à ceux qui auraient pu, sinon *contribuer à sa démarche*, du moins y applaudir, parce que je suis persuadé qu'elle produira dans le public un effet tout contraire à celui qu'on en attend. Elle est donc bien favorable au Peuple, dira-t-on, et bien funeste à la tyrannie cette Constitution, puisqu'on emploie des *moyens extraordinaires* pour la décrier, puisque, pour y réussir, on se sert d'un homme qui, jusqu'à ce moment, n'était connu en Europe que par son amour passionné pour la liberté, et qui était jadis accusé de *li-*

cence par ceux qui le prennent aujourd'hui pour *leur apôtre et leur héros*. (Nouveaux applaudissements). »

Robespierre descend de la tribune au milieu des applaudissements, qui l'accompagnent jusqu'à sa place.

§ 24.— Troubles religieux.

Nous ne nous arrêterons pas sur le jugement de *Cagliostro* et de sa femme, condamnés à Rome à une prison perpétuelle comme *sorciers*, ni à deux émeutes à Paris, les 2 et 5 juin, contre les Prêtres insermentés des Théatins et les dévots ou les contre-révolutionnaires qui les fréquentent, et parmi lesquels on annonçait, à tort ou à raison, la présence de *mesdames Lafayette et Bailly*.—Bastia est le théâtre d'une insurrection bien plus grave.

Le 5 juin, pendant les *Rogations*, le Clergé célèbre une fête extraordinaire, dans laquelle les Prêtres marchent pieds nus, le crucifix en main, et se donnant la discipline pour fanatiser le Peuple. L'émeute préparée éclate alors : les dévots s'emparent de la citadelle, forcent le Directoire à s'embarquer pour l'Italie, expulsent le Toscan *Buonarotti*, qui publie un journal patriote et qu'on accuse d'avoir des opinions contraires à la religion.

Nous ne dirons aussi qu'un mot d'une émeute à Tulle :

Massey, Capitaine dans la garnison, violent Aristocrate, tombe à coups de sabre sur un menuisier qui chantait *ça ira*, et le blesse dangereusement : le Peuple, furieux, le poursuit, le découvre caché dans des latrines, et assomme le meurtrier sur place.

Robespierre communique (18 juin) les lettres qui lui sont adressées par les habitants de *Brie-Comte-Robert*, qui se plaignent d'avoir été arbitrairement arrêtés, pendant la nuit, par les chasseurs en garnison : il demande l'examen de ces plaintes par le Comité des rapports. — Cette demande si simple excite la colère de *Regnault de Saint-*

Jean-d'Angely, comme s'il était un Monarchien sûr que le Roi va partir et punir ce qu'on appelle les factieux.

« — Il est bien *temps enfin*, s'écrie-t-il, que la *tranquillité publique* s'établisse, que *les lois* reprennent leur vigueur, et qu'on ne vienne point dans le sein de l'Assemblée Nationale *protéger les auteurs des insurrections*. Si, après que les tribunaux ont lancé des décrets, *on ose dénoncer comme oppresseurs* les hommes qui ont eu le courage d'exécuter la loi avec fermeté, la tranquillité publique pourra donc être impunément troublée! »

«—Je tiens à la main des *plaintes* signées par *plusieurs centaines* de citoyens, répond *Robespierre;* ils pensent être opprimés; et je remplis un *devoir* en demandant que vous fassiez *examiner* l'affaire... Je méprise ces *inculpations continuelles* qu'on cherche à répandre contre ma conduite et mes principes : j'en appelle au tribunal de l'Opinion publique; il jugera entre mes détracteurs et moi! »

§ 25. — Dangers extérieurs.

Cependant la fuite de Louis XVI est prochaine; les Émigrés et les Puissances étrangères le savent comme la Cour et ses complices; tout se prépare, tout s'agite, au-dehors comme au-dedans; tout annonce un grand événement, une grande crise, un grand danger; toutes les adresses des Directoires, des Municipalités, des Clubs, des Commandants militaires, dans les Départements frontières, sonnent l'alarme et demandent des mesures de défense et de sûreté.

Tous ces renseignements sont enfin rassemblés; cinq Comités réunis sont chargés de les examiner et de proposer les décrets nécessaires; et c'est *Fretteau* qui parle en leur nom, le 11 juin :

Il expose : des symptômes de soulèvement; des envois d'émissaires étrangers pour corrompre les troupes; un *nombre immense* d'Émigrés remplissant *Worms* et *Manheim;* des préparatifs militaires dans toute l'Europe; des écrits incendiaires répandus en Alsace

et en Lorraine; des bulles d'excommunication envoyées de Rome; des mandements fanatiques; des exportations d'argent; des émigrations continuelles; des achats d'armes et de munitions; même des tentatives pour gagner les *chefs d'ateliers* dans Paris.

« Des *brigands*, dit-il, sont *protégés et soldés* par toute la France par des *mains invisibles;* des émissaires parcourent les différentes parties du royaume pour y *exciter des troubles*. Il existe à Paris des *agents du dehors*, de ces mêmes suppôts d'intrigue et de fourberie qui ont soulevé, l'année dernière, le pays de Liége et le Brabant. On craint les conventicules de ces hommes détestables; on connaît les aveux indiscrets échappés à quelques-uns, touchant leur influence sur les excès qui ont plusieurs fois troublé vos travaux. »

« Laisserez-vous à vos adversaires le triste avantage d'avoir *embarrassé vos derniers pas* et suscité des obstacles insurmontables à votre zèle? Rappelez-vous combien vos motifs ont été purs, vos vues nobles et grandes! Vous n'avez agi que pour le Peuple, pour le recouvrement et l'affermissement de ses droits si longtemps méconnus. Aux ressorts usés d'une Monarchie dégénérée vous avez substitué l'antique et pure morale des *droits de l'homme*, des principes dictés à la Philosophie par l'humanité même et par l'éternelle vérité, mais qui, sans votre héroïque persévérance, seraient encore relégués dans les livres. Vous avez mis tout en action; vous avez donné la vie à des principes régénérateurs; votre Constitution sera à jamais le trésor du Genre humain : vos efforts pour la défendre doivent donc être proportionnés au prix inestimable d'un si grand bien. »

Et, comme mesure de sûreté, *Fretteau* propose de sommer le Prince *de Condé*, chef des Émigrés, de *rentrer* en France, en déclarant qu'il n'entreprendra rien contre l'État, sous peine d'être traité comme *rebelle*. Des Commissaires sont nommés pour lui porter cette sommation à Worms.

Mais, de tous côtés, on propose une autre mesure bien plus importante, le *licenciement* de l'armée : nous allons la voir repoussée par le Comité et par l'Assemblée.

§ 26. — Proposition de licencier l'État-major.

Depuis plusieurs mois, toute la France, qui voit la

guerre inévitable et qui connaît l'esprit contre-révolutionnaire des officiers, s'occupe de la question de savoir ce que va faire l'Assemblée pour réorganiser l'armée avant de se séparer. — Les Jacobins surtout reconnaissent la nécessité de la *désaristocratiser*, et nomment une Commission pour en proposer le moyen. C'est *Rœderer* qui, le 8 juin, fait le rapport aux Jacobins.

« Il signale trois principaux dangers : que le soldat ne soit trahi par l'officier ; qu'il ne soit entraîné par lui à trahir ; qu'il ne soit paralysé par la crainte de la trahison. — « De tous les *remèdes*, dit-il, que votre Comité a pu examiner, il a cru qu'il n'y en avait qu'un seul qui pût être efficace, le *licenciement des officiers* (Applaudissements universels). »

Robespierre appuie le licenciement en rappelant le *massacre de Nancy* et l'arboration de la cocarde *blanche*.

« Vous voulez, dit-il, prendre des mesures pour assurer le maintien de notre Constitution ; mais n'est-il pas ridicule de mettre au nombre de ces mesures celle de confier vos troupes aux *ennemis* de la Constitution ? Les Despotes en agissent-ils ainsi ? Confient-ils à des personnes dont ils ne sont pas sûrs la garde de leurs places, la défense de leurs frontières ? Je le dis avec franchise, peut-être même avec rudesse, quiconque ne conseille pas le licenciement est un *traître !* (Applaudissements redoublés). »

Ainsi, les Jacobins sont unanimes pour le licenciement.

La question vient ensuite devant l'Assemblée, et *Bureau de Puzy*, ami de Lafayette, repousse le licenciement au nom du Comité, en proposant de faire prêter aux officiers un *serment d'honneur* d'être fidèles à la Constitution ; et, pour justifier cette proposition, il attaque les soldats et défend les officiers.

Et cependant, s'il est une vérité manifeste, démontrée par tout ce que nous avons vu (t. 1, p. 497) et par tout ce que nous verrons, c'est que les officiers, tous Nobles, sont tous aristocrates et contre-révolutionnaires, c'est que

leur serment d'honneur ne les obligera pas plus que leur serment civique, qui paraît insuffisant.

Robespierre attaque ce rapport et ce projet.

« Vous avez, dit-il, reconstitué toutes les fonctions publiques (administrations, tribunaux, clergé) suivant les principes de *l'égalité*, et vous conservez un corps de fonctionnaires armés créé par le Despotisme, dont l'organisation est fondée sur les maximes les plus extravagantes du Despotisme et de l'Aristocratie, qui est à-la-fois l'instrument et l'appui du Despotisme, le triomphe de l'Aristocratie, le démenti le plus formel à la Constitution, et l'insulte la plus révoltante à la dignité du Peuple. » — Puis, il passe en revue la conduite des officiers depuis la Révolution, et soutient qu'ils se sont constamment montrés ses ennemis. — « Vous semblez croire, continue-t-il, à la possibilité d'une *ligue des Despotes* de l'Europe contre votre Constitution ; vous avez paru prendre quelquefois même des mesures pour prévenir des *attaques prochaines* : or, n'est-il pas absurde que vous mettiez précisément au nombre de ces mesures celle de laisser votre armée entre les mains des *ennemis déclarés de notre Constitution*?... Quel motif pourrait donc vous empêcher de prononcer le licenciement ? Craignez-vous les suites de cette démarche éclatante ? Vous *craignez !* Et vous avez pour vous la raison, la justice, la Nation et les soldats ou l'armée ! Ne souffrez pas que l'intrigue triomphe plus longtemps en calomniant les soldats et le Peuple. »

Cazalès repousse le licenciement, et c'est tout simple puisqu'il doit désirer que les officiers puissent protéger la fuite du Roi et l'aider à faire la Contre-révolution. Il prétend que le discours de Robespierre n'est rempli que de *diatribes* et de *calomnies*, et c'est tout simple encore. Il fait l'éloge des officiers, soutient qu'ils ont *l'amour* et le respect des soldats, attaque les sous-officiers ; et tout cela peut se deviner de la part de l'orateur de la Droite. — Le débat devient tumultueux quand il ose parler de *mépris* pour les *lâches calomnies* du préopinant : — l'Extrême-Gauche crie *à l'ordre, à l'Abbaye!* tandis que, quand une voix fait entendre que les officiers sont de *mauvais citoyens*, Foucaut répond qu'il n'y a qu'*un lâche*

qui puisse proférer ces paroles. — Enfin, le 11, le licenciement est repoussé, et le serment préféré.

Cette audace et ces efforts de la Droite n'ont rien d'étonnant, puisqu'elle ne peut ignorer que la fuite aura lieu dans quelques jours ; mais comment expliquer la conduite du Comité, du Rapporteur, du Club de 89, de *Sieyes* et de *Lafayette ?* L'explication en serait-elle dans leurs manœuvres contre la Constitution ?...

§ 27. — Intrigue pour établir deux Chambres.

On se rappelle qu'après une discussion solennelle, le plan de *Mounier* pour organiser *deux Chambres* a été définitivement repoussé, de l'avis de Sieyes, qui se montrait alors démocrate intraitable, républicain, ennemi du veto; on se rappelle que l'unité de la Législature est devenue l'une des bases de la Constitution (t. 1, p. 271 et 273).

Depuis, la Constitution, et surtout cette disposition constitutionnelle, a été jurée par l'Assemblée comme par le Roi; et *Sieyes, Mirabeau, Lafayette*, le Club de 89, le Comité de Constitution, ont invoqué sans cesse la fidélité au serment et l'inviolable respect pour la Constitution.

Eh bien cependant, *Lafayette*, qui a toujours à la bouche les mots *Constitution* et *loi*, complote presque aussitôt la destruction de cette Constitution et l'établissement de *deux Chambres ;* nous entendrons tout-à-l'heure *Danton* dénoncer ses conciliabules, ses efforts pour amener à cette opinion les Chefs populaires, et son mauvais succès. — Rien ne le décourage dans son plan contre cette Constitution, ni le mauvais succès de ses premières tentatives, ni la mort de Mirabeau qui mettait certainement deux Chambres dans sa nouvelle Constitution (p. 63), ni le rejet tout récent de la proposition de Buzot de diviser le

Corps législatif en deux Sections (p. 216); et quand il s'agit enfin de terminer la Constitution, *Sieyes*, d'accord avec lui, rédige, pour la création de deux Chambres, une brochure qu'ils signent tous deux, qu'ils font signer secrètement à leurs amis, qu'ils envoient même dans les Départements pour avoir des adhésions, et qu'ils se proposent de produire tout-à-coup au moment favorable, afin de surprendre et d'entraîner l'Assemblée.

Tous les ambitieux, qui regrettent de ne pouvoir entrer au Ministère ni être réélus, adoptent avec ardeur ce projet. — Mais *Salles* le dénonce aux Jacobins, le 19 juin; et *Sieyes*, présent, entreprend sa justification : l'attaque recommence, le lendemain, en son absence; et plusieurs Députés, *Buzot*, *Pétion*, *Barrère*, etc., déclarent, en s'excusant, que leurs signatures leur ont été *surprises*.—Puis *Danton* monte à la tribune pour attaquer *Sieyes* et dénoncer *Lafayette*.

« Depuis longtemps, dit-il, ma vie appartient aux ***poignards*** des ennemis de la liberté; sous quelque masque qu'ils se présentent, je ne les redoute pas davantage que je n'ai craint les armes du Châtelet. — Le ***Prêtre Sieyes***, qui a défendu la ***dîme;*** le Prêtre Sieyes, qui ne voulait pas que les biens du Clergé fussent déclarés nationaux; le Prêtre Sieyes, qui a fait une loi pour modérer la liberté de la Presse, n'est pas le seul auteur de la ***Déclaration*** qu'on vous a fait connaître : il y a ***un an*** que M. de ***Lafayette*** établit des ***conférences*** avec ceux qu'il regardait comme les plus exaltés du parti populaire : je fus admis à ces conseils; et là, M. de Lafayette déploya ***la même opinion*** qui est répandue dans cet écrit; il me faisait observer que moi, qui avais alors déployé toute mon ardeur pour la cause de la liberté, ***j'étais banni des places***, tandis que M. Bailly avait été réélu. Il pensait encore qu'il ***lasserait bientôt les Amis de la Constitution :*** je lui répondis que le Peuple, d'un seul mouvement, balayerait ses ennemis quand il le voudrait.— Dans une de ces conférences où l'on croyait attiédir les patriotes, on me disait : ne serait-il pas possible qu'***avant la fin de la Constitution***, sans rappeler le système de M. ***Mou-***

nier, ou représentât *quelque chose d'équivalent* ? On a reproduit enfin cet équivalent sous les auspices d'une *réputation factice*, et à l'aide de quelques hommes qui ont eu l'infamie expresse de se servir de *fausses signatures*. — Et c'est cet homme tant prôné qui, *déserteur* de cette Société, est l'auteur de ce projet dans un temps de régénération où tout homme qui cherche à *morceler une Constitution* utile à la liberté est *un traître!* Ils veulent les *deux Chambres !* — Mais il y aura toujours unité de lieu, de temps et d'action, et la pièce restera. — Néanmoins, quoique votre ennemi soit presque à demi battu, puisque *sa trame est découverte*, ne vous endormez pas dans une funeste sécurité ; songez que vous avez affaire au *Prêtre Sieyes !* »

Et Danton accusera Lafayette en face.—Quelle déplorable intrigue des Constitutionnels contre la Constitution !

§ 28. — Presque tout le monde attaque la Constitution.

La chose est manifeste : personne ou presque personne n'approuve la Constitution : la Droite la trouve trop démocratique, républicaine, même anarchique ; le Peuple trouve que ses dispositions sur les citoyens *passifs* exclus des Assemblées primaires, des fonctions publiques, de la Garde nationale et du Jury, sont une *violation de la Déclaration des droits* ; l'Extrême-Gauche et les Jacobins ne la trouvent pas assez populaire ; le Centre la voudrait plus monarchique, les uns par crainte de l'effervescence du Peuple excitée par l'injustice et l'ingratitude dont il est victime, les autres par ambition personnelle, pour y trouver une meilleure position ; la Bourgeoisie seule, en dehors du pouvoir, la considère comme une immense conquête pour elle contre la Noblesse et l'Aristocratie ; et la plupart des députations bourgeoises et des adresses qui la déclarent admirable et sublime l'approuveraient bien plus encore si elle était encore plus démocratique.

Le Peuple *passif*, la Presse populaire et les Républicains, l'attaquent franchement et loyalement, et menacent

hautement de l'attaquer toujours, sans qu'on puisse leur reprocher ni inconséquence ni parjure, puisqu'on ne l'a jamais soumise et qu'on ne la soumettra jamais à leur *acceptation*, puisqu'ils ne l'auront jamais ni acceptée ni jurée; la Bourgeoisie sincère l'exécutera telle qu'elle est pourvu qu'elle ne soit pas détériorée; les Jacobins et l'Extrême-Gauche la respecteront, dans l'espérance qu'elle s'améliorera et se perfectionnera progressivement par les voies légales : mais la Droite, le Club de 89, *Lafayette, Sieyes*, qui l'ont acceptée et jurée, veulent la détruire ou la modifier pour l'Aristocratiser et la Monarchiser avant qu'elle soit terminée ; et désormais *Duport*, *Barnave* et *Lameth*, désertant les Jacobins, vont attaquer également cette Constitution dont ils s'appelaient *les Amis*.

Aussi le Comité de Constitution, d'accord avec la Droite et le Club de 89, a-t-il depuis longtemps établi un *Comité de révision*, chargé de faire la Constitution avec tous les décrets Constitutionnels successivements votés, acceptés, promulgués et jurés (p. 36) ; aussi encore, tout récemment (p. 217), Desmeuniers a-t-il proposé un projet pour cette révision finale : mais tandis que les uns croient que cette révision des décrets déjà faits ne doit avoir pour but que la séparation des décrets simplement législatifs d'avec les décrets Constitutionnels, et le classement de ceux-ci sans aucune modification, les autres entendent qu'elle pourra modifier et par conséquent changer totalement quelques-uns des décrets (par exemple celui qui n'établit qu'une Chambre) et par conséquent toute la Constitution comme si rien n'était fait.

Mais alors pourquoi le Comité de Constitution, le Directoire, la Municipalité, le Roi, les Ministres, le Président, les Députés, le Maire, le Général, invoquent-ils sans cesse la Constitution comme la chose la plus *sainte* et

le serment de l'exécuter comme la chose la plus *sacrée ?* Ils entendaient donc parler de la Constitution qui serait refaite et non des décrets Constitutionnels faits, acceptés et connus ? Quand on repoussait les citoyens *passifs* du Jury et de la Garde nationale, sous prétexte qu'il faudrait réformer le décret qui divise les citoyens en actifs et en passifs et que cette réformation d'un décret Constitutionnel était impossible (p. 190), on se réservait donc intérieurement de réformer tous les décrets qu'on trouvait trop démocratiques, notamment celui d'une Chambre unique?

C'est-à-dire que *Mirabeau*, *Sieyes*, *Lafayette*, *Bailly*, et leurs complices, jouaient depuis deux ans la *comédie*, et pratiquaient un système d'intrigues, de jésuitisme et de parjure, système ignoble, démoralisateur, anarchique, *anti-social*; car que deviendrait la Société, si le Peuple imitait cet exemple !

Cette vérité est déplorable, cruelle, désolante, mais elle ne nous en paraît pas moins une vérité, ceux qui parlent le plus *Constitution*, *loi*, *serment*, *légalité*, complotent continuellement contre la Constitution actuelle; ils complotent même, nous le verrons bientôt, la fuite du Roi comme le seul moyen d'obtenir ce qu'ils désirent.

Nous allons la voir cette fuite royale : nous allons voir le plus grand péril qu'ait encore couru la Révolution ; nous allons voir celle-ci près de se trouver en face d'un Congrès des Despotes présidé par Louis XVI donnant l'ordre de l'attaque à toute l'Emigration, à toute l'Aristocratie, à tous les contre-révolutionnaires, flanqués et appuyés par tous les soldats de l'Europe ; nous allons voir tomber bien des masques, se déclarer tous les ennemis intérieurs, éclater deux conspirations, celle de la Cour et celle des prétendus Constitutionnels...

CHAPITRE XII.

PLAN D'INVASION. — PERFIDE DÉMENTI ROYAL. — PRÉDICTIONS DE LA FUITE. — DÉNONCIATIONS DU PROJET DE FUITE. — DESIRS DES PARTIS SUR LA FUITE. — FUITE PAR VARENNES. — RÉSULTATS POSSIBLES DE LA FUITE. — ANNONCE DE LA FUITE. — MANIFESTE DE MARAT. — MANIFESTE DU ROI. — LAFAYETTE EST-IL COMPLICE ? — L'ASSEMBLÉE PREND LA DICTATURE. — ADMIRABLE DISCOURS DE ROBESPIERRE AUX JACOBINS. — VIGOUREUSE ATTAQUE DE DANTON CONTRE LAFAYETTE. — NOUVELLES MESURES DE L'ASSEMBLÉE. — ARRESTATION A VARENNES — SUSPENSION PROVISOIRE DU ROI. — RETOUR DE VARENNES. — SÉDUCTION DE BARNAVE. — COMPLOT POUR UNE TRANSACTION. — VOEUX POUR LA RÉPUBLIQUE. — OPINION DE ROBESPIERRE SUR LA RÉPUBLIQUE.—QUATRE NOUVEAUX PARTIS. — SIMULACRE D'INFORMATION JUDICIAIRE. — DÉCLARATIONS DU ROI ET DE LA REINE. — LETTRE DE BOUILLÉ A L'ASSEMBLÉE. — PROTESTATION DE LA DROITE. RÉVOLTE DES FRÈRES DU ROI. — TRAITÉ DE PILNITZ. — PRÉPARATIFS DU DÉCRET SUR LA NON-DÉCHÉANCE. — DÉCRET DE NON-DÉCHÉANCE.

§ 1. — Plan d'invasion.

On se rappelle la lettre de Louis XVI à tous les Souverains (p. 61). — Ceux-ci se trouvent alors divisés en deux grandes *ligues*, la ligue *royale*, qui comprend l'Angleterre et la Prusse, et la ligue *impériale*, qui comprend l'Autriche et la Russie. — L'Empereur d'Autriche, quoique frère de Marie-Antoinette, veut d'abord temporiser, et le Roi de Prusse seul offre du secours à Louis XVI, une armée de 80,000 hommes, mais à la condition qu'il se séparera de l'Autriche, condition qui lui paraît inacceptable.

Pressé de nouveau par sa sœur et son beau-frère, *Léopold* voyage en Italie afin d'y voir le Comte d'Artois sans

éveiller de soupçons ; le Prince français quitte en effet Turin pour aller conférer avec lui, tandis que, toujours pour dérouter toutes les surveillances, l'Ambassadeur Autrichien se rend à Bruxelles, puis à Lahaye, d'où il correspond avec l'Empereur en Italie et avec Louis XVI à Paris, tant il est facile aux Rois de tromper les Peuples !

Bientôt l'Empereur, voulant connaître bien parfaitement les intentions de Louis XVI, lui envoie le Comte de *Durfort,* qui retourne ensuite auprès de lui. Le 18 mai, il signe, à *Pavie,* une première *Déclaration* contre la Révolution française. — Puis, le 20, à *Mantoue,* après une conférence avec le Comte d'Artois, Léopold adopte un *plan d'invasion* présenté par *Calonne,* et s'engage à faire entrer 100,000 hommes en France, savoir : 20,000 Espagnols en Languedoc, 15,000 Piémontais en Dauphiné, 15,000 Suisses sur Lyon, et 50,000 Autrichiens au Nord, dont 35,000 en Flandre et 15,000 en Alsace.

D'accord avec *Calonne,* il recommande à son beau-frère de ne *pas quitter Paris,* et de s'y préparer à trahir pour favoriser l'invasion qui doit commencer *en juillet.* — Mais le Baron de *Breteuil,* rival de *Calonne,* et cherchant peut-être avant tout à le contrecarrer, conseille au contraire *la fuite ;* et Louis XVI écrit à Bouillé de se tenir prêt pour le 20 *juin.*

Bouillé rassemble ses troupes les plus dévouées ; et dès le 14, sous prétexte d'escorter la caisse qui apporte la solde de son armée (car on ne manque jamais de prétexte pour tomper et trahir), il envoie ses hussards et ses dragons sur la route de Châlons-sur-Marne. — Puis il se rend secrètement à Paris pour arrêter le plan d'évasion.

Mais tout révèle des projets hostiles ; les Émigrés, qui sortent en foule, annoncent même la Contre-révolution

pour le mois de *juillet*; chacun entrevoit un grand événement suspendu sur la France ; et l'irritation populaire est telle que, quand un Prêtre réfractaire dit la messe à 200 dévotes aux Théatins, le Peuple, comme nous l'avons déjà dit, aussi furieux contre les Prêtres insermentés que contre les Emigrés, se porte dans l'église et brise tout.

Le *Moniteur* lui-même sonne l'alarme (31 mai) en publiant la lettre de *Francfort* dont nous avons déjà parlé (p. 176 et 184), qui dénonce le projet de fuite et les *contre-lettres*, pour détruire la lettre de Montmorin aux Ambassadeurs (p. 183); et cette publication du *Moniteur* amène une nouvelle rouerie de Louis XVI et de Montmorin.

§ 2.— Perfide démenti royal.

On est généralement si convaincu maintenant de la perfidie et de la trahison du Roi que personne ne doute que le fait affirmé par le *Moniteur* ne soit vrai : aussi la Cour sent-elle la nécessité de payer d'audace. — Le 1er juin, le Ministre Montmorin écrit donc à l'Assemblée, par ordre de Louis XVI, que l'assertion du *Moniteur* est une *calomnie* de la *malveillance*, qui tend à jeter les défiances les plus *injustes* et les plus *outrageantes* sur les intentions de la famille royale, dans le but d'agiter le Peuple, de *l'égarer*, et de le porter à des excès, en prêtant au Roi le projet le plus *absurde* d'évasion. — Et remarquons d'abord que, si le fait n'est pas une calomnie, Louis XVI et son Ministre reconnaissent solennellement qu'il est de sa part un crime qui doit le déshonorer.

« *J'atteste, dit-il, sur ma responsabilité, sur ma tête, sur* MON HONNEUR, *que le projet* INSENSÉ *qu'on ne* ROUGIT *pas de* PRÊTER *au Roi dans cet article* n'a jamais existé. »

Fiez-vous donc à *l'honneur* des Ministres, des Officiers de l'armée, du Roi lui-même !

« Ah! si l'on pouvait connaître dans tous les détails les *soins* et la *vigilance* de S. M., on verrait combien ils sont d'une *nature différente !* »

Quelle abominable hypocrisie, qui demande de la reconnaissance pour la bonté royale!

« Quant aux contre-lettres, si j'étais nommé personnellement comme en étant l'auteur ou le complice, *je poursuivrais* à l'instant le calomniateur devant les tribunaux. Il est temps de regarder comme des *ennemis publics* ceux qui, ne cessant de tromper le Peuple pour l'*agiter*, font *naître* au milieu de nous des périls réels en lui en présentant sans cesse *d'imaginaires.* »

Et l'Assemblée applaudit à cette lettre, qu'elle croit ou feint de croire sincère. — Mais, nous le demandons, y a-t-il quelque chose au monde de plus ignoble, de plus immoral, de plus criminel même, que cette audacieuse perfidie qui doit infailliblement jeter la défiance, la confusion et le chaos, dans la Société? A qui pourra-t-on se fier quand un Ministre, un Roi, mentent avec tant d'impudence?... Il est vrai que Louis XVI ne peut se dispenser de mentir, et de toujours mentir, puisqu'il consent à trahir; mais le Peuple pourra-t-il se dispenser d'une défiance extrême envers les Généraux et tous ceux qui parleront le plus d'honneur? Et toutes ses défiances présentes et futures, quelqu'excessives qu'elles puissent être, ne sont-elles pas la faute et le crime de l'Aristocratie, de la Cour et du Roi?

Le *Moniteur* répond qu'il garantit la véracité de son correspondant de Francfort, et que les contre-lettres peuvent très-bien exister sans que M. Montmorin en ait eu connaissance, parcequ'un Ministre des affaires étrangères n'est pas toujours le *confident de* l'INTÉRIEUR. — Mais nous allons voir bien d'autres révélations!

§ 3. — Prédictions de la fuite.

« Citoyens, dit l'*Orateur du Peuple*, de l'énergie, de l'union, de

l'intrépidité, de l'héroïsme! Paris est en travail d'un supplément de Révolution! Légions invincibles des patriotes, qu'attendez-vous pour vous rallier? Ne sauriez-vous donc combiner un instant toutes les circonstances propres à nous convaincre de la réalité *des complots qui vont éclore?* D'où vient cette *disparition du numéraire?* n'est-ce pas la Cour qui, pour soudoyer les armées étrangères et les Princes fugitifs, vous ravit jusqu'à votre dernier écu, pour tirer parti de votre désespoir et de votre faiblesse? Que signifient sur nos frontières *cinq ou six armées* que le Pouvoir exécutif, les Ministres et le Comité Diplomatique, laissent impunément se former et se grossir? Comment, depuis une année, un décret n'a-t-il pas fait justice du Capet-Condé et du Capet-d'Artois? Comment leurs biens n'ont-ils pas été *confisqués* au profit de la Nation, et leurs *têtes mises à prix?* Comment souffre-t-on plus longtemps les *mensonges de Montmorin*, les *trahisons de Duportail* (Ministre de la guerre)? Dans quelles mains sont les armes et les munitions? Dans celles des *traîtres!* — Mais le Roi est venu dans l'Assemblée Nationale : *Piége, horrible piége*, pour *mieux préparer sa fuite!* — Mais sa lettre aux Ambassadeurs : *Gâteau de miel*, jeté au Peuple pour l'endormir! Pourquoi la garde était-elle doublée hier aux Tuileries et au Palais-Royal? Pourquoi tous les bataillons étaient-ils consignés? LAFAYETTE *veut-il brusquer l'événement?* Pourquoi cette foule d'Aristocrates s'éloignant de Paris avec précipitation? Pourquoi le ci-devant Marquis de Châteauneuf de Milliancourt, un des principaux affidés de la *Reine*, est-il parti dans la journée d'hier? C'est sans doute pour *préparer les logements!* Je vous le répète, citoyens, un *grand coup se médite;* il est sur le point *d'éclater.* »

On crie alors à la calomnie, à l'anarchie, à l'infamie : et cependant presque tout cela est vrai!

« Parisiens, s'écrie encore Fréron, ouvrez les yeux, voyez les préparatifs de vos ennemis! Il ne vous reste plus *en ôtages* que la famille royale, qui est près de vous *échapper*. Ce ne sera plus à force ouverte, comme elle en a fait la tentative, *mais à l'aide d'un travestissement* qui vous sera inconnu; *elle sera rendue aux frontières* que vous la croirez dans son nid! »

Le Fayettiste *Carra* dit aussi dans *son journal* :

« *Madame Balby*, logée au Luxembourg, est *partie* dans la nuit d'avant-hier, très-mystérieusement, pour aller on ne sait où... M. Mo-

dène, gouverneur du Luxembourg, a dû la suivre avec plusieurs autres personnes de la maison de *Monsieur*. Le temps nous apprendra si *ces départs signifient* quelque chose ou rien. »

Le même journal ajoute, le 7 juin :

« Le Comité des recherches, réuni aux Comités Diplomatique et Militaire, s'est assemblé le 4 au soir, à l'occasion d'une lettre interceptée qui vient de lui être envoyée : cette lettre est, dit-on, du sieur d'Enghien, petit-fils de Condé. Il y invite un jeune homme, le ci-devant Comte d'Espinchal, à se rendre à *Worms* avant la fin de mai, s'il veut prendre part à la *grande révolution* qui doit sauver l'État. »

La Gazette universelle dit aussi :

« Toutes les lettres de *Milan* et de *Turin* confirment que M. d'Artois a eu à *Mantoue* deux conférences avec l'Empereur : on prétend que M. *Calonne* a assisté à l'un de ces entretiens, et qu'il a lu le *Manifeste* qu'il a composé pour les Princes, et qui doit être répandu au moment de leur *entrée en France*. »

Fréron publie même une lettre de la *Reine* à Condé :

« Notre ami, ne faites aucune attention au décret lancé contre vous par l'Assemblée des *cochons ;* nous apprendrons à faire remuer les *crapauds* et les *grenouilles* (les Parisiens). Voici la façon dont notre *gros* partira aussitôt que *nos gens* seront de garde : nous avons résolu de faire faire une voiture dans le genre *d'un fiacre*, le conducteur *habillé en cocher de fiacre*, qui nous mènera à deux lieues de Paris. Nous partons pour le pays *Wallon*. Le Roi partira avec son fils ; moi, je me rendrai de mon côté avec madame Elisabeth et ma fille au Luxembourg ; nous partirons aussi *en fiacres*. »

« *Notre blond* (*Lafayette*) et le *Bailly* tâcheront de s'échapper à cheval du côté du Bourget, comme s'ils se promenaient. Quant à nous, si le Peuple s'aperçoit de notre départ, la cavalerie, sous prétexte de courir après nous, nous escortera jusqu'à Bonsecours ; car *la cavalerie est pour nous*, et nous comptons entièrement sur elle. Bailly donne depuis quelque temps à la majeure partie des cavaliers six livres par jour. Nous avons aussi le *corps de mouchards* qui s'entend avec nous. »

Et Fréron raconte que cette lettre lui a été remise par une dame *Deflandre* à qui elle avait été confiée ; il conduit cette femme au Club des Cordeliers, à la Section,

même au Comité des recherches, chez Robespierre et chez Buzot; partout elle signe ses déclarations circonstanciées; et tout le monde croit d'abord à la réalité de cette lettre, tant les esprits sont prévenus contre la Cour, contre *Lafayette* et *Bailly!* — Cependant c'est une invention de Fréron pour donner au Peuple la conviction qu'il a lui-même du projet de fuite, persuadé d'ailleurs qu'on croira tout ce qu'il pourra dire du Roi, de la Reine, de Bailly, de Lafayette, de la cavalerie et des mouchards... Voilà où conduisent les exemples de Louis XVI! à faire employer le mensonge et à lui donner créance! — Du reste, si la lettre est fabriquée, le fait du projet de fuite n'en est pas moins certain; et ce qui est plus extraordinaire, c'est que la fuite se réalisera au jour indiqué, et qu'elle sera probablement opérée dans des *fiacres*.

Les journaux contre-révolutionnaires annoncent aussi la fuite en termes mystérieux dont le sens est très-intelligible pour les Aristocrates. Huit jours avant, *Suleau* dit :

« C'est une bien déplorable fatalité pour le Roi d'être *calomnié* par ceux qui connaissent les *embarras de sa position*, et jugé à *contre-sens* par ceux qui les ignorent. J'en demande bien pardon à mes abonnés; mais, pour moi, je *ne désespère pas* qu'en définitive le Roi n'aura été Russe qu'*à la manière de Pierre-le-Grand*, dans les chantiers de la Hollande... Et si *de grands événements se préparent!...* »

Quelques jours après, le même journal dit encore :

« Les *grands événements* politiques dont il eût été criminel de troubler le *concert mystérieux* touchent enfin à *leur maturité*. »

Le jour même de la fuite, on lit cette audacieuse annonce dans le *Journal de la Cour et de la Ville* :

« Tous ceux qui pourront être compris dans l'*amnistie du Prince de Condé* peuvent se faire enregistrer à notre bureau, d'ici au mois d'août. Nous aurons *quinze cents registres* pour la commodité du public; nous n'en excepterons que *cent cinquante individus*, dont nous donnerons incessamment le nom et le signalement. »

C'est le Prince de Condé qui va proclamer une *amnistie !* Les coupables sont si nombreux qu'il faut plus de *quinze cents registres !* Mais point de pardon pour *cent cinquante* des principaux patriotes ! — Le journal ajoute :

« L'*avocat des Rois*, qui va plaider la cause *du nôtre* et celle des *honnêtes gens*, commence *à rouler pour se rendre à son poste.* »

Ainsi, Louis XVI va plaider la cause des Rois et des honnêtes gens devant le *Congrès* des Puissances !

§ 4. — Dénonciation du projet de fuite.

Dès le samedi 11 (ces faits seront avoués par Lafayette), un *Commandant* de bataillon de la Garde nationale va prévenir *Gouvion*, Commandant-Général après Lafayette, qu'il y a dans le château des mouvements qui annoncent, de la part de la Reine, le *projet de partir*. Il lui nomme la personne qui lui a donné ce renseignement ; et Gouvion s'empresse de la voir : le fait lui paraît si positif qu'il en instruit à l'instant Lafayette, qui lui ordonne de *redoubler de vigilance*.

Les jours suivants, Gouvion reçoit des détails plus exacts ; tous les soirs, il charge des Officiers de la Garde nationale de *surveiller les issues*, tant il est convaincu de la réalité du projet ! — Le samedi 18, un Grenadier volontaire fait la même déclaration au *Comité des recherches*, et ensuite à Gouvion, qui la communique à Bailly et à Lafayette. — Le lundi matin, 20, Gouvion reçoit de nouvelles communications qui annoncent la fuite pour la nuit. Bailly assemble la Police. — Dans la soirée, Gouvion envoie un Commandant de bataillon avertir le Maire et le Général de se rendre aux Tuileries ; puis il donne des ordres pour que toutes les portes soient fermées, et charge plusieurs *officiers* de veiller avec lui toute la nuit. — Le

mardi matin, après être rentré chez lui, Gouvion apprendra le départ par la *même personne* qui l'instruit du projet, et cette personne lui indiquera la porte par laquelle le Roi sera sorti, tant cette personne est bien informée !

Ainsi rien n'est plus certain, Lafayette, Bailly, le Comité, la Police, connaissent parfaitement le projet de fuir dans la nuit du 20.

« Cette nuit, dit *C. Desmoulins*, à minuit vingt minutes, le sieur *Busebi*, perruquier, rue de Bourbon, s'est transporté chez le sieur *Hucher*, boulanger et sapeur des Théatins, pour lui communiquer ses craintes sur ce qu'il *venait d'apprendre des dispositions* que faisait le Roi *pour fuir*. Ils courent à l'instant même *réveiller* leurs voisins, et, bientôt rassemblés au nombre d'une *trentaine*, tous membres du bataillon, ils se portent chez le sieur Mottié, auquel ils annoncent que *le Roi est sur le point de prendre la fuite :* ils le pressent de prendre immédiatement des mesures pour s'y opposer. Mottié se met *à rire* et à les dissuader, en leur recommandant de se rendre *tranquillement chez eux*, de n'avoir *point d'inquiétudes*, et d'être assurés que *le Roi est en sûreté*. En revenant, ils aperçoivent un grand nombre de *cochers de fiacre*, buvant autour de ces petites boutiques ambulantes qui se trouvent près du Carrousel. Voulant s'assurer si rien ne bouge dans le château, ils font le tour des cours jusqu'à la porte du Manége, et reviennent sur leurs pas sans avoir rien aperçu ; mais ils sont *surpris* de ne plus trouver *aucun fiacre* sur la place : ils ont tous disparu ; et c'est précisément là le moment où l'indigne famille s'est évadée ; ce qui ferait conjecturer que toutes *ces voitures ont été employées* par les personnes qui formaient la suite des Capets *fugitifs*. »

« PAUVRE LAFAYETTE ! s'écrie C. Desmoulins ! »

§ 5. — Désirs des partis sur la fuite.

La Bourgeoisie redoute la fuite comme la guerre civile. — L'Aristocratie la désire pour amener la Contre-révolution. — Les Orléanistes et les Républicains la désirent aussi pour établir, les uns le Duc d'Orléans, les autres la République. — Mirabeau la désirerait pour changer la

Constitution, entrer au Ministère, et devenir un Ministre-Roi. — *Sieyes* la désire peut-être comme Mirabeau. — Barnave, Duport et Lameth, la désirent peut-être dans la même espérance. — Le Club de 89 la désire aussi par beaucoup de motifs différents, et surtout dans l'espoir que ses concessions lui mériteraient une bonne position dans la Constitution nouvelle.

Beaucoup désirent peut-être aussi que Louis XVI essaie de fuir et qu'il soit arrêté dans sa fuite, dans la pensée qu'il sera tellement déshonoré, affaibli, guéri de ses folles idées de fuite et de contre-révolution, enfin brouillé avec la Cour dont les conseils lui auront été funestes, qu'il se jetera dans leurs bras, se laissera conduire par eux, et transigera en leur abandonnant le gouvernement. — C'est ce que dit *l'Ami du Roi*, qui peut bien dire ici la vérité.

« Le départ du Roi *n'a été un secret* que parce que ses ennemis, ceux qui semblaient avoir le plus d'intérêt de l'empêcher, *ont affecté à dessein de l'ignorer*. Ils avaient donc le projet, en faisant arrêter le Roi à l'extrémité de son Royaume, en lui faisant traverser tous ses Etats dans l'appareil d'uu criminel et d'un malfaiteur, *d'avilir sa personne, de la rendre odieuse et méprisable* pour les Peuples, et de hâter, par cette infâme manœuvre, l'anéantissement de l'autorité royale et la *chute de la Monarchie!* Un pareil raffinement de scélératesse est sans doute bien coupable ! Voilà les hommes dont la Nation devrait éclairer les démarches! C'est à la découverte d'un si infâme complot qu'elle devrait uniquement s'attacher; et c'est contre ceux qui seraient convaincus d'y avoir trempé qu'elle devrait solliciter la vengeance de la loi ! »

Quant à *Lafayette*, il peut désirer la fuite et l'arrestation, pour être plus maître du Roi, ou la fuite et une nouvelle Constitution avec le titre de Connétable, ou la fuite et la République pour en être Président, comme le dira Brissot.

Du reste, rappelons-nous qu'avec le décret récent sur la résidence royale et son respect affecté pour le texte de la

Constitution, Lafayette peut et doit croire que le Roi a le droit d'aller où il veut (p. 160).

Mais les événements dérangeront toutes les combinaisons.

§ 6. — Fuite du Roi par Varennes.

Une foule de contre-révolutionnaires sont dans la confidence des projets de Louis XVI, même les Ambassadeurs étrangers. C'est l'Ambassadeur Anglais qui délivre un passeport à Monsieur et à sa femme ; c'est l'Ambassadeur Russe qui, pour que Montmorin ne soit pas compromis, lui demande, dès le 5, comme la chose est convenue, un passeport pour Madame de *Korff*, riche Baronne Russe, qui retourne en Russie avec sa famille et ses domestiques. Le passeport est signé par le Roi et contre-signé par le Ministre des affaires étrangères. — La Reine sera la Baronne ; le Dauphin et sa sœur seront les enfants de la Baronne ; Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, et Madame de Tourzel, gouvernante des enfants, seront les suivantes ; et le Roi de France sera son valet de chambre, car sa trahison le condamne à toutes les dégradations ! Trois Gardes-du-corps, le comte de *Valory*, MM. *du Moustier* et *de Malden*, se déguiseront en *laquais* ou *postillons*. —Un comte *suédois* (de Fersen) se fera *cocher* pour conduire hors de Paris.

Mais comment tant de personnes si remarquables, un *gros homme*, trois femmes, *deux enfants*, ensemble avec une femme ou séparément avec deux femmes, et peut-être trois ou quatre autres individus, pourront-ils sortir, ensemble en une seule fois, ou en petites bandes et en quatre ou cinq fois, pendant la nuit, des Tuileries, d'où l'on est prévenu que le gros Louis XVI, ses enfants, sa femme et sa sœur, doivent chercher à s'évader, cette nuit même ou quelqu'une des nuits suivantes, et d'où Lafayette est chargé de les empêcher de fuir, ayant à sa disposition toute la Garde

nationale ? Impossible de sortir par une porte ordinaire : la sentinelle arrêterait, à moins qu'elle ne fût achetée, et même il faudrait en acheter deux ou trois, car Lafayette, s'il veut faire son devoir, doit avoir placé un double et un triple cordon de gardes. Impossible aussi de sortir par une porte secrète ou murée qu'on ouvrirait au dernier moment; car Lafayette doit connaître et connaît tout l'intérieur et tout l'extérieur du Château, toutes les entrées et toutes les sorties; il a dû tout prévoir, prendre toutes les précautions; et certainement, incontestablement, s'il était sûr d'être décapité ou massacré en cas d'évasion, ou s'il craignait tout autant d'être infidèle à son devoir, il trouverait bien le moyen d'empêcher tant de personnes de sortir !

Aussi un royaliste, qui n'a voulu laisser publier ses Mémoires qu'après sa mort (*l'Abbé Georgel*), assure-t-il « que le Comité secret des Amis du Roi reconnaît qu'il est absolument impossible de sortir sans le consentement de Lafayette, et qu'il est absolument indispensable de *l'acheter à tout prix.* » Il ajoute : « que *la Reine* s'en charge; qu'elle réussit complètement ; que Lafayette promet de laisser faire ; et que l'on convient qu'il n'annonçera la fuite que douze à quinze heures après, pour donner aux fugitifs le temps de faire quarante lieues. »

Quoi qu'il en soit, les *patrouilles*, qui devraient être multipliées, sont rares dans la nuit du lundi 20.

« La soirée fut très-calme à Paris, dit Desmoulins : je revenais à onze heures des Jacobins (rue Saint-Honoré), avec Danton, Fréron et d'autres patriotes ; nous n'avons vu dans tout le chemin qu'une seule patrouille. Paris me parut cette nuit si *abandonné* (malgré tous les bruits de fuite) que je ne pus m'empêcher d'en faire la remarque. Fréron, qui avait dans sa poche la fameuse lettre de la Reine d'après laquelle le Roi devait partir cette nuit, voulut observer le Château. »

C'est dans ce moment, entre onze heures et minuit, que

la Reine fait ouvrir deux portes murées qui communiquent d'une chambre occupée par une de ses femmes dans l'appartement du premier Gentilhomme, le Duc *de Villequier*, au rez-de-chaussée. Le Roi prend un *frac brun* et une *perruque* pour se déguiser en valet-de-chambre, tandis qu'on habille le Dauphin en petite fille. Tous sortent vers minuit, d'abord les deux enfants avec madame de Tourzel, puis madame Elisabeth avec M. de Saint-Pardoux, puis le Roi avec un des Gardes-du-corps, puis enfin la Reine avec un autre Garde-du-corps. Tous se rendent directement dans un *remise* ou fiacre qui les attend sur la place du Petit-Carrousel, excepté la Reine qui s'égare pendant *une heure*. — On part : mais le Comte de *Fersen*, qui conduit la voiture, s'égare aussi sur les boulevards et dans les rues, et n'arrive à la barrière *Saint-Martin*, où se trouve la *berline*, qu'après avoir encore perdu près *d'une heure*. — La famille entre enfin dans la *berline* à six chevaux; deux dames de service montent dans une autre à cinq chevaux; deux des Gardes-du-corps sont sur le siége; le troisième part devant en *courrier* pour faire préparer les relais; et les fugitifs s'élancent vers *Mont-Médy*, où les attend *Bouillé* avec son régiment Royal-Allemand, tandis que *Monsieur* et sa femme prennent une autre route pour se rendre à Bruxelles.

Et voilà la prédiction du prophète Marat réalisée ! Voilà la Bourgeoisie démentie, elle qui traitait de calomnie et d'extravagance la supposition qu'un Roi pût être assez fou pour compromettre une si belle position ! Voilà un Roi qui *fuit*, déguisé en *valet*, avec un *faux passeport* ! ! !

Et Lafayette ne fait annoncer publiquement la fuite qu'à *dix heures*, le mardi 21.

Et il envoie Bailly l'annoncer au Président de l'Assemblée (A. Beauharnais), après être convenu avec lui,

et probablement avec d'autres, qu'il ne parlerait pas de *fuite* ou de *départ*, mais d'*enlèvement* exécuté par les *ennemis de la chose publique*, ruse qui peut avoir un double but, de mettre à couvert la responsabilité de Lafayette ou l'inviolabilité du Roi, en supposant que le voyage sans enlèvement était un droit à l'exercice duquel personne ne pouvait s'opposer.

Et, sans attendre les ordres de l'Assemblée, il envoie son Aide-de-camp *Romeuf* avec la mission apparente d'arrêter et de ramener le Roi qu'*enlèvent les ennemis de la chose publique*, ce qui est un aveu de sa part que son devoir était d'*empêcher la fuite ou l'enlèvement du Roi.*

§ 7. Résultats possibles de la fuite.

Si Louis XVI arrive, avec la Reine et le Dauphin, en Belgique, où se rend *Monsieur*, et où l'attendent pour le recevoir l'Empereur et le Roi de Suède, toute la famille Royale se trouvant en sûreté, le Roi et le Dauphin pouvant et devant probablement vivre longtemps et donner à l'attaque toute l'ardeur possible, quelles seront les conséquences de l'événement? — Impossible de le prévoir!

D'abord la lutte pourra être sans terme. — En second lieu, les divisions entre les contre-révolutionnaires seront plus aisément évitées, tandis que le zèle et l'enthousiasme seront plus concentrés et bien autrement vifs pour Louis XVI, pour la belle Marie-Antoinette et leur jeune et divin enfant, que pour Monsieur seul, ou pour le Comte d'Artois seul. Ainsi, beaucoup plus d'union et de dévouement entre tous les Rois, entre toutes les Aristocraties, entre toutes les armées, entre tous les Émigrés, entre tous les contre-révolutionnaires restés dans l'intérieur; par conséquent beaucoup plus de chances de succès; et, de l'autre

côté, beaucoup plus de dangers pour la Révolution, plus de sacrifices à faire, plus de découragement, plus de divisions, plus de trahisons...

Tous les Rois pourront se réunir en Congrès, escortés par toute la Féodalité, toute l'Aristocratie sacerdotale, cinq à six cent mille soldats Européens, et deux ou trois cent mille Émigrés.

De là un Manifeste à toutes les Nations et à la Nation française! — Si les Rois veulent rétablir le despotisme, toute la France révolutionnaire, même la Bourgeoisie, même le Club de 89, voudront résister et combattre : on proclamera la République, ou le Duc d'Orléans avec une Constitution nouvelle, conforme à la Déclaration des droits et véritablement démocrate; il y aura unité, enthousiasme, pour une Révolution pure encore de graves excès, guerre nationale, et victoire sur tous les Despotes. — Mais si le Congrès est adroit et rusé, s'il affecte la modération, s'il prodigue les promesses, s'il offre une *transaction* et une *amnistie*, s'il modifie seulement la Constitution en y introduisant deux Chambres, en déclarant les Députés perpétuellement rééligibles et admissibles au Ministère, en abolissant les Clubs, etc., etc.; alors Lafayette, Sieyes, Talleyrand, Bailly, Barnave et consorts, Chapellier, tout le Comité de Constitution, le Comité Diplomatique, tout le Club de 89, accepteront avec empressement; la division sera partout, la trahison aussi; la Restauration s'opérera, moitié par ruse, moitié par force, comme nous verrons d'abord la restauration des choses au 18 brumaire et à l'installation de l'Empire, puis la restauration des personnes en 1814. On fera d'abord des proclamations, des concessions, des Déclarations de Saint-Ouen ou d'Andujar, pour entrer d'un pied; et quand on aura mis les deux pieds dedans on se proclamera maître absolu, et d'un trait de plume

on effacera tout. Les Révolutionnaires assez présomptueux pour croire qu'ils pourront dompter à-la-fois la Contre-révolution et le Peuple passif seront réduits au silence; Sieyes aura peut-être la bouche remplie d'or comme après le Consulat-Dictature; Talleyrand sera peut-être Ministre comme après 1814; Barnave sera peut-être écartelé, comme Riégo après avoir fumé le cigare de Ferdinand; l'amnistie ne sauvera pas plus les anciens opposants que l'amnistie de 1815 et la capitulation de Paris ne sauveront Labedoyère et le Maréchal Ney; l'insensible Louis XVI n'empêchera pas plus le massacre du Peuple qu'il n'a empêché le massacre de quatre mille patriotes à Nancy, pas plus que Louis XVIII n'empêchera les vengeances de l'Émigration et de l'Étranger; Lafayette lui-même, à qui la Cour ne pardonnera jamais l'invasion, inexcusable à ses yeux, du Château de Versailles au 6 octobre, n'aura pas plus d'influence pour arrêter le mal qu'il n'en aura pour arrêter les Bourbons et la Sainte-Alliance après les Cent jours, et sera même probablement disgracié, conspué, déshonoré, par ceux à qui il aura livré son pays sans garantie; en un mot, la Révolution sera perdue; et la Régénération de la France et du Monde, étouffée dans son berceau, périra pour ne ressusciter peut-être qu'après des siècles!

Que d'événements gigantesques emporte donc dans son sein la berline qui va déposer sur la terre étrangère Louis XVI et sa famille! Quelle incalculable *responsabilité* pèse déjà sur la tête des complices de l'évasion!

§ 8. — Annonce de la fuite.

Le mardi 21, à dix heures du matin, trois coups de canon, tirés par ordre de la Municipalité, annoncent officiellement la fuite; mais tout Paris la connaît depuis les

huit heures, et tout Paris est en mouvement : les Gardes nationaux prennent les armes pour maintenir l'ordre, les Sections et les Clubs se mettent en permanence. Et le Peuple *passif*, ce Peuple envers qui la Bourgeoisie s'est montrée si ingrate et si injuste, ce Peuple qui désire une nouvelle révolution pour recouvrer ses droits, que va-t-il faire ? L'Aristocratie dit toujours qu'il ne rêve que massacre et pillage... Mais, d'abord inquiet, alarmé, furieux, puis reprenant confiance en sa force et son courage, ce Peuple si calomnié ne pense qu'à combattre la contre-révolution et l'invasion ; confiant encore dans cette Assemblée qui l'a si maltraité, mais qui quelquefois a des élans de patriotisme, il prend les armes pour faire lui-même la police et prévenir le désordre ; *Santerre* accourt à la tête de deux mille ouvriers du faubourg Saint-Antoine, armés de *piques* et couverts de *bonnets de laine*. — Les *femmes* mêmes disputent aux hommes la garde des barrières : « Nous l'avons amené de Versailles, disent-elles ; et vous, vous le laissez évader. » — « Ne vous vantez pas tant, répondent les hommes ; vous ne nous aviez pas fait là un *si grand cadeau !* »

On devine l'agitation de la rue : place de Grève, quais, Palais-Royal, tout est couvert par la foule. Immense aux Tuileries, elle entre et veut voir de ses propres yeux le palais abandonné. « Mais *par où* et *comment* a-t-il pu fuir, demande-t-on aux sentinelles? Comment ce *gros individu royal* a-t-il pu se rendre invisible à vos yeux ? — Nous ne savons que répondre, disent les soldats. — Cette fuite n'est pas naturelle ; *vos chefs étaient du complot !...* »

Cette opinion est si générale, que le *duc d'Aumont*, commandant du poste, est saisi pour être tué. On est si convaincu que *Lafayette* a favorisé la fuite, qu'il court le risque d'être massacré sur la place de Grève. Le flot populaire

contre lui est tel un moment que beaucoup de lettres partent pour annoncer en Province qu'il a *été pendu*.

Cependant point de dégâts dans le palais; seulement le *portrait* du Roi est *pendu à la porte ;* une fruitière vend ses cerises sur le lit de la Reine; une jeune fille foule aux pieds son bonnet, qu'on voulait lui mettre sur la tête.

Mais on se rappelle tous les mensonges du Roi, ses bassesses, son hypocrisie, ses perfidies, ses parjures; et partout éclatent le plus profond mépris pour sa personne et la plus violente haine contre la Royauté; partout on abat, on efface, on détruit ses bustes, ses armoiries, les couronnes, les emblèmes de la Monarchie, les noms des membres de la famille royale inscrits sur les enseignes.

Les Cordeliers affichent un arrêté par lequel ils demandent la *République* et prêtent *serment* d'immoler les tyrans.

« Les Français nés libres, composant le Club des Cordeliers, déclarent à tous leurs concitoyens que tous ses membres sont autant de *tyrannicides*, et qu'ils ont *tous juré* individuellement de *poignarder* les tyrans qui oseront attaquer nos frontières, ou attenter à notre liberté ou à notre Constitution. »

On lit, dans les Tuileries, sur une grosse affiche :

« On prévient les citoyens qu'un *gros cochon* s'est enfui des Tuileries; on prie ceux qui le rencontreront de le ramener à son gîte; ils auront une récompense *modique*. »

Au Palais-Royal, la motion suivante est faite en plein air :

« Messieurs, il serait très-malheureux, dans l'état actuel des choses, que cet homme *perfide* nous fût ramené : qu'en ferions-nous ? Il viendrait, comme Thersite, nous verser ces *larmes grasses* dont parle Homère. Si on le ramène, je fais la motion qu'on l'*expose* pendant trois jours à la risée publique, le *mouchoir rouge* sur la tête; qu'on le conduise ensuite par étapes jusqu'aux frontières, et qu'arrivé là on lui donne du *pied au cul*. »

L'Orateur du Peuple, Fréron, s'écrie :

« Il est parti, ce *Roi imbécile*, ce Roi *parjure*, cette *Reine scélé-*

rate, qui réunit la *lubricité de Messaline* à la soif du sang qui dévorait *Médicis !* Femme *exécrable*, furie de la France, c'est toi qui étais l'âme du *complot !* »

Et nous allons entendre Marat, dont les prédictions contre Lafayette et le Roi s'accomplissent.

§ 9. — Manifeste de Marat.

« Toute la France se rappelle le *discours ignoble* que Louis XVI récita à l'Assemblée Nationale, le 19 avril dernier, pour se plaindre *en écolier* que le Peuple l'avait empêché d'aller à Saint-Cloud, c'est-à-dire à Bruxelles. Toute la France se rappelle aussi cette *fameuse lettre* écrite par son ordre à ses Ministres dans les Cours étrangères, et communiquée officiellement à l'Assemblée Nationale, pour faire parade de son prétendu *civisme*, se dire le *soutien de la Constitution*, se plaindre des doutes des citoyens éclairés, se récrier contre le bruit qu'il n'était pas libre, déclarer qu'il n'avait *point eu envie de partir*, et protester qu'il était au milieu de ses *enfants*, de ses *concitoyens*, de ses *amis*, où le plaisir et l'amour le retenaient. — Il invoquait la vérité, la loyauté, l'honneur, la foi du serment. La foi du serment dans sa bouche ! Souvenez-vous de *Henri III* et du *Duc de Guise*. Henri III s'était réconcilié en apparence avec le Duc : pour le plonger dans une sécurité plus profonde, il prend le Ciel à témoin de la sincérité de ses serments ; il *communie* à la même table ; il lui jure sur l'autel une éternelle amitié, à l'instant même où il roule dans son âme le noir projet de le *faire assassiner*. A peine hors du temple du Dieu de paix, il distribue à ses Gascons des *poignards ;* il fait appeler le Duc dans son cabinet par une porte dérobée ; il fait aussitôt murer cette porte, et le fait percer de mille coups..... — Peuple, voilà la loyauté, l'honneur, la religion des Rois ! Fiez-vous à leurs serments ! Dans le matin du 19, Louis XVI riait des siens, et s'amusait de sa lettre ministérielle, au milieu du Comité, avec *Mottié*, *Bailly*, *Cazalès*, *Dandré*, et les autres chefs de la noire bande des conspirateurs, tout en se disposant à fuir ! Sa femme veut prendre les devants (entre le 18 avril et le 20 juin), et va monter dans un *fiacre*. Quelques Chevaliers du poignard lui ouvrent la portière, lorsqu'elle est arrêtée et amenée au Château par un détachement de gardes patriotes. — Mais l'Empereur et le Roi de Suède

l'Ami du Peuple, dont le dernier soupir sera pour la Patrie, et dont la voix fidèle vous rappelle encore à la liberté, aura pour tombeau un *four ardent*... Encore quelques jours d'indécision, et il ne sera plus temps de sortir de votre léthargie ; la mort vous surprendra dans les bras du sommeil. »

Sans doute les idées de Marat sont horribles, épouvantables ; mais, dans la terrible crise qui commence, tout n'est-il pas horrible, épouvantable ? L'humanité peut-elle jeter ses regards sur une chance quelconque de l'avenir sans être saisie d'horreur et d'épouvante ?... La guerre, l'invasion, les blocus, les siéges, les canons, les boulets rouges, ne menacent-ils pas la France du sort que vient de subir la ville d'*Ismalow*, où le Général *Suwaroff* a massacré trente-trois mille Turcs, hommes, femmes et enfants ? L'Emigration, les Contre-révolutionnaires, les Chevaliers du poignard, qui ne parlent que de *pendre* ; le Mirabeau cadet, qui dit *tue* Barnave, *tue* Lameth, *tue toute la Gauche* ; les Bouillé, qui massacrent quatre mille patriotes à Nancy ; les Gardes des barrières, qui massacrent les citoyens à La Chapelle ; ne sont-ils ni rancuneux, ni vindicatifs, ni cruels, ni sanguinaires ? Les tueries partielles de 1815, les longues tueries en masse qui dépeupleront la malheureuse Espagne après la restauration et après la mort de Ferdinand, ne menacent - elles pas la malheureuse France ?... Et quand on veut considérer la position des écrivains et des Députés patriotes, leur mort n'est-elle pas certaine ? L'Ami du Peuple, que sa seule conscience peut-être et sa passion pour la cause populaire portent à braver l'indigence et la proscription (car qui peut lire au fond de son cœur pour en condamner toutes les inspirations ?), n'est-il pas assuré d'être *roué* comme un des soldats de Nancy, ou jeté, comme il le dit, dans un *four ardent* ?... N'y a-t-il donc pas du courage, du dévouement, dans ces

Tribun militaire, un *Dictateur suprême*, pour faire main-basse sur les principaux traîtres connus. Vous êtes perdus sans ressource, si vous prêtez l'oreille à vos Chefs actuels, qui ne cesseront de vous cajoler et de vous endormir à l'arrivée des ennemis devant vos murs. Que dans la journée le Tribun soit nommé ! Faites tomber votre choix sur le citoyen qui vous a montré jusqu'à ce jour le plus de lumières, de zèle et de fidélité ; jurez-lui un dévouement inviolable, et obéissez-lui religieusement dans tout ce qu'il vous ordonnera pour vous défaire de vos mortels ennemis ! — Voici le moment de faire tomber la tête des Ministres et de leurs subalternes, de Mottié, de tous les scélérats de l'Etat-major et de tous les Commandants anti-patriotes des bataillons, de Bailly, de tous les Municipaux contre-révolutionnaires, de tous les traîtres de l'Assemblée Nationale : commencez donc par vous emparer de leurs personnes, s'il en est temps encore ; saisissez ce moment pour détruire l'organisation de votre Garde nationale, qui a perdu la liberté : dans ces moments de crise et d'alarmes, vous voilà abandonnés par tous vos officiers. Qu'avez-vous besoin de ces lâches, qui se cachent dans les moments de danger, et qui ne se montrent dans les temps calmes que pour insulter et maltraiter les soldats patriotes, que pour trahir la Patrie ? Faites partir à l'instant des courriers pour demander main-forte aux départements ; appelez les Bretons à votre secours ! emparez-vous de l'Arsenal ! désarmez les alguazils à cheval, les gardes des ports, les chasseurs des barrières ! Préparez-vous à défendre vos droits, à venger votre liberté, à exterminer vos implacables ennemis ! »

« Un *Tribun*, un *Tribun militaire*, ou vous êtes perdus sans ressource ! Jusqu'à présent j'ai fait, pour vous sauver, tout ce qui était au pouvoir humain : si vous négligez ce conseil salutaire, le seul qui me reste à vous donner, je n'ai plus rien à vous dire, et je prends congé de vous pour toujours. Dans quelques jours, Louis XVI, reprenant le ton d'un *Despote* dans un Manifeste insolent, vous traitera en *rebelles*, si vous n'allez pas vous-mêmes au-devant du joug. Il *s'avancera contre vos murs*, à la tête de tous les fugitifs, de tous les mécontents, et des légions Autrichiennes ! Il vous bloquera ! *Cent bouches à feu* menaceront d'abattre votre ville à *boulets rouges*, si vous faites la moindre résistance ; tandis que *Mottié*, à la tête des hussards allemands, et peut-être des alguazils de l'armée parisienne, viendra *vous désarmer* ; tout ce qu'il y a parmi vous de chauds patriotes seront *arrêtés* ; les écrivains populaires seront traînés dans les cachots ;

l'Ami du Peuple, dont le dernier soupir sera pour la Patrie, et dont la voix fidèle vous rappelle encore à la liberté, aura pour tombeau un *four ardent*... Encore quelques jours d'indécision, et il ne sera plus temps de sortir de votre léthargie; la mort vous surprendra dans les bras du sommeil. »

Sans doute les idées de Marat sont horribles, épouvantables; mais, dans la terrible crise qui commence, tout n'est-il pas horrible, épouvantable? L'humanité peut-elle jeter ses regards sur une chance quelconque de l'avenir sans être saisie d'horreur et d'épouvante?... La guerre, l'invasion, les blocus, les siéges, les canons, les boulets rouges, ne menacent-ils pas la France du sort que vient de subir la ville d'*Ismalow*, où le Général *Suwaroff* a massacré trente-trois mille Turcs, hommes, femmes et enfants? L'Emigration, les Contre-révolutionnaires, les Chevaliers du poignard, qui ne parlent que de *pendre*; le Mirabeau cadet, qui dit *tue* Barnave, *tue* Lameth, *tue toute la Gauche*; les Bouillé, qui massacrent quatre mille patriotes à Nancy; les Gardes des barrières, qui massacrent les citoyens à La Chapelle; ne sont-ils ni rancuneux, ni vindicatifs, ni cruels, ni sanguinaires? Les tueries partielles de 1815, les longues tueries en masse qui dépeupleront la malheureuse Espagne après la restauration et après la mort de Ferdinand, ne menacent-elles pas la malheureuse France?... Et quand on veut considérer la position des écrivains et des Députés patriotes, leur mort n'est-elle pas certaine? L'Ami du Peuple, que sa seule conscience peut-être et sa passion pour la cause populaire portent à braver l'indigence et la proscription (car qui peut lire au fond de son cœur pour en condamner toutes les inspirations?), n'est-il pas assuré d'être *roué* comme un des soldats de Nancy, ou jeté, comme il le dit, dans un *four ardent*?... N'y a-t-il donc pas du courage, du dévouement, dans ces

premiers révolutionnaires qui bravent tous les périls, la calomnie de leurs ennemis, l'abandon et l'ingratitude de leurs amis, même la mort, et qui périront en effet par le poignard ou sur l'échafaud, pour défendre une Révolution éminemment juste contre une Aristocratie oppressive, contre d'infâmes trahisons, contre les vengeances d'une Contre-révolution éminemment injuste, contre le despotisme et la tyrannie d'une Restauration?

Quant au *Tribun* ou au *Dictateur* dont Marat, et Marat seul parmi les écrivains populaires, indique la nécessité, cette nécessité n'est-elle pas évidente pour rallier, organiser, discipliner, diriger le Peuple comme une armée, et éviter l'anarchie qui doit infailliblement le perdre? La Constituante ou plutôt le Club de 89, la Législative ou plutôt les Girondins, la Convention ou plutôt les Montagnards, Bonaparte au 18 brumaire, la Restauration avec sa Lieutenance-générale ou son Gouvernement provisoire, ne s'empareront-ils pas successivement de la Dictature, comme indispensable nécessité dans les grandes crises?

Du reste, le Peuple ne fera rien de ce que Marat lui conseille; mais c'est de ce Peuple surtout que le Club de 89 aura peur; c'est contre lui qu'il va se montrer vigoureux et violent; et nous verrons ce Club, ligué avec la Droite, faire *massacrer* les patriotes au Champ-de-Mars comme il les a fait massacrer à Nancy. Nous verrons aussi l'opinion de Marat sur les complices, sur les traîtres, sur les dangers du pays, partagée par Robespierre et Danton, aux applaudissements des Jacobins, dont l'Assemblée Nationale elle-même proclamera le patriotisme.

§ 10. — Manifeste du Roi.

En partant, Louis XVI laisse à *Laporte*, Intendant

de la liste civile, pour être communiqué à l'Assemblée, le *Mémoire* ou *Manifeste* dont voici la substance :

« Le Roi, privé de liberté depuis le 6 octobre 1789, voyant la ***Royauté détruite,*** après avoir ***protesté contre tous les actes*** émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des Français le tableau de sa conduite. » — Il l'expose.

Il avoue qu'il a protesté et proteste contre *tous ses actes*, toutes ses acceptations, tous ses serments ! Tout a été comédie de sa part ! Il s'est joué de la morale, de l'honneur, de la Nation ! Il refuse la Royauté constitutionnelle !

« Cédant au vœu manifesté par l'armée des Parisiens à Versailles, le Roi vint avec sa famille s'établir aux Tuileries : rien n'était prêt pour le recevoir ; il n'y trouva ni ***commodités*** ni ***agréments*** (quel grief pour un Roi !) Il fallut qu'il éloignât ses Gardes-du-corps... Tout l'art des factieux s'est employé à faire envisager sous un mauvais aspect une ***épouse fidèle*** qui venait de mettre le comble à sa bonne conduite : il est même évident que toutes les machinations étaient dirigées contre le Roi lui-même... C'est aux soldats des Gardes-françaises et à la Garde nationale Parisienne que la ***garde du Roi*** a été confiée sous les ordres de la Municipalité de Paris, dont le Commandant-Général relève... Le Roi s'est ainsi vu ***prisonnier*** dans ses propres Etats... L'Assemblée a mis le Roi hors de la Constitution, en lui refusant le droit de sanctionner les décrets Constitutionnels, et en limitant à deux Législatures le refus de sanction pour les lois... On ne lui a donné que vingt-cinq millions de liste civile et quelques domaines.

« ***Les Sociétés des Amis de la Constitution*** (ou les Jacobins) sont bien plus fortes que la Royauté et rendent nulle toute autre action... Ces Sociétés offrent des corporations infiniment plus dangereuses que les anciennes; elles délibèrent sur toutes les parties du gouvernement, exercent une puissance tellement prépondérante que tous les Corps, sans en excepter même l'Assemblée Nationale, ne font rien que par leur ordre... Le Roi ne pense pas qu'il soit possible de conserver un pareil gouvernement... Les mille ***journaux et pamphlets*** calomniateurs, qui ne sont que les échos des Clubs, perpétuent le désordre... L'Assemblée ne tend qu'à un Gouvernement métaphysique, impossible dans son exécution... Lorsque le Roi se disposait à aller à St.-Cloud, le ***Club des Cordeliers*** l'a dénoncé comme réfractaire à la loi. En vain

M. de Lafayette a fait ce qu'il a pu pour protéger son départ ; il a été forcé de rentrer dans sa prison... D'après tous ces motifs, et l'impossibilité où est le Roi d'empêcher le mal, il est naturel qu'il ait CHERCHÉ A SE METTRE EN SURETÉ. »

Il n'est donc pas *enlevé !* Parler d'enlèvement, c'est donc le plus impudent mensonge !

« Français, et vous qu'il appelait habitants de la bonne ville de Paris, méfiez-vous de la suggestion des factieux ; *revenez à votre Roi !* Il sera toujours *votre ami*, quand votre sainte religion sera respectée, quand le Gouvernement sera assis sur un *pied stable*, et la *liberté établie* sur des bases inébranlables.

« Paris, 20 juin. « *Signé* LOUIS. »

P.-S. Le Roi défend aux Ministres de signer aucun ordre en son nom jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres ultérieurs, et enjoint au Garde-des-sceaux de lui envoyer le sceau. »

Ainsi voilà Louis XVI, dont on ne consulterait guère l'opinion s'il n'était qu'un simple particulier, qui, parce qu'il est né Roi, met son savoir, son intelligence, sa capacité, son jugement, son esprit, son génie, au-dessus de ceux de la Représentation Nationale !!

Mais remarquons qu'il parle comme l'a fait *Duport*. Remarquons aussi qu'il n'a élevé aucune plainte contre *Lafayette*, et que, comme lui, Lafayette dirigerea désormais toutes ses attaques contre les Jacobins. — Serait-il donc complice de l'évasion ?

§ 11. — Lafayette est-il complice ?

S'il fallait prononcer comme Juré, nous répondrions : oui, le Général qui dispose de toute la force armée et qui laisse échapper le Roi sous sa garde, quel que soit le nom de ce Général, *Lafayette* ou autre, est complice de la fuite : il est complice parce qu'il veut, comme Mirabeau,

arrêter la Révolution et les Jacobins ; parce qu'il est dévoué au Roi ; parce qu'il a protégé le départ de Mesdames, qui commençaient évidemment la fuite ; parce qu'il a voulu faire tirer sur le Peuple pour faciliter le voyage à Saint-Cloud, qui était évidemment le premier relai ; parce qu'à ses yeux le Roi a constitutionnellement *le droit de sortir* de Paris et même de France ; parce qu'il a été parfaitement averti du projet de départ ; parce que rien n'était plus facile que de l'empêcher, puisqu'il disposait de toute la Garde nationale et de toute la Police dans un rayon de quinze lieues, du Comité des recherches, des Gardes des barrières, du Ministre de la justice sa créature dévouée : il est complice parce que, s'il eût voulu s'opposer à la fuite, il aurait prévenu les Ministres, aurait dissuadé le Roi lui-même en lui déclarant que ses projets étaient connus ; il est complice parce qu'il ment en parlant d'enlèvement ; il est complice aujourd'hui parce que nous le verrons, en 92, quitter son poste, sur la frontière, en présence de l'ennemi, pour venir, avec des canons, faciliter une nouvelle fuite et même enlever Louis XVI, avec la résolution de mitrailler les Parisiens si la mitraille est nécessaire pour réussir.

Du reste, quand même il n'aurait pas positivement consenti, l'*incapacité* serait si monstrueuse qu'elle équivaudrait à la volonté ; car il est coupable de se charger du salut d'une Nation celui qui n'a pas la capacité d'empêcher l'évasion d'une *famille entière* ; et rien n'était peut-être plus juste et plus utile que cette loi de certains Peuples qui punissait comme traître tout Général vaincu : mais non, la chose est impossible, ce n'est pas par inhabileté que le Général a péché, c'est par volonté. — Et quand on se rappelle que déjà, à Versailles, le 6 octobre, il a laissé envahir le Château dont il *s'était chargé de défendre l'accès*, on ne peut se défendre d'un sentiment de terreur en

se rappelant que la Cour le rendait *responsable* de tout le sang versé et de tous les dangers du Roi et de la Reine, en les attribuant soit à une coupable volonté, soit à une incroyable inhabileté ou à une impardonnable négligence.

Cependant, nous devons l'avouer, M. *Thiers* affirme que Lafayette est dans une *complète ignorance* du voyage : mais ses preuves sont-elles solides?

« Lafayette, dit-il, réunit ses Aides-de-camp sur les huit heures, et leur ordonna de partir sur-le-champ, en leur disant qu'ils *n'atteindraient sans doute pas* les fugitifs, mais qu'il fallait faire quelque chose... S'il avait voulu laisser fuir le Roi, aurait-il envoyé, avant aucun ordre de l'Assemblée, deux Aides-de-camp à sa suite? »

Oui, dans son intérêt pour éloigner les soupçons, sans inconvénient pour le Roi puisqu'il lui donne toute une nuit d'avance, puisqu'il n'envoie à sa poursuite que quand il est impossible de l'atteindre.

« Et si, comme l'ont supposé les Aristocrates, il ne l'avait laissé partir que pour le reprendre, lui aurait-il donné une nuit d'avance ? »

Oui, en avertissant, avant le départ ou au moment du départ, quelqu'un de ceux qui peuvent l'arrêter.

D'ailleurs M. *Thiers* avoue que quand l'Aide-de-camp Romeuf abordera la Reine à Varennes, il lui déclarera que son Général *espérait* qu'il ne pourrait les atteindre. — Il avoue aussi que la Reine paraîtra *étonnée* que Lafayette n'ait *pas péri* de la main du Peuple (tant elle sent qu'il doit être indubitablement complice aux yeux du Peuple!). — Il avoue enfin qu'à l'arrivée de Romeuf à Varennes, il n'y aura qu'*un cri de la famille contre Lafayette* qui les arrête (comme s'il avait approuvé le départ!).

Du reste, *Bailly* raconte que, le 20 au soir, Lafayette lui dit : « J'ai mis Gouvion à la *porte de Villequier;* j'ai donné les *consignes; une souris ne sortirait pas.* — Cependant *Lafayette* avoue que les *factionnaires n'ont reçu aucune consigne* particulière *contre le Roi,* parce qu'il lui a *donné l'assurance* qu'il ne partirait jamais.

Quoi qu'il en soit, tout le monde accuse *Lafayette* de *trahison ;* et, dans cette pensée, le Peuple arrête l'Aide-de-camp *Romeuf* qui se dit envoyé à la poursuite, craignant qu'il ne soit envoyé pour favoriser plutôt que pour arrêter la fuite. — Nous l'avons vu menacé lui-même sur la place de Grève où la foule veut le pendre ou le massacrer. — Son ami *Brissot* avoue à C. Desmoulins, chez Pétion, qu'il a *laissé partir* le Roi parce qu'il veut proclamer la *République*, tandis que les Aristocrates diront bientôt qu'il *l'a laissé partir* afin de le *déshonorer*, sachant bien qu'il serait arrêté, et donnant peut-être d'avance les avis nécessaires à cet effet, en sorte que sa conduite mystérieuse excite les soupçons, les défiances et les accusations de tous les partis.

Nous verrons *Danton* et *Robespierre* l'accuser aux Jacobins ; et, dès la réunion de l'Assemblée Nationale, *Rewbell* l'accuse à la tribune :

« Je prie le Président, dit-il, de demander à M. Lafayette s'il est vrai que, depuis *plusieurs semaines*, les Officiers avaient la consigne de ne pas laisser sortir le Roi *après minuit.* »

Mais *Barnave* s'oppose à cette question hostile.

« L'objet qui doit nous occuper, dit-il, est de *sauver* la chose publique. Des mouvements populaires voudraient appeler des *défiances* sur M. *Lafayette...* Je *jure à la Nation* qu'elles ne sont pas méritées. C'est en attachant sur lui la *confiance du Peuple*, comme il a la nôtre, que nous aurons un *centre d'exécution* et *un bras* pour agir, quand nous ne devons avoir qu'*une tête* pour penser. Depuis le commencement de la Révolution, *M. Lafayette* a montré la conduite d'un *bon citoyen* : *il mérite la confiance ;* il l'a obtenue ; il importe à la Nation qu'il la conserve. »

Mais comment *Barnave* peut-il *jurer* que le Général n'a pas favorisé la fuite ? Comment peut-il louer toute la conduite de Lafayette depuis deux ans, lui qui, avec ses amis *Duport et Lameth*, l'a si violemment attaqué

comme fondateur du Club de 89, complice de Mirabeau, fabricateur d'émeutes, ennemi de la Révolution et des Jacobins? Tout s'explique si *Barnave* est maintenant l'allié de Lafayette et si, comme l'insinuait *Brissot* (p. 204), il est depuis quelque temps le Conseiller secret des Ministres : or, nous le verrons bientôt plus dévoué peut-être que Lafayette lui-même au Roi et surtout à la Reine, dont il sera le confident, le conseil et le guide; nous le verrons pousser Lafayette à fusiller le Peuple pour conserver la couronne à Louis XVI.

Quoi qu'il en soit de Barnave et du Club de 89, peut-être tous complices, Lafayette, arrivant à l'Assemblée, parle encore non de fuite, mais *d'enlèvement* : il déclare que c'est *Gouvion*, Commandant en second de la Garde nationale, qu'il avait chargé de la garde des Tuileries, mais qu'il prend *toute la responsabilité* sur lui; et en même temps il vante *le zèle et le patriotisme* de cet Officier supérieur, comme il fait l'éloge de la Garde nationale; Bailly vient dire qu'il est resté jusqu'à une heure aux Tuileries, qu'il était *impossible de deviner* que le Roi sortirait par où il est sorti; tous les compères feignent de tout croire; et Lafayette est tacitement reconnu exempt de tout reproche et parfaitement digne de la confiance des patriotes; mais les vrais patriotes n'en ont pas moins aucun doute sur sa complicité, et son nom n'en reste pas moins chargé d'une *responsabilité* dont le poids l'écrasera peut-être; car, dans cette responsabilité, on peut apercevoir déjà le sang et les cadavres du Champ-de-Mars.

§ 12. — L'Assemblée prend la Dictature.

Instruit, dès le matin, et probablement la veille, le Directoire (c'est-à-dire *Sieyes*, *Talleyrand* et *A. Lameth*) prend l'arrêté suivant :

« Attendu le *départ du Roi*, le Directoire arrête que la Municipalité mettra sur-le-champ *les scellés* dans les appartements des Tuileries et du Luxembourg ; qu'elle vérifiera s'il a été pratiqué des *issues secrètes* dans le château ; qu'elle tiendra aux arrêts et *interrogera* les personnes qui l'habitent ; et qu'elle empêchera que la poste ne délivre des *chevaux* et que les gardes des barrières ne laissent sortir personne de Paris dans la journée. »

Il est bien temps maintenant ! C'est de la comédie ! C'était hier au soir qu'il fallait prendre ces mesures ! Et on n'aurait pas manqué de les prendre si l'on avait voulu empêcher l'exécution du projet dont on était parfaitement instruit ! — Du reste, remarquons que le Directoire parle de *départ*, tandis que Lafayette et Bailly parlent *d'enlèvement*.

Averti par *Bailly*, le Président (*Alex. Beauharnais*), convoque à l'instant l'Assemblée. — La Gauche accourt ; la Droite, certainement complice, n'arrive qu'en partie ; la délibération commence.

Le Club de 89, complice aussi, a tout prévu, tout délibéré dans ses conciliabules, arrêté son système, son plan, ses projets de décrets.

Le Président annonce *l'enlèvement* ; et, sans autre renseignement, sur la proposition de *Regnault* de Saint-Jean-d'Angelys, comme si la chose était déjà convenue et préparée, l'Assemblée déclare *l'enlèvement*, décrète *l'arrestation du Roi* et de ceux qui *l'enlèvent*, et charge... qui ?... le *Ministre* de l'Intérieur (*Delessart*) d'envoyer des *courriers* partout : ce décret sera porté par l'Aide-de-camp de Lafayette, *Romeuf*.

Charger le Ministre du Roi de le faire arrêter par l'Aide-de-camp de Lafayette ! Ferait-on autrement si l'on voulait assurer sa fuite en ayant l'air de l'arrêter ?

L'Assemblée rejette la proposition de créer une Dictature de trois ou cinq membres, et s'empare du *pouvoir*

DICTATORIAL.—Remarquons et n'oublions plus qu'elle exercera cette dictature jusqu'au 13 septembre, près de trois mois.

Elle mande les Ministres et les *confirme*, quoique tous ou presque tous soient des traîtres, parce que les meneurs sont leurs complices.

Elle décide que ses décrets n'auront besoin *d'aucune sanction;* qu'ils seront promulgués en *son nom seul;* et que le Ministre de la Justice y apposera le *grand sceau.*

L'Aide-de-camp envoyé spontanément par Lafayette venant annoncer que le Peuple l'a arrêté et maltraité, lorsqu'il était expédié par son Général pour faire connaître *le départ du Roi* et le faire arrêter, elle *confirme* l'ordre et fait partir le courrier.

C'est alors que *Rewbell* dirige contre *Lafayette* l'attaque dont nous avons parlé, et que *Barnave* prononce le discours que nous avons rapporté (p. 274), dans lequel il demande, au contraire, la *confiance* universelle pour le Général. — Sur la proposition de *Dandré*, le discours de Barnave est adopté, pour être à l'instant publié comme *proclamation.* — C'est là le point capital pour les meneurs, afin de disposer de toute la force armée en la mettant dans la main de Lafayette.

Elle adopte un projet de *Chapellier*, portant :

« L'Assemblée déclare qu'elle déploiera toute sa *fermeté* à l'occasion de *l'enlèvement* du Roi; qu'elle se met en permanence; qu'elle demande la *confiance* du Peuple... Elle ordonne aux citoyens de se tenir prêts à agir pour le maintien de l'ordre public. »

Ch. Lameth demande que les Comités soient autorisés à travailler avec les Ministres; que ceux-ci puissent entrer dans l'Assemblée toutes les fois qu'ils auront à lui faire quelque communication; et que six membres soient adjoints au Comité des recherches pour découvrir les auteurs et les complices du *grand forfait*, du crime de *lèze-Nation*,

qui vient d'être commis. — Tout est décrété. — Et c'est peut-être une ruse pour détourner les soupçons de dessus le Comité des recherches en faisant croire qu'il va poursuivre activement les coupables.

Montmorin proteste de son *dévouement* à l'Assemblée ; et, sur la proposition de *Ch. Lameth*, elle décide que ce Ministre travaillera avec le *Comité Diplomatique* pour préparer de grands moyens de résistance. — Le Garde-des-sceaux (*Duport-Dutertre*) vient dire que le Roi lui ayant défendu de faire usage du grand sceau, il est nécessaire que l'Assemblée l'autorise à l'apposer sur ses décrets. — On lui donne cette autorisation. — Ainsi le Ministre de l'intérieur se charge de faire arrêter son Roi ; le Ministre de la justice lui désobéit formellement ; le Ministre des affaires étrangères, connu pour être son ami personnel, offre de le combattre ; tous le trahissent, ou plutôt tous trahissent la Nation pour le servir !

Duport, envoyé à l'Hôtel-de-Ville avec d'autres Commissaires pour tirer le Maire et le Général des mains du Peuple en les mandant à sa barre, rend compte que jamais le Peuple n'a montré plus de *confiance* en l'Assemblée. — Cela n'est pas exact, du moins pour le Peuple passif : mais les meneurs ont grand intérêt à le faire croire !

Lafayette, Gouvion, Bailly, racontent leurs précautions extrêmes pour empêcher la fuite. « Mais, dit le marquis de *Ferrières* dans ses Mémoires, c'est une FARCE *pour jouer le Peuple.* »

« Déclarez, dit *Custine*, que vous ne reconnaîtrez aucun *nouveau Ministre* que le Roi pourrait nommer. — Cette mesure ne pourra être adoptée, répond *Ch. Lameth*, que quand nous saurons à quoi nous en tenir sur la *fuite* du Roi, quand nous saurons s'il reste dans le royaume, ou s'il se prépare à des dispositions hostiles contre la Constitution qui *l'a fait Roi*. »

Voilà peut-être le mot de l'énigme ! Le Roi, qui semble d'accord avec ses partisans, les trompe tous ; et le Club de 89 ne le sert que conditionnellement dans l'espoir qu'il ne sortira pas du royaume, qu'il n'attaquera pas la Constitution, et qu'il offrira seulement de *transiger* avec eux pour la modifier, cas auquel ils diront qu'il a eu le droit de sortir de Paris et confondront leurs intérêts avec les siens. — Cependant ils violent dès à-présent la Constitution à son égard, en déclarant qu'il ne sera pas libre de continuer sa route si l'on parvient à l'atteindre.

C'est alors qu'on lit à la tribune le Manifeste du Roi.

Barnave demande que les Commandants militaires soient appelés pour prêter le *serment* ordonné le 11 juin.

« Je ne puis que m'étonner, dit *Robespierre*, de ce que l'on propose des mesures *aussi molles;* mais il faut connaître mieux les circonstances : en attendant il faut veiller sur les *traîtres !...* »

On donne des gardes d'honneur aux Ambassadeurs étrangers; on les invite à continuer leurs relations avec le traître Montmorin ; on conserve les Agents Diplomatiques.

On appelle sous les armes trois cent mille Gardes nationaux volontaires, qui *éliront leurs officiers*. Tous les citoyens seront admis. — On veut bien recevoir maintenant les citoyens *passifs,* pour les enchaîner ou pour se faire un rempart de leurs cadavres !

En résumé, ce sont *Regnault, Chapellier, Dandré, Lafayette, Bailly, Sieyes, Barnave, Duport,* les *Lameth*, c'est-à-dire le Club de 89 et ses nouveaux alliés, qui proposent et décident tout. On ne parle que d'ordre public, de confiance aveugle (quand la confiance vient d'être manifestement trahie !) ; on ne voit que des patriotes dans les Officiers, même dans les Ministres; on vante le *patriotisme* du Garde-des-sceaux, même de l'Intendant de la Liste civile ! Que ferait-on autre chose, si les meneurs étaient

complices et se préparaient à endormir, aveugler et trahir?

Mais c'est à la tribune des Jacobins qu'on peut dire la vérité; et nous allons entendre *Robespierre*.

§ 13. — Admirable discours de Robespierre, aux Jacobins.

« Pendant que l'Assemblée fait des décrets, dit *C. Desmoulins*, le Peuple fait admirablement la police, déclarant que toute personne qui se permettrait le moindre *pillage* serait punie sur-le-champ. Moi, je vais aux Jacobins; et, passant sur le quai Voltaire, je vois arriver M. Lafayette pour passer en revue les bataillons qui s'y trouvent. Le décret qui demande pour lui la confiance ayant ramené les esprits, on crie *Vive Lafayette!* — Convaincu du besoin de se réunir autour d'*un Chef*, je cède à un mouvement qui m'entraîne vers le *cheval blanc*. — « M. Lafayette, lui dis-je au milieu de la foule, j'ai dit bien « du mal de vous depuis un an; voici le moment de me convaincre « de *faux témoignage*; prouvez que je suis un calomniateur, rendez-« moi odieux, couvrez-moi d'infamie, et *sauvez la chose publique!* » — Il me serre la main: « Je vous ai toujours reconnu pour un bon « citoyen; vous verrez qu'on vous a trompé. Notre serment à tous « est de vivre libres ou mourir. Tout va bien. Il n'y a plus qu'un « seul esprit dans l'Assemblée Nationale, où le danger commun a « réuni tous les partis. » — Mais pourquoi cette Assemblée affecte-t-« elle de placer dans tous ses décrets le mot d'*enlèvement du Roi*, tan-« dis que le Roi lui écrit à elle-même qu'on ne l'enlève pas, qu'il *part?* » — « Quand elle a rendu ces décrets, l'Assemblée n'avait point encore « connaissance de cette lettre du Roi; le mot *enlèvement* est un vice de « rédaction. C'est une chose *bien infâme*, ajouta *Lafayette*, que cette « conduite du Roi! » et il répéta ce mot plusieurs fois, en me serrant la main. Je le quittai en songeant que peut-être la *carrière immense* que la fuite du Roi offrait à son *ambition* le ramènerait au parti populaire; et j'arrivai aux Jacobins au moment où *Robespierre*, le seul en qui j'ai *pleinement confiance*, avait la parole. »

Quelque long que soit le discours de *Robespierre*, nous ne pouvons nous dispenser de le rapporter, parce qu'il nous paraît admirable de raison, de sagacité, de pénétration, d'habileté dans l'appréciation des hommes et des choses,

de courage et de dévouement patriotique : c'est là seulement, et non dans les discours d'une tribune menteuse, qu'on peut entendre la franche vérité.

« Ce n'est pas à moi, dit *Robespierre*, que la fuite du premier fonctionnaire public devait paraître un événement désastreux : ce jour pouvait être le plus beau de la Révolution ; il peut le devenir encore, et *le gain de quarante millions* d'entretien que coûtait l'individu royal serait le moindre bienfait de cette journée. Mais, pour cela, il faudrait prendre d'autres mesures que celles qui ont été adoptées par l'Assemblée Nationale ; et je saisis un moment où la séance est levée pour vous parler des mesures qu'il eût fallu prendre et qu'il ne m'a pas été permis de proposer. Le Roi a saisi, pour déserter son poste, le moment où l'ouverture des Assemblées primaires allait réveiller toutes les ambitions, toutes les espérances, tous les partis, et armer une moitié de la Nation contre l'autre, par l'application du décret du marc d'argent, et par les distinctions ridicules établies entre les *citoyens entiers*, les *demi-citoyens* et les *quarterons ;* il a choisi le moment où la première Législature, à la fin de ses travaux, dont une partie est *improuvée* par l'opinion, voit, de cet œil dont on regarde un héritier, s'approcher la Législature qui va la chasser et exercer le *véto national* en *cassant une partie de ses actes ;* il a choisi le moment où des Prêtres traîtres ont, par des mandements et des bulles, mûri le fanatisme et soulevé contre la Constitution tout ce que la Philosophie a laissé d'idiots dans les quatre-vingt-trois départements ; il a attendu le moment où l'*Empereur* et le *Roi de Suède* seraient arrivés à Bruxelles pour le recevoir, et où la France serait couverte de moissons, de sorte qu'avec une bande très-peu considérable de brigands on pût, la torche à la main, *affamer la Nation.* Mais ce ne sont point ces circonstances qui m'effraient : que toute l'Europe se ligue contre nous, et l'Europe sera vaincue !.. Ce qui m'épouvante, moi, messieurs, c'est cela même qui paraît rassurer tout le monde (et ici j'ai besoin qu'on m'entende jusqu'au bout) : ce qui m'épouvante, encore une fois, c'est précisément cela même qui paraît rassurer tous les autres, c'est que depuis ce matin, *tous nos ennemis parlent le même langage que nous.* »

Oui, voilà toujours le plus grand danger dans les révolutions, c'est que les ennemis prennent le masque d'amis pour trahir et poignarder dans la mêlée !

« Tout le monde est réuni, tous ont le même visage ; et pourtant il est clair qu'un Roi qui avait *quarante millions* de rente, qui disposait encore de toutes les places, qui avait encore la plus belle couronne de l'univers et la mieux affermie sur sa tête, n'a pu renoncer à tant d'avantages *sans être sûr de les recouvrer*. Or, ce ne peut être sur l'appui de Léopold et du Roi de Suède ni sur l'armée d'outre-Rhin qu'il fonde ses espérances : que tous les brigands se liguent, et, encore une fois, ils seront vaincus. C'est donc au milieu de nous, c'est dans cette capitale que le Roi fugitif a *laissé les appuis sur lesquels il compte pour sa rentrée triomphante ;* autrement sa fuite serait trop insensée ; car vous savez que trois millions d'hommes armés pour la liberté seraient invincibles. Il a donc un *parti puissant* et de *grandes intelligences au milieu de nous ;* et cependant regardez autour de vous, et partagez mon effroi en considérant que tous ont le même *masque de patriotisme*. Ce ne sont point des conjectures que je hasarde ; ce sont des faits dont je suis certain : je vais tout vous révéler ; et je défie ceux qui parleront après moi de me répondre. »

Oui, voilà la vérité, qu'on ne dit pas et qu'il ne serait pas permis de dire à la tribune ; voilà le péril.

« Vous connaissez le Mémoire que Louis XVI a laissé en partant ; vous avez pris garde comment il marque dans la Constitution *les choses* qui le blessent et celles qui ont le bonheur de lui plaire. Lisez cette protestation du Roi, et vous y saisirez *tout le complot*. Le Roi va reparaître sur les frontières, aidé de Léopold, du Roi de Suède, de d'Artois, de Condé, de tous les fugitifs et de tous les brigands dont la cause commune des Rois aura grossi son armée : il paraîtra un *Manifeste paternel,* tel que celui de l'Empereur quand il a reconquis le Brabant. Le Roi y dira encore, comme il a dit cent fois : « *Mon Peuple peut toujours compter sur mon amour.* » Non-seulement on y vantera les douceurs de la paix, mais même celles de la liberté ; on proposera une *transaction* avec les Emigrants, paix éternelle, *amnistie,* fraternité. En même temps les Chefs et dans la capitale et dans les départements, avec lesquels ce projet est *concerté,* peindront de leur côté les horreurs de la guerre civile : « Pourquoi s'entr'égorger *entre frères* qui veulent être tous libres ? » Car Bender et Condé se diront *plus patriotes* que nous, *amis de la liberté* plus que nous. Si, lorsque vous n'aviez point de moissons à préserver de l'incendie, ni d'armée ennemie sur vos frontières, le *Comité de Constitution* vous a

fait tolérer tant de décrets nationicides, balancerez-vous à céder aux insinuations de vos Chefs, lorsqu'on ne vous demandera que des sacrifices, d'abord très-légers, pour amener une *réconciliation générale ?* Je connais bien le caractère de la Nation : des Chefs qui ont pu faire voter des *remerciements à Bouillé pour la Saint-Barthélemy des patriotes de Nancy,* auront-ils de la peine à amener à une *transaction,* à un moyen terme, un Peuple lassé, et qu'on a pris soin jusqu'ici de sevrer des douceurs de la liberté, pendant qu'on affectait d'en appesantir sur lui toutes les charges, et de lui faire sentir toutes les privations qu'impose le soin de la conserver ? »

Oui, on *transigerait*, comme nous verrons vingt et cent *transactions* de ce genre, à Naples, en Piémont, en Toscane, en Espagne, en Portugal, en Belgique, en Pologne, en France même à beaucoup d'époques.

« Et voyez comme tout se combine pour exécuter ce plan, et comme l'Assemblée Nationale elle-même marche vers ce but avec un concert merveilleux ! Louis XVI écrit à l'Assemblée Nationale de sa main ; il signe qu'il *prend la fuite ;* et l'Assemblée, par un MENSONGE *bien lâche* puisqu'elle pouvait appeler les choses par leur nom au milieu de trois millions de baïonnettes, *bien grossier* puisque le Roi avait l'imprudence d'écrire lui-même : « *on ne m'enlève pas, je pars pour revenir vous subjuguer,* » bien *perfide* puisque ce mensonge tendait à conserver au ci-devant Roi sa qualité et le droit de venir nous dicter, les armes à la main, les décrets qui lui plairont ; l'Assemblée Nationale, dis-je, aujourd'hui dans ses vingt décrets, a affecté d'appeler la fuite du Roi un ENLÈVEMENT : on devine dans quelle vue ! »

Tout cela nous paraît sans réplique.

« Voulez-vous d'autres preuves que l'Assemblée Nationale *trahit* les intérêts de la Nation ? Quelles mesures a-t-elle prises ce matin ? Voilà les principales : — Le Ministre de la guerre continuera de vaquer aux affaires de son département, sous la surveillance du Comité militaire ; le Ministre des affaires étrangères, sous la surveillance du Comité diplomatique ; de même les autres Ministres : or, quel est le Ministre de la guerre ? C'est un homme que je n'ai cessé de vous dénoncer, qui a constamment suivi les errements de ses prédécesseurs, persécutant tous les soldats patriotes, fauteur de tous les Officiers aristocrates ! Qu'est-ce que le Comité militaire chargé de le surveiller ? C'est un

Comité tout composé de *Colonels*, Aristocrates déguisés, et nos ennemis les plus dangereux. Je n'ai besoin que de leurs œuvres pour les démasquer : c'est du Comité militaire que sont partis, dans ces derniers temps, *les décrets les plus funestes* à la liberté. »

Ici, *Robespierre* commente quelques-uns de ces décrets ; et, pièces à la main, il prouve que le Comité militaire regorge de *traîtres ;* qu'il n'a toujours fait qu'un avec *Duportail ;* que Duportail est la créature du Comité ; et que la surveillance du Ministre par le Comité, son compère, est une dérision.

« Et le Ministre des affaires étrangères, a-t-il ajouté, quel est-il? C'est un *Montmorin*, qui, il y a un mois, il y a quinze jours, se faisait caution que *le Roi adorait la Constitution*. C'est à ce *traître* que vous abandonnez les relations extérieures, sous la surveillance de qui ? du *Comité diplomatique*, de ce Comité où règne *un Dandré*, et dont un de ses membres me disait qu'un homme qui n'était pas un traître à sa Patrie ne pouvait y mettre le pied. »

Ce langage est dur assurément ; mais tout le passé que nous connaissons n'en démontre-t-il pas la vérité?

« Citoyens, viens-je de vous montrer assez la profondeur de *l'abîme* qui va engloutir notre liberté ? Voyez-vous assez clairement la *coalition des Ministres*, dont je ne croirai jamais que quelques-uns, sinon tous, n'aient *pas su la fuite ?* Voyez-vous assez clairement la *coalition de vos Chefs civils et militaires ?* Elle est telle que je ne puis pas croire qu'ils n'aient *favorisé cette évasion*, dont ils avouent avoir été si bien avertis? Voyez-vous cette coalition avec vos Comités, avec l'Assemblée Nationale ? »

Oui, les Ministres, le Général, le Maire, les Comités, ont voulu l'évasion !

« Et comme si cette coalition n'était pas assez forte, je sais que tout-à-l'heure on va vous proposer à vous-mêmes une *réunion avec tous nos ennemis les plus connus ;* dans un moment, *tout* 89, *le Maire, le Général, les Ministres*, dit-on, vont arriver ici ! Comment pourrions-nous échapper? Antoine commande les légions qui vont venger César, et c'est Octave qui commande les légions de la République ! On nous parle de réunion, de nécessité de se serrer autour des mêmes

hommes : mais quand Antoine fut venu camper à côté de Lepidus, et parla aussi de se réunir, il n'y eût bientôt plus que le camp d'Antoine, et il ne resta plus à Brutus et à Cassius qu'à *se donner la mort*!

« Ce que je viens de dire, je jure que c'est, dans tous les points, *l'exacte vérité*. Vous pensez bien qu'on ne l'eût pas entendue dans l'Assemblée Nationale. Ici même, parmi vous, je sens que ces vérités ne sauveront point la Nation, sans un *miracle de la Providence*, qui daigne veiller mieux que vos Chefs sur les gages de la liberté. Mais j'ai voulu du moins déposer dans votre procès-verbal un *monument* de tout ce qui va arriver. Du moins, je vous aurai tout prédit; je vous aurai tracé la marche de vos ennemis, et on n'aura rien à me reprocher. Je sais que par une dénonciation, pour moi dangereuse à faire, mais non dangereuse pour la chose publique; je sais qu'en accusant, dis-je, ainsi la presqu'universalité de mes confrères, les membres de l'Assemblée, d'être *contre-révolutionnaires*, les uns par *ignorance*, les autres par *terreur*, d'autres par un ressentiment ou par un *orgueil blessé*, d'autres par une *confiance aveugle*, beaucoup parce qu'ils sont CORROMPUS; je soulève contre moi tous les amours-propres, j'aiguise mille *poignards*, et je me dévoue à *toutes les haines*; je sais le sort qu'on me garde : mais, si dans le commencement de la Révolution, si lorsque j'étais à peine aperçu dans l'Assemblée Nationale, si lorsque je n'étais vu que de ma conscience, j'ai fait le *sacrifice de ma vie* à la vérité, à la liberté, à la Patrie; aujourd'hui que les suffrages de mes concitoyens, qu'une bienveillance universelle, que trop d'indulgence, de reconnaissance, d'attachement, m'ont bien payé de ce sacrifice, je recevrai presque comme un bienfait *une mort* qui m'empêchera d'être témoin des maux que je vois inévitables. Je viens de faire le *procès à l'Assemblée Nationale*; je la défie de faire le mien. »

Peut-on nier qu'en effet il a bien du dévouement ce *Robespierre*, qui brave la haine des corps les plus puissants, et, aujourd'hui, de la masse de ses collègues! Le sacrifice de sa vie n'est pas une fanfaronnade, car sa mort est infaillible si la contre-révolution s'opère, comme il est certain qu'il finira par périr violemment après avoir traversé mille périls!

Et, si l'on admet que cet homme peut n'être inspiré que par un inviolable et incorruptible dévouement à la cause

du Peuple et de l'humanité, est-il défendu d'admirer son courage parce qu'il porte le nom de Robespierre?

« Voilà, dit *Desmoulins*, la substance du discours de *mon cher Robespierre*. Que ne puis-je rendre cet abandon, cet accent de patriotisme et d'indignation avec lequel il l'a prononcé! Il fut écouté avec cette attention religieuse dont on recueille les dernières paroles d'un mourant. C'était en effet comme son *testament de mort* qu'il venait de déposer dans les archives de la Société. J'en fus affecté jusqu'aux *larmes* en plus d'un endroit; et lorsque cet excellent citoyen parla de la certitude de payer de sa tête les vérités qu'il venait de dire, m'étant écrié : « *nous mourrons tous avant toi*, » l'impression que son éloquence naturelle et la force de ses discours faisaient sur l'Assemblée était telle que plus de *huit cents personnes* se levèrent toutes à-la-fois, et entraînées, comme moi, par un mouvement involontaire, firent le *serment* de se rallier autour de Robespierre, et offrirent un tableau admirable par le feu de leurs paroles, l'action de leurs mains, de leurs chapeaux, de tout leur visage, et par l'inattendu de cette inspiration soudaine. »

A peine Robespierre a-t-il fini qu'on annonce l'arrivée du *Club de* 89 et même des *Ministres* : mais, à l'instant, *Danton* s'écrie que, si les *traîtres* se présentent, il prend l'engagement de porter *sa tête* sur l'échafaud ou de prouver qu'ils doivent être *immolés* aux pieds de la Nation qu'ils ont trahie. — Nous allons le voir apostropher Lafayette, qu'il aperçoit au milieu d'eux.

Disons auparavant que, à l'occasion des deux discours, les Jacobins de Marseille recommandent Danton et surtout Robespierre à *l'admiration* et à la *reconnaissance* de tout le Peuple français.

§ 14. — Vigoureuse attaque de Danton contre Lafayette.

Remarquez la situation! Robespierre vient de dénoncer le Club de 89, Lafayette, les Ministres, comme complices de Louis XVI, comme conspirateurs et traîtres; tous les

Jacobins, huit cents à mille, viennent de l'applaudir avec transport et de jurer de le défendre ; Danton vient de s'engager sur sa tête à prouver que le Club de 89 et les Ministres méritent d'être immolés ; c'est alors qu'ils entrent ; et Danton, le Mirabeau-Peuple, s'élance à la tribune :

« Messieurs, dit-il, nous avons les plus grands intérêts à traiter : ne nous le dissimulons pas, des résultats de cette séance dépendra peut-être le *salut de l'Empire !*

« Au moment où le premier fonctionnaire public vient de disparaître, ici se réunissent ces hommes chargés de régénérer la France, dont les uns sont puissants par leur génie, les autres par leur *pouvoir*. »

« Ah ! s'il était possible que l'intérêt personnel eût perdu son influence, s'il était possible que toutes les divisions fussent réellement cessées, la France serait sauvée : mais une funeste expérience vient de nous montrer l'étendue de nos maux ; je dois parler, et je parlerai comme si je burinais l'*Histoire pour les Siècles à venir !* »

Voici donc l'*Histoire* burinée par *Danton !*

« Et d'abord, j'interpelle *M. de Lafayette* de me dire pourquoi lui, signataire du système des *deux Chambres*, du prêtre Sieyes, vient se réunir aux *Amis de la Constitution*, lui, dis-je, signataire de ce système *destructeur de la Constitution* et de la liberté, répandu dans les départements précisément dans les mêmes circonstances où le Roi fuit, dit-il, pour *changer la face* de l'Empire ? »

Danton dit ensuite que dans les *conférences* qu'il a eues avec lui, dans le temps que les Amis de la Constitution se flattaient d'éteindre toute semence de discorde et de division (p. 19), Lafayette avait paru désirer un *changement* dans la Constitution, à-peu-près semblable à celui proposé par Sieyes, et qu'à cet égard il lui avait formellement dit que le projet de Mounier était trop exécré pour penser à le reproduire, mais qu'il serait possible de faire accepter à l'Assemblée quelque chose d'*équivalent*. Danton *défie Lafayette* de nier ce fait, et ajoute en s'adressant à lui :

« Par quelle étrange singularité se fait-il que le Roi donne pour raisons de sa fuite les *mêmes motifs* qui vous avaient déterminé à favoriser l'établissement du Club de 89 et du Club monarchique, composés de *propriétaires* que vous disiez intéressés au rétablissement de l'*ordre public* et dont l'influence devait, selon vous, balancer et

annuler les Sociétés de Jacobins que vous appeliez les PRÉTENDUS *amis de la Constitution*, composées presque entièrement d'hommes *sans aveu soudoyés pour perpétuer l'anarchie ?..* — Que M. Lafayette m'explique comment il a pu, sans se déclarer *l'ennemi de la liberté de la presse*, ordonner officiellement à la Garde nationale en uniforme, de service ou non, d'*arrêter la circulation* des écrits publiés par les défenseurs des droits du Peuple, tandis que protection était accordée aux lâches écrivains détracteurs de la Constitution ! — Qu'on me dise pourquoi M. Lafayette a mené en triomphe les habitants du faubourg Saint-Antoine qui voulaient détruire le dernier repaire de la Tyrannie, le donjon de Vincennes ! — Qu'on me dise pourquoi M. Lafayette a, le même soir, accordé protection aux Chevaliers du poignard réunis pour favoriser la *fuite du Roi !* — M'apprendra-t-on comment il se fait que M. Lafayette a pu laisser subsister les apparences du *crime qu'il a commis* envers la Souveraineté de la Nation en ne désavouant pas le trop fameux *serment individuel* que lui a prêté la Garde nationale de Paris (p. 187) ? — Comment se fait-il que la Compagnie des Grenadiers de l'Oratoire, dont il a si arbitrairement chassé quatorze membres pour s'être opposés, le 18 avril, au départ du Roi, ait été la même Compagnie de garde le 21 juin ? — Comment se fait-il que M. Lafayette, qui depuis le 18 avril a fait connaître qu'il était en garde contre les tentatives du Roi, ait voulu, dans ce mémorable jour 18 avril, employer *le fer et le feu* pour protéger le départ du Roi pour Saint-Cloud, lieu qui n'était évidemment, comme l'événement l'a prouvé depuis, que le rendez-vous des fugitifs et de leurs perfides agents ? — Ne nous faisons pas illusion, messieurs, la fuite du Roi n'est que le résultat d'un *vaste complot !* Des intelligences avec les premiers fonctionnaires publics ont pu *seules assurer l'exécution*. Et vous, M. Lafayette, vous qui me répondiez encore dernièrement de la personne du Roi *sur votre tête*, croyez-vous que paraître en cette Assemblée c'est avoir payé votre dette ? »

« Il faut, messieurs, pour sauver la France, il faut au Peuple de *grandes satisfactions !* Il est las d'être continuellement bravé par ses ennemis déclarés ! Il est temps que ceux qui ont *signé des protestations* contre la Constitution en demandant deux Chambres, cessent d'être Représentants du Peuple : l'Assemblée Nationale a décrété ce principe en excluant de toute fonction les coupables de ce délit ; *une protestation* contre les décrets est une *abdication* de la qualité de Représentant ; et ce n'est pas attaquer le principe de l'irrévocabilité

que de chasser de l'Assemblée Nationale et livrer à la justice ceux qui *appellent la guerre civile* en France par des *actes audacieux de la plus infâme rébellion.* Mais si la voix des défenseurs du Peuple est étouffée ; si, toujours faibles, nos ménagements pour les ennemis de la Patrie la mettent perpétuellement en danger, j'en appelle au *jugement de la* POSTÉRITÉ ! C'est à elle à juger entre vous et moi ! »

Et nous le croyons aussi, la Postérité dira que les Sieyes, les Lafayette et autres, qui complotent pour établir *deux Chambres*, sont des conspirateurs, des parjures, des traîtres à la Constitution. — Les meneurs se rient cependant aujourd'hui de ces accusations, parce qu'ils tiennent le pouvoir ; mais le Peuple s'éclairera, et bientôt le même Danton le conduira vainqueur dans le palais des Rois !

A. Lameth défend Lafayette comme *Barnave* l'a défendu. Lafayette, invité à répondre, dit seulement :

« L'un de messieurs les préopinants me demande pourquoi je vient me réunir à cette Société : Je viens me réunir à cette Société parce que c'est à elle que *tous les bons citoyens doivent recourir* dans ces temps de crise et d'alarmes : il faut, plus que jamais, combattre pour la liberté. Le premier j'ai dit que lorsqu'un Peuple voulait être libre il le devenait ; et je n'ai jamais été si sûr de la liberté qu'après avoir joui du spectacle que vient de nous offrir la Capitale dans cette journée. » — Et, sans autre justification, il quitte l'Assemblée.

Mais remarquons-le bien, il reconnaît et proclame, par ses paroles et par sa démarche solennelle avec le Club de 89 et les Ministres, que c'est aux Jacobins qu'est le salut de la Révolution ; et cependant il a conspiré, il conspire, il conspirera toujours la destruction des Jacobins !..

L'Assemblée ordonne l'impression du discours de Danton, son insertion au procès-verbal, son envoi à toutes les Sociétés affiliées.

Ainsi les Jacobins, dont Lafayette lui-même et le Club de 89 et les Ministres proclament le patriotisme, approuvent les accusations de Danton comme celles de Robespierre, et dénoncent Lafayette à toute la France en le dénonçant à toutes les Sociétés affiliées !

La Société fait plus encore : elle arrête que son Président invitera Lafayette à se rendre incessamment dans la Société *pour répondre catégoriquement* aux interpellations de Danton. — Mais il écrit au Président que les soins de la chose publique prennent tous ses instants, et qu'il a été occupé à faire prêter serment, le soir même, aux Gardes nationales et au Peuple dans le temple législatif.

Ainsi Lafayette refuse de répondre aux accusations les plus directes et les plus graves, lancées à sa face, en présence des Jacobins qu'il reconnaît pour les meilleurs citoyens, par Danton, membre du Département, qui sera un jour Ministre de la justice !

Le même jour, paraît un pamphlet qu'on lit dans tous les carrefours, intitulé les *Philippiques*, où Danton est outragé, tandis que Lafayette est porté aux nues : on y affirme qu'il a répondu victorieusement à toutes les accusations.

« C'est un insigne mensonge, dit *Fréron*; et je le sais, car c'est moi qui ai transcrit sa réponse dans le procès-verbal, lu et approuvé. Mais le chef-d'œuvre de l'art des *intrigues* serait d'animer contre Danton, en le peignant comme un *factieux*, ce même Peuple pour lequel il combat. Aussi quelques membres du Département ont-ils eu la stupidité d'aller le dénoncer au Comité des recherches de l'Assemblée Nationale comme étant *à la tête d'une faction formidable*, et comme ayant tenté de s'emparer des *hauteurs de Montmartre*. — Citoyens, ajoute *Fréron*, on cherche à vous faire prendre le change sur vos meilleurs défenseurs ! croyez-moi, brûlez les Philippiques et bernez le Département ! »

Néanmoins Lafayette, Sieyes et les autres, ont prêté, devant les Jacobins, un nouveau serment de fidélité à la Nation; et Barnave, Duport, les Lameth, ont eu encore assez d'adresse et d'influence pour décider la Société à écrire aux Sociétés affiliées la lettre suivante, rédigée par Barnave :

« Frères et amis ! le Roi, égaré par des suggestions criminelles, s'est *éloigné* de l'Assemblée Nationale. Loin d'être abattu par cet événement, notre courage et celui de nos concitoyens s'est élevé au niveau des circonstances. Aucun trouble, aucun mouvement désordonné

n'ont accompagné l'impression que nous avons sentie. Une fermeté calme et déterminée nous laisse la disposition de toutes nos forces; elles sont consacrées à la défense d'une cause juste; elles seront victorieuses. Toutes les divisions sont oubliées; tous les patriotes sont réunis; *l'Assemblée Nationale*, voilà notre guide; *la Constitution*, voilà notre cri de ralliement. »

Et ce Barnave qui le dit conspire contre la Constitution!

§ 15. — Nouvelles mesures de l'Assemblée.

Sur la proposition de *Ch. Lameth*, l'Assemblée, toujours en permanence, ordonne à tous les Officiers de gendarmerie de se rendre à leurs postes, pour empêcher les contre-révolutionnaires de *brûler* les blés secs, comme ils les ont *coupés* verts l'année précédente.

Le Tribunal de Cassation vient prêter serment de fidélité à la *Nation* et à la *loi*; et le Président lui répond :

« Que l'événement du jour ne servira qu'à prouver au Monde entier que les Français, libres par leur volonté, leur courage et les lumières de leur siècle, ne peuvent cesser de l'être qu'en *périssant tous jusqu'au dernier*. »

L'Assemblée ordonne que tous les Officiers vont prêter le *serment* prescrit par le décret du 11 (p. 240); qu'ils jureront de *maintenir la Constitution*; et que des *Commissaires* partiront immédiatement pour faire prêter ce serment à toutes les troupes dans les Départements.

Tous les Députés qui sont Généraux ou Colonels (plus de quatre-vingts), même ceux de la Droite, prêtent le même serment à la tribune.

On ordonne que tous les Députés absents reviendront immédiatement à leur poste.

On adopte une *proclamation* aux Français, présentée par le Comité de Constitution, pour réfuter le Mémoire du Roi, dans laquelle on dit :

« Que le Roi a été *enlevé;* — qu'on veut faire rétrograder la Révolution, mais qu'elle ne *rétrogradera pas;* — que les Jacobins ont *soutenu* la Révolution, et que leurs Sociétés sont *plus nécessaires* que jamais; — que le premier intérêt de la Nation est d'être calme et tranquille; — que le Despotisme sera vaincu ou qu'il ne triomphera que sur des ruines. »

Et, en même temps, l'Assemblée ordonne l'armement des places fortes, tout en rassurant les Puissances étrangères, et prépare les moyens de défense en cas d'attaque. Les Gardes nationales s'offriront à marcher; *Dumouriez* et d'autres Généraux s'offriront pour les commander.

Vers les 10 heures du soir, le mercredi 22, un courrier, arrivant de *Varennes*, annonce l'arrestation du Roi.

§ 16. — Arrestation à Varennes.

Nous ne parlerons pas des fautes, des accidents, des hasards, des trahisons peut-être (car un Roi qui trahit doit craindre de trouver partout des traîtres que fait naître sa trahison), qui empêchent Louis XVI d'arriver à *Montmedy* comme son frère arrive à *Bruxelles*.

C'est à *Pont-de-Sommeville,* après *Châlons,* qu'il doit trouver un premier détachement de *hussards de Lauzun,* amenés par M. de *Goguelat* et commandés par le duc de *Choiseul,* colonel, parti des Tuileries quelques heures avant lui. Mais, après avoir attendu quatre heures, convaincu que le Roi n'arriverait plus, effrayé par le *tocsin* qui commençait à sonner (soit parce qu'on disait que la Reine allait passer, soit parce que les paysans, menacés d'une exécution militaire par leur Seigneur qui voulait les forcer au paiement d'une redevance seigneuriale, croyaient que ces hussards marchaient contre eux) ou dirigé par tout autre motif, M. de *Choiseul* est parti avec ses hussards, à cinq heures et demie, en annonçant à tous

les détachements échelonnés qu'il ne fallait plus attendre le Roi; et quand le Roi arrive, à six heures et demie, il ne trouve personne et croit sentir la terre s'entr'ouvrir sous ses pas.

Arrivé à *Sainte-Menehould*, où doivent l'attendre *trente dragons*, il ne les trouve pas à l'endroit convenu, parce qu'on ne l'attend plus et que les chevaux sont dessellés. On presse les gens de la poste, on crie, on paie bien pour aller vite; et l'on part pour Clermont et Varennes.

A peine la voiture partie, le Chef des dragons veut partir à sa suite : mais les dragons, qui ne savent pas que c'est le Roi, ou qui s'en doutent et qui sont mécontents, se plaignent de n'avoir rien mangé depuis dix heures et ne veulent partir qu'après avoir dîné. — D'un autre côté, plusieurs habitants, inquiets de ces mouvements de troupes inaccoutumés, étonnés du fracas des deux voitures, soupçonnent et murmurent que ce pourrait bien être la famille royale.

D'un autre côté encore, le maître de poste *Drouet*, et surtout son *fils*, chauds révolutionnaires, au courant des bruits répandus par les journaux sur les projets de fuite, soupçonnent à l'instant que le voyageur, dont la nombreuse suite paie si généreusement pour aller plus vite, pourrait bien être le Roi; et l'escorte augmente ou confirme leurs soupçons. Le fils monte à cheval avec *Guillaume*, commis au District; et les voilà qui courrent à Varennes par un chemin de traverse.

Mais la population de *Sainte-Ménehould*, même la Municipalité, ne doutent presque plus que c'est le Roi qui vient de passer; on sonne le *tocsin*, on bat la *générale*, la Garde nationale accourt; et quand les dragons veulent suivre la voiture, on s'oppose à leur départ, on les désarme, on arrête leur officier; le Maréchal-des-logis seul par-

vient à s'échapper, à travers les coups de fusil, pour poursuivre Drouet fils et Guillaume, sans pouvoir les atteindre.

La même chose arrive à *Clermont*, où le Comte *de Damas*, colonel, devait escorter le Roi avec *cent quarante dragons* : n'attendant plus la voiture, craignant un soulèvement, il a fait desseller; et, quand la voiture passe, quand il veut la suivre, la Garde nationale, le District et la Municipalité, s'opposent au départ; les dragons désobéissent et crient *vive la Nation!* et le Colonel s'enfuit presque seul.

Le Roi doit trouver à *Varennes* des *chevaux* de relai envoyés pour lui, et *soixante hussards de Lauzun* prêts à l'escorter : mais, par suite de l'avis de M. de Choiseul, ils ne se trouvent pas au lieu convenu; la voiture s'arrête à l'entrée de la ville pour qu'un des Gardes-du-corps aille les chercher à la caserne : et l'on perd 35 minutes pour découvrir l'hôtel du *Grand Monarque*, où sont les chevaux de relai.

Pendant ce temps, *Drouet* arrive avant la voiture, sur les onze heures, par une nuit obscure, lorsque tout le monde est couché; il descend dans une auberge, envoie réveiller du monde, court avec Guillaume attendre la voiture sur un *pont étroit* qu'elle doit traverser pour sortir de la ville; ils barricadent ce pont avec une voiture de meubles qu'ils trouvent à quelques pas, qu'ils amènent et qu'ils renversent de manière à fermer le passage; puis ils courent réveiller le Procureur de la Commune, *Sausse*, et le Commandant de la Garde nationale; puis, quand la voiture arrive, ils l'arrêtent, en menaçant de faire feu, et forcent les voyageurs de descendre pour faire vérifier leurs passeports. Surviennent aussitôt le Commandant de la Garde nationale, quelques Gardes nationaux, et le Procureur de la Commune, qui les emmène dans sa maison,

à l'instant remplie de citoyens, qu'appellent le *tocsin* et la *générale*.

Drouet reconnaît la Reine et le Roi à sa ressemblance avec l'effigie royale qui se trouve sur un assignat de cinquante livres. C'est en vain que Louis XVI nie d'abord énergiquement; il finit par avouer : c'est en vain qu'il menace, promet, supplie, conjure, embrasse, demande le salut de sa femme et de ses enfants; c'est en vain que la Reine joint ses supplications aux siennes en présentant son fils aux spectateurs pour les intéresser; les citoyens répondent qu'ils ne veulent point de *guerre civile,* et le Procureur syndic, marchand de chandelle, répond lui-même : « *J'aime mon Roi, mais je suis fidèle à ma Patrie.* »

Pendant ce temps, les Chefs des hussards et des dragons MM. *de Choiseul* et *de Damas*, excitent leurs soldats à délivrer le Roi, et s'avancent le sabre en main pour l'enlever : mais le Commandant de la Garde nationale a fait braquer quatre petites pièces de canon; et, quoiqu'elles ne soient pas chargées, il ordonne à ses canonniers de se préparer à faire feu, quand les hussards et les dragons, abandonnant leurs officiers, déclarent qu'*ils ne sont pas pour le Roi*, mais *pour la Nation*, et se joignent même au Peuple pour ramener à Paris le Monarque fugitif, tandis qu'on arrête aussi les officiers.

Cependant *Bouillé,* averti de l'arrestation, accourt avec le régiment Royal-Allemand; et son fils, le comte Louis, accourt avec une avant-garde, lorsqu'un Curé qu'il rencontre sur la route lui annonce que le Roi est reparti pour Paris : furieux de cette nouvelle, qu'il traite d'imposture et de blasphème, le jeune Comte répond au Prêtre par un coup de sabre, et s'élance vers Varennes.

Si Louis XVI, qui n'est plus qu'à 9 lieues ou 3 heures de la frontière, avait traversé le pont, il serait probable-

ment impossible de l'arrêter, parce que, de l'autre côté de la rivière, il trouverait de forts détachements et bientôt *Bouillé* en personne qui le mettraient en sûreté ; mais le voilà arrêté presque en vue de la frontière! Et quand *Bouillé* arrive, le matin, avec des troupes exténuées de fatigue, il trouve le pont coupé, la rive barricadée, une rivière profonde à bords escarpés! Il ne peut qu'écouter le tocsin sonnant partout, regarder les mouvements d'une population soulevée, apprendre l'éloignement du Roi reparti depuis une heure et demie, et suivre de ses regrets impuissants son Maître ramené vers Paris!..

Et si l'arrestation est l'effet du hasard, voyez à quoi tient le sort des Nations! c'est un hasard qui empêche la guerre civile, peut-être l'invasion étrangère, peut-être l'anéantissement de la Révolution dans le sang et les flammes, peut-être aussi l'établissement de la République victorieuse sans régicide, sans 10 août, sans 2 septembre!

Mais qui peut dire que, dans ce temps de partis et de conspirations où les traîtres se trahissent, l'arrestation n'est pas, comme le soutient *l'Ami du Roi* (p. 256), l'effet de quelque *trahison* encore inconnue? qui peut affirmer qu'aucun de ceux qui ont connu, conseillé ou facilité la fuite, n'a, avant le départ, donné à *Sausse* ou à *Georges*, Commandant de Varennes, fils du *Maire* qui est en même temps *Député*, ou à d'autres, les avis nécessaires pour faire arrêter le fugitif à la frontière?....

« Parmi les femmes de la Reine, dit le royaliste MONTJOIE, il y en avait deux dont l'une était VENDUE *à Voidel* (membre influent du Comité des recherches), et l'autre *à Lafayette*. L'une et l'autre surent le jour et l'heure fixés pour le départ et la route. Lafayette eut un *échantillon de la robe* qne la Reine devait mettre en partant.... Quelques heures avant le départ, Lafayette eut avec le Roi un entretien où, de part et d'autre, on *dissimula*. Lorsqu'il se fut retiré, la jeune Princesse s'écria « Nous sommes trahis ; Lafayette, en se re-

« tirant, a jeté sur nous un regard et souri d'une manière qui me « persuadent qu'il sait tout. » Je ne saurais trop répéter que le parti de Lafayette, comme tous les autres partis, avait employé toutes les sortes de stratagèmes pour contraindre Louis XVI *à s'éloigner* de la capitale : c'est aujourd'hui une vérité avérée que personne ne révoque plus en doute. *Garat* lui-même, dans ses Mémoires sur la Révolution, fait l'aveu formel que le voyage à Varennes était une affaire *sue, prévue* et *concertée* par tous les partis. »

« Les premiers préparatifs de départ, dit *madame Campan*, furent découverts par une femme de la Reine (la femme de la garde-robe), qui avait pour AMANT M. *de Gouvion*, aide-de-camp de *Lafayette*, qui avait une *double clé* de son cabinet, et qui, dès le 21 mai, fit à Bailly une longue dénonciation détaillée. »

Bien évidemment on a voulu le laisser partir : pourquoi n'aurait-on pas aussi voulu l'arrêter ?

Ce qui nous paraît certain, c'est que la conduite des *Chefs*, des détachements et surtout des *Autorités* de *Sainte-Ménehould*, de *Clermont*, de *Varennes*, est bien audacieuse : comment la Municipalité de Varennes et le Commandant de la Garde nationale, fils d'un Député, osent-ils arrêter le Roi qui, d'après la Constitution, a le droit de voyager à l'intérieur et à l'extérieur ? Comment la Municipalité de Sainte-Ménehould, le District et la Municipalité de Clermont, qui savent que le Roi est passé, qui doivent croire qu'il atteindra la frontière, peuvent-ils s'exposer à ses vengeances et aux fureurs de l'Emigration, par des hostilités inutiles ? Car il est évident que ces Municipalités et celle de Varennes seraient massacrées si Louis XVI arrivait aux frontières et rentrait avec les hussards de Lauzun, les dragons, les Emigrés, les Etrangers, et *Bouillé* le massacreur ! Tout se conçoit, si quelques-uns des Chefs de Sainte-Ménehould, de Clermont, de Varennes, exécutent les instructions des meneurs de Paris : autrement tout est extraordinaire !...

Du reste, écoutons le Marquis de *Ferrières* :

« L'*instant* et le *lieu* de l'arrestation étaient marqués. Lafayette et les révolutionnaires *savaient* que le Roi *ne pouvait leur échapper*.... Toutes les démarches de Louis XVI et tous les mouvements de Bouillé étaient connus de Lafayette et des principaux Chefs de son parti : Lafayette s'était trouvé à la porte du Louvre lors de la sortie de la Reine et de Madame Elisabeth du château ; il lui avait été facile de suivre la marche du Roi et de le faire DEVANCER *à Châlons*. En effet *Romeuf* trouve à Châlons *Baillon*, commandant de bataillon de la Garde nationale de Paris, *homme de confiance de Lafayette*, chargé d'*ordres particuliers*. Tout était *réglé d'avance* : Louis XVI était *trahi*. .... Le maître de poste de Châlons SUIVIT LE ROI jusqu'à Clermont, et *avertit* en passant *Drouet* et la *Municipalité* de Sainte-Ménehould.

Et Romeuf dit en effet à l'Assemblée :

« Je suis arrivé à Châlons le mardi 21, à neuf heures du soir, où j'ai trouvé M. *Baillon*, commandant de bataillon de la Garde nationale, chargé d'*ordres particuliers* de M. de Lafayette. On m'apprit que *le Roi venait d'y passer*. »

La vérité n'est-elle pas manifeste? Lafayette a voulu laisser partir le Roi; il a tout préparé pour l'arrêter à Varennes même; il a envoyé *Baillon* avant le départ; il a fait avertir Châlons, Sainte-Ménehould, Clermont, Varennes; on pouvait arrêter à *Châlons*; mais c'est *Varennes* qu'on a préféré, parce que *le pont* facile à barricader et *la rivière* facile à rendre impraticable assurent l'arrestation après que le Roi se sera complètement compromis.

En laissant fuir ainsi Louis XVI avec la certitude de le reprendre, le mal est moins grave envers la Nation; mais quelle intrigue! Quel rôle envers Louis XVI et envers le Peuple! Quel risque de le laisser échapper!

« La Reine m'assura, dit *madame Campan*, que le Roi n'allait qu'aux frontières, pour TRAITER de là *avec l'Assemblée*, et qu'il ne quitterait la France que dans le cas où *son plan* et ses *propositions*

ne produiraient pas l'effet espéré... Elle comptait sur un PARTI NOMBREUX dans l'Assemblée. »

Voilà précisément ce qui pouvait arriver de plus funeste ; et c'est à ce malheur qu'on expose la France en laissant le Roi sortir de Paris.

Quoi qu'il en soit, c'est l'Aide-de-camp de Lafayette qui apporte et remet à Louis XVI le *décret* ordonnant son retour..... Ici nous laissons parler *M. Thiers:*

« A six heures du matin (le mercredi 22), le jeune *Romeuf* arrive à Varennes, portant le décret de l'Assemblée. Il trouve la voiture attelée de six chevaux et dirigée vers Paris. Il monte et remet le décret avec *douleur... Un cri de toute la famille* s'élève contre M. de Lafayette qui la fait arrêter. La Reine même paraît étonnée de ce qu'il n'a pas *péri de la main du Peuple...* Le jeune Romeuf répond que lui et son Général ont fait leur devoir en les poursuivant, mais qu'*ils ont* ESPÉRÉ *ne pas les atteindre* (et en effet il n'arrive à Varennes que sept heures après eux). La Reine se saisit du décret, le jette sur le lit de ses enfants, puis l'en arrache en disant qu'il les souillerait. — « Madame, lui dit *Romeuf*, qui lui était *dévoué*, aimeriez-vous mieux qu'un *autre que moi* fût témoin de ces emportements ? La Reine alors revient à elle et recouvre toute sa dignité... On part. »

Pourquoi ce cri de la famille royale contre Lafayette, comme s'il était l'homme qui dût le moins se charger de leur arrestation ? Pourquoi ce sentiment de la Reine qu'il devait être manifestement complice aux yeux du Peuple et périr de sa main ?

Romeuf, prenant les devants, arrive à Paris le 24, et s'empresse de rendre compte à l'Assemblée.

« Je me suis présenté chez le Roi, dit-il : il m'a donné *sa parole* que son intention n'était pas de sortir du royaume ; qu'il allait à *Montmédy ;* qu'il se rendrait *aux ordres* de l'Assemblée Nationale. »

§ 17. — Suspension provisoire du Roi.

Lorsqu'on annonce l'arrestation à l'Assemblée, le 22 au

soir, la Droite, comme on le pense, est consternée; l'Extrême-Gauche, qui désire la République, en est médiocrement satisfaite; la Gauche et le Centre l'apprennent avec une apparente indifférence; mais le Peuple et la Garde nationale en sont transportés de joie.

L'Assemblée nomme de suite, à minuit, trois commissaires, *Latour-Maubourg*, *Barnave* et *Pétion*, ce dernier appartenant à la nuance Républicaine, pour aller chercher le Roi et protéger sa personne. Elle suspend *Bouillé* et ordonne son arrestation.

Tout change alors. L'Assemblée interrompt sa permanence pour aller, le jeudi matin 23, à la *procession* de Saint-Germain-l'Auxerrois, à laquelle elle était invitée avant la fuite, et à laquelle Louis XVI, constant dans sa perfidie, avait *promis d'assister* lui-même... Deux cents Députés reviennent de cette procession escortés par les Grenadiers de la Garde nationale, qui prêtent *serment* dans la salle, au bruit de la musique militaire exécutant le fameux air *Ah! ça ira*.

L'Assemblée décrète aussi des remerciements à la Municipalité, à la Garnison et aux *Jacobins* de Valenciennes, qui viennent de jurer, dans une adresse, de défendre la Constitution.

Vers midi arrivent de Varennes deux des Gardes nationaux qui ont arrêté la voiture. — *Robespierre* demande qu'on leur décerne des *couronnes civiques*.

Thouret, au nom du Comité de Constitution, propose:

« De déclarer TRAÎTRES à la Nation et *au Roi* ceux qui ont conseillé, aidé ou exécuté l'*enlèvement* du Roi, et tous ceux qui, pour favoriser des desseins pervers, aussi contraires aux droits du Peuple qu'aux *intérêts de la Royauté*, tenteraient de mettre obstacle à son retour et à sa *réunion aux Représentants* de la Nation. »

Ce projet est évidemment une ruse pour tout *préjuger*

subrepticement en faveur du Roi. — Mais *Robespierre* demande l'ajournement pour discuter l'importante question qui va s'élever. Il soutient que la conduite du Peuple est trop sage et trop imposante pour qu'on puisse craindre aucun désordre ni aucun danger.

Rewbel attaque l'expression *enlèvement.*

« Après un acte si évident, s'écrie-t-il, n'oserons-nous donc dire *la vérité ?* C'est pour ne l'avoir pas dite que nous en sommes là (Applaudissements). Le mot *enlèvement* est déplacé pour tous les membres de l'Assemblée qui ne sont pas *complices de l'évasion*... Je demande aussi la suppression du mot *réunion*... Chacun m'entend ! »

Quelle confiance en effet, quel respect, le Peuple peut-il avoir pour ses Gouvernants quand il les voit mentir ainsi et jouer la comédie! Aussi le Peuple efface-t-il partout le mot *enlever* pour y substituer le mot *fuir.*

Des Gardes nationaux *Bretons,* qui se trouvent à Paris, viennent prêter le serment militaire devant l'Assemblée.

Une nombreuse députation de la Garde nationale Parisienne, présentée par *Lafayette,* vient aussi le prêter au bruit de l'air *Ah ça ira* qu'exécute la musique. Pendant près de trois heures, la salle est remplie de citoyens armés de *sabres*, de *piques*, de toutes armes, qui viennent jurer de *vivre libres ou de mourir.*

Pour arrêter l'émigration, l'Assemblée décide que personne ne pourra traverser sans passeport la bande de cinq lieues en deça de la frontière. Elle charge le Comité de Constitution de lui présenter une loi sur les émigrants.

A la séance du 24, le passeport saisi sur le Roi sous le nom de la Baronne de Korff, signé *Louis*, et contresigné *Montmorin*, sous la date du 20 juin, étant envoyé et remis à l'Assemblée, elle mande le Ministre, afin que ses explications ne laissent aucun soupçon contre lui. —

Il déclare en effet que le passeport lui a été demandé par l'Ambassadeur Russe pour la Baronne de Korff, et l'on applaudit pour lui conserver la confiance publique. — Mais *Le Camus* attaque le Ministre, demande que des Commissaires aillent vérifier le registre des passeports aux affaires étrangères, et des Commissaires sont en effet nommés. — Sur leur rapport, on déclare la conduite du Ministre *irréprochable* : mais le Peuple ne veut pas croire que le Roi ait mis l'ambassadeur Russe dans sa confidence plutôt que son Ministre favori ; il est convaincu que le Ministre était complice et que c'est lui qui a remis directement le passeport au Roi ; et dans sa colère il se porte à l'hôtel Montmorin... Des Commissaires viennent calmer l'irritation populaire ; et les meneurs défendent et sauvent le Ministre pour défendre et sauver le Roi !

Sur la proposition de *Chapellier*, au nom du Comité de Constitution, l'Assemblée *suspend* indéfiniment les opérations des *colléges électoraux*, qui devraient se réunir avant le 5 juillet (p. 217).

Une députation des tribunaux criminels de Paris vient jurer dévouement à la Constitution : elle traite le Roi de *parjure* et de *déserteur*.

Drouet et *Guillaume*, présentés par la Municipalité, racontent l'arrestation à l'Assemblée. — Le Président leur répond qu'ils ont *sauvé la Patrie*.

Le Département (Sieyes, Talleyrand, A. Lameth) vient vanter les *vertus* de l'Assemblée, se vanter lui-même, et jurer de défendre la Constitution... « Nous n'avons pas besoin, dit-il, de promettre de *l'aimer*. » — Oui, Sieyes, Talleyrand, etc., peuvent l'aimer ; mais qu'a-t-elle *d'aimable* pour le Peuple *passif ?*

Le Département de Châlons écrit que le bruit se répand d'une *invasion* Autrichienne; que le Peuple demande des armes pour courir à l'ennemi; et que le Maire vient de prendre la fuite, ne pouvant ou ne voulant en donner.

Le Département de Nancy annonce que toute la population se lève et que la ville de *Bar* est en marche. — Le courrier qui apporte cette dépêche déclare qu'il a rencontré plus de 800,000 Gardes nationaux sur la route.

Le 25, à huit heures du matin, au nom du Comité de Constitution, *Thouret* propose le décret suivant :

Art. Ier. Aussitôt que le Roi sera arrivé au château des Tuileries, il lui sera donné ***provisoirement une garde*** qui, sous les ordres du Commandant-général, veillera à sa sûreté et ***répondra de sa personne***. — II. Il sera provisoirement donné à l'héritier présomptif de la Couronne une ***garde particulière***, et il lui sera nommé un ***Gouverneur*** par l'Assemblée. — III. ***Tous ceux*** qui ont accompagné la famille Royale seront mis en état ***d'arrestation et interrogés;*** le Roi et la Reine seront ***entendus dans leurs déclarations***, le tout sans délai, pour être pris, par l'Assemblée, les ***résolutions*** qui seront jugées nécessaires. — IV. Il sera provisoirement donné une ***garde particulière*** à la Reine. — V. Jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le décret du 21 juin, qui enjoint au Ministre de la justice d'apposer le Sceau de l'État aux décrets de l'Assemblée, ***sans qu'il soit besoin de la sanction et de l'acceptation*** du Roi, ***continuera*** d'être exécuté. — VI. Les Ministres demeurent autorisés provisoirement à faire, chacun dans son département, et sous sa responsabilité, les ***fonctions du Pouvoir exécutif***.

Ce décret, le plus grave peut-être de tous ceux qu'a rendus l'Assemblée depuis deux ans, ne donne lieu qu'à très-peu de discussion.

Malouet soutient que ces mesures sont toutes ***hors de la Constitution;*** qu'elles changent la nature du Gouvernement; que la Constitution déclare le Roi ***inviolable*** et qu'elle lui donne le droit de ***s'absenter;*** qu'on la ***viole*** en constituant le Roi prisonnier et en cumulant tous les pouvoirs. — ***Rœderer*** répond que l'inviolabilité ne s'applique pas à la ***connivence avec les ennemis de l'État***. — ***A. Lameth*** ajoute que

l'Assemblée veut toujours la *Monarchie* et non la République ; mais que, étant *Constituante*, elle est, comme elle a toujours été, essentiellement souveraine et *dictatoriale*. — *Malouet* réplique que l'Assemblée n'a jamais pris le pouvoir exécutif, et qu'elle fait aujourd'hui une NOUVELLE CONSTITUTION. — *Dandré* déclare que l'Assemblée veut la Constitution *monarchique* (Applaudissements). — *Duport* affirme que c'est un *crime* d'avoir concouru à l'enlèvement ; que les enleveurs doivent être interrogés comme *accusés* et le Roi seulement entendu comme *témoin*. — *Thouret* parle aussi du *grand délit* commis. — Et l'Assemblée adopte le décret.

Ainsi, tous ceux qui ont accompagné le Roi seront accusés, arrêtés, interrogés ; et le Roi ne sera entendu que comme témoin.—D'un autre côté, le Roi est privé de la sanction, de l'acceptation, de tout pouvoir, constitué prisonnier et gardé, en un mot *suspendu*. — D'un autre côté encore, l'Assemblée conserve ou prend indéfiniment la *Dictature*, pour la conserver pendant près de trois mois.

Eh bien, tout cela n'est-il pas un chaos d'inconséquences, de contradictions, de violations de la Constitution et de tous les principes ? — Si le Roi est *enlevé* malgré lui, les enleveurs sont criminels, mais le Roi est innocent ; et alors pourquoi le suspendre ? Si le Roi n'est pas enlevé, il n'a fait qu'exercer volontairement le droit que lui assure la Constitution de sortir de Paris et du royaume ; et alors encore pourquoi le suspendre et poursuivre ses compagnons ?

L'Assemblée donne donc et se condamne à donner le plus funeste exemple d'instabilité, d'arbitraire, de caprice, de confusion et d'anarchie, parce que tout est intrigue et conspiration dans son sein, parce qu'elle est menée par des intrigants, des corrompus, des apostats et des traîtres. — Elle ne pourrait avoir une marche loyale et régulière qu'en déclarant le décret sur la résidence royale nul, comme n'ayant pas été accepté par le Peuple ; en déclarant le Roi non pas voyageur, mais conspirateur et fuyard en exécu-

tion d'un complot pour renverser la Constitution, en le déclarant non-recevable à invoquer la Constitution attaquée par lui, en le déclarant personnellement conspirateur, traître, sans aucune inviolabilité pour ce cas exceptionnel et non prévu.

Mais les meneurs veulent *transiger* avec lui, et alors tout s'explique... Alors ils doivent confier la *garde* du Roi à Lafayette qui n'a pas su le *garder*; ils doivent dire qu'il *répondra* de la personne du Roi, quoiqu'il ne subisse aucune *responsabilité* et soit, au contraire, récompensé pour avoir exposé la France à d'incalculables malheurs en le laissant échapper.

L'Assemblée décide ensuite que MM. de *Choiseul*, de *Damas*, *Floriac* et *Remi*, Colonels et Commandants des détachements de hussards et de dragons, chargés par Bouillé d'escorter le Roi, resteront prisonniers à *Verdun*.

Une députation du Département de Montpellier se présente à la barre :

« Nous nous efforcions de croire que *la faiblesse* était de *la bonté*. La Nation, *indignement trompée*, ne sollicitera pas de vous un acte de vengeance; le Monde en attend un *grand acte de justice*. Qu'ils seront déjà sévèrement punis, les ennemis de notre liberté, lorsqu'ils apprendront ce que vous avez fait, depuis trois jours, et ce que le Peuple de la Capitale *n'a pas fait!* Qu'ils seront humiliés, lorsqu'ils sauront combien *leur crime* a fait *éclore* de *vertus!* »

Il est alors sept heures et demie, quand on annonce que le Roi rentre dans les Tuileries.

§ 18. — Retour de Varennes.

La famille royale repart de Varennes avec ses deux voitures et les trois Gardes-du-corps sur le siége, le matin du mercredi 22, escortée de quatre à six mille Gardes nationaux, des dragons, des hussards, d'une foule de femmes

et d'enfants, au milieu des cris de *Vive la Nation!* Vive les *dragons!* Vive les *hussards!*

Partout les Gardes nationaux, appelés par des courriers, par la générale et par le tocsin, accourent des environs sur la route, cinq cent mille suivant les uns, huit cent mille suivant les autres, pour ramener, par une chaleur excessive et dans un nuage de poussière, le Roi, hué dans la personne de ses Gardes-du-corps... Quelle métamorphose opérée dans l'esprit et le cœur des paysans eux-mêmes, par les ignobles perfidies de Louis XVI! Et néanmoins, partout la modération et le calme s'unissent à l'énergie et à l'enthousiasme patriotique! Le Vicomte de *Dampierre* cependant, connu dans la contrée pour un contre-révolutionnaire, est massacré par le Peuple lorsque, entraîné par un zèle aveugle, il a la témérité de braver la consigne pour traverser les rangs de la Garde nationale et s'approcher de la voiture. — L'obstination d'un Curé réfractaire, qui veut aussi traverser les rangs, lui serait également fatale si *Barnave* ne s'élançait pour le sauver.

Ce n'est qu'après Châlons, entre *Epernay* et *Dormans*, que le cortége rencontre les trois Députés, qui prennent alors le commandement de la marche, après avoir répandu une *proclamation* sur toute la route.

Latour-Maubourg, dévoué à Louis XVI, laisse ses deux collègues entrer dans la voiture du Roi, afin qu'ils puissent s'intéresser à son sort, et se place lui-même dans la seconde voiture, avec madame de Tourzel. *Barnave* est assis entre le Roi et la Reine, tenant souvent le Dauphin entre ses jambes ; *Pétion* est en face entre madame Elisabeth et la petite fille.

Plusieurs fois, avant et même après l'arrivée des Commissaires, on répand des *alertes;* on craint d'être pour-

suivi ou *coupé*; on crie que Bouillé arrive avec de la cavalerie pour sabrer et enlever : mais rien ne paraît; et, après quatre journées d'une marche lente, le cortége arrive, le samedi 25, vers quatre ou cinq heures du soir, à *Pantin*, où l'attend partie de la Garde nationale parisienne, et notamment *Santerre* avec son bataillon du faubourg Saint-Antoine, armé de piques. — Plus de 150,000 mille Gardes nationaux forment l'escorte pour entrer à Paris.

« *Mottié* trouve moyen d'approcher de la voiture, dit *Fréron;* il parle à Louis XVI et à sa femme, tandis que la voiture marche; il leur *fait leur thème;* mais comme cette conversation dure un peu longtemps et devient suspecte, les Gardes nationaux lui font sentir que ce n'est pas là son poste. — Monté sur son *cheval blanc,* il se met alors à *la tête* de cette armée, comme pour se faire, aux yeux du Peuple, un *mérite de ramener* Louis XVI dans la capitale, tandis qu'au lieu d'avoir contribué à son retour il a *favorisé sa fuite.* — Braves citoyens, intrépides Français! que vous me paraissez grands et *dignes de la liberté!* — La Reine *pleure;* c'est en effet le *convoi de la Monarchie!* »

Partout, dans Paris, on lit ces mots, insérés dans les journaux, affichés sur les murs du faubourg Saint-Antoine et gravés sur des *écriteaux* portés au bout des piques : *quiconque criera vive le Roi sera battu; quiconque l'insultera sera pendu!*

Il entre par le faubourg Saint-Antoine, le boulevard, les Champs-Élysées et le pont tournant des Tuileries, au milieu de trois cent mille spectateurs, qui gardent leurs chapeaux sur la tête sans applaudir ni crier.

Après la voiture du Roi vient un *charriot* entouré de branches de laurier, portant *Drouet* et *Guillaume* qui, debout et couronnés de branches de chêne, reçoivent les applaudissements et les hommages du Peuple. Vient enfin une multitude de paysans armés de fourches, de faux, de pioches. Les cris de *vive la Nation, vivent Drouet et Guillaume, vive la brave Garde nationale de Va-*

rennes, retentissent de toutes parts : c'est le triomphe d'un Peuple victorieux qui ramène un Roi captif!

« La foule, dit *Prudhomme*, s'étonne d'avoir été si longtemps dupe de ce *rustre couronné*, dont les piéges ont été aussi *grossiers que la personne*. — On regrette que la voiture soit entourée par les Gardes nationaux habillés, masqués par leurs *grands bonnets à poil d'ours*, au lieu d'être escortée seulement par les *piques* des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. — La plupart des *piques* ont un *pain embroché* dans le fer de la lance, comme pour faire entendre à Louis XVI que l'absence d'un Roi ne cause point la famine. — En tête d'un piquet de citoyens mal vêtus, mal armés, on lit cette inscription : *Vive la Nation ! Vive la Loi !* ...

« C'est un spectacle imposant et magnifique, vu des Champs-Elysées, que vingt mille *baïonnettes parsemées de lances*, escortant avec gravité, à travers une population de trois cent mille individus, un *Roi caché* dans le fond de son coche et cherchant à se dérober aux regards de toute une multitude dont il se promettait, trois jours auparavant, *la conquête et l'esclavage*.

« Un peu avant d'entrer dans la place, *tous les glaives* s'agitent dans les mains des gens à cheval, en signe *de fraternité*. — Au moment de l'arrivée, le Peuple fait quelques mouvements *contre la vie des trois* Gardes-du-corps : son instinct lui dit que le glaive de la justice passera sur leurs têtes sans les toucher. — Les valets du château, postés aux fenêtres, se découvrent du plus loin qu'ils aperçoivent leur maître; mais la Garde nationale, en les *couchant en joue*, leur enjoint de se couvrir la tête à l'instar des citoyens.

« Lorsque Louis XVI est rentré, dit le Fayettiste *Carra*, il se jette dans un fauteuil en disant : Il fait diablement chaud !... Puis, j'ai fait là *un f..... voyage*... Enfin cela me trottait depuis longtemps dans la cervelle... Ensuite, regardant les officiers de la garde nationale présents : Oh ! c'est *une sottise* que j'ai faite, j'en conviens.... *Eh bien ! ne faut-il pas que je fasse mes farces comme un autre !*... Allons, qu'on m'apporte un *poulet*... Un valet-de-chambre paraît. — Ah! te voilà, toi... Et moi aussi, me voilà... — On apporte le poulet. Louis XVI boit et mange de bon appétit, comme il avait fait tout le long de la route ; puis il va dormir.—Antoinette montre plus de sensibilité : sa physionomie sombre, son silence farouche, peignent les sentiments

de rage et de désespoir qui dévorent son âme ; ses yeux de sang lisent le mépris sur tous les visages. »

Immédiatement après l'entrée du Roi aux Tuileries, les trois Commissaires viennent rendre à l'Assemblée compte de leur mission. C'est *Barnave* qui porte la parole. Il rapporte que le Roi leur a dit que « jamais il *n'avait eu l'intention* de passer les limites du royaume » (Murmures.)

« Arrivés à Paris, ajoute-t-il, nous avons *déposé* le Roi, la Reine, etc., dans le château des Tuileries, *sous la garde* du Commandant-général. »

L'Assemblée décrète à l'instant le licenciement des quatre Compagnies des Gardes-du-corps, soit pour les soustraire à la fureur populaire, soit pour enlever au Roi des instruments de contre-révolution.

Revenons à Barnave, dont le premier mot, en rentrant dans l'Assemblée, est une excuse en faveur du Roi et de la Reine qui l'ont complètement séduit.

§. 19. — Séduction de Barnave, Duport et Lameth.

La séduction de Barnave, Duport et Lameth, comme celle de Mirabeau, comme le dévouement de Lafayette, étant une des *clefs* de tous les événements de la Révolution, il est nécessaire de la bien constater, et de revenir même sur celle de Mirabeau.

Ce fut *Necker* qui commença, ce furent *Laporte*, le Comte de *la Marck*, *Montmorin*, *la Reine* elle-même, qui renouvelèrent l'*acquisition* de Mirabeau. Il reçut un capital de 600,000 *livres* et 60,000 *livres par mois* (1). Aussi, quoique notoirement ruiné depuis longtemps, acheta-t-il la bibliothèque de Buffon pour 300,000 livres, un superbe hôtel dans la Chaussée d'Antin, et *la terre du Marais* près d'Argenteuil. — Aussi *Dulaure* dit-il :

(1) Weber. — Ferrières. — Madame Campan. — Dulaure. — Lafayette.

« On honorait le génie, le caractère énergique, l'éloquence facile et foudroyante, de cet homme colossal ; l'histoire n'avait pas encore révélé *ses turpitudes ;* on ignorait que ses talents, sa conscience, étaient *prostitués et vendus à prix d'argent.* On admirera sa puissante éloquence, on *détestera ses actions abjectes ;* et sa gloire et son *déshonneur* passeront ensemble à l'immortalité. »

Outre Mirabeau, qui était le Général des corrompus, la Cour avait une petite armée dirigée par lui, qu'elle appelait ses *pensionnaires*, à chacun desquels *Laporte* payait chaque mois des sommes plus ou moins fortes.

Le plan de Mirabeau était de faire *sortir le Roi de Paris* et de lui faire octroyer une Charte ou une Constitution nouvelle, à l'aide des *pensionnaires ;* et il est impossible que *Lafayette* n'ait pas tout connu.

Après la mort de Mirabeau, les *pensionnaires* furent conservés et *dirigés* par la Cour (comme le prouvent les papiers trouvés dans l'armoire de fer) ; et leur zèle à trahir devint d'autant plus actif que plus d'un de ces pensionnaires eurent l'ambition de remplacer Mirabeau. Le plan de *fuite* et de *révision* fut nécessairement continué.

Nous n'examinerons pas si *Barnave, Duport, Lameth* et d'autres, ont ou n'ont pas reçu de l'argent, sont ou ne sont pas au nombre des pensionnaires ; *l'ambition du pouvoir,* de l'influence, des honneurs, des grandes relations, peut produire le même effet que *l'ambition d'argent ;* le pouvoir est un *prix de vente* tout aussi précieux qu'une somme d'argent ; les uns peuvent se vendre pour un *prix en pouvoir* tout aussi bien que d'autres pour un *prix en écus*, d'autant plus que le pouvoir donne toujours mille moyens de faire fortune. — Ce qui est certain, c'est que l'opinion générale accuse *Barnave,* jeune avocat de *trente* ans, d'avoir des goûts de luxe, d'ambition et d'aristocratie ; elle accuse le parlementaire *Duport* et les nobles *Lameth*

d'avoir toutes les habitudes aristocratiques et courtisannesques ; elle les accuse tous trois d'être ambitieux, présomptueux, excessivement confiants dans leurs talents, habiles en intrigues, jaloux, envieux, dominateurs ; elle les accuse d'avoir été ligués d'abord avec Mirabeau, de s'être déguisés comme lui dans les journées des 5 et 6 octobre, et d'avoir mérité tout autant que lui d'être compris dans le procès du Duc d'Orléans (p. 27) ; de ne s'être séparés de lui que par jalousie, parce que la Cour appréciait plus son génie que leur talent ; de s'être faits Chefs de l'Extrême-Gauche ou de la Gauche-mouvement, parce qu'il se faisait chef de la Gauche-résistance ; d'avoir toujours cherché à dominer et à mener les Jacobins en s'efforçant de les aristocratiser. On les accuse d'avoir insensiblement négligé leur Club par humeur d'y voir décliner leur influence ; d'avoir résolu de remplacer Mirabeau aussitôt après sa mort ; de s'être réconciliés avec Lafayette, Bailly, Sieyes, tout le Club de 89 ; de s'être rapprochés des Ministres, puis de la Cour ; enfin, de conspirer activement le changement de la Constitution depuis les décrets qui excluent les Députés actuels du Ministère et de la prochaine Législature.

Lafayette, d'une part, avoue (dans ses Mémoires) que *Barnave, Duport* et *Lameth*, ont des *rapports secrets avec la Cour*, quelque temps avant le 20 juin. — Et *Bailly*, d'autre part, avoue qu'il a été *surpris* de la réconciliation de Lafayette avec eux.

Tel est l'état des choses au moment de la fuite : le triumvirat *Barnave, Duport* et *Lameth*, ligué avec Lafayette, Bailly, Sieyes, Talleyrand, se place à la tête du Club de 89, se concerte avec les Ministres et Laporte, dirige tous les *pensionnaires* dispersés dans les principaux Comités, et se trouve complètement maître surtout du Co-

mité de *Constitution* et du Comité de *révision*. Quelle puissance! C'est une armée organisée, disciplinée, commandée!.. Comme il leur est facile d'intriguer, de comploter, de manœuvrer, de dresser leurs plans, de se distribuer les rôles, pour faire des propositions, applaudir les leurs, murmurer et crier contre leurs adversaires! Ils comptent sur l'appui de la Droite contre l'Extrême-Gauche qu'ils désorganisent, et sur l'appui de l'Extrême-Gauche contre la Droite; ils s'entendent avec *Malouet* et le Centre-Droit; ils espèrent tromper, surprendre, intimider, entraîner la masse honnête, modérée, timide et crédule.

Aussi nous avons vu Barnave demander confiance pour Lafayette après l'évasion, les *pensionnaires* demander confiance pour le *corrupteur* Montmorin, négociateur de la coalition étrangère, et vanter le patriotisme du *payeur* Laporte, tous choisir *Barnave* pour aller protéger et diriger la famille royale.

Voilà donc enfin *Barnave*, jeune, spirituel, poli, éloquent, ambitieux, passionné en tout, le voilà qui se trouve assis, pendant près de trois jours entiers, entre un Roi et une Reine, un Roi naguère le plus absolu et maintenant prisonnier, bon homme et malheureux; une Reine jeune, belle, majestueuse, frappée par l'adversité et presque suppliante; et certainement cette Reine, qu'on dit affectueuse, aimante, sensible au plaisir, peut-être coquette, dont on raconte l'attachement pour plus d'un beau courtisan, dont on vante en même temps le dévouement pour son mari et ses enfants; cette Reine ne néglige rien pour séduire, gagner et conquérir à tout prix le brillant et sensible jeune homme qui peut être leur sauveur à tous.

Aujourd'hui qu'il s'agit de conserver la liberté, l'honneur, peut-être le trône, peut-être la vie, à son époux, à ses enfants, à elle-même, si elle prend le rôle de séductrice,

qui pourrait la blâmer? Et si Barnave, déjà séduit par l'ambition, se laisse séduire par le malheur et la beauté, s'il devient dévoué, passionné même, aveuglé, entraîné par une indomptable passion jusqu'à trahir son mandat, ses devoirs et la Patrie, chacun peut en gémir, mais qui peut s'en étonner?

Malheureusement le fait est certain, tout le monde le dit alors et tout le monde en conviendra plus tard, Barnave est désormais, non plus le Député et le mandataire de la Nation, mais le correspondant, le confident, le conseiller, le défenseur, l'avocat, presque le Secrétaire ou le Ministre de la Reine et du Roi.

« La plupart des relations, dit *Dulaure*, s'accordent à dire que Barnave agit en *véritable courtisan* et parvint à *plaire à la Reine...* »

« Tout le monde assure, dit *Fréron*, que *Barnave* a été *gagné par la Reine*, et qu'il a préparé ce que le Roi et la Reine devaient dire. »

« En arrivant, dit M. *Thiers*, Barnave était *dévoué* à cette famille malheureuse, et la Reine, *charmée* du mérite et du sens du jeune Tribun, lui avait donné toute son estime et sa *pleine confiance*. »

« Des personnes qui se disent instruites, dit l'abbé *Georgel*, ont prétendu et ont même écrit que l'âme *sanguinaire* de Barnave avait été un moment capable de sensibilité et d'humanité. » L'*amour*, dit l'auteur de cette anecdote que je ne garantis pas, a plus d'une fois *apprivoisé des tigres*. L'état où Barnave vit la Reine fit sur ce cœur de roche une impression si forte et si vive qu'*entraîné par un sentiment impérieux*, il résolut de sauver le Roi et la Reine. »

« Dès mon arrivée (25 août), dit *Madame Campan*, la Reine me fit entrer dans son cabinet pour me dire qu'elle aurait grand besoin de moi pour des *relations* qu'elle avait établies avec MM. *Barnave*, *Duport* et *A. Lameth*. Elle m'apprit que M. J*** était son *intermédiaire* avec ces débris du parti constitutionnel, qui avaient de bonnes intentions malheureusement *trop tardives*, et me dit que *Barnave* était un homme digne d'inspirer de l'*estime*. Je fus étonnée d'entendre prononcer ce nom de Barnave avec tant de *bienveillance*; car, quand

j'avais quitté Paris, un grand nombre de personnes n'en parlaient qu'avec *horreur*. Je lui fis cette remarque ; elle ne s'en étonna point, mais elle me dit qu'il était *bien changé ;* que ce jeune homme, *plein d'esprit* et de *sentiments nobles*, était de cette classe distinguée par l'éducation et seulement *égarée par l'ambition* que fait naître un mérite réel. Un sentiment d'orgueil que je ne saurais blâmer dans un jeune homme du Tiers-Etat, disait la Reine en parlant de Barnave, lui a fait applaudir à tout ce qui aplanissait la *route des honneurs et de la gloire* pour la classe dans laquelle il est né : si jamais la puissance revient dans nos mains, *le pardon de Barnave est d'avance écrit dans nos cœurs*... — La Reine m'étonnait de plus en plus par *la chaleur* avec laquelle elle justifiait l'opinion favorable qu'elle avait conçue de Barnave. Alors elle me dit que sa conduite entière avait été *parfaite*... Ses *respectueux égards*, ses *attentions délicates* et toutes ses *paroles*, avaient gagné complètement sa *bienveillance*, même celle de Madame Elisabeth... Dans *les auberges* où elle descendait, elle eut quelques *entretiens particuliers avec Barnave*. Celui-ci parla beaucoup des fautes des Royalistes dans la Révolution, et dit qu'il avait trouvé *les intérêts de la Cour* si mal défendus qu'il avait été *tenté plusieurs fois d'aller lui offrir un athlète courageux* qui connût l'esprit du siècle et celui de la Nation. — La Reine me raconta cette anecdote : Un *pauvre* Curé de village eut l'imprudence de s'approcher pour parler au Roi : les *cannibales* qui entouraient la voiture se jetèrent sur lui. « *Tigres*, leur cria Barnave, avez-vous cessé d'être Français ? Nation de braves, êtes-vous devenus un *Peuple d'assassins ?* »

Ces expressions de *tigres* et *d'assassins* ne prouvent-elles pas toutes seules la séduction, l'exaltation, la passion de Barnave? Le Député populaire qui pérorait le régiment de Flandres les 5 et 6 octobre et qui organisait les correspondances des Jacobins, aurait-il appelé *tigres* et *Peuple d'assassins* des Gardes nationaux qui viennent d'échapper aux calamités de la guerre civile, qui doivent être et qui sont furieux contre les Prêtres réfractaires et contre les Nobles contre-révolutionnaires, qui craignent un enlèvement, qui ont la consigne de ne pas laisser approcher de la voiture, qui ont plusieurs alertes, et qui sont exposés à

être sabrés et massacrés par Bouillé? Quel nom donnerait-il donc au fils de Bouillé qui sabre un autre Curé uniquement parce qu'il lui annonce que Louis XVI retourne à Paris? Quel nom donnerait-il à Bouillé lui-même s'il sabrait des milliers de paysans pour délivrer son Roi?

Madame Campan ajoute que *Barnave* aura plusieurs *entrevues secrètes* avec la Reine, et qu'il se livrera à des *intrigues de Cour.*

« Les Constitutionnels, avec lesquels les relations de la Reine ne se ralentissent pas, par l'entremise de Barnave, Duport et Lameth, ***servent parfaitement la famille royale*** pendant sa détention..... — « Nous ***tenons encore les fils*** qui font mouvoir la masse populaire, « dit un jour ***Barnave*** à M. de J... en lui montrant un gros volume « sur lequel sont enregistrés les noms de tous les gens que l'on ***fait* « *agir à volonté*** par la seule PUISSANCE DE L'OR. »—Il est alors question d'en PAYER ***un nombre considérable*** pour s'assurer d'acclamations bien prononcées lorsque le Roi et sa famille reparaîtront au spectacle à l'époque de l'acceptation de la Constitution... — ***A. Lameth*, *Duport*** et ***Barnave*,** espèrent avoir la gloire de ***diriger le Roi*** par l'influence qu'ils croient avoir acquise sur ***l'esprit de la Reine...*** — Il y a toujours à Paris, même après l'acceptation de la Constitution, plusieurs ***Comités secrets*** occupés d'éclairer le Roi sur les démarches des factieux et ***d'influencer*** quelques-uns des ***Comités de l'Assemblée...*** — Le Roi emploie M. Talon et d'autres personnes : il y a ***beaucoup d'argent*** versé de ce côté pour les frais qu'exigent les démarches secrètes.....— Les occasions de ***services mystérieux*** se renouvellent à chaque instant. Des trois Députés COALISÉS, ***Barnave*** est le seul qui ***ne voie pas*** le Roi ou la Reine depuis le voyage de Varennes (ainsi ***Duport*** et ***Lameth*** les voient clandestinement comme Mirabeau) : on ***redoute*** plus pour lui que pour tout autre l'espionnage de l'Assemblée...—Barnave correspond seulement par écrit avec la Reine...— Jusqu'au jour de l'acceptation, il est impossible d'introduire ***Barnave*** dans l'intérieur du palais : mais après, étant quitte de la garde intérieure, la Reine lui fait dire qu'elle le recevra. Les ***précautions extrêmes*** que ce Député doit prendre pour ***cacher ses relations*** avec le Roi et la Reine les forcent à ***l'attendre deux heures*** inutilement dans un des ***corridors*** des Tuileries. Le premier

jour qu'il doit être admis, un homme que Barnave sait être suspect l'ayant rencontré dans la cour du palais, il croit devoir la traverser sans s'arrêter, et se promener ostensiblement dans le jardin.— Chargée d'attendre Barnave à une petite porte des entre-sols du palais, la main posée sur la serrure ouverte, je (Madame Campan) reste dans cette position pendant *une heure*. Le Roi vient me visiter souvent, et toujours pour me parler de l'*inquiétude* que lui donne un garçon du château, patriote. Il craint vivement que l'on ne *découvre ses relations avec Barnave*. « Ce serait, dit-il, un sujet de graves dénoncia-« tions, et le *malheureux serait* PERDU. » La Reine elle-même vient me remplacer pour l'attendre et lui ouvrir... —*Barnave* obtient de la Reine de *lire toutes les lettres* qu'elle écrit..... — Elle appelle Barnave, Duport et Lameth, *son Triumvirat*. »

Nous anticipons sur les faits pour terminer sur Barnave.

D'après Madame Campan, quand la Garde constitutionnelle du Roi, qui sera créée par l'Assemblée Législative, sera ensuite dissoute pour être réorganisée, *Barnave* écrira à la Reine pour lui présenter la liste de *faux Jacobins* qui, s'ils sont nommés par le Roi ponr une composer son nouvel État-major, favoriseront *sa fuite* avant quinze jours; mais la Reine, alors convaincue de l'impuissance de *Barnave*, n'aura plus d'espoir que dans les émigrés et les étrangers; et Barnave, voyant ses avis dédaignés, quittera Paris, après une entrevue avec la Reine, dans laquelle il lui prédira qu'elle sera *perdue avant* l'arrivée des secours étrangers, et qu'il paiera lui-même de sa tête les services qu'il aura voulu lui rendre. »

N'est-ce pas là de la *trahison* de la part de Barnave, Duport, Lameth, envers l'Assemblée et la Nation? Ne font-ils pas tout ce qu'ils ont reproché à Mirabeau comme une *trahison?* N'ont-ils pas eux-mêmes la conscience qu'ils seraient lapidés, pendus, massacrés comme des traîtres, si leur conduite était connue?

« Barnave et les Lameth, dit M. *Thiers*, firent alors ce qu'ils avaient reproché à Mirabeau, ils prêtèrent secours au trône et *s'entendirent avec la Cour*. Il est vrai qu'ils ne reçurent aucun argent; mais c'était moins le prix de l'alliance que *l'alliance* elle-même qu'ils avaient reprochée à Mirabeau; et, après avoir été autrefois si sévè-

res, ils subissaient maintenant la loi commune à tous les Chefs populaires, qui est de s'allier successivement au pouvoir à mesure qu'ils arrivent à lui. Néanmoins *rien n'était* PLUS LOUABLE, en l'état des choses, que le *service rendu au Roi* par Barnave et les Lameth: et jamais ils ne montrèrent plus d'adresse, de force et de talent. Barnave *dicta* la réponse du Roi aux Commissaires de l'Assemblée. »

Oui, c'est Barnave qui va *dicter* toutes leurs paroles, rédiger tous leurs écrits, et diriger toutes leurs démarches ; c'est lui qui va former un nouveau parti et conspirer pour sacrifier à Louis XVI la Constitution et le Peuple.

Nous ne dirons pas comme M. Thiers que rien n'est plus *louable :* nous dirons, au contraire, que c'est une infâme *trahison,* qui flétrira sa mémoire.

Et l'on s'étonne que le Peuple soit inquiet, défiant, colère! Ces Messieurs qui lui donnent tant de mauvais exemples s'étonnent qu'il ne soit pas parfait, et se montrent impitoyables pour les erreurs ou les excès qu'ils provoquent eux-mêmes! On ne voit pas que c'est là la cause de toutes les futures violences populaires ! !

§ 20. — Complot pour transiger avec Louis XVI.

D'abord que veut réellement Lafayette ? veut-il par hasard la République, comme le prétendra tout-à-l'heure *Bouillé* dans sa lettre, et comme le prétend son ami *Brissot* qui, la veille de l'arrestation, chez Pétion, dit à C. Desmoulins: « Soyez sûr que, s'il a favorisé la fuite, c'est pour proclamer la République. » Les amis de Lafayette, notamment les nombreux membres du *Cercle social*, parlent en effet beaucoup d'une République dont il serait le *Président* avec le système de fédéralisme américain; les Jacobins lui croient cette ambition et la redoutent; et il ne serait pas impossible qu'il l'eût, mais qu'il y renonçât au moment décisif, comme nous le verrons re-

noncer subitement à la République en 1830, au moment de l'établir, après avoir conspiré pour elle depuis 1819.

On verra l'adresse républicaine, signée *Achille du Châtelet*, Colonel, rédigée par *Thomas Payne*, l'un des principaux agents de la Révolution d'Amérique : voici ce que dit, à ce sujet, le marquis de *Ferrières* :

« Ce qui augmente l'étonnement, c'est qu'Achille du Châtelet, *Aide-de-camp de Lafayette* en Amérique, est intimement lié avec ce même *Lafayette*; qu'il vit dans la société de *Condorcet*, de l'abbé *Sieyes*, du duc de *La Rochefoucauld*, de la duchesse d'Anville, et de *tous les partisans de la République.* »

« Ceux qui connaissent Lafayette savent que telle est sa politique; que toujours *posté derrière quelque enfant perdu*, paraissant étranger au mouvement qu'il excite, et cachant avec soin la *main savante* qui remue les fils, il se conduit avec une prudence qui lui laisse la certitude de ne s'avancer qu'autant qu'il devient nécessaire à l'exécution de ses desseins, mais jamais assez pour que, si l'événement tourne d'une manière contraire à ses espérances, il puisse lui être imputé. Ainsi Lafayette semble toujours céder à la volonté du Peuple ; il ne semble jamais la diriger, car l'ambition de Lafayette n'est point l'ambition des *grands caractères;* elle s'est moulée à sa *petite âme;* il n'emploie point les *moyens francs et ouverts* du courage, ce sont *les moyens tortueux des intrigues de l'ancienne Cour.* »

Dans ses mémoires, *Lafayette* avoue lui-même qu'il était *Républicain* avant la fuite; que, le Roi ayant *violé le pacte* fait avec la Nation, ses idées de République s'étaient ranimées; et que, le matin du 21, pour calmer l'irritation du Peuple et regagner sa confiance, il avait dit que chaque citoyen allait gagner 20 sous de rente par la *suppression de la liste civile*, (ce qui devait faire croire qu'il allait établir la République.) — Il ajoute ce fait important :

« Peu de jours après le 21 juin (*Lally-Tollendal* dit que c'est le dimanche 26), le Duc de *La Rochefoucauld*, intime ami de Lafayette, réunit chez lui un *assez grand nombre de Députés* (tous les meneurs), afin d'examiner le *parti* qu'il convient de prendre en de si graves

circonstances, et s'explique de manière à ce que son *vœu personnel pour la République* ne soit pas douteux. Cet avis est vivement appuyé par *Dupont de Nemours;* et l'on sait que cette idée *ne déplaît pas à Lafayette :* mais la *grande majorité* de ce Comité se montre si contraire à toute idée de ce genre, il est tellement prouvé, par cet essai sur des *hommes éminents* de l'Assemblée, que *la Capitale et la Nation presque entière partageront cette répugnance* de leurs collègues à changer la forme du Gouvernement, que ces Républicains doivent renoncer à leurs espérances. De tels hommes ne peuvent considérer qu'avec *horreur* le projet de *violenter* sur ce point l'opinion publique. »

Ce qui paraît certain c'est que, surtout depuis le retour de Barnave, tout le parti Ministériel que nous avons signalé jusqu'à présent, réuni dans ses conciliabules, décide qu'il repousse la République, et conspire pour la repousser par tous les moyens de ruse et de violence, pour conserver Louis XVI sans le juger, pour le maîtriser et le mener, pour *transiger* avec lui en lui faisant des concessions dont les meneurs profiteront eux-mêmes en partageant son pouvoir. — Nous allons voir tous les faits démontrer ce *complot* pour une *transaction*.

Et les chefs du complot qui sont-ils? Suivant le *Prince d'Hardemberg* (Mémoires d'un homme d'Etat), qui les appelle des *intrigants*, des *royalistes mitigés*, des *partisans des deux Chambres*, ce sont : *Barnave, Duport, les Lameth, Lafayette, Talleyrand, A. Beauharnais, Chapellier, Thouret, Desmeuniers, Dandré, Beaumetz*, précisément ceux que nous verrons tout proposer et tout décider.

Mais le parti Républicain, appuyé sur le Peuple, va présenter une formidable opposition.

§ 21. — Vœux pour la République.

La fuite du Roi met à leur aise les Républicains et les Démocrates, simplifie tout-à-fait la situation et la question,

réduit presque au silence la Bourgeoisie, et double la force et l'audace du parti populaire.

Nous avons vu les *mépris* de la Presse : voyez encore !

« Lors de son arrestation, dit le Fayettiste *Cara*, Louis XVI *a pleuré* comme un enfant, en disant : *Me fera-t-on du mal ?* Non, on vous fait prisonnier. — Bah ! a-t-il répondu d'un *air hébété*. Voilà l'homme qui occupait le premier trône du monde. Nos nobles fugitifs étaient partis sans payer un seul de leurs fournisseurs. Ce Roi, *le plus honnête homme* de son Royaume, ce père du Peuple, ce restaurateur de la liberté française, était la *cause de la rareté du numéraire.* On assure qu'ils ont payé le louis jusqu'à 5 livres. »

« On assure, dit *Fréron*, que Louis XVI a voulu donner un ordre à un officier national, qui lui a répondu qu'il ne pouvait pas l'exécuter parce qu'il était, lui, Roi, interdit de ses fonctions ; Louis XVI est entré alors dans la plus *violente fureur ;* il a frappé un Garde national ; et, ne se connaissant plus, il a vomi mille imprécations, et a brisé glaces, pendules et autres meubles.

« Il s'est apaisé depuis, dit *C. Desmoulins ;* et on m'assure qu'il est tellement apprivoisé qu'il va jusqu'à s'amuser de ses arrêts : son plus grand plaisir est de se *cacher sous son lit*, et là de se divertir de l'embarras de ses gardes, qui cherchent où est le Roi, quand tout-à-coup il sort brusquement le museau du Sire de dessous la couverture, pour donner place à sa grosse joie, et se livrer aux éclats d'un rire inextinguible. Il y a loin de ce jeu de *cache, cache, Nicolas*, au temps où sa femme jouait un *décampativon* à Trianon. »

« Il rencontre un jour un paysan et son âne. — Combien veux-tu me vendre ton âne ? — Dix écus. — Aussitôt Louis XVI prend un bâton, et frappe le pauvre Martin jusqu'à ce qu'il ait eu le plaisir d'être bien sûr qu'il était assommé. Puis il fait donner 20 francs au paysan. Celui-ci se récrie que son âne lui a coûté 30 francs. Le Roi, *honnête homme*, ordonne qu'on le chasse. — Un des amusements du meilleur des Rois était encore, quant à la chasse il voyait un chien dans les bras d'une femme, de le faire mettre à terre, puis de le tuer d'un coup de fusil, et les femmes de crier, et le Roi de *rire aux éclats.* — Il avait l'habitude de *péter en tenant sa Cour*, et de se tourner devant les femmes pour *expulser le superflu de sa boisson.* »

Mais les Sociétés populaires l'attaquent plus directement.

Dès le 21, le Club des Cordeliers, insistant sur la *corruption* inhérente à la Royauté et sur le *parjure*, la *trahison* et *l'ingratitude* du Roi, qu'il considère comme une *abdication*, présente à l'Assemblée une pétition pour lui demander d'établir la *République* ou du moins d'attendre le *vœu de toutes les Assemblées primaires* avant de rien décider sur cette question. — La Société fraternelle séante aux Jacobins en présente une dans le même sens. — D'autres Sociétés demandent également l'abolition de la Royauté. — Une société secrète de *Mucius-Scevola*, composée de 30 jeunes gens, demande le jugement de Louis XVI et *l'arrestation de Lafayette* et *Bailly*. — Mais les Jacobins repoussent la République pour s'en tenir à la Constitution, en demandant le procès et la déchéance; et quand on parle de la pétition des Cordeliers, la Société presque entière se lève pour manifester son improbation. Le Président ôtera la parole à *Billaud-Varennes*, qui voudra proposer la *République*.

Les Jacobins examinent, dès le 23, ce que l'Assemblée doit décider de Louis XVI; et *Danton* soutient que, puisqu'il avoue dans son Mémoire l'intention de *détruire la Constitution*, il faut le déclarer *imbécile* et l'interdire, pour ne pas le déclarer *criminel*.

Girey-Dupré soutient que le Roi n'est irresponsable que pour les actes dont ses Ministres peuvent répondre; qu'il n'est inviolable que *dans l'exercice de ses fonctions royales*, comme un Député dans l'exercice de ses fonctions législatives; que la fuite, la désertion, l'assassinat, ne sont pas des actes de gouvernement, couverts par l'inviolabilité; que Louis XVI a conspiré et conspirera toujours contre la Constitution; que dès-lors on peut et l'on doit lui faire son *procès*.

Antoine appelle Louis XVI *parjure*, *perfide*, *cruel* et *lâche*. Il soutient que la Reine est devenue un objet d'horreur; que le Roi a perdu le respect et la confiance; qu'il a lu le *mépris* dans les yeux de 800,000 Français; que tous les Départements lui envoient des certificats de *honte*; qu'il est *déshonoré*; qu'il devra rester *prisonnier* si l'on ne veut pas qu'il attaque la Constitution; que cependant un prisonnier ne peut pas être Roi; qu'il a *menti*, qu'il mentirait, et que tous les Despotes applaudiraient à son mensonge; qu'ainsi il faut le *destituer*. « Qu'ils doivent être *humiliés*, dit-il, ces Nobles, ces anciens Courtisans, qui nous ont répondu du zèle, du patriotisme, et de la conduite de *l'infâme Bouillé* (t. 1, p. 526)! Qui donc les cautionnera eux-mêmes maintenant? Ne doivent-ils pas craindre que le sang des soldats de *Château-Vieux* ne retombe sur leurs têtes coupables? » — Puis il dénonce la *coalition des Nobles et des Militaires*, la fureur des intrigants qui ont perdu l'espoir de la réélection; il attaque si visiblement Barnave et consorts que *Ch. Lameth* s'en plaint et sort de l'Assemblée.

Le *Journal des Clubs*, rédigé par le Fayettiste *Leroux*, exhorte toutes les Assemblées primaires à émettre leur vœu sur le sort du Roi.

La *Bouche de Fer* ou le Cercle Social dit qu'il ne faut plus ni Roi, ni Régent, ni Protecteur, et qu'il faut en finir avec les *mangeurs d'hommes* de toute espèce.

Brissot analyse ainsi la polémique:

« On propose six partis: —1° Abolir la Royauté et substituer le gouvernement Républicain; —2° Faire juger le Roi et la question de la Royauté par la Nation; —3° Faire juger le Roi par la Cour nationale; —4° Avoir son abdication; —5° L'interdire et avoir un Régent; — 6° Le laisser sur le trône, en lui donnant un Conseil électif. »

« La première opinion qui a été présentée au public est tranchante:

— *Plus de Roi, soyons Républicains!* — Tel a été le cri du Palais-Royal, de quelques Sociétés, de quelques écrivains : mais leur enthousiasme pour le Gouvernement Républicain n'a *pas fait tant de prosélytes* qu'on pouvait l'attendre. »

Brissot, qui deviendra l'un des chefs Girondins, prononce aussi, sur la question, à la tribune des Jacobins, le 10 juillet, un discours qui fait une impression profonde.

« La seule question qui nous divise se réduit à ceci : Le Chef du pouvoir exécutif a *trahi* ses serments, a perdu la *confiance* de la Nation : ne doit-on pas, si on le rétablit ou si on le remplace par un enfant, les investir d'un *Conseil électif* qui inspire la confiance, si nécessaire dans ces moments de troubles ? — Les patriotes disent oui ; ceux qui *veulent disposer d'un Roi méprisé* ou de son faible successeur disent non, et crient au *Républicanisme* afin qu'on ne crie pas contre eux *à la liste civile!* voilà, Messieurs, tout le mystère ; voilà la clé de cette accusation de *Républicanisme*. Ce n'est donc qu'un combat entre les principes et une *ambition cachée*, entre les Amis de la Constitution et les *Amis de la liste civile!* »

« Mais *le Roi sera-t-il jugé?* Cette question en offre deux : *peut*-il, *doit*-il être jugé ? Les *Comités* soutiennent qu'il ne le peut pas, qu'il ne le doit pas ; ils s'appuient, au premier égard, sur l'*inviolabilité* du Roi ; au second, sur la crainte des *Puissances étrangères*. »

« Eh ! peut-on calculer tous les maux qu'entraînerait le privilége d'*inviolabilité absolue?* Je ne parle pas des fantaisies *féroces* ou *crapuleuses* qui peuvent souiller l'ame d'un Prince sûr de l'impunité ; je ne rappelle pas les goûts de ce Prince qui, sans cependant être Roi, *s'amusait à tuer les hommes comme des lièvres*... Mais je ferai une seule question à un de ces intrépides avocats de l'impunité couronnée. Que dirait-il, si le Roi, dans ses ébats, *violait* sa femme, *enlevait* sa fille, *volait* son argent, *brûlait* sa maison, *menaçait* sa vie ? Lui dirait-il : Seigneur, que votre volonté soit faite ?... D'ailleurs, défendre au glaive de la loi de toucher à un individu coupable, c'est livrer ce coupable *au glaive de tous* ceux qu'il a pu outrager, c'est lui donner *vingt ennemis*, vingt bourreaux, pour le sauver des mains d'un seul. Sans doute ici, Messieurs, votre mémoire vous rappelle une foule de Princes qui n'ont péri que par cet effet inévitable de l'inviolabilité funeste attachée au pouvoir absolu.

« Les *Puissances étrangères* vont fondre sur nous, nous dit-on !

— Je le veux : mais si, cédant à ce motif, vous oubliez vos principes, votre dignité, la Constitution, pour ne plus voir qu'un danger extérieur, en ce cas, hâtez-vous de déchirer cette Constitution : vous n'en êtes plus dignes, vous ne pouvez plus en défendre *aucune partie.* Croyez-vous, en effet, que si vos ennemis parviennent une seule fois à vous commander votre propre déshonneur, croyez-vous qu'ils s'arrêteront à ce premier pas? Non : ils vous forceront à établir le projet des *deux Chambres*, ce Sénat héréditaire, partout le complice et l'appui du Despotisme ; ils vous forceront à ressusciter cette *funeste Noblesse*, à côté de laquelle une Constitution ne peut se maintenir ; ils vous forceront à rendre au Roi une partie de son *autorité absolue;* enfin à quoi ne nous forceront-ils pas? ¿Quel sera *le terme de leurs demandes* insolentes et de vos lâches faiblesses? Osez le fixer, osez dire qu'arrivés à ce terme vous aimerez mieux combattre et périr que de céder : eh bien! puisque vous ne pouvez éviter, en cédant une seule fois, ou de retomber de degré en degré dans l'esclavage, ou d'être obligés de combattre, ayez donc *le courage* d'être grands, d'être fiers, d'être inébranlables, *au premier pas*, à la première demande audacieuse! — Qu'êtes-vous? un Peuple libre, et on vous menace de quelques *brigands couronnés*, de quelques *meutes d'esclaves!* Athènes et Sparte ont-elles jamais craint les armées innombrables que les Despotes de la Perse traînaient à leur suite? A-t-on dit à Miltiade, à Cimon, à Aristide : « Recevez un roi ou vous périrez! » Ils auraient répondu dans un langage digne des Grecs : « Nous nous verrons à Marathon, à Salamine! » Et les Français aussi auront leur Marathon, leur Salamine, s'il est des Puissances assez folles pour les attaquer! »

Puis Brissot attaque Barnave, Lameth et consorts.

« Nos vrais ennemis, Messieurs, ce ne sont pas les étrangers, mais bien ceux qui se servent de leur nom pour effrayer les esprits; nos ennemis sont ceux qui, quoique se détestant, *se coalisent* pour déshonorer et désunir la Nation, en rétablissant un gouvernement sans confiance, qu'ils *espèrent maîtriser;* nos ennemis sont ceux qui, après avoir fastueusement établi la Déclaration des droits, effacent successivement tous ces droits par des lois de détail; nos ennemis sont ceux qui veulent conserver au Chef du pouvoir exécutif une LISTE CIVILE *effroyable*, et qui regardent la CORRUPTION comme un *élément nécessaire* de notre gouvernement; nos ennemis, enfin, sont ceux

qui nous disent : « Oubliez sa trahison ou *craignez les étrangers!* » Un Français se décider par la crainte des étrangers! Il n'y a plus de liberté quand on écoute ces craintes, et il faut être ou *lâche* ou *mauvais citoyen* pour les invoquer. Je fais donc la motion expresse que tout individu qui opposerait au cri unanime de la justice et de la liberté la crainte des Puissances étrangères soit déclaré *indigne du nom de Français*, indigne de cette Société ; je demande que cette résolution, inscrite sur des registres, soit envoyée à tous les affiliés.

Le 7, une députation d'*ouvriers* se présente à la *Section* des Cordeliers, et prête ce serment : Citoyens, nous jurons à Dieu et aux hommes d'être fidèles *à la Nation et à la loi!* Mais *point de Roi!*

Condorcet lit, au Cercle Social, un long *traité* en faveur de la République.

Le Colonel *Duchastellet*, Président d'une Société populaire, fait afficher, même à la porte de l'Assemblée, le prospectus d'un journal intitulé *le Républicain*, prospectus qu'on dit rédigé par l'Américain *Thomas Payne*, sous le titre *Avis aux Français.*

« Frères et citoyens! la tranquillité parfaite, la confiance mutuelle qui régnaient parmi nous pendant la fuite du ci-devant Roi, l'indifférence profonde avec laquelle nous l'avons vu ramener, sont des signes non équivoques que *l'absence d'un Roi* vaut mieux que sa présence, et qu'il n'est pas seulement une *superfluité* politique, mais encore un *fardeau* très-lourd qui pèse sur toute la Nation. »

« Ne nous laissons point tromper par des subtilités : tout ce qui concerne cet homme-là se réduit à quatre points : — 1° Il a *abdiqué*, il a *déserté* son poste ; — 2° La Nation ne peut jamais rendre sa confiance à celui qui, *infidèle* à sa fonction, *parjure* à ses serments, ourdit une *fuite clandestine*, obtient frauduleusement un passe-port, cache un Roi de France sous le déguisement d'un domestique, dirige sa course vers une frontière couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer qu'avec une force capable de nous dicter la loi ; — 3° La fuite est-elle son propre fait, ou le fait de ceux qui sont partis avec lui? A-t-il pris sa résolution de lui-même, ou bien

la lui a-t-on inspirée ? Que nous importe ? Qu'il soit *imbécile ou hypocrite, idiot ou fourbe,* il est également *indigne* des fonctions de la Royauté ; — 4° Il est par conséquent *libre* de nous comme nous sommes *libres* de lui. Il n'a plus d'autorité ; nous ne lui devons plus obéissance ; nous ne le connaissons plus que comme un individu dans la foule, nommé *M. Louis* de Bourbon. »

Ici se trouve une récapitulation *des crimes des Rois.* Puis viennent des sarcasmes sur la Royauté constitutionnelle, « *office* abandonné au hasard de la naissance, qui peut être rempli par un *idiot,* uu *fou,* un *méchant,* comme par un sage : un tel office est évidemment *un rien.* » L'affiche parle ensuite des *frais énormes* qu'entraîne cette inutilité, et elle ajoute :

« Quant à la *sûreté* individuelle de *M. Louis* de Bourbon, elle est d'autant plus assurée que la France ne se déshonorera pas par son ressentiment contre un homme qui s'est *déshonoré* lui-même. Quand on défend une grande cause on ne veut pas la dégrader, et la tranquillité qui règne partout démontre combien la France libre se respecte elle-même. »

« Animée des sentiments énergiques que renferme cet avis, *une Société de Républicains* a résolu de publier, par feuilles détachées, un ouvrage sous ce titre : *Le Républicain.* Son objet est d'éclairer les esprits sur ce Républicanisme, *qu'on calomnie* parce qu'il n'est pas encore bien compris. »

Sieyes lui-même est accusé de Républicanisme par quelques-uns de ses nouveaux alliés ; et l'on peut croire, en effet, qu'il devrait être Républicain, car c'est lui qui, dans le principe, s'est montré le plus radical, le plus révolutionnaire, le plus démocrate.

« Cet Abbé Sieyes, dit *Ferrières,* est le Chef d'un parti que j'appellerai le *parti philosophique.* Il veut tout *niveler,* tout ramener à *l'égalité* de l'état de nature. « Votre système, lui dit un jour un de ses « amis, tend à *détruire les propriétés.* » — Non, répond *Sieyes,* nous « voulons seulement *multiplier les propriétaires.* »

Mais Sieyes repousse cette accusation de Républicanisme :

« On répand beaucoup, dit-il, que je profite de notre position actuelle pour *tourner au Républicanisme,* et pour chercher à faire *des*

partisans à ce système; mais je préfère la *Monarchie;* et je la préfère, parce qu'il m'est démontré qu'il y a *plus de liberté* pour le citoyen dans la *Monarchie* que dans la *République*..... Le meilleur régime social est, à mon avis, celui où, non pas *un,* non pas *quelques-uns,* mais *tous,* jouissent tranquillement de la plus grande latitude de liberté possible. Si j'aperçois ce caractère dans l'état Monarchique, il est clair que je dois le vouloir par-dessus tout autre. Voilà tout le secret de mes principes, et ma profession de foi bien faite. J'aurai peut-être bientôt le temps de développer cette question : j'entrerai en lice avec les *Républicains de bonne foi;* je ne crierai point contre eux à l'impiété, à l'anathème; je ne leur dirai point d'injures; j'en connais plusieurs que *j'honore et que j'aime* de tout mon cœur; mais je leur donnerai des raisons, et j'espère prouver, non que la Monarchie est préférable dans telle ou telle position, mais que dans toutes les hypothèses on y est plus libre que dans la République. —Actuellement, je me hâte d'ajouter, pour qu'on ne s'y trompe pas, que mes idées à cet égard ne sont pas tout-à-fait celles que se forment de la Monarchie *les amis de la* LISTE CIVILE. Par exemple, je ne pense pas que la faculté de CORROMPRE et de CONSPIRER soit un élément nécessaire de la Royauté; je crois, au contraire, que rien n'est plus propre à la gâter et à la perdre. Un traitement public de 30 *millions est très-*CONTRAIRE *à la liberté,* et, dans mon sens, très-ANTI-MONARCHIQUE. »

Si donc Sieyes préfère la Monarchie, il veut du moins une Monarchie libre où *tous* les citoyens aient *la plus grande liberté* possible : comment peut-il donc vouloir des citoyens *passifs* et *deux Chambres?* — Dans tous les cas, il proteste contre la *corruption,* contre une forte *liste civile,* qu'on peut employer à payer des traîtres et des conspirateurs. Ce qu'il faut bien remarquer surtout, c'est cet aveu, que la plupart de ceux qui repoussent aujourd'hui la République pour défendre Louis XVI sont les *amis de la liste civile,* les amis d'un système de *corruption* et de *conspiration* : voilà, d'après Sieyes, le caractère du parti Barnave et Lameth!... Ainsi *Sieyes* justifie *Marat!*

Mais Thomas Payne accepte le *défi* de Sieyes :

« J'ai, dit-il, une telle confiance dans la supériorité du système

Républicain, sur cette nullité de système nommé *Monarchie*, que je m'engage à ne point excéder l'étendue de *cinquante pages*, en vous laissant la latitude qui vous conviendra. Mon respect pour votre réputation morale et littéraire vous est un sûr garant de ma candeur dans notre discussion ; mais quoique je me propose d'y mettre autant de sérieux que de bonne foi, je dois pourtant vous prévenir que je ne prétends point m'ôter la liberté de *ridiculiser* les *absurdités monarchiques* lorsque l'occasion s'en présentera... « C'est à tout *l'enfer de la Monarchie* que j'ai déclaré la guerre. »

Quant à *Robespierre*, comme la masse des Jacobins, il ne se déclare pas encore Républicain. Le 13 juillet, à leur tribune, il dira :

« On m'a accusé d'être *Républicain* : on m'a fait *trop d'honneur;* je ne le suis pas. Si on m'eût accusé d'être *Monarchiste*, on m'eût *déshonoré;* je ne le suis pas non plus. Pour moi, *le mot de République ne signifie aucune forme particulière de Gouvernement : tout Gouvernement d'hommes libres qui ont une Patrie est à mes yeux un Gouvernement Républicain.* »

De son côté, le *Duc d'Orléans*, pour n'être pas personnellement une entrave à la solution de la crise, publie la déclaration suivante :

« J'ai déclaré publiquement, dès le 21 et le 22 de ce mois, et je déclare de nouveau que je suis prêt à servir ma Patrie sur terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, en un mot, dans tous les postes qui n'exigeront que du zèle et un dévouement sans bornes au bien public ; *mais que s'il est question de Régence, je renonce dans ce moment, et pour toujours, aux droits que la Constitution m'y donne.* J'oserai dire qu'après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du Peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est plus permis de sortir de la classe de *simple citoyen*, et que l'ambition serait en moi une *inconséquence inexcusable*. Ce n'est point pour imposer silence à mes détracteurs que je fais cette déclaration ; je sais trop que mon zèle pour la liberté nationale, pour *l'égalité* qui en est le fondement, alimenterait toujours leur haine contre moi ; je dédaigne leurs calomnies ; ma conduite en prouvera constamment la noirceur et l'absurdité : mais j'ai dû déclarer dans cette occasion mes sentiments et mes *résolutions irrévocables*, afin que l'opinion publique ne s'appuie pas sur une

fausse base dans ses calculs et ses combinaisons relativement aux nouvelles mesures que l'on pourrait être forcé de prendre. »

Ainsi, en résumé, les Cordeliers demandent la République et les Jacobins ne demandent que la déchéance, tandis que la Droite protestera contre la suspension provisoire, et que l'Assemblée va se diviser en quatre nouveaux partis.

§ 22. — Quatre nouveaux partis dans l'Assemblée.

L'Assemblée se partage alors en quatre partis tout nouveaux : 1° les *Royalistes* ou la Droite, qui veulent toujours Louis XVI sans Constitution : 2° les *Républicains*, en petit nombre encore, qui ne veulent aucun Roi, mais la République avec une Constitution nouvelle; 3° les *Royalistes-Constitutionnels*, qui veulent à tout prix conserver Louis XVI, sans jugement, avec la Constitution modifiée ou non modifiée; 4° et les *Constitutionnels*, qui veulent conserver la Constitution et la Monarchie, avec le jugement de Louis XVI, son interdiction ou sa déchéance, et son remplacement constitutionnel par le Dauphin avec le Duc d'Orléans ou un autre pour Régent.

Pétion est déjà Républicain; mais *Robespierre*, tout démocrate qu'il est, n'est toujours que Constitutionnel.

Le triumvirat *Barnave*, *Duport* et *Lameth*, ligués avec Lafayette, Bailly, Sieyes, Talleyrand et tous les pensionnaires, sont à la tête des Royalistes-Constitutionnels; ils disposent de tous les Comités, du Département, de la Municipalité, de la Garde nationale; ils s'entendent secrètement avec le Roi, la Reine, la Cour, les Ministres et les Chefs de la Droite; ils ont dans leurs mains toute la puissance gouvernementale, tandis que les Républicains et les Constitutionnels, peu nombreux, n'ont que l'appui du Peuple et de l'opinion publique.

Les Royalistes-Constitutionnels ont même d'abord l'appui de toute la Bourgeoisie surprise par la première apparence de leur énergie contre Louis XVI ; car la France entière applaudit aux premiers décrets, qui déclarent que la fuite est un *crime* et un *attentat*, qui ordonnent l'*arrestation* du Roi, qui le *suspendent* provisoirement, qui le constituent *prisonnier*, et qui ordonnent une *information* judiciaire : une multitude de Départements, de Municipalités, d'Assemblées primaires, qui envoient des *adresses*, expriment leur mépris contre le fugitif et le parjure, et leur confiance en l'Assemblée, parce qu'ils la croient sincère et loyale dans ses premières mesures énergiques ; parce qu'ils ne soupçonnent aucune corruption, aucune arrière-pensée, aucune intrigue, aucun complot ; parce qu'ils espèrent que la Représentation nationale va persister et avancer dans cette voie d'énergie et de dignité. — Les meneurs abuseront cruellement de cette confiance aveugle et surprise ; mais elle augmente leur force et leur audace, pour un moment qui va tout décider.

En un mot, ce sont les Barnave, etc., les Lafayette, etc., qui vont avoir la majorité et qui vont rendre tous les décrets.

Pour simplifier la question et pour effrayer davantage les timides, les Royalistes-Constitutionnels et les Royalistes leurs alliés diront que les Constitutionnels ne sont que des Républicains déguisés, et crieront contre tous au *Républicanisme* ; c'est entre la *Monarchie* et la *République* qu'ils s'efforceront d'établir le débat et la lutte.

Nous les verrons discuter à la tribune, parce que tous les partis préfèrent la victoire par la discussion aux chances d'un combat ; nous les verrons s'efforcer d'égarer l'opinion par des sophismes et des mensonges soutenus avec adresse, audace et talent : mais, dès maintenant, ils sont résolus à

triompher par tous les moyens et à tout prix, à employer la ruse, la calomnie, la violence, le massacre et la terreur. Nous verrons ces prétendus modérés, ce prétendu juste-milieu entre la Droite et l'Extrême-Gauche, ouvrir, avec une impitoyable vigueur, la fatale carrière des Coups d'état.

Nous allons voir d'abord la comédie de l'information judiciaire sur les auteurs et les complices de la fuite.

§ 23. — Simulacre d'information judiciaire.

Si l'on voulait découvrir la vérité sur les circonstances de l'évasion, sur ses préparatifs, sur ses véritables auteurs et ses véritables complices, sur la conduite de Louis XVI, de Lafayette, de Bailly, de la Garde de service, des Ministres, etc., quoi de plus facile, en interrogeant séparément les personnes qui ont dénoncé le projet, les sentinelles, les domestiques, les courtisans, les Ministres, les ouvriers qui ont ouvert les portes murées, les gens qui se trouvaient dans l'appartement de M. de Villequier, les trois Gardes-du-corps, Madame de Tourzel, les deux autres dames de la suite, les deux enfants, Madame Elisabeth qui n'est pas inviolable, sans parler du Roi, de la Reine, de Lafayette, de Bailly?... Mais c'est Lafayette, ce sont Barnave et ses amis, ce sont les *pensionnaires* du Roi, ce sont les coupables et leurs complices, qui se chargent de constater le délit, et par conséquent nous pouvons être bien sûrs qu'on fera tout pour étouffer la vérité.

Aussi, l'on arrête d'abord près de deux mille personnes qui se trouvent dans tous les bâtiments des Tuileries; on arrêterait volontiers tous les habitants des rues voisines et même de Paris, pour affecter un zèle ardent, car jamais peut-être on n'a vu plus d'audacieuses roueries qu'à cette époque : mais on n'adresse pas même une question

sur Lafayette ; et, le 26 au matin, *Duport*, présentant un projet pour l'exécution du décret de la veille (ordonnant que le Roi et la Reine seront *entendus* et leurs compagnons *interrogés*), propose de décréter que les compagnons seront interrogés par deux Commissaires du *Tribunal* de l'arrondissement des Tuileries, mais que le Roi et la Reine seront entendus par trois Commissaires de l'*Assemblée Nationale*.

Robespierre, *Bouchotte*, *Buzot*, *Barrère*, demandent que le Roi soit soumis à la loi commune, et entendu par le tribunal. — *Mugnet* demande que la Reine soit interrogée ou entendue comme simple citoyenne.

Duport, *Dandré*, *Tronchet*, répondent que ce serait à l'Assemblée à accuser le Roi s'il devait être jugé ; mais qu'avant d'accuser, il faut prendre les éclaircissements nécessaires pour décider s'il y a *lieu à accusation* ; et que l'Assemblée seule peut prendre ces éclaircissements à l'égard du Roi, parce que la déclaration du Roi remplace son *interrogatoire* en cas de jugement.

Si l'Assemblée est compétente, pourquoi disjoindre la procédure, et renvoyer les complices devant le tribunal ? Si l'on veut la vérité, pourquoi ne pas faire entendre le Roi et la Reine par l'*Assemblée elle-même ?* — Mais on est déjà résolu à ne pas juger Louis XVI, et, par conséquent, il faut jouer la comédie pour n'avoir qu'un simulacre de justice... Il faut même être parfaitement sûr des trois Commissaires ; et l'on choisit *Duport*, *Dandré*, *Tronchet*, qui ne sont élus qu'à une faible majorité.

Ainsi, ce sont les amis de *Barnave* qui vont entendre le Roi ! c'est pour ainsi dire *Barnave* lui-même qui recevra sa déclaration ! ou plutôt c'est *Barnave* qui, comme tout le monde le dit, même M. *Thiers*, va *dicter* ou *rédiger* la déclaration, convenue avec ses complices, pour

servir de base à leur future décision et à leur transaction !

Nous avons d'ailleurs vu (p. 315) *madame Campan* avouer que Barnave, Duport et Lameth, *servent parfaitement la famille Royale* pendant sa détention.

Et l'on ne eraint pas que le Peuple perde toute confiance dans la Justice, dans les Tribunaux, dans l'Assemblée !

Mais quand, plus tard, en 1793, la Reine sera traduite au tribunal révolutionnaire, le Tribunal l'accusera de la fuite à Varennes, et Lafayette sera compris dans l'acte d'accusation comme *complice de l'évasion.*

§ 24. — Déclarations du Roi et de la Reine.

Le même jour, 26, les trois Commissaires se rendent auprès du Roi et de la Reine, qui leur remettent les déclarations suivantes :

DÉCLARATION DU ROI : — « Comme il ne s'agit pas d'un interrogatoire, je veux bien répondre. — Les motifs de mon *départ* sont les *outrages* et les menaces qui ont été faits le 18 avril à ma famille et à moi-même ; depuis ce temps *plusieurs écrits* ont cherché à provoquer des violences contre ma personne et ma famille, et ces insultes sont restées impunies : je crus dès-lors qu'il n'y avait plus de *sûreté* ni même de *décence* pour moi à rester à Paris. J'ai désiré de *quitter* cette ville. Ne le pouvant faire publiquement, j'ai *résolu de sortir* de nuit et sans suite. *Jamais* mon intention n'a été de sortir du royaume. Je n'ai eu *aucun concert* sur cet objet avec les Puissances étrangères, ni avec mes parents, ni avec aucun des autres Français sortis du royaume... Je me retirais à Montmédy pour être plus à portée de *m'opposer* à toute espèce d'invasion... Je voulais faire tomber l'argument tiré de ma non-liberté... Je n'avais prévenu Monsieur de mon départ que peu de temps auparavant. Il devait venir me rejoindre en France... Je n'ai jamais fait aucune autre *protestation* que dans le Mémoire que j'ai laissé à mon départ... J'ai reconnu dans mon voyage que l'opinion publique était déclarée en faveur de la Constitution. Je n'avais pas cru pouvoir connaître pleinement cette opinion publique à Paris : mais, dans les notions que

j'ai recueillies personnellement dans ma route, je me suis convaincu combien il était nécessaire, même pour le *maintien* de la Constitution, de donner de la *force aux pouvoirs* établis pour maintenir *l'ordre public*... Aussitôt que j'ai reconnu la volonté générale, je n'ai point hésité, comme je n'ai jamais hésité, à faire le *sacrifice* de ce qui m'est personnel, pour le bonheur de *mon Peuple,* qui a toujours été l'objet de mes désirs... *J'oublierai* volontiers tous les désagréments que je puis avoir essuyés, pour assurer la félicité de la Nation.

DÉCLARATION DE LA REINE : « Je déclare que, le Roi désirant *partir* avec ses enfants, rien dans la Nature n'aurait pu m'empêcher de le suivre ; j'ai assez prouvé depuis deux ans, dans plusieurs circonstances, que je ne le quitterai jamais... Ce qui m'a encore plus déterminée, c'est l'assurance positive que j'avais que le Roi ne voudrait *jamais quitter le Royaume*. S'il en avait eu le désir, toute ma force aurait été employée pour l'en *empêcher*..... La gouvernante de mon fils, qui était malade depuis cinq semaines, n'a reçu les ordres que dans la journée du *départ*... Les trois *courriers* n'ont pas su la destination ni le but du voyage... Les deux femmes de chambre ont été averties à l'instant même du *départ*. »

Et personne ne doute que toutes ces déclarations ne soient autant de *mensonges*... Quelle abjection pour un Roi et une Reine ! quel exemple d'immoralité ! quel avilissement de la Monarchie !

Voyons maintenant la déclaration de Bouillé !

§ 25. — Lettre de Bouillé à l'Assemblée.

Dès le 26, Bouillé, qui s'est enfui dans le Luxembourg, écrit à l'Assemblée une lettre bien extraordinaire.

« Bouillé, dit M. *Thiers*, pour attirer *sur lui la colère* de l'Assemblée, lui adresse une lettre qu'on pourrait dire *insensée* sans le motif GÉNÉREUX qui l'a dictée. L'Assemblée se prête à cette GÉNÉREUSE *bravade*. »

Voici cette *généreuse* bravade rendue publique à la tribune : — Le massacreur de Nancy dit d'abord que le

Peuple français est *féroce*, *injuste*, *cruel*, *frénétique*, digne du *mépris* de l'Univers, et que c'est une *humiliation* pour lui, Bouillé, de communiquer avec l'Assemblée.

« J'ai vu que l'esprit de *faction* dominait parmi vous ; que les uns voulaient la guerre civile ; que les autres voulaient une *République*, et que dans ce dernier parti était M. *de Lafayette*... — J'ai souvent pressé le Roi de *sortir*.... Je savais que *toutes les Puissances armaient* contre la France, et que les places étaient *démantelées*.... Le Roi a résolu d'aller à *Montmédy* pour *sauver* la France de l'invasion, pour *suspendre la vengeance* des Puissances (la Gauche rit) jusqu'à ce qu'une nouvelle Assemblée, qu'il aurait convoquée sur-le-champ, *leur eût donné la satisfaction qu'elles devaient attendre*... Il devait devenir aussi le *médiateur* entre les Puissances étrangères et son Peuple (nouveaux éclats de rire)... Le Roi a voulu se soustraire à la *vengeance de M. Lafayette* et de ses satellites... Tous les Rois de l'Univers reconnaissent qu'ils sont *menacés par le Monstre* que vous avez enfanté, et bientôt ils *fondront* sur notre malheureuse Patrie... Je connais nos forces : toute espèce d'espoir est chimérique ; et bientôt *notre châtiment* servira d'exemple mémorable à la postérité.... N'accusez personne du complot contre votre *infernale* Constitution. C'est moi seul qui ai tout ordonné ; c'est contre moi seul que vous devez aiguiser vos *poignards* et préparer vos *poisons*. Vous répondez des jours du Roi et de la Reine à tous les Rois de l'Univers : si on leur ôte un cheveu de la tête, il ne restera pas *pierre sur pierre à Paris* (on rit... on rit... on rit...). Je connais les chemins ; JE GUIDERAI LES ARMÉES ÉTRANGÈRES. Cette lettre n'est que l'avant-coureur du *Manifeste* des souverains de l'Europe. Adieu, Messieurs. »

Et ces épouvantables blasphèmes ne sont pas une *bravade*, mille fois moins encore une *généreuse* bravade ; car tout ce qu'il dit il voudra le faire ; il ira à Pilnitz présenter aux Rois étrangers un plan d'invasion ! Il rédigera peut-être en partie le Manifeste du Duc de Brunswick ! Et voilà L'HONNEUR MILITAIRE, voilà le *patriotisme aristocratique*, voilà la garantie que donne le *serment des Généraux* ! Voilà le protégé de Lafayette, qui n'accuse sans doute celui-ci de *Républicanisme* et de projets de *ven-*

geance contre Louis XVI que pour le protéger à son tour vis-à-vis du Peuple ! Voilà l'homme dont Lafayette garantissait la fidélité à la Constitution ! Voilà l'homme dont les pensionnaires vantaient les *vertus* pour qu'il fût chargé de massacrer les patriotes de Nancy ! (T. I, p. 522.)

Ajoutons que Bouillé fait arrêter, dans le Luxembourg, les Commissaires envoyés par l'Assemblée pour sommer le Prince de Condé de rentrer en France. (P. 239).

« M. Bouillé me *calomnie*, répond *Lafayette*, à la tribune, le 2 juillet. Il me dénonce comme *ennemi de la forme de Gouvernement* que vous avez établi... Messieurs, je ne renouvelle point mon *Serment;* mais je suis prêt à verser mon sang pour le maintenir. »

Mais le même Lafayette qui a prêté serment à *une Chambre*, travaille à en introduire deux !

§ 26. — Protestation de la Droite.

Deux cent quatre-vingt-dix Députés de la Droite signent et envoient partout (29 juin) une *protestation* contre les récents *décrets* qui suspendent l'exercice de l'autorité royale, sous prétexte qu'ils sont une atteinte à *l'inviolabilité de la personne sacrée du Roi.* Ils déclarent que ces décrets sont un *crime*, une *violation de la Constitution*, une *usurpation*, et qu'ils *s'abstiendront* désormais de délibérer. Ils l'annoncent officiellement le 5 juillet.

Ainsi, voilà une partie de l'Assemblée qui donne au Peuple l'exemple de la *révolte contre ses décrets*, ou bien voilà le reste de l'Assemblée qui donne l'exemple de la révolte contre la Constitution !

Le 28 septembre, l'Assemblée déclarera les 290 *protestants* indignes de toutes fonctions publiques : mais, pendant trois mois, elle autorisera le Peuple à les imiter, en laissant pendant trois mois cette révolte impunie.

§ 27. — Négociations avec l'Emigration et l'Etranger. — Monsieur nommé Régent par l'Emigration.

Aussitôt après la fuite et l'arrestation, Monsieur, arrivé à Bruxelles, vient se fixer à *Coblentz*, où le Comte d'Artois vient le rejoindre, tandis que le Prince de Condé s'établit à Binden sur le Rhin.

D'accord avec *Barnave*, Louis XVI envoie des émissaires à Coblentz pour faire connaître à ses frères les nouvelles dispositions de l'Assemblée en sa faveur et l'espérance qu'il a d'un arrangement ou d'une *transaction*.

Mais ses frères et l'Émigration, qui ont des vues personnelles d'ambition et de vengeance, et qui ne doutent ni de l'appui des Rois ni d'une invasion facile, attendu que les places ne sont pas en état de défense et que l'armée est désorganisée par la désertion des officiers; les frères et l'Emigration, disons-nous, repoussent et maltraitent les émissaires de Louis XVI, le considèrent désormais comme *prisonnier*, proclament son frère aîné *Régent*, et lèvent publiquement des troupes en son nom pour aller le délivrer.

C'est pourquoi les deux cent quatre-vingt-dix Députés ont *protesté*, d'accord avec eux. — C'est pourquoi Bouillé écrit une circulaire à la garnison de Metz et aux autres régiments pour les engager, *au nom du Roi*, à émigrer, en invoquant l'*honneur* militaire et en leur prodiguant les promesses.

Et le Parti *Lafayette* et *Barnave* connaît tout cela parfaitement ! Et il a la présomption de vaincre tant d'obstacles !

Ces présomptueux n'ignorent pas non plus le plan d'invasion préparé pour le mois de juillet. Ils savent que l'arrestation de Louis XVI, qui d'abord a consterné tous les Rois, n'a fait qu'accroître ensuite leur irritation, et qu'ils

ont tous défendu aux Ambassadeurs français de paraître officiellement devant eux.

La lettre de Bouillé, l'arrestation des Commissaires de l'Assemblée, la confiance de l'Émigration, la protestation des deux cent quatre-vingt-dix, tout leur prouve que les Rois vont se coaliser contre la France.

Et néanmoins ils ont encore la fatuité de croire qu'ils pourront éviter la guerre et tout concilier par leur éloquence et leur habileté !

Le Parti *Lafayette* et *Barnave* espère donc persuader et amener volontairement à une transaction, qui ? —Louis XVI et la Reine d'un côté, les frères, l'Émigration et la Cour, d'un autre côté, tous les Rois et toutes les Aristocraties, d'un troisième côté !...

Et le Peuple ?... Ce sera le bouc émissaire : comme on n'espère pas le persuader, on le domptera, on le trahira, on le sacrifiera, on l'écrasera, pour rassurer et calmer les Rois en leur prouvant qu'on est assez fort pour enchaîner, la Révolution.

Et l'on espère pouvoir, avec la haute Bourgeoisie seulement, vaincre à-la-fois la Démocratie française et l'Aristocratie européenne !

§ 28. — Préparatifs de la non-déchéance.

Pendant les vingt-deux jours qui suivent l'évasion jusqu'au 13 juillet, tout est en mouvement, en discussion dans Paris ; on ne voit qne des placards pour la République ou contre Louis XVI ; on n'entend que des orateurs haranguant le Peuple sur les places et dans les rues ; tous les journaux, toutes les Sociétés de Paris et des Départements, discutent publiquement la question de déchéance, et préparent des *pétitions* et des *adresses*. Mais les *Barnave* et *Lameth* intriguent clandestinement, conspirent, né-

gocient avec la Cour et la Droite, et se préparent à rétablir Louis XVI, en écrasant toutes les oppositions populaires.

Dès le 4 juillet, sous prétexte d'humanité, la Commune, qui quelque temps auparavant a eu l'inhumanité de supprimer les *ateliers de charité* et de laisser *trente mille ouvriers* sans emploi, leur fait distribuer 96,000 francs, fait partir, avec un secours, les ouvriers étrangers à Paris, et fait une *proclamation* aux travailleurs qui leur annonce des travaux pour plus *d'un million*; et ces secours, annoncés comme un bienfait, n'ont pour but que de diviser le Peuple et de l'amortir, afin de le massacrer plus facilement.

Tallien, Président d'une Société fraternelle, annonçant à la Municipalité que sa Société et une autre se réuniront, le 14, sur les ruines de la Bastille pour y renouveler le serment de *vivre libre ou mourir*, elle s'y oppose.

Les pouvoirs de la *Police* sont en même temps augmentés par deux décrets, sur la Police correctionnelle et sur la Police municipale, qui contiennent des mesures rigoureuses contre les individus *étrangers* à la ville.

Et les journaux du parti s'efforcent d'irriter la Garde nationale contre les pétitionnaires, qu'ils appellent *factieux*, *anarchistes*, *perturbateurs* du repos public.

Les préparatifs du combat terminés, on aborde enfin la discussion sur la non-déchéance. — Mais auparavant, voyons l'apothéose de Voltaire et la fête du 14 juillet.

§ 29. — Apothéose de Voltaire.

On se rappelle le décret du 30 mai qui ordonne, pour le 11 juillet, la translation des cendres de Voltaire, de Romilly au Panthéon (p. 169).—Le Directoire et la Municipalité veulent en faire une fête révolutionnaire.

Le dimanche 10, une Députation du Département et une autre de la Municipalité vont recevoir le corps, la première aux limites du Dé-

partement de la Seine, la seconde aux limites de la Commune de Paris. Un char de forme antique porte le sarcophage; des branches de laurier et de chêne entrelacées de roses, de myrthes et de fleurs des champs ombragent le char, sur lequel on lit deux inscriptions : « *Si* « *l'homme est* NÉ LIBRE, *il doit* SE GOUVERNER. — *Si l'homme a des* « *tyrans, il doit les* DÉTRÔNER. » — Un nombreux cortége conduit le char sur l'emplacement de la Bastille, dans laquelle Voltaire fut enfermé, et que ses écrits contribuèrent à renverser. Là, au milieu de beaucoup d'allégories et d'inscriptions, on lit celle-ci : « *Reçois, dans* « *ce lieu où t'enchaîna le* DESPOTISME, *Voltaire, les honneurs que te* « *rend ta* PATRIE. »

Le 11, le corps est porté de la Bastille au Panthéon.—Voici l'ordre : Un détachement de cavalerie; les sapeurs; les tambours; les canonniers et les jeunes élèves de la Garde nationale; la députation des colléges; les Sociétés patriotiques avec diverses *devises;* Députation nombreuse de tous les bataillons de la Garde nationale; groupe armé des *forts de la halle;* les portraits en relief de Voltaire, J.-J. Rousseau, Mirabeau et Desilles, entourés des camarades de d'Assas, des *citoyens de Varennes* et *de Nancy;* les *ouvriers* employés à la démolition de la Bastille, portant des chaînes, des boulets et des cuirasses trouvés dans la forteresse ; sur un brancard le *procès-verbal des électeurs de* 1789, *et l'histoire de* L'INSURRECTION PARISIENNE ; les citoyens du faubourg Saint-Antoine portant *le drapeau* et *le plan de la Bastille,* ayant au milieu d'eux une *citoyenne* en habit d'amazone, qui a concouru à la prise de la forteresse ; un groupe de *citoyens armés de piques,* dont une est surmontée d'un *bonnet de la liberté,* et de cette devise : DE CE FER NAQUIT LA LIBERTÉ ; un modèle de la Bastille, porté par les anciens *Gardes-françaises,* revêtus de l'habit de ce régiment; la société des *Jacobins;* les *Electeurs* de 1789 et de 1790; les Cent-Suisses et les Gardes-Suisses; Députation des *théâtres* précédant la statue de Voltaire, entourée de pyramides chargées de médaillons portant les titres de ses principaux *ouvrages;* sa statue d'or, couronnée de lauriers, portée par des hommes habillés à l'antique ; les Académies et les gens de lettres environnant un coffre d'or renfermant les *soixante-dix volumes* de ses œuvres; Députations des Sections, jeunes artistes, Gardes nationaux et Officiers municipaux des divers lieux du département de Paris; corps nombreux de musique vocale et instrumentale; le CHAR, portant le sarcophage surmonté d'un lit funèbre, sur lequel on voit le Philosophe étendu, la

Renommée lui posant une couronne sur la tête, et ces inscriptions : *Il vengea Calas, Labarre, Sirven, Montbailly.—Poëte, philosophe, historien, il a fait prendre un grand essor à l'esprit humain, et nous a préparés à* DEVENIR LIBRES. Le char est traîné par *douze chevaux* gris-blancs, et conduit par des hommes vêtus à la manière antique. Après le char viennent une Députation de l'*Assemblée nationale*, le Département, la Municipalité, la Cour de cassation, les Tribunaux. Le bataillon des vétérans et un corps de cavalerie ferment la marche.

Ainsi les meneurs rendent hommage à la Révolution, à l'insurrection, à la prise de la Bastille, aux *piques* du faubourg Saint-Antoine, aux forts de la halle représentant le bras vigoureux du Peuple, à Voltaire enseignant que l'homme libre *doit détrôner ses tyrans* et SE GOUVERNER lui-même; et en même temps ils se préparent à massacrer le Peuple qui demande le détrônement d'un Roi conspirateur!

§ 30. — Anniversaire de la Fédération.

Le 13 juillet, les *Électeurs de* 1789 font chanter dans l'église métropolitaine le *Te Deum* qu'ils se sont engagés à faire célébrer tous les ans, en commémoration de *la Révolution*. Un discours *très patriotique* est prononcé dans la chaire. — On exécute ensuite un drame de M. Désaugiers, *la Prise de la Bastille*, dont l'effet est superbe et doit électriser toutes les têtes révolutionnaires. — Le 14, la Municipalité, les Députés des Sections, la Garde nationale, les Juges, une députation de vingt-quatre membres de l'Assemblée Nationale, se réunissent sur les ruines de la Bastille, et se rendent au champ de la Fédération, pour solenniser l'anniversaire de la *conquête de la liberté*. L'Evêque de Paris célèbre la messe sur l'*autel de la Patrie;* un corps nombreux de musiciens exécute le *Te Deum*. Le soir, les façades des maisons sont *illuminées*.

Tout rappelle donc encore la prise de la Bastille, le serment solennel de Louis XVI et de Lafayette; et, dans trois jours, sur ce même autel de la Patrie, Lafayette va fusiller les vainqueurs de la Bastille, qui demanderont l'expulsion du Roi parjure!

§ 31. — Décret de non-déchéance.

Dès le 13 juillet, *Mugnet* fait son *rapport* sur la fuite de Louis XVI, au nom *de sept Comités réunis*. Il conclut que ce n'est *pas un délit*, et que d'ailleurs le Roi est *inviolable*. Mais il propose que *Bouillé* et ses complices soient traduits à la *Haute cour nationale*.

Robespierre et l'Extrême-Gauche demandent l'*ajournement* pour laisser à la France le temps de manifester *son vœu* : mais *A. Lameth* et *Dandré* s'y opposent pour faire cesser la lutte des *factieux* contre l'intérêt public.

Ainsi, voilà ceux qui trahissent la cause populaire après avoir donné l'exemple de la vigueur et presque de la révolte contre le Roi et la Constitution, les voilà qui traitent le Peuple de *factieux* parce qu'il suit leur première impulsion, parce qu'il veut exprimer *son vœu* contre un Roi conspirateur, fuyard, suspendu, prisonnier ! Quelle confusion, quel chaos, quel galimatias ! Comment voulez-vous que le Peuple connaisse la vérité?

La discussion commence à l'instant pour ne finir que le 15. — *Vadier* s'exprime ainsi :

« Le décret que vous allez rendre décidera du *salut* ou de la *subversion* de l'Empire. Un *grand crime* a été commis ; il existe de *grands coupables ;* l'Univers vous regarde et la Postérité vous attend. Un Roi *parjure*, qui *déserte* son poste, qui *enmène* avec lui l'héritier présomptif de la couronne, qui se jette dans les bras d'un Général perfide qui veut assassiner la Patrie, qui répand un Manifeste où il déchire la Constitution, peut-il encore être qualifié *Roi des Français ?* L'inviolabilité ne repose plus sur sa tête depuis qu'il a *abdiqué* sa couronne ! (Quelques applaudissements.)... Aucun de nous a-t-il pu entendre qu'un *brigand couronné* (Nombreux murmures, quelques applaudissements ; cris et menaces dans la Droite)... Aucun de nous a-t-il pu croire qu'un *brigand couronné* pût impunément *massacrer, incendier*, appeler dans le royaume des satellites étrangers ? Une telle monstruosité enfanterait bientôt des Nérons et des Caligulas (Applaudisse-

ments). Lorsqu'il s'agira de l'exécution de vos lois contre les traîtres à la Patrie, sera-ce au nom d'un *parjure*, d'un *transfuge*, que vous la réclamerez? Jamais les Français régénérés ne s'accoutumeront à un pareil genre d'ignominie! N'est-ce donc pas assez d'avoir acquitté les déprédations de sa faiblesse, d'avoir sauvé son règne d'une infâme banqueroute? Ses valets, dont le faste contraste tant avec le régime de l'égalité, nous accusent encore de parcimonie (Applaudissements). Je ne veux pas vous rappeler ici les circonstances de son règne; cette séance royale du 23 juin, ces soldats envoyés pour vous entourer, *la guerre et la famine* dont on voulait affliger le royaume... La Nation vous a revêtus de sa confiance; vous *connaissez son vœu;* ne tergiversez pas, ou bien empressez-vous de rendre aux *Corps électoraux* l'activité que vous leur avez ôtée : mais n'allez pas vous charger d'une *absolution* qui ne peut que *flétrir* votre gloire (Applaudissements)... Je demande une *Convention nationale* pour prononcer sur la déchéance (Applaudissements).

Le Peuple aussi applaudit à ce discours qui lui paraît rempli d'incontestables vérités : mais voyez comme le Peuple est malheureux, comme le succès est difficile pour lui, comme ses plus chaleureux défenseurs sont dangereux quand ils ne sont pas incorruptibles, comme la cupidité doit toujours être suspecte, comme une grosse liste civile est redoutable et comme la corruption est employée par Louis XVI!... Ce *Vadier*, entouré dès le même jour par les émissaires de la Cour, se vendra pour de l'or, se rétractera, et déclarera dans deux jours qu'il *déteste la République*.

Robespierre demande aussi, le 14, que l'Assemblée convoque les électeurs et *consulte la Nation*.

« Le crime légalement *impuni* est en soi, dit-il, une monstruosité révoltante dans l'ordre social, ou plutôt il est le renversement absolu de l'ordre social. Si le crime est commis par le premier fonctionnaire public, je ne vois là que *deux raisons de plus* de sévir; la première, que le coupable était lié à sa Patrie par un devoir plus saint; la seconde, que, comme il est armé d'un grand pouvoir, il est bien plus dangereux de ne pas réprimer ses attentats.

« Le Roi est inviolable, dites-vous; il ne peut pas être puni; telle

est la loi ! — Non, dans l'intention de la loi l'inviolabilité du Roi est essentiellement liée à la responsabilité des Ministres... Mais s'il s'agit d'un crime, d'un assassinat, si le Roi égorgeait votre fils sous vos yeux ; s'il outrageait votre femme ou votre fille ; s'il appelait sur sa Patrie toutes les horreurs de la guerre civile et étrangère, serait-il inviolable ?... Les Peuples ne sont-ils pas inviolables aussi ?... Comment un Roi révolté contre la loi rappellera-t-il les citoyens à l'obéissance envers la loi ? Comment les Juges pourront-ils rendre la justice en son nom ?

« Rien ne convient aux *intrigants* et aux *factieux* comme un Gouvernement faible : c'est surtout ce danger que je redoute si Louis XVI est conservé... Qu'on m'accuse si l'on veut de *Républicanisme :* je déclare que j'abhorre toute espèce de gouvernement où les *factieux* règnent. Il ne suffit pas de secouer le joug d'un *despote* si l'on doit retomber sous le joug d'un *autre despotisme*... Je vois partout des *coalitions* plus puissantes qu'il ne convient à un peuple libre..... Je crains un gouvernement *oligarchique ;* je crains la prorogation indéfinie de nos pouvoirs qui peut favoriser la corruption et l'intrigue. — Je demande donc que l'Assemblée consulte le *vœu de la Nation ;* qu'elle lève la suspension des opérations électorales, et qu'elle rejette le projet des Comités. — Et si ces principes peuvent être méconnus, je demande au moins que l'Assemblé ne *se souille pas* de partialité en poursuivant les prétendus complices d'un délit sur lequel elle veut jeter un voile. (Applaudissements.)

Pétion et _Buzot_ parlent dans le même sens et demandent une _Convention nationale_.

Le soir (14), une foule immense apporte une _pétition_, signée par cent individus au nom du Peuple.

« C'est pour lui donner une Constitution, et non *pour établir sur le trône un Chef traître à ses serments*, que la Nation vous a envoyés. Justement alarmés des dispositions du projet qui vous est présenté par vos Comités, nous venons vous *inviter* à dissiper nos inquiétudes. Lorsque les Romains voyaient la Patrie en danger, ils se rassemblaient comme *Peuple*, et les Sénateurs venaient parmi eux pour recueillir leur vœu. C'est avec ce caractère, que nous tenons des Romains, que nous venons vous *prier* de ne rien statuer jusqu'à ce que *le vœu* de toutes les Communes du royaume se soit manifesté. Craignez de couronner les atroces perfidies de nos ennemis ; et n'oubliez

pas que tout décret qui ne se renfermerait pas dans les ***bornes du pouvoir*** qui vous est confié serait, par là même, ***frappé de nullité.*** »

« *Signé*, LE PEUPLE. »

Le raisonnement est vrai : ce n'est pas pour prononcer sur la fuite de Louis XVI et ses conséquences, que les Députés ont été élus en 1789. Dans tous les cas, ils n'ont pas le droit d'imposer ni une Constitution ni un Roi à la Nation déclarée *souveraine ;* son *acceptation* est nécessaire ; par conséquent l'Assemblée devrait consulter le *vœu* du Peuple.

Mais *Barnave,* n'écoutant que la violence contre le droit de pétition, fait ajourner la lecture au lendemain.

Goupil parle, le 15, en faveur de l'inviolabilité.

Son discours est un tissu d'injures contre tous ceux qui ne pensent point comme lui ; contre ***Condorcet***, qu'il appelle ***un homme investi d'une réputation obtenue on ne sait comment, décoré du titre d'académicien, un Érostrate moderne ;*** contre ***Brissot,*** qu'il appelle ***un audacieux et criminel écrivain d'odieux et méprisables pamphlets;*** contre les ***clubs,*** qu'il appelle des machines dirigées par des ennemis ; contre les ***Journalistes*** , qu'il appelle des ***folliculaires , des pamphlétaires, de lâches et criminels calomniateurs,*** qui attaquent la liste civile, le Roi et la ***divine*** Constitution, pour y substituer ***le monstre*** d'une République.

Grégoire demande, au milieu d'outrageantes interruptions, la convocation d'une *Convention nationale* pour avoir le *vœu* de la Nation et *juger* Louis XVI.

Il soutient que les circonstances de la fuite constituent un attentat à la liberté publique, une véritable ***conspiration*** contre la Constitution, et que dès-lors le Roi ne peut pas l'invoquer... Il termine en soutenant que si le Roi est réellement ***inviolable,*** il faut poursuivre comme ***coupables d'un grand crime*** les Gardes nationales de Varennes et tous ceux qui ont concouru à l'arrestation.

L'Assemblée elle-même serait criminelle de l'avoir *suspendu,* de l'avoir constitué *prisonnier !!!*

Salles défend Louis XVI, tout en le critiquant :

« Il reconnaît que la non-déchéance fera beaucoup de mécontents; que le Manifeste du Roi est un acte *d'incivisme* qui a dû indigner et *révolter* tous les Français, *trompés* dans leur confiance; qu'ils ont alors considéré Louis XVI comme *la cause* de tous les troubles et *le chef* de toutes les factions; que toutes les *haines* se sont accumulées sur sa tête. — Il reconnaît qu'il était parfaitement *libre* de ne pas accepter les décrets Constitutionnels; qu'il est *injustifiable* d'avoir *protesté* contre ses acceptations; que s'il est démontré qu'il a voulu recourir à la guerre civile et étrangère, c'est une *perfidie* et une *atrocité;* il va jusqu'à dire que, dans ce cas, Louis XVI serait un *monstre.*

Mais il soutient que ce fait n'est *pas prouvé;* et que tout se borne à la protestation du Manifeste... « Eh bien, dit-il, 290 Députés viennent de *protester* comme lui, et vous ne les avez pas déclarés déchus! Par quelle fatalité seriez-vous indulgents pour eux, « et réserveriez-vous pour le Monarque seul toute votre rigueur, si « ce sont eux qui l'ont trompé, si les circonstances et vous-mêmes, « j'ose le dire, avez *contribué à son erreur* (Applaudissement prolongés dans la Gauche-résistance)! — Si Louis XVI était parti pour « faire la guerre, la sainte loi de *l'insurrection,* préexistante à tout « ordre social, donnerait le droit de le chasser, et j'opinerais pour « qu'il fût *détrôné:* mais encore une fois le fait n'est *pas prouvé.* »

Et comment en cherche-t-on la preuve? N'est-il pas évident qu'on ne la veut pas cette preuve? Du reste tout est prouvé, certain, aux yeux du Peuple; et à ses yeux Louis XVI est un *monstre* comme il serait un monstre aux yeux de *Salles* s'il avait la conviction du Peuple.

Salles propose d'ajouter pour l'avenir, deux cas de déchéance: 1° Si le Roi rétracte son serment à la Constitution; 2° s'il fait, ou fait faire, ou tolère, la guerre à la Nation. — Et l'Assemblée décrète cette proposition.

Duport défend le Roi. — *Barnave* attaque la République pour défendre Louis XVI et la Monarchie.

Il prétend qu'il ne peut pas y avoir *stabilité* sans *inviolabilité,* que la République ne convient pas à la France et qu'il lui faut nécessairement la Monarchie avec un Roi complètement inviolable.

« La crainte des Puissances étrangères, dit-il, ne doit point in-

fluencer nos opérations : ce n'est point à nous à redouter les débats avec les Rois ; en dernière analyse la victoire nous est assurée. »

« C'est notre force que je crains, nos agitations, le prolongemenf indéfini de notre *fièvre révolutionnaire*.... Allons-nous *terminer* la révolution, allons-nous la *recommencer ?*.... Vous avez fait tout ce qui était bon pour la liberté et pour l'*Egalité*. Vous avez rendu *tous les hommes égaux* devant la loi civile et devant la loi politique. »

Non, puisque l'on exclut le *Peuple passif!*

« Si la Révolution fait un pas de plus pour la liberté, son premier acte sera l'anéantissement de la *Royauté ;* si elle fait un pas de plus pour l'Égalité, son premier acte pourrait être un *attentat à la Propriété* (Applaudissement) ; car, je le demande, si le mouvement continue, *existe-t-il encore à détruire une autre Aristocratie que celle* DE LA PROPRIÉTÉ ? et on la détruirait ; car la multitude, sans laquelle on ne fait pas de Révolution, ne peut être entraînée que par des *avantages matériels et palpables ;* et quelle nuit du 4 août reste-t-il à faire si ce n'est des *lois contre les Propriétés ?* »

Il n'y a donc point d'amélioration possible pour les citoyens *passifs ?* l'ilotisme du Peuple doit être *perpétuel ?*

« Aujourd'hui tout le monde doit sentir que l'intérêt *commun* est que la Révolution *s'arrête :* ceux qui ont perdu *doivent* s'apercevoir qu'il est impossible de la faire rétrograder ; ceux qui l'ont faite *doivent* apercevoir que le bonheur de la Patrie exige qu'elle ne se continue pas plus longtemps ; les Rois eux-mêmes *doivent apercevoir* qu'il est de leur intérêt de ne pas l'attaquer. »

Mais ils ne veulent pas l'apercevoir ! Barnave a la présomption de les convertir, et ils veulent la guerre ! L'Assemblée a besoin du Peuple, et elle dédaigne son vœu !

« Quelle que soit la conduite des Rois, soyons *sages !* que la faute vienne d'eux ; et s'ils doivent en souffrir, que l'Univers n'ait *aucun reproche* à nous faire ; soyons *sages et modérés !* (Applaudissements).

Lafayette apporte alors un vote qu'il croit décisif :

« J'appuie, dit *le Général*, l'opinion de M. Barnave, et je demande que la discussion soit fermée. »

Mais la sagesse et la modération, c'est de n'être ni in-

juste ni ingrat envers le Peuple passif; c'est de ne pas le dépouiller et l'opprimer; c'est de ne pas l'irriter par des mensonges, des intrigues, des trahisons, de la tyrannie!

. Néanmoins l'Assemblée adopte ce projet des Comités.

« Attendu qu'il résulte des *pièces* que Bouillé a *conçu* le projet de *renverser la Constitution;* qu'à cet effet il a cherché à *se faire un parti* dans le royaume, *sollicité* et exécuté des ordres non-contresignés, *attiré* le Roi à Montmédy, préparé un camp, tenté de *corrompre* les soldats, engagé la troupe à la *désertion* pour s'unir à lui, *sollicité* les Puissances voisines à une *invasion*. — L'Assemblée Nationale décrète qu'il y a lieu à *accusation* devant la Haute-Cour Nationale à Orléans, contre Bouillé et contre les vingt-deux officiers supérieurs, les *trois Gardes-du-corps* et le Comte de Fersen, *complices du complot* dudit Bouillé. »

Quoique ce décret ne parle pas de Louis XVI, il est évident que l'Assemblée entend décider tacitement, indirectement, implicitement, qu'il n'y a pas lieu à prononcer sa déchéance.

Voilà donc un jugement solennel sur une immense question; la Représentation Nationale, qui pourrait interdire le Roi et lui nommer un Conseil, ou le déclarer déchu et le remplacer par son fils mineur en nommant un Régent qui serait le Duc d'Orléans ou un autre, ou remplacer la branche aînée par la branche cadette en appelant le Duc d'Orléans ou même le Duc de Chartres (comme un parti le propose), ou proclamer la République avec Lafayette pour Président ou avec un Conseil exécutif, maintient et conserve Louis XVI.

Son *prétexte* est qu'il s'est borné à fuir et à protester; que ces faits ne constituent pas un cas de déchéance, et que d'ailleurs il est inviolable: mais le véritable *motif* de l'Assemblée c'est qu'elle ne veut ni la République, ni le Duc d'Orléans, ni rien de ce qui pourrait amener l'une ou l'autre. — Si l'Assemblée ne consultait réellement que sa

conscience et l'intérêt public, si, examinant les hommes et les choses, elle était convaincue que la Monarchie vaut mieux que la République et que Louis XVI, faible, humilié, sera moins redoutable et plus convenable que tout autre Monarque, elle pourrait avoir raison de le conserver ; car, se déclarant Constituante et Souveraine, elle a le pouvoir de conserver ou de proclamer la Monarchie comme d'établir la République, et de conserver ou d'élire Louis XVI comme d'en élire un autre. — Peut-être, cependant, pourrait-on lui reprocher d'usurper un pouvoir constituant ou souverain que les électeurs de 1789 ne lui ont pas donné pour le cas d'aujourd'hui qui n'était pas alors prévu ; peut-être pourrait-on lui reprocher toujours de ne pas recourir à la Souveraineté de la Nation en appelant une Convention Nationale, sans danger dans un moment de triomphe et d'enthousiasme populaire ; peut-être pourrait-on lui dire que sa seule excuse pour ne pas appeler une Convention aurait été la conviction que le *salut du Peuple* exigeait qu'elle jugeât elle-même ; peut-être, enfin, pourrait-on soutenir qu'elle ne pouvait avoir cette conviction puisqu'une grande partie du Peuple de Paris et de la France lui demandait la déchéance ou du moins l'ajournement ; mais, dans tous les cas, pourquoi ne pas invoquer franchement, noblement, la loi suprême du salut du Peuple et l'intérêt National ? Pourquoi ne pas dire formellement que la Monarchie et Louis XVI sont maintenus ou préférés par des motifs d'intérêt public ? Le silence sur Louis XVI n'est-il pas un puéril ménagement ou une finasserie procédurière indignes d'une Représentation Nationale ? Et si cette espèce d'escobarderie occasionne des désordres, l'Assemblée n'en sera-t-elle pas éternellement responsable ?

Mais que d'inconséquences, de contradictions, d'injustice et même de lâcheté, aux yeux du Peuple ! Quoi, on reconnaît

Bouillé coupable de l'horrible crime d'avoir voulu détruire la Constitution et d'avoir *sollicité l'invasion étrangère*, et le Roi serait innocent, lui manifestement, indubitablement, incontestablement coupable, même d'après son seul Manifeste, d'avoir *entraîné Bouillé*, lui que le Peuple regarde et doit regarder comme un *monstre* d'après l'opinion du royaliste Salles! Les trois Gardes-du-corps et le Comte de Fersen sont complices de Bouillé, eux qui n'ont reçu d'ordres que de Louis XVI! L'Assemblée le déclare *inviolable*, et elle l'arrête, le fait ramener comme un criminel, le *suspend*, le constitue *prisonnier* pendant trois mois, le couvre d'humiliation et d'opprobre! Et cette Assemblée parle de stabilité! Elle se prétend impeccable et infaillible! Elle exige le respect, la confiance, le dévouement du Peuple!!

Mais ce n'est pas l'œuvre de l'Assemblée : c'est celle des Comités, des *Barnave*, *Lafayette* et consorts, des pensionnaires de la liste civile, des vendus, des traîtres, qui trompent et effraient les hommes de bonne foi.

Et pour comble de déception, la poursuite contre Bouillé n'est qu'un jeu; car, écoutez Lafayette dans ses Mémoires :

« Le *parti de l'indulgence* fut pris, DÈS LE RETOUR de Varennes, envers les personnes qui avaient aidé le départ du Roi. On ne songea pas même à faire, de *la* GRACE *des complices* de l'évasion, une condition du consentement du Roi à la Constitution. »

Ainsi, dès le retour de Varennes, dès l'arrivée de Barnave, dès le 26 juin, les meneurs ont décidé que Bouillé, le criminel Bouillé, ne serait pas poursuivi, et qu'on ferait seulement semblant de le poursuivre pour tromper et calmer le Peuple! Ainsi, le décret d'arrestation contre Bouillé et les autres, le décret d'information judiciaire, ce fameux décret d'aujourd'hui si terrible contre Bouillé, le décret qui ordonnera la translation des prisonniers à Orléans, tous

les rapports et tous les discours contre le crime de *lèze-Nation* et contre le *forfait* d'avoir sollicité l'invasion, etc., tout cela n'est qu'une *comédie*, une *farce*, des Barnave, des Lafayette!... Et les comédiens, si indulgents envers les coupables de crimes et de forfaits, massacreront un Peuple innocent! Et l'on ne craint pas la colère du Peuple! On ne craint pas qu'il ne perde toute confiance dans la Justice et qu'il n'écoute désormais que la vengeance! Ah, qu'ils sont aveugles et coupables les hommes qui, au nom de l'ordre public, compromettent ainsi l'ordre et la Société!

A peine le décret rendu, *Robespierre* se lève; et, suivant l'exemple de tant de protestations tolérées, il *proteste* publiquement au nom de l'Humanité.

Et le Peuple, qui dans sa fureur aurait immolé Louis XVI au retour de Varennes, s'il n'eût pas attendu justice de la Représentation nationale, le Peuple qui n'a montré tant de calme à l'annonce de la fuite, au retour, pendant l'apothéose de Voltaire et l'anniversaire de la prise de la Bastille, que parce que la suspension et l'emprisonnement du Roi lui donnaient de la confiance dans les Députés, le Peuple, disons-nous, se regarde comme surpris, joué, trahi; il reproche surtout à l'Assemblée sa précipitation, au lieu d'attendre le vœu de toute la France; il lui reproche un frauduleux silence sur 73 adresses des départements demandant la déchéance; désolé de subir un Roi déshonoré et méprisé, redoutant plus que jamais ses nouveaux parjures, ses nouvelles trahisons, la contre-révolution et l'invasion, il n'aura désormais pour cette Assemblée, surtout pour Barnave, Lafayette et les meneurs, que de la défiance, du mépris et de la haine.

Mais le carnage et la terreur vont le réduire au silence.

CHAPITRE XIII.

PREMIÈRE PÉTITION DU 15 JUILLET. — DISCUSSION AUX JACOBINS. — PÉTITION DES JACOBINS. — DÉCRETS EXPLICATIFS ET MENAÇANTS. — SOUMISSION DES JACOBINS AUX DÉCRETS. — RETRAITE DES CHEFS CORDELIERS. — RÉUNION PAISIBLE POUR SIGNER UNE PÉTITION. — PRÉPARATIFS CONTRE LE PEUPLE. — DEUX VIEILLARDS SOUS L'AUTEL DE LA PATRIE. — ENVOI DE TROIS COMMISSAIRES MUNICIPAUX. — PÉTITION DU CHAMP-DE-MARS. — LE PARTI BARNAVE POUSSE AU MASSACRE. — MASSACRE DU CHAMP-DE-MARS. — TERREUR BOURGEOISE. — MENSONGES OFFICIELS DES MASSACREURS. — ARTICLE DE PRUDHOMME. — LETTRE DE CAMILLE DESMOULINS A LAFAYETTE. — SCISSION DES FEUILLANTS. — CE MASSACRE EST UN DES PLUS GRANDS CRIMES. — RÉCIT DIFFÉRENT DE M. THIERS. — ROBESPIERRE S'EST-IL LACHEMENT CACHÉ ? — FOLLE JOIE DES MASSACREURS. — LEÇON TERRIBLE : JUGEMENT DE BAILLY. — RÉFLEXIONS DE M. THIERS : RÉFUTATION.

§ 1. — Première Pétition du 15 juillet.

Le 15 au soir, le décret de non-déchéance vient d'être rendu lorsqu'une foule immense, qui l'ignore, apporte une *pétition* qu'elle vient de signer, au Champ-de-Mars, sur l'autel de la Patrie.

« Représentants d'un Peuple libre, les citoyens de Paris, réunis hier en grand nombre, voulurent vous porter leurs *alarmes;* ils furent étrangement étonnés de ne pouvoir pénétrer dans la *maison nationale*. Profondément affligés, quoique toujours *confiants,* ils ont arrêté que, sans armes et dans le plus grand ordre, ils iraient aujourd'hui, 15 juillet, se presser et s'unir à l'autel de la Patrie, pour y faire une *pétition* tendante à ce que vous *suspendiez* toute détermination sur le sort de Louis XVI, jusqu'à ce que *le vœu* bien prononcé de tout l'Empire français ait été efficacement émis... Mandataires d'un Peuple libre, détruirez-vous un héritage que vous avez solen-

nellement consacré, et le remplacerez-vous, sous le règne de la liberté, par celui de la tyrannie? S'il en était ainsi, attendez-vous que le Peuple, ayant reconnu ses droits, est *disposé à ne plus les perdre.*»

Mais le décret est rendu; et cette foule, consternée, irritée, court fermer tous les spectacles, comme dans un jour de grande calamité publique.

§ 2. — Discussion aux Jacobins.

Le même soir (15 juillet), à l'ouverture de la séance des *Jacobins*, on donne lecture du décret qui vient d'être rendu.

« — Il est possible, dit *Robespierre*, que l'Assemblée ait eu *l'intention* de déclarer Louis XVI hors de cause; mais si je regarde le Décret qu'elle a rendu, je ne vois nullement qu'elle ait *déclaré cette intention*. Je lui ai demandé ce matin qu'elle s'expliquât *franchement et ouvertement* sur cet article. Cela posé, je lis le décret, et je vois qu'en y mettant en cause telles ou telles personnes, elle n'a *rien décidé* du tout ni pour ni contre Louis XVI. La question à cet égard reste donc parfaitement *en son entier.* »

« — *La lettre* du décret importe peu, répond *Rewbel; l'intention* est évidente; par conséquent la question est *décidée.* »

« — Les citoyens doivent tout aux *lois*, mais rien aux *intentions*, réplique *Choderlos Laclos;* je propose que nous fassions une *pétition sage et ferme*, et qu'elle soit présentée à la signature de tous les citoyens. Je ne doute pas qu'elle ne soit bientôt couverte de *dix millions* de signatures. »

— *Biauzat* répète que la question est décidée, et vote contre toute pétition par *obéissance aux lois* et par amour de la paix.

« — Nous devons aux décrets *obéissance et respect*, s'écrie *Danton;* mais rien ne peut nous ôter le droit de montrer dans des *pétitions* nos *sentiments* pour tels et tels décrets. »

« Si l'Assemblée a réellement déclaré le Roi inviolable, elle l'a fait en termes *obscurs et entortillés;* si l'intention est manifeste et la lettre *obscure*, n'est-ce pas *le cas de faire une pétition?* car je déclare que, si l'intention est manifeste pour nous qui avons vu les *manœuvres*, elle ne l'est pas également pour les citoyens des *Départements*. Quand les Aristocrates de l'Assemblée ont *protesté contre les décrets* constitutionnels, elle n'a pas sévi contre eux, elle ne les a pas trouvés cou

pables, elle ne les a pas expulsés : pourquoi serait-on tenté de nous trouver coupables pour oser *exprimer notre opinion* d'une manière franche et énergique ?

« — MM. *Duport, Barnave, Alex. Lameth,* etc., dit *Robespierre,* qui ont si amèrement reproché à Mirabeau de s'être *rallié au côté droit* au sujet du droit de paix et de guerre, l'imitent aujourd'hui, *se concertent avec nos adversaires,* et nous traitent de *factieux*.... Ils veulent *réviser* la Constitution : tous ses ennemis vont se réunir pour l'altérer ; réunissons-nous pour la défendre !

La discussion est fermée ; et la proposition de *Laclos* va être mise aux voix, quand quatre mille individus, arrivant du Palais-Royal, annoncent l'intention d'aller demain au Champ-de-Mars *jurer de ne jamais reconnaître Louis XVI pour Roi,* et demandent que la Société se réunisse à eux, en corps ou par députation.

La Société décide qu'une *pétition* sera rédigée par des commissaires (*Brissot, Danton,* etc.) ; qu'on s'assemblera demain à onze heures pour en entendre la lecture ; qu'elle sera portée au Champ-de-Mars où tous les citoyens pourront la signer ; que des milliers de copies seront envoyées dans *toutes les Sociétés* des départements ; et qu'elle sera ensuite *présentée à l'Assemblée.* — La séance est levée à minuit.

C'est *Brissot,* ami de Lafayette, qui rédige l'adresse.

§ 3. — Pétition des Jacobins.

« Considérant que, dans les questions auxquelles est attaché le *salut du Peuple,* il a le *droit* d'exprimer son *vœu* pour éclairer et diriger ses mandataires ; — que jamais il ne s'est présenté de question plus importante que celle qui concerne la désertion du Roi ; — que le décret rendu le 15 ne contient *aucune disposition* relative à Louis XVI ; — qu'en *obéissant à ce décret,* il importe de statuer promptement sur le sort futur de cet individu ; — que Louis XVI, après avoir *accepté* les fonctions royales et *juré* de défendre la Constitution, a *déserté* le poste qui lui était confié, a *protesté* par une déclaration écrite et si-

gnée de sa main contre cette même Constitution, a cherché à *paralyser*, par sa fuite et par ses ordres, le pouvoir exécutif, et à *renverser* la Constitution par sa *complicité* avec des hommes accusés aujourd'hui de cet *attentat;* — que son parjure, sa désertion, sa protestation, etc., emportent une *abdication* formelle de la Couronne constitutionnelle qui lui avait été confiée; — que l'Assemblée Nationale l'a jugé ainsi en s'emparant du pouvoir exécutif, en *suspendant* les pouvoirs du Roi, en le tenant en état *d'arrestation*; — que de nouvelles promesses de la part de Louis XVI d'observer la Constitution ne pourraient offrir un garant suffisant à la Nation contre un *nouveau parjure* et contre une *nouvelle conspiration;* — Considérant enfin qu'il serait aussi contraire à la majesté de la Nation outragée que contraire à ses intérêts de confier désormais les rênes de l'Empire à un homme *parjure, traître et fugitif...* — Les Français soussignés, membres du Souverain, *demandent* que l'Assemblée Nationale ait à recevoir *l'abdication* faite par Louis XVI le 20 juin, et à pourvoir à son REMPLACEMENT *par tous les moyens constitutionnels*. Ils déclarent qu'ils ne reconnaîtront jamais Louis XVI pour leur Roi, *à moins que la majorité de la Nation* n'émette un vœu contraire. »

Cette pétition est approuvée, le 16 à midi, par les Jacobins; et des Commissaires sont nommés pour la porter au Champ-de-Mars.

Et en même temps, *C. Desmoulins* et onze autres sont envoyés en députation à la Municipalité, pour y déclarer, conformément à la loi, leur intention de se réunir au Champ-de-Mars pour signer une pétition sur l'autel de la Patrie. Le Procureur-syndic de la Municipalité, *Desmousseaux,* leur répond : « Vous êtes dans le chemin de la « Constitution; la loi vous couvre de son inviolabilité. »

Les Jacobins et les Pétitionnaires sont donc parfaitement en règle; et du reste, il est bien certain que la réunion au Champ-de-Mars n'a pas d'autre but que de *signer une pétition*.

Le même jour, samedi 16, beaucoup de *Sociétés* patriotiques, les *Cordeliers* avec une bannière, les Commissaires

des *Jacobins*, se réunissent autour de l'autel de la Patrie pour examiner la pétition.

Là, sa lecture excite de violents débats quand on entend ces mots: *pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels*. On craint une arrière-pensée *Orléaniste*... On convient que cette phrase sera retranchée; la pétition est *imprimée* avec ce retranchement; et l'on s'ajourne au lendemain 17. Mais le soir, à la séance des Jacobins, sur la proposition de *Choderlos Laclos*, le retranchement est désapprouvé, et la Société fait *suspendre l'impression*.

On voit avec quelle énergie les Jacobins veulent rester dans la Constitution!

Cependant, dans cette journée du 16, tout est en mouvement dans Paris. *Ch. Lameth* (président depuis le 3 jusqu'au 19), ayant refusé de lire une adresse des Cordeliers à l'Assemblée nationale, ceux-ci dénoncent ce *crime* dans une affiche et dans de nombreuses et énergiques publications. Les murs sont tapissés de placards *Républicains*.

§ 4. — Décrets explicatifs et menaçants.

Le 16, dès le matin, le traître Dandré dénonce comme *ennemis de la Constitution*, comme *séditieux*, comme *parjures*, tous ceux qui veulent pétitionner contre le décret d'hier, comme si les citoyens passifs et le Peuple avaient jamais accepté et surtout juré la Constitution et le décret d'hier, comme si ce n'était pas ce Dandré qui s'est vendu et qui trahit ses serments!

« Quelle idée, dit-il, vont avoir de vous les *Puissances étrangères!*... Si vous avez su *résister* au torrent d'une opinion factice, appuyés par le sentiment *unanime* (mensonge) de la Nation, à qui ne résisterez-vous pas?... Je demande, afin de prévenir de sourdes menées, qu'il soit rédigé sur-le-champ une *Adresse* à tous les Français; que la Municipalité soit mandée à la barre; et qu'il lui soit enjoint de veiller, mieux qu'elle n'a fait jusqu'à présent, à la *tranquillité publique* (applaudissements)... Il est bien extraordinaire que la Municipalité et les

Tribunaux aient souffert sous leurs yeux la *violation des lois* (mensonge)... Nous voulons et nous obtiendrons la *tranquillité publique* (applaudissements). »

« Je demande que la Municipalité soit rendue *responsable* des événements, et que les Ministres soient aussi *responsables* de l'exécution de vos décrets... L'Assemblée montrera, contre les *ennemis de la Révolution en sens contraire,* le même courage qu'elle a montré contre les valets du Despotisme. »

C'est clair, il faut massacrer le *Peuple* pour rassurer les *Puissances étrangères!*

Vadier, qui a prononcé, le 14, un discours si violent contre Louis XVI, vient appuyer aujourd'hui Dandré :

« J'ai développé, dit-il, une opinion contraire à l'avis des Comités, avec toute la liberté qui doit appartenir à un Représentant de la Nation. Cependant je déclare que je *déteste le système républicain,* et que, comme bon citoyen, je donnerai ma vie pour *défendre les décrets.* » (On applaudit à plusieurs reprises.)

L'Assemblée rend alors le remarquable décret suivant :

« Il sera rédigé, séance tenante, une *Adresse aux Français,* pour leur EXPOSER *les principes* qui ont dicté le décret rendu hier, et les *motifs* qu'ont tous les amis de la Constitution de se réunir autour des principes constitutionnels. Cette Adresse sera envoyée par des *courriers extraordinaires.* »

Mais ce décret n'est-il pas un aveu que l'Assemblée est coupable elle-même de n'avoir pas EXPOSÉ *ses principes* et ses *motifs* dans son décret d'hier? Comment peut-on être impitoyable envers le Peuple quand ceux qui ne devraient pas faire de faute ont des torts si graves !

Dans la séance du soir, après une longue discussion, l'Assemblée, prétextant la difficulté de faire cette Adresse, *reviendra sur ses pas,* RÉVOQUERA ce décret du matin, et remplacera l'Adresse par les volumineux discours de *Mugnet, Salles, Duport* et *Barnave,* que le Peuple ne pourra certainement pas lire. Quelle faute encore!

Emmery dénonce les *étrangers* qui, dit-il, sèment de l'argent pour exciter du trouble; et c'est une ruse diabolique pour massacrer les citoyens sous prétexte que ce sont des *étrangers*.

Freteau dénonce également les *Sociétés fraternelles* d'ouvriers, et prétend que c'est là que se rassemblent les *agioteurs*, les *banqueroutiers*, les *étrangers mal famés*, pour y provoquer des motions *incendiaires*, pour répandre des *calomnies* contre ce qu'il y a de plus pur dans la Nation.

Le Directoire, la Municipalité, les six Accusateurs publics, même les Ministres, sont mandés à la barre; et, les deux premiers se présentant aussitôt, le Président leur dit :

« L'Assemblée a appris avec *surprise* que son décret d'hier a été, pour quelques *séditieux*, un moyen de *tromper, d'égarer et d'agiter le Peuple*. (Il ne faudra donc pas massacrer ce Peuple égaré!) Elle vous ordonne de vous servir de tous les moyens que *la loi* vous a confiés pour réprimer *les désordres*... L'Assemblée, ayant appris que, dans les mouvements qui ont eu lieu hier, on a remarqué *beaucoup d'étrangers*, vous ordonne d'exécuter le décret concernant les personnes *étrangères*. »

Le Président du Directoire (Larochefoucaut) répond que les précautions les plus promptes et les plus sûres vont être prises pour rétablir la tranquillité publique. — Le Maire donne une explication sur les étrangers :

« Des citoyens, en grand nombre, se sont rassemblés hier dans la rue du Ponceau. Je m'y suis rendu. On m'a dit qu'il s'agissait d'une *pétition* à présenter à l'Assemblée. J'ai engagé à nommer *six Commissaires* pour la présenter, et je les ai fait entrer ici. L'un d'eux était un sieur *Virchaux*, SUISSE. On l'a fait arrêter ici comme *étranger*. Je l'ai fait relâcher, parce qu'il était venu comme Commissaire, sur la foi de ma parole : je n'ai pas voulu non plus l'arrêter en sortant; mais il a été arrêté dans la nuit. »

Et voilà ce qui fait crier que tous les pétitionnaires sont des *étrangers* qu'il faut traiter durement !

A la séance du soir, *Desmeuniers* fait cette proposition :

« Avant-hier, au milieu de la discussion, j'ai expliqué que l'*intention* des Comités n'a jamais été de lever le décret qui suspend des fonctions royales. On n'a pas décrété une disposition conforme à cette intention, parce qu'on craignait alors de préjuger par là la question principale. Je demande que cette explication devienne à l'instant la matière d'un décret. Il est *utile* de ne pas *laisser l'opinion publique s'égarer* sur ce point : on se sert de *l'incertitude* qui reste encore à cet égard pour la tromper.

Mais à qui la faute si on a laissé de l'*incertitude*, si on a *laissé l'opinion publique s'égarer?* N'est-ce pas un tort immense? N'est-ce pas justifier les pétitionnaires?

Et l'Assemblée décrète que son décret du 25 juin, qui *suspend* l'exécution des fonctions royales, *subsistera* jusqu'à ce que l'acte constitutionnel soit présenté au Roi et *accepté par lui* (ce qui n'aura lieu que le 13 septembre).

Ainsi elle *suspend* le Roi pendant plus de deux mois, quoiqu'il n'ait commis aucun délit, quoiqu'il soit inviolable et sacré; elle usurpe la Dictature; et elle parle de serment, de Constitution, de loi, d'ordre, de sagesse!

C'est alors que l'Assemblée *révoque* son décret pour une *adresse*, pensant que ce nouveau décret et l'envoi des discours de *Salles* et *Barnave* dans tous les Départements suffiront pour ne laisser *aucun doute* sur le sens du décret du 15.

Nous ne terminerons pas sur cette séance du 16 sans rapporter, sur la scandaleuse rétractation de *Vadier*, l'opinion de *Marat*, sortant d'une grave maladie pendant laquelle on le disait mort et même assassiné :

« A cette rétraction, dit-il, il n'est pas un homme honnête qui ne se soit écrié : *Oh l'infâme!* Il fallait dire : *Oh le fripon!...* Citoyens crédules, apprenez que Vadier s'est *vendu* comme un *gueux!...* Apprenez aussi qu'un des grands motifs des Pères-conscrits de suspendre les élections et de se perpétuer, c'est L'ENVIE que les *opineurs*

de la culotte portent aux *péroreurs* qui ont fait leurs *orges*. Jaloux de L'OPULENCE des *Chapellier*, des *Dandré*, des *Target*, des *Emmery*, des *Barnave*, assez gorgés d'or pour mettre 10,000 *écus sur une carte* et *perdre* 100,000 *livres dans une soirée*, ces infâmes ne veulent pas désemparer qu'ils ne soient gorgés de même. Or, ils seront gorgés et ils ne désempareront pas que la Cour, qui les *achète*, ne soit au comble de ses vœux et qu'ils n'aient décrété le *rétablissement du Despotisme*. »

Si ces faits sont vrais (et nous les croyons généralement indubitables), si le Peuple les croit certains, quels ne doivent pas être son mépris et sa défiance !

§ 5. — Soumission des Jacobins aux décrets.

On se rappelle que, le 16 au soir, les Jacobins ont suspendu l'impression de la pétition, modifiée contre leur volonté au Champ-de-Mars.

Cependant cette pétition est imprimée *malgré eux* et en leur nom.

Mais le 17, dès le matin, après ce nouveau décret du 16, ils prennent une décision par laquelle ils *désavouent* cette pétition modifiée au Champ-de-Mars et imprimée sous leur nom.

Ils déclarent que les membres qui composent leur Société, fidèles à leur titre *d'Amis de la Constitution*, jurent de nouveau de la *maintenir* de tout leur pouvoir et d'être, comme ils l'ont toujours été, *soumis aux décrets* de l'Assemblée Nationale.

Ils donnent à cette décision la plus grande publicité.

Les Jacobins se soumettent donc bien formellement aux décrets du 15 et du 16, et donnent au Peuple l'exemple de la soumission. Ils sont d'ailleurs complètement étrangers à tout ce qui va se faire le 17 au Champ-de-Mars. Toutes les attaques dirigées contre eux par le Parti *Barnave* seront donc de révoltantes calomnies.

Peut-être le Peuple pourra-t-il faire un reproche aux Jacobins; car, puisqu'ils sont la Société principale et dirigeante, ils devraient ne rien négliger pour l'avertir, le conseiller, le garantir du péril et du massacre, dont ils ne peuvent manquer d'apercevoir les préparatifs. — Ils le devraient même dans leur propre intérêt; car ils se trouveront gravement compromis si le Peuple est massacré; et si par hasard le Peuple fait quelque faute qui les compromette avec lui, ils auront tort de s'en plaindre, lorsqu'ils n'auront rien fait pour prévenir la faute et ses conséquences. — Mais la désertion et la trahison des Barnave et Lameth divisent les Jacobins, et cette division paralyse peut-être leur action dans ce moment critique.

Quoi qu'il en soit à l'égard du Peuple et d'eux-mêmes, les Jacobins, nous le répétons, ne méritent aucun reproche de la part de l'Assemblée.

Les Cordeliers eux-mêmes ne font aucune résistance.

§ 6. — Retraite des Cordeliers.

Dès le matin du même jour, les Chefs des Cordeliers, *Danton, Camille Desmoulins, Fréron, Legendre* et autres, avertis (disent-ils) que la Police veut les arrêter ou les faire assommer, renoncent à leur projet de pétition et vont dîner à la campagne, au lieu d'aller au Champ-de-Mars engager le Peuple à se retirer.

Ici, nous devons le dire, se commet une véritable trahison des Chefs populaires envers le Peuple : ce sont les Cordeliers qui dirigent, excitent, poussent toutes les Sociétés fraternelles et le Peuple; ce sont Danton, C. Desmoulins, Fréron, qui dirigent les Cordeliers; ce sont eux qui ont mis le Peuple en mouvement pour signer une pétition au Champ-de-Mars; Généraux du Peuple, ils sont

responsables de son salut. S'ils voient la Police décidée à toutes les violences contre eux, ils doivent la voir également décidée à tout contre les pétionnaires en masse; et leur devoir, leur devoir rigoureux, est de s'oublier pour ne penser qu'aux intérêts du Peuple, de braver tous les périls pour le mettre à l'abri de tout danger. — Mais ils se retirent à la campagne pendant que le Peuple se rend au Champ-de-Mars! Ils abandonnent ce Peuple sans direction, sans chefs, sans organisation, sans ensemble, livré à la discrétion du premier fou qui voudra le compromettre ou d'une armée de mouchards qui seront payés pour le trahir! Et ces Chefs dîneront sous la verdure pendant que les malheureux ouvriers seront massacrés avec leurs femmes et leurs enfants!... Aussi, cette retraite sera-t-elle un jour reprochée à Danton comme un crime... Et si, comme le prétend Lafayette lui-même, Danton est alors *acheté, payé* par la Cour pour trahir le Peuple, si... Suspendons cette horrible et désolante pensée.

Mais pourquoi le Peuple serait-il massacré, puisque les deux Sociétés dirigeantes se retirent et donnent l'exemple de la soumission complète aux derniers décrets, puisque toute la force publique est sous les armes? Les pétitionnaires ne peuvent plus donner aucune inquiétude!

§ 7. — Réunion paisible pour signer une pétition.

Mais le Peuple, le vrai Peuple, hommes, femmes, enfants, qui s'est donné rendez-vous pour ce jour, dimanche 17, au Champ-de-Mars, et qui ne connaît probablement ni la retraite des chefs Cordeliers, ni la décision des Jacobins, arrive paisiblement, sans armes, sans aucune intention de désordre et de sédition, uniquement pour signer une pétition à l'Assemblée, ou comme curieux, comme spectateur et promeneur. — Cette circonstance

bien certaine, ne doit-elle pas suffire pour rassurer la Police, pour protéger le Peuple contre toute violence de la part de l'Autorité?

Mais l'Assemblée, ou plutôt *Barnave* et son parti (les pensionnaires, les corrompus, les vendus, les traîtres), ce Barnave qui conspire avec la Cour pour modifier à son gré la Constitution, ce Barnave qui dispose de la liste civile pour payer de faux patriotes et de faux Jacobins afin de faciliter une nouvelle fuite, ce Barnave, disons-nous, veut à tout prix un *coup d'État*, même sur de simples pétionnaires, comme celui de Bouillé sur les soldats à Nancy, pour terrorifier le Peuple comme on a terrorifié l'armée!..

§ 8. — Préparatifs contre le Peuple.

Dès le 16, à 9 heures du soir, Bailly a convoqué extraordinairement la Municipalité pour lui dire que les *mal-intentionnés,* les *factieux,* continueront à se réunir demain dimanche au Champ-de-Mars.

Elle a pris un arrêté contre les *factieux,* les *étrangers soudoyés,* les *Aristocrates,* et autres *ennemis* du bien public. — C'est le prétexte pour écraser les *patriotes*; c'est l'infernal prétexte qu'emploieront désormais tous les Gouvernements qui voudront écraser le Peuple.

Elle a invité tous les *bons citoyens* à se réunir à la Garde nationale, reconnaissant ainsi, au jour du danger, qu'il y a de bons citoyens parmi ces *citoyens passifs* qui ne sont ni de la Garde nationale, ni de rien..... Mais les bons citoyens dont on parle ici sont tous les mouchards ou ceux des citoyens *passifs* qui sont dévoués par ignorance ou vendus par misère.

Et la Municipalité s'est ajournée au lendemain, à 8 heures du matin.

Le 17, à 8 heures, la Municipalité et le Département sont assemblés.—Toute la Police est sur pied (et *C. Desmoulins* prétend que Lafayette a 30,000 mouchards!) — Toute la Garde nationale est sous les armes, augmentée des zèlés et des soldés. On y joint des régiments d'infanterie et de cavalerie. — Elle occupe tous les postes, toutes les places où peuvent se faire des rassemblements. — Les plus disposés à faire feu sur le Peuple sont choisis pour agir les premiers. — *C. Desmoulins* affirme même que beaucoup sont enivrés dès le matin. — Les décrets d'hier et le discours du Président à la Municipalité sont publiés et proclamés dans toutes les rues au milieu d'un grand appareil militaire. — Et, dès le matin encore, les Députés sont en séance.

Que peut-on donc craindre d'une petite troupe d'hommes, de femmes et d'enfants, réunis *sans armes*, loin de Paris, au Champ-de-Mars, les uns pour *signer* une pétition, les autres pour se *promener?*

S'ils voulaient partir du Champ-de-Mars pour venir attaquer l'Assemblée ou les Tuileries, ne seraient-ils pas arrêtés sur les deux ponts, et même exterminés longtemps avant de pouvoir y arriver?

§ 9. — Deux vieillards sous l'autel de la Patrie.

« Le matin du 17, à 5 *heures*, un enfant, qui vient copier les inscriptions sur l'autel de la Patrie, entend du bruit et aperçoit une *vrille* avec laquelle quelqu'un caché dessous les gradins de bois fait un trou. Il court à l'Hôtel-de-Ville et revient avec 100 Gardes nationaux et des instruments. On lève une planche et l'on trouve deux hommes *âgés*, dont l'un est *invalide* avec une *jambe de bois*. La Garde nationale les conduit au Comité du Gros-Caillou; on les interroge; ils répondent qu'ils voulaient voir *les jambes des femmes* qui devaient monter à l'autel. Puis on les emmène à l'Hôtel-de-Ville. Mais le Gros-Caillou s'attroupe; on dit qu'on a trouvé un *tonneau de*

poudre à côté d'eux sous l'autel (c'est un *tonneau d'eau*): on dit aussi qu'ils ont *avoué* qu'ils étaient des *agents des Aristocrates;* les têtes s'échauffent; les femmes s'irritent de leurs projets de curiosité lubrique; on crie que ce sont d'infâmes *libertins;* on est d'autant plus furieux que leur âge les rend inexcusables; peut-être aussi des agents provocateurs (soudoyés par la Cour, ou par l'Émigration, ou par l'Étranger, ou par la Police) exercent-ils leur infâme mission; quoi qu'il en soit, la foule les enlève à l'escorte et les pend. Leurs têtes sont coupées et portées dans Paris au bout de deux piques par 15 ou 20 gamins, sans que la Garde nationale et la Police les arrêtent, comme si ce sanglant spectacle convenait à l'Autorité en servant ses projets de terreur.

On voudra confondre ce premier fait, arrivé vers neuf heures, avec les faits postérieurs et l'attribuer aux pétitionnaires : mais il est certain qu'il faut l'isoler des autres et ne l'attribuer qu'aux seuls habitants du Gros-Caillou.

C. Desmoulins assure même que ces deux hommes n'ont été tués que *deux heures après* leur arrestation, et que ce sont des *mouchards* apostés qui se sont d'abord jetés sur eux en contrefaisant les patriotes enragés.

« Ceux, dit-il, qui ont fait pendre *un* homme, le boulanger François, pour obtenir la loi martiale, en font pendre *deux* pour la mettre à exécution. »

Et voyez comme on dénature la vérité!

« Le bruit se répand en ce moment, dit un Député à la tribune, que deux *bons citoyens* viennent d'être victimes de *leur zèle*. Ils étaient au Champ-de-Mars et disaient au Peuple rassemblé qu'il *fallait exécuter la loi:* ils ont été pendus sur-le-champ. (Indignation.)

Voilà comme le public est trompé par les Gouvernements eux-mêmes!

« Dussé-je être moi-même victime, s'écrie un autre, si le désordre continue, je demanderai la *loi martiale* (Applaudissements.) »

Quoi, c'est l'Assemblée qui fait la police, sans connaître les faits! quel exemple d'anarchie!

Mais ne l'oublions pas, ce premier fait, individuel et personnel aux deux vieux libertins, d'une part, et aux *habitants du Gros-Caillou*, d'autre part, est étranger à la pétition et aux pétitionnaires, à la politique et au Peuple qui viendra plus tard.

§ 10. — Envoi de trois Commissaires Municipaux.

A l'instant même, vers onze heures, la Municipalité envoie trois Commissaires au Champ-de-Mars, et *Lafayette*, avec de forts détachements de Garde nationale et du canon.

Du reste, tout est tranquille dans Paris; les Sociétés fraternelles, qui devaient se réunir sur certaines places pour se rendre au Champ-de-Mars, trouvant ces places occupées par la Garde nationale, renoncent à leur réunion; et nulle part le Peuple ne montre la moindre disposition hostile.

Cependant, vers midi, le temps étant chaud et beau, la foule commence vers l'autel de la Patrie.

Les trois Commissaires Municipaux s'approchent et questionnent. On leur répond qu'on est réuni pour *signer une pétition;* qu'on a fait la déclaration exigée par la loi, et qu'on n'a aucun projet séditieux. On leur propose d'envoyer avec eux *douze Commissaires populaires* à la Municipalité; et les trois Municipaux, ainsi que Lafayette, y consentent, bien assurés que tout est parfaitement tranquille. Cet envoi de douze Commissaires est une espèce de *traité sacré* entre les pétitionnaires et les trois Représentants de la Municipalité.

Les Municipaux et *Lafayette* se retirent donc avec les douze Commissaires populaires, avec la Garde nationale et le canon; et, forcés par une pluie qui survient de s'arrêter plusieurs heures au Gros-Caillou, ils envoient successivement à la Municipalité *plusieurs rapports* tran-

quillisants, et ne rentrent que vers cinq heures et demie, sans qu'aucune apparence de désordre vienne les empêcher de s'éloigner.

Le calme règne en effet jusqu'au soir sans aucune espèce d'hostilité de la part du Peuple.

Comme on ignore que les Jacobins ont retiré leur pétition, on l'attend toujours pour la signer. Mais quand des Commissaires, envoyés par les Jacobins pour savoir ce qui se passe, annoncent que la Société a retiré sa pétition, on propose à l'instant d'en *rédiger* une autre sur l'autel de la Patrie; et cette proposition est unanimement adoptée. Quatre rédacteurs sont nommés ; et l'un d'eux prend la plume, tandis que le Peuple se range à l'entour.

§ 11. — Pétition du Champ-de-Mars.

Le rédacteur de la pétition y dit :

« Que Louis XVI a commis un grand crime et qu'il a par conséquent abdiqué; que le Peuple demande son jugement et sa déchéance; que l'Assemblée aurait dû attendre le vote des 83 départements; que le décret du 15 est radicalement nul comme ayant été déterminé par le vote des 290 signataires de la protestation du 29 juin, qui n'avaient plus le droit de voter après cette protestation (vérité puissante que l'Assemblée proclamera plus tard). Il conclut en *demandant* à l'Assemblée de *revenir sur ce décret;* de recevoir l'abdication de Louis XVI; et de convoquer un nouveau pouvoir constituant pour le juger et pourvoir à l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif. »

Ainsi, il ne s'agit que d'une *pétition*, d'une *demande*, que l'Assemblée pourra rejeter comme elle en a rejeté tant d'autres... Et cette demande *de revenir sur un décret* n'a rien d'inconstitutionnel, rien d'illégitime, rien d'extraordinaire; car une foule de pétitionnaires et de Députés ont demandé à l'Assemblée de revenir sur d'autres dé-

crets, notamment sur celui relatif aux citoyens *passifs*; l'Assemblée est déjà revenue sur beaucoup de ses décisions; hier même (p. 357), elle est revenue, à la fin de la journée, sur un décret rendu par elle le matin pour une *adresse* à envoyer à la Nation; bientôt elle *révisera* la Constitution qu'elle a cependant jurée; *Sieyes* et *Lafayette* lui proposent de revenir sur le décret qui n'établit *qu'une Chambre*; Duport, etc., lui demandent de revenir sur les décrets qui excluent les Députés du Ministère et de la prochaine Législature; elle reviendra sur le décret Constitutionnel concernant la marc d'argent; et vous vous rappelez sans doute Mirabeau jurant de ne pas obéir au décret qui gênerait l'Emigration, comme 290 Députés protestant contre le décret de suspension.

Remarquons, d'ailleurs, que cette pétition est rédigée à la hâte; que le Peuple la signe *sans la lire*; que, s'il y a quelque délit, il est bien excusable; que, dans tous les cas, il ne mériterait qu'une peine légère, et seulement contre ceux qui seraient convaincus d'en être coupables ou complices; mais qu'il ne peut mériter le massacre et la mort, sans forme légale, contre des innocents, des spectateurs, des femmes et des enfants.

Bientôt, huit copies sont faites et signées sur l'autel de la Patrie; plus de 2,000 Gardes nationaux et officiers Municipaux des villages voisins, beaucoup d'électeurs, des femmes et des enfants, la signent; elle est déjà couverte de plus de 6,000 signatures; on se presse pour la signer en-encore, lorsque..... Mais revenons à l'Assemblée.

§ 12. — Le parti Barnave pousse au massacre.

L'échange des couriers est continuel entre l'Assemblée,

le Directoire (autorisé à siéger dans un bureau qu'elle lui cède) et la Municipalité.

Les Barnave et Lameth pressent sans cesse pour la proclamation de la loi martiale, et probablement pour le massacre des pétitionnaires; car c'est de *la terreur* qu'il leur faut, c'est de la chair à massacre qu'il faut rencontrer, et l'occasion en présente.....

« Il ne fut *jamais question*, dit Lafayette (dans ses Mémoires) de *s'opposer à la signature* de la pétition. »

Voilà le droit des pétitionnaires parfaitement reconnu.

« On vient dénoncer à l'Assemblée, ajoute-t-il, les *projets très-réels* de l'attroupement *contre l'Assemblée elle-même:* ON VOULAIT FAIRE ce qui eut lieu depuis, le 10 AOUT, le 31 *mai*, le 4 *prairial*..»

Non, non, mille fois non! On n'en voit aucune preuve, aucun indice, aucun symptôme: l'Assemblée n'est pas encore assez dépopularisée; le parti révolutionnaire n'est pas encore assez organisé; personne ne peut avoir une pareille idée; point de fusils, point de canons, point de tocsin! Il faudra bien une autre puissance populaire pour faire le 10 août! Encore une fois, non, le projet contre l'Assemblée n'est ni croyable, ni possible, ni vrai.

Mais, dès le 21 juin (p. 274), Barnave a dit que l'Assemblée ou plutôt son parti devait être *la tête* pour ordonner, et que Lafayette et Bailly devaient être *le bras* pour agir: la tête ordonne un coup d'État; Ch. Lameth, Président, écrit à une heure et demie pour presser l'exécution; et le bras va frapper!...

§ 13. — Massacre du Champ-de-Mars.

La Municipalité hésite cependant et résiste jusqu'à deux heures.— Mais elle décide alors que la *loi martiale* sera publiée et que le *drapeau rouge* sera exposé à l'une des principales fenêtres de l'Hôtel-de-Ville.

Et le motif, ou le prétexte? Voici son arrêté:

« Considérant: 1° que, depuis plusieurs jours, de nombreux rassemblements *alarment* tous les citoyens, *mettent en péril* la tranquillité publique, et forcent tous les hommes paisibles à sortir de la capitale; — 2° que l'événement affreux arrivé le matin est *l'effet* de ces rassemblements désordonnés; — 3° que tous les rapports annoncent une *Conjuration bien caractérisée* contre la Patrie; — 4° que des *étrangers, payés* pour nous diviser, sont récemment arrivés à Paris, et que, tant par eux que par des émissaires, tous commandent, sous différents déguisements, des mouvements populaires; — 5° que la Municipalité, responsable, par la loi, du maintien de l'ordre public, chargée expressément, tant par le discours prononcé hier par le Président de l'Assemblée Nationale que par *sa lettre* de ce matin, de prendre les mesures les plus sûres et les plus *rigoureuses* pour arrêter les désordres, après avoir inutilement, par plusieurs proclamations, rappelé à la paix des hommes *égarés* par les factieux, et lorsque la Garde nationale n'est *plus respectée*, ne peut plus différer de remplir le devoir qui lui est imposé, tout affligeant qu'il est, sans se rendre coupable de prévarication; — 6° enfin, que la proclamation de la *loi martiale* doit infailliblement arrêter les *soulèvements* qui depuis quelques jours se multiplient, et *assurer la liberté* des délibérations de l'Assemblée Nationale, que les bons citoyens doivent surveiller et maintenir; — Le Conseil Municipal *arrête;* etc.

Nous le demandons, est-il possible d'entasser plus d'allégations vagues, sans preuve, manifestement fausses ou invraisemblables? Et si de pareils prétextes suffisent pour autoriser la proclamation de la loi martiale, quel est le gouvernement qui ne puisse toujours trouver des raisons pour massacrer légalement ses adversaires?

Remarquons qu'il n'est question ni de *pierres lancées* à la Garde nationale, ni de *barricade,* ni de *coup de pistolet,* ni de *coup de fusil* tiré à Lafayette, faits qui seraient bien autrement graves que tous ceux allégués, faits qu'on ne manquerait pas d'énoncer avant les autres.

Cependant on lit dans les Mémoires de Lafayette:

« L'attroupement (du matin au Champ-de-Mars) conduit par quelques meneurs se *barricada* avec *des charrettes*. Ce fut à travers la largeur d'une de ces charrettes qu'on tira sur Lafayette *un coup de fusil qui rata*. Les Gardes nationaux, sautant par-dessus la barricade, saisirent le coupable et le conduisirent à Lafayette qui le fit *relâcher*. »

Mais comment est-il possible de croire un pareil fait, démenti par tous les écrivains, et dont Bailly ne parle ni dans son *arrêté* ni dans son *rapport général* à l'Assemblée? Comment croire une véritable *barricade* formée par des hommes parmi lesquels s'en serait trouvé un armé d'un *fusil?* Pourquoi une barricade, puisque la Garde nationale n'avait rien d'hostile, et que les pétionnaires n'avaient certainement aucun projet séditieux? S'il y avait eu une *barricade* et des *fusils*, comment la Garde nationale aurait-elle montré si peu de sévérité, elle qui sera si terrible le soir? S'il y avait un symptôme si grave de sédition, comment les Commissaires municipaux et Lafayette reviendraient-ils, au lieu de demander du renfort? Comment feraient-ils des rapports tranquillisants, au lieu de faire connaître une vérité si alarmante? Si un véritable révolté avait été assez audacieux et assez criminel pour paraître avec un *fusil* dans un rassemblement et près d'une barricade, surtout pour *tirer* presqu'à bout portant sur Lafayette au milieu de son État-major, des Commissaires municipaux et de la Garde nationale traînant du canon, est-il un homme sur la terre qui puisse croire que Lafayette l'aurait fait relâcher, quand les Gardes nationaux auraient bravé le péril pour franchir la barricade et saisir le coupable? Lafayette, qui parle toujours de *l'obéissance à la loi*, donnerait donc l'exemple du *mépris pour les lois* en faisant grâce à un assassin, quand la loi refuse ce droit au Roi lui-même!

Demain, Bailly racontera ainsi les faits à l'Assemblée :

« Vers les *deux heures*, le Corps municipal a été informé que la Garde nationale avait été *insultée;* que le Général avait fait arrêter quatre

particuliers pour avoir *lancé des pierres* sur la Garde; que l'un d'eux avait été trouvé *nanti d'un pistolet chargé*, et qu'il avait avoué avoir *lancé une motte de terre* sur le Commandant de la Garde à cheval... Alors la Municipalité a arrêté que la loi martiale serait publiée. Trois Municipaux sont descendus pour la proclamer sur la place de Grève, et le drapeau rouge a été exposé à l'une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. »

Remarquons d'abord que *l'arrêté* de la Municipalité ne parle pas de coup de pistolet, et que, devant l'Assemblée, Bailly ne parle ni de coup *tiré*, ni de *fusil*, ni de *barricade;* remarquons ensuite que tous les faits racontés par Bailly ne peuvent motiver la publication de la loi martiale.

Mais, à six heures et demie, lorsque la Municipalité va partir pour le Champ-de-Mars, les trois Commissaires municipaux en arrivent avec les *douze Commissaires* populaires, racontent qu'ils ont trouvé l'autel *couvert de personnes de* L'UN ET L'AUTRE SEXE, déclarent ce qui a été *convenu* entre eux et les pétitionnaires, s'opposent à la proclamation de la loi martiale, et rédigent leur rapport.

La Municipalité, délibérant de nouveau, n'en persiste pas moins dans son arrêté...

« Considérant que tous les différents *rapprochements* annoncent une *conjuration contre la Patrie;* que des *étrangers*, récemment arrivés dans la capitale, y fomentent des mouvements; que les Officiers municipaux, étant responsables, ne peuvent pas différer la proclamation de la loi martiale, dont le but est d'arrêter le soulèvement, et d'assurer la *liberté des délibérations* de l'Assemblée Nationale; la Municipalité arrête que sa précédente délibération sera exécutée. »

Bailly ajoutera devant l'Assemblée :

« On nous a annoncé qu'on avait *tiré sur le Général* (sans dire si c'est un coup de pistolet ou de fusil); que l'auteur de ce délit avait été *arrêté* et conduit dans une *Section*, mais que le Général l'avait sur-le-champ *fait mettre en liberté*. »

C'est donc à six heures, après la publication de la loi martiale sur la place de Grève, que, pour la première

fois, on parlerait, à la Commune, d'un *coup tiré sur le Général.* — Ce fait matériel peut être vrai : mais cet homme est-il un mouchard ou un assassin? Quoi, Lafayette aurait relâché un assassin ! Et, à cause de cet assassin qu'on épargne, on massacrera une foule d'innocents ! Belle générosité vraiment ! Beau respect pour la raison, la justice, l'humanité, la loi !... Non, ce n'est pas un assassin véritable; c'est un *mouchard* employé pour avoir un prétexte, et relâché pour qu'on ne puisse reconnaître la fraude... ; car jamais on n'a vu et l'on ne verra plus de roueries de police qu'à cette époque ! Ou bien l'acte de Lafayette est la plus niaise, la plus stupide, la plus coupable inconséquence dans un Commandant de la force publique !

Mais écoutons *C. Desmoulins* :

« Il est évident que ce prétendu tyrannicide était un *mouchard* chargé par Lafayette de tirer sur lui à poudre, afin d'altérer tous les bleuets du sang des patriotes et de la soif de venger leur Chef. Cela, dis-je, est si évident que Lafayette a fait relâcher sur-le-champ l'assassin, de peur que l'interrogatoire ne révélât une *fourberie si infernale.* — Certes, il fallait que Lafayette eût des motifs bien pressants de soustraire cet homme à l'interrogatoire, pour *usurper* ainsi la ci-devant prérogative de *faire grâce*, pour mettre sa volonté *au-dessus de la loi*, pour s'attribuer le *droit de vie et de mort* et faire le *Dictateur.* Qu'on juge de la fureur des badauds idolâtres, des satellites de Mottié, à qui les Aides-de-camp disent que le meurtrier s'est échappé, se gardant bien d'avouer que Lafayette a défendu de l'arrêter. En un moment, vous les eussiez vus sortir furieux de leurs casernes, ou plutôt de leurs tavernes. Ils s'assemblent ; ils *chargent à balles* devant le Peuple ; on bat de tous côtés *la générale;* déjà les vingt-sept bataillons les plus garnis d'Aristocrates avaient l'ordre de marcher au Champ-de-Mars ; ils *s'animent au massacre*, on leur entend dire, en chargeant : Nous allons envoyer des *pilules aux Jacobins ;* c'est surtout dans les yeux de la *cavalerie* qu'on voit la *soif du sang*, allumée par la double ivresse du vin et de la vengeance. »

Du reste, le fait décisif c'est que, s'il y avait eu des

pierres, des *barricades*, un *coup de fusil ou de pistolet*, les trois Commissaires municipaux, qui n'ont pas quitté Lafayette, le sauraient, tandis qu'ils ont écrit et répètent qu'ils n'ont aperçu aucun désordre.

Il est vrai que Bailly prétendra devant l'Assemblée que *ces Commissaires ont annoncé* à leur retour le coup tiré sur Lafayette, l'arrestation du coupable et sa mise en liberté par Lafayette; il est vrai que les trois Commissaires n'auront pas le dangereux courage de réclamer pour le démentir : mais ils le démentiront plus tard par leurs dépositions judiciaires et par la lecture de leur *rapport* devant le tribunal qui lui fera son procès; et ce qui prouve, dès aujourd'hui, qu'aucun désordre n'est ou ne doit être signalé par les trois Commissaires municipaux, c'est ce fait avoué qu'ils amènent *douze Commissaires populaires* pour constater qu'aucune sédition n'exige la proclamation de la loi martiale contre les pétitionnaires.

Mais, dira-t-on peut-être, le mal n'est pas grand de publier la loi martiale pour dissiper l'attroupement, puisqu'on *invitera* les bons citoyens à *se retirer* et qu'il n'y aura que les séditieux qui resteront. — Nous l'admettons (quoique ce soit illégal de disperser des pétitionnaires pacifiques), nous l'admettons, si la loi martiale est littéralement suivie, si la Municipalité marche en tête de la troupe, si elle ne néglige rien pour bien avertir les citoyens de se retirer, en montrant un grand drapeau rouge bien visible, en sonnant de la trompette, en faisant trois sommations, en les faisant sur le lieu de l'attroupement, et en facilitant la retraite à tous ceux qui veulent se retirer; mais voyez ce qui va se faire!

La Municipalité part à six heures et demie sans vouloir entendre les douze Commissaires du Champ-de-Mars.....

Oui, sans les entendre ! — Elle prend un drapeau rouge tellement *petit* qu'on peut le mettre dans la poche et qu'il est à peine visible. — Elle se met en marche *précédée* d'un détachement de *cavalerie* qui la masque, de trois pièces de *canon,* de ce petit drapeau rouge, et suivie d'un fort détachement de Garde nationale..... N'y a-t-il pas déjà du crime dans cette disposition préméditée? — Elle arrive à 8 heures, et fait entrer la troupe par plusieurs des passages du côté du Gros-Caillou, tandis que plusieurs des Compagnies du Centre, les Grenadiers et Chasseurs soldés, commandés par *Hullin,* sur lesquels Lafayette compte le plus, entreront par la grille de *l'École-Militaire,* en sorte que les pétitionnaires vont se trouver enfermés dans le Champ-de-Mars comme dans une souricière sans autre issue que la campagne du côté de Vaugirard ! L'Autorité, qui doit être paternelle et protectrice des citoyens, veut *empêcher la fuite* que la loi et l'humanité lui prescrivent de faciliter ! — Au lieu de s'arrêter et de se déployer dans le Champ-de-Mars pour montrer sa force, ses canons, son infanterie, sa cavalerie, pour faire les proclamations impérieusement exigées par la loi et pour donner aux promeneurs le temps de se retirer, elle marche, en pointe, droit à l'autel de la Patrie, couvert d'une foule immense, de femmes, d'enfants, d'hommes inoffensifs, sans armes, uniquement occupés à signer *huit copies* de la pétition déjà couverte de 6,000 signatures. — Et qui marche ainsi? Bailly et la Municipalité, Lafayette et ses Aides-de-camp, presque tous Aristocrates et dévoués au Roi comme Romeuf, les officiers les plus violents dans leur Aristocratie bourgeoise, les enragés de la Garde nationale, les mouchards les plus séïdes, tous ceux qui depuis longtemps sont en lutte contre la Presse, contre les Sociétés populaires, contre le Peuple passif, tous ceux qui disent tous les jours

il faut en finir avec les factieux ; et cette troupe est impatiente de fusiller la foule qui renferme la Démocratie la plus active. — A peine a-t-elle fait quelques pas dans le Champ-de-Mars, la Garde nationale en queue fait, sur l'ordre de Lafayette, une décharge en l'air ou à poudre du côté de quelques individus qui se trouvent sur le gazon latéral entre le Champ-de-Mars et la Ville. — Les citoyens qui sont à l'autel ne peuvent croire qu'on veuille employer la violence et restent immobiles, prêts à s'éloigner à la première sommation ; car il est certain, indubitable, qu'ils n'ont pas d'armes et qu'ils *ne peuvent* ni ne *veulent* résister.... — Mais, sans qu'aucune sommation soit faite, sans qu'aucun avertissement soit donné par la trompette, Lafayette lance la cavalerie, qui se précipite sur l'autel et fait une décharge de pistolets et de carabines ; puis il ordonne à l'infanterie de faire feu, et la Garde nationale fusille !.... On poursuit à coups de sabre dix à douze mille personnes qui fuient épouvantées !.... On assure même qu'on attend les fuyards aux issues pour les frapper, qu'on les pousse dans toutes les directions, même vers la rivière, où beaucoup se précipitent dans leur effroi, et qu'on les fusille sur le bord, ou dans les barques, ou dans l'eau !.....

Plusieurs citoyens, deux femmes, un enfant, sont tués en *tenant embrassé l'autel de la Patrie !!...*

La Municipalité avoue douze tués et douze blessés ; *Prudhomme* dit cinquante tués ; *Desmoulins* et *Ferrières* parlent de quatre cents ; *Saint-Just* parlera de deux mille ; un *Tribunal* dira un nombre *incalculable.*

Le mal serait bien plus grand encore si les Grenadiers et les Chasseurs soldés, qui entrent par la grille de l'Ecole-Militaire au moment où le feu commence, voulaient tirer sur les fuyards qui se précipitent de ce côté ; mais, quoi-

que tous et surtout leur Commandant *Hullin* soient dévoués à Lafayette, ils refusent de tirer et sauvent, au contraire, plus de deux cents citoyens qui allaient être massacrés sous leurs yeux, notamment un vieillard sabré par un officier-supérieur.

Suivant *Prudhomme*, Lafayette leur reproche leur inaction en leur disant : « *J'avais pleine confiance en vous ; mais vous n'avez pas obéi* A LA LOI. »

Et remarquons ici que, dans ses Mémoires, Lafayette avoue que c'est pour obtenir cette *obéissance à la loi*, c'est-à-dire, au Général (commandant toujours au nom de la loi même quand il la viole) qu'il a donné sa *démission* après le refus de la Garde nationale de faire feu le 18 avril ; que cette démission n'était qu'une ruse afin de s'assurer que cette Garde ferait feu quand il l'ordonnerait ; qu'il avait alors *communiqué* SON SECRET *à Louis XVI...* Et Lafayette ajoute :

« Les discours (sur la nécessité de l'obéissance passive), les lettres, les démarches de la Commune, les promesses des Bataillons (d'obéir aveuglément), les refus pendant plusieurs jours (de retirer sa démission), et le mouvement imprimé à l'opinion publique par cette circonstance, contribuèrent beaucoup au ***bon ordre*** qui, peu de temps après, régna dans Paris au départ du Roi. »

Cette tactique et cette ruse, dont *le secret* est confié à Louis XVI, doivent contribuer beaucoup aussi à l'exécution de l'ordre de faire feu dans le Champ-de-Mars : c'est à Lafayette qu'appartient l'honneur ou la responsabilité.

« Vous verrez, écrit Lafayette à Washington, que l'effet de ma démission a été de ranimer un peu le ***pouvoir des lois***. Si j'étais ***soutenu*** pour la ***répression de la licence*** comme je le serais contre les tentatives aristocratiques, le ***Peuple*** arriverait bientôt à une ***juste appréciation*** de ce que signifie le mot de ***liberté***. »

Aujourd'hui qu'il est parfaitement *soutenu* par le Roi,

par la Cour, par l'Assemblée, par le Département, par la Municipalité, par les zélés de la Garde nationale, il apprend *au Peuple* le sens du mot *liberté* !!!

Cependant, il aspire encore à la réputation d'humanité :

« Au moment où *le feu allait être mis au* CANON, dit encore Lafayette dans ses Mémoires, n'ayant pas le temps d'arrêter le mouvement, le Général poussa son cheval, très-imprudemment sans doute, au-devant de la pièce; et le canonnier effrayé retira *le bras :* ce qui n'empêcha pas les Jacobins d'accuser la fureur sanguinaire de Lafayette dans cette journée. »

Mais ni Bailly, ni les Aides-de-camp, qui sont à côté de Lafayette et du canon, qui doivent être attentifs surtout aux mouvements du Général et de son artillerie, qui ne manquent aucune occasion de le louer, qui vanteront son *admirable générosité* à relâcher le mouchard qu'on dit avoir tiré sur lui un coup de pistolet, ne parleront jamais de son dévouement à se précipiter devant un canon qui peut l'exterminer par sa mitraille. N'examinons pas d'ailleurs s'il n'est pas cent fois plus facile et plus prompt de crier pour arrêter le bras déjà tendu du canonnier qui va mettre le feu que de lancer son cheval devant la bouche du canon qui se trouve nécessairement éloigné de quelques pas : mais remarquons ce fait effroyable ; les *canons* sont donc arrivés *chargés à mitraille!* Ou bien ils ont donc été chargés là, toujours par l'ordre de Lafayette ! Ils sont donc *pointés !* Lafayette a donc donné l'ordre de tenir la *mèche prête*, et même de tendre le bras pour *faire feu* ; car on ne peut pas admettre, de la part de ces héros qui ont juré obéissance à la loi, une telle violation de la loi et une telle anarchie que, à côté de Lafayette, les canonniers puissent, sans ordre, mitrailler des citoyens qui fuient !...

Mais le prétexte à toutes ces horreurs? Voici ce que, demain, dira Bailly à l'Assemblée :

« L'intention du Conseil Municipal était de se porter d'abord à l'autel de la Patrie (couvert d'hommes, de femmes et d'enfants) : mais à peine entrait-il que des *particuliers* placés autour des glacis ont crié : *A bas le drapeau rouge! A bas les baïonnettes!* Cependant le Corps municipal continuait sa marche, lorsque les *attroupés* (sur le glacis) ont *jeté des pierres*, et qu'un d'eux a tiré un coup de feu *dirigé sur les officiers municipaux* : la Garde nationale a fait aussitôt une première décharge en l'air, et beaucoup des attroupés se sont dispersés. Mais bientôt, se réunissant sur la partie du glacis située du côté du Gros-Caillou, ils ont recommencé *leurs cris* et *lancé des pierres*. Alors la Garde nationale a *usé du droit* qui lui est attribué par l'article 7 de la loi martiale, attendu que les violences exercées ont rendu *impossibles les sommations* des Officiers municipaux. »

Non, non, les individus, généralement sans aucune arme, dont aucun surtout n'a de fusil, qui se trouvent sur le glacis, ne peuvent pas sérieusement lancer des pierres à une armée qui peut les sabrer et leur envoyer des balles et de la mitraille ; non, non, mille fois non, quelques pierres, lancées de loin, ne rendent pas les sommations impossibles quand on est dans le Champ-de-Mars, et qu'on a de la cavalerie, de l'infanterie, de l'artillerie, des bataillons entrant de tous côtés, quatrecents tambours, et toute la Garde nationale derrière soi ; non, non, un million de fois non, quelques pierres lancées, même sérieusement, depuis le glacis, ne peuvent pas autoriser des hommes qui n'ont pas résolu le massacre et le carnage à tirer à balles, à l'instant même, sur ceux qui ne lancent pas de pierres, sur les pétitionnaires, les femmes et les enfants, qui sont à l'opposé, sur l'autel de la Patrie, tandis qu'on ne tire pas sur le glacis !... — Bailly dira :

« Plusieurs Officiers et soldats de la Garde nationale ont été *frappés* à coups de pierres. Un d'eux a été *renversé* de dessus son cheval, et quelques-uns ont été *victimes* des séditieux ; deux chasseurs volontaires ont été *assassinés*, l'un revenant seul, l'autre à son poste ; un canonnier a été *massacré* à coups de couteau. »

Mais Bailly est trop intéressé personnellement pour qu'on puisse le croire sur parole ; aucun de ces faits n'est prouvé ; aucun surtout n'a lieu avant ou pendant la fusillade.

Mais écoutons *Prudhomme* et *C. Desmoulins.*

« A l'aspect du drapeau rouge à la fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, dit *Prudhomme,* les Gardes nationaux réunis sur la place poussent des *cris de joie* en levant en l'air leurs armes, qu'ils chargent aussitôt. »

« Enfin le drapeau rouge arrive au Champ-de-Mars à huit heures et demie, dit *Camille Desmoulins.* Les bataillons arrivent, non pas par un seul côté afin que les citoyens puissent fuir, mais par *toutes les issues,* afin qu'ils ne sachent où se retirer. Voici maintenant la dernière *perfidie,* celle qui met le comble à toutes celles de la journée : les pétitionnaires étaient autour de l'autel de la Patrie, c'est-à-dire à six cents pas de l'entrée du Champ de la fédération. *L'armée des bourreaux* avait bien prévu que tous les citoyens sans armes, les femmes, les enfants, se retireraient à la première proclamation de la loi martiale : pour ne pas leur laisser le temps et se dispenser de la publier, des *mouchards* placés à l'entrée du champ insultent la Garde nationale et la provoquent en lui lançant des pierres. La Garde tire sur ceux-ci le premier feu à poudre, aux termes de la loi ; ils se sauvent, et la *cavalerie court* faire la seconde décharge, à balles, sur les malheureux patriotes, qui, voyant la mort s'avancer de tous les côtés, et dans l'impossibilité de la fuir, la reçoivent en embrassant l'autel de la Patrie : en un moment l'autel est couvert de cadavres. C'est ainsi que Lafayette trempe *dans le sang* des citoyens ses mains, qui dégoutteront toujours à mes yeux de ce sang innocent, à cette même place où il les avait élevées au ciel pour jurer de les défendre.

Ce qui est certain c'est que, malgré le grand nombre d'arrestations qu'on va faire, et malgré l'énorme procédure qu'on va diriger contre les pétitionnaires, l'accusation se concentrera sur *trois quidams* qu'on ne découvrira jamais.

Mais il y avait alors de dix à quinze mille personnes au Champ-de-Mars : vous concevez donc les plaintes, les cris, les imprécations contre Lafayette et Bailly, contre la Garde nationale et la Municipalité : comment leur imposer silence ? — Par la *terreur !*

C'est d'ailleurs la *Presse* surtout qu'il faut frapper et tuer pour reviser à son aise la Constitution : c'est encore la *terreur* qu'il faut employer pour éviter la contradiction!

§ 14.— Terreur bourgeoise.

A l'instant, le soir même, sous le facile prétexte d'une *conspiration contre* LA PATRIE, dont on profane le nom, une foule de mandats d'arrêt sont lancés par le Comité des recherches, c'est-à-dire par le Triumvirat Barnave, Lafayette et Bailly; les massacreurs proscrivent les patriotes les plus connus, les chefs des Sociétés populaires, qu'on appelle des *factieux* soudoyés par les *Puissances étrangères; Marat, Fréron, C. Desmoulins, Legendre,* sont poursuivis; *Santerre, Sergent, Hébert,* sont arrêtés; la Police et les zélés de la Garde nationale (car ce n'est qu'une partie de la Garde nationale qui fait tout en compromettant la Garde entière) envahissent les domiciles, enlèvent deux cents citoyens de leurs lits, saisissent leurs papiers, brisent les presses, dévastent les imprimeries, enlèvent les caractères, sans craindre de donner l'exemple de la *violation des propriétés*.

« La Garde nationale, dit *Prudhomme*, loin de se refuser à toutes ces expéditions, auxquelles la troupe de ligne ne se serait prêtée jadis qu'avec répugnance, y apporte un *zèle pour la loi* qui ressemble à de l'*acharnement* et à de la *vengeance* personnelle. »

On arrête avec grand bruit quelques *étrangers* (qu'on relâche quelques jours après) pour habituer à voir arrêter les patriotes, et quelques *écrivains royalistes* pour jouer l'impartialité, comme on poursuit quelques *petits jeux de hasard* pour jouer la moralité.

Puis, après avoir ainsi détruit ou suspendu les journaux de C. Desmoulins, Marat, Fréron, etc., les massacreurs chanteront victoire, parleront presque seuls, dénatureront

tous les faits, publieront les plus audacieux mensonges, calomnieront les patriotes, et les laisseront ou plutôt les feront insulter par le *Chant du Coq* et les autres journaux de la Cour; la Municipalité laissera le drapeau rouge exposé à la fenêtre de l'Hôtel-de-Ville jusqu'au 7 août, pour faire croire que le danger existe même encore, tandis que le parti Barnave invoquera *le salut du Peuple* pour justifier le massacre du Peuple.

La ligue Lafayette et Barnave donne le déplorable exemple des attaques contre la *vie privée* des citoyens : tous les jours les murs sont couverts de placards, imprimés à grands frais, et signés par des royalistes connus, contre les écrivains et les patriotes.—Le plus obstiné des anciens défenseurs de Lafayette, *Brissot*, est attaqué comme escroc, fripon, banqueroutier frauduleux.

« Patriotes! répond-il, il se trame une *conspiration affreuse* contre tous ceux qui ont développé quelque énergie dans la défense du Peuple, qui ont démasqué les traîtres et les ennemis de la Constitution; on veut les rendre *suspects* à ce Peuple même, leur ôter son estime; en un mot, leur perte est jurée : *l'or coule* à grand flots pour payer les infâmes libellistes qui sont chargés de les discréditer dans l'opinion publique... Je n'abandonnerai point cependant la cause que j'ai défendue; et en la suivant avec la même ardeur, je veux confondre en même temps mes adversaires ou périr... »

La terreur règne même au théâtre, où, depuis la fuite, les Républicains faisaient représenter *Brutus*, la *Mort de César*, *Guillaume Tell*, deux pièces de circonstance, le *Monarque fuyard* ou la *Ligue des Prêtres et des Tyrans* et le *Royaume en interdit*, tandis que les Royalistes seuls y font représenter maintenant des pièces monarchiques, notamment *Athalie* montrant le Peuple Juif aux pieds d'un enfant, Roi de droit divin.

Et nous allons voir les mensonges officiels!

§ 15. — Mensonges officiels des Massacreurs.

Jamais des massacreurs n'avouent leur massacre : dans leur bouche, leurs victimes sont toujours des scélérats.

Bailly lit d'abord son *procès-verbal* de la journée du 17 au *Conseil général* de la Commune, qui l'accueille par des applaudissements.

« Il est bien étrange, s'écrie un membre (*Garan de Coulon*), que l'on fasse éclater une *joie bruyante* à l'aspect du *drapeau de la mort* déployé sous nos yeux, dans un moment où la Patrie et la liberté sont couvertes d'un *crêpe funèbre!* — Vous êtes un *séditieux*, répond un autre membre. — Eh bien, qu'on me fasse mon procès ! »

Puis la Municipalité tout entière se présente à la barre de l'Assemblée.

« Le corps municipal, dit *Bailly*, se présente devant vous, profondément *affligé* des événements qui viennent de se passer. Des *crimes* ont été commis, et la *justice de* LA LOI a été exercée : nous osons vous assurer qu'elle était NÉCESSAIRE. *L'ordre public était* DÉTRUIT. Des ligues et des *conspirations* avaient été formées. Nous avons publié *la loi vengeresse*. Les *séditieux ont provoqué* la force ; *ils ont fait feu* sur les Magistrats et sur la Garde nationale : mais le *châtiment du crime* est retombé sur *leurs têtes coupables*. »

Puis, il lit son *procès-verbal*, en présentant toujours les pétitionnaires comme des *rebelles*, des *furieux*, des *assassins*, des *scélérats*.

Vous vous attendez néanmoins que l'Assemblée, ou plutôt le parti Barnave, ne peut manquer d'applaudir au massacre ordonné par lui, et d'honorer les exécuteurs de ses ordres sanguinaires. Écoutez le Président, *Ch. Lameth* :

« L'Assemblée Nationale a appris avec douleur que les *ennemis du bonheur et de la liberté de la France* avaient *forcé* les dépositaires de la force publique à substituer aux mesures de douceur la *sévérité*. L'Assemblée Nationale *approuve* votre conduite ; elle voit avec une

grande satisfaction que les Gardes nationales, *soldats de la liberté, soutiens de la loi,* ont continué à *justifier la haute estime* que leur avait méritée leur *zèle infatigable.* »

Barnave enchérit encore sur Ch. Lameth :

« Comme je pense que la réponse du Président est l'expression du *vœu de l'Assemblée,* je demande qu'elle reçoive la plus grande *publicité.* Le courage, la fidélité de la Garde nationale sont d'autant plus *estimables* que, depuis les troubles, on tente de la séduire : elle doit obtenir de l'Assemblée *l'approbation la plus éclatante.* Il est temps que *la loi* exerce son empire ; il est temps que l'on sache que le caractère de l'homme libre est dans *le culte de* LA RELIGION DE LA LOI. »

Quelle audace ! Ce sont les traîtres, les violateurs de la loi, qui parlent du culte de la loi, et qui massacrent ceux qui l'exécutent ! c'est le voleur qui crie au voleur !

« Le moment est venu où *des hommes,* après avoir été longtemps le tourment de leur Patrie, doivent enfin être voués au *mépris universel ;* le moment est venu où ceux qui, dans les circonstances, n'avaient cherché que des *vengeances individuelles* doivent devenir les *victimes* de la loi, qui mettra à découvert leurs *infâmes menées.* »

Et c'est lui qui intrigue, qui conspire, qui trahit ! ! !

« Je demande donc que la *réponse du Président* soit affichée dans toutes *les rues,* et que les *tribunaux poursuivent* les auteurs des mouvements et les chefs des émeutes. Dans des moments plus calmes, lorsque les événements seront mieux connus, nous nous occuperons du *sort des familles* de ceux qui *sont morts* à leur poste avec *l'habit de la loi.* » Nous leur dirons que la Patrie *adopte leurs enfants,* et que leurs *veuves* lui appartiennent par la reconnaissance. »

Mais aucun Garde national n'a été tué !... Quelle rouerie, pour gagner la Garde nationale !

Et tout est décrété à *l'unanimité.*

On vante aussi la *valeur* et *l'admirable générosité* de Lafayette ; et l'on décrète que les tribunaux poursuivront l'individu qui a attenté à ses jours et qu'il a fait relâcher. — Mais, comme vous pensez bien, on ne le retrouvera

plus : c'est une farce et une tartufferie pour faire croire que l'Assemblée croit que le *mouchard* était un *assassin*, et que Lafayette, qui avait *l'admirable générosité* d'épargner un scélérat, a bien fait de massacrer des innocents !

On adopte en même temps, sans discussion, un projet de *Regnault de Saint-Jean-d'Angelys* contre la Presse ; on punit la *provocation à la désobéissance aux lois*, malgré les courageux efforts de *Pétion* pour signaler l'abus qu'on peut faire de cette disposition.

Puis la Commune, l'État-major de la Garde nationale, une foule *d'adresses*, viennent applaudir aux décrets des 15 et 16, à l'énergie de l'Assemblée : mais ces adresses, généralement dictées et mendiées, émanent presque toutes des Districts, des États-majors, des Autorités complices ou trompées ; et les Barnave, etc., qui les font lire avec éclat à la tribune et qui les répandent triomphalement, gardent un perfide silence sur d'autres adresses, au moins aussi nombreuses, qui n'apportent que des censures.

« Et l'on est fier, dit *Brissot*, de quelques adresses rédigées à Paris et copiées dans les Départements ! on est fier de ces adhésions fabriquées dans la Capitale ! Ah, laissez nous la *liberté des opinions*, ne mettez pas *des canons* à la place des raisons, et nous répondrons !

Mais écoutez le rapport de *Salles*, ce Député royaliste qui ne trouvait pas prouvé le crime de Louis XVI (p. 346), cet ami de Barnave que Barnave a fait nommer rapporteur pour les événements du 17 !

« Un *grand délit* s'est commis presque sous vos yeux (oui, mais par vous !), et le drapeau rouge a été déployé. Des citoyens, après avoir *juré la révolte* sur l'autel de la Patrie (imposture !), après avoir commis des assassinats (non, ce ne sont pas les mêmes individus !), *consommeront leur rébellion* (infâme mensonge !), et le champ de la Fédération, qui avait été témoin des serments de fidélité à la loi, a vu *la loi* développer toute sa sévérité contre des hommes *parjures* à ces serments (c'est Lafayette et vous qui avez juré et qui êtes parju-

res). Des avis multipliés nous apprennent que les ennemis de la Patrie méditent de nouveaux attentats ; s'ils ont une fois voulu *s'assurer* du Roi et de l'héritier du trône (il veut faire croire que les pétitionnaires du 17 étaient des royalistes ; quelle perfidie !), qui sait si, ayant en leur puissance tout le reste de la famille royale, ils ne préparent pas des crimes qui font frémir ! Il faut que la loi *frappe ;* et *promptement.* Pour juger la rébellion du Champ-de Mars, il faut créer un *tribunal particulier*, central et TEMPORAIRE, *toujours prêt à frapper* les têtes coupables, et jugeant *sans aucun recours.* »

Quel excès d'impudence ! quelle fureur aveugle ! Ce sont eux qui, les premiers, inventent contre le Peuple un *système de terreur* et un *tribunal révolutionnaire !* Ils ne veulent pas admettre que, quoique *vainqueurs* aujourd'hui, il est possible qu'ils soient *vaincus* demain et forcés de subir la *terreur* et le *tribunal* qu'ils inventent contre leurs adversaires ! — Mais, combattue par *Lanjuinais* et par *Robespierre,* cette proposition n'est pas adoptée.

Cependant, les patriotes nomment une *Commission* pour surveiller la procédure instruite contre les pétitionnaires du Champ-de-Mars ; et l'accusateur public, *Bernard,* poussant l'infamie jusqu'à faire *publier une lettre* par laquelle il *affirme* que des témoins ont entendu Santerre et Camille Desmoulins dire qu'il fallait *égorger la Garde nationale,* les Commissaires font afficher les dépositions imprimées de ces témoins d'où résulte la preuve matérielle que ce magistrat les a *falsifiées ;* et les accusés attendront leur infaillible acquittement pour poursuivre eux-mêmes l'accusateur, quand une *hypocrite amnistie* viendra prévenir les débats et protéger les massacreurs.

Et pour couvrir toutes leurs menées, les Barnave, etc., emploieront un autre grand moyen, une éclatante *scission* avec les Jacobins. — Mais auparavant, écoutons *Prudhomme* et *C. Desmoulins.*

§ 16. — Article de Prudhomme.

« La journée du 17 juillet a été affreuse : Il s'y est passé des scènes individuelles dont le récit brise le cœur ; mais enfin, plusieurs citoyens n'y ont perdu que la vie. Si la Nation datait de cette époque *la perte de sa liberté !...* Si l'idée de ce *massacre* n'avait été conçue que pour glacer d'effroi les *écrivains* patriotes, pour autoriser les violations de domicile, pour dresser des tables de proscription, pour enivrer la Garde nationale en lui donnant une fausse mesure de sa force, pour faire *rentrer le Peuple dans sa nullité politique*, pour imposer silence aux *journalistes*, *dissiper les Clubs* et ne pas souffrir un seul groupe dans tout Paris, redevenu la *ville des aveugles et des muets !....* Tout cela s'est fait et se fait encore ; et les Gardes nationaux applaudissent à leur métamorphose en *janissaires ;* et le Peuple lui-même, frappé de l'épidémie, rit d'un rire sardonique à la vue de tous ces coups d'autorité asiatique ! Le malheureux ! il insulte aux traitements barbares qu'on fait subir à ses *plus ardents défenseurs*, et appelle brigands ceux-là mêmes qui l'ont averti tant de fois de se mettre en garde contre les *véritables brigands* lâchés au milieu de lui !... Et il s'est trouvé des gens pour justifier les *nombreux assassinats* du 17, les délations, *les lettres de cachet*, les prises de corps, les incarcérations, les saisies de papiers, les confiscations de presses et de caractères d'imprimerie, les radiations de scrutin ! !... Dès le lendemain du massacre, tous les coins de rue offraient à lire aux passants une adresse de *félicitations et d'encouragements* aux Gardes nationaux, comme pour aller au-devant de leurs *remords :* et en effet, deux sous-officiers se sont *brûlé la cervelle.* Il en est pourtant auxquels la conscience n'a rien dit : Un grenadier, entre autres (par pitié pour lui nous tairons son nom), se vanta d'avoir été faire sa décharge de mousqueterie, en ajoutant que sa joie eût été complète s'il avait pu *coucher en joue* ROBESPIERRE..... Citoyens ! contenez votre indignation : il est des monstres dans la Nature ; pourquoi n'y en aurait-il pas dans la Société ? »

Et à ces *suicides* dont parle Prudhomme, nous pouvons ajouter celui-ci : *Provaut*, Lieutenant de canonniers, se casse la tête en disant : « *J'ai juré de vivre libre ou de mourir ; la liberté est perdue, je meurs !*

Après avoir raconté que, trois jours après le massacre exécuté sans proclamation avec la plus extrême précipitation, la Municipalité a fait placarder la loi martiale sur tous les murs de Paris, *Prudhomme* ajoute :

« Magistrats du Peuple, êtes-vous stupides ou féroces ? Quand il s'agit de mettre à exécution une loi de sang, on y regarde à deux fois ! on dirait que vous aviez *soif de carnage !* Il vous tardait donc bien de faire usage de cette arme si difficile à manier et dont les coups sont si terribles ! Vous vous intitulez complaisamment les *tuteurs*, les *pères* du Peuple ! Un père, un tuteur menace longtemps avant de frapper ; il ne tue pas ses enfants pour leur apprendre à vivre. Ni le drapeau rouge prudemment exposé après le danger, ni les détours piteux du Maire, ni la réponse congratulatoire du Président, ni le volumineux *procès-verbal* de la Municipalité, ne laveront la *tache indélébile du sang* de vos frères qui a rejailli sur vos écharpes ! C'est un poison lent qui flétrira vos jours jusqu'au dernier ! »

§ 17. — C. Desmoulins envoie sa démission à Lafayette.

« Libérateur des deux Mondes, fleur des Janissaires-Agas, phénix des Alguazils-majors, Don Quichotte des Capets et des *deux chambres*, constellation du Cheval blanc, je profite du premier moment où j'ai touché une terre de liberté pour vous envoyer ma *démission* de journaliste. Je sens que ma voix est trop faible pour s'élever au-dessus des clameurs de vos 30,000 *mouchards*, et d'autant de vos *satellites*, au-dessus du bruit de vos 400 *tambours*, de vos *canons* chargés à raisin. D'ailleurs, sur quels mémoires écrire aujourd'hui un journal ? J'avais jusqu'ici inédit de *votre* ALTESSE *plus que royale* en grande partie sur les mémoires des honorables membres *Lameth*, *Barnave et Duport* ; c'est sur leur caution que je vous dénonçais aux 83 départements comme un *ambitieux* qui ne vouliez que dominer, un *esclave de la Cour*, pareil à ces Maréchaux de France à qui la Ligue avait donné le bâton et qui, se regardant comme bâtards, cherchaient à se faire légitimer ; enfin, c'est sur leur garantie, autant que sur les faits, que je vous regardais comme un *conspirateur contre le Peuple*, et un *traître* plus dangereux que Bouillé. D'un autre côté, quand vous n'auriez pas dans mille et un journaux peint les Lameth des plus noires couleurs, Brissot, que vous avez *trompé* si

indignement, nous a déclaré que vous ne lui parliez qu'avec ***le plus profond mépris*** de ces personnages avec qui vous êtes maintenant lié. A vous entendre rendre ce témoignage, il était difficile de juger lequel était un plus grand ***vaurien;*** et voilà que tout-à-coup vous vous embrassez tous deux, vous vous proclamez l'un et l'autre les pères de la Patrie. Auquel croire de vos deux témoignages, de celui de la veille ou de celui du lendemain? Et quelle sera la caution du journaliste?... Il ne peut pas même croire aux preuves juridiques: il vous arrive une fois de venir aux Jacobins; Danton vous y accuse de 4 ou 5 crimes capitaux; vous ne pouvez pas vous justifier d'un seul; vous passez condamnation: qu'en résulte-t-il? Ce n'est pas votre tête qui tombe, c'est vous qui proscrivez celle de Danton! D'après ces deux faits, il est bien inutile de nous obstiner plus longtemps à nous charger de la haine des mauvais citoyens et à nous dévouer à leurs poignards. Ce n'est pas à un Romain à descendre dans l'arène et à combattre les ***bêtes féroces*** pour amuser des esclaves.

Il se plaint de la *prodigalité liberticide* de Bailly et de Lafayette, plus *déprédateurs*, dit-il, que Calonne, qui emploient les *millions* de la liste civile et partie des *milliards* des biens du Clergé à élever la digue des *mouchards* contre le torrent de l'opinion publique.

« Pour moi, ce n'est point pour obtenir ***deux Chambres***, ce n'est point pour substituer ni des ***Décemvirs*** à la Royauté, ni des ***Comités*** au Ministère, ni ***un Dandré,*** ni ***un Barnave*** aux premiers Ministres, ni les ***proscriptions des co-dictateurs Lafayette et Lameth*** aux lettres de cachet, que j'ai pris le premier la cocarde Nationale; ce n'était point la peine de nous délivrer des ***bourrades des triste-à-pattes,*** pour nous percer de la ***baïonnette de nos concitoyens;*** et on n'a point renversé la Bastille, pour ***fusiller*** ceux qui signent une pétition! »

§ 17. — Scission des Feuillants.

Pour décréditer, déshonorer, écraser le parti populaire, et toujours pour justifier le massacre, les *Barnave* et *Lameth*, les *Lafayette* et *Bailly*, ont résolu de se séparer avec éclat des Jacobins, dont ils sont tous membres,

mais dans lesquels leur orgueil souffre de se trouver avec des non-Députés sur lesquels ils n'ont pas d'influence.

Dès la veille du massacre, le 16, sans prévenir, ils se retirent dans le couvent des *Feuillants*, près de l'Assemblée; entraînent le Président des Jacobins, et *Bouche* les deux secrétaires, *Salles* et *Antoine*; s'emparent de la *correspondance* avec toutes les Sociétés affiliées; envoient de suite à celles-ci, clandestinement, par l'intermédiaire du Ministre Delessart, une *adresse* hypocrite et perfide, dans laquelle ils osent se dire les seuls *Amis de la Constitution, inaltérablement dévoués et fidèles*, en dénonçant calomnieusement la masse des Jacobins comme des factieux, des exagérés, des ennemis des principes constitutionnels, des rebelles contre les décrets et contre la Constitution.

Et dans leur *correspondance*, ils se présentent mensongèrement comme les adversaires du *Club de* 89, tandis qu'ils sont ses alliés, comme les ennemis de *l'OEil-de-bœuf* (1) ou de la Cour, tandis qu'ils sont ses pensionnaires, ses directeurs et ses complices!

Pétion, *Robespierre*, *Grégoire*, *Rœderer*, et deux autres Députés, restent seuls d'abord aux Jacobins.

Voilà donc la Gauche divisée de nouveau en deux Clubs, *les Feuillants*, composés de Députés principalement, et *les Jacobins*, composés de quelques Députés et de beaucoup de citoyens.

Dans ces critiques et difficiles circonstances, *Robespierre* propose une *adresse* à l'Assemblée Nationale, rédigée par lui, pleine d'habileté et de dignité, que nous regrettons de ne pouvoir transcrire en entier :

(1) *L'Œil-de-Bœuf* est l'anti-chambre du palais de Versailles contiguë avec la chambre à coucher du Roi, où se réunissaient les Courtisans, ainsi appelée parce qu'elle est éclairée par une seule fenêtre ayant la forme d'un œil de bœuf.

« C'est à vous de pourvoir à la défense de l'État par *des moyens qui ne compromettent point* les vrais principes de la Constitution; c'est à vous de protéger les amis de la liberté contre les vexations qu'ils peuvent éprouver, contre les attentats arbitraires à la liberté individuelle, *qui troublent la tranquillité publique* en provoquant l'indignation, les alarmes et la résistance. Pour nous, nous concourrons de tout notre pouvoir à seconder votre autorité protectrice; nous bornerons nos efforts à l'usage des *moyens constitutionnels* qui nous sont assurés, pour fixer votre attention, pour éclairer nos concitoyens sur les objets qui intéressent le salut de l'État. Nous nous reposons avec la confiance qui appartient à des hommes libres, de la destinée de la France et des Nations, sur la marche imposante et rapide de l'opinion publique, que nulle puissance humaine ne saurait désormais arrêter; sur l'empire irrésistible et sacré de la volonté générale; sur ces principes éternels de la raison, de l'humanité, de l'égalité, de la souveraineté nationale, qui dormaient dans le cœur des hommes, et que la Déclaration promulguée par vous a reveillés pour toujours; sur cette passion de la liberté, qui ne périra qu'avec le Peuple français.

« Respect pour l'Assemblée des Représentants de la Nation, fidélité à la Constitution, dévouement sans borne à la Patrie et à la liberté, voilà la devise sacrée qui doit rallier à nous tous les bons citoyens. »

Cette adresse, unanimement adoptée, le 18, est envoyée à tous les Députés, à toutes les Sociétés, aux 48 Sections et aux 60 bataillons de la Garde nationale.

Robespierre fait aussi décider que les Jacobins conserveront leur titre d'*Amis de la Constitution*; et l'on rédige une autre *adresse* aux Sociétés affiliées, pour les engager à bien examiner et à comparer, avant de prendre parti pour ou contre les scissionnaires.

Pétion écrit à ses Commettants une lettre courageuse, dans le sens du discours de Robespierre, du 21 juin (p. 280), qui fait une vive impression.

« J'ai cru apercevoir, dit-il, que la scission était le fruit de *l'intrigue* des hommes (Lameth, Duport, Barnave) qui, portant partout l'esprit de *domination*, gouvernaient depuis longtemps la Société des Amis de la Constitution; on s'est *lassé de leur joug*; ils ont perdu

peu-à-peu leur influence ; ils ont essuyé des contradictions ; aussitôt qu'ils n'ont plus été les maîtres, ils se sont retirés avec l'ardent désir de se venger.

« Je vais vous dire maintenant ce qui m'épouvante, ce qui me fait trembler pour la chose publique : *La réunion la plus étonnante* vient de s'opérer au sein de l'Assemblée ; j'en suis témoin, et j'y crois à peine. Des hommes, que *l'antipathie la plus prononcée* éloignait les uns des autres, se sont rapprochés tout-à-coup ; ils se *détestent*, ils se *méprisent ;* mille fois je les ai entendus s'attaquer avec l'acharnement le plus cruel, se faire les reproches les plus amers, se permettre les inculpations les plus outrageantes ; et ils agissent de concert ! Peut-il exister de liaison vraie sans estime ? Auraient-ils déposé en un instant toutes leurs haines ? Serait-ce le désir de sauver l'État qui les aurait réunis ? Que ne puis-je le penser ! Mais je me livre malgré moi aux plus *tristes présages*. Je ne vous parle pas du moment où nous sommes : il est affreux ; il me fait verser des *larmes de sang ;* l'image de la force se présente partout aux regards du citoyen tremblant et effrayé ; je vois les *vengeances et les persécutions* particulières s'approcher. Si cet orage n'était que passager, il faudrait avoir la force d'en supporter les ravages ; mais quel avenir il me semble nous prédire ! Je crois voir nos travaux achevés ; la Charte constitutionnelle dressée, présentée à Louis XVI ; Louis XVI proposer des *modifications*, déclarer qu'à ces *conditions* il accepte ; des troupes étrangères placées de concert sur nos frontières pour nous imposer... Je vois de *prétendus Amis de l'ordre* et du bonheur public s'élever du sein de l'Assemblée ; exposer avec chaleur les danger qui nous menacent ; représenter que si les conditions exigées apportent quelques changements à la Constitution le fond n'en est point altéré ; qu'elle n'en restera pas moins la plus belle Constitution de l'Univers ; que, lorsque nous avons commencé, nous ne devions pas espérer aller aussi loin dans la carrière politique ; qu'il est sage de faire de légers sacrifices pour obtenir une paix solide et durable ; que les mécontents, qui ont essuyé des pertes de toute espèce, satisfaits des plus faibles restitutions, renonceront à leurs projets de vengeance ; et qu'enfin tous les citoyens ne formant plus qu'un Peuple de frères, la Nation ne sera plus agitée par de longues et douloureuses convulsions... Je vois les jadis Nobles et les Prêtres approuver la *transaction ;* les hommes faibles y consentir ; les chefs et les orateurs en soutenir les avantages ; quelques vrais amis de la liberté, quelques hommes jaloux de la

gloire et du bonheur de la Nation, qu'on traitera de factieux, s'y opposer; et la grande majorité de l'Assemblée consacrer, par un décret, cette *transaction honteuse*. Où nous conduiront ces premiers pas rétrogrades? Je ne sais, mais j'en frémis : fasse le Ciel que je me trompe dans mes tristes conjectures! »

Une masse ignorante, crédule, aveugle, engourdie, paralysée d'esprit, ne voit pas encore ces intrigues, ces coalitions, ces conspirations, ces trahisons, que les faits, avec leur inflexible logique, font deviner et voir clairement aux écrivains populaires : mais tout le monde finira par ouvrir les yeux sur les popularités usurpées.

Les *Jacobins* font d'inutiles efforts pour la réunion; les Sociétés affiliées en font aussi sans mieux réussir; et les dédaigneux *Feuillants* déclarent irrévocablement la guerre aux Jacobins, au Peuple, et presque à la Révolution.

Les scissionnaires ont d'abord un immense avantage, parce que, étant tous Députés, ils ont la franchise des lettres et l'appui du Ministère, qui expédie leurs adresses et leurs circulaires par ses courriers. Ils interceptent ou suppriment les lettres des Jacobins, et joignent ainsi la perfidie et le vol à l'intrigue et à la conspiration.

Aussi beaucoup de Sociétés, trompées, se prononcent d'abord pour eux : mais presque toutes finiront par apercevoir la trahison et par les abandonner pour se réunir aux *Jacobins* : ils ne conserveront que 56 Députés.

Le *Duc d'Orléans* se prononce aussi pour les *Jacobins*, contre les *Feuillants*, après les avoir entendus les uns et les autres.—Le 17 août, son fils aîné, le *Duc de Chartres*, alors Colonel de dragons, depuis Roi, se prononce aussi pour les Jacobins, à son retour de sa garnison à *Vendôme*, en quittant le club Jacobin Vendômois dont il est membre.—Et le 29, d'Orléans père est élu *Secrétaire* de l'horrible club, tandis que Rœderer en est élu *Président*.

Nous allons voir les *Feuillants* conspirer avec une partie de la Droite pour détériorer la Constitution, et ne reculer que devant l'opiniâtreté de l'autre partie de cette Droite, qui veut la détruire en entier. Nous allons les voir même conspirer un moment avec l'Étranger. — Mais, auparavant, arrêtons-nous encore un peu sur le 17 juillet pour en bien déterminer le caractère; car là, comme à Nancy, est la clé de tous les événements qui suivront.

§ 19. — Ce massacre est un des plus grands crimes.

Toute l'affaire du Champs-de-Mars peut se résumer ainsi:

Indigné, irrité contre le parjure et traître Louis XVI, qui fuit pour attaquer la Constitution et rétablir le Despotisme en amenant sur la France toutes les calamités de la guerre civile et de l'invasion étrangère; échauffé, exalté, par l'exemple de la Cour de Cassation, des six tribunaux criminels de Paris, d'une multitude de députations et d'adresses, qui couvrent le Roi d'ignominie et le déclarent indigne de régner; trompé par les perfides démonstrations de l'Assemblée, qui suspend le fugitif, le constitue prisonnier et menace de lui faire son procès; le Peuple, presque entier, veut tout simplement signer une *pétition* qui contiendra son *vœu* : mais, plus les pétitionnaires seront nombreux plus le Roi sera compromis si l'on permet que la pétition soit signée : or, les meneurs de l'Assemblée, vendus à Louis XVI, et payés par lui soit en argent soit en promesse de pouvoir, conspirent pour lui conserver le trône à tout prix, et décident qu'on imposera silence aux pétitionnaires par un coup d'État, par un massacre, par une boucherie dans le Champ-de-Mars. Tout préparé, tous les mouchards à leur poste, tous les enragés de la Garde nationale sous les armes, on laisse arriver les pétitionnaires au Champ-de-Mars, à l'autel de la Patrie;

et quand il s'y trouve quinze à vingt mille personnes, hommes, femmes et enfants, on arrive avec de la cavalerie, qui masque des canons, avec un petit drapeau rouge presqu'imperceptible avec la Municipalité; et on ferme toutes les issues du côté de Paris, de l'École-Militaire et de la rivière; et sans délai, sans sommation, on fusille, sur l'autel de la Patrie; et l'on sabre même la population qui fuit de tous côtés en poussant des cris; et le Champ-de-Mars est couvert de cadavres...

Eh bien, nous le demandons, quels que soient les acteurs, ces faits sont-ils justifiables, excusables? N'est-ce pas un massacre, un assassinat, un lâche assassinat? N'est-ce pas une répétition du massacre de Thessalonique, une espèce de Saint-Barthélemy? N'est-ce pas pire que les charges de Bezenval et de Lambesc, pire que le massacre de Nancy, où du moins il y eût des hommes armés et un combat? Que feraient de plus Bouillé et les Émigrés s'ils arrivaient à Paris avec l'Étranger? Que voit-on de semblable chez les Peuples sauvages et barbares?

Nous en sommes désolés pour *Barnave*, *Duport*, les *Lameth*, plus encore pour *Lafayette*, plus encore peut-être pour le philosophe *Bailly*; nous gémissons de trouver l'humanité si imparfaite, et de voir tant d'imperfections dans des hommes qui ont tant de qualités et qui ont rendu tant de services : mais où sera la moralité et l'utilité de l'Histoire, si l'on approuve ou si l'on excuse de pareilles monstruosités parce qu'elles émanent de Barnave, de Lafayette, de Bailly? Quel coup d'état, quel massacre, quel état de siége, quelle proscription, pourra-t-on incriminer, si le massacre du Champ-de-Mars est incriminable?

Sans doute c'est une nécessité cruelle (et devant elle nous avons plus d'une fois été tentés de briser notre plume) que celle de signaler Mirabeau, Barnave, Duport, les

Lameth, comme des intrigants, des ambitieux, des corrompus et des traîtres, qui ne reculent devant aucun moyen; de montrer *Bailly* se laissant entraîner au massacre, l'autorisant de sa présence, puis mentant, calomniant, déshonorant ses victimes; enfin, de trouver *Lafayette* poussant au massacre de Nancy et le glorifiant, ordonnant un massacre dans la cour des Tuileries pour protéger le voyage ou la fuite de Louis XVI le 18 avril, exécutant en personne le massacre du Champ-de-Mars : mais c'est ici que l'Histoire fournit un enseignement utile, en montrant combien la politique, surtout dans les temps révolutionnaires, métamorphose et compromet les hommes, combien l'ambition et la vénalité sont redoutables jointes à l'adresse et au talent, combien la faiblesse, l'excessive confiance, la crédulité, la présomption, peuvent être funestes, même avec l'intention de faire le bien du pays, et quelle terrible *responsabilité* contractent ceux qui ont la hardiesse de prendre ou d'accepter les premiers postes.

Car, voyez les conséquences ! Nous ne parlons pas des espérances et de l'audace que le massacre va donner aux Royalistes pour la révision et la destruction de la Constitution, pour l'invasion et la Contre-révolution; mais ce massacre va mettre la division dans la Garde nationale, dont la partie la plus populaire sera furieuse contre la partie la plus Aristocrate, qui la compromet vis-à-vis du Peuple; le Peuple va devenir furieux contre la Garde nationale en masse, contre Lafayette, contre Bailly, contre la Constituante; et la lutte va prendre le caractère d'une guerre à mort entre le Peuple passif et la Bourgeoisie. Lafayette dira lui-même (dans ses Mémoires) « que le 10 août et le 31 mai sont la *revanche* du 17 juillet; » Si cela est, comment s'étonner de la violence de ces insurrections?

Toutes les violences populaires qui suivront seront donc

la conséquence de l'horrible coup d'État contre le Peuple, ainsi que du premier coup d'État contre les soldats à Nancy, comme ces deux coups d'État sont l'explication des violences révolutionnaires ; et c'est pourquoi nous avons mis tant d'intérêt à bien développer et à bien caractériser ces deux épisodes capitaux de la Révolution, trop négligés, selon nous, par les précédents historiens.

Les Barnave et Lameth, les Lafayette et Bailly, compromettent donc leurs partisans et leurs amis ; et la masse de l'Assemblée, de la Municipalité, de la Garde nationale, de la Bourgeoisie, devrait leur adresser autant de reproches que le Peuple lui-même.

Cependant, nous devons l'avouer, M. *Thiers* porte, sur cette affaire du Champ-de-Mars, un jugement tout différent : mais les faits qu'il raconte sont incontestablement erronés ; par conséquent sa conclusion ne peut être vraie.

§ 20. — Récit différent de M. Thiers.

M. Thiers parle de *barricades* élevées par les pétitionnaires et *brisées* par Lafayette ;... et il n'y a point de barricades. — Il regarde comme tiré par un assassin le coup de feu tiré, *à bout portant sans atteindre personne,* sur Lafayette qui fait relâcher le coupable ;... et il est de toute évidence que ce tireur est un mouchard. — Il place dans l'après-midi, après l'arrivée de la foule, après l'enlèvement des barricades et le coup de feu, la découverte des deux vieillards sous l'autel de la Patrie, et il les fait *égorger* sur place par les pétitionnaires ; il dit que c'est alors que *le désordre n'a plus de borne* et que Lafayette et Bailly sont obligés d'employer la force ;.... tandis que les deux vieillards ont été arrêtés dès le matin, avant l'arrivée des pétitionnaires, qu'ils ont été tués dans le Gros-Caillou

par les habitants du Gros-Caillou, et que cette scène est étrangère au massacre du soir à huit heures. — Il dit que Bailly s'avance avec *courage* et reçoit *plusieurs* coups de feu sans être *atteint*;... tandis qu'il n'a reçu qu'un seul coup de feu tiré par un mouchard puisqu'il n'a touché personne, et que Bailly ne courait pas le moindre danger puisqu'il était au centre de la force armée, entouré de toutes parts par la garde, précédé par la cavalerie et le canon. — Il dit que les pétitionnaires violaient les lois;... tandis qu'il est incontestable qu'ils n'en violaient aucune. — Il dit que Lafayette et Bailly exécutaient les lois et que l'emploi de la force était *juste*;... tandis qu'il est incontestable qu'ils les violaient et que l'emploi de la force était illégal et injuste. — Il dit que les pétitionnaires étaient des *séditieux* et des *factieux*;... tandis que c'était le même Peuple qui avait sauvé la Révolution le 14 juillet, les 5 et 6 octobre, et le 18 avril. — « Il ne fallait pas, dit-il, que *l'insurrection fût perpétuelle*;... » comme si le Peuple voulait une insurrection perpétuelle, comme si l'on n'était pas alors dans un état de crise révolutionnaire, dans un immense danger de guerre civile et étrangère, d'invasion et de contre-révolution, après la fuite du Roi pour commencer l'attaque, pendant sa suspension qui dure trois mois, quand il s'agit d'un acte décisif, de la *déchéance!* — « La « BOURGEOISIE, continue-t-il, la classe moyenne, *riche*, « *éclairée*, *sage*, voulait l'ordre et les lois, et devait « dans ces circonstances s'allier au Roi qui SEMBLAIT *se ré-* « *signer* à une autorité limitée. *Barnave* était l'orateur « de cette BOURGEOISIE sage et modérée, dont Lafayette « était le Général.... » Mais l'expérience prouvera que la Bourgeoisie est folle dans sa confiance en la résignation du Roi, de l'Émigration et de la Coalition, et que ce sont les pétitionnaires qui sont sages et éclairés, puisqu'on sera

obligé de faire, un an plus tard, précisément tout ce qu'ils demandent au Champ-de-Mars : si la déchéance ou seulement une Convention était décrétée maintenant, on éviterait bien des flots de sang patriote et aristocrate, même la mort de Louis XVI ; et ce sont les prétendus sages, les prétendus modérés, les présomptueux, les confiants, les mitrailleurs du Peuple, qui doivent se reprocher tous les malheurs qui vont suivre. — « Dans le premier moment, « ajoute *M. Thiers*, on crut que le nombre des morts « s'élevait à *quelques mille*, et la *terreur devint géné-* « *rale*. Cet EXEMPLE SÉVÈRE appaisa pour quelques ins- « tants les agitateurs.... » — Un *exemple!* mais toutes les violences, de l'un ou de l'autre parti, ne sont-elles pas des exemples? Un *exemple sévère!* une *rigueur salutaire!* comme s'il y avait une cruauté, une barbarie, qui ne fût pas *salutaire* aux yeux de ses auteurs!

Du reste, *M. Thiers*, qui prend parti pour la Bourgeoisie, dirigée par le traître Barnave, contre le Peuple plus sage et plus prévoyant, est-il plus exact quand il accuse *Robespierre* de poltronnerie et de lâcheté?

§ 21. — Robespierre s'est-il lâchement caché?

« L'ÉNERGIE que *Lafayette* et *Bailly* montrèrent, « ajoute *M. Thiers*, en *imposa* aux *factieux*. Les *plus* « *connus* songeaient déjà à se soustraire aux coups qu'ils « croyaient dirigés contre eux. *Robespierre*, qu'on a vu « jusqu'à présent soutenir les propositions les plus exagé- « rées, *tremblait dans son obscure demeure*, et, malgré « son inviolabilité de Député, *demandait asile* à tous ses « amis. Ainsi *l'exemple eut son effet*; et, pour *un ins-* « *tant*, toutes les imaginations turbulentes furent calmées « par la *crainte*. » — Mais, le massacre, l'assassinat, l'état de siége, produisent toujours *leur effet*, comme un

chien enragé produit toujours de l'épouvante! Dans ce cas tous les partis ne font-ils pas de même! Où sont ceux qui veulent être massacrés ou assassinés? Le brave *Bouillé* ne fuit-il pas, même devant la Justice? L'intrépide *Danton* ne fuit-il pas lui-même? *Lafayette* ne fuira-t-il pas à l'étranger? Mais d'aillleurs, à quoi sert une terreur d'un *instant*, si le Peuple massacré doit être plus irrité, bientôt vainqueur et capable de prendre sa revanche?

Remarquez aussi que l'historien, qui ne nomme pas *Danton* parmi ceux qui fuient, quoiqu'il le reconnaisse comme le chef et l'orateur de la multitude, semble se plaire à montrer Robespierre *tremblant dans son obscure demeure :* on dirait qu'il lui fait un reproche de son *obscure* demeure! Mais comment peut-on savoir s'il *tremble* dans son obscure demeure? Comment peut-il être tremblant chez lui puisqu'il demande un asile à tous ses amis? Et qui serait le plus odieux, du Député qui craindrait d'être assassiné, ou des Députés qui le feraient assassiner malgré son inviolabilité?

Un premier fait certain, c'est que les Jacobins et *Robespierre* ne doivent rien craindre puisque, le 16 et le 17, ils se sont publiquement soumis aux décrets; — un second fait certain, c'est que, le 17, vers trois ou quatre heures, c'est sur la motion de Robespierre, aux Jacobins, qu'on envoie des Commissaires au Champ-de-Mars pour savoir ce qui se passe parmi les pétitionnaires; — un troisième fait qui paraît certain, c'est que Robespierre rentrant chez lui, rue *Saintonge au Marais*, passe devant la maison du menuisier *Duplay*, rue Saint-Honoré, lorsque celui-ci, qu'il ne connaît pas, mais qui sait qu'on en veut à sa vie, le conjure d'entrer chez lui pour échapper aux assassins; —un quatrième fait certain, c'est que, le 18, Robespierre a le courage de se montrer à l'Assemblée et aux Jacobins,

pour y faire tête aux Feuillants victorieux et dominateurs.

Ecartons donc le jugement de M. Thiers sur l'affaire du Champ-de-Mars et sur la prétendue lâcheté de Robespierre ; et terminons notre propre récit.

§ 22. — Folle joie des Massacreurs.

Tant que les massacreurs seront les plus forts, ils se riront de la colère populaire; ils s'applaudiront de leur crime transformé par eux en vertu. — Mais si la masse de la Garde nationale, qu'ils trompent et qui se divise contre eux, les abandonne; si la Cour et l'Etranger, qu'ils ont la présomption de vouloir conduire, les repoussent et les méprisent; si le Peuple, qu'ils ont la folie de vouloir enchaîner, devient bientôt la seule ressource et le maître de la Révolution ; si ce Peuple, à qui ils ont déclaré la guerre et qu'ils ont massacré, devient un jour vainqueur; si du sang du Champ-de-Mars et du sang de Nancy sortent des millions de vengeurs;... les malheureux, les aveugles! ils ne voient pas que l'oppression peut être fatale aux oppresseurs !

Hé bien, ce jour, ce terrible jour, qu'on croit ne devoir arriver jamais, il arrivera pour Barnave et Bailly; il arrivera bientôt, dans deux ans, le 10 novembre 1793 pour Bailly, le 29 octobre pour Barnave. Transportons-nous pour un moment à cette époque.

§ 23. — Leçon terrible. — Jugements de Barnave et de Bailly.

Ce *système de terreur*, que demandaient les amis de Barnave et de Bailly pour l'Aristocratie et la Bourgeoisie contre le Peuple, existe en octobre et novembre 1793 pour le Peuple contre l'Aristocratie et les meneurs de la Bourgeoisie; ce *tribunal révolutionnaire*, qu'ils demandaient (p. 386) contre les Pétitionnaires du 17 juillet, siége alors

pour juger tous les ennemis du Peuple et par conséquent deux des principaux massacreurs du Champ-de-Mars. — Ce sont ces Pétitionnaires qui sont *jurés, juges, témoins.*

Après le 10 août et la découverte de l'armoire de fer, où l'on trouve des pièces qui prouvent la trahison de *Barnave, Lameth,* etc., tous deux sont mis en accusation (le 15 août) avec les Ministres Montmorin, Duport-du-Tertre, Duportail; la plupart échappent au supplice par la fuite: mais *Barnave* et *Duport-du-Tertre* périssent sur l'échafaud le 29 octobre 1793.

Quant à Bailly, l'accusateur public lui dit:

« Le 17 juillet 1791, des citoyens s'étaient réunis au Champ-de-Mars pour signer une *pétition* sur l'autel de la Patrie. — La veille, ils avaient *déclaré* leur intention au Procureur-Syndic de la Commune, *conformément à la loi :* leur conduite était donc *légale.* — Cependant Lafayette et Bailly les ont fait fusiller : c'est donc un *crime* qu'ils ont commis. »

En conséquence, Bailly est accusé :

« D'avoir *trompé* la Constituante en supposant une *réunion illégale* lorsqu'elle était légale, et une *émeute* quand trois Municipaux avaient constaté qu'il n'y avait qu'une réunion paisible ; — d'avoir proclamé illégalement la loi martiale quand il n'y avait pas lieu ; — de n'avoir pas fait les *trois sommations ;* — d'avoir employé un *petit drapeau* presqu'invisible ; — d'avoir soudoyé une troupe pour jeter des pierres sur les soldats, les injurier et les irriter contre le Peuple ; — d'avoir fait boucher les issues ; — d'avoir fait fusiller des citoyens paisibles ; — d'en avoir fait tuer un *nombre incalculable ;* — et d'avoir fait enivrer les soldats dès le matin. »

Bailly veut se justifier en disant que si les proclamations n'ont pas été faites au Champ-de-Mars c'est parce que la Garde nationale, ayant été assaillie à *coups de pierre,* avait *fait feu.* — Mais le Président répond que cela ne serait pas arrivé si la *Municipalité avait été à la tête* de la Garde nationale, *comme la loi l'ordonnait,* et non à *sa suite.*

Bailly invoque *l'ordre* de l'Assemblée Constituante. — Mais l'accusateur répond en lisant la lettre du Président, qui recommande d'*arrêter les désordres*, d'en *connaître les auteurs*, de faire des *recherches* et de prendre des *précautions*, mais qui ne contient nullement *l'ordre de fusiller le Peuple*.

On lit aussi le procès-verbal dressé par les *trois Municipaux*, qui constate :

Qu'ils se sont opposés à la proclamation de la loi martiale ; que l'arrêté de la Commune était déjà pris avant leur retour et malgré leurs lettres *rassurantes ;* et qu'ils ont vainement demandé la révocation de l'arrêté.

Bailly est également accusé d'avoir, de complicité avec *Lafayette*, favorisé la fuite à Varennes. Le Dauphin et sa sœur ont déclaré qu'ils *étaient présents* au moment de la fuite ; mais la Reine a déclaré le contraire.

Dans un écrit rédigé pour sa défense, dans sa prison, sous le titre *Bailly à ses concitoyens*, il soutient qu'il ignorait le projet de fuite, qu'il ne l'a nullement favorisé, et qu'il n'est point allé aux Tuileries le soir du 20 juin. — Mais il a déclaré, lui-même, à la tribune, le 21, qu'il y est resté avec Lafayette *jusqu'à une heure* après minuit (p. 275), et *madame Campan* dit dans ses Mémoires :

« Après le retour de Varennes, Bailly *remit à la Reine* une *dénonciation* d'une de ses femmes (maîtresse de Gouvion), datée du 21 mai, où elle déclarait qu'il se faisait des préparatifs aux Tuileries pour un *départ*... Cette dénonciation fit juger à la Reine que cette femme avait, à son insu, une *double clé* de son cabinet... Bailly, qui remit *deux pages* entières de ces dénonciations à la Reine (sans doute pour lui prouver son dévouement), n'en avait fait *aucun usage qui eût pu nuire à* sa Majesté. »

Comme on ignore alors cette circonstance, la complicité

pour la fuite n'est pas déclarée constante ; mais le massacre du Champ-de-Mars est déclaré prouvé et criminel.

Enfin Bailly est condamné à mort ; et l'arrêt porte, par exception, qu'il sera *exécuté au Champ-de-Mars* ; que le *drapeau rouge*, dont il s'est servi, sera attaché à la charrette qui le conduira au supplice ; et qu'il sera brûlé par la main du bourreau.

Une foule immense assiste à son exécution, que M. *Thiers* raconte en ces termes :

« Ce fut le 11 novembre, et par un temps froid et pluvieux, qu'eut lieu son supplice. Conduit à pied et au milieu des outrages d'une *populace barbare*, qu'il avait *nourrie* pendant qu'il était Maire, il demeura calme et d'une sécurité inaltérable. Pendant le long trajet de la Conciergerie au Champ-de-Mars, on lui agitait sous le visage le drapeau rouge qu'on avait retrouvé à la Mairie, enfermé dans un *étui d'acajou*. Arrivé au pied de l'échafaud, un des *forcenés*, attachés à le poursuivre, s'écrie qu'il ne faut pas que le Champ de la Fédération soit souillé de son sang. Alors on se précipite sur la guillotine ; on la démonte ; on la transporte avec le même empressement qu'on mit autrefois à creuser ce même Champ de la Fédération ; on court l'élever enfin sur le bord de la Seine, sur un tas d'ordure, vis-à-vis le quartier de Chaillot, où Bailly avait passé sa vie et *composé ses ouvrages*. Cette opération dure plusieurs heures. Pendant ce temps on lui fait parcourir plusieurs fois le Champ-de-Mars. La tête nue, les mains derrière le dos, il se traîne avec peine. Les uns lui jettent de la boue, d'autres lui donnent des coups de pied ou de bâton. Accablé, il tombe ; on le relève de nouveau. La pluie, le froid, ont communiqué à ses membres un tremblement involontaire. « Tu trembles ! lui dit un soldat. » — « Mon ami, répond le vieillard, c'est de froid. » Après plusieurs heures de ce supplice, on lui brûle sous le nez le drapeau rouge ; le bourreau s'empare de lui enfin, et on nous enlève encore un *savant illustre*, l'un des hommes les *plus vertueux* qui aient honoré notre Patrie. »

Si ces détails étaient vrais, il faudrait déplorer l'excès de la colère et de la vengeance ; car nous ne cesserons de le répéter, dans l'intérêt du Peuple lui-même, la vengeance

est indigne de l'homme, inutile et souvent funeste; les tortures surtout sont un outrage à l'humanité qui déshonore une Nation: mais ces détails ne sont ni prouvés, ni vraisemblables; ils sont contraires aux habitudes du Peuple révolutionnaire, qui se montrera quelquefois terrible contre ses ennemis, mais qu'on ne verra jamais féroce en masse. Et, d'ailleurs, quelle est donc cette impartialité historique qui montre Bailly savant, vertueux, père nourricier des Parisiens, torturé, souffrant les outrages et la mort avec un héroïque, courage, mais qui ne parle pas de l'horrible assassinat et de l'épouvantable massacre du Champ-de-Mars, ou qui n'en parle que comme d'un acte légitime, et qui présente le supplice comme une atrocité sans cause? Quel est donc ce patriotisme qui semble prendre plaisir à ne voir dans la population qu'une *populace barbare et forcenée*, au lieu d'y voir un Peuple que la colère peut pousser à des excès, mais dont les blessures encore saignantes expliquent et peuvent excuser l'emportement? car enfin, la vérité ne crie-t-elle pas que ceux qui suivent *Bailly* à l'échafaud sont peut-être les *pétitionnaires* échappés au massacre du 17, blessés, souffrants, peut-être des *pères et mères, des enfants ou des frères*, qui lui demandent leurs parents ou leurs amis massacrés par lui?

Mais nous allons voir d'autres réflexions de M. Thiers.

§ 24. — Réflexions de M. Thiers. — Réfutation.

« Depuis le temps où *Tacite* la vit *applaudir aux* « *crimes* des Empereurs, dit M. Thiers, LA VILE POPU- « LACE n'a pas changé... Invoquons sans cesse les lu- « mières et l'instruction pour ces BARBARES pullulant au « fond des Sociétés, et toujours prêts à tout souiller de « *tous les crimes* à l'appel de tous les Pouvoirs! »

Ah, nous désirons aussi ardemment que personne que le

Peuple soit toujours juste, digne, modéré, généreux même : mais comment ne pas relever ces insultantes expressions *vile Populace, Barbares pullulant?*... Et à qui donc la faute, si ce qu'on appelle la Populace ne trouve en naissant que la misère et ne reçoit ni éducation ni lumières?... Est-ce que les *Nobles et les Aristocrates*, qui ont de l'instruction, ne sont jamais *vils, barbares*, mille fois plus *inexcusables?*... Est-ce que les *Empereurs, qui font les crimes*, ne sont pas plus coupables que la Populace qu'ils paient pour applaudir à ces crimes?... Est-ce que les *Pouvoirs, qui appellent* le Peuple à tout souiller par des crimes, ne sont pas plus criminels que la Populace qu'ils appellent et qu'ils égarent?... Pourquoi l'historien ne dit-il pas *les vils et barbares* EMPEREURS, *les vils et barbares* POUVOIRS, *les vils et barbares* COURTISANS, SÉNATEURS, ARISTOCRATES?... Pourquoi ne dit-il pas que, depuis les Empereurs de Rome, depuis la Cour impériale et le Sénat romain, les Souverains, les Cours, les Aristocraties, n'ont généralement pas plus changé que la Populace?... Et pourquoi, au lieu de déclamer contre la Populace, opprimée et massacrée, ne crie-t-il pas d'abord contre les Louis XVI, les Ministres, les Barnave, les Lameth, les Lafayette et les Bailly, qui la font massacrer?...

Du reste, ce n'est pas contre les individus qu'il faut crier, mais contre une organisation sociale et politique qui sème l'égoïsme et la cupidité, qui rend inévitables la corruption et la vénalité, qui crée une Populace, qui la condamne à la misère et à l'ignorance, et qui pervertit le Pouvoir à tel point qu'un Philosophe, ami du Peuple et de l'humanité, devient un massacreur du Peuple et périt sur un échafaud, accablé des malédictions populaires!

Mais revenons à la Constituante, qui va terminer sa carrière en révisant la Constitution.

CHAPITRE XIV.

COALITION ÉTRANGÈRE : TRAITÉ DE PILNITZ. — COMPLOT DE BARNAVE AVEC MALOUET. — RÉVISION DÉFINITIVE DE LA CONSTITUTION. — ACCEPTATION DÉFINITIVE DE LA CONSTITUTION. — AMNISTIE. — LA CONSTITUTION EST-ELLE INEXÉCUTABLE ? — NOUVELLE TRAHISON DE LOUIS XVI. — DERNIERS DÉCRETS : CLÔTURE. — ENSEMBLE DES TRAVAUX DE LA CONSTITUANTE. — ESPRIT DE LA CONSTITUANTE. — CARACTÈRE DES PRINCIPAUX CONSTITUANTS. — ROBESPIERRE. — CE QUE DEVIENNENT LES CONSTITUANTS. — ÉLECTIONS POUR LA LÉGISLATIVE. — ÉTAT DES OPINIONS ET DES ESPRITS A LA FIN DE LA CONSTITUANTE.

§ 1. — Coalition étrangère. — Traité de Pilnitz.

Nous avons vu tous les Souverains, (d'Autriche, de Russie, de Prusse, de Suède, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie) pressés par Louis XVI, par ses frères, par les Émigrés et par leur intérêt personnel, prêts à se coaliser contre la Révolution française.

Dès le 6 juillet, Léopold, qui suspend son premier plan d'invasion, leur écrit à tous, depuis *Padoue*, pour organiser une *Coalition générale*.

Le 25 juillet, l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse, chefs des deux grandes lignes, impériale et royale, négocient une *alliance* entre eux, conviennent que l'Autriche et la Russie feront la paix avec la Porte, et se donnent rendez-vous, le 25 août, à Pilnitz.

A cette nouvelle, l'Émigration, et l'Aristocratie ne doutent pas d'une invasion prochaine, que rendront facile le mauvais état des frontières, le défaut d'armement, la désertion des officiers et la désorganisation de l'armée.

« Dans les départements, dit *Ferrières*, les Nobles et les Prêtres se conduisent avec une extrême *imprudence;* tous croiént la contre-révolution faite, s'abandonnent à leurs transports, fomentent des rassemblements dans leurs châteaux ; d'autres émigrent ; un grand nombre d'officiers abandonnent leurs corps, emportent leurs drapeaux et quelquefois la caisse, et débauchent leurs soldats.

« Les journaux royalistes, dit encore *Ferrières*, entretiennent les espérances ou jettent la terreur, exagérant sans cesse les immenses préparatifs des Puissances étrangères, le nombre des Nobles et des soldats déjà réunis ; entrant dans les détails les plus mensongers sur les troupes, sur leur marche, sur le projet des chefs ; annonçant avec emphase une *invasion prochaine*, le triomphe des Princes, la chute de la Constitution ; parlant aux uns de récompenses, aux autres de *confiscations*, de *jugements;* disant que tous ceux qui ne sont pas *pour* eux sont *contre* eux. »

Mais toutes ces menaces d'invasion et de vengeances font craindre à Lafayette, à Barnave, etc., une insurrection populaire qui renverserait leurs projets de transaction.

« A cette nouvelle (d'un plan de coalition), dit M. de *Hardemberg*, les chefs du parti dominant (Lafayette, Barnave, Lameth, etc.), redoublent *d'activité dans leurs intrigues* pour tout *calmer* au-dedans et au dehors... De concert avec *Montmorin* (qui est leur Ministre, puisque Louis XVI est toujours suspendu et prisonnier), ils adressent des directions confidentielles au Marquis de *Noailles*, ambassadeur à Vienne. Celui-ci, *très-dévoué à Lafayette* et aux Feuillants, fait remettre une note à l'Empereur, où il expose le triomphe des Feuillants et leur volonté de *transiger* avec Louis XVI. Il dit, *en leur nom*, qu'une tentative d'invasion serait l'infaillible moyen *d'aigrir le Peuple* et de mettre la France *sous le joug des Jacobins*. Les désirs de Louis XVI étant conformes, Léopold consent à temporiser. »

Ainsi, *Lafayette*, qui déclarait, le 21 juin, que le salut de la France était aux Jacobins (p. 289), *Lameth, Barnave* et *Duport*, qui les ont organisés et dirigés, ligués secrètement aujourd'hui avec le Roi, la Reine, leur Ministre Montmorin, et l'Ambassadeur Noailles, correspondent et négocient clandestinement avec l'Empereur et la Sainte-

Alliance d'alors, pour enchaîner les Jacobins et le Peuple, la Démocratie et la Révolution, dans *l'intérêt commun* des Rois, de Louis XVI, et des meneurs de l'Assemblée! N'est-ce pas là, si l'on veut dire la vérité, une trahison qui les ferait massacrer tous si elle était découverte?

Mais *Monsieur* (Louis XVIII), sans égard pour la volonté de son frère ni pour les périls auxquels l'invasion l'exposera nécessairement, s'adresse au Roi de Prusse, qu'il sait être plus belliqueux; et celui-ci fait prévenir *Bouillé* de se rendre à Pilnitz, le 26 août, avec un *plan d'invasion*.

Le 25 août, les deux Souverains, de Prusse et d'Autriche, ont, entre eux seulement, une première entrevue, à PILNITZ. Frédéric parle du plan de Bouillé et de l'opportunité de tenter un coup de main sur des frontières qui ne sont défendues que par quelques troupes désorganisées: mais Léopold lui fait connaître les difficultés de l'invasion, les ouvertures des Feuillants, les dangers de Louis XVI, sa disposition personnelle à temporiser et à transiger; et les deux Monarques conviennent secrètement d'ajourner l'invasion pour tenter d'abord les voies conciliatrices. Cette marche serait probablement la plus funeste à la Révolution, si l'Emigration et l'Aristocratie française consentaient à l'adopter avec Lafayette, Barnave et Lameth.

Mais le lendemain, 26, le *Comte d'Artois* (Charles X) accompagné de *Bouillé* le massacreur, qui présente son *plan d'invasion*, de *Calonne* et de *Polignac*, presse la coalition et l'invasion; et les deux Souverains, feignant de céder à ses vœux, signent, le 27, le fameux *traité de Pilnitz* contre la Révolution française.

L'invasion n'aura lieu que dans un an: mais le glaive étranger est désormais suspendu sur la France; et tous les Emigrés, tous les Contre-révolutionnaires, chantent déjà

victoire en annonçant tous les jours les hostilités pour le lendemain.

Comment alors arrêter l'élan national en France? *A. Lameth* fera un pompeux rapport sur l'armée, les armes, les places fortes, les moyens de défense; il affirmera que le nouveau serment prêté par les officiers a *régénéré* l'armée; il demandera de nouvelles mesures pour rassurer le pays; et lorsque les Gardes nationaux s'offriront de toutes parts pour courir aux frontières, lorsque les patriotes enverront de tous côtés des dons patriotiques, les meneurs épuiseront toute leur adresse à calmer et à amortir l'ardeur belliqueuse de la Nation, redoutant le Peuple et l'Egalité plus que la guerre étrangère.

Et malgré l'imminence de l'invasion, les Lameth et consorts n'empêchent ni de faire des boulets et des bombes qui ne sont pas de calibre, ni de former de nouveaux projets d'enlèvement.

Pendant que les meneurs conspirent avec une partie de la Cour et de la Droite pour faire une *transaction*, l'autre partie veut profiter des circonstances, qu'on lui rend si favorables; et, le 10 août, on parle d'un nouveau complot pour *enlever* le Roi: — et l'on n'échappe à ce complot que pour tomber dans la grande conspiration, dont le but est de détruire ou d'aristocratiser la Constitution.

§ 2. — Complot de Barnave avec Malouet.

Rien de plus certain que le projet de réviser la Constitution pour la monarchiser, l'aristocratiser, la détruire en quelque sorte, malgré tant de serments solennels d'y rester inviolablement fidèle. Et pour y parvenir, voyez comme les conspirateurs ont composé le Comité de révision! Au Comité de Constitution, Thouret, Target, Chapellier, Sieyes,

Talleyrand, Desmeuniers, Rabaud de Saint-Étienne, *Barnave,* on adjoint *Duport, A. Lameth,* Clermont-Tonnerre, Beaumetz, Pétion et Buzot : c'est le Triumvirat Barnave-Duport et Lameth, c'est-à-dire le Roi, qui va réviser !

Car, tandis que l'Assemblée a toujours entendu et entend encore ne laisser au Roi et à ses Ministres aucune initiative et aucune coopération dans la Constitution, écoutez cet aveu de *Lafayette :*

« Le Roi connaissait parfaitement le nouvel acte constitutionnel : des *membres du Comité de révision,* ADMIS depuis peu dans *sa plus intime confiance,* en avaient DISCUTÉ les détails *avec lui,* AVEC LA REINE, avec les *Ministres* sur lesquels il comptait le plus. »

Oserait-on alors l'avouer à l'Assemblée? N'est-ce pas encore, pour parler net, une *trahison?* Et Lafayette, qui *permet* ces communications criminelles et clandestines (puisqu'il a la garde du Roi et de la Reine prisonniers), ne se rend-il pas complice des traîtres! Qu'est donc son dévouement à la Constitution, à la loi, à ses serments, à ses devoirs?

Barnave, etc., d'un côté, le Roi, la Reine et ses Ministres, de l'autre côté, s'entendent sur tout, soit sur les décrets qu'on éliminera sous le prétexte qu'ils ne sont que législatifs, soit sur les changements que le Comité proposera, soit sur ceux qui seront proposés dans la discussion.

Tout étant d'accord entre eux, la nouvelle Constitution est présentée par Thouret, le 5 août; et *Lafayette* demande aussitôt la parole pour proposer :

« Que le Comité soit chargé de préparer un projet de décret sur les *formes* d'après lesquelles l'acte constitutionnel, dès qu'il aura été *définitivement décrété,* sera présenté à *l'examen le plus indépendant* et à l'acceptation *la plus libre* du Roi. » (On applaudit.)

N'est-ce pas une comédie concertée avec Barnave et Louis XVI, pour faire croire que tous les décrets constitu-

tionnels n'ont été votés que provisoirement, et que toutes les acceptations du Roi ont été données sans examen, sans indépendance, sans liberté?

Cependant, Barnave ne pouvant compter sur l'appui de tous les Royalistes-Constitutionnels pour détruire la Constitution, l'appui de la Droite lui devient indispensable. Il se coalise donc avec *Malouet*, et l'on convient : — que celui-ci attaquera violemment toute la Constitution, et demandera vingt changemens par exemple ; — que Barnave et ses amis lui répondront avec rudesse pour cacher leur jeu, et repousseront énergiquement dix des changements proposés ; — mais qu'ils consentiront aux dix autres, en invoquant l'intérêt du Peuple et de la liberté.—N'est-ce pas une infâme rouerie? Et Malouet espère entraîner la Droite, tandis que Barnave espère entraîner tous les Royalistes-Constitutionnels ; et si ceux-ci sont assez corrompus ou trompés pour céder, ou si la Droite est assez rusée pour accepter, en se réservant intérieurement de demander le reste plus tard, la Constitution et la Révolution sont perdues!

Mais le présomptueux *Malouet* ne peut entraîner que 35 à 40 membres, et les 290 signataires de la protestation du 29 juin persistent à protester et à garder le silence sans voter, tant ils se croient sûrs de l'invasion et de la Contre-révolution !

D'un autre côté, le présomptueux Barnave, qui ne doutait pas de gagner tous les Royalistes-Constitutionnels, ne peut gagner que les 56 Feuillants ; et la masse, quoique récemment entraînée par son éloquence et surtout par ses intrigues et ses mensonges, reste indépendante et Constitutionnelle.

Le traité se trouve donc annulé, la négociation rompue, les premières hostilités recommencées entre la Gauche et la Droite.

Et quand *Malouet* voudra attaquer la Constitution, *Chapellier*, le traître Chapellier-Biribi, qui conspirait tout-à-l'heure avec lui, l'interrompra en criant à la *contre-révolution* pour cacher, à l'Assemblée qu'il était un des principaux conspirateurs contre la Constitution !

Pauvre Peuple, comme tu es dupe des roueries de tes prétendus Représentants !

§ 3. — Révision définitive de la Constitution.

C'est le 8 août que commence la discussion. — *Thouret* expose et justifie son plan, qui contient la *Déclaration des droits*. — *Malouet* attaque l'ensemble du travail.

Il reconnaît qu'après la *vertu*, il n'y a rien au-dessus de la liberté et de l'*Egalité*. Mais il prétend que la Déclaration des droits et *dangereuse;* que c'est elle qui a produit tout le mal fait depuis deux ans ; que le Peuple abuse de sa *souveraineté;* que la différence entre le riche et le pauvre est *ineffaçable*. « Nous voyons, dit-il, que les Législateurs anciens, qui ont presque tous été de *vrais sages*, ont reconnu la nécessité d'une échelle de subordination morale d'une *classe*, d'une *profession*, à une autre. Si cependant, en croyant n'attaquer que les *usurpations* de l'orgueil et du pouvoir, vous portiez *la hache sur les racines de la propriété*, de la sociabilité ; si ceux à qui la liberté ne suffit pas s'enivrent de leur indépendance, quelle autorité de répression ne faudra-t-il pas aux magistrats et aux lois pour maintenir l'ordre dans cette multitude immense de *nouveaux Pairs ?*

Chapellier, l'interrompant, lui crie qu'il n'est pas permis d'attaquer la Constitution ; — et Thouret ajoute :

« La *Déclaration des Droits* est en tête de notre travail telle qu'elle a été décrétée par l'Assemblée ; les Comités n'ont pas cru qu'il leur fût permis d'y faire aucun changement : elle a acquis un caractère *religieux et sacré;* elle est devenue le *symbole de la foi politique ;* elle est imprimée dans tous les lieux publics, affichée dans la demeure des citoyens de la campagne, et les enfants y apprendront à lire : il serait dangereux d'établir en parallèle une *Déclaration différente*, ou

même d'en changer la rédaction. Nous croyons qu'elle **contient** ***tous les germes*** du bonheur de la Société. »

Et l'Assemblée confirme de nouveau la Déclaration des droits; et cette confirmation est une victoire immense, inappréciable, qui, tôt ou tard, doit infailliblement amener toutes les améliorations imaginables.

L'Assemblée confirme également le titre qui comprend les *droits garantis* aux Français par la Constitution. Elle agrandit la *liberté* de la Presse en ajoutant *à la liberté pour tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer,* celle de PUBLIER *ses pensées*, tant cette liberté lui paraît essentielle, nécessaire, indispensable, malgré tous les excès que l'Assemblé lui reproche depuis la Révolution! Elle ajoute qu'il sera fait un *Code civil* et établi des fêtes nationales pour entretenir la FRATERNITÉ parmi les citoyens.

Le 11, arrive la question d'électorat et d'éligibilité.

« La condition du ***marc d'argent***, dit *Thouret*, exigée pour être Député, a reçu de ***l'improbation***, et la ***demande de son rapport*** a été faite (les pétitionnaires du Champ-de-Mars pouvaient donc également demander le rapport du décret de la veille). Nous proposons d'abolir le marc d'argent et de n'imposer aucune condition d'éligibilité, mais d'augmenter le cens électoral et de le porter à ***quarante*** journées de travail au lieu de ***dix***, en n'exigeant toujours que dix journées pour les prochaines élections. »

C'est *Robespierre* qui lui répond, en attaquant de nouveau la distinction des Français en citoyens *actifs* et en citoyens *passifs*, comme il n'a jamais cessé de le faire: et il a mille fois raison; car cette distinction est l'injustice la plus fondamentale, la violation la plus manifeste de la Déclaration des droits; elle est la cause de la guerre dans la Société, et la troublera nécessairement jusqu'à ce que le droit électoral soit rendu ou reconquis. Nous regrettons infiniment de ne pouvoir transcrire en entier son discours, l'un des plus admirables que nous connaissions.

« Les Comités, dit-il, nous proposent de substituer à une condition *mauvaise* une condition *plus injuste* et *plus onéreuse*. Le Peuple est-il libre de choisir ses Représentants, s'il ne l'est pas dans le choix de ses intermédiaires ? Les Comités me paraissent dans une *contradiction continuelle*. Vous avez reconnu, sur leur proposition, que *tous les citoyens* étaient *admissibles* à toutes les fonctions, sans autre distinctions que celle des vertus ou des talents. A quoi nous sert cette promesse, puisqu'elle est *violée sur-le-champ* (Quelques applaudissements dans l'Extrême Gauche et dans les tribunes)? Que nous importe qu'il n'y ait *plus de Noblesse féodale*, si vous y substituez une distinction plus réelle, à laquelle vous attachez un droit politique? Et que m'importe à moi qu'il n'y ait *plus d'armoiries*, s'il faut que je voie naître une *nouvelle classe* d'hommes à laquelle je serai exclusivement obligé de donner ma confiance? Cette contradiction permettrait de douter de votre *bonne foi* et de votre *loyauté*. (Les Tribunes applaudissent.) Je conviens cependant qu'il faut une garantie qui rassure contre les électeurs; mais est-ce la *richesse*? L'indépendance et la *probité* se mesurent-elles sur la fortune ? Un artisan, un laboureur, qui paient dix journées de travail, voilà des hommes plus indépendants que le riche, parce que leurs besoins sont encore plus bornés que leur fortune. Apprenez à reconnaître la dignité d'homme dans un être qui n'est pas noté d'infamie! Il n'est pas vrai qu'il faille être riche pour tenir à son pays! La loi est faite pour protéger les plus *faibles*; et n'est-il pas injuste qu'on leur ôte toute influence dans sa confection? Pour vous décider, réfléchissez *quels sont ceux* qui vous ont envoyés? Étaient-ils calculés sur un marc, sur un demi-marc d'argent? Je vous rappelle à l'ordonnance de Louis XVI, qui fut le *titre de votre convocation*. (T. I, p. 137 et 157.) « *Tout Français*, « payant une imposition *quelconque*, devra être admis à choisir les « électeurs. Nous ne sommes donc *pas purs*, puisque nous avons été « choisis par des électeurs qui ne payaient rien? » (On applaudit.)

Rœderer et *Buzot* demandent que l'on ne fasse *aucun changement* à la Constitution et qu'on ne permette aucune discussion contre les décrets constitutionnels, si l'on ne veut pas qu'on révoque ceux qui excluent les Députés du Ministère et de la prochaine Législature.

Beaumetz demande à Robespierre s'il veut la Consti-

tution de Lacédémone, où Lycurgue a commencé par déterminer les Lacédémoniens à *brûler* sur la place publique tous leurs *contrats de propriété?*

Barnave, sûr d'être applaudi par une petite armée, défend son projet avec une insolente fatuité de docteur.

Il dit qu'il ne suffit pas de ***vouloir*** être libre, et qu'il faut ***savoir*** l'être. Il reproche à ses adversaires de professer des idées métaphysiques et point ***d'idées réelles;*** il les accuse d'envelopper la discussion dans les ***nuages de la théorie***, parce qu'ils ***ignorent profondément*** les connaissances des Gouvernements positifs.

Il repousse le pauvre, sous prétexte du danger de la *corruption*, lui chef corrompu et corrupteur d'une troupe de corrompus ! Il obtient des applaudissements en affirmant impudemment qu'on ne voit que des *journalistes* et des *libellistes* dans les corps électoraux de Paris, des hommes qui ne veulent que *révolution et changement*, parce qu'ils grandissent dans le trouble comme les insectes dans la corruption ! Il demande l'élévation du cens électoral pour que la Constitution soit *plus stable* et moins exposée à une révision nouvelle, comme si l'injustice et l'iniquité flagrante n'étaient pas la cause la plus puissante d'instabilité, de réclamations, de luttes et de révolutions ! Dans un an juste, l'insurrection du 10 août répondra à l'aveugle chef de la résistance, en consacrant son premier acte révolutionnaire à l'abolition de tout cens électoral.

L'Évêque de Blois, *Grégoire*, soutient que l'Assemblée ne doit réformer aucun de ses décrets :

« Si vous revenez contre vos décrets, dit-il, il en résulte que vous n'avez fait jusqu'ici que des ***projets de décrets*** et que vous pouvez revenir même contre ***ceux que vous avez déjà classés***, parce que personne ne s'est permis de proposer des changements dans la persuasion qu'il ne pouvait pas en être proposé.—D'ailleurs, le nouveau sys-

tème établit une véritable *nouvelle Noblesse*, des *Patriciens*, et vingt millions de plébeïens sous leur dépendance. — On dit que la condition qu'on propose est le seul moyen d'avoir un *bon Corps législatif;* mais les Communes de France, élues en 1789, n'ont-elles donc pas montré un courage inébranlable? N'ont-elles pas elles seules assuré notre liberté? Et *par qui* avez-vous été envoyés ici? Par ces hommes qui *ne payaient pas quarante journées de travail*, qui ne s'attendaient pas que vous *immoleriez leurs droits*. D'ailleurs, puisqu'on n'applique pas ce décret aux prochaines élections, la prochaine Législature sera donc *mauvaise?* La chose publique est donc *perdue?* (Applaudissements.) »

Du reste, Grégoire insinue que les Comités veulent faire une Constitution, non pour la Nation, mais *pour eux*.

C'est *Chapellier-Biribi*, un traître, vendu et payé, qui répond au vertueux Grégoire; et cet homme intrigant et vénal ose répéter que c'est pour éloigner les *intrigants* et les hommes *vénaux* qu'on élève le cens électoral!

Mais l'Assemblée, égarée par les corrompus, les intrigants et les traîtres, exige les 40 journées de travail. Elle adopte même une nouvelle proposition des Comités, celle d'exiger, en outre, que l'électeur soit propriétaire, ou usufruitier, ou locataire, d'un *immeuble*.

Ainsi, en définitive, voici le système électoral de la Constituante, des Barnave, Lameth, Lafayette, Sieyes, Talleyrand, etc.: 3 journées de travail ou 3 *francs* d'impôt pour être membre d'une Assemblée primaire; 40 journées de travail ou 40 *francs* d'impôt et la propriété ou la possession d'un immeuble quelconque, pour être *élu* ELECTEUR. Et quoique ce cens soit très-faible, l'opinion publique réclamera sans cesse son abolition comme celle d'un privilége oppresseur... Remarquez, en outre, que la Constituante n'exige *aucun cens d'éligibilité*, et qu'elle accorde une *indemnité* aux Députés (ses membres reçoivent 18 *francs* par jour): on voulait même donner une indemnité aux électeurs, et cette mesure n'a été repoussée que comme trop *coûteuse*.

Les Comités proposent de révoquer les décrets qui excluent les Députés actuels du Ministère, de la nouvelle Législature et des emplois : mais ces décrets sont rétablis, à la honte de ces Comités ; et *Guillaume* se plaint d'autres omissions, en insinuant que les Comités ne sont pas de *vrais amis* de la liberté. — C'est en vain qu'*A. Lameth* demande son rappel à l'ordre ; c'est en vain que les compères de *Barnave* l'applaudissent lorsqu'il dit :

« Nous n'avons écarté que les décrets qui, dans notre *conscience*, sont contraires au véritable établissement de la Constitution : mais il est une classe d'hommes qui critique notre travail, non parce qu'elle aime mieux la République que la Monarchie, la Démocratie que l'Aristocratie, mais parce qu'elle *n'aime aucune espèce de gouvernement ;* parce que tout ce qui est ordre public, tout ce qui met à sa place l'homme *probe* et l'homme *honnête*, l'homme *improbe* et le *vil calomniateur*, lui est odieux et contraire. Voilà, Messieurs, quels sont ceux qui combattent le plus activement notre travail ; ils cherchent de nouvelles causes de révolution, parce que toute autre ressource serait perdue pour eux ; ce sont des hommes qui, en mettant de prétendus sentiments patriotiques à la place des sentiments de *l'honneur*, de la *probité*, de la PURETÉ, en s'asseyant même aux places les plus augustes avec le masque de la vertu, ont cru qu'ils en imposeraient à l'opinion publique, se sont coalisés avec quelques écrivains, et lancent sur nous des *soupçons perfides...* »

Quelle audace à calomnier leurs adversaires et à se louer eux-mêmes ! Mais les soupçons n'en ont pas moins de force. Et que serait-ce si l'on savait alors les révélations de madame Campan (p. 313) et de l'armoire de fer, si l'on connaissait les intrigues, la corruption, l'improbité, l'impureté, le déshonneur, l'infâme trahison, des Lameth, des Duport, et de ce Barnave qui parle si audacieusement de *sa pureté !*

C'est encore en vain que *Thouret* déclare, le lendemain, que la *stabilité* et *l'ordre public* ne paraissent plus possibles aux Comités après que l'Assemblée a rejeté leur proposition de laisser au Roi la faculté de prendre pour Mi-

nistres les Députés, c'est-à-dire, *Barnave, Duport, Lameth, Chapellier, etc.*; l'Assemblée n'en persiste pas moins dans sa résolution d'exclure ses membres du Ministère et de la Législature.

Mais les Comités l'emportent, pour une innovation immense et fatale, vainement combattue par *Robespierre, Lanjuinais, Pétion;* ils obtiennent que les Ministres auront une *place marquée* dans la salle législative, et qu'ils *seront entendus* lorsqu'ils demanderont la parole.

A la séance du 22, les Comités présentent des articles nouveaux pour réprimer les abus de la Presse, et demandent la répression des *calomnies volontaires* contre la probité et les intentions des fonctionnaires publics : ces Comités sont tellement suspects, les abus d'autorité contre la Presse sont tellement redoutés, que *Robespierre, Pétion, Rœderer,* attaquent vivement cette disposition.

« C'est ici le dernier coup porté à la liberté, s'écrie *Rœderer:* On réserve aux Ministres nouveaux le droit d'opprimer le reste de liberté que nous avons (On murmure). Quand Voltaire écrivit contre les abus des Parlements, s'il avait été jugé d'après la loi qu'on vous propose, il aurait été puni comme calomniateur..... C'est ici une *coalition Ministérielle* que nous avons à déjouer! »

Rœderer dénonce même l'ambition de Barnave, Duport et Lameth, manifeste à tous les yeux:

« On a *intérêt* à éloigner du Ministère les réclamations, quand on veut *l'occuper*.... Ils demandent le Ministère inviolable, parce qu'ils *veulent y être*... La liberté est tuée!...On conspire pour obtenir l'inviolabilité du Ministère! »

« Consultons l'expérience, dit *Robespierre:* sur 100 accusations intentées par l'Assemblée elle-même contre des particuliers, 99 sont restées sans preuves. Si *Bouillé* avait été dénoncé comme méditant des projets contre la Patrie, le citoyen clairvoyant et zélé qui en eût découvert les indices, sans en découvrir encore les *preuves* juridiques, n'eût-il pas passé pour *calomniateur?* Et pour appuyer la vé-

rité de cette observation, je rappellerai l'engouement général excité en faveur du patriotisme de cet officier, les éloges qui lui ont été prodigués par *l'intrigue,* et les remerciements *surpris* à votre sagesse.

Les Comités voudraient donner *l'initiative* aux Ministres dans les lois financières : mais l'Assemblée résiste et repousse cette innovation anti-populaire.

Le Triumvirat avait bien d'autres projets de modification ou de destruction ; ainsi, *Rœderer* affirme, à la tribune des Jacobins, le 11 septembre, que les Comités vont demander une de ces trois choses et toutes trois s'il est possible : 1° que l'Assemblée *proroge* sa session ; 2° que quelques-uns de ses membres . Barnave, Duport, Lameth) puissent être *Ministres* ; 3° qu'elle institue une *Commission* pour inspecter le Ministère (c'est-à-dire le diriger) et *instruire* la nouvelle Législature. Mais les courageuses attaques de Robespierre, Pétion, Grégoire, Rœderer, l'esprit général de l'Assemblée, l'énergie de l'opinion publique, ne leur permettent pas d'avoir la hardiesse d'énoncer leur projet.

Ils ne proposent pas de soumettre la Constitution à *l'acceptation* du Peuple, sous prétexte qu'elle est universellement approuvée, acceptée, exécutée ; et quand *Malouet* demande que le Peuple soit consulté, *Chapellier* lui crie encore qu'il demande la *Contre-révolution :* mais ils reconnaissent le droit qui appartient essentiellement au Peuple d'accepter ou de rejeter la loi Constitutionnelle ; ils reconnaissent même formellement son droit perpétuel et imprescriptible de nommer une *Convention nationale* ou une *Assemblée Constituante* pour *réviser, modifier, changer* sa Constitution et la forme de son gouvernement ; ils reconnaissent aussi le droit de chaque citoyen de *demander cette révision,* et par conséquent de critiquer la Constitution. Ils voudraient cependant que la révision ne pût avoir lieu avant l'année 1800 ; *Dandré* dit même

avant 30 ans ; et l'Assemblée adopte des formes de révision qui ne la rendent possible que dans 10 ans : mais toutes ces précautions pour amener une révision mûrie et paisible ne pourront empêcher la trahison du Roi, et cette trahison amènera bientôt une révision révolutionnaire.

Cependant le Triumvirat Barnave, Duport et Lameth, complote toujours clandestinement avec le Roi, la Reine et les Ministres ; on voudrait que, pour avoir l'air de délibérer en parfaite liberté son acceptation ou son refus, le Roi, toujours légalement prisonnier, fût autorisé formellement à sortir de Paris et à se retirer dans une ville quelconque d'où il lui serait facile de passer à l'étranger ; on voudrait qu'il pût refuser la Constitution et offrir lui-même une *Charte Constitutionnelle* qui renfermerait ce que désire le Triumvirat ; on voudrait, au moins, qu'il pût n'accepter la Constitution que partiellement, conditionnellement, avec des réserves, en repoussant quelques articles, en demandant lui-même les modifications vainement demandées par les Comités ; et, le 1er septembre, on essaie de sonder l'Assemblée en lui présentant le projet suivant :

« Art. Ier. Il sera nommé une Députation pour *présenter* l'acte Constitutionnel à *l'acceptation* du Roi ; — Art. 2. Le Roi sera prié de donner tous les *ordres* qu'il jugera convenables pour sa garde et pour la dignité de sa personne ; — Art. 3. Si le Roi se rend *au vœu* des Français en adoptant l'acte Constitutionnel, il sera prié d'indiquer le jour et de régler les formes dans lesquelles il prononcera formellement, en présence de l'Assemblée Nationale, l'acceptation de la Royauté constitutionnelle et l'engagement d'en remplir les fonctions. »

Freteau demande que ce décret soit adopté d'une manière *grande, noble, généreuse....*

« — Comme la *liste civile,* s'écrie ironiquement *Lanjuinais.*

« — Je voudrais, reprend *Freteau;* éviter toute discussion sur un point d'où dépend peut-être, je ne dis pas *la paix* de la France, mais

la paix de *l'Europe*... Je demande qu'on aille aux voix ***sans discussion***. (Les murmures étouffent les applaudissements).

« — Délibérons froidement, répond *Lanjuinais* (On applaudit)... L'Assemblée M'ENTEND... Je demande la discussion... »

C'est encore *Robespierre* qui prend la parole dans cette grande et solennelle circonstance ; et quoique nous soyons impatient d'aller plus vite, nous ne pouvons nous dispenser de rapporter une partie de son discours :

« Nous sommes donc enfin arrivés, dit-il, à la fin de notre longue et pénible carrière. Il ne nous reste plus qu'un devoir à remplir envers notre pays, c'est de lui garantir la stabilité de la Constitution que nous lui présentons. Pour qu'elle existe, il ne faut qu'une seule condition, c'est que la Nation le veuille. Nul homme n'a le droit ni d'arrêter le cours de ses destinées, ni de contredire sa volonté suprême. Je ne doute pas que Louis XVI ne l'accepte avec transport. (Il énumère ici toutes les prérogatives que la Constitution lui donne.) Cependant comme il est quelquefois dans le caractère des Monarques d'être moins sensibles aux avantages qu'ils ont acquis qu'à ceux qu'ils croient avoir perdus, comme le passé peut nous inspirer ***quelque défiance*** pour l'avenir, le Comité nous présente son acceptation comme un problème. Pour moi, ***tout délai*** ne me paraît bon qu'à prolonger de funestes agitations, à nourrir de coupables espérances, et à seconder de ***sinistres projets***. Je crois que c'est ***à Paris*** qu'il faut présenter la Constitution à Louis XVI, et qu'il doit s'expliquer sur cet objet dans le ***plus court*** espace de temps possible ; je ne vois aucune raison qui puisse justifier la proposition de le ***faire partir*** pour la lui présenter ***ailleurs ;*** je ne conçois pas comment l'acceptation de Louis XVI pourrait être supposée avoir été forcée ; car la présentation de la Constitution pourrait être traduite en ces mots : « La Na-« tion vous offre le trône le plus puissant de l'Univers ; voici le titre « qui vous y appelle ; voulez-vous l'accepter ? » Et la réponse ne peut-être que celle-ci : « ***Je le veux*** ou ***je ne le veux pas***. » Or, qui pourrait imaginer que Louis XVI ne serait pas libre de dire : « Je ne veux pas être le Roi des Français ? » Eh ! dans quel lieu de l'Empire peut-il être plus en sûreté qu'au milieu de la Garde nombreuse et fidèle des Citoyens qui l'environnent ? Le serait-il plus dans une autre partie de la France, sur nos ***frontières***, dans un Royaume

étranger? Ou plutôt, si ailleurs il se trouve environné d'hommes ennemis de la Révolution, n'est-ce pas alors que l'on pourrait feindre avec plus de vraisemblance que sa résolution n'aurait *pas été libre?* Mais c'est la *sûreté de la Nation* qui doit être seule consultée. Or, vous permet-elle de désirer que Louis XVI *s'éloigne* dans ce moment? Avez-vous des garants plus certains de *ses dispositions* personnelles', de celles des hommes qui l'entourent, *qu'avant le 20 juin* dernier? Ces rassemblements suspects dont vous êtes les témoins, ce plan de laisser vos frontières dégarnies, de désarmer les citoyens, de semer partout le trouble et la division, les menaces de vos ennemis extérieurs, les manœuvres de vos ennemis intérieurs, *leur coalition avec les faux amis* de la Constitution (les Barnave, Lameth, etc.), qui lèvent ouvertement le masque, tout cela vous invite-t-il à rester dans la profonde sécurité où vous avez paru plongés jusqu'à ce moment? Voulez-vous vous exposer au reproche d'avoir été les auteurs de la ruine de votre pays? Les avis qui vous sont envoyés de toutes les parties de l'Etat vous prouvent les craintes de la Nation! Il faut respecter jusqu'à ses alarmes! Il faut nous rassurer nous-mêmes contre un autre *danger* qui n'est point douteux; il faut nous prémunir contre tous les piéges qui peuvent nous être tendus, contre toutes les *intrigues* qui peuvent nous obséder dans ce moment critique de la Révolution; il faut les *déconcerter toutes,* en élevant dès ce moment entre elles et nous une barrière insurmontable, en ôtant aux ennemis de la liberté toute espérance d'entamer encore une fois notre Constitution. Que l'on nous assure du moins la possession des débris qui nous restent de nos premiers décrets! Si on peut *attaquer encore* notre Constitution, après qu'elle a été arrêtée deux fois, que nous reste-t-il à faire? Reprendre ou nos fers ou *nos armes!* (On applaudit dans l'Extrême-Gauche. — Le reste murmure). Mais je ne présume pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme *assez lâche* pour transiger avec la Cour sur aucun article de notre Code constitutionnel, *assez perfide* pour faire proposer par elle des changements nouveaux que la pudeur ne lui permettrait pas de proposer lui-même, *assez ennemi* de la Patrie pour chercher à décréditer la Constitution parce qu'elle mettrait quelque borne à son ambition ou à sa cupidité, *assez impudent* pour avouer aux yeux de la Nation qu'il n'a cherché dans la Révolution qu'un moyen de s'agrandir et de s'élever; car je ne veux regarder *certain écrit* et *certain discours,* qui pourraient présenter ce sens, que comme l'explosion passagère du dépit, déjà expié

par le repentir : mais nous, du moins, nous ne serons ni assez stupides ni assez indifférents à la chose publique pour consentir à être les *jouets éternels de l'intrigue*, pour renverser successivement les différentes parties de notre ouvrage au gré de *quelques ambitieux*, jusqu'à ce qu'ils nous aient dit : « Le voilà tel qu'il nous convient. » Nous avons été envoyés pour défendre les droits de la Nation, non pour élever la fortune de quelques individus, non pour renverser la dernière digue qui reste encore à la corruption, non pour favoriser la *coalition des intrigants avec la Cour*, et leur assurer nous-mêmes le prix de leur *complaisance* et de leur *trahison*. Je demande que chacun de nous *jure* qu'il ne consentira jamais à composer avec le Pouvoir exécutif sur aucun article de la Constitution, et que quiconque osera faire une semblable proposition soit déclaré *traître à la Patrie*. (On applaudit à plusieurs reprises dans diverses parties de la salle.) »

Ce discours n'empêche pas l'adoption du décret proposé ; mais toute l'Assemblée comprend parfaitement cette adroite et courageuse dénonciation de Robespierre contre *Barnave, Duport* et *Lameth*, clairement désignés à chaque phrase ; et la vérité est si manifeste, son impression sur le public et par contre-coup sur l'Assemblée est si profonde que, le 3, après une nouvelle et dernière lecture de l'acte Constitutionnel, la Représentation nationale déclare solennellement que la Constitution est TERMINÉE, qu'elle NE PEUT Y RIEN CHANGER, et qu'une députation de 60 membres ira, le jour même, l'offrir à Louis XVI.

Voilà donc la captivité du Roi qui cesse dès aujourd'hui, avant l'acceptation, quoique l'Assemblée ait décidé, le 16 juillet, qu'elle ne cesserait qu'après cette acceptation (p. 369) ; voilà Lafayette déchargé de la garde du Roi, obligé même d'exécuter ses ordres, autorisé à l'accompagner à Metz ou à Montmédy ; voilà Louis XVI libre d'aller où il veut ; et l'on peut s'imaginer voir Barnave, Duport, Lameth, Lafayette, discuter secrètement avec le Roi si Sa Majesté ira ou n'ira pas à Montmédy ; on peut s'imaginer

voir Barnave, qui conseillera la fuite plus tard (p. 316), qui probablement a conseillé celle du 20 juin, tenté de conseiller aujourd'hui le départ : mais quelle différence dans les situations ! Quelle ignominie pour le Triumvirat, si son Roi fuyait encore ! Comment espérer que l'Assemblée transigerait après sa déclaration qu'elle *ne peut rien changer* à la Constitution ! Quelle chance presque certaine pour la proclamation de la République ! Et, après le massacre du Champ-de-Mars, quelle certitude de massacre ou de supplice pour tous les massacreurs ! C'est donc en vain que la Droite et la Cour poussent encore à la fuite ; le Triumvirat, désarçonné par Robespierre, fait tous ses efforts pour l'empêcher ; et nous allons voir la résolution du Roi.

La Députation part à 9 heures du soir, au milieu d'une nombreuse garde d'honneur, et se rend aux Tuileries, où Louis XVI la reçoit dans la salle du Conseil, entouré de ses Ministres et de beaucoup de Courtisans.

« — Sire, lui dit *Thouret*, les Représentants de la Nation viennent présenter à votre Majesté l'acte Constitutionnel qui consacre les ***droits imprescriptibles du Peuple français***, qui rend au trône sa vraie dignité, et qui ***régénère*** le Gouvernement de l'Empire. »

« — Je reçois la Constitution que me présente l'Assemblée Nationale, répond Louis XVI : je lui ferai part de ma résolution dans le plus court délai qu'exige ***l'examen*** d'un objet si important. ***Je me suis décidé*** à RESTER A PARIS. Je donnerai MES ORDRES au ***Commandant général*** de la Garde nationale parisienne pour le service de ma garde. »

C'est donc à Paris que Louis XVI va méditer, ou plutôt feindre de méditer, sur son acceptation ou son refus.

§ 4. — Acceptation définitive de la Constitution.

Nous avons vu (p. 412) que toutes les propositions des Comités ont été concertées secrètement avec le Roi, la Reine et les Ministres, comme la résolution de ne pas

quitter Paris a été concertée entre le Roi et les Comités : le délai de onze jours que va prendre Louis XVI pour réfléchir n'a donc pour but que de faire croire qu'il n'a point eu de communications clandestines et qu'il a besoin d'examiner. — Montmorin cependant, dont Lafayette et les Comités vantaient tant le patriotisme et le dévouement à la Constitution, conseille au Roi de ne pas accepter et de proposer sa Charte ou ses conditions, au risque d'un bouleversement. — Mais le Triumvirat l'emporte :

« Tous les Ministres, *excepté M. de Montmorin*, dit Mme *Campan*, insistèrent sur la nécessité d'accepter l'acte Constitutionnel dans son entier. Ce fut aussi l'avis du Prince de *Kannitz* (Ambassadeur d'Autriche). *Malouet* désirait que le Roi s'expliquât avec sincérité sur les vices et les dangers qu'il remarquait dans la Constitution. Mais *Duport* et *Barnave*, alarmés de l'esprit qui régnait dans la Société des Jacobins, et même dans l'Assemblée, où Robespierre les avait déjà dénoncés comme *traîtres à la Patrie*, et craignant de grands malheurs, réunirent leurs avis à ceux de la majorité des Ministres et de M. de Kannitz. »

Le 13, Louis XVI écrit à l'Assemblée qu'il *accepte* la Constitution et qu'il la fera *loyalement* exécuter. — Il explique que c'est la *licence de la Presse* qui l'a déterminé à s'éloigner le 20 juin, comme si cette licence n'était pas provoquée par les conspirations et les trahisons !

« J'accepte la Constitution, dit Louis XVI; je prends l'engagement de la *maintenir* au dedans, de la *défendre* contre les attaques du dehors, et de la *faire exécuter* par tous les moyens en mon pouvoir. Je déclare qu'instruit de l'adhésion que la *grande majorité* du Peuple donne à la Constitution, je *renonce* au concours que j'avais réclamé dans ce travail, et que, n'étant responsable qu'à la Nation, NUL AUTRE, lorsque j'y renonce, N'AURAIT LE DROIT DE S'EN PLAINDRE. (La Gauche et toutes les Tribunes retentissent d'applaudissements). Je manquerais cependant à la vérité si je disais que j'ai aperçu dans les moyens d'exécution et d'administration *toute l'énergie* qui serait nécessaire pour imprimer le mouvement et pour conserver l'unité dans toutes

les parties d'un si vaste Empire; mais, puisque les opinions sont aujourd'hui divisées sur ces objets, je consens que l'*expérience seule en demeure juge*. Lorsque j'aurai fait agir AVEC LOYAUTÉ tous les moyens qui m'ont été remis, *aucun reproche ne pourra m'être adressé*, et la Nation, dont l'intérêt seul doit servir de règle, s'expliquera par les moyens que la Constitution lui a réservés. » (Nouveaux applaudissements).

Ah! qu'il soit sincère, et tout peut encore être réparé! Qu'il soit sincère, et la gloire, la puissance, le bonheur, peuvent encore être sa récompense!

Ce message royal est accueilli par de nombreux applaudissements; une Députation de soixante membres en va rendre compte immédiatement à Louis XVI; et *Chapellier* lui parle de *l'affection des Français* pour leur Roi.

Louis XVI présente la Reine et ses enfants à la Députation. « Voilà, dit-il, *ma femme* et mes enfants, qui partagent mes sentiments. » — « Nous accourons tous, mes enfants et moi, dit la Reine, et nous partageons tous les sentiments du Roi. »

Cependant elle trompe encore; car, écoutons Lafayette :

« *La Reine*, dit-il dans ses Mémoires, *était* DÉCIDÉE *à la guerre* et l'entrevoyait comme *très-prochaine*, dans le temps même où elle *appuyait* l'avis de ceux qui engageaient le Roi à *accepter* la Constitution. »

Quelle trahison de cette Reine! Qu'une seule femme peut être funeste à tout un Peuple! Mais *Lafayette*, *Barnave*...! ils savent tout, et ils tolèrent tout! ils se rendent complices de tout! et ils parleront toujours Constitution, loi, fidélité!...

Le lendemain 14, Louis XVI arrive à l'Assemblée, accompagné de tous ses Ministres. — La Reine est dans une tribune.

A l'aspect du Roi l'Assemblée se lève. — Il va se placer à côté du Président.

« Messieurs, dit-il, je viens consacrer ici solennelle-« ment mon acceptation... En conséquence *je jure...* » L'Assemblée se couvre et s'assied. — « Je jure d'être FIDÈLE *à la Nation et à la loi...* » — Il s'assied. — La salle retentit d'applaudissements. — « Puisse cette « grande et mémorable époque être celle du rétablissement « de la paix, de l'union, et devenir le gage du bonheur du « Peuple et de la prospérité de l'Empire! » — Les applaudissements et les cris de *vive le Roi* se font entendre encore pendant plusieurs minutes.

Le Président se lève et commence son discours debout : mais, voyant que le Roi reste assis, il s'assied et continue:

« Qu'elle doit être grande à nos yeux, Sire, et chère à nos cœurs, et qu'elle sera sublime dans notre histoire, l'époque de cette *régénération*, qui donne à la France des citoyens, aux Français une Patrie, à vous, comme Roi, un nouveau titre de grandeur et de gloire, à vous encore, comme homme, une nouvelle source de jouissances et de nouvelles sensations de bonheur! »

Les applaudissements recommencent.—Louis XVI sort au milieu de nouvelles acclamations ; l'Assemblée entière le reconduit aux Tuileries, au bruit de la musique, des cris d'allégresse, et de cent coups de canon.

Mais Louis XVI rentre désespéré, sanglotant, fondant en larmes... et pourquoi? — Parce que l'Assemblée l'a outragé, déshonoré, en se couvrant et s'asseyant.

« Rentré dans son appartement, dit Mme *Campan*, et retrouvant la Reine, cet infortuné Monarque se jeta dans un fauteuil, en mettant son mouchoir sur ses yeux, et en s'écriant : « Tout est perdu!... Ah, « Madame!... et vous avez été témoin de cette humiliation!... Quoi! « vous êtes venue en France pour voir!.... » Ces paroles étaient coupées par des sanglots... La Reine se jeta à genoux devant lui, et le serra dans ses bras... »

Quelle petite douleur d'un Roi, dans un si grand événement pour une Nation!—Mais revenons au message d'hier.

§ 5. — Amnistie.

Dans son message du 13, Louis XVI excuse les Emigrés et demande leur rentrée. Il dit qu'on ne peut voir des coupables dans *Bouillé* et ses coaccusés, qui n'ont agi que par attachement à sa personne.— Il pardonne aux pétitionnaires du Champ-de-Mars, qui l'ont, dit-il, personnellement injurié, et demande une *Amnistie générale.*

Aussitôt après la lecture de ce message, *Lafayette,* secrètement d'accord avec le Roi, propose de décréter l'Amnistie pour les personnes accusées relativement au *départ* du Roi. — Ainsi, maintenant qu'il ne s'agit plus que de sauver son cousin Bouillé, il change *l'enlèvement* en DÉPART, après avoir changé *le départ* ou la fuite en ENLÈVEMENT quand il s'agissait de sauver le Roi ! Et ce Bouillé pour qui Lafayette montre tant d'intérêt, c'est celui qui, le 26 août, à Pilnitz, vient de présenter à la Coalition le plan d'une *invasion étrangère,* comme il l'avait annoncé dans son horrible lettre du 26 juin ! C'est celui qui vient de faire arrêter, dans le Luxembourg, un Représentant de la Nation, Commissaire de l'Assemblée ! C'est celui qui provoque l'armée à la désertion pour faire la guerre à la Patrie !

Lafayette propose aussi une *Amnistie* pour les autres accusés, et la suppression des *passeports,* pour que les Aristocrates puissent émigrer plus facilement, et pour que les Émigrés puissent revenir conspirer à volonté. Mais, il met, comme Louis XVI, une grande différence entre Bouillé et les pétitionnaires du Champ-de-Mars; tandis qu'il demande pour *l'instant même* l'Amnistie en faveur de Bouillé, comme s'il préférait à tout le salut de son cousin ou le plaisir de plaire au Roi, il ne demande que pour *demain* l'Amnistie des pétitionnaires.

Ces trois propositions de Lafayette sont adoptées;

Bouillé, tous les compagnons et tous les complices connus ou inconnus de la fuite, sont amnistiés et presque justifiés au milieu des applaudissements; et c'est principalement pour porter au Roi cette agréable nouvelle qu'est nommée la Députation dn 13.

Le 14, l'Assemblée décrète ainsi l'Amnistie:

« Considérant que l'objet de la *Révolution* Française a été de donner une *Constitution* à l'Empire, et qu'ainsi la Révolution *doit prendre fin* au moment où la Constitution est *achevée* et acceptée par le Roi; — Considérant que, autant il serait coupable de résister aux Autorités constituées et aux lois, autant il est digne de la Nation française d'oublier les *marques d'opposition* dirigée contre *la volonté Nationale* lorsqu'elle n'était *pas encore généralement connue ni solennellement proclamée* (Les pétitionnaires du Champ-de-Mars qui demandaient que le projet de Constitution fût soumis à l'acceptation du Peuple n'étaient donc pas criminels! leur massacre est donc un *forfait!*); — Considérant enfin que le temps est venu d'éteindre les *dissentions* dans un sentiment commun de patriotisme, de fraternité, et *d'affection* pour le Monarque qui a donné *l'exemple de cet oubli généreux;* — L'Assemblée Nationale décrète une Amnistie générale pour les poursuites et les jugements sur des faits relatifs à la Révolution; — Il ne sera plus exigé de *passeports;* le décret relatif aux *émigrants* est révoqué. »

Ainsi, c'est le Roi et ses amis qui pardonnent! c'est le Peuple massacré qui est amnistié!

Les meneurs parlent de *Révolution finie*, D'UNION, de *fraternité*, quand ils savent que la Droite, la Cour, l'Émigration, la Coalition, la Reine elle-même, travaillent plus activement que jamais à l'invasion, à la contre-révolution et à l'anéantissement de la Constitution! Quelle obstination de comédie et de rouerie!

L'Amnistie n'existe réellement que pour les conspirateurs royalistes, parce que tous les pétitionnaires du Champ-de-Mars allaient infailliblement être acquittés, l'acte d'accu-

sation ne trouvant d'autres coupables que *trois quidams* dont on ignore l'existence.

Cependant Lafayette prétend avoir un droit incontestable à la reconnaissance des pétitionnaires!

« Bouillé est *le seul*, dit-il dans ses Mémoires, qui ait reconnu ce qu'il appelle *la générosité de Lafayette envers lui.* »

Non, tout le monde reconnaît son excessive partialité en faveur du massacreur de Nancy, de l'Aristocrate-conspirateur-contre-révolutionnaire, du complice de Louis XVI, du provocateur à la désertion, du rédacteur d'un plan d'invasion, du Général traître et parricide ! Chacun avoue que ce grand criminel doit de la reconnaissance à Lafayette.

Quant à l'ingratitude des pétitionnaires, il est certain que ceux-ci, innocents, massacrés, injustement emprisonnés et ruinés, se plaignent d'une Amnistie perfide, qui les empêche de faire éclater leur innocence, d'accuser leurs massacreurs et de poursuivre leurs calomniateurs.

§ 6. — La Constitution est-elle exécutable ?

Oui, certainement oui, incontestablement oui : chef du Pouvoir exécutif, chef de l'armée, riche de plus de 40 millions de liste civile, armé du *veto* suspensif, qu'il soit loyal et fidèle, qu'il se résigne sans arrière-pensée, qu'il s'identifie avec la Nation, qu'il se sépare franchement de la Cour, des Nobles, des Prêtres, de l'Émigration et de ses frères s'ils veulent être contre-révolutionnaires ; qu'il défende de cœur l'indépendance et l'honneur de la Patrie contre tous les Rois et même contre l'Empereur son beau-frère s'ils veulent attaquer la France; et alors il reconquerra la confiance et l'amour du Peuple; il sera le plus heureux, le plus puissant, le plus glorieux de tous les Monarques.

Mais hélas, quel héroïsme de caractère un pareil rôle ne demande-t-il pas dans un Roi, absolu pendant 15 ans!

Et Louis XVI, bon si l'on veut, mais faible et dominé par son éducation, ses préjugés, ses habitudes, sa femme, sa Cour et ses frères, pourra-t-il vouloir se résigner? N'est-ce pas folie, de la part de Lafayette, Barnave, etc., de s'opiniâtrer à l'espérer contre la conviction universelle?

§ 7. — Nouvelle trahison de Louis XVI.

Si la Reine, si les frères de Louis XVI, et à leur suite l'Emigration, la Cour, la Droite et l'Aristocratie, acceptaient sincèrement la Révolution et la Constitution, même avec de nouvelles modifications, il pourrait les adopter sincèrement lui-même, et les Rois ne penseraient alors ni à se coaliser ni à faire la guerre à la France. Aussi, envoie-t-il secrètement M. de *Coigny* à ses frères pour les engager à se résigner avec lui et comme lui. — Mais, dit *Lafayette* dans ses Mémoires, ses frères lui répondent secrètement: « TOUT OU RIEN. — De son côté, la Reine, comme nous l'avons vu (p. 427) veut absolument l'invasion et la contre-révolution, même au moment où elle conseille l'acceptation pour mieux trahir. — La Cour, la Droite, l'Émigration, même les chefs des Feuillants, conspirent avec la Reine et les frères pour entraîner le Roi. —Et Louis XVI se décide à conspirer de nouveau avec eux tous et s'adresse aux Souverains.

« La Reine ne voyait plus d'espoir dans l'intérieur, dit *Madame Campan*. Le Roi venait *d'écrire à l'Empereur;* elle me dit qu'elle apporterait elle-même, à minuit, dans mon appartement, la lettre dont M. *Gognelat* (l'un des officiers arrêtés à Varennes et amnistiés) devait être chargé pour l'Empereur... Des courriers portaient ses lettres CONFIDENTIELLES aux Princes SES FRÈRES et aux *Puissances étrangères*. »

Tous adoptent donc ce cri de guerre: TOUT OU RIEN! *vivre les maîtres ou mourir!*

Louis XVI n'exécutera donc la Constitution qu'avec la résolution perfide de la faire mal fonctionner pour faire croire qu'elle est essentiellement inexécutable ; il ne cessera plus de conspirer et de trahir, en appelant sur la France la guerre civile et étrangère.

Lafayette, Barnave, Lameth, etc., ne peuvent l'ignorer et le savent parfaitement. — La Bourgeoisie ne voudra toujours pas le croire et fera résistance au *mouvement.* — Mais le Peuple n'en aura pas le moindre doute, et il aura raison ; et la déloyauté, la perfidie, le parjure, la conspiration, la trahison de Louis XVI, d'un côté, d'un autre côté, les menaces de l'Émigration, ses projets de vengeance, et les périls dont le Peuple se trouvera environné, porteront son indignation jusqu'à la fureur.

Ce sera *la guerre* de la part du Roi, de l'Aristocratie et de la Coalition, contre le Peuple ; ce sera *la guerre* de la part du Peuple contre le Roi et tous ses alliés : malheur aux vaincus !... Et nous le demanderons toujours, à qui la faute ?

Mais revenons à l'Assemblée, qui va clore sa session.

§ 8. — Derniers décrets. — Clôture.

Bien que la mission de la Constituante soit terminée, le 14 septembre, avec la Constitution, elle conservera cependant son pouvoir jusqu'à l'installation de la nouvelle Législature, le 1er octobre, et continuera de faire des décrets.

Dès le 3 août, A. Lameth, Barnave, Emmery, Dandré, Lafayette, ont demandé la suppression de la *Garde soldée* de Paris (9000 hommes), espèce de Garde municipale dont Lafayette s'est utilement servi, et qu'ils ne veulent pas laisser entre les mains de son successeur ; ils ont demandé sa réorganisation *en régiments* à la disposition du

Ministre et du Roi, en leur conservant la haute-paie; et le décret a passé malgré l'opposition de *Pétion* et *Rewbel,* qui redoutaient un instrument contre-révolutionnaire.

Le 28 août, le Comité dénonce des régiments qu'il accuse d'insurrection, et propose un *Code disciplinaire* et une espèce de loi martiale contre les révoltes militaires. *Pétion* demandant l'ajournement, *A. Lameth* déclare que ce sont les principes d'égalité professés par *Pétion* et *Robespierre* qui ont mis le désordre dans l'armée. Il ajoute que les officiers n'émigrent que parce qu'ils craignent d'être pendus par leurs soldats, et que trois cents soldats du régiment de Beauce qui sont dans la citadelle d'Arras sont *trois cents brigands.* — Robespierre répond que ce sont d'atroces calomnies, et que le régiment de Beauce ne résiste à ses chefs que parce qu'ils veulent lui faire quitter le *ruban patriotique.* — Néanmoins le projet est décrété.

On se rappelle les longues et violentes discussions sur *Avignon* (p. 219) : après quatre nouvelles séances, *l'incorporation* est enfin décrétée, le 14 septembre, au milieu des applaudissements.

On se rappelle aussi les débats entre les *Colons* et les *hommes de couleur,* et le décret du 15 mai 1791, rendu en faveur de ces derniers malgré l'opposition de *Barnave* (p. 223). Celui-ci, toujours d'accord avec la Droite sur cette question Coloniale, ne cessant pas d'attaquer ce décret par les voies de l'intrigue, a trouvé mille prétextes pour ajourner le départ des Commissaires qui devaient le porter dans les Colonies; le 28 août, on les empêche formellement de partir de Brest; et, cette ville demandant l'exécution du décret, *A. Lameth* attaque les pétitionnaires, lève enfin le masque, le 5 septembre, et demande la *révocation* du décret, lui qui a fait massacrer au Champ-

de-Mars ceux qui signaient une pétition contre un décret ! — Mais Robespierre lui répond avec un redoublement d'énergie, et l'attaque enfin formellement à la tribune :

« Si pour être entendu, il suffit de dire des *personnalités*, je vous dirai, moi, que ceux qui se sont permis de répandre des soupçons sur la députation de Brest, je vous dirai que ces hommes-là sont ceux qui TRAHISSENT *la Patrie* (L'extrême Gauche et les Tribunes applaudissent à plusieurs reprises). Je vous dirai, moi, que les traîtres à la Patrie sont *ceux qui cherchent à faire révoquer* votre décret ; je vous déclare, moi, que j'attaque personnellement M. *Barnave* et M. *Lameth*.. » (Longs applaudissements des Tribunes et de l'extrême Gauche.) — Dans les autres parties de la salle on crie : à *l'Abbaye ! à l'Abbaye !* — Les interpellations et les applaudissements se prolongent pendant quelques minutes.

Barnave fait de vains efforts pour reprendre l'avantage et pour se venger sur Brissot, absent. Il est frappé au cœur quand il s'écrie : « Il ne faut pas que les honnêtes gens soient *dupes d'une* CABALE ! » — Et Robespierre semble l'achever en lui répondant : « Il ne faut pas que les honnêtes gens soient *dupes des* TRAÎTRES ! »

Cependant *Barnave* fait un long rapport, le 24 septembre, pour obtenir la révocation du décret ; et le combat recommence à la tribune, entre *Robespierre* pour les hommes de couleur, et Barnave pour les Colons. Les Feuillants l'emportent, le décret est révoqué, les Colons restent les maîtres : mais le Triumvirat, qui compromet Louis XVI, compromet également les Colons.

Tout retentit de leur injustice, de leur tyrannie ; et 30,000 *Nègres* de Saint-Domingue, réveillés et irrités par ces débats incendiaires, soulevés et conduits par les Nègres *Polydor*, *Chocolat*, *François*, regardé comme un Messie, *Jean-François* et son Lieutenant *Toussaint-Louverture*, incendient la plaine du Cap et massacrent leurs maîtres.

Le 20, les deux cent quatre-vingt-dix signataires de la *protestation* du 29 juin (p. 536) sont déclarés exclus de toutes fonctions publiques.

Le 27, les *Juifs* reçoivent le titre et les droits de citoyens actifs.

Un décret du 28 déclare que tout *Nègre* qui touchera le sol français sera libre.

Montesquiou a présenté (dès le 1er août) le compte général des finances au commencement de la session et à sa fin. Il annonce la création de 1,800,000,000 livres d'assignats, et l'emploi de 1,300,000,000 livres, presque sans détail et surtout sans preuves. — Que de dilapidations possibles et probables, au profit des membres des Comités, de la Cour, de la Police!

C'est sur ce compte principalement que la Droite veut concentrer ses attaques contre la Révolution et l'Assemblée: elle a publié une foule de brochures à ce sujet; elle appelle le travail de Montesquiou un *roman*, et demande un *véritable compte*; et, dans les dernières séances (24 et 28 septembre), les attaques prennent un caractère encore inconnu de mépris, de fureur et presque de rage.

« M. le Président, s'écrie l'abbé *Maury*, faites taire tous ces *aboyeurs-là!* Rappelez à l'ordre cet ecclésiastique-là, qui a *l'impudence* de m'appeler un *insolent!*—Nous *vous recommanderons* dans nos Départements, répond *Lavie.* » — Plusieurs membres de la Droite se lèvent et le *menacent.* — « Justice, s'écrie *d'Espremenils*, de *l'infâme propos* de M. Lavie! » — Il n'y a *d'infâme* dans l'Assemblée, réplique *Lavie*, que *ceux qui me parlent.* » — « Qu'est-ce qu'*un gueux comme cela?* répond *Guillermy.* »

Enfin, le 29 septembre, *Chapellier* présente un projet contre les *Clubs*, pour empêcher leur affiliation et leur correspondance. — *Robespierre* dénonce encore le Triumvirat, et soutient que la surveillance des Sociétés patriotiques

est aussi nécessaire que jamais pour déjouer les projets des intrigants, des ambitieux et des traîtres. — Mais le projet est adopté.

Et le 30, en présence de Louis XVI, la Constituante déclare solennellement que sa session est terminée et que la Législative va commencer immédiatement la sienne.

§ 9. — Ensemble des travaux de la Constituante.

Pendant ses vingt-huit mois d'existence, du 5 mai 1789 au 30 septembre 1791, la Constituante ne fait pas seulement une *Constitution;* elle fait *deux mille cinq cents décrets*, dont beaucoup, considérés d'abord comme Constitutionnels, viennent d'être écartés de la Constitution par le Triumvirat, sous prétexte qu'ils ne sont que législatifs, pouvant être réformés par la Législature ordinaire, et dont le plus grand nombre sont réellement législatifs et réglementaires, sur toutes les questions d'organisation sociale et politique. — Nous ne pouvons nous dispenser de signaler quelques-uns des principaux.

Sur le rapport de *Talleyrand*, elle décrète une immense réforme, qu'on disait jadis impossible, *l'unité de poids et de mesures* pour toutes les parties de la France (mai 1790); et, sur la proposition de *Condorcet*, au nom de *l'Académie des sciences*, et sur le rapport de *Talleyrand*, elle adopte pour base de toutes les nouvelles mesures le quart du *méridien terrestre*, dans l'espérance que toutes les Nations adopteront aussi cette base naturelle, commune à tous les pays, et que *l'uniformité* de mesures pourra contribuer à la *fraternité* des Peuples.

Le *Théâtre* est parfaitement libre. — Chacun peut élever un théâtre et y faire jouer les pièces qui lui conviennent, en avertissant seulement la Municipalité, qui ne peut em-

pêcher ni suspendre la représentation, mais sous *la responsabilité des auteurs et des comédiens* (janvier 1791).

Elle discute longtemps les questions *d'impôts*, et décide que l'impôt foncier ne sera point payé *en nature* mais en *argent* (octobre 1790).

Elle supprime les droits *d'entrée* (février 1791).

Elle décrète le *droit de patentes*, en déclarant la liberté de l'industrie et du commerce, en supprimant les jurandes et les maîtrises, et en ordonnant le remboursement des sommes payées pour acheter les *offices* (février 1791).

« On disait autrefois, dit *Bégouen*, que le *droit de travailler* était un *droit régalien*: nous pensons maintenant que c'est un droit *national*. Cependant le projet tend à faire renaître les jours où l'on s'énorgueillissait de vivre sans rien faire ; on appelait cela vivre *noblement*. Au lieu d'exiger des patentes pour travailler, il faut plutôt soumettre à en prendre ceux qui resteront *oisifs*. »

Elle supprime les grandes *compagnies de finances*, principalement parce qu'elles auraient trop de moyens de *corruption* dans les élections (avril 1791).

Rœderer, rapporteur du projet de loi sur le *timbre* dit:

« Votre Comité ne vous propose pas encore d'établir des droits de *timbre sur les journaux*: On sent combien, dans les circonstances présentes, il importe de ne point mettre d'entraves à la *propagation des nouvelles* (janvier 1791). »

Duport fait le rapport sur la *Procédure criminelle* (décembre 1790).

Il présente l'arrestation provisoire comme un *sacrifice* que le citoyen doit faire à la Société ; mais il veut que ce sacrifice soit *léger* et *possible*, et que, par conséquent, *l'inculpé* soit *promptement* examiné et jugé.

Il devrait ajouter que les maisons de détention provisoire devraient être essentiellement distinguées des prisons, et que le citoyen devrait y trouver tout ce qu'offre un *domicile ordinaire*.

Il demande que tout citoyen ***puisse dénoncer;*** que la première poursuite et l'arrestation soient ordonnées par un Magistrat de police, le ***Juge de paix*** ou un Officier de Gendarmerie ; que l'accusation soit décidée par un ***Jury d'accusation;*** que l'accusation soit exercée par un Accusateur public, élu, différent du Commissaire du Roi, et complètement étranger à la première poursuite; que la question de culpabilité soit décidée par un ***Jury de jugement;*** que l'accusé ne soit condamné que sur la déclaration de ***dix jurés*** sur douze ; que la peine soit ensuite appliquée par le Tribunal sur la réquisition du Commissaire du Roi.

« La loi, dit-il, ***désire*** que le citoyen accusé soit innocent; tous les moyens lui seront donnés pour se défendre, ***tous jusqu'au*** SILENCE ***même***, car la Société ***se charge de la preuve.*** »

« Ayons toujours devant les yeux, dit-il encore, cette vérité que le Gouvernement est la ***véritable source*** de la ***moralité et de la corruption*** des hommes ; c'est de la morale et des ***institutions publiques*** que les individus reçoivent leur détermination et la règle habituelle de leur conduite: le même pays (Rome) qui a produit des hommmes libres et fiers, sous une Constitution libre, voit maintenant un Peuple hypocrite et rusé sous un Gouvernement artificieux et fourbe. »

Voilà, nous le croyons aussi, une grande vérité, un des principes les plus féconds en conséquences utiles, un de ceux qu'il faudrait écrire partout et mettre constamment sous les yeux des Législateurs. Oui, les institutions peuvent faire les vices ou les vertus des Peuples ; et, par exemple, l'institution qui détruirait la misère et l'opulence tarirait d'un seul coup la double source de presque tous les vices et de tous les crimes, et serait le plus simple et le meilleur de tous les Codes de peines et de procédure criminelle.

Duport termine en disant que son projet est basé sur la *Déclaration des droits*, monument immortel et impérissable des droits de tous les hommes.

Robespierre soutient que *l'unanimité* des jurés peut seule constituer la *certitude morale* sur la culpabilité, et demande qu'un homme ne puisse être déclaré coupable que quand les douze jurés sont *unanimes*: mais on adopte la majorité de dix sur douze.

Lepelletier-Saint-Fargeau fait, les 22 et 23 mai, un rapport sur le projet d'un nouveau *Code pénal*. Appliquant les idées philantropiques du dix-huitième siècle, il propose des peines plus douces, temporaires, mélangées de travail, et demande même la suppression de la *peine de mort*, excepté pour un *chef de parti* qui serait déclaré rebelle par un décret du Corps-législatif.

Cette question, qui domine tout le système criminel, est solennellement discutée le 30 mai. *Perugnon* et d'autres réclament le maintien de la peine capitale; *Robespierre*, ce Robespierre dont la mémoire est celle d'un homme sanguinaire, demande chaleureusement l'abolition de l'homicide légal, comme il demande *l'unanimité* pour la condamnation. — Il soutient que cette peine n'est point nécessaire, qu'elle est même injuste et nuisible.

« Le premier devoir du Législateur, dit-il, est de former et de conserver les *mœurs publiques*, source de toute liberté et de tout bonheur social. Il faut que la loi présente toujours au Peuple le modèle le plus pur de la justice et de la raison. »

« Si à la place de cette sévérité puissante, calme, modérée, qui doit les caractériser, elles mettent la colère et la vengeance; si elles font couler le sang humain, qu'elles peuvent épargner et qu'elles n'ont pas le droit de répandre; si elles étalent aux yeux du Peuple des scènes cruelles et des cadavres meurtris par des tortures; alors elles altèrent dans le cœur des citoyens les idées du juste et de l'injuste; elles font germer au sein de la Société des préjugés féroces qui en produisent d'autres à leur tour. L'homme n'est plus pour l'homme un objet si sacré, quand l'autorité publique se joue de sa vie; l'idée du meurtre inspire bien moins d'effroi lorsque la loi même en donne l'exemple et le spectacle; l'horreur du crime diminue dès qu'elle le punit par un autre crime... Les pays libres sont ceux où les droits de l'homme sont respectés, et où, par conséquent, les lois sont justes : partout où elles offensent l'humanité par un excès de rigueur, c'est une preuve que la dignité de l'homme n'y est pas connue; et que le Législateur n'est qu'un maître qui commande à des esclaves. »

Duport soutient aussi que la peine de mort est plus propre à multiplier qu'à diminuer les meurtres.

« Cherchons ailleurs, dit-il, des moyens *de réprimer* les crimes. — Le premier de ces moyens et le plus efficace c'est la justice, la douceur des lois, la *probité* du gouvernement. — Le second est dans ces institutions locales établies pour *prévenir* chez les hommes le désespoir ou l'*extrême pauvreté*, source ordinaire des crimes. Je ne crains pas de le dire, tout cet appareil de peines, ces lois, ces tribunaux, tous ces remèdes qui s'appliquent aux effets ne sont rien près de ceux qui vont à la *source* du mal. Fournissez aux hommes du *travail*, et des *secours* à ceux qui ne peuvent travailler, vous aurez détruit les principales *causes*, les occasions les plus ordinaires, je dirai presque *l'excuse* de tous les crimes. — Vous avez regardé avec raison l'établissement du Code pénal comme un de vos principaux devoirs; mais j'ose vous déclarer que les trois quarts de ce Code sont dans le travail que votre *Comité de mendicité* doit nous présenter. »

Oui, il faut le dire hautement, il faut le répéter sans cesse, ce sont les mauvaises institutions, c'est la mauvaise organisation sociale, c'est surtout la misère à côté de l'opulence qui sont la cause principale de tous les crimes; c'est la Société qui les provoque et les rend presque inévitables par les vices de sa constitution; par conséquent le remède n'est pas dans les échafauds et la prison, mais dans une meilleure organisation; et, quelque jour, des lois plus parfaites, qui répandront l'aisance avec le travail et l'éducation, rendront presque inutiles les tribunaux et les châtiments, en tarissant la source des crimes.

« Les circonstances présentes, dit *Duport* en terminant, vous conseillent l'abolition de la peine de mort; faisons au moins que les scènes révolutionnaires soient le moins tragiques et le moins funestes qu'il sera possible! »

Néanmoins l'Assemblée maintient la peine de mort (1er juin), et décide qu'elle s'exécutera par la décapitation sans torture. — Bientôt le médecin *Guillotin* proposera, pour abréger la souffrance, la machine qui portera son nom, et dont les partis feront alternativement un si déplorable usage.

On se rappelle que l'Assemblée a ordonné la rédaction d'un *Code civil*. — Elle redige un *Code rural*, dans lequel elle punit les fermiers qui se *coalisent* pour faire baisser le salaire des ouvriers.

Elle ne change rien encore dans *l'instruction publique*; mais elle fait imprimer un *plan d'éducation* présenté par *Talleyrand*, après que les Jacobins ont discuté d'autres plans présentés par *Bourdon-la-Crosnière*, par *Simone* et par *Billaud-Varennes*. — Les Jacobins consacrent un prix de 600 livres à la rédaction d'un *Almanach* pour l'instruction du Peuple : c'est l'*Almanach du père Gerard*, composé par *Collot-d'Herbois*, qui sera couronné.

Enfin l'Assemblée met le couvent des Célestins à la disposition de *l'Abbé de l'Épée* et de *l'Abbé Sicard* pour l'instruction des sourds-muets.

§ 10. — Esprit de la Constituante.

« A l'aspect de cette *échelle sociale*, dit M. Thiers,
« au sommet de laquelle *tout surabonde*, puissance, hon-
« neurs, fortune, tandis qu'au bas *tout manque, jusqu'au*
« PAIN *indispensable* à la vie, l'Assemblée Constituante
« veut d'abord TOUT NIVELER. »

Elle fait la Déclaration des droits et proclame l'*Egalité* et la *Souveraineté du Peuple*, principes d'où découleront inévitablement tous les perfectionnements possibles à l'humanité; elle est *Démocrate*; elle veut la Monarchie, mais une *Monarchie* RÉPUBLICAINE et DÉMOCRATIQUE; elle veut une Constitution telle que, pour passer de la Royauté à la République, il suffise de remplacer le Monarque héréditaire par un Président ou par un Conseil exécutif élus et temporaires; et si, dès le principe, Lafayette,

Bailly, Mirabeau, Sieyes, Lameth, Duport, Barnave, n'avaient aucun rapport avec Louis XVI et la Reine; si, constamment fidèles à la Déclaration des droits et au principe d'égalité, ils repoussaient toute distinction *d'actifs* et de *passifs*; s'ils s'appuyaient uniquement sur le Peuple entier; enfin, s'ils entreprenaient franchement, loyalement, énergiquement, la lutte contre le Roi, la Cour, l'Aristocratie, la Droite, l'Émigration et la Coalition possible des Rois, la Majorité de l'Assemblée resterait *Démocrate;* elle ferait une Constitution vraiment républicaine quoique avec un Roi; la Contre-révolution n'aurait point d'espoir; l'Émigration cesserait; Louis XVI se résignerait; la Coalition ne se formerait pas, ou bien la Révolution et la Démocratie triompheraient, sans régicide, avec le Duc d'Orléans ou plutôt avec la République.

Mais bientôt, modifiée par l'intrigue, elle s'arrête à la Bourgeoisie; elle viole, à une faible majorité il est vrai, sa Déclaration des droits et son principe d'Égalité, pour distinguer un *Peuple actif* privilégié, et un *Peuple passif*, plus nombreux que le premier et qui ne jouit d'aucun droit; elle constitue en même temps une Démocratie *bourgeoise* ou une Bourgeoisie *démocrate* vis-à-vis de l'ancienne Aristocratie, et une Aristocratie *bourgeoise* ou une Bourgeoisie *aristocrate* vis-à-vis du Peuple passif: de là tous les malheurs.

C'est alors que Lafayette, Bailly, Mirabeau, Sieyes et plus tard Lameth, Barnave, Duport, et les pensionnaires, adoptant, par divers motifs, un système de bourgeoisie, de résistance, de juste-milieu, de négociations clandestines et de concessions à Louis XVI, s'efforcent de le séparer de la Cour et de l'Émigration en lui donnant la Bourgeoisie pour appui et en lui sacrifiant le Peuple passif. Entraînée par eux, l'Assemblée prend position entre l'Aristocratie et

la Démocratie, et se met en lutte et bientôt en guerre avec ce *Peuple passif*, qui réclame toujours ses droits, et qu'elle massacre à Nancy et au Champ-de-Mars pour le faire taire et l'arrêter.

En un mot, elle est essentiellement Bourgeoise, et n'obtient de sympathie que de la part de la Bourgeoisie pour laquelle elle fait tout, tandis que le Peuple, pour lequel elle ne fait presque rien, la déteste presque autant qu'il détestait l'ancienne Aristocratie. Et cette haine du Peuple est aussi naturelle que l'affection de la Bourgeoisie.

Sans doute il est bien malheureux qu'elle ait une *Droite* si Aristocratique, un *Centre* si Bourgeois, une *Gauche* si divisée et si changeante; il est malheureux que les Mirabeau, les Barnave, les Lameth, les Duport et tous les pensionnaires, soient des ambitieux et des traîtres, que les Lafayette et les Bailly poussent la confiance et le dévouement à Louis XVI jusqu'à massacrer les soldats et le Peuple; enfin, que le Centre soit si crédule, si timide, si endormi, si facile à tromper.

Mais le hasard pouvait donner à la Noblesse et au Clergé l'avantage du nombre et du talent; tous les hommes principaux qui ont facilité la Révolution pouvaient la combattre et l'empêcher dès le commencement; Mirabeau et Lameth auraient pu se concerter au lieu de se combattre; et il est heureux encore que le Parti national ait la Majorité, qu'il renferme si peu de traîtres, qu'il montre tant de courage, tant de lumières, tant d'habileté, tant de patriotisme.

Après tant de siècles de despotisme et de corruption, c'est, en masse, une magnifique Assemblée!

Quant à ses travaux, il est bien malheureux, nous le croyons, qu'elle ait reculé devant les conséquences de la Déclaration des droits, et qu'elle n'ait pas courageusement

organisé *l'Égalité sociale et politique*, *l'Egalité d'éducation*, *l'Egalité d'aisance*, et qu'elle n'ait pas travaillé de suite à détruire la MISÈRE et L'IGNORANCE. En s'identifiant avec le Peuple comme avec la Bourgeoisie, elle aurait eu l'appui et le dévouement du Peuple comme de la Bourgeoisie, et aurait probablement évité la plus grande partie des luttes terribles qui vont suivre.

Mais le hasard pouvait vouloir qu'elle fît plus mal encore ou moins bien, et c'est un grand bonheur qu'elle ait fait si peu de mauvaises lois et tant de bons décrets.

Que d'abus ne détruit-elle pas, en effet! le Despotisme royal et Ministériel, la Féodalité, l'Aristocratie, la Théocratie, les privilèges, les monopoles, les Parlements, les Justices seigneuriales, les Corporations, toutes choses si difficiles à détruire qu'on regardait leur destruction comme impossible, ou du moins comme ne pouvant être que l'effort et l'œuvre de dix Révolutions et de dix siècles.

Quel prodige, par exemple, d'abolir les *droits féodaux* et la *dîme*, considérés comme la PROPRIÉTÉ *des Seigneurs* et des Prêtres, et de mettre à la disposition de la Nation deux milliards des biens ecclésiastiques, considérés comme la PROPRIÉTÉ *du Clergé!*

La Constituante ne laisse debout que la *Propriété civile* et *l'Inégalité de fortune*, ou L'ARISTOCRATIE DE LA PROPRIÉTÉ, comme dit Barnave!

Et, pour la Bourgeoisie, quelle magnifique Constitution, établissant une véritable Démocratie bourgeoise et presque la République, avec l'élection des Législateurs, des Juges, des Administrateurs et de presque tous les fonctionnaires!

Que de bienfaits pour le Peuple lui-même dans la *Déclaration des droits*, dans la proclamation du principe *d'Egalité* et de *fraternité*; dans la *liberté individuelle*,

dans la *liberté de conscience*, dans la *liberté d'association* et de réunion, dans la *liberté de la presse*, dans la *liberté de commerce et d'industrie*, dans la suppression des privilèges, des monopoles, des corporations et des droits féodaux, dans la vente et la division des biens ecclésiastiques, dans l'augmentation du nombre des petits propriétaires, dans le partage égal des successions entre les enfants, dans l'uniformité des poids et mesures, dans un nouveau code de procédure criminelle, un nouveau code pénal, un nouveau code civil, une nouvelle instruction publique, commune et gratuite !

Bien que partisan de la Démocratie parfaite et de l'Egalité complète autant qu'il est possible, nous ne pouvons nous empêcher de le reconnaître et de l'admirer, la Constituante a fait immensément, plus qu'on n'espérait, et plus que ne pourront ajouter toutes les Assemblées futures, qui trouveront le plus difficile fait, l'ancien édifice renversé et déblayé, la route ouverte, et la Déclaration des droits pour guide dans la carrière illimitée du progrès et du perfectionnement.

Et nous ne répondrons pas au reproche que lui font les Aristocrates d'avoir *tout démoli* et RIEN RECONSTRUIT ; car jamais reproche ne fut plus évidemment faux et même absurde, puisqu'il est incontestable qu'elle a reconstruit les tribunaux, les administrations, tout, absolument tout. — Mais nous jeterons un coup-d'œil sur les personnages les plus marquants de l'Assemblée.

§ 11. — Caractère des principaux Constituants.

Nous ne parlons pas de la *Droite*, aristocrate, amie des privilèges, contre-révolutionnaire, voulant tout ou rien, partisan de la guerre civile, provocatrice de l'invasion, complice de l'Émigration et de la Coalition étrangère,

par conséquent essentiellement injuste et criminelle. — Nous ne parlons pas des *pensionnaires*, vendus à la Cour et payés par elle pour la servir, qui sont incontestablement des traîtres et des infâmes, plus coupables et plus odieux que des Contre-révolutionnaires déclarés.

Nous ne dirons rien encore du *Duc d'Orléans*, que Lafayette signale (dans ses Mémoires) comme un homme vicieux, plat, lâche, ambitieux, criminel, chef volontaire ou involontaire d'une faction anarchique, mais que nous voyons constant jusqu'à présent dans ses principes d'égalité, facilitant la Révolution par son influence et ses sacrifices, sans que nous puissions constater encore si c'est le manque de caractère ou le manque d'ambition qui l'empêche de monter au trône.

Nous avons trop parlé de la vénalité, de la corruption et de la trahison de *Mirabeau* pour insister sur ce déplorable sujet. Nous ajouterons seulement deux mots de Lafayette dans ses Mémoires :

« La Cour se lia avec Mirabeau qui, après avoir servi M. d'Orléans et s'être rapproché de moi, en m'écrivant, pour gage de sa foi, deux lettres propres à le *perdre*, finit par un arrangement avec la Reine, et m'estima assez pour redevenir mon ennemi. Son plan de *contre-constitution* avait pour base *l'évasion* du Roi, justifiée par une ÉMEUTE DE COMMANDE et appuyée par une armée aux ordres de Bouillé. »

Lafayette raconte encore que *l'émeute du* 28 *février* et *celle du* 18 *avril* ont été toutes deux imaginées et préparées par Mirabeau pour faciliter cette évasion.

Ainsi Mirabeau et la Cour poussaient le machiavélisme et la rouerie jusqu'à provoquer, fabriquer et soudoyer des ÉMEUTES pour faciliter et *justifier* l'évasion du Roi, peut-être au milieu d'une fusillade contre le Peuple ; on dit même, et le fait est vraisemblable, que l'émeute fatale au

boulanger François et celle fatale aux *voleurs* ont été organisées par Mirabeau dans son intérêt personnel.

Que dirons-nous de l'abbé *Sieyes*, qui, après avoir, dans sa brochure *qu'est-ce que le Tiers-Etat?* demandé qu'on refusât le droit électoral aux Nobles et aux Prêtres ennemis de la Révolution, après avoir proposé une Déclaration de droits basée sur l'égalité en tout, après avoir dit (suivant Ferrières) qu'il ne voulait pas détruire la propriété mais *changer les propriétaires*, défend la *dîme*, veut être Évêque de Paris, et ne réclame jamais contre l'inique exclusion du Peuple *passif*; qui, après avoir demandé une *Chambre unique* et repoussé tout *véto*, après avoir dit (du moins on l'en accuse, suivant Lafayette) ce n'est pas *la Noblesse* qu'il faut détruire mais *les Nobles*, intrigue pour établir deux Chambres, fonde le Club de 1789, appuie les Feuillants, et approuve, par son silence, dans le Comité de Constitution, dont il est membre, une révision, qu'il appelera plus tard destructive de la Constitution! Que dire d'un homme qui, ne pouvant ignorer la corruption et la trahison de Mirabeau, reste toujours intimement lié avec lui; qui, suivant Lafayette dans ses Mémoires, intrigue avec Mirabeau pour faire *révoquer le décret* qui exclut les Députés du Ministère afin d'être Ministre avec lui, et qui intrigue ensuite pour faire nommer *Monsieur* (Louis XVIII) *premier Ministre*, dans l'espoir de le diriger; qui (dans sa *Notice* sur lui-même, publiée en 1795) accuse Lafayette et ses principaux partisans de s'être rendus *tout-à-fait criminels*, dès le commencement de 1791, par des *intelligences avec le* TYRAN, et de s'être *coalisé*, avant le 20 juin, avec Barnave, Duport et Lameth; qui les accuse tous d'avoir comploté avec la Cour pour *favoriser la fuite*, et qui ne cesse jamais

de faire cause commune avec eux, en écrivant contre la République, en approuvant le massacre du Champ-de-Mars, et en appuyant leur plan de révision?

Que dirons-nous aussi de *Talleyrand*, Prélat joueur, qui dispute aussi l'Evêché de Paris; qui, membre du Comité de révision, travaille à aristocratiser la Constitution; et qui penche vers la Coalition étrangère plus que vers le Peuple, comme nous le verrons plus tard trahir et livrer sa Patrie à la Sainte-Alliance?

Nous n'ajouterons que quelques mots sur *A. Lameth*, *Duport et Barnave*. — Nobles et Colonels par droit de naissance, élevés par la munificence royale méritée par les complaisances de leur mère, c'est par *ambition* que les Lameth embrassent la Révolution et prennent parti contre Louis XVI et la Cour. Rien ne les arrête dans leur carrière d'intrigue et de machiavélisme. Liés d'abord avec le Duc d'Orléans dont ils espèrent être ministres, ils se rapprochent de Lafayette et de la Cour, après les 5 et 6 octobre et le départ du Duc pour l'Angleterre. Puis, furieux de voir la Cour leur préférer Mirabeau, ils se déclarent ses plus ardents adversaires; s'efforcent de faire décréter que les Ministres ne peuvent être Députés, afin d'exclure Mirabeau du Ministère; se font *ultrà-démocrates* pour obtenir de la popularité, afin de se faire craindre et de se faire acheter; se placent à la tête de l'Extrême-Gauche; réunissent chez eux les Chefs révolutionnaires; organisent et dirigent le Club des Jacobins, dans lequel ils instituent un Comité secret appelé *le Sabbat;* adoptent (suivant Lafayette) un système de perturbation et d'anarchie; préparent presque toutes les *émeutes;* et acquièrent une réputation proverbiale d'habileté pour la tactique et l'intrigue. — Puis, après la mort de Mirabeau, ils traitent secrètement avec la Cour,

pour la diriger en secret et devenir plus tard ses Ministres; ils se réconcilient alors avec Lafayette, dès le mois d'avril (suivant Sieyes), veulent faciliter le voyage du 18 avril, facilitent la fuite du 20 juin, essaient de désorganiser les Jacobins, font massacrer le Peuple au Champ-de-Mars, s'efforcent d'aristocratiser la Constitution en la révisant, et se concertent avec Louis XVI, avec l'Emigration, avec la Coalition étrangère, pour enchaîner la Révolution.

Duport et *Barnave* sont tellement liés avec *A. Lameth*, dès le commencement, qu'ils paraissent inséparables et qu'on les appelle le *Triumvirat*.

Barnave approuve le meurtre de Foulon et de Berthier par ces paroles rapportées par Madame Campan: « *Le sang qui coule est-il donc si pur?* » Et dans la lettre qui contient sa démission après le 6 octobre, *Lally-Tollendal* affirme qu'il l'a vu *rire avec Mirabeau* quand des flots de sang coulaient autour d'eux, et que ce sont principalement ces rires sanguinaires qui l'ont déterminé à quitter une *caverne d'antropophages*.

Ce sont aussi ces trois hommes qui ont accusé le plus violemment de despotisme et de trahison Mirabeau et Lafayette, prononçant ainsi leur propre accusation, puisqu'ils deviennent ensuite leurs imitateurs, leurs alliés et leurs complices.

Tous trois sont des ambitieux, des intrigants, des aristocrates, des renégats, des traîtres: ce sont eux et Mirabeau qui ont trompé, entraîné la Constituante; c'est à eux que l'Histoire et la Postérité devront attribuer ses fautes et le mal qu'elle a fait.

Quant à Bailly, on se rappelle que C. Desmoulins l'accuse de *pleurer comme un veau* en présence du Roi (t. 1, p. 404). Voici une anecdote de *Fréron*, qui ne peut l'a-

dopter que parce qu'elle est conforme aux habitudes connues du personnage.

« Le 11 juillet, pendant l'apothéose de Voltaire, deux étrangers nommés Tromp et Nort, apercevant trois personnes qui claquent des mains devant Bailly, convaincus que ce sont des mouchards chargés de mettre les autres en train, forment à l'instant le projet de *s'amuser à ses dépens*. Il pleuvait à verse : l'un d'eux passe à droite du cortége ; l'autre reste à gauche un peu en avant du Maire, et tous deux l'accompagnent ainsi en faisant un feu roulant d'applaudissements, pour avoir le plaisir de faire incliner à chaque instant *la nuque* municipale, en signe de remerciement. Bailly ne manque pas de sourire, de répondre par mille courbettes, *de baisser le cou ;* et Dieu sait comme il a le dos trempé ! Je laisse à penser la joie des applaudisseurs à voir le Maire transformé en fleuve et son nez en gouttière. »

Bailly voulait le bien, nous le croyons ; mais c'était un homme faible, en adoration devant le Roi et la Reine, confiant, crédule, un astronome seulement, sans connaissance des hommes et sans expérience des affaires, facile à duper, passant pour un niais en politique, capable de faire par faiblesse et inexpérience autant de mal que d'autres par ambition ou méchanceté, et vraiment inexcusable de s'être chargé, dans un temps de révolution, d'un fardeau beaucoup au-dessus de ses forces.

Quant à *Lafayette*, nous en avons trop dit pour n'être pas dans la douleureuse nécessité d'achever ; et d'ailleurs, comme il s'est fait le champion et le représentant du système bourgeois qu'il appelle *l'ordre public*, comme il condamne les hommes du mouvement, les révolutionnaires plus avancés, les démocrates plus conséquents, les républicains et les Jacobins, traitant sans façon *d'anarchistes*, de *factieux*, de *désorganisateurs*, tous ceux qui ne pensent pas comme lui, il faut bien chercher la lumière pour prononcer entre l'accusateur et ses adversaires.

Loin de nous la pensée de nier ses qualités et ses services!

c'est la conviction de la vérité qui seule peut nous inspirer.

Lafayette propose une Déclaration des droits proclamant l'égalité : mais il accepte la distinction des citoyens *passifs*, et cette contradiction le condamne à de perpétuelles inconséquences. — Il parle sans cesse de Souveraineté du Peuple : mais il a protesté contre la réunion des Ordres, et le Peuple passif n'est presque rien pour lui. — Il rend continuellement hommage au Peuple de la rue, se découvre devant lui, le caresse, le courtise, chante avec lui *Ah ça ira*, lui prodigue les coups de chapeau, les sourires et les poignées de main : mais il est toujours imperturbablement prêt à faire charger les armes pour le forcer à l'obéissance. — Il déclare que *l'insurrection* contre un Pouvoir oppresseur est le plus saint des devoirs : mais, à ses yeux, *l'ordre public* est encore plus sacré ; et l'ordre public c'est *l'ordre établi* quel qu'il soit, c'est l'état qui lui paraît *l'ordre* quand même il serait le *désordre* aux yeux du Peuple ; et, pour maintenir cet ordre public, il est toujours prêt à faire fusiller, comme au 18 avril, où cependant il est bien certain que le Peuple serait victime d'une infâme machination de la Cour ou de son zèle à prévenir la fuite du Roi. — Il parle toujours de fidélité au Serment, d'obéissance à la Constitution : mais, paraissant considérer son opinion personnelle comme infaillible et les autres comme erronnées quand elles ne sont pas conformes à la sienne, il travaille sans cesse à faire réviser la Constitution et à faire révoquer le décret qui n'établit qu'une Chambre pour y faire substituer son idée favorite du *Sénat américain*. — Il parle toujours de *légalité* et de respect pour les lois : mais il établit le plus déplorable système de police ; il viole ou laisse violer toutes les lois dans le massacre de Nancy et dans celui du Champ-de-Mars. — Il déclare au Roi qu'il ne lui est dévoué qu'à la condition qu'il

adoptera sincèrement la Révolution et la Constitution, et que, dans le cas contraire, il le combattrait pour défendre le Peuple (c'est-à-dire la Bourgeoisie); il fait même tous ses efforts pour entraîner le Roi et la Reine dans la voie Constitutionnelle; et certes ce système de conduite est noble, grand, beau, admirable même; et c'est un grand malheur pour la France comme pour Louis XVI et pour Marie-Antoinette que ces conseils aient été dédaignés : mais il devrait être assez clairvoyant pour apercevoir, comme tout le parti populaire, que Louis XVI, la Reine, la Cour, l'Aristocratie, l'Émigration, ne se résigneront jamais; il faudrait éviter tout rapport mystérieux avec le Roi, et prendre franchement position à la tête du Peuple vis-à-vis la Royauté : malheureusement la naissance de Lafayette, son éducation, ses habitudes, lui font trop désirer peut-être de plaire au Roi et à la Reine et le portent trop naturellement à des concessions qui font pencher du côté du Roi la balance de ses dévouements; trop confiant dans son habileté, il espère s'emparer de l'esprit de la Reine, tandis que cette femme le déteste (on ne sait pourquoi, si ce n'est pour le propos attribué par le Comte d'Estaing à Lafayette avant le 5 octobre : « *Il vaut mieux qu'un seul périsse pour le salut de tous*. T. I, p. 278), le déteste, disons-nous, jusqu'à préférer la mort plutôt que de lui devoir son salut; trop confiant dans sa force, il espère maîtriser les Courtisans, qu'il humilie et qu'il outrage, qui l'exècrent, qui le traitent de *brigand* et de *scélérat;* trop confiant dans sa popularité bourgeoise, il espère dominer le Roi, malgré la Reine, malgré les Courtisans, malgré l'Émigration, malgré les Rois; trop inclin à traiter les affaires publiques comme les affaires privées d'un grand seigneur ou des affaires de politesse, il a confiance dans le patriotisme et la loyauté du Roi, de la Reine, de M. de Saint-Priest, de M. de Mont-

morin, de Bouillé, etc., et se laisse jouer et duper par tous, au grand préjudice de la Nation. — Loin de chercher à s'enrichir, il sacrifie une grande partie de sa fortune : mais il encourage, par son silence et ses liaisons, la corruption et la vénalité de Mirabeau et des autres. — Il affecte un grand désintéressement de pouvoir; il semble repousser les titres de *Connétable*, de *Généralissime*, de *Premier Ministre* : mais il cumule les fonctions de Député et de Commandant-général; il se charge de diriger secrètement le Roi, de le défendre et de le garantir contre le Duc d'Orléans, d'organiser et de diriger le Ministère, de diriger l'Assemblée, la Municipalité, le Directoire, par le moyen de ses amis; il dispose ainsi, pendant un temps, du trésor et du pouvoir; il est *Major-général* de la Fédération, et dirige indirectement toutes les Gardes nationales de France; il se charge d'être, en réalité, *Dictateur*, comme on l'appelle; et la plus grande partie de son action est clandestine; il joue un *double jeu;* il cache soigneusement la portion la plus importante de ses relations avec le Roi, la Reine et les Ministres, criant à la calomnie contre la Presse populaire, qui soupçonne, devine et dénonce son double rôle. — Il poursuit à outrance le Duc d'Orléans, à qui il déclare qu'il cherchera des *preuves contre lui*, déclarant par-là qu'il le croit coupable de tentative d'assassinat et de régicide; il poursuit sans cesse les Jacobins comme Orléanistes et désorganisateurs : mais il se lie intimement ensuite, d'abord avec Mirabeau, puis avec les Lameth, Duport, Barnave, qu'il accusait d'être les complices du Duc, ses Ministres en expectative, les chefs des Jacobins, les Directeurs secrets du *Sabbat*, et les organisateurs des émeutes. — Il provoque les soldats à la désertion, pendant la crise du 14 juillet 1789, en disant que les *seuls déserteurs sont ceux qui restent sous les drapeaux du Roi* : mais, d'accord avec son in-

time ami *Emmery* et avec le Roi, il fait tous ses efforts pour aider Bouillé à massacrer les soldats à Nancy, en violation de toutes les lois, et se vante d'avoir poussé Mirabeau à voter des remerciements aux massacreurs.

Et voyez quelle grave accusation le grave Sieyes lance contre lui !

« A peine une *corruption commune* eût-elle rétabli un point de contact entre les deux factions, *Fayettiste* et *Lamethique*, dit *Sieyes* (dans sa Notice de 1795), qu'elles se recherchèrent. Les Meneurs, de part et d'autre, s'étaient entendus *clandestinement*, au mois *d'avril* 1791, au sujet d'un voyage du Roi *à Saint-Cloud et* PLUS LOIN, sur lequel on avait indignement trompé les Autorités constituées de Paris (notamment le Directoire, dont Sieyes était membre principal). La résistance des patriotes, quoique tardive, arriva à temps et fut vigoureuse. »

Et quoique Lafayette avoue que cette émeute du 18 avril avait été imaginée par Mirabeau pour favoriser la fuite du Roi, il fait toutes ses dispositions pour massacrer l'émeute et les patriotes qui veulent s'opposer à la fuite. — Il donne sa démission : mais il confie au Roi que c'est une feinte pour obtenir de la Garde nationale un nouveau serment d'obéissance passive, c'est-à-dire de faire feu quand il l'ordonnerait. — Il voudrait nier sa nouvelle alliance avec Lameth, Duport et Barnave, avant la fuite du 20 juin : mais sa réconciliation avec eux *avant cette époque* est indubitablement démontrée par les aveux de Sieyes, de Bailly, de Lafayette lui-même. — Il déclare au Peuple qu'il *répond sur* SA TÊTE que le Roi ne fuira pas : mais, tandis que ses alliés, Lameth et Barnave, sont accusés de préparer la fuite, comme Mirabeau la préparait, il laisse opérer cette fuite ; et, considérant ce grand mot, *responsable sur* MA TÊTE, comme un jouet, il se prépare à massacrer le Peuple pour l'empêcher de signer une pétition. — Il affiche, par intervalle, des opinions *républicaines*,

s'entoure de républicains déclarés (Fauchet et le Cercle social, Condorcet, Th. Payne, Brissot, le Colonel Duchastellet, qui publient des écrits républicains), inspire à la Reine et aux Jacobins la crainte qu'il ne veuille se faire proclamer Président de la République, encourage ainsi et pousse en avant les Républicains : mais c'est lui qui décide le rétablissement du Roi fuyard et traître, et c'est lui qui étouffe dans le sang les plaintes des pauvres Républicains... Puis, toujours coalisé avec Lameth et Barnave, permettant et favorisant leurs trahisons avec la Cour, il appuie tous les projets subversifs de la Constitution... Puis il négocie secrètement avec la Coalition étrangère... Puis, quittant un poste qui ne sera plus tenable pour lui quand il ne pourra être ni Député, ni Ministre, ni Directeur secret du Ministère, il ira jouir dans la retraite de la *pureté de ses souvenirs*, invoquant toujours avec confiance ses *intentions*, comme si l'intention suffisait pour justifier le Général qui s'offre pour gagner la bataille et qui la perd par une niaise confiance ou par une présomptueuse incapacité, en compromettant son armée et son pays! — Il rejette hardiment la responsabilité des violences futures sur les Jacobins et sur les deux Assemblées qui viendront : mais nous, qui sommes plus désintéressés dans la question, nous ne pouvons nous empêcher d'être convaincus que ces violences sont presque toutes l'inévitable conséquence du faux et funeste système d'exclusion du Peuple passif, de résistance, de prétendu juste-milieu, de concessions à Louis XVI, et de négociations avec l'Étranger, adopté par l'Assemblée Constituante... ou plutôt par les meneurs Mirabeau, Sieyes, Lafayette, Talleyrand, A. Lameth, Duport et Barnave... A eux la responsabilité!...

La masse populaire de l'Assemblée reste indépendante, honnête, pure, patriote, et n'adopte de mauvais

décrets que quand elle est séduite, trompée, effrayée, entraînée par les meneurs. Mais nous ferons ici une réflexion bien importante : ce n'est pas tout pour un Député d'être exact, de prononcer de beaux ou bons discours à la tribune, et d'avoir la résolution de bien voter; s'il ne s'occupe pas activement de la chose publique dans les Comités ou les Bureaux, et même continuellement au dehors; s'il ne s'entend pas et ne se concerte pas avec ses collègues, tandis que d'autres se coalisent; s'il ne surveille pas les actes et les intrigues des Orateurs comme Mirabeau, A. Lameth, Barnave; s'il s'en rapporte à leurs assertions; s'il se laisse diriger par ceux qui travaillent sans cesse, qui se concertent, qui dressent un plan et suivent un système; il s'expose à être l'instrument et la dupe des ambitieux, des intrigants et des traîtres : l'ascendant de Mirabeau, de Barnave et de Lameth, en est un éclatant exemple!

Quant au petit nombre de Députés de *l'Extrême Gauche* restés constants, incorruptibles et fidèles, parmi lesquels se distinguent *Pétion*, *Robespierre*, *Grégoire*, *Rœderer*, *Rewbell*, ce sont eux qui nous paraissent les plus sages, les plus clairvoyants, les plus courageux, les véritables représentants de la Révolution, et les véritables amis de l'ordre public, impossible sans justice et sans égalité : nous ne parlerons particulièrement que de *Robespierre*.

§ 12. — Robespierre.

Quoi ! dira-t-on peut-être, vous attaquez *Lafayette* et vous défendez *Robespierre !....* — Et pourquoi pas, si ce sont les faits qui attaquent l'un et qui défendent l'autre? A quoi servirait l'histoire, si l'historien ne disait pas la vérité? L'erreur et le mensonge sont-ils utiles? Parce que tous les Corps privilégiés et tous les Gouvernements

qui se sont succédé depuis 1794 ont eu intérêt à tromper l'opinion pour justifier leur système commun de résistance ou de prétendu juste-milieu, faut-il respecter éternellement l'erreur dans l'éloge et dans l'accusation, la flatterie et la calomnie? N'est-il pas bon que quelques hommes, épris du seul amour de la vérité, se dévouent, à leurs risques et périls, à publier une opinion indépendante, impartiale et consciencieuse? Nous n'ignorons ni la puissance du préjugé, ni les dangers ou les inconvénients de toute nature auxquels s'expose quiconque entreprend de le combattre : que ceux qui ne sont pas inaccessibles à des désirs ambitieux, que ceux qui veulent ménager ou caresser les partis, se gardent bien de refuser leur encens aux idoles reconnues et leurs anathèmes aux mémoires proscrites! pour nous, qui connaissons trop les hommes et les choses pour ne pas regarder l'ambition comme une folie, nous qui n'avons d'autre passion que celle de la justice et de la vérité, nous qui n'avons aucune raison de flatter aucun parti, nous ne consulterons que les faits pour baser nos jugements, et nous ne dirons jamais que ce qui nous paraîtra vrai...

Eh bien, nous le demandons, n'y a-t-il pas dans la Constituante un homme qui se distingue entre tous les autres par la constance de ses principes, par son zèle infatigable, par sa prodigieuse activité, par son courage à braver l'injuste haine des Corps les plus puissants, des Nobles, des Parlementaires, du haut Clergé, des États-majors et des ambitieux qui veulent mener l'Assemblée?

Et que nous importe à nous le nom de cet homme, qu'il s'appelle Robespierre ou autrement! Son nom de Robespierre empêche-t-il que ce soit un homme de cœur et de dévouement, toujours prêt à monter sur la brèche pour défendre la Déclaration des droits, l'Egalité, la Démocratie

le pauvre, la France et l'Humanité? N'est-il pas vrai que personne ne montre plus de persévérance à attaquer la cause de toutes les discordes dans le parti révolutionnaire, l'inique exclusion des citoyens *passifs?* N'est-il pas vrai que personne n'est plus hardi et plus brave pour attaquer, à toutes les tribunes, les corrompus, les intrigants et les traîtres? On lui fera, plus tard, beaucoup de reproches, et nous verrons; s'ils sont fondés sur des faits, nous serons les premiers à l'accuser : mais jusqu'à présent, depuis le commencement jusqu'à la fin de la Constituante, que peut-on lui reprocher? — Des opinions *exagérées*, dit *M. Thiers*... Mais lesquelles? *Sieyes*, *Mirabeau*, *Lafayette*, *Barnave* et d'autres, mériteraient bien autrement ce reproche! Et nous ne serions pas embarrassés pour démontrer que personne ne sait unir, à la fermeté et à la constance dans les principes, plus de mesure, de prudence, d'habileté et même de véritable modération. — M. Thiers voudrait l'accuser de lâcheté... Mais qui donc montre plus de courage à braver la colère et la vengeance des puissants du jour et des triomphateurs? — M. Thiers prétend qu'il est *orgueilleux*, *vaniteux*, *jaloux*, *envieux*, *haineux*, et que c'est par esprit d'envie qu'il attaque Barnave, Lameth et ceux qui brillent plus que lui... Comme si ces accusations pouvaient être prouvées! comme si tous les hommes les plus vantés ne méritaient pas, autant et plus que lui peut-être, d'être suspectés de vanité et d'ambition, de jalousie et d'envie! — On semble le dédaigner et lui refuser toute importance, toute considération, toute influence dans l'Assemblée..... Comme s'il n'était pas le principal auteur d'un grand nombre des décrets les plus décisifs; comme s'il n'obtenait pas souvent de nombreux applaudissements; comme s'il n'était pas le principal obstacle aux projets des Triumvirs et de la Cour; comme s'il n'était pas le premier

objet de la haine de tous les contre-révolutionnaires; comme si, de l'aveu de M. Thiers lui-même, il ne *dominait* pas *sans partage* aux Jacobins, où brillent cependant une foule d'hommes éminents, *Brissot*, *Louvet*, *Condorcet*, *Danton*, etc.! Et pourquoi domine-t-il aux Jacobins, lui jeune homme de 32 ans, simple avocat, faible de corps, petit de taille, d'une voix maigre et peu agréable, froid en apparence? C'est parce qu'il DOGMATISE, dit M. Thiers (avec l'intention de le rabaisser); ou plutôt c'est parce qu'il a une doctrine et des principes, parce qu'il invoque toujours la raison, la justice, la vertu, le dévouement au bien public, la souveraineté du Peuple et les droits de l'homme; c'est parce que, travaillant sans cesse à s'instruire, il passe à étudier *Rousseau* et à composer ses innombrables discours (car personne n'en a tant fait) les jours et les nuits que les autres consacrent à leurs plaisirs; c'est parce qu'il se dévoue à ses devoirs de député et de citoyen; c'est parce qu'il défend constamment les intérêts du pauvre, du faible et de l'opprimé; c'est enfin, *M. Thiers* l'avoue, parce que, au milieu de tant de séductions et de tant d'hommes séduits, de tant de corruption et de tant d'hommes corrompus, de tant de trahisons et de tant de traîtres, il acquiert une *réputation d'intégrité* qui lui vaut le surnom D'INCORRUPTIBLE.

Et quoique nous ne veuillons le juger que par ses actes nous ajouterons, tout de suite, puisque nous avons commencé, quelques détails nécessaires pour le bien connaître.

« *Maximilien Robespierre*, fils d'un *avocat*, né à Arras en 1759, resta orphelin à 9 ans, avec deux sœurs et un frère *Augustin*, tous plus jeunes que lui. Il commença ses études, avec son frère, au collége d'Arras. Puis, l'*Abbé de Saint-Vast*, lié avec sa famille, lui procura une bourse au collége Louis-le-Grand à Paris. Il y remporta les premiers prix, fit son droit, fut reçu avocat au Parlement de Paris, et vint se fixer à Arras, où son début le plaça au premier rang

dans le barreau. Il composa, pour deux concours ouverts par les académies de *Metz* et *d'Amiens*, deux ouvrages qui furent couronnés. Il fut reçu membre de l'Académie d'Arras; et l'Évêque le nomma Juge au tribunal criminel: mais il donna sa démission pour ne plus condamner. Elu aux États-généraux, à 30 ans, sans être marié, il prit un logement modeste, en commun avec un ami, rue Saintonge aux Marais, et vint ensuite demeurer rue Saint-Honoré, nº 398, chez le *menuisier* Duplay, qui lui avait offert un asile le jour du massacre du Champ-de-Mars. Cette dernière circonstance, toute seule, pourrait suffire pour indiquer et peindre son caractère reconnaissant, simple et modeste. Il paraît que, dans sa première enfance jusqu'à onze ans, ses premières affections furent pour des *pigeons* qu'il avait élevés, et avec lesquels il passait son temps de récréation, plaisir innocent qui révèle des dispositions affectuenses. Il paraît certain aussi que sa passion dominante fut pour l'étude, la réflexion, la justice et l'humanité. Il paraît certain encore qu'il aimait *l'ordre* autour de lui, la *propreté*, *l'élégance* même dans le vêtement; mais qu'il n'avait que peu de besoins, et aucun de ces goûts de jouissance, de luxe, de jeu, qui rendent tant d'hommes leurs esclaves. Par suite de leur naissance, de leur éducation, de leurs habitudes, de leurs goûts, il était presque impossible que Mirabeau, Lafayette, Lameth, Talleyrand, Sieyes, Duport, Barnave, ne fussent pas aristocrates et séductibles, tandis qu'il était presque impossible que Robespierre ne fût pas démocrate et incorruptible; en sorte que, si l'on ne voulait porter qu'un jugement philosophique, il faudrait autant de modération dans le blâme des uns que dans l'éloge de l'autre; mais du point de vue de l'intérêt du Peuple, c'est l'incorruptible Démocrate seul qui pourra naturellement être et rester son ami fidèle et dévoué. »

Nous ajouterons que *Robespierre*, absorbé par le travail, cherche peu à se faire des amis ou des liaisons, ce qui deviendra une faute grave quand il aura plus d'influence politique: mais c'est avec *Pétion* qu'il se lie d'abord intimement, avec Pétion qu'on surnommera la *vertu*. — Nous ajouterons enfin que, par un prodigieux progrès, Robespierre, inconnu à l'ouverture de la Constituante, se trouve, à sa clôture, l'un des hommes sur qui la France fixe ses regards et ses espérances... *Ferrières* dit même que,

pendant la discussion sur la déchéance de Louis XVI, on prononçait le nom de Robespierre comme ceux du Duc de Chartres et du Duc d'Orléans pour en faire un *Roi*; et le journal ministériel *le Babillard* répète souvent, pour lui en faire un crime, que *la Nation souveraine assemblée au Champ-de-Mars demandait Robespierre* pour Roi.

Voyons ce que vont devenir tous ces Constituants.

§ 13. — Ce que deviennent les Constituants.

La *Droite* émigre pour aider l'invasion étrangère, ou va conspirer partout pour préparer la guerre civile.

Une partie des Députés de la *Gauche* et du *Centre* rentrent dans leurs familles, et vont remplir les tribunaux ou les administrations municipales et départementales.

Beaucoup, surtout les meneurs, *Barnave*, *Lameth*, *Duport*, restent à Paris, et continuent à se rassembler aux Feuillants, où ils formeront une espèce de *Sénat conservateur ou censorial*, s'associant avec une partie de la nouvelle Assemblée pour tâcher de la diriger. — Tout en s'appelant *Constitutionnels* et en invoquant sans cesse la religion du serment, ils ne cesseront pas de conspirer, même avec l'Émigration, même avec la Coalition, pour modifier la Constitution jurée et pour introduire une *deuxième chambre*. — Mais, pour tout le reste, présentant cette Constitution comme un oracle sacré, comme une Bible sainte, comme la perfection législative, et affectant sur leurs successeurs la supériorité aristocratique et dédaigneuse du maître sur l'écolier, ils critiqueront et dénigreront tout ce qui leur paraîtra s'éloigner de leurs leçons. — Barnave assistera journellement au coucher du Roi; Talleyrand fréquentera la Cour; le Triumvirat Barnave, Lameth et Duport, formera même le *Conseil secret*

et particulier de la Reine, un véritable MINISTERE OCCULTE.

Bailly cessera d'être Maire, et se retirera à Nantes, puis à Melun, jusqu'à son procès.

Le Républicain *Pétion* sera élu pour le remplacer à la Mairie, tandis que *Rœderer* deviendra Procureur-général-syndic.

Lafayette déposera le Commandement de la Garde nationale, perdra complètement la confiance et l'appui de la Reine et du Roi, concourra vainement avec Pétion pour succéder à Bailly, se retirera dans sa terre à Chavagnac en Auvergne, et acceptera bientôt le commandement de l'armée de l'est, où nous le verrons menacer la Représentation nationale, quitter son poste pour venir tenter d'expulser les Jacobins et d'enlever le Roi, puis se révolter contre l'Assemblée, arrêter ses Commissaires, se préparer à quitter son poste en présence de l'ennemi pour marcher contre Paris, et terminer par s'enfuir et se jeter entre les bras de l'étranger, qui l'enfermera dans un cachot de la forteresse d'Olmutz.

Quant à *Robespierre*, il ira se reposer quelque temps à Arras, dans sa famille et à la campagne; il donnera sa démission de son emploi *d'accusateur public;* reviendra, le 28 novembre, loger à Paris chez le menuisier Duplay; rédigera un journal, qu'il appellera *le défenseur de la Constitution;* et ne cessera de fréquenter assidument les Jacobins, qui l'adopteront pour leur Directeur suprême.

§ 14. — Élections pour la Législative-Brissot-Condorcet.

Le 5 août, l'Assemblée a levé la suspension des opérations électorales pour la nouvelle Législature et fixé la convocation des électeurs du 25 août au 5 septembre.

Les élections se font en vertu de la Constitution, sans

aucune participation des citoyens *passifs*, sous l'influence de la Dictature Barnave, Lameth, Lafayette, sous la terreur du massacre du Champ-de-Mars.

Les électeurs repousseront généralement les anciens Nobles et les Prêtres réfractaires : mais les Municipalités et des Départements fourniront la masse des Députés.

L'élection de *Brissot* et de *Condorcet*, à Paris, deux des futurs chefs Girondins, est peut-être la seule qui mérite de nous arrêter un moment.

On se rappelle les attaques dirigées depuis longtemps contre *Brissot*, qui s'appelle faussement *de Varville* (T. I, p. 396); qui s'est montré constamment le défenseur de la Dictature municipale, dont il était membre, et l'apologiste de Lafayette, avec lequel il ne s'est brouillé que depuis la fuite à Varennes; qui n'a quitté qu'alors le Club de 1789 pour venir aux Jacobins; et qui, l'un des premiers, a poussé à la République et à la guerre : les vrais patriotes le suspectent, tandis que les journaux ministériels, le *Chant du Coq*, *le Babillard* et *l'Argus patriote*, rédigé par *Morande*, un des plus vils libellistes, l'accusent de plusieurs actes d'improbité.

On reproche à *Condorcet* d'être un ancien Marquis, d'avoir rédigé le journal du *Club de* 1789, et d'avoir sollicité de Louis XVI la place de *Commissaire de la trésorerie* pour avoir un gros traitement.

Robespierre les accusera bientôt tous les deux d'avoir prématurément poussé à la République, dans leur intérêt et dans celui de Lafayette, qu'il considère comme le chef de la Coalition avec Barnave et la Cour; d'avoir ainsi fourni un prétexte pour le massacre du Champ-de-Mars; de ne s'être séparés de Lafayette que pour se populariser et se faire élire; et de s'être ensuite rapprochés de lu comme auparavant.

Quoi qu'il en soit de ces reproches, Brissot et Condorce sont élus, à cause de leurs talents et de leurs récentes opinions républicaines : nous indiquerons tout-à-l'heure leurs principaux collègues, quand nous aurons jeté un dernier coup-d'œil sur l'état des esprits à la fin de la Constituante.

§ 15. — État des opinions et des esprits à la fin de la Constituante.

Si nous jetons nos regards en arrière, quelle immense distance nous apercevons, parcourue par la Démocratie depuis la Déclaration des droits et la proclamation du principe *d'Egalité!* C'est en vain que l'Aristocratie et la Bourgeoisie-Aristocrate se sont liguées pour élever une barrière entre le Peuple actif et le Peuple *passif*; celui-ci n'a cessé de protester, de réclamer, de lutter contre une exclusion humiliante et tyrannique, puissamment aidé qu'il est par la Bourgeoisie-Populaire, dans la Presse, aux Jacobins, dans la Représentation nationale. Ceux qui, par ambition, ont voulu résister au mouvement, les Mirabeau, les Sieyes, les Barnave, les Lameth, les Lafayette, ont été forcés de favoriser d'abord ce mouvement et de l'accélérer pour acquérir de la force par la popularité; Mirabeau a demandé l'égalité de fortune entre enfants et l'exemption d'impôts pour le pauvre, tandis que Béguen a demandé la même exemption pour le travail, en n'assujettissant à la patente que la seule *oisiveté;* le noble Lafayette a lancé la Démocratie contre l'Aristocratie et contre la Cour en entonnant, à la tête des masses, le redoutable chant *Ha, ça ira,* et en appelant *domestiques* les grands Seigneurs attachés au service du palais, tandis que ses amis, Fauchet, Condorcet, Brissot, demandaient *l'égalité d'aisance*, l'égalité pour les *femmes*, et la *République*. Le jeune Duc de Chartres lui-même, Jacobin à Paris dès 1790; Jacobin à Vendôme, se déclare publiquement *ami de l'égalité*,

applaudit à *l'abolition de la Noblesse et des titres*, et manifeste un profond dédain pour toutes les distinctions qu'il ne tiendrait que du *hasard de la naissance*. Ainsi poussé, entraîné, échauffé par la Bourgeoisie-Jacobine, les *passifs*, c'est-à-dire les ouvriers, invoquent, pour la première fois, le grand et fécond principe de la *fraternité*, et se réunissent partout en *Sociétés* FRATERNELLES, tandis que les Jacobins de Loches, de Lyon, de Paris, donnent l'exemple de supprimer les *serviles formules de politesse* usitées dans la correspondance, et qu'Hébert propose, dès 1791, d'adopter le *tutoiement* républicain. C'est en vain que l'Aristocratie croit humilier et déshonorer les pauvres ouvriers des Sociétés fraternelles en les appelant *Sans-culottes*; la Démocratie devient si puissante et si fière qu'elle accepte ce projet d'outrage comme un honneur ou comme un cri de guerre pour la conquête de ses droits. C'est en vain aussi que la Bourgeoisie-Aristocrate massacre le Peuple, essaie de détruire les Jacobins et la Constitution, et veut arrêter le mouvement révolutionnaire; le mouvement, passant sur le ventre à la résistance, entraînant la Représentation nationale, conserve ou conquiert une seconde fois la Constitution; Paris envoie à la nouvelle Législature des *Républicains* déclarés, Brissot et Condorcet, et bientôt il élira pour Maire le *Républicain* Pétion, pour Procureur-général-syndic le *Jacobin* Rœderer, pour Procureur de la commune le *Jacobin Manuel*, et pour Substitut le *Cordelier Danton*; les Feuillants sont condamnés par l'opinion publique; presque toute la France se déclare pour les Jacobins; et cent trente-cinq nouveaux Députés s'empressent de se faire inscrire sur leurs registres.

Quoique mécontent d'une Constitution qui viole la Déclaration des droits, le Peuple passif se résignerait à la res-

pecter et préférerait une réforme pacifique à une nouvelle révolution violente, si Louis XVI voulait se résigner sincèrement à l'exécuter lui-même..... Mais l'Émigration, la Reine, la Cour, la Droite, les Prêtres, l'Aristocratie, Louis XVI enfin, facilement entraîné par eux, veulent TOUT *ou* RIEN ; ils veulent la Contre-révolution et l'ancien régime, au risque de périr et de perdre leur Patrie ; et leur moyen, c'est la guerre civile, la coalition de tous les Rois, l'invasion étrangère, toutes les trahisons et toutes les vengeances. Beaucoup de Bourgeois trop confiants ne voudront pas le croire ; mais le Peuple entier et la Bourgeoisie-Populaire en sont convaincus comme d'un arrêt de la fatalité ; et fiers, belliqueux, enthousiastes, électrisés par l'idée de défendre la cause de l'*Humanité*, ils acceptent la guerre et tous ses périls, résolus à périr s'ils sont vaincus, et à tout conquérir, République, Démocratie, égalité parfaite, s'ils sont favorisés par la victoire.

Pendant une année encore, les deux partis vont se préparer, se surveiller et se menacer...

Le parti *Contre-révolutionnaire* ne se cache pas, conspire ouvertement, et déclare la guerre. Son principal journal, *l'Ami du Roi*, ne craint pas d'annoncer que *deux Régiments* viennent de déserter avec armes, bagages, drapeaux et caisse ; que la *coalition* est jurée, et que la *grande armée d'invasion* s'élevera à 410,000 hommes.

Nous verrons la *Législative*, exclusivement occupée à préparer la défense et la guerre, frapper les Prêtres et les Émigrés, avertir et menacer Louis XVI.

Nous verrons *Louis XVI* ruser, tromper, trahir, appeler l'invasion, puis s'effrayer, changer quatre fois de Ministère, penser à l'abdication, tenter souvent une nouvelle fuite, et réduit à se défendre dans son palais.

Nous verrons la Coalition, d'accord avec les Feuillants, proposer un Congrès, une transaction et les deux Chambres.

Nous verrons *Lafayette*, toujours ligué avec Barnave, Lameth et les Feuillants, servant volontairement ou involontairement la Contre-révolution et la Coalition, violer plusieurs fois tous les principes Constitutionnels, menacer l'Assemblée, attaquer à force ouverte les Jacobins, tenter de marcher contre Paris avec une armée et du canon pour enlever le Roi, se révolter ouvertement contre la Représentation nationale, arrêter ses Commissaires, quitter son poste en présence de l'ennemi, et déserter à l'étranger.

Nous verrons de premières hostilités accompagnées de trahisons et de revers.

Nous verrons les *Girondins*, imitant pour ainsi dire les Feuillants, pousser d'abord à l'énergie, puis s'effrayer et vouloir résister et transiger.

Nous verrons la guerre et l'invasion commencer sérieusement, précédées d'une insurrection royaliste et du Manifeste de Brunswick.

Enfin nous verrons alors le Peuple, brisant toutes les résistances, recommencer la Révolution, attaquer dans son palais la Royauté abandonnée par la Garde nationale, monter à l'assaut sur ses propres cadavres, prendre les Tuileries comme il a pris la Bastille, et marcher à l'ennemi après avoir forcé l'Assemblée à faire ce qu'il demandait au Champ-de-Mars, à proclamer l'Égalité, à lui rendre le droit électoral, et à convoquer une Convention Nationale pour prononcer la déchéance, et établir la République.

FIN DE LA CONSTITUANTE.

DEUXIÈME PARTIE.

LEGISLATIVE.

CHAPITRE I.

COMPOSITION DE LA LÉGISLATIVE. — OUVERTURE : PREMIÈRE LUTTE AVEC LE ROI. — QUATRE PARTIS DANS L'ASSEMBLÉE. — MINISTÈRE FEUILLANT. — RETRAITE DE LAFAYETTE ET DE BAILLY : PÉTION, MAIRE. — ÉTAT DES CLUBS : DANTON. — DECRET CONTRE LES ÉMIGRÉS. — DECRET CONTRE LES PRÊTRES RÉFRACTAIRES. — NARBONNE, MINISTRE; LAFAYETTE, GÉNÉRAL. — SOMMATION AUX PRINCES D'ALLEMAGNE. — PERFIDIE ; SOUPÇONS, DIVISIONS AU SUJET DE LA GUERRE. — ANNÉE 1792 : NOUVELLE LUTTE AVEC LA COUR. — NOUVEAU DECRET CONTRE LES ÉMIGRÉS. — PROJET SANGUINAIRE POUR FAVORISER LA FUITE DU ROI. — PROJET DE CONGRÈS CONTRE LA RÉVOLUTION. — RENVOI DE NARBONNE : ACCUSATION DE DELESSART. — MINISTÈRE GIRONDIN : DUMOURIEZ, ROLLAND. — ASSASSINAT DU ROI DE SUÈDE. — DÉCLARATION DE GUERRE : MANIFESTE. — INSTRUCTION PUBLIQUE. — HOSTILITÉS ; TRAHISONS ; REVERS. — LOUIS XVI ENVOIE SECRÈTEMENT MALLET-DUPAN. — ARMOIRE DE FER. — DUMOURIEZ SE BROUILLE AVEC LES GIRONDINS. — MAISON CIVILE ET MILITAIRE DU ROI. — L'ASSEMBLÉE SE DÉCLARE EN PERMANENCE. — LETTRE DE ROLLAND A LOUIS XVI. — NOUVEAU MINISTÈRE FEUILLANT. — LETTRE DE LAFAYETTE A L'ASSEMBLÉE. — RÉPONSES A LAFAYETTE PAR ROLLAND ET ROBESPIERRE.

§ 1er. — Composition de la Législative.

La Législative a 743 Députés. Les plus marquants sont :

« AIN : *Rubat*, juge à Belley. — *Jagot*, juge de paix à Nantua. — AISNE : *Debry* (Jean), administrateur du département. — ALPES (HAUTES-) : *Faure*, administrateur du département. — AUBE

Beugnot, procureur-général-syndic. — AUDE : *Fabre*, président du département. — BOUCHES-DU-RHÔNE : *Martin*, négociant, maire de Marseille ; *Antonelle*, maire d'Arles. — CALVADOS : *Fauchet*, évêque ; *Henry-Larivière*, homme de loi à Falaise. — CHARENTE-INFÉRIEURE : *Eschasseriaux aîné*, homme de loi à Saintes, administrateur du département. — CORSE : *Pozzo di Borgo*, *Arena*. — COTE-D'OR : *Guyton-Morveau*, procureur-général-syndic à Dijon ; *Prieur*, officier du génie ; *Bazire jeune*, membre du district de Dijon. — CÔTES DU NORD : *Glais-de-Bizoin*, négociant. — CREUSE : *Voisin de Gartempe*, procureur-syndic du district ; *Cornudet*, procureur-syndic du district. — EURE : *Lindet*, homme de loi, procureur-syndic du district. — GARONNE (HAUTE-) : *Mailhe*, homme de loi, procureur-général-syndic du département. — HÉRAULT : *Cambon*, négociant, officier-municipal à Montpellier. — ISÈRE : *Dubayet* (*Aubert*), capitaine d'infanterie ; *Dumolard fils*, homme de loi à Grenoble. — JURA : *Lameth* (*Théodore*), colonel de cavalerie, président du département. — LOIR-ET-CHER : *Chabot*, vicaire épiscopal à Blois. — MARNE : *Thuriot*, juge. — MARNE (HAUTE-) : *Becquey*, procureur-général-syndic du département. — MEURTHE : *Levasseur*, procureur-syndic à Toul. — MORBIHAN : *Lequinio*, juge à Varennes. — MOZELLE : *Merlin*, homme de loi à Thionville. — NIÈVRE : *Dupin*, homme de loi et procureur-syndic à Clamecy. — NORD : *Eumery*, négociant, colonel de la Garde nationale à Dunkerque. — PAS-DE-CALAIS : *Carnot* jeune, capitaine du génie à Saint-Omer ; *Carnot aîné*, capitaine du génie. — PUY-DE-DÔME : *Soubrany*, maire de Riom ; *Couthon*, président du tribunal de Clermont ; *Romme*, cultivateur, ancien professeur de mathématiques et de physique. — RHÔNE-ET-LOIRE : *Lamourette*, évêque. — SEINE-ET-OISE : *Lecointre*, commandant de la Garde nationale de Versailles ; *Hua*, juge. — SEINE-ET-MARNE : *Vienot-Vaublanc*, président du département. — SÈVRES (DEUX-) : *Auguis*, président du tribunal. — SOMME : *Louvet*, juge. — VAR : *Isnard*, négociant à Draguignan. — VENDÉE : *Goupilleau*, procureur syndic. — VOSGES : *François* (de Neufchâteau), juge de paix et administrateur du département. »

PARIS a 24 Députés, dont les principaux sont :

« *Garan de Coulon*, président du tribunal de Cassation ; — *Lacépède*, administrateur du département ; — *Pastoret*, procureur-général-syndic du département ; — *Cérutti*, administrateur du dépar-

tement ; — *Bigot de Préameneu*, juge ; — *Gouvion*, major-général de la Garde nationale ; —*Brissot de Warville* ;—*Condorcet* ;—*Hérault de Séchelles*, commissaire du Roi ; — *Quatremère de Quincy*. — Les principaux SUPPLÉANTS sont : *Lacretelle* ; — *Clavières* ; — *Kersaint*, *Dussaulx* ; — *Billecoq*. »

La GIRONDE, qui donne son nom au parti *Girondin*, a 12 Députés, parmi lesquels on distingue :

« *Vergniaud*, administrateur du département ; —*Laffon-Ladebat*, cultivateur, administrateur du département ; — *Guadet*, homme de loi, président du tribunal criminel ; — *Sers*, négociant, officier municipal de Bordeaux ; — *Jay*, administrateur du département ; — *Grangeneuve*, homme de loi, substitut du procureur de la commune de Bordeaux ; — *Gensonné*, membre du tribunal de Cassation. »

§ 2. — Ouverture. — Première lutte avec le Roi.

Les Députés, convoqués par la Constitution et non par le Roi, se rassemblent spontanément le 1er octobre, vérifient leurs pouvoirs, élisent leur Président et leurs officiers, prêtent *serment*, et déclarent au Roi qu'ils sont *constitués en Assemblée*.

C'est *Pastoret*, Député de Paris, partisan des Feuillants, qui se trouve élu Président.

« M. Pastoret, dit *Prudhomme*, a commencé par être *valet* des Commis ; il est devenu celui des Ministres ; on s'attend à le voir bientôt celui du Roi ; il est digne d'être Ministre lui-même. »

Aussi, va-t-il présider avec une partialité en faveur du Ministère qui l'exposera à de vives apostrophes.

Le serment est prêté avec pompe : l'Assemblée se lève d'abord en masse et jure par acclamations de *vivre libre ou de mourir ;* puis, douze vieillards vont chercher solennellement la *Constitution* déposée aux Archives nationales ; à leur retour, l'Assemblée se lève et se découvre comme devant un livre sacré ; et c'est sur ce livre que chaque Député va prêter, à la tribune, le serment d'être fidèle à la loi Constitutionnelle du Peuple français.

Cérutti propose de voter des *remerciements* à l'Assemblée Constituante, en déclarant que la Constitution était le plus grand bienfait possible.—*Chabot* conteste sa perfection.—Mais l'Assemblée adopte la proposition au milieu des applaudissements, sans s'apercevoir qu'elle est dupe d'une manœuvre des Feuillants, intéressés à faire considérer leur ouvrage comme presque divin, et par conséquent immuable, en faveur de la Monarchie.

On propose même un nouvel hommage de reconnaissance aux Constituants en leur réservant une *place dans les tribunes*: mais cette proposition n'est accueillie que par des murmures. Cependant le Président, leur ami, décide secrètement que deux tribunes leur seront réservées.

C'est une Députation de 60 membres qui va, le soir même, annoncer au Roi que l'Assemblée est constituée; mais Louis XVI, débutant avec la Représentation Nationale par une insulte, fait répondre à la Députation, par un de ses *Ministres*, qu'il ne la recevra que *demain à une heure*, en sorte que les 60 Députés devraient s'en retourner pour attendre son bon plaisir. Cependant, sur leur insistance, il les reçoit dans la soirée même, après trois heures d'attente.

« *Sire*, lui dit le Président, l'Assemblée nationale législative est définitivement constituée; elle nous a députés pour en instruire votre *Majesté*. »

— « Je ne pourrai vous voir que vendredi, » répond le Roi. »

Mais le lendemain, 5 octobre, l'Assemblée, indignée de cette impolitesse préméditée par la Cour, rend un décret qui, réglant son cérémonial avec le Roi, supprime le *Sire* et la *Majesté*, et décide que, quand le Roi viendra, il sera assis sur un fauteuil *semblable* à celui du Président.

Louis XVI, blessé à son tour d'être traité d'égal à

égal, décide qu'il enverra ses Ministres faire, en sa place, l'ouverture de la session.

Mais les Feuillants intriguent toute la nuit pour effrayer les timides sur les dangers d'une pareille lutte; et, le 6, après une discussion longue et agitée, l'Assemblée révoque son décret, aux applaudissements des Constituants, qui se sont souvent plaints des manifestations des tribunes, et qui en donnent l'exemple quand la chose leur convient.

L'opinion publique reproche à l'Assemblée sa faiblesse et sa versatilité : mais elle n'en a pas moins manifesté un premier mouvement d'indépendance et de fierté; et les Feuillants, qui l'ont surprise et égarée, avec la secrète intention peut-être de la déconsidérer, n'en sont que plus odieux au parti populaire.

Aussi, dès le lendemain, le *Moniteur* lui-même les attaque vivement.

« On a tant de peine, dit-il, à se résigner au néant! Les décrets qui excluent les Constituants du Ministère et de la Législature sont si sauvages! De grands et de petits personnages ne peuvent plus être ni Ministres ni Représentants en titre: eh bien! il faut redevenir l'un et l'autre *incognito*. On s'arrange pour avoir un *tabouret* dans le Conseil intime, et une *banquette* dans le Corps-législatif; on garde la voix consultative *dans tous les deux;* on se flatte de gouverner l'un et dominer l'autre. Du haut de la *nouvelle tribune*, comme d'un *observatoire*, on donnera les *signaux* au parti qu'on aura déjà su se faire dans l'Assemblée, c'est-à-dire au parti Ministériel; on commandera les *manœuvres* savantes de la tactique délibérative; on *soufflera* à celui-ci un amendement, à celui-là un sophisme; à l'un la question préalable, à l'autre une *exclamation*. Là on tentera les forts, ici on séduira les simples; plus loin on effraiera les faibles. Insensiblement on se formera une influence mitoyenne qui peut, avec le temps, devenir d'un très-bon produit.... Ce rendez-vous, où ils se retrouvent tous les jours, forme une espèce de *Comité permanent*. Ils se concertent, ils se *coalisent*, ils se font de temps en temps prôner dans quelques feuilles. Qu'arrive-t-il? supposez la Législature en dé-

mêlé avec le Roi sur le sens d'un *article* constitutionnel : les voilà qui viennent au secours du *veto* royal par quelque belle *déclaration interprétative*. Que sait-on? Ils pourraient *protester* au besoin, et le Roi agirait. Et voilà ce qu'on appelle un *contre-poids politique*, une *Puissance intermédiaire*, un *équilibre censorial* ingénieusement préparé, le tout pour le maintien de *l'ordre* et le rétablissement de la *paix*.

Mais une adresse demandera bientôt la suppression des deux tribunes réservées; et, sur la proposition de *Couthon*, l'Assemblée les supprimera par un décret.

D'un autre côté, le même jour 7 octobre, avant la séance royale, un officier de la Garde nationale de service près l'Assemblée s'oublie, dans son zèle royaliste, jusqu'à menacer un Député patriote de le faire *hacher par ses baïonnettes*, tant les prétendus héros de la loi, de la liberté et de l'ordre public sont disposés à les respecter eux-mêmes! Mais l'offenseur, appelé à la barre, sera forcé de s'excuser.

Louis XVI fait l'ouverture de la session en personne, le 7; et cette ouverture est presque un triomphe pour lui sur l'Assemblée, puisqu'elle a révoqué son décret pour lui plaire, qu'elle lui rend ses titres de *Sire* et de *Majesté*, et qu'elle lui prépare un *fauteuil doré*, supérieur à celui de son Président. Cependant l'Assemblée se couvre et s'assied sans la permission du Roi : mais les applaudissements des Feuillants dans les tribunes semblent célébrer une victoire de la Cour sur la Représentation nationale.

Barnave lui ménage un nouveau triomphe pour le soir au théâtre, avec ses claqueurs soldés (p. 315) et les royalistes convoqués pour applaudir.

« La famille royale, dit le *Babillard*, a été reçue au théâtre Italien avec cette *ivresse* touchante, ces mouvements impétueux que sa présence inspire partout. Le Roi a conservé pendant le spectacle un air d'attendrissement et de plaisir; la salle a retenti d'applaudissements

et de cris répétés : *Vive le Roi! Vive le Prince royal!* Le Peuple, dans ses acclamations, a souvent nommé *la Reine;* et le décret de l'Assemblée Nationale, du 5 de ce mois, n'a pas empêché de crier à plusieurs reprises: *vivent leurs Majestés!* »

§ 3. — Quatre partis dans la Législative.

Quatre Partis se dessinent de suite : — 1° *La Droite*, qui s'associe avec les Feuillants, qui se dit *Constitutionnelle*, pour empêcher toute innovation démocratique, mais qui désire une deuxième Chambre ; 2° *la Gauche*, ou *la Gironde*, ou *les Girondins*, dirigés par les Députés de Bordeaux et du département de la Gironde, ayant pour écrivain *Condorcet* et pour orateur *Vergniaud*, qui s'associent avec les Jacobins, qui veulent la Constitution si Louis XVI est fidèle, mais la République s'il est parjure, et qui suspectent sa loyauté; — 3° *la Montagne* ou l'*Extrême Gauche*, composée d'une petite troupe qui siége sur les bancs les plus élevés, dirigée par *Chabot*, *Bazire* et *Merlin de Thionville*, qui ne doute pas de la trahison de Louis XVI, qui veut dès à-présent la République, et qui s'associe avec les Jacobins, les Cordeliers, le Peuple et tous les Républicains; — 4° Enfin les prétendus *Impartiaux*, flottants entre la Droite et la Gauche, et qu'on appelle *le Ventre*.

Ce sont les Girondins qui forment la *majorité*, qui vont tout conduire, et qui arriveront au Ministère.

§ 4. — Ministère Feuillant.

On se rappelle la composition du Ministère formé en décembre 1790 (p. 48), savoir : *Montmorin*, aux affaires étrangères; *Duport-Dutertre*, à la justice; *Delessart*, à l'intérieur; *Duportail*, à la guerre; *Fleurieu*, à la marine; *Tarbé*, aux contributions.

Tous ces Ministres, indiqués par Lafayette, sont amis des Feuillants et dévoués au Roi. *Bertrand de Molleville,* nommé, le 9 octobre, Ministre de la marine, n'accepte que pour rendre la Constitution *inexécutable*; pour intriguer, conspirer, séduire, corrompre et tout brouiller, en soudoyant les tribunes de l'Assemblée et des Jacobins. — Mais ses opinions aristocratiques, bien connues, nuisent plus à Louis XVI que son dévouement ne peut lui être utile.

C'est donc un Ministère Feuillant qui ouvre la session; et d'ailleurs Barnave, Lameth, Duport, Talleyrand, continuent de composer un *Conseil secret* qui conspire avec la Reine et qui gouverne en la dirigeant.

Barnave la voit souvent, mais toujours en cachette, à l'insu de l'Émigration et de la Cour, qui recommandent sans cesse de n'avoir aucune relation avec les anciens Constitutionnels. Ainsi la Reine trompe l'Émigration, dont elle redoute les exigences et l'esprit dominateur, sans accorder une confiance entière à Barnave, préférant tantôt l'avis de l'Émigration ou de la Cour à celui de son Conseil intime, et tantôt celui de Barnave à celui de la Cour ou de l'Émigration : mais nous allons la voir préférer décidément Pétion à Lafayette.

§ 5. — Retraite de Lafayette et Bailly : Pétion, Maire.

Ne voulant plus être Commandant de la Garde nationale, et préférant être Maire ou commander une Armée, qui lui donnera plus d'influence en cas de guerre, plus probable de jour en jour, Lafayette a fait rendre, dès le 12 septembre, un décret qui réorganise la Garde nationale, qui la divise en *six légions*, qui supprime la place de Commandant-général, et qui décide que chacun des six Chefs de légion commandera à son tour pendant un mois. Cette

nouvelle combinaison convient parfaitement aux Feuillants, parce que, dans leur espérance, Lafayette restera réellement maître de la Garde nationale, soit qu'il devienne Maire, soit qu'il prenne le commandement d'une Armée.

Le 8 octobre, Lafayette dépose donc ses fonctions de Commandant-général, et fait publiquement ses adieux à la Garde nationale par une longue lettre, dans laquelle il garantit la *loyauté* de Louis XVI.

Il part le 9, remplacé d'abord par le Chef de la 1re légion, *Charton*, homme inconnu, sans influence.

Le 10, une réunion nombreuse à l'Hôtel-de-Ville, composée de prétendus Députés envoyés par toutes les compagnies de la Garde nationale, arrête : 1° qu'il sera fait une *réponse* dans laquelle l'armée parisienne témoignera à son Général son *affection* et ses *regrets*; 2° qu'en reconnaissance de son bon et loyal commandement, on lui fera présent d'une *épée à garde d'or*; 3° qu'une *pétition* sera adressée à la Législative pour accorder à Lafayette une *indemnité*. — Mais *Brissot*, si longtemps défenseur de Lafayette, assure :

« Que tout cet éclat est l'ouvrage du *seul État-major*, intéressé à flatter son Général (qui demande des grades supérieurs dans l'armée pour tous ses Aides-de-camp) ; que les Compagnies n'ont envoyé aucun Député à la réunion ; et que l'arrêté est complètement étranger à la Garde nationale elle-même. »

Le Conseil-général de la Commune fait frapper une *médaille* en son honneur, et lui offre une statue de Washington.

Mais, tandis que quelques journaux Feuillants l'accablent d'éloges, la Presse populaire l'accable d'accusations : *Prudhomme*, passant en revue tous ses actes, lui reproche notamment :

« De s'être endormi, le 5 octobre, dans une *impardonnable* sécu-

rité; de s'être *concerté* avec Mirabeau pour obtenir la *loi martiale;* d'avoir composé son État-major d'officiers ramassés dans les îles, et d'avoir choisi pour Aides-de-camp de *bas flatteurs*, pouvant servir de mouchards et de records; d'avoir violé les lois pour persécuter la *Presse;* de s'être *concerté* avec les meneurs de la Constituante pour *favoriser la fuite* du 20 juin; d'avoir fait à la Révolution beaucoup plus de mal que de bien, etc... Ce héros, dit il, n'est qu'un courtisan; ce législateur n'est qu'un charlatan... L'épée qu'on lui donne est plus digne de figurer dans les aventures de Don Quichotte que dans les annales du Peuple français... Et cependant les applaudissements et les couronnes civiques vont le suivre en Auvergne... »

Peu après, *Bailly* donne aussi sa démission, et les suffrages pour son successeur se divisent entre *Lafayette*, qui revient d'Auvergne à Paris pour soutenir sa candidature, *Dandré* et *Pétion*.

« M. de Lafayette (dit le journal de *Tallien*, répété par *Brissot*) étant *très-peu susceptible* de se livrer à un travail assidu, est obligé d'employer *beaucoup de subalternes*, par lesquels *il est mené*. C'est à cette *confiance aveugle* et mal entendue que sont dues en partie les fautes qu'il a commises pendant le temps de sa *dictature*. Nous sommes loin de croire qu'il ait les talents nécessaires pour être Maire de Paris; nous croyons même qu'il serait *dangereux* de le nommer : ses liaisons avec *l'infâme Coalition* qui nous a fait tant de mal dans ces derniers temps, sa conduite ambiguë à l'Assemblée, son expédition du Champ-de-Mars, doivent le rendre suspect aux amis de la liberté. »

Quoique *Pétion* soit Républicain déclaré, quoique Lafayette soit dévoué au Roi, la Reine a contre lui tant d'antipathie que la Cour dépense de grosses sommes pour l'écarter et pour faire élire *Pétion*, qui se trouve effectivement élu Maire de Paris par 6,700 suffrages, tandis que Lafayette n'en obtient que 3,100 et Dandré 77. Ne faut-il pas que Lafayette soit bien odieux à la Reine! Et cependant Lafayette, qui aura bientôt le commandement d'une armée, se perdra pour sauver Louis XVI, tandis que Pétion va travailler à le perdre, et sera l'une des principales causes de sa catastrophe.

Voilà de la division de Cour et du vertige !

Le Jacobin *Rœderer* est en même temps élu Procureur-général-syndic du Département par préférence au même *Dandré*, le Jacobin P. *Manuel* est élu Procureur de la Commune ; et le Révolutionnaire *Danton* est élu son Substitut-adjoint. La nouvelle Commune sera composée, en majorité, de Girondins et de Montagnards. Comme tout change, pour le péril du Roi !

§ 6. — État des Clubs. — Danton.

On se rappelle que Barnave, Lameth, etc., faisant scission d'avec les Jacobins (p. 390) et abusant de leur influence, se sont installés dans le couvent des Feuillants appartenant à la Nation et contigu avec le Manége où se réunit l'Assemblée, en sorte qu'ils ont l'avantage de pouvoir se réunir immédiatement avant la séance législative et immédiatement après. Le Club des Feuillants renferme maintenant un grand nombre de Constituants, la Droite ou les Constitutionnels de la Législative, les prétendus modérés, et des Aristocrates déguisés. Ses réunions, quelque temps secrètes, deviennent enfin publiques. Mais le Peuple, qui le déteste, s'y portant en foule, les séances deviennent tellement tumultueuses que l'Assemblée ordonne au Club de se procurer un autre local. De ce moment sa tribune est déserte et son influence presque anéantie.

Les *Jacobins* renferment la Gauche de l'Assemblée, 135 nouveaux Députés, les Girondins et notamment Condorcet, plus de 50 ex-Constituants, tous les Démocrates marquants, tous les Républicains... C'est l'élite de la Nation!

Leurs séances sont plus suivies que jamais; toutes les Sociétés populaires correspondent avec eux ; et, malgré tous

les efforts, toutes les accusations, toutes les intrigues des Feuillants, leur influence va toujours croissante.

On peut dire que, après avoir entendu les plaidoiries, la Nation juge et prononce en faveur des Jacobins contre les Feuillants !

Et les Jacobins ne négligent rien pour *éclairer* le Peuple : nous les avons vus ouvrir un *concours* pour le meilleur *Almanach populaire* (p. 442); ils facilitent aussi, par d'abondantes souscriptions, l'établissement d'un journal fondé par *Tassin* sous le titre *l'Ami des citoyens*.

Le club des *Cordeliers* comprend les Démocrates et les Républicains les plus ardents. Il est bien moins nombreux et bien moins influent que les Jacobins : mais tous ses membres appartiennent en même temps aux Jacobins, et souvent ils y déterminent la majorité.

C'est *Danton* qui dirige les Cordeliers.

Avocat peu occupé, passionné comme Mirabeau, aimant comme lui les plaisirs et l'argent, prêt comme lui à se vendre et à trahir pour satisfaire des besoins dévorants, imposant comme lui par ses formes athlétiques et par sa voix foudroyante, révolutionnaire comme lui, mais plus démocrate, *Danton* règne comme lui par l'audace et l'éloquence, mais ne s'adresse qu'au Peuple et ne règne que sur le Peuple, tandis que *Robespierre* règne sans partage sur les Jacobins et dirige tout en dirigeant la Société directrice.

§ 7. — Décret contre l'Émigration.

L'Émigration, augmentée des Députés de la Droite de la Constituante et grossissant tous les jours, menace de plus en plus la France, et fait fracas en organisant des

cadres pour une armée énorme. — Ces cadres ne sont, il est vrai, que sur le papier, parce que tous les Émigrés veulent être Généraux ou au moins Officiers, et que c'est un nombreux État-major sans soldats. — Mais leur jactance, leurs menaces, la désertion croissante des Officiers, n'en irritent pas moins le Peuple en l'effrayant, et de tous côtés on demande des lois contre les Émigrés.

Louis XVI, qui prévoit quelque décret sévère, écrit publiquement, le 13 octobre aux Officiers de mer, le 14 aux Officiers de terre et à l'Émigration, le 16 à chacun de ses deux frères, et semble épuiser tous les raisonnements qui doivent déterminer les uns à ne pas déserter et les autres à rentrer.

Mais nous savons que Louis XVI leur a fait connaître confidentiellement ses véritables sentiments, qu'ils ont répondu *tout ou rien* (p. 432), qu'il partage réellement leur avis, et que toutes ses lettres ne sont qu'une nouvelle comédie.

Tout le monde en est convaincu ; et, le 20 octobre, l'Assemblée commence à discuter la question. *Brissot*, *Condorcet*, *Vergniaud*, *Isnard*, demandent des mesures sévères contre les Émigrés et surtout contre les Princes.

« Si vous me permettiez de dire tout ce que je sens, dit *Isnard*, je dirais que, si nous ne punissons pas les *chefs des rebelles*, c'est parce qu'ils sont Princes, et que, quoique nous ayons détruit la Noblesse et les dignités, ces vains fantômes épouvantent encore les âmes pusillanimes. (Applaudissements.) Je vous dirais qu'il est temps que ce grand *niveau de l'égalité*, qu'on a placé sur la France libre, prenne enfin son aplomb. Je vous demanderais si, en élevant les Princes au-dessus des lois, vous persuaderez aux citoyens que vous les avez rendus *égaux* ; si c'est en pardonnant à tous ceux qui conspirent contre la liberté que vous prétendez vivre libres ! Je vous dirais, à vous législateurs, que la foule des citoyens français qui se voient chaque jour punis pour avoir commis les *moindres fautes*, demandent enfin à voir expier les *grands crimes* ; que ce n'est qu'alors qu'on croira à l'é-

galité et que l'anarchie disparaîtra ; car, ne vous y trompez pas, c'est la *longue impunité* des grands criminels qui a pu rendre le Peuple *bourreau* (applaudissements). Oui, la colère du Peuple, comme celle de Dieu, n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois. (Applaudissements réitérés.)

« On cherche à nous *endormir*...; on nous parle d'*indulgence*..... Et moi, je dis que la Nation doit veiller sans cesse, parce que le Despotisme et l'Aristocratie n'ont ni mort ni sommeil, et que si les Nations s'endorment un seul instant, elles se réveillent *enchaînées* (applaudissements). Et moi, je soutiens que le moins pardonnable des crimes est celui qui a pour but de ramener l'homme à l'esclavage, et que, si le feu du ciel était au pouvoir des hommes, il faudrait en frapper ceux qui attentent à la liberté des Peuples (applaudissements)... Les assassins, les incendiaires, ne nuisent qu'à quelques individus; les conspirateurs contre la liberté nuisent à des millions de citoyens; que dis-je! à des milliards, puisqu'ils influent sur le malheur des générations futures. Aussi, Messieurs, jamais les Peuples vraiment libres ne pardonnent aux conspirateurs contre la liberté publique. »

L'Assemblée rend alors, les 28 octobre et 9 novembre, deux décrets. —Par le premier, elle ordonne à *Monsieur*, frère aîné du Roi, de rentrer dans deux mois, sous peine d'être privé de son droit constitutionnel à la Régence ; — par le second, elle déclare les Émigrés *suspects de conspiration* contre la France; elle leur ordonne de se séparer avant le 1er janvier, et décide que ceux qui persisteront seront *coupables de conspiration*, poursuivis comme *conspirateurs* et punis de *mort*; elle décide que les biens des contumaces seront *séquestrés*; elle ordonne dès-à-présent la suspension de tous traitements et pensions dus à des Émigrés, et le séquestre des biens des Princes; elle ordonne aussi la convocation des Cours martiales pour juger les Officiers *déserteurs, embaucheurs, voleurs* des caisses ou des drapeaux; enfin elle charge son Comité diplomatique de lui présenter les mesures à prendre contre les Puissances étrangères qui tolèrent les rassemblements d'Émigrés.

Dès le 12, le Ministre vient annoncer que Louis XVI sanctionne le décret contre son frère, mais qu'il oppose son *veto* à celui contre les Émigrés.

Et de suite l'Assemblée et le Peuple ne doutent plus qu'il ne trahisse en s'entendant avec eux.

C'est en vain que Louis XVI publie *deux nouvelles lettres* qu'il écrit à ses frères le 11 novembre, et une *proclamation* aux Émigrés, pour les exhorter tous à rentrer: ses frères lui répondent, le 3 décembre, qu'*il n'est pas libre*, et que leur honneur et leur tendresse pour lui leur défendent d'obéir; et comme il a mille moyens de leur faire connaître secrètement sa volonté réelle, il est impossible de douter qu'il ne soit d'accord avec eux pour cette réponse, car il est impossible d'admettre qu'ils veuillent commettre le crime de se révolter contre lui en compromettant son existence. Du reste, il faut choisir entre la révolte des frères et la perfidie du Roi!

Monsieur ne craint pas même de braver l'Assemblée: celle-ci l'ayant requis de rentrer dans le délai de deux mois, il parodie sa réquisition en lui envoyant imprimée la réponse suivante, datée de Coblentz le 6 décembre :

« *Gens* de l'Assemblée française se disant nationale, la *saine Raison* vous requiert, en vertu du titre 1er, chapitre 1er, section 1re, article 1er des lois imprescriptibles du *sens commun*, de rentrer en vous-mêmes, dans le délai de deux mois, à compter de ce jour; faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous serez censés avoir *abdiqué votre droit* à la qualité d'êtres raisonnables, et serez considérés comme des *fous enragés* dignes des Petites-Maisons. »

Et cet outrage de Monsieur, cette révolte apparente des deux Princes, n'empêchent pas Louis XVI de persister dans son *veto*.

Les frères et les Émigrés déclarent donc définitivement *la guerre* à la France, tandis que Louis XVI déclare tacitement qu'il conspire avec eux!

C'est la guerre ouverte entre le Roi et l'Émigration d'un côté, l'Assemblée et le Peuple de l'autre côté ! Et c'est une guerre à mort ! car il n'y a pas de doute que l'Émigration tuera 100,000 patriotes, s'il le faut et si elle le peut, et que le Peuple tuera toute l'Emigration, s'il est nécessaire et s'il est vainqueur !

Bientôt, sur la proposition de *Basire*, l'Assemblée établit, contre les Emigrés et leurs complices, un *Comité de surveillance*, composé de 12 membres, renouvelable par moitié tous les trois mois.

§ 8. — Décret contre les Prêtres réfractaires.

Avant de se séparer, la Constituante a choisi (le 16 juillet) deux Commissaires (*Gensonné* et *Gallois*), pris hors de son sein, pour aller vérifier dans la Vendée les plaintes portées contre les Prêtres réfractaires, et pour faire leur *rapport* à la future Assemblée.

Ce *rapport*, fait le 9 octobre, et d'autres renseignements, prouvent que les Prêtres insermentés et leurs nombreux *Missionnaires*, tous dirigés par un Comité central, conspirent partout et surtout dans la Vendée, en trompant les paysans, en abusant de leur ignorance et de leur crédulité, en invoquant hypocritement les intérêts de la Religion, en allumant le fanatisme, en excitant la fureur populaire contre les Prêtres assermentés, qu'ils appellent des *intrus* et des *hérétiques*, en excitant même la guerre civile contre la Constitution.

« Deux ou trois cents femmes d'une paroisse de Caen, dit l'Evêque *Fauchet*, ont poursuivi le Curé constitutionnel, l'homme le plus paisible, l'ont lapidé, l'ont chassé jusque dans son église, où elles ont descendu le *réverbère* du chœur pour le pendre devant l'autel. »

Le *Directoire* du département de Mayenne-et-Loire dénonce cet autre fait :

« Des rassemblements de 3 à 4,000 hommes *armés* se sont formés dans plusieurs parties de notre département, et se sont livrés à tous les excès que produit le délire de la superstition et du fanatisme. Des *pèlerinages*, des *processions* nocturnes conduites par des Prêtres séditieux, ont été le prétexte de ces attroupements : Les Prêtres les ont remplis de leurs fureurs sacrées ; ils sont *armés de fusils*, de *faux* et de *piques ;* ils ont soutenu plusieurs actions contre les Gardes nationales. Partout les Prêtres constitutionnels sont *maltraités*, *assassinés* jusqu'aux pieds des autels. Les églises des campagnes, fermées en vertu des décrets de l'Assemblée Constituante, sont ouvertes à coups de *haches*, et les Prêtres non-assermentés y reprennent leurs fonctions. Trois villes, chefs-lieux de districts, sont pour ainsi dire *assiégées* et près d'être surprises et *incendiées ;* et les Prêtres qui dirigent tous ces crimes pourront bien finir par nous mener à une *Contre-révolution* par une *guerre civile.* »

Ainsi, toujours de l'intolérance, de l'hypocrisie, de l'égoïsme, de l'ambition, de la cruauté, de l'opposition à la morale de J.-C. ! Et toujours au nom de J.-C., qui veut la Réforme, la Fraternité, l'Egalité, l'intérêt des pauvres et du Peuple !

Irritée comme le Peuple contre ces Prêtres criminels, l'Assemblée n'hésite pas à les frapper comme les Emigrés ; et, après une vive discussion qui dure un grand nombre de séances, elle décrète, le 29 novembre, sur la proposition de *François de Neufchateau,* que tous les Prêtres prêteront de nouveau le serment civique, que ceux qui le refuseront ne *pourront exercer* leurs fonctions sacerdotales ni secrètement ni publiquement, qu'ils ne recevront *aucun traitement* ni pension, et qu'ils pourront être *envoyés* dans un autre département et même *emprisonnés.*

Ce décret met tout en mouvement : — Aussitôt les Evêques insermentés conjurent Louis XVI de ne pas le sanctionner ; — *Barnave* et les Feuillants lui conseillent d'opposer son veto, mais de ne s'entourer que de Prêtres Constitutionnels ; — Une partie des Ministres sont du

même avis ; — Le *Directoire* du Département, dans lequel se trouvent *Larochefoucaut, Talleyrand, Beaumetz, Desmeuniers,* lui adresse publiquement, le 5 décembre, une pétition contre le décret.

Toutes ces résistances excitent une violente irritation populaire : une foule de pétitions, adressées par des *Sections* à l'Assemblée, attaquent les Prêtres réfractaires et leurs partisans; *C. Desmoulins* en présente une dans laquelle il soutient que le Directoire a violé la loi qui défend les pétitions collectives, et la loi qui défend de provoquer à l'avilissement des Pouvoirs constitués; il demande *l'accusation du Directoire*, et commence à *menacer le Roi* lui-même.

Néanmoins Louis XVI prend la résolution de ne pas sanctionner le décret contre les Prêtres : mais avant de la faire connaître, il essaie de caresser l'opinion par un nouveau Ministère et par des démonstrations belliqueuses.

§ 9. — Narbonne Ministre : Lafayette Général.

Presque tous les Ministres, Montmorin, Bertrand de Molleville, Delessart, Duportail, Duport-du-Tertre, sont successivement dénoncés, attaqués, interrogés par l'Assemblée. Elle accuse *Montmorin* de sa négligence à l'extérieur et d'avoir fait retenir dans les bagnes de Brest les 41 soldats de Château-Vieux condamnés aux galères après le massacre de Nancy, qu'elle déclare compris dans l'Amnistie du 14 septembre. Elle accuse *Duportail* de négligence dans les préparatifs de défense, tandis que Lafayette s'est brouillé avec lui parce qu'il lui a refusé les grades supérieurs qu'il lui demandait pour ses Aides-de-camp.

Montmorin donne sa démission, le 29 novembre, et *Delessart* le remplace, remplacé lui-même à l'intérieur par *Cahier-de-Gerville*.

Abandonné des Feuillants, Duportail donne sa démission, le 2 décembre; et, le 7, il est remplacé par *Narbonne*, Commandant de la Garde nationale de Besançon, récemment nommé Maréchal-de-camp, qu'on dit bâtard incestueux de Louis XV et de sa fille madame Adélaïde, lié avec Lafayette, et poussé par Barnave qui (dit Brissot) ne craint plus d'assister tous les jours au coucher de Louis XVI.

On voit bientôt le nouveau Ministre de la guerre, soutenu par les Feuillants, appeler Lafayette au commandement d'une armée, quoique la Constitution déclare les ex-Constituants incapables d'accepter aucun emploi nouveau.

§ 10. — Sommation aux Princes d'Allemagne.

Cependant les Emigrés, loin d'obéir à la proclamation du Roi et aux ordres de l'Assemblée, continuent leurs armements et leurs menaces... Le vicomte de Mirabeau est sur la frontière avec 300 hommes; le Prince de Condé s'approche avec un petit corps d'armée; Strasbourg est sur le point d'être livré à un autre corps; le Général *Wimpfen* déclare qu'on a voulu le séduire pour livrer New-Brissac par trahison, en lui rappelant l'honneur militaire et son *premier serment;* les plaintes arrivent de tous côtés.

Le Peuple et l'Assemblée s'en irritent toujours davantage; et bientôt le Comité Diplomatique, chargé par le décret du 9 novembre de proposer des mesures contre les Princes qui tolèrent les rassemblements d'Emigrés, propose de *sommer* les Electeurs de Trèves et de Mayence de *disperser* les Emigrés rassemblés sur leurs territoires.

« Ne craignez pas, s'écrie *Isnard* (29 novembre), de provoquer l'aggression des grandes Puissances : l'intérêt a déjà décidé leurs résolutions ; et vos mesures n'auront d'autre effet que de les *forcer à s'expliquer*.... Le Français va devenir le Peuple le plus marquant

de l'Univers ; esclave, il fut intrépide et fier ; libre, serait-il timide et faible ? Traiter tous les Peuples en *frères ;* ne faire aucune insulte, mais n'en souffrir aucune ; ne tirer le glaive que pour la justice, ne le remettre dans le fourreau qu'après la victoire ; enfin, être toujours prêt à combattre pour la liberté, toujours prêt à mourir pour elle, et à disparaître tout entier de dessus le globe plutôt que de se laisser réenchainer ; voilà le caractère du Peuple français. (On applaudit à plusieurs reprises)..... Ne croyez pas que notre position du moment s'oppose à ce qu'on frappe de grands coups ; un *Peuple en état de révolution est invincible ;* l'étendard de la liberté est celui de la victoire ; le moment où le Peuple s'enflamme pour elle est celui des sacrifices de toutes les espèces, de l'abandon de tous les intérêts, et de l'explosion redoutable de l'enthousiasme guerrier. Ne craignez donc rien, sinon que le Peuple se plaigne que vos décrets ne correspondent pas à tout son courage.... Toute idée de *capitulation* serait un crime de lèze-Patrie ! Eh, quelle odieuse, quelle infâme capitulation ! Nos adversaires sont les ennemis de la Constitution ; ils veulent, par le fer et la famine, ramener les Parlements et la Noblesse, augmenter la prérogative royale, augmenter le pouvoir du Roi, d'un homme dont la volonté peut paralyser celle de toute une Nation, d'un homme qui dévore 30 millions, tandis que des milliers de citoyens sont *dans la détresse !* (Applaudissements.) On veut ramener la Noblesse qui, dans son orgueil, insolente et barbare, croit que des citoyens ne sont pas des hommes. Dussent tous les Nobles de la terre nous assaillir, les Français, versant d'une main leur or et de l'autre tenant leur fer, combattront cette *race orgueilleuse* et la forceront d'endurer *le supplice de* L'ÉGALITÉ ! »

« Elevons-nous dans cette circonstance à toute la hauteur de notre mission ! Parlons aux Ministres, au Roi et à l'Europe, le langage qui convient aux Représentants de la France ! Disons aux Ministres que jusqu'à présent la Nation n'est pas très-satisfaite de leur conduite ; que désormais ils n'ont à choisir qu'entre la reconnaissance publique et la vengeance des lois ; et que par le mot *responsabilité* nous entendons la *mort.* (Applaudissements prolongés !) Disons au Roi que *son intérêt* est de défendre la Constitution ; que sa couronne tient à ce palladium sacré ; qu'il ne règne que *par le Peuple et pour le Peuple ;* que la Nation est son Souverain ; et qu'il est sujet de la loi. Disons à l'Europe que nous respecterons les Constitutions de tous les Empires, mais que le Peuple français, s'il tire l'épée, en jetera le

fourreau ; qu'il n'ira le chercher que couronné des lauriers de la victoire ; et que, si malgré sa puissance et son courage il succombait en défendant la liberté, ses ennemis ne règneraient que sur des cadavres (On applaudit).... Disons-lui que, si les cabinets suscitent une *guerre des Rois* contre les Peuples, nous susciterons une *guerre des Peuples* contre les Rois. (Nouveaux applaudissements)! Disons-lui que les combats que se livrent les Peuples par ordre des Despotes ressemblent aux coups que deux amis, excités par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurité: si le jour vient à paraître, ils s'embrassent et se vengent de celui qui les a trompés. De même si, au moment que les armées ennemis lutteront contre les nôtres, la Philosophie frappe leurs yeux, les *Peuples s'embrasseront* à la face des Tyrans détrônés, de la Terre consolée et du *Ciel satisfait!*.... Disons-lui que dix millions de Français, embrasés du feu de la liberté, armés du glaive, de la plume, de la raison, de l'éloquence, pourraient, si on les irrite, changer la face du monde, et faire trembler tous les tyrans sur leurs trônes d'argile... »

De longs applaudissements accompagnent ce discours ; on en ordonne l'envoi à tous les départements ; la sommation est votée au milieu de mille cris d'enthousiasme ; et le décret est porté de suite à Louis XVI par une députation de 24 membres.

« Sire, dit au Roi le Président de la Députation, *Vaublanc*, à peine l'Assemblée Nationale a-t-elle porté ses regards sur la situation du royaume qu'elle s'est aperçue que les troubles qui l'agitent ont leur source dans les *préparatifs* CRIMINELS *des Émigrés*.... Ces menaces d'invasion commandent des armements qui absorbent des *sommes immenses*.... C'est à vous, Sire, de les faire cesser ; c'est à vous de tenir aux Puissances étrangères le langage qui convient au Roi des Français : Dites-leur que partout où l'on souffre des préparatifs contre la France, la France ne peut voir que des *ennemis ;* que nous garderons religieusement le serment de ne faire *aucune conquête ;* que nous *respecterons* leurs lois, leurs usages, leurs Constitutions ; mais que nous voulons que la nôtre soit *respectée ;* dites-leur que, si des Princes d'Allemagne continuent de favoriser des préparatifs contre les Français, nous porterons chez eux, non pas le fer et la flamme, mais *la liberté*. C'est à eux à calculer quelles peuvent être les suites du *réveil des Nations !* »

Louis XVI répond à la Députation :

« Je prendrai en très-grande considération le message de l'Assemblée nationale. Vous savez que je n'ai *rien négligé* pour assurer la tranquillité publique au-dedans, pour maintenir la Constitution, et pour la faire respecter au-dehors. »

Et le 14 décembre, le Roi, cherchant à regagner un peu de popularité, vient lui-même apporter sa sanction.

« Il répète avec l'Assemblée : *Plutôt la guerre qu'une* PATIENCE RUINEUSE ET AVILISSANTE ! — Il dit qu'il a prévenu le décret, et qu'il a déjà déclaré aux Electeurs que si, avant le 15 janvier, tout attroupement n'avait pas cessé dans leurs États, ils seraient considérés comme *ennemis de la France ;* que des réponses *peu mesurées* ont été faites par les petits Princes à ses réquisitions ; qu'il *écrit à l'Empereur* pour réclamer son intervention comme chef de l'Empire ; et que s'il n'obtient pas satisfaction, il *proposera la guerre.* Il ajoute qu'il conservera *fidèlement le dépôt de la Constitution,* et qu'il sent profondément combien *il est beau d'être Roi d'un Peuple libre.* »

Ces paroles excitent de vifs et nombreux applaudissements mêlés de cris de *vive le Roi des Français.* Mais c'est encore une déception, ou plutôt une rouerie des Feuillants ; car il ne sanctionne toujours pas le premier décret contre les Emigrés, reconnus pour être les premiers *criminels,* ni celui contre les Prêtres ; et s'il propose la guerre, c'est probablement pour mieux trahir et hâter l'invasion ! S'il exécute la Constitution, c'est dans les dispositions constitutionnelles qui lui donnent le *veto* et les moyens de consommer la Contre-révolution !

Le jeune Ministre de la guerre, Narbonne, annonce aussitôt que trois armées, composées de 150,000 hommes, vont être réunies dans un mois sur le Rhin ; que les Généraux *Rochambeau, Luckner* et *Lafayette,* sont nommés pour les commander ; que le Roi propose d'élever les deux premiers au grade de *Maréchaux de France ;* et qu'il va partir lui-même pour inspecter les frontières et

faire mettre toutes les places en état de défense. Il demande de la *confiance* pour lui, de la confiance pour Delessart, dont il vante le *patriotisme*, et de nouveaux fonds pour la guerre, en ajoutant que la France ne *marchandera pas* pour sa liberté.

Toutes ces mesures sont couvertes d'applaudissements, tant il est facile de se populariser, ou plutôt tant les Feuillants sont habiles en intrigue et en tactique parlementaire!

Cependant l'Assemblée continue de prendre une attitude énergique vis-à-vis le Roi. Le Président n'a répondu au discours royal que ces paroles : « Sire, l'Assemblée Na- « tionale *délibérera* sur les propositions que vous venez « de lui faire; elle *vous instruira*, par un *message*, de « sa résolution. » Et le lendemain 15, quand on présente un projet de réponse, *Couthon*, *Lacroix*, *Grangeneuve*, demandent qu'on en retranche toutes les *flagorneries*; et toutes les phrases qui paraissent en renfermer sont en effet supprimées!

Quelques jours après, l'Assemblée ayant dénoncé les *agents diplomatiques* comme suspects d'Aristocratie, le Roi les révoque et publie la liste des révocations.

Et l'on profite de la satisfaction causée par toutes ces mesures populaires pour publier (le 19 décembre) le *veto* contre le décret sur les Prêtres.

Avant de partir, *Lafayette*, inconstitutionnellement nommé Général, vient se présenter à l'Assemblée, qui l'applaudit; des bataillons de la Garde nationale l'accompagnent à quelque distance; et la confiance semble renaître.

Le 24 décembre, le Ministre communique à l'Assemblée la *réponse* Impériale à la lettre du Roi. L'Empereur déclare que les Princes Allemands qui ont des possessions

en Alsace et en Lorraine, et à qui la Constituante a accordé une *indemnité* pour l'abolition des droits féodaux dans leurs possessions françaises, ne veulent ni accepter cette indemnité ni reconnaître l'abolition des droits féodaux, et qu'il *envoie une armée* pour défendre les Electeurs de Trèves et de Mayence en cas d'attaque: c'est une véritable déclaration de guerre!

Louis XVI réplique à Léopold que si, le 15 janvier, les Electeurs n'ont pas donné satisfaction à la France, on les y contraindra par la force des armes.

Il communique cette réplique à l'Assemblée par un message du 31 décembre; et cette communication excite encore quelques applaudissements.

La Reine elle-même est applaudie à l'Opéra.

Mais ces applaudissements ne sont qu'un effet passager de la surprise ou de l'intrigue des Feuillants.

§ 11.—Perfidies, soupçons, divisions, au sujet de la guerre.

La guerre avec l'Europe! quel événement! quel danger si c'est Louis XVI qui la dirige, avec l'intention de trahir! On le devine, c'est aux Jacobins surtout qu'on discute la question, avant même le décret du 29 novembre.

Là les Girondins, surtout *Brissot, Carra, Louvet*, demandent la *guerre d'attaque*, peut-être dans l'intention d'avoir plus tôt *la République* en dévoilant les véritables intentions de Louis XVI, peut-être aussi par ambition.

Mais, quoique l'idée de la guerre soit la plus séduisante, la plus spécieuse, la plus facile à soutenir, et la plus populaire d'abord, *Robespierre*, qu'on ne verra jamais flatter les passions dangereuses, s'y oppose énergiquement.

Et pourquoi! Parce qu'il craint qu'on ne soit pas prêt; parce qu'il redoute les trahisons tant que Louis XVI aura

le commandement de l'armée; parce que, tout en regardant la guerre comme inévitable, il croit qu'il est plus raisonnable, plus prudent, plus sage, d'attendre l'aggression, de préparer la défense, et de prendre d'abord des garanties contre la trahison.

Il fait remarquer que Louis XVI et la Cour favorisent évidemment les Emigrés, et que les Emigrés prennent les armes au nom du Roi et de la Noblesse française. Il rappelle la conduite du Ministère depuis le commencement de la Révolution, ses prévarications et ses perfidies, ses ruses et ses violences, sa trahison formelle et son machiavélisme. Il soutient que, la Cour étant le plus grand ennemi de la Révolution, la guerre est, dans ces circonstances, le plus grand fléau de la liberté; et que ses ennemis du dedans conspirent avec ceux du dehors pour amener, par la guerre, une *transaction*, une *capitulation*...

« Voilà, si je ne me trompe, dit-il, les vues de ***l'intrigue Ministérielle.*** J'en suis si convaincu, par les plus simples réflexions que le ***bon sens*** suggère à ceux qui sont instruits des intrigues de la Cour, que je crois être aussi ***sûr de ne pas me tromper*** que si j'étais membre du ***Club de Richelieu*** (ou des Feuillants), de ***l'hôtel Marcillac,*** et de tous les ***cabinets de conspirateurs.*** »

Nous verrons, tout-à-l'heure, s'il devine juste! Mais, quoique Brissot ait un parti nombreux qui l'applaudit, Robespierre obtient des *applaudissements universels.*

Néanmoins, la timidité ou l'envie n'est-elle pas le véritable motif de Robespierre? « Le *timide Robespierre,* « dit M. Thiers, s'effraie-t-il de la guerre? Ou bien ne « la combat-il *que parce que ses rivaux,* Brissot et Lou- « vet, la soutiennent avec talent? » C'est-à-dire, suivant M. Thiers, que Robespierre ne repousserait l'initiative de la guerre que par une méprisable *poltronnerie* ou par une basse jalousie!.... Quelle étrange conjecture, quand il y a

tant de bonnes raisons pour que le patriote le plus courageux et le plus sincère redoute la guerre dans l'intérêt de la Patrie ! Quelle singulière impartialité, qui ne veut rien suspecter dans l'*ex-comédien Brissot* qui prend le faux titre de *de Varville*, et dans *Louvet* l'auteur de l'immoral *Faublas*, mais qui veut tout suspecter dans Robespierre ! Nous verrons tout-à-l'heure si Robespierre doit être aussi suspect que Brissot: mais disons dès-à-présent que *Carra* abandonne l'opinion de Brissot pour adopter celle de Robespierre ; que *Danton, Billaud-Varennes, Dubois-Crancé, C. Desmoulins, Collot-d'Herbois*, soutiennent ce dernier ; que tous redoutent la conspiration et la trahison des Feuillants, des Barnave et Lameth, de Narbonne, des Ministres et du Roi ; que tous craignent surtout que la guerre ne donne à *Lafayette* une véritable *Dictature militaire*, et qu'il ne vienne, comme au Champ-de-Mars, écraser les Jacobins et les Cordeliers.

Remarquons aussi que Brissot, qui pousse le plus à la République et à la guerre, est un *nouveau venu* dans la carrière du patriotisme et de la Démocratie, tandis que les patriotes et les Démocrates les plus anciens, les plus éprouvés et les plus énergiques, sont les plus prudents et les plus décidés à ne rien compromettre par un excès de précipitation. Ce sont les hommes du 10 août qui veulent attendre pour combattre avec plus de chances de succès : les impatients ne sont-ils pas des ambitieux?

Et maintenant écoutons le *Prince de Hardemberg* qui, dans ses Mémoires d'un *homme d'Etat*, va nous dévoiler toute l'intrigue devinée par Robespierre, Danton, etc., mais dont Brissot et les partisans de la guerre sont dupes ou complices... Ce Diplomate étranger, initié à tous les secrets des partis, raconte :

Que *Madame de Staël*, fille de Necker, épouse de l'Ambassa-

deur du Roi de Suède, femme intrigante, qui reçoit dans son salon tous les hommes les plus marquants, est la première qui pousse le cri de guerre; que c'est elle qui, par ses puissants *manéges*, a porté au Ministère de la guerre, *en dépit* de Louis XVI, le jeune Louis *de Narbonne*, son adorateur; que c'est elle encore qui, par amour de la célébrité pour elle et Narbonne, entraîne à la guerre Louis XVI et ses Ministres; qu'alors Narbonne, Delessart, les conseillers privés du Roi (Barnave, Lameth, Duport), les meneurs des Clubs et de l'Assemblée (les Feuillants), adoptent la guerre; que ce sont des conciliabules secrets qui provoquent l'Assemblée à provoquer Louis XVI par le message du 29 novembre; et que la réponse de l'Empereur, communiquée à l'Assemblée le 24 décembre, est secrètement communiquée, dès le 3 décembre, aux conspirateurs Ministériels.

Un journal Aristocrate, répété par le Girondin *Gorsas*, dit aussi:

« Madame de *Staël* dirige toute la machine du gouvernement... C'est elle qui a porté Narbonne, *son amant*, au Ministère de la guerre. Celui-ci a pris le masque du patriotisme pour arriver à renverser tous les Clubs.... Il a poussé à la guerre pour amener une méditation armée de toutes les Puissances et *modifier la Constitution*.... Tel était le plan de la Reine et de madame de Staël. »

Ainsi, c'est une intrigante, femme de l'Ambassadeur du Despote le plus acharné contre la Révolution française, c'est Narbonne, ce sont les Ministres, c'est le Triumvirat Barnave, ce sont les Feuillants, c'est Lafayette, c'est Louis XVI, qui veulent la guerre, qui se concertent avec l'Empereur, et qui manœuvrent pour entraîner l'Assemblée et la Nation! La Droite joue bien son jeu! Les Girondins sont dupes, et quelques-uns complices!

Et *Brissot*, qui demande à grands cris ce que désirent le plus Lafayette et Barnave, la Cour et les Ministres, Brissot, si impatient et si pressant quand Robespierre et Danton devinent et prédisent si bien la vérité, Brissot ne peut-il pas être soupçonné d'intrigue et d'ambition?

Aussi, quoique la révélation du Prince de Hardemberg

soit alors inconnue, la logique de Robespierre est si puissante que toute la Presse populaire se rallie à son avis, et commence à déclarer Brissot aussi traître que Barnave et Lameth, plus dangereux que les ennemis déclarés.

§ 12. — Janvier 1792 : Nouvelle lutte avec la Cour.

La Cour se croit tellement sûre de l'invasion et de la Contre-révolution que, dans l'aveuglement de son orgueil, elle prodigue les dédains aux Députés qui se présentent au palais ; une Députation se plaint de ce que, pour l'insulter, on ne lui a ouvert qu'un des deux battants de la porte : mais l'Assemblée renvoie ses mépris à la Cour du haut de la tribune ; elle supprime, pour ainsi dire, le titre de *Sire ;* elle abolit même l'antique usage des hommages au Roi pour le *jour de l'an,* comme contraire à l'égalité entre la Représentation nationale et la Royauté.

Et cependant, voyez encore l'aveuglement des Courtisans !

§ 13. — Duc d'Orléans outragé par la Cour.

Le Duc d'Orléans a déjà plusieurs fois tenté de se réconcilier avec la Cour et d'obtenir son pardon du Roi... Il vient d'avoir un assez long entretien avec Louis XVI et retourne au château, le dimanche, pour assister à son *lever.* C'est évidemment un événement heureux pour l'Aristocratie. Mais la Cour est frappée de vertige ; et voici la réception que lui font les Courtisans :

« On se presse autour de lui (dit *Bertrand de Molleville*) ; on affecte de lui marcher sur les pieds et le pousser vers la porte, de manière à l'empêcher de rentrer. Il descend chez la Reine, où le couvert est déjà mis ; mais aussitôt qu'il y paraît on s'écrie de toutes parts : *Messieurs, prenez garde aux plats !* comme si l'on était assuré qu'il a ses poches pleines de poison... Les murmures insultants qu'excitent partout sa présence le forcent à se retirer sans avoir vu la famille

royale; on le pourchasse jusqu'à l'escalier de la Reine; et, en descendant, il reçoit un *crachat* sur la tête et quelques autres sur son habit. On voit la rage sur sa figure; il sort convaincu que le Roi et la Reine sont les instigateurs de ces outrages, et leur jure une haine implacable. »

Et, de bonne foi, n'est-ce pas lui donner cent coups de poignard? Et s'il était Jupiter, s'il foudroyait à l'instant le château et tout ce qui s'y trouve, à qui la faute?

De ce moment, le Duc va s'identifier davantage avec les Jacobins et les Cordeliers.

§ 14. — Nouveau décret contre les Émigrés.

On se rappelle le décret du 9 novembre contre les Émigrés : ceux-ci désobéissant aux ordres de l'Assemblée et bravant ses menaces, l'Assemblée redouble de vigueur, malgré la résistance de Louis XVI; et le 1er janvier, elle met en *accusation* les deux frères du Roi, le Prince de Condé, Mirabeau jeune et Laqueille, comme coupables de *conjuration* et *d'attentat* contre la sûreté de l'État.

Le 11 janvier, le Ministre de la guerre rend compte de sa tournée, dans laquelle il s'est fait accompagner par l'Aide-de-camp de Lafayette, Desnotte. Il annonce que tout est prêt pour la guerre, et que la Nation doit être tranquille. *Rochambeau* commande l'armée du Nord, à Lille; *Lafayette* celle du Centre, en Lorraine, à Metz; et *Lukner* celle de l'Est, en Alsace, à Strasbourg. — La Droite et les Tribunes l'applaudissent : mais on sait que les Tribunes sont organisées et payées pour applaudir; et la Presse populaire l'écrase, au contraire, sous ses censures. *Brissot* lui-même écrit :

« Parmi les éloges *trop nombreux* que M. de Narbonne a donnés à tous les Partis, on a remarqué l'éloge de M. de Lafayette, pour lequel il s'est rendu *responsable*. La responsabilité d'un Ministre n'est-elle

donc pas assez grande pour se charger *légèrement* d'une responsabilité étrangère? M. de Lafayette a répondu, un jour, sur sa tête, de *Bouillé et du Roi!* »

Narbonne ayant annoncé que les trois Généraux, Rochambeau, Lafayette et Lukner, s'étaient réunis à Metz avec lui, et que des *plans de campagne* y avaient été proposés, sur lesquels le secret était indispensable, *Prudhomme* s'écrie :

« Oui, voilà le véritable nœud gordien! Voilà le sujet du voyage de Narbonne! Voilà ce qui a fait donner deux bâtons de Maréchal de France, ce qui a fait nommer *Lafayette Général!* C'est afin d'arriver à cette *conférence* à Metz, et pour que tout le monde y soit d'accord. Qui ne voit que les plans adoptés à Metz sont des *plans de contre-révolution?* Lafayette, Narbonne, et deux soldats de l'ancien Despotisme, dépositaires d'un secret d'où dépendent les destinées de l'Empire! Juste ciel! cette idée fait frémir; et l'on parle encore de *faire la guerre!* »

Le Girondin *Carra* dénonce aussi Narbonne comme le plus *fourbe* et le plus *traître* de tous les Ministres, passés, présents et à venir. On dira bientôt que, poussé par madame de Staël, il aspire à jouer le rôle de Monck.[1]

§ 18. — Projet sanguinaire pour favoriser la fuite du Roi.

Toute la Presse, même le *Moniteur,* raconte, à-peu-près de la même manière, une nouvelle et effroyable *conspiration* dont le Comité de surveillance réunit tous les fils, et dont le but est de favoriser une nouvelle évasion du Roi.

Remarquons d'abord que la Constitution donne au Roi une Garde de dix-huit cents hommes, soldés et organisés par lui; que Louis XVI, qui se décide à exécuter la Constitution dans toutes ses dispositions qui lui sont favorables, vient enfin de composer sa *Garde* constitutionnelle; qu'il a ainsi *dix-huit cents serviteurs* dévoués et armés; qu'il

y joint frauduleusement *dix mille surnuméraires ;* qu'il dispose encore de *deux mille Suisses*, des Chasseurs des barrières, d'une partie de la cavalerie soldée de la Garde nationale, et d'une foule d'Aristocrates et même d'Émigrés, récemment et secrètement arrivés à Paris. — Ecoutons maintenant *Prudhomme* racontant la conjuration :

« Forts de tous ces moyens, les conjurés ont fait nommer *Lafayette* Commandant-général... Les choses étaient disposées de manière qu'à un certain jour donné les hommes de la liste civile devaient *s'emparer* de toutes les tribunes de l'Assemblée Nationale, et de la terrasse des Feuillants : or, toutes les avenues étant prises par cette *bande de scélérats*, le poste de l'Assemblée Nationale eût été confié au *plus vil rebut* de la Garde nationale ; les *surnuméraires* de la garde du Roi eussent été apostés dans tous les cabarets qui avoisinent le Manège ; et le premier Député patriote qui passait sur la terrasse était insulté, hué, maltraité, assassiné. L'Assemblée nationale apprenait cette horrible nouvelle, prenait des mesures rigoureuses, lançait un décret d'accusation : les *spadassins*, placés dans les tribunes, se précipitaient au sein de l'Assemblée, *égorgeaient tous les Députés que* n'a pu gagner la liste civile ; on criait *au meurtre! aux armes !* Les brigands sortaient des cabarets, se précipitaient en avant et contenaient le premier mouvement du Peuple ; aussitôt se répandait dans Paris le bruit que c'était le Peuple lui-même qui avait assassiné ses Députés ; la Garde nationale prenait encore une fois parti contre le Peuple ; Pétion était *appelé factieux ;* on en faisait justice ; SA TÊTE devait être le signal de la terreur ; *le sang* coulait dans Paris ; LE ROI FUYAIT ; il allait à Pontoise, de Pontoise à Dieppe, de Dieppe à Ostende, d'Ostende à Metz, où il rejoignait enfin les *trois Généraux* et le Ministre de la guerre. Le Département de Paris, c'est-à-dire Beaumetz, Desmeuniers, Talleyrand, etc., s'emparaient de toute l'autorité de la Capitale et même de l'Empire, rassemblaient les membres du Corps législatif qu'on eût *avertis de ne pas se rendre à la séance*, les membres de l'Assemblée *Constituante* qui sont restés à Paris ; et cette nouvelle Assemblée s'investissait tout-à-coup d'un nouveau pouvoir constituant ; on se *défaisait de tous les patriotes incommodes* ; on s'emparait de tous les magasins : la poudre, les armes, toutes les munitions, tombaient entre les mains des royalistes ; et, enfin, le prétendu *Corps constituant* faisait afficher, dans tous les lieux de l'Em-

pire, une proclamation portant que la ville de Paris; séduite par des chefs perfides, par des *factieux*, des républicains, était en insurrection contre la loi; et LAFAYETTE, accompagné du Roi, partait de Metz à la tête de 50,000 hommes, pour venir rétablir le calme et le bon ordre, comme au Champ-de-Mars, le 17 juillet. »

Et, nous le répétons, toute la Presse populaire est unanime sur cette horrible conspiration. Voilà la douceur et la modération des Feuillants et des Aristocrates !... Et l'on s'étonne des colères du Peuple!

§ 16. — Projet de Congrès contre la Constitution.

Dès le 6 janvier, une Gazette allemande, répétée par Carra et Gorsas dans leurs journaux, dit officiellement :

« Le parti Breteuil, qui veut *deux Chambres*, triomphe; et l'on procédéra bientôt à *raccommoder* les affaires par ce système, sur lequel sont d'accord toutes les personnes. Dans très-peu de temps, il sera question d'un CONGRÈS; et si les Jacobins continuent à s'y opposer, il y aura uue guerre *sanglante* et des scènes de *carnage...* Pour aider ce projet, Louis XVI S'ÉVADERA de Paris et se rendra dans une place frontière : ce départ ne devra être clandestin que pour la sortie de Paris; car on a prévu, pour la route, tous les inconvénients. »

L'Empereur, en effet, répondant à l'ultimatum de Louis XVI, secrètement d'accord avec lui, demande que la Constitution soit *modifiée*, et qu'une *deuxième Chambre* soit introduite. Il veut organiser un CONGRÈS à Aix-la-Chapelle, l'entourer d'une armée formidable, et là dicter la loi ou commencer l'invasion.

Delessart, Ministre des affaires étrangères, favorise ce projet.

Barnave, etc., et les *Feuillants*, conspirent également avec l'Empereur.

Et ce Barnave, ces Feuillants, sont incontestablement ici des traîtres, des infâmes! Et si leur allié *Lafayette*

trempe dans leur complot pour avoir son Sénat ou sa Pairie, que pourrons-nous dire ou ne pas dire?...

Le 14, au nom du Comité Diplomatique, le Girondin *Gensonné* fait un rapport sur la situation politique de la France à l'égard de l'Empereur. Il dénonce le projet de *Congrès*, soutient que l'Empereur viole les traités envers la France, et demande qu'il soit sommé de s'expliquer définitivement avant le 11 février.

« De tous *les faits* communiqués à l'Assemblée, s'écrie le Girondin *Guadet*, celui qui m'a le plus frappé c'est *le plan d'un* CONGRÈS dont l'objet serait d'obtenir la modification de la Constitution française, plan *soupçonné* depuis longtemps et enfin dénoncé comme possible par les Comités. S'il est vrai que cette intrigue est conduite par des hommes qui croient y voir le moyen de sortir de la nullité politique dans laquelle ils viennent de descendre (les Feuillants); s'il est vrai que quelques Ministres (*Delessart*) secondent de toute leur puissance cet abominable complot; s'il est vrai qu'on veuille nous amener par les longueurs et le découragement à accepter cette *honteuse médiation*, l'Assemblée nationale doit-elle fermer les yeux sur de pareils dangers? *Jurons*, s'écrie-t-il, *de mourir tous ici plutôt*!... — Oui, oui, *nous le jurons*, s'écrie toute l'Assemblée en se levant. »

Et d'enthousiasme l'Assemblée déclare *infâme et traître à la Patrie* tout Français qui pourrait prendre part à un Congrès pour modifier la Constitution; et le décret est porté, par une Députation de 24 membres, à Louis XVI, qui s'empresse de le sanctionner; et la Garde nationale vient jurer dans l'Assemblé de vaincre ou de mourir.

Le 16, Monsieur n'étant pas rentré dans le délai fixé par le décret du 9 novembre (p. 482), l'Assemblée le déclare *déchu* de son droit à la Régence.

Le 20, la discussion continuant, Isnard s'écrie:

« Nous n'avons à craindre que la trahison des Ministres et l'égarement du Roi par des conseils perfides... — Pour ce qui est des *Mi-*

nistres, il faut d'abord, par un code nouveau sur la responsabilité, bien aiguiser pour eux le glaive des lois, ensuite les rassembler tous dans ce lieu et leur déclarer solennellement, au nom du Peuple, que nous ferons impitoyablement *décapiter* celui qui voudra nous trahir. — Quant *au Roi*, son cœur est bon, et je me persuade qu'il fera ce qu'il doit. Certes, il est le plus intéressé ; il doit bien voir que la Nation qui a déjà oublié DEUX fautes n'en oubliera pas TROIS. Enfin, que chacun apprenne que nul citoyen, Prêtre, Général, Ministre, Roi, ou autre, ne nous *tromperait impunément*. Le sort en est jeté ; nous voulons *l'Égalité*, dussions-nous ne la trouver que dans la tombe ; mais avant d'y descendre, nous y précipiterons tous les *traîtres*. Il faut que la liberté et l'*Égalité* triomphent en dépit de l'Aristocratie, de la Théocratie et du Despotisme, parce que telle est la résolution du Peuple français, et que sa volonté ne reconnaît de volonté supérieure à la sienne que celle de Dieu. »

Enfin, le 25, après avoir entendu Brissot, Vergniaud, Condorcet, Hérault de Séchelles, etc., l'Assemblée décrète que Louis XVI ne traitera avec aucune Puissance qu'*au nom de la Nation française*; que l'Empereur sera sommé de répondre définitivement avant le 1er *mars*; et que le Roi préparera tout pour la guerre.

L'Assemblée décrète ensuite, toujours contre les Emigrés, le *recrutement*, et la nécessité des *passeports* pour tous ceux qui veulent voyager.

Mais les Jacobins répètent toujours au Roi, aux Ministres, à Brissot et aux Girondins : si vous voulez sincèrement la guerre à cause des Emigrés, prenez donc d'abord contre eux toutes les mesures qu'il vous est facile de prendre ; *sequestrez leurs biens* pour leur ôter des moyens d'attaque et nous donner des moyens de défense.

« Annoncez dans les départements, s'écrie *Lamarque* devant l'Assemblée, que ceux qui provoquent la guerre en *supporteront les frais*, et que tous les citoyens qui s'y dévouent seront *indemnisés !* Alors vous verrez des milliers de défenseurs voler aux frontières ! »

§ 17. — Magnifique discours de Robespierre.

La grande question, aux Jacobins et dans la Presse comme dans l'Assemblée, est toujours *la guerre*, demandée pour le mois de mars. *Brissot*, *Louvet*, *Anacharsis Clootz*, la demandent toujours de plus en plus vivement, aux Jacobins, en répondant à Robespierre avec esprit, éloquence et talent. Ils lui reprochent de répandre des *défiances* contre le Ministère. — Robespierre réplique plusieurs fois, notamment les 2 et 11 janvier. Nous regrettons de ne pouvoir transcrire en entier son discours, qu'il nous a été impossible de lire sans admiration, et que la Presse populaire admire unanimement.

« Hier au soir, dit le Girondin *Carra*, Robespierre a prononcé un discours de *la plus sublime éloquence*. — C'est, dit *l'Orateur du Peuple*, un *chef-d'œuvre d'éloquence*, qui doit rester dans toutes les familles pour apprendre à ceux qui naîtront après nous que Robespierre a existé pour la félicité publique et le maintien de la liberté. »

Robespierre repousse d'abord les attaques de Brissot :

« Vous avez été étonnés, dites-vous, d'entendre un défenseur du Peuple *calomnier* et *avilir le Peuple !* — Certes, je ne m'attendais pas à un pareil reproche. D'abord, apprenez que je ne suis point *le défenseur du Peuple ;* jamais je n'ai prétendu à ce titre fastueux : *je suis du Peuple*, je n'ai jamais été que cela, je ne veux être que cela... J'ai avili le Peuple ! Non, on n'avilit pas ce qu'on aime ; on ne s'avilit pas soi-même... J'ai avili le Peuple ! Il est vrai que je ne sais point *le flatter* pour le perdre ; que j'ignore l'art de le conduire au précipice par des routes semées de fleurs : mais en revanche, c'est moi qui sus déplaire à tous ceux qui ne sont pas du Peuple, en défendant, presque seul, les droits des *citoyens les plus pauvres et les plus malheureux*, contre la majorité des Législateurs ; c'est moi qui opposai constamment la Déclaration des droits à la distinction entre les actifs et les passifs ; c'est moi qui défendis, non-seulement les droits du Peuple, mais son caractère et ses vertus, et qui soutins, contre l'orgueil et les préjugés, que les vices ennemis de l'humanité

et de l'ordre social vont toujours en décroissant, avec les besoins factices et l'égoïsme, depuis le trône jusqu'à la chaumière; c'est moi qui consentis à paraître exagéré, opiniâtre, orgueilleux même, pour être juste.... Le vrai moyen de témoigner son respect pour le Peuple n'est point de *l'endormir* en lui vantant sa force et sa liberté; c'est de le prémunir eontre *ses propres défauts*, car le Peuple lui-même a des défauts. Ceux qui disent *le Peuple est là* disent un mot très-dangereux. Personne ne nous a donné une plus juste idée du Peuple que Rousseau, car personne ne l'a plus aimé. « *Le Peuple* VEUT *toujours le bien*, dit-il; mais *il ne le* VOIT *pas toujours*. »

Robespierre ramène ensuite à la question des adversaires qui s'efforcent de l'en éloigner toujours, et, la véritable question, selon lui, c'est que le Roi, la Reine, la Cour, les Ministres, Lafayette, Barnave et Lameth, les Feuillants, la Droite de l'Assemblée, forment une faction contre-révolutionnaire, liguée avec l'Émigration et la Coalition; que cette faction désire la guerre comme seul moyen de détruire la Constitution; que la guerre, dirigée par elle, serait le plus grand fléau; et que, avant de faire la guerre, il est absolument nécessaire d'abattre cette faction.

« N'a-t-on pas vu *un homme* (Lafayette) destiné dès longtemps à *l'exécution des desseins de la Cour*, célèbre par la pertinacité avec laquelle il a suivi le projet ambitieux d'attacher à sa personne la multitude des citoyens armés, provoquer et recevoir sur son passage des honneurs qui étaient autant d'insultes aux mânes des patriotes immolés au Champ-de-Mars, à ceux des soldats égorgés à Nancy, autant d'outrages à la liberté et à la Patrie, autant de sinistres témoignages des erreurs de l'opinion et de la faiblesse de l'esprit public, autant d'effrayants pronostics des maux que nous pouvons craindre de l'influence d'une Coalition qui a dejà porté tant de coups mortels à notre Constitution? »

« Il ne reste plus qu'un moyen de salut possible et constitutionnel, c'est que l'Assemblée reprenne un caractère imposant; c'est qu'elle compreme que ses ennemis sont ceux de l'Égalité, et que le seul ami, le seul soutien de la liberté, c'est le Peuple; c'est qu'elle soit fière et inexorable pour les Ministres et pour la Cour, sensible et respectueuse pour le Peuple; c'est qu'elle se hâte de porter les lois que

sollicite *l'intérêt des citoyens les plus malheureux;* c'est qu'elle se hâte de faire droit sur les plaintes du Peuple, que la Constituante a trop négligées; c'est qu'elle oppose au pouvoir de l'intrigue, de l'or, de la corruption, la puissance de la justice, de l'humanité, de la vertu; c'est qu'elle use des moyens immenses qui sont entre ses mains de remonter l'esprit public et la chaleur du patriotisme au degré des premiers jours où la liberté fut conquise... Que réveillé, encouragé par l'énergie de ses Représentants, le Peuple reprenne cette attitude qui fit un instant trembler tous ses oppresseurs! Domptons nos *ennemis du dedans!* Et ensuite *marchons à Léopold!* marchons à tous les tyrans de la terre!... A cette condition, je demande moi-même à grands cris la guerre. »

Et cependant, Brissot l'accusera de repousser la guerre!

Mais où est-il, le Général, qui, imperturbable défenseur des droits du Peuple, éternel ennemi des tyrans, ne respira jamais l'air empoisonné des cours; ce Général, dont la vertu austère est attestée par la haine et la disgrace de la Cour; ce Général, dont les mains, pures du sang innocent et des dons honteux du Despotisme, soient dignes de porter devant nous l'étendard sacré de la liberté? Où est-il ce nouveau Caton, ce troisième Brutus, ce héros encore inconnu? Qu'il se reconnaisse à ces traits, qu'il vienne; mettons-le à notre tête!... Où est-il? Et où sont les Gardes-françaises, chassés de Paris, et les soldats de Château-Vieux?... Hélas, on arracherait plutôt sa proie à la mort qu'au Despotisme ses victimes!.... Venez au moins, Gardes nationales...: mais, depuis deux ans, vous demandez en vain des armes et des habits; vous n'êtes point encore armées ni habillées.... N'importe, venez; nous confondrons nos fortunes pour vous acheter des armes; nous combattrons tout nus comme les Américains..... Mais attendrons-nous pour renverser les trônes des Despotes de l'Europe, attendrons-nous les ordres du Bureau de la guerre? Consulterons-nous, pour cette noble entreprise, le génie de la liberté ou l'esprit de la Cour? Serons-nous guidés par ces mêmes Patriciens, ces éternels favoris, dans la guerre déclarée au milieu de nous entre la Noblesse et le Peuple? Non, marchons nous-mêmes à Léopold!... Mais voilà les orateurs de la guerre qui m'arrêtent; voilà M. Brissot qui me dit: « Il faut que *M. le Comte de Narbonne* conduise « toute cette affaire; il faut marcher sous les ordres de *M. le Mar-* « *quis de Lafayette;* c'est au Roi qu'il appartient de mener la Nation

« à la victoire et à la liberté !... » Ah ! Français, ces seuls mots ont rompu le charme ; adieu la liberté des Peuples !...

« Dans l'horrible situation où nous ont réduits le Despotisme, la faiblesse, la légèreté et l'intrigue, je ne prends conseil que de *mon cœur* et de *ma conscience ;* je ne veux avoir d'égards que pour la *vérité*, de condescendance que pour *l'infortune*, de respect que pour *le Peuple*. Je sais que des patriotes ont blâmé ma franchise à présenter un tableau décourageant... : mais non, rien ne doit décourager.... Qu'il se forme contre la vérité des ligues nouvelles ; elles disparaîtront ; la vérité aura seulement une plus grande multitude d'insectes à écraser sous sa massue.... Et si le moment de la liberté n'était pas encore venu, nous aurions le *courage patient de l'attendre ;* si cette Génération n'était destinée qu'à s'agiter dans la fange des vices où le Despotisme l'a plongée, la Génération naissante commencera à purifier cette terre souillée par le crime ; c'est elle qui relèvera le trône du Peuple, redressera des autels à la vertu, brisera le piédestal du charlatanisme, et renversera tous les monuments de la servitude.

« Doux espoir de l'humanité, Postérité naissante, c'est *pour toi* que nous affrontons tous les coups de la tyrannie ; c'est ton bonheur qui est le prix de nos pénibles combats : découragés souvent par les objets qui nous environnent, nous sentons le besoin de nous élancer dans ton sein ; c'est à toi que nous confions le soin d'achever notre ouvrage, et la destinée de toutes les générations d'hommes qui doivent sortir du néant ! Que le mensonge et le vice s'écartent à ton aspect ; que tes premières leçons de l'amour maternel te préparent aux vertus des hommes libres ; qu'au lieu des chants empoisonnés de la volupté, retentissent à tes oreilles les cris touchants et terribles des victimes du Despotisme ; que les noms des martyrs de la liberté occupent dans ta mémoire la place qu'avait usurpée dans la nôtre ceux des héros de l'imposture et de l'aristocratie ; que tes premiers spectacles soient le Champ-de-Mars inondé du sang des plus vertueux citoyens ; que ton imagination ardente et sensible erre au milieu des cadavres des soldats de Château-Vieux ; que ta première passion soit le *mépris des traîtres et la haine* des tyrans ; que ta devise soit : Protection, amour, bienveillance, *pour les malheureux !* guerre éternelle *aux oppresseurs !* Postérité naissante, hâte-toi de croître et d'amener les jours de *l'égalité*, de la *justice* et du *bonheur !* »

La Société vote l'impression de ce discours, l'envoi à

toutes les Sociétés affiliées, et la distribution à toutes les Sections de Paris et à tous les citoyens des tribunes.

Louvet, répondant à Robespierre, termine ainsi :

« Robespierre, vous tenez maintenant l'opinion publique *en suspens*; partager cet excès d'honneur vous était réservé sans doute; *vos discours appartiennent à la Postérité;* la Postérité viendra entre vous et moi; mais enfin vous attirez sur vous la plus grande responsabilité... La Postérité dira : « Un homme a paru dans l'Assemblée Constituante, « *inaccessible à toutes les passions*, un des plus *fidèles Tribuns* du « Peuple. Il faisait ESTIMER ET CHÉRIR *ses vertus*, ADMIRER *son courage;* « il était AIMÉ *du Peuple*, qu'il avait constamment servi; et, ce qui est « mieux encore, *il en était* DIGNE... mais il perdit son pays en s'opposant « à la guerre, et Louvet l'a sauvé. »

Brissot répond encore à Robespierre, le 20, et lui dit :

« Je supplie M. *Robespierre* de terminer une lutte si scandaleuse qui ne donne l'avantage qu'aux ennemis du bien public. »

Mais, comment *Brissot* et *Louvet* peuvent-ils affirmer que ce sont eux qui *ont raison* et que c'est Robespierre qui *se trompe?* Sont-ils donc infaillibles?

Cependant, le parti de Brissot imputant à Robespierre des motifs de répulsion personnelle contre Brissot, et le vieux *Dussault* le conjurant de l'embrasser pour détruire cette fâcheuse idée, Robespierre ne fait aucune difficulté d'embrasser Brissot, aux applaudissements universels; mais ce n'est là qu'un puéril coup de théâtre; car Robespierre ne peut pas abandonner et n'abandonne pas son opinion, sa conviction et sa conscience, qui sont aussi celles des Démocrates les plus énergiques; tous veulent une guerre nationale et une insurrection avant la guerre; mais tous repoussent la guerre dirigée par Narbonne et Lafayette.

Et écoutez *C. Desmoulins*, dans une brochure :

« Brissot et Rœderer ont été *vaincus en raison et en éloquence*, comme l'a dit Danton. Le talent de Robespierre s'est élevé, en cette occasion, à une *hauteur désespérante pour les ennemis de la liberté;*

il a *été sublime*, il a *arraché des larmes*. La cabale, déjouée, impuissante contre Robespierre, s'est tournée contre moi, qui n'ai cessé de le montrer, depuis trois ans, à mes concitoyens, comme *un Caton*, et qui le montre maintenant comme *un Démosthènes*; *j'aime Robespierre*, mon ami de collége, *vénérable*, GRAND *à mes yeux*, quoiqu'on ait dit qu'il n'y a point de grand homme pour son valet-de-chambre ni pour son *camarade de collége* et le témoin de sa jeunesse. »

§ 18. — Lutte entre C. Desmoulins et Brissot.

Brissot ayant, dans son journal, reproché à *C. Desmoulins* d'avoir défendu, comme avocat, le banquier d'une maison de jeu, C. Desmoulins publie, pour se justifier, une brochure intitulée *Brissot démasqué par C. Desmoulins*, dans laquelle il attaque à son tour son aggresseur.

Il cite un Ambassadeur qui appelle Brissot *espion* de Lenoir puis de Lafayette, et un Ministre qui l'appelle *fripon* et *coquin*; il raconte qu'on dit proverbialement *brissoter* pour *escroquer*; il soutient qu'il est un *Tartufe* de patriotisme, un traître à la Patrie.

Il commence par attaquer *Lafayette*, en énumérant tous les reproches que lui font les patriotes, et en le considérant comme le principal auteur des maux passés et futurs; puis, il accuse Brissot de l'avoir constamment prôné.

« *Je n'ai jamais loué Lafayette*, nous a dit l'autre jour Brissot, aux Jacobins, aussi lâchement qu'effrontément. — Vous ne l'avez jamais loué! Mais vous disiez que sa démission était une *calamité !*

« *Avant la* SAINT-BARTHELEMY *du champ-de-Mars*, nous a encore « dit Brissot, je voyais Lafayette une fois tous les mois; c'était pour « *soutenir en lui quelque souffle de liberté*... Il m'a trompé... Depuis je « ne l'ai pas revu... Il est nommé *Général;* je ne fais qu'un vœu, c'est « qu'il *efface les taches* de la vie : mais je n'excite point ses soldats à « la désobéissance.... » Grands Dieux! des ménagements pour un traître que toi-même avoues être *l'auteur d'une Saint-Barthélemy!* De la confiance pour Charles IX, pour Catherine de Médicis!

Il reproche à Brissot d'avoir été cause du massacre de

Saint-Domingue et du massacre du Champ-de-Mars, en provoquant sans précaution les *Nègres* à la liberté et en parlant prématurément de *République*, quand les meilleurs patriotes croyaient dangereux d'en parler; il s'étonne que, tandis que tant de Jacobins étaient proscrits par Lafayette après le 17 juillet, Brissot, fondateur d'un journal *républicain* et rédacteur de la pétition des Jacobins, se soit promené tranquillement dans Paris; il lui reproche enfin de calomnier secrètement Robespierre, et de pousser à la guerre, dans l'intérêt de Lafayette, dans l'intérêt de la Cour, et dans son intérêt personnel.

Rœderer, récemment lié avec Brissot et les Girondins, accusant C. Desmoulins de s'être *vendu*, celui-ci lui porte le défi de prouver son accusation, et l'attaque à son tour sans ménagement. Il affirme que Mirabeau, Lafayette, A. Lameth, ont fait de vains efforts pour le séduire; il dit qu'il ne lui est pas possible de varier, à peine d'être *le dernier des hommes*, et que se vendre serait se mettre sur le corps *cinquante pieds de fumier*.

Le résultat de tous ces déplorables débats c'est que les Jacobins se trouvent divisés en deux partis, celui de la guerre offensive ou immédiate, et celui de la guerre défensive ou de l'insurrection avant la guerre, autrement celui des Jacobins-Brissottins ou Girondins, et celui des Jacobins-Robespierristes ou Montagnards.

Et, tout considéré, il nous paraît difficile de croire Brissot à l'abri de toute suspicion d'intrigue, de cupidité, de corruptibilité et de corruption, dans un temps où l'or est la grande arme du Gouvernement.

§ 19. — Les Girondins poussent le Peuple.

Le 6 février, le Maire *Pétion* adresse publiquement au

Girondin *Buzot* une lettre, que toute la Presse considère comme le *Manifeste ou le Programme des Girondins.*

« La *Bourgeoisie*, cette classe nombreuse et aisée, fait scission avec le *Peuple*; elle se place au-dessus de lui; elle se croit de niveau avec la *Noblesse*, qui la dédaigne et qui n'attend que le moment favorable pour l'humilier... Il faut que la Bourgeoisie soit bien aveugle pour ne pas apercevoir une vérité de cette évidence; il faut qu'elle soit bien insensée pour ne pas faire cause commune avec le Peuple. Il lui semble, dans son égarement, que la Noblesse n'existe plus; elle n'en a aucun ombrage; elle n'aperçoit pas même ses desseins : le Peuple est le seul objet de sa défiance. On lui a tant répété que c'était la guerre de ceux qui *avaient* contre ceux qui *n'avaient pas*, que cette idée la poursuit partout. Le Peuple, de son côté, s'irrite contre la Bourgeoisie; il s'indigne de son *ingratitude*; il se rappelle les *services* qu'il lui a rendus; il se rappelle qu'ils étaient tous *frères*, dans les beaux jours de la liberté. Les privilégiés fomentent sourdement cette guerre qui nous conduit insensiblement à notre ruine... La Bourgeoisie et le Peuple réunis ont fait la Révolution; leur réunion seule peut la conserver... Je ne puis trop vous le répéter, union du Tiers-État, et la Patrie est sauvée. Elle le sera, je n'en doute pas; la Bourgeoisie sentira la nécessité de ne faire qu'un avec le Peuple, et le Peuple sentira la nécessité de ne faire qu'un avec la Bourgeoisie. Leur intérêt est indivisible, leur bonheur est commun... Voulons fortement et nous sommes plus formidables que jamais. Ces ligues de Puissances, dont on veut nous menacer, disparaîtront comme de vains fantômes; le premier coup de canon sera le signal de notre réunion et de la mort de nos ennemis. »

Malheureusement les Montagnards soutiennent (et nous verrons s'ils se trompent) que les Girondins ne veulent s'appuyer sur le Peuple que dans l'intérêt de la Bourgeoisie, et qu'ils sont encore plus ingrats que les Feuillants.

Quoi qu'il en soit, c'est Brissot qui, en février, propose et fait adopter aux Jacobins, comme symbole de liberté et d'égalité, le *bonnet* de laine des ouvriers ou du Peuple, qui se trouve être le bonnet grec ou phrygien, en préférant le *rouge* comme la plus *gaie* de toutes les couleurs.

C'est Brissot aussi qui commence à porter les *cheveux plats* et la *longue barbe*, tandis que ce sont les Aides-de-camp de Lafayette qui ont introduit la mode des *cheveux ronds* à l'instar des *Puritains* du temps de Cromwell.

C'est encore Brissot et les Girondins qui remettent la *pique* en honneur, et qui proposent de fabriquer partout des *piques* pour en armer tout le Peuple *passif*, en les ornant de flammes tricolores.

« Des piques! des piques et les flammes nationales! s'écrie le journaliste Girondin *Gorsas; voilà nos moyens!* ils suffiront pour faire *mordre la poussière* aux traîtres, aux intrigants, et pour renverser *tous les trônes* des Despotes! »

L'épouvante est aussitôt chez les Feuillants et les Royalistes; et ils ne manquent pas de chercher à effrayer la Garde nationale en lui disant que les piques sont destinées à l'égorger: mais Lafayette et Bailly ne sont plus à la Mairie; et Brissot répond:

« Tandis que les *ennemis du Peuple* se préparent contre lui, le Peuple fait aussi *ses préparatifs;* mais il les fait franchement, ouvertement. Les piques ont commencé la Révolution, les piques *l'achèveront.* Ce beau mouvement d'un Peuple, prêt à se lever dans toute sa force, pour *anéantir la diversion* fatale qui devait précéder et accompagner la guerre, ce *réveil du lion*, épouvantent ceux qui comptaient sur son sommeil. — Où se porteront ces piques, disent-ils? — Partout où vous serez, *ennemis du Peuple!* — On les promène sur la terrasse des Feuillants, comme pour menacer le château des Tuileries; oseraient-elles se porter là? — *Oui, sans doute, si vous y êtes, là!* — Mais qui commande ces piques? — La nécessité. — Qui en fera la distribution? — Le patriotisme. — A qui seront-elles livrées? — Au courage. — Quel sera l'effet de cette armature nouvelle? — L'*anéantissement des ennemis du Peuple*... Je sais, ennemis du Peuple, que vous voulez le diviser pour le vaincre: je sais que vous voulez inspirer vos craintes et vos fureurs à la Garde nationale; mais cette portion du Peuple sait bien que ses *frères*, moins fortunés, ont le *même intérêt* qu'elle; que, comme elle, ils veulent combattre pour la liberté, pour l'égalité; que leurs ennemis sont les

mêmes; que les baïonnettes et les piques doivent marcher sur la même ligne; et que ces piques ne sont pas destinées contre les baïonnettes des citoyens, mais *contre les poignards* des Aristocrates. »

Bientôt, *Barbaroux* (jeune Marseillais tellement beau qu'on le surnomme l'*Antinoüs*, républicain ardent, intimement lié avec le maire de Marseille, Martin, chargé par lui et la Municipalité d'une mission patriotique à Paris), arrivant avec une Députation marseillaise, dira :

« On craint d'armer le Peuple, parce qu'on veut encore l'opprimer; mais malheur aux tyrans! car le jour n'est pas loin où la France entière va se soulever toute *hérissée de piques*; et ce jour leur sera fatal! »

Louis XVI effrayé mande Pétion: mais la Municipalité Girondine n'en prend pas moins un *arrêté* signé Pétion et *Royer-Collard*, secrétaire-adjoint, qui régularise la fabrication des piques et l'armement du Peuple passif en l'adjoignant à la Garde nationale.

Voilà donc Brissot et les Girondins qui prennent l'initiative du mouvement révolutionnaire. Et remarquons bien que Robespierre, Danton et les écrivains Montagnards, restent étrangers à tout ce qui concerne le bonnet rouge, les cheveux et les piques. Remarquons aussi que les Girondins voudront bientôt arrêter le Peuple, tandis que les Montagnards l'entraîneront au pas de charge.

§ 20. — Première attaque contre les Jacobins.

Inutile de nous arrêter sur la corruption employée par la Cour : on sait que c'est son principal moyen d'influence, et que, sous la direction de Laporte, Talon, Barnave, Bertrand de Molleville, la liste civile est employée depuis longtemps à acheter des Députés, des Journalistes, des claqueurs, etc. Aussi, la Presse dit-elle que le côté *Droit*,

qu'elle appelle le côté *du Roi*, d'abord composé de 100 membres seulement, s'est successivement élevé à 250 par l'effet de la corruption; elle publie même des tentatives faites sur *Isnard*, *Vergniaud*, *Carra*.

Et quand l'armée Ministérielle paraît assez forte pour porter un coup décisif, la Cour et les Feuillants attaquent *les Jacobins*, d'abord dans les journaux, dans les théâtres par des cris, des insultes et des coups, ensuite dans l'Assemblée, où près de 300 membres demandent que les Députés ne puissent fréquenter aucun Club, afin de les séparer des Jacobins et d'écraser ceux-ci plus aisément : mais, après une longue et violente discussion, les Girondins et les Montagnards triomphent de leurs adversaires.

§ 21. — Renvoi de Narbonne. — Accusation de Delessart.

Pendant ce temps, l'accaparement et la cherté des denrées coloniales (et l'on accuse l'ex-Constituant *Dandré* d'être l'un des principaux accapareurs), la rareté des grains, la misère, la crainte de la guerre, des manœuvres royalistes, excitent partout l'irritation populaire; les Marseillais vont désarmer à Aix un régiment Suisse suspect; beaucoup de régiments se révoltent contre un réglement disciplinaire de Narbonne; et presque chaque séance de l'Assemblée retentit de dénonciations et d'accusations, toujours plus vives, contre Delessart, Bertrand de Molleville, même Narbonne et les autres Ministres.

Narbonne est vivement attaqué par *Lecointre* au sujet d'une fabrication *clandestine* de cartouches, dans son hôtel, pour la Garde royale.

Delessart communiquant à l'Assemblée, le 1er mars, la réponse de Léopold aux explications demandées, cette réponse fait éclater l'orage.

L'Empereur attaque les Républicains, les Jacobins, la Presse, la Législative et la Nation, et loue les derniers actes de la Constituante. Il annonce la Coalition et menace de la guerre.—A l'instant, on n'entend qu'un cri contre Léopold, surtout contre le Roi, la Reine, les Ministres, le Conseil secret, Barnave, Duport et Lameth; car on ne doute pas que cette réponse n'ait été copiée sur un *modèle* ou rédigée d'après un *mémoire* envoyé par eux; et la preuve s'en trouvera plus tard dans les ouvrages de Madame *de Staël* et dans l'armoire de fer, qui contiendra le *projet concerté avec MM. Barnave et Lameth.*

Sur ces entrefaites, la division éclate dans le cabinet entre *Bertrand de Molleville,* contre-révolutionnaire déclaré, et *Narbonne*, qui se dit constitutionnel. C'est en vain que Lafayette et les deux autres Généraux, appelés à Paris pour arrêter un plan de campagne, écrivent publiquement à Narbonne pour l'appuyer; Louis XVI lui demande sa démission (le 8), et il quitte le Ministère, avec *Cahier-de-Gerville.* Mais c'est en vain aussi que le Roi manifeste la résolution de conserver Bertrand de Molleville; l'Assemblée va l'attaquer si vivement qu'elle imposera son renvoi.

Le 10, au nom du Comité Diplomatique, *Brissot* fait un rapport sur les négociations avec l'Empereur, démontre que, depuis longtemps, Delessart conspire avec l'Étranger et trahit la France, et propose un décret d'*accusation* contre lui.—*Vergniaud* appuie cette proposition.

« De cette tribune où je vous parle, s'écrie-t-il, on aperçoit le palais où des conseillers pervers égarent et trompent le Roi que la Constitution nous a donné; je vois les fenêtres du palais où l'on *trame la contre-révolution*, où l'on combine les moyens de nous replonger dans les horreurs de l'esclavage après nous avoir fait passer par tous les désordres de l'anarchie et par toutes les fureurs de la guerre ci-

vile. (La salle retentit d'applaudissements).... *La terreur* est souvent sortie, dans les temps antiques et au nom du Despotisme, de ce palais fameux : qu'*elle y rentre* aujourd'hui au nom de la loi ! (Les applaudissements se renouvellent et se prolongent). Qu'elle y pénètre tous les cœurs ; que tous ceux qui l'habitent sachent que notre Constitution n'accorde l'inviolabilité qu'au *Roi !* Qu'ils sachent que la loi y atteindra tous les coupables, et qu'il n'y sera *pas une seule tête* convaincue d'être criminelle qui puisse échapper à son glaive !

Vergniaud descend de la tribune au milieu des plus vifs applaudissements.— Et l'Assemblée prononce l'accusation à une très-grande majorité.

Ainsi les Girondins veulent *la terreur* pour la Reine, pour la Cour, pour les Ministres ; et pour commencer, ils demandent la tête d'un Ministre conspirateur et traître !

Envoyé à Orléans, pour être jugé par la Haute-Cour Nationale, Delessart périra dans le massacre de septembre, tandis que Bertrand de Molleville est forcé de quitter le Ministère avec tous les autres Ministres.

§ 22. — Ministère Girondin.

On parle même *d'abdication*, même de dénonciation contre *la Reine !* Et pour calmer l'irritation populaire et celle des Girondins, Louis XVI les consulte et leur demande de nouveaux Ministres. Sur leur désignation, il donne le Ministère des affaires étrangères au Général *Dumouriez*, par préférence à *l'Abbé Louis*, celui de la guerre à *Degrave*, celui des finances à *Clavières*, celui de l'intérieur à *Rolland*, celui de la marine à *Lacoste*, et celui de la justice à *Duranton*.— *Collot-d'Herbois* a failli être nommé. *Degrave* donnera bientôt (8 mai) sa démission, et sera remplacé par le Colonel *Servan*.

Dumouriez, homme d'esprit, entreprenant, ambitieux, courageux, sans conviction politique et prêt à servir tous les Partis, mais convaincu que la France doit reprendre

sans tarder ses frontières naturelles, *Dumouriez*, disons-nous, s'appuie sur les Girondins, se fait recevoir, le même jour, aux Jacobins, paraît à leur tribune, y prend le *bonnet rouge* porté, depuis huit jours, par le Président, par les orateurs et même par tous les membres, et prononce le discours suivant :

« *Frères et amis*, tous les moments de ma vie vont être consacrés à remplir la volonté de la Nation et le choix du Roi constitutionnel. Je porterai dans les négociations toutes les forces d'un Peuple libre, et ces négociations produiront sous peu une paix solide ou une guerre décisive (on applaudit) ; et, dans ce dernier cas, je briserai ma plume politique et je prendrai mon rang dans l'armée pour venir triompher ou mourir libre avec mes frères. J'ai un fort grand fardeau et très-difficile à soutenir. Mes *frères*, j'ai besoin de *conseils ;* vous me les ferez passer par vos journaux. Je vous prie de *me dire la vérité*, les vérités les plus dures ; mais repoussez la calomnie, et ne rebutez pas un zélé citoyen que vous avez toujours connu tel. (Applaudissements).

Robespierre lui promet son appui quand il aura prouvé qu'il est sincère et fidèle ; et *Dumouriez* se précipite dans ses bras au milieu de nouveaux applaudissements.

Au même moment, on lit une lettre de *Pétion*, qui conjure la Société d'abandonner le *bonnet rouge*, soutenant que la cocarde et le serment de *vivre libre ou mourir* suffisent, et que tout autre signe est inutile et dangereux, parce que rien n'est plus facile à des ennemis perfides que de le prendre pour le déshonorer par des excès. *Robespierre* appuie chaudement ces observations, et la Société supprime le *bonnet rouge :* mais Brissot le soutient secrètement, et la mode en restera

Louis XVI est effrayé d'abord quand il apprend l'affiliation de Dumouriez aux Jacobins : mais Dumouriez sait le persuader qu'il ne désire la popularité que dans l'intérêt du trône.—La Reine l'appelle un *traître* qui trahit le Roi ou les Jacobins : mais elle est forcée de l'accepter, tout en

lui déclarant que *ni le Roi ni elle ne peuvent souffrir la Constitution.*

Rolland, ancien Inspecteur des manufactures, officier municipal à Lyon, est un Démocrate austère, inspiré par sa femme, jeune, belle, Philosophe et Républicaine.

Voilà donc un *ministère Girondin;* et, en l'annonçant à l'Assemblée, le 24 mars, Louis XVI ne laisse pas ignorer qu'il lui est *imposé*.

Il paraît d'abord vouloir se laisser diriger par eux; mais la Cour se moque de Rolland, qui, dans sa simplicité démocratique, se présente au château *sans boucles à ses souliers;* et les Courtisans ne cesseront de conspirer contre eux.

Cependant les chefs Girondins se réunissent régulièrement *chez Rolland,* et concertent presque tout avec lui.

De son côté, *Robespierre* craint que Brissot et les Girondins ne soient des ambitieux et des égoïstes qui ne se servent du Peuple que pour être les maîtres. Il prêche la prudence, demande qu'on évite le mot de *Républicains,* qui fait inutilement des ennemis, pour s'en tenir à la Constitution, et présente un projet d'*adresse* pour reconnaître la *Providence,* tandis que le Girondin Guadet la combat comme une *superstition,* et tandis que le beau Barbaroux, ami des Girondins, ne parle que d'exterminer les tyrans.

Narbonne est attaqué de nouveau: on l'accuse d'avoir fait perdre *huit millions* à la France sur un *marché de mauvais fusils anglais;* on demande son accusation : mais les Girondins l'applaudissent et le défendent.—Nous verrons bientôt Brissot, Guadet, Vergniaud et Gensonné communiquer secrètement avec Louis XVI.

§ 23. — Assassinat du Roi de Suède.

Le Roi de Suède, *Gustave*, le coalisé le plus ardent contre la France, qui presse la Russie d'agir avec lui, et qui se prépare à commencer seul *l'invasion*, en s'emparant de plusieurs ports, avec *Bouillé*, qu'il a pris à son service, est subitement assassiné à Stokolm, le 16 mars, au milieu d'un bal masqué, à l'Opéra.

Les ennemis des Jacobins (l'Aristocratie) les accusent avec fracas de cet épouvantable régicide : mais c'est une *calomnie*; car il est certain que c'est *la Noblesse suédoise* qui l'assassine, parce qu'il l'a humiliée et privée d'une partie de ses priviléges.

Neuf des conjurés l'ont entouré, pressé; et l'un d'eux, *Ankastroëme*, Gentilhomme suédois, ancien officier aux Gardes, lui a tiré, par derrière, un coup de pistolet chargé avec de la mitraille.

« Ankastroëme avoue tout, dit *Bouillé* dans ses Mémoires, le plan de la conspiration et les principaux *complices*. Il avoue que le projet était formé depuis le mois d'octobre, et qu'on l'avait tenté vainement *deux fois* à Stockolm, et *une fois* à Gessé. Le Roi tué, on devait se défaire également *des principaux personnages*, des Barons de Taube et Armefeld, amis du Roi; du Comte de Ruth, Grand-Maréchal de la dernière Diète; du Comte de Wachmeister, Chancelier; du Commandant de la ville, *des chefs des corps* de la garnison de Stockolm; *porter leurs têtes sur des piques*, à la manière française; et, à l'aide de l'artillerie, du régiment des gardes bleues et de celui de la Reine, dont on se croyait sûr, contenir ou entraîner le Peuple, priver même le *Duc de Sudermanie* de la liberté et peut-être de la vie; enfin se rendre *maître de la personne du jeune Roi*, et lui faire signer et proclamer une nouvelle Constitution analogue aux principes et aux intérêts des conjurés, c'est-à-dire plus aristocratique. »

Voilà comme la Noblesse suédoise donne l'exemple des complots, du régicide, d'une révolution sanglante, d'un vaste massacre des plus grands personnages, tout cela dans

l'unique intérêt de ses privilèges! Voilà ce que ferait la Noblesse française, qui compromet et sacrifie son Roi et qui déclare la guerre à sa Patrie! Et la Noblesse se plaint des violences populaires!

Léopold est aussi mort subitement, le 1er mars, après deux jours seulement de maladie, dans des convulsions accompagnées de vomissements. On le dit *empoisonné* par une de ses maîtresses achetée par les Émigrés, qui craignaient ses dispositions pacifiques.

§ 34. — Fête populaire aux Soldats de Nancy.

On se rappelle que quarante-un soldats de Château-Vieux ont été condamnés aux galères après le massacre de Nancy; que le ministère Feuillant les a retenus au bagne de Brest malgré l'amnistie du 14 septembre; et que la Législative les a déclarés (31 décembre) compris dans cette amnistie (p. 486). Ce sont les Jacobins de Brest et ceux de Paris qui ont demandé et obtenu leur liberté. Ils partent le 13 mars pour se rendre à Paris; et le Parti populaire profite habilement de cette circonstance pour manifester son opinion sur le massacre de Nancy et sur celui du Champ-de-Mars.

C'est le Comité central des Sociétés fraternelles, et notamment Tallien, qui prennent l'initiative, sous la direction des Cordeliers et des Jacobins.—On arrête: que toutes les Sociétés populaires, les Vainqueurs de la Bastille, les Gardes-françaises, le faubourg Saint-Antoine, le Peuple en général, assisteront à la fête; qu'on demandera le char qui a servi à l'apothéose de Voltaire, traîné par seize chevaux, sur lequel on placera la *Liberté* assise, tenant une massue dans sa main et les débris d'un joug sous ses pieds; qu'une multitude de bannières porteront des inscriptions patriotiques; que deux sarcophages honoreront les mânes

des Soldats de Nancy et des Gardes nationaux de Metz ; qu'une large bannière dira à la France : *Bouillé seul fut coupable.*—On arrête que le cortége se rendra au Champ-de-Mars pour *purifier* l'autel de la Patrie souillé par le massacre du 17 juillet, afin qu'il puisse servir au futur anniversaire de la Fédération et de la Prise de la Bastille.

Collot-d'Herbois rédige une brochure intitulée : *la Vérité sur les Soldats de Château-Vieux*, que le Club des Jacobins fait imprimer et afficher.

Mais, comme la justification des Soldats est nécessairement l'accusation et la condamnation de leurs adversaires, toute la Presse anti-populaire attaque aussitôt les Soldats, tandis que toute la Presse populaire attaque Bouillé et ses complices. Pendant quinze jours, tous les journaux, et des milliers de placards qui couvrent les murs de la Capitale, sont remplis de cette discussion. — On devine la violence des écrivains ! C'est la guerre entre les deux partis !

Tous ceux qui se sont prononcés contre les Soldats, c'est-à-dire la Cour, les anciens Ministres, les amis de Bouillé, ceux de Lafayette, les Feuillants, l'État-major de la Garde nationale, réunissent leurs efforts pour empêcher une manifestation qui les accuse, et ne négligent rien pour faire croire à la Garde nationale en masse qu'elle est insultée, outragée, condamnée, menacée d'être égorgée ; l'État-major, plusieurs bataillons, notamment celui des Filles-Saint-Thomas, s'adressent au Directoire, lui demandent d'empêcher la fête, et menacent de leurs baïonnettes. Les Journaux Feuillants demandent même *l'extermination des Jacobins.*

Assurément si Lafayette et Bailly se trouvaient encore à la Mairie, avec les Feuillants au Ministère, cette fête ne serait point tolérée : mais Pétion est Maire ; les Girondins ont la Commune, les Ministres, la majorité dans l'Assem-

blée; et bien que leurs chefs soient secrètement liés avec Lafayette et voudraient le ménager, ils sont forcés de permettre, et d'appuyer la fête, parce qu'ils ont besoin du Peuple et des soldats pour se soutenir et faire la guerre.

C'est donc en vain que le *Directoire* (Feuillant) et son Procureur-général-syndic *Rœderer*, qui passe maintenant du camp Jacobin au camp Feuillant, veulent empêcher la fête : la Commune déclare que personne n'a le droit d'y mettre obstacle, et qu'elle a confiance dans la sagesse du Peuple; elle arrête même qu'elle y assistera, sans caractère officiel; et, pour éviter toute collision, elle décide que ni la Garde nationale ni aucune force publique ne seront commandées pour la police, et que personne ne pourra sortir armé. — Puis Pétion publie une proclamation pour rassurer les citoyens.

Mais c'est aux Jacobins, et par *Robespierre*, que, le 6 avril, la discussion prend un caractère franc, net et positif. Là, Robespierre soutient qu'il faut toujours remonter à la *cause première*, et que la cause du massacre n'est pas *Bouillé*, mais *Lafayette*; il attaque l'inscription *Bouillé seul est coupable*.

« L'inscription du Comité, dit-il, pourrait paraître une *absolution de Lafayette*. Or, la Garde nationale de Metz était innocente comme celle de Paris; l'une et l'autre ont été trompées. Mais comment pourrions-nous dire, à la face de la Nation, que *Bouillé seul est coupable?* A-t-il agi sans ordres? N'a-t-il pas toujours marché avec un décret à la main? Et qui sont ceux qui ont sollicité ce décret? Sur quels rapports a-t-il été rendu? D'abord sur le rapport du Ministre de la guerre. — Quels étaient les intermédiaires de Lafayette? Ceux qui circulaient dans le sein de l'Assemblée Constituante, la veille du décret fatal. — Qui répandait la calomnie? Lafayette. — Quels étaient ceux qui ne permettaient pas une seule réflexion dans une discussion dont on voulait que le résultat fût *d'égorger* nos frères; qui m'a empêché moi-même de parler? Lafayette. — Qui sont ceux qui me lançaient des regards foudroyants? Lafayette et ses complices. — Qui sont ceux

qui ne voulurent pas donner un seul moment à l'Assemblée, et qui précipitaient le fatal décret? Lafayette et ses complices. — Qui demanda une *couronne* pour les assassins des soldats de Château-Vieux? Lafayette. — Enfin quel est celui qui fit donner *des fêtes* dans tout le royaume à l'infâme égorgeur? Lafayette. — Et dans un triomphe populaire consacré à la Liberté et à ses soutiens, on verrait une inscription qui *absoudrait Lafayette;* qui ferait tomber les coups sur un ennemi impuissant, pour sauver celui qui tient encore, dans ses mains ensanglantées, les moyens d'assassiner notre liberté!... Non! » (Applaudissements universels).

Collot d'Herbois ajoute à cette énumération :

« Qui est-ce qui fait tous les jours ces *libelles infâmes* ?—Lafayette. » (Applaudissements.)

Pour nous, nous l'avons dit (T. I, p. 497 et suiv.), et nous en sommes toujours plus intimement et plus douloureusement convaincus, Louis XVI, ses Ministres, Lafayette, Mirabeau, etc., ont voulu, conspiré, provoqué, le massacre de Nancy; c'est Lafayette, tout-puissant en août 1790, qui a fait nommer Bouillé, qui a fait proposer le sanguinaire décret par *son ami Emmery*, qui a envoyé ses Aides-de-camp pour entraîner la Garde nationale de Metz, qui a fait arrêter les soldats envoyés à l'Assemblée, qui a poussé Mirabeau à demander des remerciements pour Bouillé, qui a convoqué la Garde nationale de Paris pour approuver le massacreur... C'est sur lui que doit peser la responsabilité.

Robespierre soutient en outre que Lafayette est encore aujourd'hui le plus dangereux ennemi de l'Égalité et du Peuple; que c'est lui qui souffle toutes les oppositions à la fête qu'on prépare; et que c'est lui qui pousse l'État-major de la Garde nationale et le Directoire.

« C'est Lafayette que nous avons à combattre, s'écrie-t-il; c'est Lafayette qui, après avoir fait dans l'Assemblée constituante tout le mal que le plus grand ennemi pouvait faire à la Patrie, après avoir

feint de se retirer dans ses terres, est revenu briguer la place de Maire, non pour l'accepter, mais pour la refuser, afin de se donner par là un air de patriotisme; c'est lui qui a été promu au Généralat de l'armée française pour que les complots ourdis depuis trois ans atteignissent enfin leur but. »

Et sur la demande de *Robespierre,* la Société décide que l'inscription sera changée en celle-ci : *les tyrans seuls sont coupables;* elle décide encore qu'une *pétition* sera adressée à la Commune pour en faire disparaître les *bustes* de Lafayette et de Bailly.

Cette attaque de Robespierre contre Lafayette est hardie et courageuse; car le Général a quitté son armée pour se rendre à Paris, quoique sa présence doive être nécessaire à son poste. C'est lui qui dirige secrètement toutes les menaces contre la fête; et s'il le pouvait, il n'est pas douteux qu'il se mettrait à la tête des Feuillants et de la partie de la Garde nationale qui lui reste dévouée, pour écraser les Jacobins : mais il ne répond pas même à Robespierre, comme il n'a pas répondu à Danton, le 21 juin (p. 289). On sent néanmoins que Lafayette et tous ses partisans doivent avoir en exécration les Jacobins et Robespierre.

Cependant, après 25 jours de voyage qui sont 25 jours de triomphe, les 40 Soldats amnistiés arrivent à Paris, le 9 avril, accompagnés par la Garde nationale de Versailles, et se rendent immédiatement à l'Assemblée nationale pour lui présenter l'hommage de leur reconnaissance.

Aussitôt s'élève une question brûlante : le Colonel *M. de Jaucourt,* soutenu par les Feuillants, demande que les *honneurs de la séance* ne leur soient point accordés, prétendant qu'ils ont été les instruments d'un crime, et que ce serait faire une *cruelle censure de l'Assemblée Constituante;* un autre les traite *d'assassins :* mais la Gauche, ou les Girondins et les Montaguards, les défen-

dent : après des débats orageux, après plusieurs épreuves et l'appel nominal, le Président déclare qu'une majorité de 281 voix contre 265 leur accorde l'admission à la barre et les honneurs de la séance ; et cette victoire, dont chacun sent l'importance, surtout après les attaques de Robespierre contre Lafayette, est accueillie par trois salves d'applaudissements et de bravos.

C'est alors que les amnistiés sont introduits, ayant à leur tête *Collot-d'Herbois*.

« Le décret qui donne la liberté aux soldats de Château-Vieux, dit-il, a été regardé comme un bienfait par la grande majorité des citoyens français. Cela suffit pour répondre à leurs ennemis ; car ces infortunés soldats ont encore des *ennemis ;* les plus cruels peut-être, je le dis avec douleur, *ont siégé* dans cette enceinte; et c'est d'ici que sont parties les foudres, comme c'est ici que nous trouvons aujourd'hui la consolation et la *justice.* »

Les 40 Soldats sont alors conduits dans l'intérieur de la salle, au milieu de nouveaux applaudissements, tandis que les Gardes nationaux et de nombreux citoyens qui les accompagnent obtiennent la permission de défiler devant la Représentation nationale.

Les Soldats et leur cortége se rendent ensuite à la Commune, qui les reçoit avec bienveillance ; et chaque jour, du 9 au 15, est une petite fête en attendant la grande fête.

Néanmoins, l'ex-constituant *Dupont de Nemours*, prétendu modéré, adresse à Pétion la brochure la plus furibonde, la plus injurieuse et la plus incendiaire, provoquant la Garde nationale à massacrer les Jacobins, annonçant une prochaine invasion, et menaçant des vengeances de la contre-révolution.—Pétion lui fait une longue réplique qui, malgré sa modération, ne peut qu'enflammer les esprits. Il dit que, si les Feuillants *ne veuillent absolument pas* la fête, le Peuple *la veut absolument*, et que,

s'il y a *du danger* à la permettre, il y en aurait *beaucoup plus* à l'interdire.

Alors se répandent les bruits les plus alarmants : on dit que le complot Royaliste et Feuillant éclatera le jour de la fête, et qu'elle sera le signal d'un nouveau massacre et d'une nouvelle évasion du Roi.

Le dimanche 15 arrive enfin avec un soleil magnifique. Nous ne dirons pas les détails de cette *Fête de la Liberté*, où les résolutions énergiques du Peuple n'empêchent pas les chants et les danses où respire une joie guerrière. — Trois ou quatre cent mille personnes se trouvent au Champ-de-Mars. Le Maire, les Municipaux, les Députés girondins, se mêlent aux citoyens. Pas une baïonnette, pas un indice de force publique; seulement un *épi de blé* dans la main du Commissaire-Directeur de la fête... Et cependant pas un désordre, pas un excès, tant il est vrai que le Peuple fait mieux la police que toutes les Polices officielles, quand on a confiance en sa sagesse, en sa justice, en son honneur...!

Et Pétion et les Jacobins triomphent avec les Soldats et le Peuple, tandis que Lafayette et les Feuillants sont réduits au silence et vaincus; car le Peuple a jugé et condamné les massacres de Nancy et du Champ-de-Mars.

Les Feuillants voudront prendre leur revanche en faisant décréter la *Fête de la loi*, fête publique en l'honneur du Maire d'Estampes (*Simonneau*) tué dans une émeute à cause des grains : mais Robespierre, invoquant le témoignage d'un vénérable Curé, prouvera que le Maire a été tué parce qu'il était le principal *accapareur*, et parce qu'il avait donné l'ordre de *tirer sur le Peuple*; personne n'assistera à cette seconde fête; et sa solitude sera une nouvelle victoire populaire.

§ 25. — **Scission des Girondins d'avec les Montagnards.**

Nous l'avons vu, Robespierre et les Montagnards ne s'opposaient à la guerre sous le Ministère Feuillant que parce qu'ils suspectaient Narbonne, Lafayette et les Nobles qui seuls commandent l'armée, parce qu'ils ne voyaient ni sanction des décrets contre les Emigrés et les Prêtres, ni préparatifs suffisants, ni décrets capables d'intéresser et d'enthousiasmer le Peuple; et ils avaient mille fois raison! Disposés à appuyer de toutes leurs forces le Ministère Girondin, ils lui demandaient de remplacer les Officiers aristocrates, de faire sanctionner les décrets contre les Prêtres et les Emigrés, de préparer franchement, énergiquement, une guerre nationale et populaire. Ils lui disaient surtout: « Vous espérez, que Lafayette sera *Washington* et vous « poussez à la guerre pour avoir la République avec lui; « mais vous ne connaissez donc pas sa *nullité*, qui l'expose « à être le jouet et l'instrument d'autrui, sa *faiblesse* à se « laisser captiver par des flagorneries subalternes et do- « mestiques; vous savez cependant qu'il a fait de son *mou-* « *chard Etienne* (p. 111) son Aide-de-camp, et de « ses Aides-de-camp des officiers supérieurs! Nous crai- « gnons qu'on n'en fasse un *Monk* ou un *Cromwell*, et « nous ne pouvons adopter la guerre sous sa direction. « D'ailleurs il n'est pas Général par droit d'ancienneté, « mais uniquement par la faveur du Roi, et sa promotion « est une violation manifeste et incontestable de la Cons- « titution, qui défend expressément aux ex-Constituants « d'accepter aucune *place* ou *commission* du Pouvoir « exécutif, défense spécialement dirigée contre *Lafayette* « comme contre *Barnave* et *Lameth*. Révoquez donc « Lafayette si vous n'êtes pas ses alliés secrets et ses com- « plices! » — Mais les Girondins conservent Lafayette;

défendent *Narbonne*, accusé d'avoir traîtreusement négligé l'armement des Gardes nationales, l'applaudissent, refusent de le mettre en accusation, et demandent au contraire qu'il puisse aller prendre un commandement sur le Rhin avant de rendre ses comptes. Il semble d'ailleurs que les Girondins et surtout Brissot, une fois maîtres du Ministère, ne s'occupent que de leurs intérêts personnels et de distribuer les places à leurs amis ou pour acheter des adversaires, en repoussant les Robespierristes indépendants avec plus de soin encore que les Feuillants; et quand la guerre sera déclarée, un mois après leur avènement au pouvoir, les Girondins n'auront rien fait d'important pour la préparer, ils n'auront proposé aucun décret favorable au Peuple, ils n'auront pas même fait sanctionner les décrets contre les Emigrés et les Prêtres; ce seront toujours Narbonne, les Nobles, les Aristocrates, les Contre-révolutionnaires, qui commanderont l'armée; et surtout ce sera *Lafayette* qui disposera des destinées du pays, quoique le parti populaire vienne de le déclarer solennellement le plus dangereux ennemi du Peuple. Les Girondins, surtout Brissot, qui n'ont osé ni défendre Lafayette, ni s'opposer à la manifestation du Peuple contre lui le 15 avril, mais qui l'ont visiblement ménagé, et qui lui font accorder 150,000 francs de *fonds secrets* (ainsi que 6 *millions* à Dumouriez), seraient-ils donc ses complices ?

Quoi qu'il en soit, Robespierre et les Montagnards ne doutent bientôt plus que Brissot et les Girondins ne soient des intrigants et des ambitieux, aussi dangereux et plus dangereux que les Feuillants; et, de leur côté, Brissot et les Girondins, convaincus qu'aucune transaction n'est possible avec Robespierre et son Parti, prennent la résolution de se séparer, de lui déclarer la guerre, et de prendre position entre les Feuillants et les Robespierristes ou les Montagnards.

Mais vont-ils faire comme les Feuillants ont fait le 16 juillet 1791, prendre un *autre local?* Non; ils restent aux Jacobins, dans lesquels ils ont près de la moitié des membres, notamment presque tous les Députés, tandis que Robespierre n'a d'abord qu'une moitié des membres, le petit nombre de Députés Montagnards et les tribunes: mais, comme les Feuillants, Brissot et ses amis vont employer tous les moyens et tous les avantages que leur donne le dévouement du Ministère pour tâcher de s'emparer de la majorité dans la Société et dans les Sociétés affiliées; ils prodiguent les places pour acheter des partisans, et ne les accordent qu'à ceux qui ont attaqué ou qui promettent d'attaquer Robespierre; ils achètent ainsi tous les membres du *Comité de correspondance*, afin de tromper et d'enlever les Sociétés affiliées, tandis que les Ministres se chargent de faire imprimer, distribuer et envoyer partout leurs discours; ils font même cause commune avec les Feuillants et surtout avec *Lafayette* contre Robespierre. Jusqu'ici, les Brissotins ou les Girondins montrent autant d'intrigue et de déloyauté que les Feuillants.

Nous verrons donc désormais les Jacobins divisés en deux camps; partie des membres et surtout les Députés, du côté de Brissot; l'autre partie, toutes les tribunes, et l'on peut dire le Peuple, du côté de Robespierre; la Presse se partage aussi; désormais c'est la guerre entre les Robespierristes et les Brissotins; et c'est contre *Robespierre* que vont se diriger tous les coups. — Nous verrons qui laissera son cadavre ou sa réputation sur le champ de bataille!

§ 26. — Déclaration de guerre. - Manifeste.

François Ier, fils aîné et successeur de Léopold, se montre plus belliqueux, et répond définitivement en demandant le *rétablissement de la Monarchie française*

sur les bases de la *Déclaration royale du 23 juin 1789*, et notamment la *restitution des biens ecclésiastiques*.

Nous pouvons deviner l'indignation universelle! On n'entend partout que des cris de guerre.

L'Assemblée débute même par mettre en accusation l'Ambassadeur à Vienne, M. de Noailles : mais elle rapporte ce décret le lendemain.

Le 20 avril, Louis XVI, accompagné de tous ses Ministres, se rend à l'Assemblée, et *propose* à la Représentation nationale de déclarer la guerre à François Ier.

Après une longue et orageuse discussion, l'Assemblée considère la guerre comme *déclarée par l'Empereur*, et la lui déclare unanimement à son tour, au nom de la Nation française. — Elle déclare en même temps qu'elle ne fera point de conquêtes, qu'elle traitera les Peuples en frères, qu'elle ne fera la guerre qu'aux Rois, et qu'elle adoptera les étrangers qui viendront combattre avec elle.

Puis elle approuve et publie le *Manifeste* rédigé par *Condorcet*, pour exposer ses motifs.

« Chaque Peuple, dit le Manifeste, a le *droit inaliénable* de changer ses lois... Vouloir le ravir à un Peuple étranger c'est se proclamer l'ennemi du Genre humain... Cependant une *ligue* s'est formée contre l'indépendance de la France... Le voile qui cachait les intentions de notre ennemi est enfin déchiré. Citoyens, qui de vous pourrait souscrire à ces honteuses propositions? La servitude féodale et une *humiliante inégalité*, la banqueroute et les impôts que vous paierez seuls, les dîmes et l'inquisition, vos propriétés, achetées sur la foi publique, rendues à leurs anciens usurpateurs, les bêtes fauves rétablies dans le droit de ravager vos campagnes, votre sang prodigué pour les projets ambitieux d'une Maison ennemie, telles sont les conditions du traité conclu entre l'Empereur et des Français perfides!... Telle est la paix qui vous est offerte! Non, vous ne l'accepterez jamais! Les lâches sont à Coblentz, et la France ne renferme plus dans son sein que des hommes dignes de la liberté! — Votre ennemi annonce en son nom, au nom de ses alliés, le projet *d'exiger* de la Nation

française un *abandon de ses droits ;* il fait entendre qu'il lui *commandera des sacrifices,* que la crainte seule de sa destruction pourrait lui arracher... Hé bien, elle ne s'y soumettra jamais! Cet insultant orgueil, loin de l'intimider, ne peut qu'exciter son courage. Il faut du temps pour discipliner les esclaves du Despotisme ; mais tout homme est soldat quand il combat la tyrannie ; *l'or sortira de ses obscures retraites* au nom de la Patrie en danger ; ces hommes ambitieux et vils (les Barnave, Lameth, Talleyrand), ces esclaves de la corruption et de l'intrigue, ces lâches *calomniateurs du Peuple,* dont nos ennemis osaient se promettre de honteux secours, perdront l'appui des citoyens aveuglés ou pusillanimes qu'ils avaient trompés par leurs hypocrites déclamations ; et l'Empire français, dans sa vaste étendue, n'offrira plus à nos ennemis qu'une *volonté unique,* celle de *vaincre ou de périr* tout entier avec la Constitution et les lois! »

Et la France répète ce cri : *Vaincre ou périr!*

§ 27. — Robespierre attaqué et triomphant.

Nous l'avons vu et nous le verrons toujours davantage, tout le monde reconnaît Robespierre pour le chef du parti populaire ; son opinion sur la guerre tient en échec tout le parti Girondin ; c'est lui qu'embrassent Brissot et Dumouriez pour se populariser ; et c'est à son avis que se rallient tous les Démocrates les plus énergiques, Danton, C. Desmoulins, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Dubois-Crancé, le Peuple en un mot. Quelle étonnante puissance, sans famille, sans fortune, sans salons, sans dîners, sans coteries, sans intrigues, sans fonction influente, sans autres moyens que ses actes et sa parole, sa franchise et son courage, son amour du Peuple et son dévouement à l'humanité ! Mais aussi quelle haine de la part de tous les intrigants dont il entrave et paralyse les ambitieux projets !

Acceptant la mission que tout semble lui imposer, effrayé, pour la Révolution, de la crise qui s'approche, convaincu que Lafayette veut jouer le rôle de *Monk,* ou se faire chef d'une *République fédérative et aristocratique,*

et que les Brissotins ne sont que ses complices cachés, il donne sa *démission* de ses fonctions d'accusateur public pour se dévouer au combat, soit à la tribune des Jacobins, soit dans un journal hebdomadaire qu'il fonde sous le titre de *Défenseur de la Constitution*, conduite indifférente si c'est l'intérêt qui la dicte, méprisable si c'est une ambition personnelle, admirable si c'est un dévouement sincère.

Et remarquons que, sans approuver toute la Constitution, Robespierre veut la défendre et repousse toute idée de *République*, parce qu'il craint que Lafayette, Brissot, etc., ne veuillent une *République* sans égalité.

Les Brissotins l'attaquent secrètement depuis trois mois lorsque, l'apprenant enfin, il s'en plaint à la tribune des Jacobins (le 2 avril) et demande qu'on l'attaque en face.

« Qui m'accuse, dit-il? — Moi, répond *Réal* en se levant. — Parlez, réplique Robespierre. »

« Je vous accuse, M. Robespierre, *d'opiniâtreté* et *d'acharnement* à repousser la guerre ; je vous accuse d'exercer dans cette Société, peut-être *sans le savoir* et sûrement *sans le vouloir*, un DESPOTISME qui pèse sur les hommes libres qui la composent. »

Cette singulière accusation n'a pas de suite immédiate, parce que la fête des soldats de Château-Vieux absorbe les discussions : mais la guerre est déclarée par les Brissotins à Robespierre, et le combat n'est qu'ajourné.

Après la fête, le 17 avril, les Robespierristes prennent l'offensive contre les Brissotins ; et *Collot d'Herbois* (que Rœderer proclame le plus honnête homme qu'il connaisse) commence par accuser ce même *Rœderer* d'avoir déserté son parti, de s'être uni aux Feuillants pour empêcher la fête, de n'y avoir pas assisté, et d'avoir dîné avec des Feuillants chez le royaliste *de Jaucourt*, qui s'opposait à ce qu'on accordât les honneurs de la séance aux soldats de Château-Vieux.

Le 22, le *Prince de Hesse* et *Dubois-Crancé* accusent *Brissot* d'avoir supprimé des dénonciations contre Narbonne.

Le 23, *Tallien* accuse *Brissot* et *Condorcet* d'être des intrigants et des ambitieux qui veulent exploiter la Société.—Le même jour, *Robespierre* annonce que, si l'on veut l'entendre le 28, il démasquera les *traîtres* et les *fripons*, qu'il dévoilera *d'affreux complots*, un plan de guerre civile qui doit être présenté à l'Assemblée nationale par un de ses membres. Il désire que tous ses adversaires soient présents à la discussion. Et en attendant, il attaque encore Lafayette comme le *Chef de la plus redoutable faction*, celle des Brissotins.

Chabot accuse *Narbonne* de viser au *Protectorat* comme Cromwell, poussé par madame de Staël, qu'il appelle *madame Canon* parce qu'elle est la première instigatrice de la guerre; il accuse aussi *Fauchet*, *Guadet*, *Brissot* et *Condorcet*, d'appuyer Narbonne et Lafayette.

Le 24, *Brissot* et *Condorcet* commencent à attaquer directement *Robespierre* dans les journaux qu'ils rédigent.

Le 25, *Brissot* entreprend sa justification à la tribune des Jacobins, pour attaquer ensuite Robespierre.

« On m'accuse, dit-il, d'avoir fait le Ministère, de m'entendre avec Condorcet pour faire de Lafayette un *Protecteur*, de correspondre avec Lafayette et Narbonne... Mais je n'ai pas vu Lafayette depuis le 25 juin; je n'ai point de relations avec Narbonne; je ne connais pas même madame de Staël, dont je *déteste les principes impurs ;* je ne veux ni *Protecteur* ni *Tribun*. »

« Vous qui croyez voir dans Lafayette un *Cromwell*, vous ne connaissez ni Lafayette, ni votre siècle, ni le Peuple français. Cromwell avait du *caractère;* Lafayette N'EN A PAS. On ne devient point Protecteur *sans caractère*. Quand même il aurait du caractère, cette Société renferme une foule d'amis de la liberté qui périraient plutôt que de le soutenir. J'en fais le premier le serment : ou l'Égalité

régnera en France, ou je mourrai en combattant les Protecteurs et les Tribuns ; car les *Tribuns*, Messieurs, sont une autre classe *d'ennemis* bien plus dangereux pour le Peuple ; les Tribuns sont des hommes qui *flattent* le Peuple pour le subjuguer, qui *tyrannisent* les opinions sous le nom de liberté, et qui jettent des soupçons sur *la vertu* parce qu'elle ne veut point s'avilir. »

C'est accuser Robespierre de flatter le Peuple pour le subjuguer, de tyranniser les opinions, et de soupçonner la vertu, en se donnant, lui Brissot, pour la *vertu*. Il se donne aussi pour *le Patriote* par excellence, et cherche à s'appuyer sur Condorcet, qu'il appelle un *grand homme*.

Mais il veut accuser sérieusement Robespierre pour le tuer dans l'opinion : voyons donc ses terribles accusations ! — Il n'ose pas même l'attaquer franchement ; et ce n'est qu'indirectement qu'il l'accuse :

« D'assiéger la tribune au lieu de rester à son poste d'accusateur public ; d'avoir dédaigné ce poste ; de parler de lui-même ; de parler beaucoup ; de flatter le Peuple sans l'aimer ; de dénoncer sans preuves ; de n'être ni juste ni philosophe ; d'avoir attaqué Condorcet ; de n'*être rien ;* de n'avoir *rien fait, rien écrit.* »

On aura peut-être peine à croire à de pareilles accusations ! Puis il insinue :

« Que Robespierre suit les *impulsions de la Cour*, parce que, comme elle, il veut faire rétrograder les lumières du Peuple ; parce que, comme elle, il dénonce et cherche à décrier les *Patriotes* (lui Brissot, etc.) ; parce que, comme elle, il crie contre la guerre. »

Et il ne voit pas, lui Brissot, qu'il accuse Robespierre, comme le font la Cour et les Feuillants ! — Tout en disant qu'il ne veut pas imiter ses adversaires dans leurs calomnies, il cite des *on dit* :

« Que Robespierre est *payé par la Liste civile ;* qu'il a un *Comité secret* pour influencer la Société ; qu'il sème la *division ;* qu'il est un *agitateur ;* et qu'il fait *plus de mal* aux patriotes que les partisans de la guerre civile... »

Il l'accuse même, chose incroyable ! d'être cause que

la Société n'a pas le temps de *solliciter* les décrets nécessaires et de profiter de l'existence d'un Ministère Girondin pour les faire *sanctionner*, comme si ce n'était pas lui Brissot, lui Député, qui est coupable de ne pas proposer ces décrets à la Législature, et de ne pas faire sanctionner celui contre les Émigrés ! — Enfin il conclut à ce que :

« *Vouant au mépris* les dénonciations qu'il a réfutées, la Société passe à l'ordre du jour. »

Guadet demande au contraire qu'on *fasse justice* de Robespierre, et l'accuse indirectement :

« D'être un *Orateur empirique*, qui a toujours à la bouche les mots *liberté*, *tyrannie*, *conjuration*, et de mêler toujours à son éloge personnel des flagorneries pour le Peuple. »

« Je vous dénonce, s'écrie-t-il, un homme qui met sans cesse son *orgueil* avant la chose publique ; un homme qui, parlant toujours de patriotisme, *abandonne son poste* d'accusateur public... Je vous dénonce un homme qui, soit ambition, *soit malheur*, est aujourd'hui L'IDOLE *du Peuple*. »

Voilà le mot ! Tout le reste n'est que prétexte.

« Je dénonce à M. Robespierre, continue *Guadet*, un homme qui, par amour pour la liberté de sa Patrie, devrait peut-être s'imposer à lui-même la peine de L'OSTRACISME ; car c'est servir le Peuple que de se dérober à son IDOLATRIE. »

Albitte propose de nommer un *Comité* ou un *Jury* qui prononcera sur les accusations respectives. *Bazire* engage Robespierre à s'expliquer dans quelque *journal* : Mais Robespierre insiste pour qu'on l'entende à une autre séance, à cause de l'heure trop avancée.

« On m'accuse à la tribune, dit-il ; un Bataillon tout entier de Garde nationale m'écrit pour me menacer, parce que j'attaque Lafayette ; Condorcet dans son journal, Brissot dans le sien, tous les journaux Royalistes, Feuillants, Girondins, me dénoncent aujourd'hui comme *payé par le Comité Autrichien*, comme ligué avec *Lameth*, comme allant chez *Madame de Lamballe*, comme voyant en secret *Marie-Antoinette*; il ne me reste que cette tribune pour me justifier. »

Le 28, un ex-Constituant, *Prieur,* n'accepte un moment la Présidence que pour attaquer Robespierre.

« Je l'engage, dit-il, à être *moins entier* dans ses opinions, à juger *moins légèrement* des Députés qui se sont toujours bien conduits.

Enfin *Danton* préside, et Robespierre a la parole. Nous voudrions pouvoir citer son discours; mais nous ne pouvons qu'en donner la substance:

« Tous les journaux de mes adversaires m'attaquent: je ne m'en plains pas; la discussion est utile au pays. — On me calomnie: je répondrai à mes calomniateurs devant le tribunal de l'opinion publique. — M. Brissot, mon accusateur, me demande *qui je suis:* je vais d'abord lui dire *qui il est.* Il a exercé longtemps un *métier infâme* (celui *d'espion* et celui de *sommateur,* membre d'une société de libellistes qui composaient contre les plus riches familles des libelles remplis de diffamations et de calomnies, et qui *sommaient* ces familles de les acheter 100 louis, 1000 louis); il a *flétri son nom* par des liaisons honteuses (avec les libellistes les plus déshonorés), et par un *procès scandaleux* (contre Morande, qui l'a appelé *escroc, fripon, faussaire, espion,* et qu'il n'ose pas poursuivre). — Vous m'appelez *orgueilleux!* non; c'est vous!—flatteur du Peuple! non; c'est vous! — ambitieux! non; c'est vous! — empirique! non; c'est vous! — vous m'accusez de parler de moi! Jamais, que pour me justifier et parce que vos calomnies m'y forcent; — de crier contre la guerre! non, mais contre ceux qui la conduiraient pour perdre le pays; — d'avoir abandonné ma place! Oui, comme on jette son bouclier pour *combattre plus facilement* les ennemis du bien public, comme on déserte ses retranchements pour *monter à la brèche,* pour *dévouer ma tête* aux vengeances des proscripteurs. — Vous me proposez *l'ostracisme!* mais où voulez-vous que je me retire? quel Despote voudra me donner asile? Ah! l'on peut abandonner sa Patrie heureuse et triomphante; mais menacée, mais déchirée, mais opprimée! on ne la fuit pas; on *la sauve* ou *l'on meurt* pour elle! Le Ciel, qui me donna une âme passionnée pour la liberté, et qui me fit naître sous la domination des tyrans, le Ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions et des crimes, *m'appelle* peut-être *à tracer de* MON SANG *la route* qui doit conduire mon pays au bonheur et à la liberté: j'accepte avec transport cette douce et périlleuse destinée! Exigez-vous

de moi un autre sacrifice? Oui, il en est un que vous pouvez demander encore ; je l'offre à ma Patrie ; c'est celui de *ma réputation*. Je vous la livre : réunissez-vous tous pour la déchirer ; joignez-vous à la foule innombrable de tous les ennemis de la liberté ; unissez, multipliez, vos libelles périodiques ; je ne voulais de réputation que pour le bien de mon pays ; et si, pour la conserver, il faut trahir par un *coupable silence* la cause de la vérité et du Peuple, je vous l'abandonne : je l'abandonne à tous les esprits faibles et versatiles que l'imposture égare, à tous les méchants qui la répandent. J'aurai l'orgueil encore de préférer à leurs frivoles applaudissements le *suffrage de ma conscience* et l'estime de tous les hommes vertueux et éclairés ; appuyé sur elle et sur la vérité, j'attendrai le *secours tardif du temps*, qui doit VENGER l'humanité trahie et les Peuples opprimés. »

Qu'il est méprisable et odieux, cet homme, s'il n'est qu'un empirique, un hypocrite !.. Mais s'il est sincère, s'il dévoue réellement son repos, sa vie, sa réputation !... Et ce qui est évident, palpable, manifeste, c'est qu'il marche à la mort ; ce qui est certain, c'est qu'il périra...

« Si c'est un devoir de dévoiler les périls qu'on aperçoit, je dois dire que, de tous les partis, le *plus dangereux*, à mon avis, est celui qui a pour chef le héros qui, après avoir assisté à la révolution du Nouveau-Monde, ne s'est appliqué jusqu'ici qu'à *arrêter les progrès* de la liberté dans l'ancien. Unissez-vous à nous pour le prévenir ; dévoilez, comme Députés et comme écrivains, cette FACTION et ce CHEF ! Vous, Brissot, vous êtes convenu avec moi, et vous ne pouvez le nier, que Lafayette était *le plus dangereux ennemi* de la liberté ; qu'il était le *bourreau et l'assassin du Peuple :* je vous ai entendu dire, en présence de témoins, que la journée du Champ-de-Mars avait *fait rétrograder* la Révolution de vingt années. Cet homme est-il moins redoutable parce qu'il est *à la tête d'une armée ?* Non ! le plus grand danger, c'est le *despotisme militaire !* »

La Société ordonne la distribution de ce discours.

Le lendemain, 29, *Pétion* vient demander une trêve intérieure pour mieux faire la guerre à l'extérieur ; et Robespierre y consent. — Mais, le 30, il redemande la parole, pour se plaindre d'un fait nouveau, savoir :

« Que Brissot et Guadet ont déloyalement *violé la trève ;* que, tandis qu'il l'observait fidèlement, ils ont, le matin même, publié leurs discours du 25; qu'ils les ont même *altérés* en supprimant le jugement de Brissot sur le manque de caractère de Lafayette, et en ajoutant, contre lui Robespierre, comme énoncés en sa présence, des calomnies qui n'ont point été prononcées et auxquelles il n'a pas eu la faculté de répondre, et qu'ils ont ajouté deux *préambules.* — « On « m'y compare aux *Gracques*, s'écrie-t-il! Ce qu'il y aura de commun « entre nous peut-être, ce sera leur *fin tragique!* » M. Brissot ajoute encore : « Le libelle connu sous le nom de Marat, ce libelle qui ne « prêche que cruauté, sang et carnage, ce libelle *désigne M. Robes-* « *pierre pour* TRIBUN. » Eh bien, quand même Marat l'aurait dit, dois-je être réputé coupable de *l'extravagance* d'un écrivain *exalté?* Mais le fait est FAUX, matériellement FAUX! Marat n'a rien dit de pareil!... Et l'on se sert de la Liste civile et du couvert des Ministres pour répandre partout ces calomnies après la trève! »

On devine l'indignation, le tumulte, les cris! La Société prend enfin la résolution suivante :

« Sur la motion d'un membre, qui a représenté que les *calomnies* répandues contre M. *Robespierre*, dans deux discours distribués, hier et aujourd'hui, sous le nom de MM. *Brissot* et *Guadet*, dans le sein de cette Société, à l'Assemblée Nationale et dans le public, commentés par les journaux, exigeraient que la Société *démentît* cette diffamation et rendît témoignage à la vérité, aux principes et à la conduite de M. Robespierre, — la Société arrête de déclarer qu'elle regarde la manière dont ces écrits rendent les faits qui se sont passés dans son sein comme contraire à la vérité, et les *inculpations* dirigées contre M. Robespierre comme *démenties* par la notoriété publique autant que par *sa conduite constante.*—La Société arrête également, à l'unanimité, que cette déclaration sera imprimée et *envoyée à toutes les Sociétés affiliées.* »

Quel triomphe pour Robespierre! Quelle honte pour Brissot et Guadet!—Et Marat répond, dans son journal, à l'accusation d'avoir désigné Robespierre comme Tribun ou Dictateur.

« Je n'ai jamais eu avec lui aucune relation directe ou indirecte; je ne l'ai même jamais vu qu'une seule fois... Le premier mot qu'il

m'adressa fut le *reproche* d'avoir trempé ma plume dans le sang des ennemis de la liberté, d'avoir parlé de corde et de poignards; il aimait cependant à se persuader que ce n'étaient que des *paroles en l'air* dictées par les circonstances. — « Apprenez, lui dis je, que mes « cris d'alarme et de fureur étaient la naïve expression des senti-« ments dont mon cœur était agité! Apprenez que, si j'avais pu « compter sur le Peuple de la Capitale, après l'horrible décret contre « la garnison de Nancy, j'aurais *décimé* les barbares Députés qui « l'avaient rendu! Apprenez qu'après le massacre du Champ-de-Mars, « si j'avais trouvé deux mille hommes animés des sentiments qui « déchiraient mon sein, j'aurais été *poignarder le Général* au milieu « de ses bataillons de brigands, *brûler le Despote* dans son palais et « *empaler nos atroces* Représentants sur leurs siéges! » Robespierre m'écoutait *avec effroi;* il pâlit, et garda quelque temps le silence. Cette entrevue me confirma dans l'opinion que j'avais toujours eue de lui, qu'il unissait aux lumières d'un *sage Législateur* l'intégrité d'un *véritable homme de bien* et le zèle d'un *vrai patriote*, mais qu'il manquait et des vues et de l'audace d'un *homme d'État.* »

Écoutez maintenant Danton, qui pourrait être un rival :

« M. Robespierre n'a jamais exercé ici que le *despotisme de la Raison.* Ce n'est donc pas l'amour de la Patrie, mais une *basse jalousie*, mais toutes les *passions les plus nuisibles*, qui excitent contre lui ses adversaires avec tant de violence... Je ne suis pas un agitateur; j'observe depuis longtemps un pénible silence; je démasquerai ceux qui se vantent tant d'avoir servi la chose publique; je contribuerai autant que je pourrai au triomphe de la liberté. Mais le temps n'est pas éloigné où il faudra tonner contre ceux qui *attaquent, depuis trois mois, une* VERTU CONSACRÉE *par toute la Révolution*, une vertu que ses ennemis d'autrefois avaient bien traitée d'entêtement et d'âpreté, mais que jamais ils n'avaient *calomniée* comme ceux d'aujourd'hui. »

Ainsi, les patriotes les plus indépendants n'ont que des éloges pour ses vertus, son intégrité, son humanité; et ses ennemis ou ses adversaires n'ont d'autres armes contre lui que des calomnies et des perfidies reconnues; ils ne trouvent, en définitive, d'autre moyen que de l'accuser d'être L'IDOLE DU PEUPLE et d'avoir une telle influence par sa parole qu'elle devient le *despotisme de la Raison*; ils

sont réduits à lui demander un *Ostracisme* volontaire, en le comparant au vertueux Aristide !

Pour nous, plus nous entendons de critiques et d'éloges sur Robespierre, plus nous l'étudions dans sa conduite, dans ses discours et ses écrits, plus nous sommes pénétrés d'un sentiment... Mais je m'arrête..., je dépose ma plume... Comment oserais-je avouer les sentiments qui débordent mon âme?... Comment admirer un homme flétri, déshonoré, dont le nom fait horreur?... Je me tâte pour m'assurer si je rêve ou si je divague... J'interroge ma conscience pour savoir s'il est quelqu'un sur la terre qui aime plus que moi la justice, dont le cœur soit plus humain, qui recherche avec plus d'ardeur la vérité, l'impartiale vérité... Ah, si Robespierre était, comme on l'a dit depuis quarante-six ans, un homme ignorant, sans talent, rempli de vices, vain, orgueilleux, entêté, jaloux, envieux, hypocrite, haineux, dévoré d'ambition, despote, tyran, lâche, méchant et cruel, personne ne le mépriserait et ne le détesterait davantage!... Et pourquoi ne l'aurais-je pas alors en mépris et en exécration?... Mais, ne sais-je pas que les Gracques, que Socrate, que J.-C., ont été calomniés, conspués, condamnés, tués, couverts d'ignominie? Ne sais-je pas que, fût-il la vertu même et la perfection, l'homme qui, devenu l'idole du Peuple par son amour pour le Peuple, l'homme en qui le Peuple se personnifiait, l'homme qui défendait l'Égalité contre toutes les Puissances de la terre, contre la Cour, contre toute la Noblesse, contre tout le Clergé, contre toute l'Aristocratie, contre toute la Bourgeoisie aristocrate, contre tous les privilégiés, contre tous les intrigants et tous les ambitieux, que cet homme, dis-je, ne pouvait manquer d'être calomnié? Faut-il donc que l'historien qui consacre ses veilles à examiner,

à comparer, à méditer, se laisse guider par les préventions et les préjugés de ceux qui ne peuvent ou ne veulent prendre la peine d'étudier, et qu'il se laisse entraîner par le torrent des opinions intéressées ou irréfléchies, au lieu de planter hardiment le drapeau de la vérité sur les ruines de l'erreur et de la calomnie!... Faut-il donc lâchement sacrifier sa conscience pour flatter, caresser?... Il faudrait donc se mépriser soi-même!... Non, non! *Vitam impendere vero* (consacrer sa vie à la vérité)!... Je reprends ma plume et j'écris :—Sur mon honneur et ma conscience, voici mon opinion : Robespierre me paraît un philosophe infatigable au travail, profondément instruit, judicieux, d'une haute capacité, d'une étonnante perspicacité, unissant l'éloquence du cœur à l'éloquence de la tête, d'un imperturbable courage, rempli d'amour non seulement pour le Peuple mais pour l'Humanité tout entière, dévouant son repos, sa vie et sa réputation, pour le bonheur des Générations futures, et qui marche à une mort inévitable en traçant, comme il le dit lui-même, en traçant de son sang la route qui doit conduire sa Patrie à la liberté.

Quant à ses principaux adversaires, je ne puis voir en eux que des égoïstes, des ambitieux et des intrigants. *Brissot* surtout a des antécédents trop impurs, sa déloyauté, ses intrigues, sa cupidité, sont trop manifestes pour que toutes ses opinions et toute sa conduite ne soient pas toujours suspectes. Quant à *Condorcet*, nous voulons croire à des mal-entendus, si faciles dans le chaos d'une révolution; car nous ne pouvons nous résigner à soupçonner le Philosophe qui laissera à son pays le *tableau des progrès des connaissances humaines*.

Du reste, nous verrons les événements, les Girondins, Brissot lui-même, rendre un éclatant hommage à la prévoyance de Robespierre, à son courage et à son patriotisme.

§ 28 — Hostilités. — Trahison. — Revers.

Les hostilités commencent aussitôt, le 28 avril, d'après un plan dressé par *Dumouriez*; et les Généraux *Rochambeau* et *Lafayette* sont chargés d'envahir et de révolutionner la Belgique.

Lafayette, plus jeune et plus actif, devrait, dans l'intérêt public, avoir le commandement : mais *Dumouriez* le lui fait refuser, par rivalité personnelle, ou parce que Lafayette est trop suspect aux Jacobins et au Peuple. Toujours des rivalités et des divisions funestes à la Nation!

Le Lieutenant-général *Biron*, sous les ordres de Rochambeau, commence à se mettre en marche sur *Mons* et arrive à *Quiévrain* lorsque deux régiments de dragons, surpris par un ennemi plus nombreux, s'écrient tout-à-coup, *nous sommes trahis*, prennent la fuite, menacent de sabrer les officiers qui veulent les arrêter, entraînent tout avec eux, et rentrent à Lille dans le plus grand désordre.

A la même heure, *Dillon* s'avance sur *Tournay*, lorsque 7,000 Autrichiens, avertis et embusqués dans un bois, fusillent inopinément sa troupe et lui tuent beaucoup de monde : sa cavalerie s'enfuit également en criant *à la trahison*, entraîne l'infanterie, laisse les bagages entre les mains des Autrichiens, et arrive à *Lille* toujours poursuivie, sans que la garnison vienne à son secours. Les soldats et le Peuple massacrent Dillon et Berthois, accusés d'avoir trahi.

Trois cents hommes sont tués; *deux cents* blessés.

Personne ne doute de la *double trahison*; et nous pouvons nous figurer l'irritation, l'effroi, les soupçons, les accusations !...

On apprend bientôt que rien n'était prêt, pas même les *armes*, pas même les *vivres*, et que la population frontière est aussi irritée que les soldats contre les Généraux.

— Le Girondin *Carra* accuse formellement *Rochambeau* de trahison, *Marat* excite l'armée à massacrer les traîtres, tandis que le Royaliste *Royou* se réjouit insolemment de ce désastre national.

Quelle confusion pour Brissot et les Brissotins; quelle confirmation de toutes les craintes de Robespierre et de ses amis; quelle joie pour les contre-révolutionnaires; quel triomphe pour l'Emigration; quel argument pour persuader à la Coalition que la guerre ne sera qu'une *promenade militaire !* Cependant les Girondins, Lafayette, l'Assemblée, semblent n'avoir de sensibilité que pour Dillon et sa famille, d'indignation que contre ses meurtriers (que Lafayette appelle des brigands et des cannibales), de sollicitude que pour créer des *tribunaux militaires*, pour imposer par la terreur la discipline ou plutôt l'obéissance aveugle, et pour mettre en accusation *Marat* et *Royou*, en épargnant *Carra*.

Mais les Jacobins ramènent les esprits à la véritable question, à la véritable cause du mal, au véritable danger et au véritable remède.

« Puisque la guerre est commencée, dit *Robespierre*, il ne reste plus qu'à prendre les précautions nécessaires pour la faire tourner au profit de la Révolution... Nous avons toujours été trahis par l'Aristocratie militaire, et nous serons toujours trahis par elle... Pouvez-vous faire oublier aux soldats que la Révolution a été faite contre la Noblesse, et que c'est la Noblesse qui est à leur tête? Pouvez-vous effacer de leur mémoire toutes les perfidies de la Cour et des ennemis de la Constitution? Donnez-leur des Chefs en qui ils aient confiance, des Chefs dont les mains ne soient pas teintes du sang des patriotes! C'est trahir que de laisser le commandement à Lafayette! Rappelez les Gardes-françaises expulsés par les Feuillants! Rappelez aussi 60,000 braves expulsés de leurs régiments à cause de leur exaltation révolutionnaire!... Que les hommes qui ne sont tendres que pour les grands et qui sont durs pour le Peuple aillent répandre des fleurs sur la tombe de Dillon : pour nous, citoyens, allons rendr

les honneurs funèbres aux *Gardes nationaux* que nous vîmes partir de nos murs pour voler à notre défense, aux braves *soldats*, fidèles appuis de nos droits; allons jurer sur leurs tombeaux de venger leur mort et de punir tous les tyrans! »

§ 29. — Louis XVI envoie Mallet-Dupan aux Rois et aux Emigrés.

Epouvanté de l'irritation populaire, Louis XVI veut envoyer quelqu'un aux Souverains et à ses frères; et, pour ne pas exciter de soupçons, on choisit *Mallet-Dupan*, rédacteur d'un journal royaliste, qui ne vient jamais à la Cour, et qui a l'habitude de faire des voyages à Genève.

« Louis XVI redoute par-dessus tout la guerre civile, dit son Ministre *Bertrand de Molleville* dans ses Mémoires, et ne doute pas qu'elle n'éclate à la nouvelle du premier avantage remporté sur les troupes françaises par les corps d'Emigrés qui font partie de l'armée Autrichienne. Il n'est que trop à craindre en effet que les *Jacobins et le Peuple* en fureur n'exercent les plus *sanglantes représailles* contre les Nobles et les Prêtres restés en France. »

Il sent donc combien ces représailles sont naturelles et inévitables dans ces circonstances!.. Et à qui la faute?

« Il leur demande de se faire précéder par un *Manifeste*, et d'y déclarer: qu'ils n'attribuent la déclaration de guerre qu'à *la faction criminelle* (les Jacobins) qui opprime le Roi et la Nation; qu'ils ne combattent que pour les délivrer du joug de la *tyrannie la plus atroce* qui ait jamais existé, et pour assurer à la *Nation la liberté de choisir la forme de Gouvernement qui lui convient le mieux.* »

Mais c'est ce qu'elle a fait, et c'est précisément ce que tous les Rois veulent empêcher!

« Il les prie aussi de déclarer que leurs seuls *ennemis* sont *les factieux* et leurs adhérents (les Jacobins). »

Malheur aux Jacobins, si l'invasion triomphe! Les voilà bien forcés de vaincre ou de périr!

« Il écrit de sa main des instructions pour ses frères et les Emigrés. « Une autre conduite, leur dit-il, produirait une guerre civile « dans l'intérieur, mettrait *en danger les jours du Roi et de sa fa-*

« *mille,* renverserait le trône, ferait *égorger les royalistes,* RALLIERAIT « AUX JACOBINS *tous les révolutionnaires* qui s'en sont détachés. »

Mais on ne peut pas mieux rendre hommage aux Jacobins; car Louis XVI reconnaît par là que c'est la menace d'invasion qui excite l'énergie des Jacobins, qu'eux seuls sauvent le pays de l'asservissement, et que sans eux les Rois et les Emigrés seraient les maîtres de la France !

« Il insiste pour qu'on exprime dans le Manifeste cette vérité fondamentale qu'on fait la guerre à une *Faction anti-sociale,* à une *anarchie furieuse,* et non pas à la Nation française. »

C'est bien la guerre à mort aux défenseurs de la Révolution et du pays !

Les Ministres des Puissances répondent à Mallet-Dupan qu'elles n'ont d'autre désir que le *rétablissement de l'ordre* en France, parce qu'aucune paix ne peut exister entre elle et ses voisins tant qu'elle sera livrée à une Anarchie qui les oblige à entretenir des *cordons de troupes* sur toutes les frontières et à prendre des précautions de sûreté très-*dispendieuses.* — Mais ce sont elles et leurs complices qui soufflent l'Anarchie et le désordre, pour avoir un prétexte d'attaquer une Révolution qui blesse leurs intérêts !

Ces Ministres se plaignent des frères du Roi, auxquels ils supposent des intentions entièrement opposées aux siennes.... Mauvais frères, Princes rebelles et traîtres !

De leur côté, les Princes émigrés se plaignent que la Coalition ne pense qu'à ses intérêts personnels et à s'agrandir aux dépens de Louis XVI et de la France... Rois cupides, ambitieux, hypocrites, inhumains !...

Et l'on est inexorable envers le Peuple !..

§ 30. — Armoire de fer.

Et remarquons-le bien, Louis XVI n'ignore aucun des dangers qu'il court; il sait parfaitement, comme nous ve-

nons de le voir, qu'il peut périr avec sa famille dans une insurrection populaire excitée par l'invasion, que le trône peut être renversé, que les royalistes peuvent être égorgés! il s'expose volontairement à tout! — Et ses frères et les Emigrés l'y exposent volontairement aussi! — Il s'expose même volontairement à être jugé et condamné comme *Charles Ier*; car voyons les précautions qu'il prend :

Il a une prodigieuse quantité de *papiers secrets;* et pour les mieux cacher, il fait construire, par un serrurier de Versailles (*Gamin*), qu'il emploie depuis dix ans, et qui a toute sa confiance, une *armoire de fer* enfoncée dans le mur et absolument invisible. Mais, la Reine ayant appris que ce serrurier est *Jacobin*, il en enlève (pour les remettre à madame Campan, qui les emporte au-dehors dans un grand et lourd portefeuille tout rempli) les pièces « qui seraient *les plus funestes* pour lui, dit la Reine « elle-même à madame Campan, si l'on allait jusqu'à lui « *faire son procès*. »

Ainsi c'est clair, il s'expose volontairement au procès!

§ 31. — Dumouriez se brouille avec les Girondins.

Bientôt l'ambitieux *Dumouriez*, qui se range toujours à l'avis du Roi, se brouille avec *Rolland*, et par suite avec les Girondins, avec les Jacobins, avec la Presse.

§ 32. — Projet d'une nouvelle Saint-Barthélemy.

C'est alors surtout qu'on parle avec plus de force du *Comité Autrichien* et de ses projets sanguinaires. Le Journaliste Girondin *Carra* les dénonce ainsi (15 mai):

« Ce complot, médité depuis si longtemps, et qui a toujours échoué, soit par la faiblesse des conjurés, soit par la surveillance et les précautions des bons citoyens, prend aujourd'hui une consistance effrayante dans les combinaisons et dans l'âme stupide et atroce des Directeurs du Comité Autrichien, des principaux Chefs de la garde du Roi, du plus grand nombre des membres de l'État-major parisien, et des Commandants de la gendarmerie nationale. Il *faut en finir*, disent-ils, et cela avant un mois au plus tard. La veille ou l'avant-

veille du jour ou de la nuit convenue pour le massacre, les conjurés auront soin de laisser leurs camarades reconnus pour patriotes *sans aucune provision de poudre et de balles*, tandis qu'ils en seront pleinement fournis eux-mêmes; on fera consigner, sous divers prétextes, les régiments de ligne dans lesquels il y a encore plusieurs centaines d'anciens Gardes-françaises; on tâchera d'indisposer contre le Peuple les Gardes-suisses. A l'imitation du tyran de Sardaigne, on aura des *matières combustibles* toutes prêtes, pour mettre *le feu partout*. Enfin le génie infernal d'une Médicis, qui dirige cet horrible complot, veut qu'il n'y manque rien et que le succès soit complet. Pendant cette *nouvelle Saint-Barthélemy*, le Roi prendra *la fuite*. Tel est le résultat des avis que nous recevons depuis deux ou trois jours de différentes personnes et de différents endroits. »

Carra dénonce formellement les ex-Ministres de *Montmorin* et *Bertrand de Molleville* comme les agents principaux, et déclare qu'il tient tous ces renseignements de trois Députés, *Chabot*, *Bazire* et *Merlin*.

Un Juge-de-paix dévoué à la Cour, Larivière, lance un mandat contre les trois Députés : mais l'Assemblée le met en accusation. — Puis Chabot soutient, à la tribune :

« Qu'il existe un Comité Autrichien et un *vaste complot;* que *trente mille Nobles* doivent mettre le feu aux quatre coins de Paris; que des Gardes-du-Corps doivent faire sauter le palais législatif; que vingt mille conjurés, Nobles et Prêtres, sont déjà arrivés à Paris; que six mille armes blanches ont été commandées avec cette devise *mourir pour le Roi;* que beaucoup de Généraux ont promis de trahir, etc, etc... »

Et toutes les pièces (plus de 100), réunies par *Chabot*, sont renvoyées au Comité pour être examinées, ce qui donne encore plus de gravité à l'affaire.

Un Député de la Droite (*Ribes*) dénonce à son tour la *faction d'Orléans* comme étant le véritable Comité Autrichien, et *Talleyrand* comme son principal agent : il soutient que cette faction conspire le *massacre de la famille royale*, et demande l'accusation du Duc d'Orléans : mais l'Assemblée passe unanimement à l'ordre du jour.

Brissot, qui veut se populariser, affirme aussi et cherche à prouver l'existence du *Comité Autrichien*. Il se garde bien de nommer Lafayette; mais il prouve que *Montmorin* est un de ses principaux membres; que Bar-

nave, Duport et Lameth, sont depuis longtemps coalisés avec lui; et qu'il a toujours été en état de *trahison*. Il demande un décret d'accusation contre lui.

Le 22 mai, dans la soirée, *Pétion*, apprenant que le Roi se dispose à *partir* dans la nuit, fait ce que n'ont pas fait Lafayette et Bailly le 20 juin; il écrit à l'instant au Cammandant de la Garde nationale de multiplier les *patrouilles* autour des Tuileries. — Le Roi écrit à la Municipalité pour se plaindre de cette *nouvelle et horrible calomnie*; — mais Pétion répond par une proclamation, qui ne laisse guère de doute sur la réalité du projet d'évasion.

Et toutes ces dénonciations augmentent toujours de plus en plus l'irritation contre la Cour.

D'un autre côté, quoique la Constitution donne au Roi une *Maison civile* et une Maison militaire, quoique celle-ci soit organisée, on remarque que la Cour n'organise pas la première. — Le Roi ne veut en effet que des Nobles pour sa Maison civile; les Nobles ne veulent pas y entrer pour ne pas reconnaître la Constitution; et la Cour y renonce, contre l'avis de *Barnave*, qui sent bien que les soupçons et l'irritation en vont être augmentés.

§ 33. — L'Assemblée se déclare en permanence.

Ce n'est pas tout: douze Suisses arborent publiquement à *Neuilly* la cocarde blanche; beaucoup de papiers mystérieux sont brûlés à *Sèvres* par ordre du Roi; les Prêtres insermentés agitent le midi; *l'armée Prussienne* se joint subitement à l'armée Autrichienne; la terreur est partout; et, le 28 mai, les Girondins, inquiets des projets des Feuillants, déterminent l'Assemblée à se déclarer *en permanence*.

Elle licencie la Garde du Roi, qui se montre provocatrice et menaçante; et met en accusation son Commandant, le *Duc de Brissac*.

C'est alors que *Barnave* propose de la réorganiser avec

de *faux Jacobins*, dont il remet la liste à la Reine, qu'il achetera, et qui faciliteront *la fuite* (p. 316). — Mais le Roi refuse de la réorgarniser d'après la Constitution, et ne craint ni de faire une proclamation pour exprimer sa *satisfaction* au six mille hommes licenciés, ni de leur continuer leur *solde*, ni de se rendre toujours plus suspect.

Puis, toujours plus énergique, la Majorité Girondine fait autoriser les Départements à *déporter* les Prêtres réfractaires, sur la dénonciation de vingt citoyens actifs.

§ 34. — Camp de vingt mille Fédérés.

Sans consulter ni le Roi ni ses collègues, mais d'accord avec les Girondins, le Ministre de la guerre, *Servan*, propose à l'Assemblée de créer une armée de *vingt mille fédérés*, qui seraient pris dans tous les Départements, qui viendraient célébrer la fête de la Fédération au 14 juillet, et qui camperaient sous Paris pour défendre la Capitale et l'Assemblée. — Les Girondins accueillent avec empressement une mesure qui les rendra maîtres du Roi.

C'est en vain que *Dumouriez* accuse *Servan* de trahison envers Louis XVI, et que les deux Ministres sont sur le point de tirer leurs épées dans le Conseil même; c'est en vain que huit mille Gardes nationaux, excités par l'État-major, d'accord avec la Cour et les Feuillants, signent une pétition contre cette proposition, qui semble suspecter la Garde nationale. D'autres bataillons et d'autres Sections appuient cette mesure révolutionnaire; et le camp de vingt mille Fédérés est décrété aux applaudissements du Peuple.

§ 35. — Lettre de Rolland au Roi.

Le ministre *Rolland*, de concert avec les Girondins pour forcer Louis XVI à dissiper toutes les incertitudes, lui adresse, le 10 juin, une lettre qui deviendra fameuse :

« Sire... La Déclaration des droits est devenue un *Evangile politique*, et la Constitution française une *Religion* pour laquelle *le Peuple* est prêt à périr... Aussi *le zèle* a-t-il été déjà jusqu'à *suppléer à la loi;* et lorsque celle-ci n'était pas suffisante pour contenir les perturbateurs, *les citoyens se sont permis de les punir* EUX-MÊMES. »

Cette conduite qu'approuve le sage et bon Girondin Rolland peut mener loin !

« C'est ainsi que *les propriétés d'Emigrés* ont été exposées aux ravages qu'inspirait la vengeance ; c'est pourquoi tant de Départements se sont *crus forcés de sévir contre les Prêtres* que l'opinion avait *proscrits* et dont elle aurait fait des *victimes*... La *fermentation* est extrême dans toutes les parties de l'Empire ; elle éclatera d'une manière *terrible*, à moins qu'une confiance raisonnée dans les intentions de Votre Majesté ne puisse enfin la calmer : mais cette confiance ne s'établira pas sur des *protestations;* elle ne saurait plus avoir pour base que des *faits*... Il n'est plus temps de reculer ; il n'y a même plus moyen de temporiser : la Révolution est faite dans les esprits ; elle s'achevera au *prix du sang* et sera cimentée par lui, si la sagesse ne prévient pas *les malheurs* qu'il est encore possible d'éviter... Je sais qu'on peut imaginer tout opérer et tout contenir par des *mesures extrêmes :* mais quand on aurait déployé *la force* pour contraindre l'Assemblée, quand on aurait répandu *l'effroi* dans Paris avec la division et la stupeur dans ses environs, toute la France se leverait avec indignation, et se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, elle développerait cette *sombre énergie, mère des vertus et des crimes*, toujours *funeste* à ceux qui l'ont provoquée... La conduite des *Prêtres* en beaucoup d'endroits, le prétexte que fournissait le fanatisme aux mécontents, ont fait porter une *loi sage* contre les perturbateurs : que Votre Majesté lui donne sa sanction ; la tranquillité publique la réclame et *le salut des Prêtres* la sollicite. Si cette loi n'est mise en vigueur, les Départements *seront forcés de lui substituer*, comme ils l'ont fait de toutes parts, des mesures *violentes*, et *le Peuple irrité y suppléera par des excès*... Encore quelque délai, et *le Peuple contristé* croira apercevoir dans son Roi *l'ami et le complice des conspirateurs*... Juste Ciel ! auriez-vous frappé d'aveuglement les Puissances de la Terre, et n'auront-elles jamais que des conseils qui les entraîneront à *leur ruine !* »

Voilà ce que pensent le Ministre *Rolland*, la Philosophe madame Rolland, et les Girondins ! Et remarquons comme ils condamnent Louis XVI, comme ils justifient les violences populaires passées, comme ils prévoient et pour ainsi dire approuvent et même encouragent les violences futures; car ils vont donner à cette lettre la plus grande publicité. — Et Rolland ne se contente pas d'adresser cette lettre au Roi ; il la lui lit en présence de tous les Ministres. — Mais Louis XVI, furieux, n'hésite pas à

[r]er à l'instant, le 13 juin, les trois Ministres Giron-
Rolland, *Servan* et *Clavières*. C'est déclarer la
[r]e aux Girondins! — Alors les Girondins vont se rap-
[c]her des Montagnards et de Robespierre, pour faire la
[gue]rre à Louis XVI, aux Feuillants et à Lafayette.

Rolland court aussitôt à l'Assemblée et donne lecture de
lettre, quoiqu'il ait *promis* au Roi de la tenir secrète...
[l]ui, le vertueux Rolland, les généreux Girondins, violent
a parole donnée...! Comme tout se dénature pendant les
révolutions! Mais au reste à qui la faute? La déloyauté
d'un Roi n'est-elle pas une provocation à mille déloyautés?

L'Assemblée approuve l'ex-Ministre, couvre sa lecture
d'applaudissements, et ordonne que *la lettre* sera envoyée
aux quatre-vingt-trois départements. Elle déclare aussi
que les trois Ministres emportent la confiance de la Nation:
c'est la guerre déclarée à Louis XVI!

Cependant Dumouriez, qui se dévoue à Louis XVI,
qui brave la vengeance des Girondins et des Jacobins, qui
a conseillé le renvoi des trois Ministres patriotes et accepté
le portefeuille de *la guerre* en remplacement de Servan,
a le courage de se présenter à l'Assemblée pour y faire son
rapport sur la situation de l'armée, et supporte avec intré-
pidité les huées des Girondins.

« Les Généraux, dit-il, se plaignent avec raison de la *faiblesse* et
du *délabrement* de leurs armées; partout il manque des *armes*, des
habits, des *munitions*, des *chevaux* de pelotons, des effets de campe-
ment, etc. Le non-complet des quatre armées, pour les seules trou-
pes de ligne, s'élève à plus de 40,000 *hommes* et 8 ou 10,000 che-
vaux. La plupart des places sont aussi *démantelées* qu'en état de paix;
dans la plupart il n'y a ni vivres, ni munitions suffisantes. Plusieurs
Commandants, plusieurs Officiers des différentes armées, sont ou *sus-
pects* ou *ennemis*. Une partie du corps des Commissaires des guer-
res, de celui des Commis et des Gardes-magasins, surtout d'artillerie,
sont ou *vendus* ou *suspects*. Plusieurs Municipalités frontières sont
dans le même cas. Si les choses subsistent dans cet état, il *sera fa-
cile* à nos nombreux ennemis d'enlever plusieurs de nos frontières
et de pénétrer dans l'intérieur du royaume. »

Si cet exposé est exact, comme il prouve la *trahis[on]*

de Narbonne, Duportail, et comme il justifie les soupçons de Robespierre et des Montagnards, en condamnant l'imprudente précipitation de Brissot et des Girondins! On crie à Dumouriez qu'il devait connaître cette situation; qu'alors il ne devait pas pousser à la guerre; et qu'il est lui-même un *traître* s'il n'est pas un *calomniateur*.

Dumouriez annonce que l'avant-garde de Lafayette vient d'être attaquée et repoussée.

Il rend compte du désespoir patriotique du Député et Général *Gouvion*, qui a volontairement cherché la mort de la main de l'ennemi pour ne pas survivre à la honte de l'armée, et qui a été tué d'un coup de canon. Il annonce aussi la mort des deux Lieutenants-colonels de *la Côte-d'Or*, dont l'un, *Cazotte*, a été tué en enlevant une pièce d'artillerie entourée d'ennemis. Il ajoute qu'il ambitionne le même sort. — Mais les Girondins lui déclarent aussi personnellement la guerre et le menacent d'accusation.

Brissot lui reproche, dans son journal, son *immoralité* personnelle et celle de ses affidés, lui fait un crime d'avoir choisi pour son homme de confiance un homme notoirement perdu de mœurs, *Bonne-Carrère*, et l'accuse d'avoir déjà dilapidé en *orgies et en ignobles salaires* les six millions de fonds secrets que les Girondins lui ont fait accorder. — Ainsi poussé à tout, Dumouriez fait placarder une affiche dans laquelle il indique que *Brissot* ne se plaint que parce qu'il n'a pu *dévorer lui-même* ces six millions, en le menaçant de publier le nom des *personnes* et le *dividende* de chacune d'elles. — *Brissot* le défie d'articuler aucun fait contre lui. — Et *Dumouriez* ne va pas plus loin: mais tout le monde est convaincu qu'ils capitulent tous deux pour ne pas se déshonorer mutuellement. Quelle justification encore pour *Robespierre!*

CHAPITRE II.

NOUVEAU MINISTÈRE FEUILLANT. — LETTRE DE LAFAYETTE A L'ASSEMBLÉE. — LAFAYETTE UNIVERSELLEMENT ATTAQUÉ. — PÉRILS DE LA FRANCE. — PRÉPARATIFS D'INSURRECTION. — 20 JUIN : INVASION AUX TUILERIES.

§ 1er. — Nouveau Ministère Feuillant.

Dumouriez n'a conseillé le renvoi des Ministres Girondins et n'a accepté le portefeuille de la guerre qu'à la condition, consentie par Louis XVI, qu'il sanctionnera les deux derniers décrets sur la déportation des Prêtres et sur le camp de 20,000 hommes. — Mais Louis XVI, entraîné par d'autres conseils, refuse absolument ensuite de sanctionner le premier de ces décrets.

Voici donc une trahison de Louis XVI envers Dumouriez qui se sacrifie pour lui ! Toujours des exemples de déloyauté donnés par le trône ! c'est du vertige et du délire !

Dumouriez indigné donne aussitôt sa démission, sans s'arrêter aux dangers qui vont nécessairement s'accumuler sur Louis XVI, et va prendre comme Général le commandement d'un des Corps qui sont sous les ordres de Lukner : tous les autres Ministres donnent également leur démission.

C'est alors que Louis XVI, frappé chaque jour davantage des périls de sa situation, tombe dans un découragement moral et dans un abattement physique qui durent jusqu'à dix jours, et qui vont jusqu'au silence de l'idiotisme.

Puis, mettant tout son espoir dans l'invasion, il presse les Coalisés de venir le plus tôt possible le délivrer.

De leur côté, les Girondins, les Jacobins, le Peuple,

voient dans l'invasion toutes les vengeances, toutes les cruautés, tous les malheurs imaginables, peut-être même le sort de la Pologne, le démembrement et le partage.... Jugez donc de la colère, de la fureur ! Louis XVI est à leurs yeux un *monstre*, comme disait le royaliste Salles (p. 346), un exécrable monstre.

La guerre ne se fait pas encore contre lui; mais la guerre est jurée, une guerre à mort!.. Et nous allons bientôt voir commencer les hostilités intérieures.

Louis XVI nomme enfin des Ministres le 18 juin, savoir : *Chambonnas,* affaires étrangères; *Lajard,* guerre; *Monciel,* intérieur; *Duranthon,* restant à la justice; *Baulieu,* finances.

Ces nouveaux Ministres sont des hommes inconnus; mais ce sont les *Feuillants* qui les dirigent; c'est surtout le Conseil secret de la Reine, *Barnave, Lameth, Duport,* qui vont gouverner en s'associant *Lally-Tollendal, Malouet* et *Lafayette.*

Ils veulent sauver Louis XVI, conserver la Constitution en y introduisant une *deuxième chambre,* comprimer l'Émigration et prévenir l'invasion: mais comment y parvenir? — C'est en comprimant ou écrasant les Girondins, c'est-à-dire l'Assemblée dirigée par eux, les Jacobins, les Républicains, les Démocrates, la plus grande partie de la Garde nationale et de l'armée, en un mot le Peuple!

Et quels sont leurs moyens pour entreprendre cette tâche immense? — Ils ont la Droite de l'Assemblée, l'État-major et quelques bataillons de la Garde nationale, surtout *Lafayette,* qui se croit adoré de son armée: mais ils ne peuvent compter ni sur la Reine qui déteste Lafayette, ni sur la Cour qui déteste les Feuillants comme Constitutionnels: ils ne sont pas même d'accord entre eux!

Et c'est avec ces éléments et dans cette situation que ce prétendu *juste-milieu* espère vaincre l'Intérieur et arrêter l'Extérieur en lui prouvant qu'il est aussi *fort* que *sage*, et qu'il est assez habile et assez puissant pour dompter la Révolution !

Jamais on n'a vu tant de présomption et de fatuité, tant de témérité et de folie, tant d'inconséquence et de contradiction,... même tant de crime, puisqu'ils veulent tyranniser la France à leur manière, l'empêcher de se défendre, l'exposer à toutes les calamités, et même massacrer le Peuple comme à Nancy et au Champ-de-Mars pour le forcer à rester immobile.... Jamais Parti politique n'a pris sur lui une si grande *responsabilité*.—Voyons ces téméraires aux prises avec l'Assemblée et avec le Peuple.

§ 2. — Lettre de Lafayette à l'Assemblée.

Dans leur aveugle présomption, les Ministres, le Conseil secret, les Feuillants, *Lafayette* lui-même, croient qu'une lettre du Général à l'Assemblée suffira pour tout arrêter.

Le 16 juin, Lafayette écrit donc à la Représentation Nationale pour lui reprocher *ses décrets*, quoiqu'elle en ait déjà rendu de pareils quand il est venu lui présenter ses hommages en partant pour l'armée. Sa lettre est lue le 18.

Il allait ***accuser*** le Ministère Girondin, dit-il, lorsque ce Ministère vient de succomber sous ses propres ***intrigues***, et lorsque Dumouriez, ***le moins excusable*** des derniers Ministres, vient de terminer son ***équivcque*** et ***scandaleuse*** existence.

On voit qu'il ne ménage pas les autres! et c'est aux Girondins eux-mêmes qu'il vient déclarer la guerre!

« En se donnant une Constitution, la Nation a prescrit à ses Représentants ***l'unique route*** par laquelle ils doivent la sauver. »

Mais n'est-ce pas une niaiserie quand le Roi trahit et viole la Constitution pour appeler la guerre étrangère?

N'est-ce pas une niaiserie quand l'exécution fidèle de la Constitution de la part du Peuple seul entraînerait évidemment sa perte ?

« Il proteste de son inviolable attachement aux *principes*, à la Déclaration des droits, à la Constitution, à la *loi jurée*... »

Mais il l'a violée vingt fois, et surtout en fusillant les Pétitionnaires du Champ-de-Mars, qui ne faisaient pas autre chose que présenter une pétition comme il en adresse une aujourd'hui, et qui méritaient bien moins que lui d'être massacrés puisque leur pétition était légale et que la sienne est une évidente violation de la Constitution, quand il écrit, lui Général, à la tête de son armée, une lettre qui n'est qu'une *attaque contre les décrets* de l'Assemblée et une *menace des baïonnettes* contre la Représentation nationale. Ne viole-t-il pas encore tous les jours la Constitution en exerçant les fonctions de Général qu'il tient de la seule faveur du Roi, lorsque la Constitution déclare formellement qu'aucun ex-Constituant ne pourra accepter aucune fonction nouvelle ? Non, personne ne parle plus *d'inviolable* fidélité à la loi et personne ne la *viole* si souvent !

« Je respecte les Représentants ; mais je respecte encore plus *le Peuple* dont la Constitution est la *volonté suprême.* »

Non, la Constitution, qui viole la Déclaration des droits, n'est pas *la volonté du Peuple*. D'ailleurs Lafayette est-il un Dictateur, un Dieu infaillible, chargé de juger la Représentation nationale et ses décrets !

« Il faut *détruire* vos ennemis du *dehors* et ceux du *dedans*, les Jacobins... »

Et si les Jacobins disent aussi qu'il faut détruire les Feuillants, les Nobles, les Prêtres, Lafayette, etc., que pourra-t-il leur reprocher ? Mais du reste, est-ce que Lafayette n'est pas un des fondateurs des Jacobins, puis du

Club des Fédérés, puis du Club de 1789, puis des Feuillants? Est-ce qu'il ne s'est pas rendu aux Jacobins, après la fuite à Varennes, disant que c'était chez eux que devaient accourir tous les *bons citoyens* (p. 289)? Est-ce que les Jacobins, qui s'appellent les *Amis de la Constitution*, ne sont pas une association *Constitutionnelle* et *légale*, tout autant que les Feuillants et tous les autres Clubs? Est-ce que les Jacobins ne comptent pas 183 Députés de la Législative parmi leurs membres? Si ce Club est dangereux, qu'on réforme la Constitution qui l'autorise et qu'on fasse une loi pour l'interdire, à la bonne heure!.. Mais l'Assemblée *ne veut* pas faire une loi pareille parce que ce Club est le Sauveur de la Révolution et de la France; elle *ne le peut* pas parce que l'inviolable Constitution s'y oppose; et quand Lafayette, qui invoque sans cesse la Constitution et la loi en faveur de Louis XVI, de la Cour, de l'Émigration et de l'Aristocratie, attaque et menace ainsi les Jacobins, il viole audacieusement lui-même la Constitution et la loi...

« Pour que nous, *soldats de la liberté*, continue-t-il, combattions avec efficacité et mourions avec fruit pour elle, il faut que le *nombre des défenseurs de la Patrie* soit promptement proportionné à celui de ses adversaires.... »

Qui appelle-t-il sous ses drapeaux? Est-ce *le Peuple passif*, qu'il a fait massacrer à Nancy, qu'il a massacré lui-même au Champ-de-Mars, qu'il attaque encore et qu'il menace de massacrer, ou bien la Bourgeoisie, prétendue *active*, qui ne se remue guère à son appel?

« Que le règne des Clubs soit *anéanti par vous !* »

Mais les Clubs sont institués par la Constitution comme le Roi lui-même! les *anéantir* serait violer la Constitution!

« Que leur fureur délirante fasse place au *courage calme* et constant d'une Nation qui connaît ses droits et les défend... »

Déplorable et funeste niaiserie, quand la Nation est attaquée par le Roi, la Cour, l'Aristocratie, les Prêtres, l'Emigration, la Coalition,.. et les Lafayette !...

Quoi qu'il en soit, à la lecture de cette lettre, la Droite applaudit vivement, comme on le devine bien : mais l'orage ne tarde pas à éclater.

Vergniaud dit qu'un *Général armé* ne devrait s'adresser à l'Assemblée que par l'intermédiaire du Ministre de la Guerre, sans quoi la liberté serait perdue.

Guadet soutient que Lafayette est *incapable*, d'après ses sentiments connus, d'avoir écrit une pareille lettre.

« Il doit savoir, s'écrie-t-il, que quand *Cromwell* tenait un pareil langage, la liberté était perdue en Angleterre... Il faut prouver au Peuple français, par un grand exemple, que vous n'avez pas fait un *vain serment* en jurant de maintenir la Constitution ! »

Ces courageuses réflexions, appuyées par les applaudissements des Girondins, arrêtent les Feuillants; et l'Assemblée refuse d'envoyer la lettre aux 83 départements.

Lafayette adresse en même temps au Roi une lettre dans laquelle il *l'exhorte à persister* (lorsqu'il connaît toutes ses trahisons), appelant *bons Français* tous ceux qui pensent comme lui, *rebelles* et *factieux* tous ceux qui pensent autrement, tandis que le Directoire (Feuillant), notoirement coalisé avec lui, annonce la résolution de faire *fermer* le Club des Jacobins, qu'il dénonce comme l'unique *source* de tous les désordres.

Lafayette écrit aussi une longue lettre contre les Jacobins et particulièrement contre *Robespierre*, qu'il appelle le principal *ennemi de la liberté*.

§ 3. — Lafayette universellement attaqué.

Robespierre répond aux lettres de Lafayette, dans son

Défenseur de la Constitution, fait son *histoire*, et passe en revue tous les actes de sa vie politique. Il lui reproche d'être un Aristocrate déguisé, un courtisan, un intrigant; il lui reproche surtout d'avoir établi le *régime militaire* et le système *policier*; il l'accuse d'avoir trahi tous les Partis, d'avoir poussé les patriotes imprudents à demander la *République*, d'avoir *provoqué* la pétition du Champ-de-Mars afin de massacrer les pétitionnaires, enfin d'en avoir fait assassiner quinze cents.

Rolland lui répond dans une lettre publique :

« Le mot *Républicain*, dit-il, était, l'année dernière, le mot en faveur pour proscrire l'opinion d'un homme avant qu'il eût parlé, ou pour jeter de l'odieux sur les *bons citoyens* dont on redoutait la vigueur. On ne parle plus maintenant que de *factieux*, et c'est infiniment commode pour les *calomniateurs*. Vous professez, Monsieur, *le respect pour les lois, l'amour de la liberté;* mais vous ne parlez pas de l'*Egalité*, qui cependant est le *gage* de la liberté et la *base* de notre Constitution! Il n'y a plus de milieu pour vous; il faut que que vous soyez l'un des héros de la Révolution, ou que vous deveniez *le plus infâme* des Français. »

Condorcet l'attaque aussi dans son journal.

« Lafayette est-il l'ennemi de la liberté? dit-il.—Non; mais la préférence constante qu'il accorde aux *intrigants*, aux *gens adroits*, aux *valets complaisants*, lui a fait commettre *bien des fautes*. »

L'Evêque *Fauchet*, l'un des plus intrépides apologistes de Lafayette, vient lire aux Jacobins une lettre foudroyante contre lui, qu'il adresse à toutes les Sociétés populaires et à tous les citoyens de son département.

Brissot lui-même vient l'attaquer aux Jacobins.

« M. Lafayette a enfin levé le *masque*, dit-il... Egaré par une *ambition aveugle*, il vient de s'ériger en *Modérateur*. Cet excès d'audace, pour être prématuré, le perdra ; que dis-je? il l'a déjà *perdu*... Cromwell avait remporté quelques victoires ; et des lauriers ne ceignent pas encore la tête de M. de Lafayette..... Sans doute l'Assemblée nationale aura le courage de *châtier son insolence ;* et je prends ici l'engage-

ment de prouver, à l'autre tribune, qu'il est coupable de *haute-trahison* (Applaudissements)... Je prouverai qu'il est le *chef d'un parti*, dont le premier but est de l'ériger en *Modérateur*, et le second de rétablir, sinon la *Noblesse*, au moins quelque chose qui y ressemble et qui établisse *l'Aristocratie des riches et des propriétaires*... Je démontrerai qu'en *désertant* son poste il a compromis son pays, qu'il *a violé la Constitution*, et qu'il doit être mis en *accusation*... C'est lui qui nous *a divisés* ici. Jurons d'oublier nos haines! Quant à moi je déclare que du plus profond de mon cœur *j'oublie* tout ce qui s'est passé (Applaudissements universels). »

Robespierre répond que *l'union* est désormais dans tous les cœurs et qu'elle est surtout dans le sien. Et de nouveaux applaudissements constatent la réconciliation.

Nous ne nous arrêterons pas pour faire remarquer combien les prévisions de Robespierre et des principaux Démocrates se trouvent justifiées, ni combien Brissot et ses amis se trouvent confondus par les faits : mais de ce moment Lafayette, déjà si compromis, est complètement perdu dans l'opinion : Girondins et Montagnards l'accusent d'*usurpation;* le Peuple l'accuse de *trahison;* la haine populaire le confond avec Louis XVI et la Cour; et, comme il est à la tête d'une armée, c'est désormais contre lui que vont se diriger tous les soupçons, toutes les alarmes et toute la fureur.

Et c'est lui qui va perdre Louis XVI en poussant les défiances et l'effroi du Peuple jusqu'au désespoir; car, dès ce moment, l'insurrection et l'assaut des Tuileries sont résolus, après que le Peuple aura fait une visite au Roi.

§ 4. — Périls de la France.

L'ex-Ministre *Rolland* est persuadé que la Cour conspire pour livrer aux Etrangers la France et la liberté. Dans cette conviction, il travaille à faire sonner l'alarme dans le journal *la Sentinelle* rédigé par *Louvet*. Il fait plus : pré-

voyant des trahisons, des revers, et l'invasion dans le Nord, il dresse un *plan de retraite dans le Midi*, avec l'ex-Ministre de la guerre *Servan* et *Barbaroux*.

Ils conviennent que les patriotes pourraient se retirer successivement : — derrière les Vosges et la Loire ; — puis dans le Doubs, l'Ardèche et le Rhône, la Vienne, la Dordogne et le Limousin ; — puis dans l'Auvergne et les Cévennes ; — puis dans le Midi, où l'on établirait la République ; — puis, enfin, en Corse.

Tous les Girondins partagent ces projets ; tous écrivent dans les Départements, et demandent qu'on organise les contingents de Fédérés pour le camp de 20,000 hommes, qu'on se prépare à une insurrection générale, et qu'on réunisse des vivres et de l'argent.

Barbaroux surtout écrit au Maire de Marseille, son ami, pour le presser d'activer tous ces préparatifs.

§ 5. — Préparatifs d'insurrection.

Les Jacobins, les Cordeliers, les autres Sociétés populaires, partie de la Garde nationale, les Sections, la Majorité de la Commune et le Maire Pétion à sa tête, les Députés de la Montagne, beaucoup de Députés Girondins, en un mot le Peuple en général, considèrent la guerre comme déclarée par Louis XVI à la Nation, et sont disposés à l'insurrection avant l'arrivée des Etrangers et de l'Emigration.

Et pour intéresser le Peuple et exciter son enthousiasme, Danton propose aux Jacobins de rejeter sur les *classes riches* la plus grande partie des contributions supportées par la classe *pauvre*, de sorte que celle-ci n'en paie qu'une extrêmement *petite partie*.

Il propose aussi de faire *répudier la Reine* et de la renvoyer en Autriche.

Une foule de Conciliabules et de Comités s'organisent

dans Paris, surtout dans les faubourgs, dirigés par un Comité central où se trouvent : — le brasseur *Santerre*, chef du bataillon du faubourg Saint-Antoine ; — *Alexandre*, chef du faubourg Saint-Marceau ; — le boucher *Legendre* ; — le journaliste *Carra*, — *Rossignol*, ouvrier orfèvre ; — et *Fournier l'Américain*.

Un autre Comité-Directeur-général renferme les chefs des Sociétés, les principaux Députés de la Montagne, quelques Députés Girondins d'accord avec les autres, *Barbaroux*, des écrivains, *Manuel* Procureur-syndic de la Commune, et *Pétion*.

Pétion, quoique Maire et Girondin, quoique surnommé par le Peuple la *vertu Pétion*, quoique élu par la coopération de la Cour (qui espérait le corrompre et qui a donné beaucoup d'argent à des escrocs qui ont promis de l'acheter et qui ont gardé les sommes sans même faire aucune tentative), Pétion, disons-nous, est un des principaux conspirateurs. Convaincu que Louis XVI est *incorrigible* et qu'il trahit en appelant l'Etranger, d'abord Républicain par *conviction*, il l'est maintenant par *raison de sûreté*.

Quant à *Robespierre*, M. Thiers dit qu'il n'est Républicain que par *l'âcreté de son humeur*.—Mais ne le calomnie-t-on pas encore ici? Où est la preuve qu'il n'est pas Républicain, comme Pétion, par *conviction* et par *raison de sûreté?* La partialité n'est-elle pas trop manifeste?

Quoi qu'il en soit, Pétion et Robespierre, liés ensemble depuis longtemps, travaillent de concert à l'insurrection.

On décide d'abord que, dans quelques jours, le 20 juin, le Peuple célébrera l'anniversaire du *serment du Jeu de Paume ;* qu'on se rassemblera en armes ; qu'on ira planter un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants aux Tuileries ; et qu'on présentera une pétition à l'Assemblée et au Roi pour *l'intimider* seulement.

Dès le 16, le faubourg Saint-Antoine a demandé au Conseil général de la Commune l'autorisation de se réunir en armes, le 20, pour présenter une pétition. Le Conseil, composé de Feuillants, a refusé : mais le faubourg n'en est pas moins résolu à se rassembler en armes; et c'est tout simple, puisque, Louis XVI violant la Constitution et trahissant, le Peuple se détermine à considérer cette Constitution comme déchirée par le Roi, et à s'insurger contre lui.

Le 19, le Directoire (Feuillant aussi) défend formellement les attroupements armés, et ordonne au Commandant de la Garde nationale et au Maire de proclamer la loi martiale.... — Mais ce n'est plus Lafayette et Bailly !

Le Ministère Feuillant notifie cet arrêté à l'Assemblée : mais les Girondins et les Montagnards encouragent au contraire l'insurrection en passant à l'ordre du jour.

Et pendant ce temps, on brûle publiquement les *titres de Noblesse* dont Condorcet a fait décréter la destruction.

« C'est aujourd'hui, dit *Condorcet* à la tribune, que, dans la Capitale, on brûle, aux pieds de la statue de Louis XIV, *six cents volumes infolio*, dépôt orgueilleux de la *vanité d'une Caste* dont les chimères se dissipent en fumée. »

C'est dans ce moment que le Roi, poussé par Barnave, A. Lameth, etc., et par Lafayette, signifie son *veto* au décret sur la déportation des Prêtres et à celui sur le camp de vingt mille hommes : jugez de l'accueil !

C'est encore alors que des *Marseillais* viennent présenter à l'Assemblée une pétition (conseillée par *Barbaroux*) par laquelle Marseille offre toutes ses forces aux Représentants et à Pétion.

« La liberté française est en danger, disent-ils; mais le patriotisme du Midi sauvera la France... Le jour de la colère du Peuple est arrivé !... »

Les Girondins demandent l'impression et l'envoi dans

tous les Départements. — « C'est les inviter à l'insurrec-« tion, s'écrie la Droite ! » — Et les Girondins les invitent, en effet, à l'insurrection, en envoyant à la France la pétition de Marseille.

§ 6. — 20 juin : Invasion aux Tuileries.

A minuit, Pétion demande au Directoire d'autoriser la Garde nationale à recevoir dans ses rangs des citoyens armés ; et, sur son refus, il fait donner l'autorisation par la Municipalité, le 20 au matin... Ainsi, le Maire Girondin se met en insurrection contre le Directoire ! Du reste, c'est tout simple, puisqu'il est en insurrection contre le Roi.

Le Directoire et son Procureur-Syndic *Rœderer* se rendent alors dans l'Assemblée, et l'exhortent à faire exécuter ses arrêtés contre l'attroupement. — Mais les Girondins encouragent au contraire l'attroupement par leurs murmures, et *Vergniaud* le justifie à la tribune.

« Justement inquiets de l'avenir, dit-il, ils ***veulent prouver*** que, malgré toutes ***les intrigues*** ourdies contre la liberté, ils ***sont toujours prêts à la défendre.*** »

Alors arrivent *Santerre* et huit mille pétitionnaires, qui sont bientôt trente mille.

« ***Le Peuple est prêt,*** dit-il ; il n'attend que vous ; il est disposé à se servir des grands moyens pour exécuter l'article de la Déclaration des droits, ***résistance de l'oppression.*** Que le plus petit nombre d'entre vous, qui ne s'unit pas à vos sentiments et aux nôtres purge la terre de la liberté et s'en aille à Coblentz !... Cherchez ***la cause*** de nos maux ; et si elle dérive du Pouvoir exécutif, ***qu'il soit anéanti !*** »

Les trente mille hommes défilent alors devant l'Assemblée, ayant à leur tête *Santerre* et le Marquis de *Saint-Hurugues*, le sabre à la main. — La *Déclaration des droits de l'homme* paraît d'abord, gravée sur d'énormes

tableaux; des femmes et des enfants dansent autour, en chantant *ça ira*, en agitant des rameaux d'olivier et des piques, pour offrir la paix si le Roi veut être fidèle, ou la guerre s'il veut trahir. — Viennent ensuite les forts des Halles, des ouvriers de toutes les professions, portant de mauvais fusils, des sabres et de gros bâtons armés de fers tranchants. — Viennent alors des bataillons de la Garde nationale. — Viennent enfin des femmes suivies d'autres hommes armés. — Sur des banderolles flottantes on lit ces mots : *la Constitution ou la mort.* — De temps en temps on élève en l'air des culottes déchirées en criant : *Vive les Sans-culottes!* — Enfin, au bout d'une pique paraît un *cœur de veau* avec cette inscription : *Cœur d'Aristocrate.* —Et ces trente mille personnes défilent, rangées par trois, se tenant par le bras, au bruit du tambour et de la musique, au milieu des chants et des cris, répétés par les tribunes.

« Hélas, s'écrie M. *Thiers* en voyant la multitude appelée comme *auxiliaire* des Représentants, pourquoi faut-il que, dans ces temps de discordes, *la Raison ne suffise pas!...* »

Mais si la Raison parlait il n'y aurait pas de discorde!

« Pourquoi les Nobles, qui appellent les Barbares disciplinés du Nord, *obligent-ils* leurs adversaires à appeler les *autres Barbares indisciplinés*, tour-à-tour gais et féroces, qui *pullulent* au sein des villes et *croupissent* au-dessous de la Civilisation la plus *brillante!* »

Attaquez donc, dirons-nous à M. Thiers, la brillante Cour qui appelle tous les Barbares, la Noblesse et le Clergé qui les appellent pour exécuter une nouvelle Saint-Barthélemy, le brillant Lafayette qui les appelle dans son armée! Attaquez les brillants Girondins qui les appellent à leur secours! Attaquez le brillant Marquis de Saint-Hurugues, le bel Antinoüs marseillais, et le bourgeois Santerre, qui les commandent! Attaquez la brillante Majesté

qui les pousse au désespoir par ses trahisons! Attaquez surtout la détestable organisation sociale que vous appelez une Civilisation brillante, qui crée des *Barbares,* et qui les condamne à pulluler et à croupir dans la misère!...

En sortant de l'Assemblée, le Peuple entre dans le jardin des Tuileries dont Louis XVI a fait ouvrir les portes, défile en criant *à bas le veto* devant la Garde nationale rangée sous les fenêtres du Château, sort sur le quai, rentre dans le Carrousel (alors couvert de bâtiments séparés par des rues étroites et par des cours), et arrive devant la cour centrale du palais, dont la porte extérieure est gardée par deux Officiers municipaux et par la Garde nationale.

Santerre, dit-on, fait approcher du *canon* pour enfoncer la porte : mais les deux Municipaux la font ouvrir... — C'est une trahison envers le Roi!... Mais beaucoup de gens ne se font plus aucun scrupule de trahir un Roi qui donne l'exemple de la trahison!

La foule se précipite alors de tous côtés, monte une pièce de *canon* jusqu'au premier étage, et enfonce la porte à *coups de haches.*

Si les Courtisans et les Prêtres se trouvaient là, que de violences leur vue ne pourrait-elle pas arracher à la fureur populaire! Heureusement Louis XVI les a renvoyés et n'est entouré que de quelques officiers de la Garde nationale! — Il fait ouvrir; et la foule se précipite, armée de piques et de fusils.

Il serait perdu si le Comité-Directeur voulait un régicide : mais on ne veut que lui montrer l'avenir, s'il persiste à trahir; et l'on se borne à demander à lire une *pétition.*

Il passe dans la grande salle, se place dans l'embrasure d'une croisée, et monte sur une banquette pour en en-

tendre la lecture. — Le tumulte, comme on le devine, est grand : on n'entend que les cris, *point de veto !... point de Prêtres !... point d'Aristocrates !... le camp sous Paris !...* Legendre s'approche et lui demande la sanction du décret. — « *Ce n'est*, répond-il, *ni le lieu ni le « moment.* » — C'est du courage assurément ! Mais pourquoi n'a-t-il pas montré la même fermeté quand on lui demandait *l'acceptation* de la Constitution et le *serment* d'y être fidèle ? — « *Vive la Nation*, s'écrie la « foule, charmée de sa hardiesse ! — Oui, vive la Na- « tion, répond-il ! *Je suis son meilleur ami !* — Prou- « vez-le, réplique un homme en lui présentant un *bonnet « rouge* au bout d'une pique. » — Et Louis XVI coiffe aussitôt le bonnet des Jacobins, au milieu des applaudissements. — Puis, comme il fait extrêmement chaud, un inconnu lui présente un *verre de vin* ; et il le boit courageusement sans hésiter, au milieu des bravos qu'excitent sa confiance et son courage... Il pourrait encore tout sauver, s'il voulait abandonner ses projets de trahison, tant le Peuple est facile, confiant et généreux !

Pendant ce temps la Reine, qui n'ose se montrer, regarde la scène avec effroi, placée derrière des Gardes nationaux, avec sa fille qui pleure et son fils qui joue, et met elle-même sur la tête de l'enfant un bonnet rouge que quelqu'un lui présente.

Pendant ce temps encore, une Députation arrive de l'Assemblée pour entourer le Roi ; et *Pétion* (qui approuve tout) arrive enfin à son tour. — « *Ne craignez « rien*, dit-il au Roi. — *Voyez*, répond Louis XVI en « portant la main d'un grenadier sur son cœur, *voyez « s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire.* » — Et le Peuple d'applaudir.

Enfin, sur l'invitation de *Pétion* et de *Santerre*, le Peuple se retire paisiblement. — Mais ce n'en est pas moins, il faut en convenir, un véritable *régicide moral*. Au reste, on est réellement en état de guerre!...

Aussi, après cette terrible visite, le Roi et la Reine versent ensemble des *torrents de larmes*; et tous deux sont tellement absorbés par la douleur et l'indignation que, pendant deux heures, ils ne s'aperçoivent pas qu'il porte encore le *bonnet rouge* sur la tête.

La Reine surtout est si désolée que sa douleur arrache des larmes à plusieurs des Députés qui viennent les visiter dans la soirée, et notamment au Républicain *Merlin de Thionville*, qui passe pour un dur révolutionnaire.

« *Vous pleurez* lui dit-elle!... — Oui, Madame, répond-il; je pleure sur une *femme*, jeune, belle, sensible, malheureuse, sur une *mère de famille* désespérée... : mais, ne vous y méprenez pas; il n'y a pas une de mes larmes pour *le Roi* ni pour *la Reine*. »

Quelle leçon! Mais la fatalité les entraîne depuis longtemps; Louis XVI et la Reine n'en désirent que plus ardemment *l'invasion*; et le Peuple n'en deviendra que plus impatient pour *l'assaut définitif*.

FIN DU TOME DEUXIÈME.



DATE DUE			

